

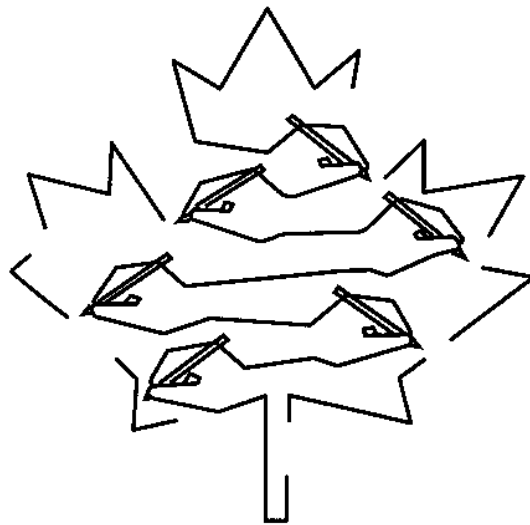
Annexe

États financiers

vérifiés de chacune

des sociétés

d'État mère



ANNEXE

États financiers vérifiés de chacune des sociétés d'État mères

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	A-5
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	A-7
Administration de pilotage de l'Atlantique.....	A-25
Administration de pilotage des Grands Lacs, Ltée	A-30
Administration de pilotage des Laurentides	A-35
Administration de pilotage du Pacifique	A-40
Banque de développement du Canada.....	A-43
Banque du Canada	A-56
Centre de recherches pour le développement international.....	A-60
Commission canadienne du blé	A-66
Commission canadienne du lait	A-79
Commission de la capitale nationale.....	A-86
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.....	A-93
Conseil canadien des normes.....	A-115
Conseil des Arts du Canada.....	A-119
Construction de défense (1951) Limitée.....	A-129
Corporation commerciale canadienne.....	A-133
Corporation de développement des investissements du Canada	A-138
Énergie atomique du Canada Limitée.....	A-153
Marine Atlantique S.C.C.....	A-160
Monnaie royale canadienne	A-167
Musée canadien de la nature.....	A-171
Musée canadien des civilisations	A-178
Musée des beaux-arts du Canada	A-183
Musée national des sciences et de la technologie.....	A-189
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	A-194
Petro-Canada Limitée.....	A-199
Queens Quay West Land Corporation.....	A-203
Société canadienne des ports	A-207
Société canadienne des postes.....	A-213
Société canadienne d'hypothèques et de logement	A-220
Société d'assurance-dépôts du Canada	A-235

ANNEXE

États financiers vérifiés de chacune des sociétés d'État mères

TABLE DES MATIÈRES

Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne	A-242
Société de développement du Cap-Breton	A-248
Société d'expansion du Cap-Breton	A-254
Société du Centre national des Arts	A-261
Société du crédit agricole	A-268
Société du port d'Halifax	A-277
Société du port de Montréal	A-280
Société du port de Prince-Rupert	A-284
Société du port de Québec	A-288
Société du port de Saint John	A-292
Société du port de St. John's	A-296
Société du port de Vancouver	A-299
Société du Vieux-Port de Montréal Inc.	A-303
Société immobilière du Canada Limitée	A-308
Société pour l'expansion des exportations	A-322
Société Radio-Canada	A-334
VIA Rail Canada Inc.	A-343

INTRODUCTION

L'Annexe présente les états financiers vérifiés de chacune des sociétés d'État mères. Elle contient également, le cas échéant, les états financiers des filiales en propriété exclusive, qui ne sont pas intégrés aux états financiers de leur société mère.

Une grande partie des renseignements présentés aux sections «Vue d'ensemble du portefeuille» et «Fiches descriptives» du présent rapport au Parlement ont été puisés de ces états financiers vérifiés. Pour obtenir d'autres renseignements, le lecteur peut communiquer directement avec les sociétés visées.

Le rapport annuel de chacune des sociétés d'État contient un ensemble d'états financiers vérifiés, les observations du vérificateur, une analyse de la direction et l'énoncé de la responsabilité de la direction, le message du président du conseil d'administration ou du président de la société, ainsi que d'autres points saillants ayant trait aux volumes d'activités et aux indicateurs financiers, présentés, dans bien des cas, par secteur de produits ou par secteur géographique. On trouvera à la section «Dépôt des rapports au Parlement» du présent rapport un résumé des dates auxquelles les sociétés d'État étaient tenues de déposer leur rapport annuel. Les renseignements de base concernant chaque société, notamment l'adresse et le numéro de téléphone de son siège social, sont indiqués dans la fiche descriptive pertinente du présent rapport.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les présents états financiers consolidés de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel sont du ressort de la direction de l'Administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et ils comprennent nécessairement certaines estimations fondées sur le meilleur jugement de la direction. Les renseignements qui paraissent ailleurs dans le rapport annuel correspondent, le cas échéant, à ceux que fournissent les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de cette responsabilité et assurer l'intégrité et la fiabilité des états financiers, l'Administration gère un système de contrôles, de politiques et de règles internes destiné à fournir une certitude raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations et les événements sont convenablement enregistrés.

Le système de contrôle interne s'appuie sur une vérification interne qui effectue des examens périodiques de différents aspects des activités de l'Administration. En outre, nos vérificateurs externes ont libre accès auprès des membres de l'Administration auxquels incombe la responsabilité de gérer des systèmes de contrôle suffisants et la qualité des états financiers.

Il appartient au vérificateur général du Canada de vérifier les états financiers consolidés et de faire rapport.

le contrôleur et trésorier,
Carol Lemelin

le président et chef de la direction,
G. R. Stewart

Cornwall, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan consolidé de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent au 31 mars 1996 et les états consolidés des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté dans la méthode de comptabilisation de l'investissement de l'Administration dans une coentreprise tel qu'expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* et ses règlements, et aux règlements administratifs de l'Administration.

pour le vérificateur général du Canada
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 10 mai 1996

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—*Suite*BILAN CONSOLIDÉ AU 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
		(redressé, note 3)			(redressé, note 3)
À court terme			À court terme		
Encaisse et dépôts à terme	26 705	21 650	Créditeurs et frais courus	12 688	9 759
Débiteurs	5 177	5 516	Impôt sur les grandes sociétés à payer (débiteur)	155	(8)
Intérêts courus à recevoir	1 953	906		12 843	9 751
Stocks de fournitures	2 747	2 531			
	36 582	30 603	À long terme		
À long terme			Prestations courues de cessation d'emploi des employés	13 608	12 965
Placements (note 4)	57 699	49 300		26 451	22 716
Créances hypothécaires (note 5)	983	1 138			
Avance à un coentrepreneur (note 6)	575	765	Engagements et éventualités (notes 11 et 12)		
Placements dans des filiales en propriété exclusive non consolidées (note 7)	2	2			
Immobilisations (note 8)	505 835	511 516	AVOIR DU CANADA		
			Capital d'apport (note 9)	624 950	624 950
			Déficit	(49 725)	(54 342)
				575 225	570 608
	601 676	593 324		601 676	593 324

Approuvé :

le président et chef de la direction,
G. R. STEWART*le contrôleur et trésorier,*
C. LEMELIN

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
 (en milliers de dollars)

	1996			1995	
	Voie maritime	Pont international de la Voie maritime	Pont des Mille-îles	Total	Total (redressé, note 3)
Revenus					
Péages	71 358	1 365		72 723	77 499
Baux et permis	5 000	54	1 071	6 125	6 587
Autres	1 545	3	1 395	2 943	3 236
	77 903	1 422	2 466	81 791	87 322
Dépenses					
Exploitation, entretien et ingénierie	53 842	784	204	54 830	46 723
Administration régionale	5 507	220	50	5 777	6 727
Administration-bureau central	8 287		86	8 373	7 830
Amortissement	12 925	149	275	13 349	14 930
	80 561	1 153	615	82 329	76 210
Bénéfice (perte) d'exploitation	(2 658)	269	1 851	(538)	11 112
Revenu de placement	5 599	(40)	900	6 459	4 462
Règlement final d'une réclamation					2 750
Bénéfice net avant impôt sur les grandes sociétés ..	2 941	229	2 751	5 921	18 324
Impôt sur les grandes sociétés (note 10)	1 261		43	1 304	912
Bénéfice net pour l'exercice	1 680	229	2 708	4 617	17 412

ÉTAT CONSOLIDÉ DU DÉFICIT
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
 (en milliers de dollars)

	1996			1995	
	Voie maritime	Pont international de la Voie maritime	Pont des Mille-îles	Total	Total
Bénéfices non répartis (déficit), au début de l'exercice	(73 081)		18 739	(54 342)	(71 754)
Bénéfice net pour l'exercice	1 680	229	2 708	4 617	17 412
Distribution du bénéfice net de la coentreprise	229	(229)			
Bénéfices non répartis (déficit), à la fin de l'exercice	(71 172)		21 447	(49 725)	(54 342)

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
 (en milliers de dollars)

	1996			1995	
	Voie maritime	Pont international de la Voie maritime	Pont des Mille- îles	Total	Total (redressé, note 3)
Activités d'exploitation					
Encaisse provenant de l'exploitation					
Bénéfice net pour l'exercice	1 680	229	2 708	4 617	17 412
Éléments sans incidence sur l'encaisse					
Amortissement	12 925	149	275	13 349	14 930
Prestations de cessation d'emploi des employés	1 544	13		1 557	1 095
Bénéfice à l'aliénation d'immobilisations ..	(403)			(403)	(951)
	15 746	391	2 983	19 120	32 486
Variation nette des composantes du fonds de roulement autre que l'encaisse et les dépôts à terme	2 579	(411)		2 168	(3 060)
Paiements de prestations de cessation d'emploi des employés	(904)	(10)		(914)	(387)
Encaisse provenant des (utilisée pour les) activités d'exploitation	17 421	(30)	2 983	20 374	29 039
Virements internes	2 894		(2 894)		
	20 315	(30)	89	20 374	29 039
Activités d'investissement					
Augmentation des placements	(8 399)			(8 399)	(21 454)
Diminution (augmentation) des créances hypothécaires	155			155	(972)
Diminution (augmentation) de l'avance à un coentrepreneur	190			190	(33)
Acquisitions d'immobilisations	(8 117)	(73)	(89)	(8 279)	(9 636)
Produits de l'aliénation d'immobilisations	1 014			1 014	1 880
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	(15 157)	(73)	(89)	(15 319)	(30 215)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	5 158	(103)		5 055	(1 176)
Encaisse et dépôts à terme au début de l'exercice ..	21 322	328		21 650	22 826
Encaisse et dépôts à terme à la fin de l'exercice ...	26 480	225		26 705	21 650
Situation du fonds de roulement à la fin de l'exercice					
Actif à court terme	36 290	292		36 582	30 603
Passif à court terme	12 712	131		12 843	9 751
	23 578	161		23 739	20 852

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU 31 MARS 1996

1. L'administration

a) Pouvoir et objectifs

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a été constituée en 1954 en vertu de la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* et elle est classifiée en tant que société d'État mère à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

L'Administration a été constituée dans le but de construire et d'exploiter une voie navigable en eau profonde entre le port de Montréal et le lac Érié ainsi que les installations et autres propriétés, tels les ponts, qui font partie de la voie navigable en eau profonde, selon les exigences du gouverneur en conseil.

La *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* accorde à l'Administration les pouvoirs de contracter des emprunts et de produire des revenus par l'imposition de droits pour l'usage de la voie navigable en eau profonde. Les droits qui peuvent être imposés doivent être justes et raisonnables et conçus pour assurer à l'Administration un revenu suffisant pour couvrir le coût de ses activités dans l'exercice de sa mission, notamment :

- i) le paiement de l'intérêt sur ses emprunts;
- ii) l'amortissement du capital de ses emprunts sur une période maximale de cinquante ans; et
- iii) les frais d'exploitation et d'entretien des canaux et autres ouvrages qui sont sous sa direction, notamment tous ses frais d'exploitation et les réserves approuvées par le Ministre.

En vertu de la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent*, les droits peuvent être établis en les déposant auprès de l'Office national des transports ou par un accord entre le Canada et les États-Unis. Cet accord entre les deux pays consiste en un échange de notes conformément aux instructions du gouverneur en conseil.

b) Commercialisation du Réseau de la Voie maritime du Saint-Laurent

Dans le cadre de sa stratégie visant à renforcer le réseau de transport du Canada, le gouvernement a publié, le 14 décembre 1995, sa nouvelle Politique maritime nationale, qui confirme que le Réseau Grands Lacs—Voie maritime du Saint-Laurent est une voie navigable essentielle et une entreprise. Cette politique aura vraisemblablement des répercussions importantes sur le fonctionnement et la structure de l'Administration.

La politique annonce entre autres que le gouvernement du Canada poursuivra la commercialisation des opérations du Réseau Grands Lacs—Voie maritime du Saint-Laurent. À cette fin, la politique mentionne deux options. Premièrement, des négociations sont actuellement en cours avec un groupe représentant les utilisateurs de la Voie maritime et on étudie l'établissement d'une société du secteur privé à but non lucratif qui exploiterait la Voie maritime en vertu d'une entente à long terme. Selon cette politique, l'État conservera toutes les terres et structures actuelles de la Voie maritime, peu importe la façon dont s'effectuera la commercialisation des opérations du Réseau Grands Lacs—Voie maritime du Saint-Laurent. Deuxièmement, si les négociations devaient être infructueuses, le gouvernement du Canada poursuivra les changements exigés par le biais d'autres options, comme une commercialisation accrue de la gestion actuelle de la Voie maritime.

L'avenir de l'Administration dépend fortement du résultat des négociations en cours et des décisions gouvernementales à son égard. Il n'est pas possible à l'heure actuelle d'évaluer leurs incidences éventuelles sur les états financiers.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici un sommaire des principales conventions comptables.

a) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés englobent les comptes de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et la quote-part proportionnelle de l'Administration dans les comptes de sa coentreprise, La Corporation du Pont international de la Voie Maritime, Ltée. L'Administration détient une participation de 50 % dans cette société et a donc droit à 50 % des actifs de la coentreprise, de son passif et de son bénéfice net.

Les placements de l'Administration dans deux autres filiales en propriété exclusive aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée et l'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée, sont inscrits aux prix coûtant car l'Administration n'a ni le droit ni la capacité de tirer des profits de leurs ressources, pas plus qu'elle n'est exposée aux risques s'y rapportant.

Pont des Mille-Îles

En septembre 1976, le ministre des Transports a confié à l'Administration la gestion et l'exploitation du pont des Mille-Îles, tandis que la propriété en était dévolue au nom de Sa Majesté du droit du Canada. Les dépenses d'immobilisations engagées ultérieurement par l'Administration pour améliorer le pont ont été enregistrées comme des immobilisations. Les bénéfices non répartis du pont représentent ses bénéfices cumulatifs depuis septembre 1976.

Les présents états financiers consolidés présentent de manière distincte l'exploitation du pont des Mille-Îles en partant du principe que sa gestion et son exploitation par l'Administration sont indépendantes des opérations de la Voie maritime.

b) Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent du matériel et des fournitures servant à l'exploitation et à l'entretien de la Voie maritime et ils sont enregistrés au prix coûtant.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au prix coûtant. Les remplacements et les améliorations importantes qui augmentent la capacité du réseau de la voie navigable en eau profonde ou qui prolongent la durée de vie utile estimative des éléments d'actif actuels, au-delà de leur espérance de vie, sont capitalisés. Les dépenses de réparations et d'entretien sont imputées aux résultats d'exploitation au moment où elles sont engagées. Le coût des éléments d'actif vendus, retirés ou abandonnés, ainsi que l'amortissement cumulé s'y rapportant, sont supprimés des comptes lors de l'aliénation. Les gains ou les pertes lors de l'aliénation sont crédités ou débités aux résultats d'exploitation.

L'amortissement est enregistré selon la méthode linéaire, d'après la durée de vie utile estimative des éléments d'actif.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU 31 MARS 1996—Suite

- d) Programmes de réfection du canal Welland et du pont de Valleyfield

Les fonds reçus du gouvernement du Canada pour ces programmes ont été comptabilisés en créditant le montant aux coûts des projets en capital entrepris durant l'exercice. Le solde du coût non provisionné, qui sera recouvré des usagers, est capitalisé et amorti.

- e) Prestations de cessation d'emploi des employés

Les employés de l'Administration ont droit à des prestations particulières ainsi que le prévoient leurs contrats de travail et les conditions d'emploi. Ces prestations englobent les congés de maladie accumulés qui peuvent être payables à la cessation d'emploi et les congés d'ancienneté. Habituellement, les prestations de cessation d'emploi correspondent au plus élevé des deux montants suivants : une semaine de salaire (deux semaines pour la première année de service) pour chaque année de service jusqu'à concurrence de 28 semaines ou 75 % du solde des jours de congés de maladie accumulés de l'employé. Les employés ont droit à 15 jours de congés de maladie par an. En fin d'exercice, l'élément du passif concernant ces prestations est inscrit aux comptes au fur et à mesure que les prestations s'accumulent pour les employés.

- f) Régime de pensions de retraite

Tous les employés de l'Administration font partie du Régime de pensions de retraite de la fonction publique, qui est administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations au régime sont exigées tant des employés que de l'Administration. Ces cotisations représentent le passif total de l'Administration et elles sont comptabilisées de façon courante.

D'après les lois actuelles, l'Administration n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuelles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

- g) Régime d'assurance-vie des employés

L'Administration offre un régime d'assurance-vie à ses employés. Les surplus ou les insuffisances du régime sont ajoutés aux revenus ou aux dépenses de l'exercice auquel ils s'appliquent.

- h) Prestations aux employés retraités

L'Administration offre un régime d'assurance-vie et un régime d'assurance des frais médicaux essentiels à ses employés retraités. Les employés retraités participants et l'Administration doivent cotiser au régime. Les surplus ou les insuffisances du régime sont comptabilisés au cours de l'année où ils sont versés ou perçus.

- i) Assurance

L'Administration assume en grande partie tous les risques quant au dédommagement et aux avaries à ses écluses. À l'égard de tous les autres éléments d'actif, l'Administration est dotée d'une assurance traditionnelle.

- j) Programme de rabais des péages et de rabais sur le volume

L'Administration offre des rabais sur les péages et sur le volume à l'égard de certaines cargaisons pour promouvoir une augmentation du trafic, et ainsi augmenter ses revenus. Ces rabais sont débités aux revenus de péages perçus durant l'exercice.

3. Modification de convention comptable

Depuis le 1^{er} avril 1995, l'Administration a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés qui exigent d'utiliser la méthode comptable de consolidation proportionnelle pour les participations dans des coentreprises, comptabilisées antérieurement selon la méthode à la valeur de consolidation. Cette modification a été appliquée rétroactivement et les états financiers des exercices antérieurs ont été redressés.

Au 1^{er} avril 1995, cette modification a eu pour principale incidence d'augmenter les immobilisations de 1,1 million \$ et de diminuer d'autant les autres débiteurs à long terme; la modification n'a pas influé sur le bénéfice net (la perte nette) et le déficit pour 1995 ou tout exercice antérieur.

4. Placements

Afin de faire face aux besoins d'exploitation futurs, y compris les urgences et les déficits de caisse, ainsi que pour le financement des prestations futures de cessation d'emploi des employés, l'Administration a mis à part les placements à long terme qui suivent, enregistrés au prix coûtant :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Besoins d'exploitation		
Bons du Trésor du gouvernement du Canada à taux d'intérêt variés	7 899	
Certificats de placement ayant diverses échéances variant entre 1 an et 4 ans à taux d'intérêt variés	36 800	36 300
	<u>44 699</u>	<u>36 300</u>
Prestations de cessation d'emploi des employés		
Dépôt auprès du Trésor, échéances entre 2 et 4 ans	13 000	13 000
	<u>57 699</u>	<u>49 300</u>

La valeur marchande de ces placements correspond approximativement à leur coût.

5. Créances hypothécaires

L'Administration a signé des hypothèques à long terme pour la vente de parcelles de terrain. Les hypothèques portent des taux d'intérêt variant entre 8 et 9 %, sont remboursables par mensualités et sont amorties sur une période maximale de 20 ans; les modalités de ces hypothèques sont renouvelables tous les 2 à 3 ans. La tranche des hypothèques, à recevoir au cours des prochains douze mois, qui totalise 153 055 \$, est incluse dans les comptes débiteurs.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU 31 MARS 1996—Suite

6. Avance à un coentrepreneur

Ce compte représente l'excédent du placement de l'Administration dans sa coentreprise, La Corporation du Pont international de la Voie Maritime, Ltée sur sa contribution requise en vertu de l'entente contractuelle. L'avance porte intérêt au taux moyen annuel des bons du Trésor et ne comporte pas d'échéances de remboursement.

7. Placements dans des filiales en propriété exclusive non consolidées et opérations entre apparentés

Les placements comportent les éléments suivants :

	Nombre d'actions	Coût
		\$
L'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée (APGL)	15	1 500
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCC)	1	100
		<u>1 600</u>

L'Administration est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. L'Administration s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1996, l'Administration a fourni à la PJCC certains services d'ingénierie et d'administration pour lesquels elle a réclamé 764 828 \$ (563 767 \$ en 1995). Les imputations sont faites sur la base du recouvrement intégral des coûts. Au 31 mars 1996, la somme de 40 782 \$ était à recouvrer de PJCC (76 579 \$ en 1995) et elle figure dans les comptes débiteurs.

La Garde côtière canadienne fournit à l'Administration des services d'aide à la navigation. Les honoraires versés par l'Administration pour ce service au cours de l'exercice se sont élevés à 600 000 \$ (600 000 \$ en 1995).

8. Immobilisations

	1996				1995			
	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	Net	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	Net
	(en milliers de dollars)				(en milliers de dollars)			
Voie maritime								
Terrains		28 296		28 296		28 355		28 355
Chenaux et canaux	1 %	279 613	102 292	177 321	1 %	266 521	97 329	169 192
Écluses	1 %	224 893	91 065	133 828	1 %	230 278	90 943	139 335
Ponts et tunnels	2-4 %	124 131	62 320	61 811	2-4 %	122 227	59 311	62 916
Bâtiments	2 %	13 819	8 583	5 236	2 %	13 240	8 273	4 967
Matériel	2-20 %	29 473	26 153	3 320	2-20 %	36 287	26 950	9 337
Travaux de réfection	1 %	121 019	32 560	88 459	1 %	121 407	31 402	90 005
Travaux en cours		1 107		1 107		688		688
		<u>822 351</u>	<u>322 973</u>	<u>499 378</u>		<u>819 003</u>	<u>314 208</u>	<u>504 795</u>
Pont international de la voie maritime								
Matériel	5-20 %	503	335	168	5-20 %	444	279	165
Bâtiments	5-10 %	34	8	26	5-10 %	34	6	28
Travaux de réfection/Réparations majeures reportées	4,8-10 %	992	198	794	4,8-10 %	978	107	871
		<u>1 529</u>	<u>541</u>	<u>988</u>		<u>1 456</u>	<u>392</u>	<u>1 064</u>
Pont des Mille-Îles								
Améliorations	2-10 %	6 811	1 342	5 469	2-10 %	6 723	1 066	5 657
Total		<u>830 691</u>	<u>324 856</u>	<u>505 835</u>		<u>827 182</u>	<u>315 666</u>	<u>511 516</u>

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996—Fin

Toutes les additions ultérieures aux immobilisations sont amorties sur la durée de vie utile estimative restante de chacune des catégories initiales d'immobilisations s'y rapportant. La durée de vie utile estimative de ces immobilisations s'étale sur des périodes allant jusqu'en 2073.

L'Administration poursuit son examen de la durée de vie utile estimative de tous ses principaux actifs immobiliers et de sa politique d'amortissement. Cet examen pourrait aboutir à une diminution de la vie utile estimative des actifs.

Programme de réfection du canal Welland

En 1985, l'Administration a confié à des experts-conseils l'examen détaillé des structures du canal Welland. Leur rapport fut présenté au cours de 1986 et, en conséquence, un programme de réfection septennal de 175 millions \$ a été conçu pour réaménager le canal et en assurer la sûreté et la fiabilité jusqu'au cours du 21^e siècle. Ce programme comportait le renforcement des murs des écluses, la stabilisation des berges du canal et des murs d'approche aux écluses ainsi que la réfection de structures connexes.

Au cours de 1986, le gouvernement du Canada a approuvé les fonds qui ont permis de financer le Programme de réfection du canal Welland. Le financement de 175 millions \$, terminé en 1993, a été défalqué du coût des ouvrages connexes en cours de construction.

Programme de réfection du pont de Valleyfield

En 1987, Hydro-Québec a entrepris une inspection complète du pont qui a mené à l'élaboration du Programme de réfection du pont de Valleyfield. La participation de l'Administration à la réfection représente 25 % du coût total.

Une décision du Conseil du Trésor, rendue en 1992, stipulait que l'Administration serait responsable du coût des travaux achevés en date du 31 mars 1992, soit 17,8 millions \$. Tous les travaux ont été terminés le 31 mars 1993 et les coûts devant être financés par le gouvernement du Canada se sont élevés à 8,4 millions \$, dont 1 million est inclus dans les comptes débiteurs; un montant semblable est inclus dans les comptes créditeurs.

9. Capital d'apport

Au 1^{er} avril 1977, des emprunts auprès du Canada d'un montant de 624,95 millions \$ ont été convertis en avoir en vertu d'un crédit parlementaire. Cette somme a été enregistrée en tant que capital d'apport. Le crédit parlementaire permettant la conversion en avoir des emprunts auprès du Canada en 1977 autorise également le Ministre à fixer, de temps à autre, le montant qui devra être versé annuellement par l'Administration, à même ses revenus de péages, à titre de rendement sur le capital. Aucun rendement sur le capital n'a jamais été exigé depuis lors.

10. Impôts sur le revenu—Impôt sur les grandes sociétés

L'Administration, en tant que société d'État fédérale prescrite, est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle n'est pas assujettie aux impôts provinciaux.

Actuellement, la fraction non amortie du coût en capital pour fins d'impôt dépasse la valeur comptable nette des immobilisations d'environ 197 millions \$. L'incidence fiscale de cet excédent n'a pas été inscrite dans les comptes de l'Administration. Cette dernière a également accumulé une perte déductible de 5,9 millions \$, échéant en 2002, qui est disponible pour réduire le revenu imposable des exercices futurs.

11. Engagements

Au 31 mars 1996, les engagements contractuels liés aux dépenses en immobilisations et autres se chiffraient à 1,7 millions \$ (1,4 millions \$ en 1995). Les versements futurs minimums à effectuer en vertu de contrats de location-exploitation concernant des locaux à bureaux atteignent 179 000 \$; le bail vient à échéance en novembre 1996.

12. Éventualités

Il y a une somme totale de 73 millions \$ en réclamations intentées contre l'Administration à la suite du bris du pont de Valleyfield en novembre 1984, du renversement du mur de l'Écluse 7 en octobre 1985, dans le cadre d'une indemnisation et de dommages et intérêts en rapport avec l'expropriation de terrains et pour diverses autres réclamations. L'Administration conteste toutes ces réclamations et leur dénouement ne peut être établi présentement. Cependant, la direction est d'avis que ces poursuites n'entraîneront pas de pertes substantielles pour l'Administration. Cette dernière est également requérante dans certains autres procès ou réclamations en instance ou potentiels.

Une décontamination de certaines des propriétés de l'Administration pourrait s'avérer nécessaire. Jusqu'à présent, l'Administration n'a pas été en mesure de déterminer les coûts s'y rapportant, n'ayant pas évalué l'état de contamination de ses propriétés.

13. Financement futur nécessaire pour une restauration majeure de la Voie maritime

L'encaisse qui est générée par les activités d'exploitation et la valeur des placements à long terme destinés aux besoins d'exploitation futurs ne suffiront pas à financer les grands projets de restauration de la Voie maritime prévus dans un avenir proche. L'Administration devra avoir recours à des fonds extérieurs pour financer ces projets.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1995 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 1996.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

ANNEXE 1

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel sont du ressort de la direction.

Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus et ils comprennent nécessairement certaines estimations fondées sur le meilleur jugement de la direction. Les renseignements qui paraissent ailleurs dans le rapport annuel correspondent, le cas échéant, à ceux présentés dans les états financiers.

Pour s'acquitter de cette responsabilité et assurer l'intégrité et la fiabilité des états financiers, la Corporation maintient un système de contrôle interne, de politiques et de procédures, destiné à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont bien protégés et que les transactions et les résultats sont enregistrés comme il se doit.

Le système de contrôle interne s'appuie sur une vérification interne qui consiste en des examens périodiques de différents aspects des opérations de la Corporation. En outre, les vérificateurs externes ont libre accès aux membres de la Corporation à qui incombe la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle suffisants et la qualité de l'information présentée dans les états financiers.

Il appartient au vérificateur général du Canada d'examiner les états financiers et de faire rapport.

président
Glendon R. Stewart
trésorier
Carol Lemelin

Cornwall, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée au 31 décembre 1995 et les états des revenus et dépenses et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Corporation dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et aux règlements administratifs de la Corporation.

pour le vérificateur général du Canada
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 23 février 1996

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—*Suite*ANNEXE 1—*Suite*LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)*Suite*

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995

ACTIF	1995	1994	PASSIF	1995	1994
	\$	\$		\$	\$
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse et dépôts à court terme	449 662	655 090	Créditeurs et frais courus	157 347	477 150
Débiteurs	29 424	10 569	Revenu reporté	103 557	90 871
Taxe sur les produits et services à recevoir	104 256	86 375		260 904	568 021
	583 342	752 034	Dûs aux coentrepreneurs (note 4)		
Immobilisations (note 3)			L'Administration de la voie maritime du		
Au prix coûtant	1 173 237	1 054 344	Saint-Laurent	444 990	845 409
Moins : amortissement cumulé	711 376	590 849	Saint Lawrence Seaway Development		
	461 861	463 495	Corporation		3 707
Réparations importantes reportées				444 990	849 116
Au prix coûtant	1 886 413	1 858 037		705 894	1 417 137
Moins : amortissement cumulé	370 831	194 441	Passif à long terme		
	1 515 582	1 663 596	Dûs aux coentrepreneurs (note 4)		
			L'Administration de la voie maritime du		
			Saint-Laurent	1 147 592	953 013
			Saint Lawrence Seaway Development		
			Corporation	441 066	263 312
				1 588 658	1 216 325
			Indemnités de cessation d'emploi courues	250 233	229 663
			Débitures à payer (note 5)	8 000	8 000
				1 846 891	1 453 988
			AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
			Capital-actions		
			Autorisé—Un nombre illimité d'actions		
			ordinaires		
			Émis et entièrement acquitté—8 actions	8 000	8 000
	2 560 785	2 879 125		2 560 785	2 879 125

Approuvé par le conseil d'administration :

le président et administrateur
GLENDON R. STEWART

le vice-président et administrateur
GAIL C. McDONALD

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

ANNEXE 1—Suite

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise) Suite

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
	\$	\$
Revenus		
Péages	2 730 310	2 947 110
Locations	107 302	107 730
Intérêts	58 134	71 760
Autres	55 043	4 082
	<u>2 950 789</u>	<u>3 130 682</u>
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	1 450 247	1 454 775
Amortissement des immobilisations et des réparations importantes reportées	296 918	305 008
Entretien, matériaux et services	225 679	247 984
Services professionnels	213 285	197 675
Intérêts sur les dûs aux coentrepreneurs (note 4)	138 362	87 791
Subventions tenant lieu de taxes municipales ..	36 695	36 780
Assurance	30 883	30 385
Électricité	29 859	26 860
Publicité, téléphone et fournitures de bureau	24 934	29 708
Indemnités de cessation d'emploi	24 897	18 714
Déplacements	4 884	4 320
Autres	15 674	10 700
	<u>2 492 317</u>	<u>2 450 700</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>458 472</u>	<u>679 982</u>
Répartition de l'excédent des revenus sur les dépenses pour la période selon l'accord contractuel (note 4)		
Saint Lawrence Seaway Development Corporation	229 236	339 991
L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	229 236	339 991
Répartition totale	<u>458 472</u>	<u>679 982</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Encaisse provenant des opérations		
Excédent des revenus sur les dépenses avant la distribution aux coentrepreneurs	458 472	679 982
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Indemnités de cessation d'emploi	24 897	18 714
Amortissement des immobilisations et des réparations importantes reportées	296 918	305 008
	<u>780 287</u>	<u>1 003 704</u>
Diminution (augmentation) des débiteurs ..	(18 855)	24 316
Augmentation (diminution) des créditeurs, frais courus et revenu reporté	82 449	(36 772)
Paieement d'indemnités de cessation d'emploi	(19 398)	(8 274)
Fonds générés par l'exploitation	<u>824 483</u>	<u>982 974</u>
Activités de financement		
Paieements aux coentrepreneurs déduction faite des intérêts imputés	(490 266)	(192 728)
Activités d'investissement		
Additions aux réparations importantes reportées	28 376	1 746 295
Acquisitions d'immobilisations	118 893	96 471
Produit de la vente d'immobilisations		(7 819)
Augmentation de la taxe sur les produits et services à recevoir	17 881	86 375
Diminution (augmentation) des créditeurs	374 495	(374 495)
	<u>539 645</u>	<u>1 546 827</u>
Diminution de l'encaisse	(205 428)	(756 581)
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	655 090	1 411 671
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	<u>449 662</u>	<u>655 090</u>

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—*Suite*ANNEXE 1—*Suite*LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)—*Suite*NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1995

1. Pouvoirs et activités

La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée (une coentreprise) est un mandataire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et de son homologue américain, la Saint Lawrence Seaway Development Corporation. L'objet de cette coentreprise est d'opérer et de gérer le pont reliant Cornwall (Ontario) et Rooseveltown (New York) en conformité avec l'accord contractuel signé en septembre 1957. Le pont comprend deux sections principales, la travée Nord et la travée Sud. L'exploitation comporte la collection de péages.

La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée a été constituée en 1962 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et continuée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* et elle est assujettie à la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent*. Toutes les actions de La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée sont détenues par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, ce qui en fait sa filiale en propriété exclusive aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies sont :

Excédent des revenus sur les dépenses

L'excédent des revenus sur les dépenses est réparti selon les modalités contenues dans l'accord contractuel et décrite à la note 4 afférente aux états financiers. L'excédent des revenus sur les dépenses représente le profit réalisé pour le compte de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et de la Saint Lawrence Seaway Development Corporation et ne constitue pas un profit pour la coentreprise.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont enregistrées au prix coûtant. Ces immobilisations incluent des éléments d'actif immobiliers et des biens meubles acquis pour les opérations du pont. Le coût de la travée Nord du pont est comptabilisé aux livres de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Le coût de la travée Sud du pont est comptabilisé en partie aux livres de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (32 %) et en partie aux livres de la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (68 %).

Le coût des travaux effectués sur la travée Nord du pont pour maintenir l'efficacité des opérations ou pour assurer sa fiabilité sont inscrits dans les comptes de la coentreprise. Le coût des améliorations est capitalisé lorsqu'elles augmentent le potentiel de service. La responsabilité financière pour les travaux majeurs et améliorations à la travée Sud du pont incombent directement aux deux coentrepreneurs et par conséquent, ces coûts ne sont pas comptabilisés à titre de dépenses en immobilisations ou comme charges aux états financiers.

L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations et calculé selon la méthode linéaire, aux taux annuels suivants :

Matériel roulant	10 % et 20 %
Matériel d'entretien	10 % à 20 %
Matériel de bureau et pour la perception des péages	10 % à 20 %
Bâtiments	5 % à 10 %
Matériel de pont	5 %
Travaux de réfection	4,8 % à 10 %

Réparations importantes reportées

Les réparations importantes reportées représentent le coût des projets de réhabilitation importants complétés en 1995. Ces projets visaient à assurer la fiabilité de la travée Nord du pont pour plusieurs années. Ces montants sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative de 10 ans.

Indemnités de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des indemnités de cessation d'emploi en conformité avec leurs conditions d'emploi. L'élément de passif pour ces indemnités est inscrit aux comptes lorsque les droits aux indemnités sont acquis par les employés.

Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique que gère le gouvernement du Canada. Tant l'employé que la coentreprise doivent verser des cotisations au Régime. Ces cotisations représentent le passif total de la coentreprise pour la pension de retraite et elles sont comptabilisées de manière courante. D'après les lois actuelles, la coentreprise n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la fonction publique.

Revenu reporté

Le revenu provenant des billets de péage non retirés est reporté.

Régime d'assurance-vie des employés

La coentreprise fournit un régime d'assurance-vie à ses employés. Les surplus et les insuffisances du régime sont ajoutés aux revenus ou aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils sont établis.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—*Suite*ANNEXE 1—*Suite*LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)—*Suite*NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1995—*Suite*

3. Immobilisations

	1995		1994	
	Au prix coûtant	Amortissement cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Matériel roulant	193 631	165 512	28 119	50 018
Matériel d'entretien	283 343	142 505	140 838	127 519
Matériel de bureau et pour la perception des péages	489 607	344 952	144 655	127 489
Bâtiments	68 815	15 646	53 169	56 438
Matériel de pont	40 007	18 003	22 004	24 004
Travaux de réfection	97 834	24 758	73 076	78 027
	1 173 237	711 376	461 861	463 495

4. Dûs aux coentrepreneurs

En vertu de l'accord contractuel, l'excédent annuel des revenus sur les dépenses au cours des années devait être premièrement attribué à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent à titre de redevance pour l'utilisation du pont afin de lui rembourser, avec intérêts, le coût de construction de la travée Nord du pont. À la fin de 1993, un montant cumulé de 11 109 347 \$ avait été attribué à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent à ce titre; ce montant correspond au paiement complet dû avec intérêts. En conséquence, depuis lors l'excédent annuel des revenus sur les dépenses de la coentreprise est réparti également entre l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et la Saint Lawrence Seaway Development Corporation.

Les dûs à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL) et à la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (SLSDC) s'établissent comme suit :

	AVMSL		SLSDC	
	1995	1994	1995	1994
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 798 422	1 521 291	267 019	56 896
Intérêts imputés	119 015	84 084	19 347	3 707
Répartition de l'excédent des revenus sur les dépenses	229 236	339 991	229 236	339 991
	2 146 673	1 945 366	515 602	400 594
Versements au cours de l'exercice				
—Remise partielle de l'excédent des revenus sur les dépenses des exercices antérieurs	400 000			
—Intérêts	119 015	84 084		
—Travaux faits pour l'AVMSL et la SLSDC sur la travée Sud du pont*	35 076	62 860	74 536	133 575
	554 091	146 944	74 536	133 575
Solde à la fin de l'exercice	1 592 582	1 798 422	441 066	267 019
Portion à long terme	1 147 592	953 013	441 066	263 312
Portion à court terme	444 990	845 409		3 707

* Ce sont l'AVMSL et la SLSDC qui doivent assumer les coûts des principales réfections ou des améliorations encourues pour assurer la fiabilité de la travée Sud du pont.

La portion à long terme des dûs au montant de 1 588 658 \$, représente leur part respective des coûts de financement des réparations importantes reportées et des travaux de réfection. Le dû à SLSDC est présentement inférieur à ce que sa part devrait être. L'AVMSL couvre la différence. La portion à long terme due à la SLSDC augmentera durant les années futures d'un montant équivalent à sa part des excédents des revenus sur les dépenses, jusqu'à ce que le solde dû soit équivalent à sa part du solde non amorti des réparations importantes reportées.

Les dûs à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et à la Saint Lawrence Seaway Development Corporation seront versés lorsque des fonds seront disponibles. Des intérêts calculés au taux moyen des bons du Trésor de 1 an seront imputés sur la portion à long terme des soldes dûs. De même, des intérêts sont calculés au taux moyen des bons du Trésor de 3 mois sur la portion à court terme des soldes dûs.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—*Suite*

ANNEXE 1—*Fin*

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)*Fin*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1995—*Fin*

5. Débentures à payer

Ces débentures, qui viennent à échéance le 31 décembre 2012, ne portent pas intérêt et elles sont à payer à la Saint Lawrence Seaway Development Corporation.

6. Utilisation du pont

La coentreprise, avec l'approbation de l'Office des transports du Canada, continue d'offrir gratuitement l'utilisation du système de pont à certains Indiens d'Amérique du Nord. Ceci représente une partie importante de la circulation sur le pont.

7. Opérations entre apparentés

En plus des opérations présentées ailleurs dans ces états financiers, des services de soutien administratif et certains services de génie sont fournis par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Les services de soutien totalisent 62 557 \$ en 1995 (61 391 \$ en 1994). Les frais pour les services de génie se sont élevés à 23 609 \$ en 1995 (33 722 \$ en 1994). La coentreprise effectue diverses autres opérations avec le gouvernement du Canada, ses organismes et d'autres sociétés d'État dans le cours normal des affaires.

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1994 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 1995.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

ANNEXE 2

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée au 31 mars 1996 et les états des résultats, du déficit, du capital d'apport et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral, et aux statuts et aux règlements administratifs de la société.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 19 avril 1996

BILAN AU 31 MARS 1996

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Encaisse et dépôts à terme	3 745 543	2 221 517	Créditeurs	2 476 229	5 015 409
Débiteurs	124 017	1 043 352	Montant dû à la société mère	38 674	67 194
Montant à recevoir du Canada	2 115 268	5 286 896	Revenus reportés	278 409	277 646
	<u>5 984 828</u>	<u>8 551 765</u>		<u>2 793 312</u>	<u>5 360 249</u>
Immobilisations			À long terme		
Terrains	3 678 846	3 678 846	Provision pour prestations de cessation d'emploi	356 904	351 372
Ponts	73 321 602	73 321 602		<u>3 150 216</u>	<u>5 711 621</u>
Véhicules et équipement	1 126 385	1 067 210			
	<u>78 126 833</u>	<u>78 067 658</u>	Engagements et éventualités (notes 5 et 6)		
Moins : amortissement accumulé	67 437 458	66 270 018			
	<u>10 689 375</u>	<u>11 797 640</u>	AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
			Capital-actions		
			Autorisé—50 actions sans valeur nominale		
			Émis et entièrement libéré—1 action	100	100
			Capital d'apport	33 383 335	33 324 159
			Déficit	(19 859 448)	(18 686 475)
				<u>13 523 987</u>	<u>14 637 784</u>
	<u>16 674 203</u>	<u>20 349 405</u>		<u>16 674 203</u>	<u>20 349 405</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

administrateur
G. R. STEWART

administrateur
C. CÔTÉ

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

ANNEXE 2—Suite

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉ—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	Pont		Total	
	Jacques Cartier	Pont Champlain	1996	1995
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Baux et permis	271 731	200 342	472 073	438 102
Intérêts	100 603	100 603	201 206	163 685
Autres sources	57 519	118 513	176 032	238 150
	429 853	419 458	849 311	839 937
Dépenses				
Entretien (note 3)	8 100 140	16 026 333	24 126 473	27 527 776
Fonctionnement	1 138 583	2 263 939	3 402 522	3 445 772
Administration	671 878	1 086 862	1 758 740	1 957 914
Amortissement	107 963	1 059 478	1 167 441	1 161 295
	10 018 564	20 436 612	30 455 176	34 092 757
Perte avant impôt sur les grandes sociétés	9 588 711	20 017 154	29 605 865	33 252 820
Impôt sur les grandes sociétés	6 156	6 156	12 312	14 172
Perte nette pour l'exercice ...	9 594 867	20 023 310	29 618 177	33 266 992

ÉTAT DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996	1995
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	18 686 475	17 516 013
Perte nette pour l'exercice	29 618 177	33 266 992
	48 304 652	50 783 005
Crédit parlementaire—Exploitation	28 445 204	32 096 530
Solde à la fin de l'exercice	19 859 448	18 686 475

ÉTAT DU CAPITAL D'APPORT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996	1995
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	33 324 159	33 327 597
Crédit parlementaire acquisition (remboursement)—Immobilisations	59 176	(3 438)
Solde à la fin de l'exercice	33 383 335	33 324 159

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996	1995
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Perte nette pour l'exercice	(29 618 177)	(33 266 992)
Éléments hors-caisse		
Amortissement	1 167 441	1 161 295
Augmentation de la provision pour prestations de cessation d'emploi	5 532	9 167
	(28 445 204)	(32 096 530)
Variation des éléments hors-caisse du fonds de roulement	(1 647 602)	(3 556 035)
	(30 092 806)	(35 652 565)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(59 176)	(46 099)
Produit de l'aliénation d'immobilisations		49 537
	(59 176)	3 438
Activités de financement		
Crédit parlementaire	28 504 380	32 093 092
Liquidités		
Diminution pour l'exercice	(1 647 602)	(3 556 035)
Solde au début de l'exercice	7 508 413	11 064 448
Solde à la fin de l'exercice ^(*)	5 860 811	7 508 413
^(*) Encaisse et dépôts à terme	3 745 543	2 221 517
Montant à recevoir du Canada	2 115 268	5 286 896
	5 860 811	7 508 413
Situation du fonds de roulement à la fin de l'exercice		
Actif à court terme	5 984 828	8 551 765
Passif à court terme	2 793 312	5 360 249
	3 191 516	3 191 516

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

ANNEXE 2—Suite

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996

1. Statut et activités

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral, est une filiale en propriété exclusive de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, laquelle est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

La société a la responsabilité depuis le 1^{er} décembre 1978 de la gestion, de l'entretien et du contrôle du pont Jacques Cartier, du pont Champlain ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure, situés dans la région de Montréal.

2. Conventions comptables importantes

a) Immobilisations

Les immobilisations prises en charge le 1^{er} décembre 1978 furent comptabilisées à leur valeur comptable à cette date dans les livres du Conseil des ports nationaux (maintenant la Société canadienne des ports) de qui la société les a obtenues, avec la contre-partie au capital d'apport. Les immobilisations acquises subséquentement sont comptabilisées au prix coûtant.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée économique prévue, d'après la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Pont Jacques Cartier	4,8 %
Pont Champlain	2,5 %
Véhicules et équipement	10 % et 20 %

Le coût de la section de l'autoroute Bonaventure dont elle a la charge ainsi que le coût initial du pont Jacques Cartier sont complètement amortis.

Le coût des travaux majeurs de réfection est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont exécutés.

b) Crédit parlementaire

Le montant du crédit parlementaire utilisé à combler la perte pour l'exercice est présenté à l'état du déficit. À ce titre, les dépenses d'exploitation ne comprennent pas l'amortissement et la variation de la provision pour prestations de cessation d'emploi.

Le montant du crédit parlementaire utilisé à financer l'acquisition d'immobilisations, déduction faite de tout produit d'aliénation, est comptabilisé au capital d'apport.

Tout solde de crédit parlementaire nécessaire pour combler la perte pour l'exercice et non perçu à la fin de l'exercice est présenté comme montant à recevoir du Canada. Tout crédit parlementaire perçu en sus des besoins est inscrit comme montant dû au Canada. La politique de la société à cet égard est de rembourser ce montant au cours de l'exercice suivant.

c) Revenus reportés

Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme revenus reportés.

d) Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi telles que le prévoient leur convention collective et leurs conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

e) Régime de retraite

Tous les employés participent au régime de retraite administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la société partagent également le coût du régime. Cette contribution représente la responsabilité totale de la société. Les contributions, pour services courants et pour services antérieurs admissibles, sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel les paiements sont effectués. Le mode de paiement des contributions pour services antérieurs est déterminé en fonction des conditions de rachat en vigueur, généralement sur le nombre d'années de service qu'il reste aux employés avant leur retraite.

f) Dépenses

Les dépenses engagées en regard de la section de l'autoroute Bonaventure dont elle a la charge sont comprises avec celles du pont Champlain.

g) Impôt sur le revenu

À titre de société d'État fédérale, la société n'est pas assujettie à l'impôt provincial sur le revenu. Par contre, elle est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale* du fait que sa société mère y est assujettie en vertu d'un règlement à cette fin. De ce fait, la société est assujettie à l'impôt sur les grandes sociétés.

3. Travaux majeurs de réfection

Dans le cadre de son programme de maintenir les ponts et l'autoroute de manière à protéger le public et le système routier durant toute la vie utile de ses installations, la société doit exécuter des travaux majeurs sur le tablier du pont Jacques Cartier. L'envergure des travaux à être entrepris sur ce pont est suffisamment connue; il demeure difficile présentement de déterminer avec précision le coût éventuel de ces travaux qui s'étaleront sur plusieurs exercices. Il est prévu que le coût de ce programme sera pourvu par des crédits parlementaires. La société prévoit que les travaux de réfection du pont Jacques Cartier devraient débiter par un projet pilote en 1997-1998.

4. Opérations entre apparentés

La société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. La société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Les principales opérations entre apparentés engagées par la société se résument à des services administratifs que celle-ci a reçu de sa société mère pour un montant de 642 856 \$ (905 778 \$ en 1995).

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Fin

ANNEXE 2—Fin

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE—Fin

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996—Fin**

5. Engagements

a) Baux

Le loyer minimum global qui sera versé au cours des prochains exercices en vertu de baux à long terme pour la location de locaux et d'équipement qui se terminent le 30 avril 1997 s'établit à environ 168 000 \$ sur une base annuelle.

b) Services de fonctionnement

Le montant minimum qui sera versé au cours des prochains exercices en vertu d'une entente pour services de police qui se termine le 30 juin 1999 s'établit à 3,2 millions de dollars sur une base annuelle.

c) Fournisseurs

Les engagements contractuels envers des fournisseurs se chiffraient à environ 5 millions de dollars au 31 mars 1996.

6. Éventualités

- a) La société a bénéficié de remboursements équivalents à 57 % de la taxe sur les produits et services et à 40 % de la taxe de vente du Québec depuis leur mise en vigueur respective. Ces remboursements, qui totalisent 3,5 millions de dollars, ont été réclamés sur la base d'informations obtenues lors de l'implantation de ces taxes et laissant supposer que la société pouvait bénéficier de ces remboursements selon un statut particulier.

Le statut de la société est sous examen au ministère du Revenu du Québec.

À ce jour, il est impossible d'évaluer si la société devra remettre les sommes reçues à titre de remboursement de ces taxes ou si elle sera exemptée. Tout montant de règlement pouvant résulter de la décision du ministère du Revenu du Québec sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la décision sera rendue.

- b) Dans le cours normal de ses activités, la société est requérante ou défenderesse dans d'autres réclamations ou poursuites en justice. La direction estime que ces actions n'auront pas pour résultat d'engager de façon importante la responsabilité financière de la société. Tout montant de règlement pouvant résulter de ces réclamations sera imputé dans l'exercice au cours duquel il surviendra.

- c) Certaines propriétés de la société pourraient nécessiter des travaux de décontamination. À ce jour, la société n'a pu établir le coût de ces travaux car elle n'a procédé à aucune évaluation de l'état de contamination de ses propriétés. Les coûts relatifs aux évaluations environnementales et aux travaux de décontamination nécessaires seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la société effectuera ces travaux.
-

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction de l'Administration conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent et s'appuient, lorsque cela est approprié, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. L'Administration est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information que contiennent les états financiers et le rapport annuel.

La direction est aussi responsable d'un système de contrôle interne conçu de manière à fournir une certitude raisonnable que les éléments d'actif sont protégés et contrôlés, que les opérations sont effectuées conformément aux lois et règlements pertinents et que les systèmes comptables produisent des rapports financiers justes et en temps opportun.

La direction de l'Administration reconnaît la responsabilité qu'elle a de gérer ses affaires conformément à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements, à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et aux règlements administratifs de l'Administration.

L'Administration a la responsabilité de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication d'information financière et de contrôle interne. L'Administration exerce ses responsabilités par le biais de son comité de vérification, lequel se compose de membres qui ne sont pas des employés de l'Administration. Le comité se réunit avec la direction et les vérificateurs pour vérifier que les obligations ont bien été remplies et pour examiner les états financiers. Les états financiers et le rapport annuel sont examinés et approuvés par l'Administration sur recommandation du comité de vérification.

Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des opérations et des états financiers de l'Administration conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et il formule une opinion sur les états financiers. Il a pleinement et librement accès au comité de vérification de l'Administration, et son rapport figure ci-après.

le président-directeur général
C. R. Worthington

le trésorier
M. R. McGrath

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage de l'Atlantique au 31 décembre 1995 et les états des résultats, du capital d'apport, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements, et aux règlements administratifs de l'Administration.

pour le vérificateur général du Canada
Wm. F. Radburn, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 16 février 1996

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE—*Suite*

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995

ACTIF	1995	1994	PASSIF	1995	1994
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Encaisse	115 958		Dette bancaire		88 174
Débiteurs	934 926	933 237	Créditeurs et frais courus	677 387	585 673
Frais payés d'avance	26 058	24 935	Tranche à court terme des indemnités de cessation d'emploi courues		85 321
	<u>1 076 942</u>	<u>958 172</u>		<u>677 387</u>	<u>759 168</u>
Immobilisations, au coût historique (note 4)	2 420 484	2 400 998	À long terme		
Moins : l'amortissement cumulé	1 650 531	1 553 845	Indemnités de cessation d'emploi courues	628 744	597 465
	<u>769 953</u>	<u>847 153</u>	Loyer reporté (note 5)	32 760	44 613
				<u>661 504</u>	<u>642 078</u>
			Engagements (note 7)		
			CAPITAL D'APPORT ET DÉFICIT		
			Capital d'apport	2 304 546	2 286 410
			Déficit	(1 796 542)	(1 882 331)
				<u>508 004</u>	<u>404 079</u>
	<u>1 846 895</u>	<u>1 805 325</u>		<u>1 846 895</u>	<u>1 805 325</u>

Approuvé par l'Administration :

le président

C. R. WORTHINGTON

un membre

D. MacALPINE

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
	\$	\$
Produits		
Droits de pilotage	7 605 146	6 867 165
Autres revenus	36 733	35 860
	<u>7 641 879</u>	<u>6 903 025</u>
Charges		
Honoraires, salaires et avantages sociaux des pilotes	3 821 513	3 947 792
Frais d'exploitation des bateaux-pilotes	2 267 193	2 312 162
Salaires et avantages sociaux du personnel	502 979	477 941
Transport et déplacements	337 737	294 985
Services professionnels et spéciaux	210 311	163 408
Services publics, fournitures et approvisionnements	150 961	137 429
Amortissement	128 123	139 494
Location	108 005	109 368
Communications	57 434	52 804
	<u>7 584 256</u>	<u>7 635 383</u>
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	57 623	(732 358)

ÉTAT DU CAPITAL D'APPORT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	2 286 410	2 241 166
Crédits parlementaires pour le financement d'ajouts aux immobilisations d'exercices antérieurs (note 3)	18 136	45 244
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 304 546</u>	<u>2 286 410</u>

ÉTAT DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 882 331	2 024 777
Perte nette (bénéfice net) pour l'exercice	(57 623)	732 358
	<u>1 824 708</u>	<u>2 757 135</u>
Crédits parlementaires pour le financement du déficit de trésorerie (note 3)	28 166	874 804
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 796 542</u>	<u>1 882 331</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Encaisse provenant de (utilisée pour) l'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice ...	57 623	(732 358)
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	128 123	139 494
Augmentation des indemnités de cessation d'emploi courues	74 265	66 967
(Diminution) augmentation du loyer reporté	(11 853)	7 902
	<u>248 158</u>	<u>(517 995)</u>
Encaisse provenant du (utilisée pour le) fonds de roulement autre que l'encaisse	88 902	(173 571)
Versements d'indemnités de cessation d'emploi	(128 307)	(110 171)
Encaisse provenant des (utilisée pour les) activités d'exploitation	<u>208 753</u>	<u>(801 737)</u>
Activités de financement		
Crédits parlementaires pour le financement		
Déficit de trésorerie	28 166	874 804
Ajouts aux immobilisations	18 136	45 244
Encaisse provenant des activités de financement	<u>46 302</u>	<u>920 048</u>
Activités d'investissement		
Ajouts nets aux immobilisations	(50 923)	(18 136)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	<u>(50 923)</u>	<u>(18 136)</u>
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	204 132	100 175
Dette bancaire au début de l'exercice	(88 174)	(188 349)
Encaisse (dette bancaire) à la fin de l'exercice ...	<u>115 958</u>	<u>(88 174)</u>

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1995

1. Objectifs et nature des activités

L'Administration de pilotage de l'Atlantique («l'Administration») a été constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a pour objet d'établir, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer un service de pilotage sûr et efficace à l'intérieur d'un secteur précis des eaux canadiennes. La Loi prévoit que les tarifs des droits de pilotage doivent être équitables, raisonnables et suffisants pour que l'Administration puisse, avec ses revenus d'autres sources, s'autofinancer.

L'Administration est une société d'État qui figure à l'annexe III, partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Conventions comptables importantes

a) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires reçus afin de compenser le déficit de trésorerie au titre de l'exploitation sont inscrits dans les comptes lorsqu'ils sont approuvés par le Parlement et sont présentés à l'état du déficit.

Les crédits parlementaires fournis pour l'achat d'immobilisations sont inscrits dans les comptes lorsqu'ils sont approuvés par le Parlement et sont présentés à l'état du capital d'apport.

b) Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire et est fondé sur la durée de vie utile estimative suivante des immobilisations :

Bateaux-pilotes	10 à 25 ans
Mobilier et matériel	5 à 10 ans

c) Régime de pensions de retraite

Tous les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada. L'Administration et les employés doivent cotiser au Régime. Les cotisations au titre des services rendus sont imputées aux dépenses de l'exercice en cours. Les cotisations au titre des services passés sont imputées aux dépenses au moment où elles sont versées. D'après les lois actuelles, l'Administration n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

d) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des indemnités précises lors de leur cessation d'emploi comme le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le passif que représentent ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure que les indemnités sont gagnées par les employés.

3. Crédits parlementaires

a) En ce qui a trait aux crédits parlementaires, les montants suivants ont été autorisés et reçus :

Autorisation législative	Montant autorisé	Montant reçu 1995	Montant reçu 1994
	\$	\$	\$
1993-1994 Transports, crédit 42.	620 048		320 048
1994-1995 Transports, crédit 38d.	646 302	46 302	600 000
	1 266 350	46 302	920 048

Le crédit parlementaire reçu en 1995 pour le financement d'ajouts aux immobilisations des exercices antérieurs, au montant de 18 136 \$, est inscrit à l'état du capital d'apport et le montant de 28 166 \$ reçu pour financer le solde du déficit de trésorerie des exercices antérieurs est inscrit à l'état du déficit.

b) L'administration a été informée qu'à compter du 1^{er} avril 1996, elle ne recevra plus de crédits parlementaires pour combler ses déficits.

4. Immobilisations

	1995		1994	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Terrains	450		450	450
Bateaux-pilotes	2 132 932	1 398 194	734 738	813 525
Mobilier et matériel	287 102	252 337	34 765	33 178
	2 420 484	1 650 531	769 953	847 153

5. Loyer reporté

En 1992, l'Administration a reçu une période de loyer gratuit, excluant sa part des coûts d'exploitation et des taxes foncières, comme incitatif pour la signature d'un bail de cinq ans pour la location de bureaux. L'incitatif est amorti sur la durée du bail.

6. Opérations entre apparentés

L'Administration reçoit sans frais des services des ministères. Ces services comprennent les services d'aiguillage fournis aux pilotes par la Garde côtière canadienne par l'entremise de ses Centres des services à la circulation maritime en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et au Labrador. Le coût de ces services n'est pas porté aux comptes de l'Administration.

L'Administration conclut des transactions avec les ministères et organismes du gouvernement du Canada et avec les sociétés d'État dans le cours normal de ses affaires.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE—*Fin*

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 DÉCEMBRE 1995—*Fin*

7. Engagements

L'Administration a conclu des contrats pour des services de bateaux-pilotes, la location de bureaux et la location de quais, pour lesquels elle doit effectuer les versements annuels minimums suivants :

	\$
1996	871 122
1997	510 059
1998	204 287
	<u>1 585 468</u>

8. Poursuite

Le 25 janvier 1995, l'Administration a réussi à en appeler d'une décision rendue contre elle. Le montant adjugé par la Cour et les intérêts courus, qui totalisent 294 000 \$, sont constatés dans les états financiers. L'Administration avait reçu un crédit parlementaire au montant de 350 000 \$ pour couvrir les coûts de la décision initiale. L'autre partie a reçu l'autorisation d'en appeler devant la Cour suprême du Canada. La date de l'audience n'a pas encore été fixée.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS, LIMITÉE

RAPPORT DE LA DIRECTION

L'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée est chargée d'assurer la préparation, l'intégrité et la présentation équitable des états financiers et d'autres informations contenues dans le rapport annuel. Cette responsabilité comprend la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de bon jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables et précises, conformément aux principes comptables généralement reconnus, lesquels doivent être appliqués de façon conséquente et selon les circonstances. L'information financière fournie ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux renseignements contenus dans les états financiers.

L'Administration a pour politique de maintenir des systèmes de contrôle interne de la comptabilité et de l'administration qui soient de haute qualité et bon marché. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir un degré raisonnable de certitude en ce qui concerne non seulement la précision et la fiabilité des dossiers financiers mais aussi la comptabilisation et la protection adéquates des biens de la société. Le conseil d'administration, qui est aussi le comité de vérification, est composé de directeurs qui ne sont pas des employés de la société et est chargé de la surveillance des systèmes de contrôle interne de la comptabilité et de l'administration.

Le vérificateur externe, soit le vérificateur général du Canada, qui est nommé au poste de vérificateur en vertu de la *Loi sur le pilotage*, a effectué la vérification des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Dans son rapport, il décrit la nature de la vérification et exprime son opinion sur les états financiers de la société.

le président et directeur-général,
R. G. Armstrong

le secrétaire et trésorier,
R. F. Lemire

Cornwall, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée au 31 décembre 1995 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral et aux statuts et règlements administratifs de l'Administration.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 26 janvier 1996

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS, LIMITÉE—Suite

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995

ACTIF	1995	1994	PASSIF	1995	1994
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Encaisse et dépôts à court terme	3 211 272	5 109 124	Salaires et avantages sociaux courus	2 527 740	3 162 505
Débiteurs	2 248 205	2 472 389	Autres créditeurs et frais courus	265 747	178 952
	5 459 477	7 581 513	Prestations de cessation d'emploi courues	116 588	112 997
Placements réservés (note 4)	2 757 491			2 910 075	3 454 454
Immobilisations (note 5)	71 752	45 206	À long terme		
			Prestations de cessation d'emploi courues	2 376 833	2 512 415
				5 286 908	5 966 869
			AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
			Capital-actions		
			Autorisé—50 actions		
			Émis et versé en entier—15 actions	1 500	1 500
			Capital d'apport	82 074	82 074
			Bénéfices non répartis	2 918 238	1 576 276
				3 001 812	1 659 850
	8 288 720	7 626 719		8 288 720	7 626 719

Engagements (note 6).

Approuvé par le conseil :

un administrateur
R. G. ARMSTRONG

un administrateur
G. ST. MARSEILLE

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS, LIMITÉE—Suite

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 576 276	(2 407 676)
Crédit parlementaire à des fins de financement du déficit de caisse au titre de l'exploitation pour l'exercice # :		
1993 (note 3)		647 667
Bénéfice net pour l'exercice	1 341 962	3 336 285
Solde à la fin de l'exercice	2 918 238	1 576 276

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
	\$	\$
Revenus		
Droits de pilotage	10 900 568	13 782 853
Intérêt et autres revenus	323 997	91 574
Revenus de répartition et de bateaux-pilotes	70 105	58 550
Gain actuariel au titre de l'assurance-vie	23 101	21 610
	11 317 771	13 954 587
Dépenses		
Traitements et prestations des pilotes	7 059 243	7 831 510
Transport et déplacements	817 167	936 077
Traitements et prestations du personnel opérationnel	698 154	618 171
Services de bateaux-pilotes (note 7)	427 786	325 172
Traitements et prestations du personnel administratif	341 647	365 046
Prestations de cessation d'emploi	148 791	131 251
Services professionnels et spéciaux	135 203	139 209
Communications	68 632	65 978
Services publics, fournitures et approvisionnements	56 296	44 769
Location	50 415	41 979
Prestations aux employés à la retraite	49 080	50 460
Achat de services de répartition	42 838	37 083
Amortissement	24 682	16 432
Primes d'encouragement à la retraite	22 500	
Frais de formation des pilotes	17 867	1 054
Réparations et entretien	15 508	14 111
	9 975 809	10 618 302
Bénéfice net pour l'exercice	1 341 962	3 336 285

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
	\$	\$
Encaisse en provenance (utilisée pour) des		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net pour l'exercice	1 341 962	3 336 285
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Provision pour les prestations de cessation d'emploi	148 791	131 251
Amortissement	24 682	16 432
Variation nette des composantes du fonds de roulement autres que l'encaisse et les dépôts à court terme	(323 786)	552 587
Remboursements de prestations de cessation d'emploi		8 274
Versements de prestations de cessation d'emploi	(280 782)	(182 851)
	910 867	3 861 978
Activités de financement		
Crédit parlementaire		647 667
Activités d'investissement		
Financement des prestations de cessation d'emploi (note 4)	(2 757 491)	(7 005)
Augmentation des immobilisations	(51 228)	(7 005)
	(2 808 719)	(7 005)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(1 897 852)	4 502 640
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	5 109 124	606 484
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	3 211 272	5 109 124

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS, LIMITÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1995

1. Pouvoirs et objectifs

L'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée a été établie en février 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a été constituée en tant que société à responsabilité limitée en mai 1972 et elle poursuit ses opérations aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'Administration est une société d'État énumérée à la partie I de l'annexe III de cette loi. L'Administration est une filiale de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent mais est considérée comme une société mère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

L'Administration a pour objectifs d'établir, exploiter, entretenir et administrer un service de pilotage efficace et sûr à l'intérieur d'un secteur précis des eaux canadiennes. La Loi stipule que les tarifs de pilotage doivent être équitables, raisonnables et suffisants et que, de pair avec tout revenu d'autres provenances, ils doivent permettre à l'Administration de s'auto-financer.

L'Administration est dispensée de tout impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables importantes

Crédit parlementaire

Tout crédit parlementaire reçu pour combler un déficit de trésorerie est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il est voté par le Parlement. La partie du crédit parlementaire se rapportant aux dépenses d'exploitation qui requièrent un déboursé de fonds est reflétée dans l'état des bénéfices non répartis. La partie du crédit parlementaire se rapportant à l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée au capital d'apport.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire et il est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Mobilier et matériel	5 à 10 ans

Régime de retraite

Le Régime de pension de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada, s'adresse à tous les employés. À la fois les employés et l'Administration doivent y contribuer. Les cotisations au titre des services courants sont imputées aux dépenses de la période en cours. Les cotisations pour les services passés sont imputées aux dépenses lorsqu'elles sont versées. D'après les lois actuelles, l'Administration n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la fonction publique.

Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à certaines prestations lors de leur cessation d'emploi, comme le prévoient leurs contrats de travail et les conditions d'emploi. Cet élément de passif est inscrit aux comptes au fur et à mesure que les prestations sont gagnées par les employés. La portion à court terme de ce passif ne représente que les prestations de cessation d'emploi courues pour les employés qui ont fait part de leur intention de quitter leur emploi au cours du prochain exercice.

Régime d'assurance-vie des employés

L'Administration fournit à ses employés un régime d'assurance-vie. Les excédents et les insuffisances du régime sont inscrits à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont déterminés.

Prestations aux employés à la retraite

L'Administration contribue à des prestations médicales et à un régime d'assurance-vie en faveur des employés à la retraite qui en font le choix. La dépense est comptabilisée dans l'exercice où elle est engagée.

3. Crédit parlementaire

L'Administration a reçu un crédit parlementaire de 647 667 \$ dans la version finale du Budget supplémentaire de 1993-1994 pour combler son déficit de trésorerie découlant de ses activités de 1993.

4. Placements réservés

Afin de pourvoir au financement des prestations de cessation d'emploi, l'Administration s'est dotée des placements à long terme suivants, au coût:

	1995	1994
	\$	\$
Certificats de placement et bons du Trésor échéant en 1996	2 757 491	

La valeur marchande correspond plus ou moins au coût.

5. Immobilisations

	1995		1994	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain et bâtiments	63 642	63 327	315	465
Mobilier et matériel	236 135	164 698	71 437	44 741
	299 777	228 025	71 752	45 206

6. Engagements

L'Administration a un bail avec l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent pour la location de locaux à bureau. Les montants futurs minimums à verser annuellement en loyers sont les suivants :

	\$
1996	39 384
1997	40 569
1998	41 779
1999	3 490
	125 222

En plus, l'Administration a des engagements contractuels d'environ 332 000 \$ pour ses services de bateaux-pilotes pour le prochain exercice. On a aussi fait un appel d'offres pour certains services de transport par voie terrestre pour les deux prochains exercices. La dépense pour les services sujets à l'appel d'offres était d'environ 252 000 \$ en 1995.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS, LIMITÉE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1995—Fin

7. Affectations et services de transport par bateaux-pilotes aux pilotes du district n^o 1 américain

L'Administration fournit tous les services d'affectation et de transport par bateaux-pilotes à Port Weller aux pilotes du district n^o 1 américain et l'association des pilotes américaine fournit des services de transport par bateaux-pilotes à Cape Vincent, dans l'état de New York.

8. Opérations entre apparentés

L'Administration est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. L'Administration s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

9. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1994 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 1995.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

EXPOSÉ DES RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

La direction de la société est chargée de s'acquitter des fonctions que le conseil d'administration lui confie. Ces dernières comprennent la préparation du rapport annuel et la production de son contenu, notamment les états financiers. Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement reconnus jugés appropriés dans les circonstances, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Ces états contiennent également des estimations fondées sur le bon jugement des membres de la direction et sur l'expérience qu'ils ont acquise.

La direction veille à la tenue de livres et de registres ainsi qu'à l'utilisation de contrôles financiers, de contrôles de gestion, de systèmes d'information connexes et de méthodes de gestion conçus pour lui permettre d'obtenir la certitude raisonnable qu'il y a production, en temps opportun, d'information financière fiable et précise, qu'il y a protection et contrôle de ses éléments d'actif, qu'il y a respect, au niveau de ses opérations, de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de ses règlements, de la *Loi sur le pilotage* et ses règlements et des règlements administratifs de la société ainsi que de toute directive qui lui est donnée, qu'il y a gestion économique et efficace de ses ressources et que ses activités sont menées de manière efficace.

Le vérificateur général du Canada effectue, en toute indépendance et en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues, la vérification des états financiers de la société.

Le conseil d'administration veille à ce que les membres de la direction assument leurs responsabilités en ce qui a trait à la communication de l'information financière et aux contrôles internes, ce qu'il fait par l'intermédiaire du comité de vérification, formé de trois administrateurs qui ne sont pas employés par la société. Le comité de vérification s'acquiesce des tâches que lui confie le conseil d'administration et a des rencontres régulières avec la direction et le vérificateur général du Canada. Ce dernier peut communiquer avec le comité chaque fois qu'il le juge utile.

président de la société
Jean-Claude Michaud

trésorier
Yvon Martel

Montréal, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage des Laurentides au 31 décembre 1995 et les états des résultats, du capital d'apport, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements et aux règlements administratifs de l'Administration.

le vérificateur général du Canada
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 16 février 1996

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES—*Suite*

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995

ACTIF	1995	1994	PASSIF	1995	1994
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Encaisse	359 649		Dette bancaire		404 307
Débiteurs	7 065 651	7 407 465	Créditeurs	7 721 356	6 832 062
	<u>7 425 300</u>	<u>7 407 465</u>		<u>7 721 356</u>	<u>7 236 369</u>
Immobilisations (note 4)	5 291 127	2 673 789	À long terme		
Moins : amortissement cumulé	2 070 841	1 983 088	Provision pour prestations de cessation d'emploi	680 000	721 000
	<u>3 220 286</u>	<u>690 701</u>	Emprunt bancaire (note 5)	1 770 140	
				<u>2 450 140</u>	<u>721 000</u>
			Éventualités (note 6)	<u>10 171 496</u>	<u>7 957 369</u>
			AVOIR DU CANADA		
			Capital d'apport	1 748 814	1 345 920
			Déficit	(1 274 724)	(1 205 123)
				<u>474 090</u>	<u>140 797</u>
	<u>10 645 586</u>	<u>8 098 166</u>		<u>10 645 586</u>	<u>8 098 166</u>

Approuvé par l'administration :

le président
JEAN-CLAUDE MICHAUD

un membre
MICHAEL B. MILNER

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
	\$	\$
Revenus		
Droits de pilotage	34 305 447	33 295 550
Intérêts et autres revenus	61 124	58 600
	<u>34 366 571</u>	<u>33 354 150</u>
Dépenses		
Honoraires, salaires et avantages des pilotes	31 869 033	30 023 465
Coût d'exploitation des bateaux-pilotes	3 753 012	3 484 958
Salaires et avantages du personnel	1 817 377	1 810 554
Services professionnels et indemnités des membres	377 510	447 573
Loyers	201 536	174 839
Transports, déplacements et frais d'accueil	120 652	141 204
Communications	112 393	123 389
Services d'utilité publique, fournitures et approvisionnements	98 957	92 561
Entretien	46 796	47 457
Frais financiers	28 239	24 436
Autres dépenses	117 997	158 239
	<u>38 543 502</u>	<u>36 528 675</u>
Perte nette pour l'exercice	4 176 931	3 174 525

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Perte nette pour l'exercice	(4 176 931)	(3 174 525)
Éléments hors-caisse :		
Amortissement	162 979	142 147
Augmentation (diminution) de la provision pour prestations de cessation d'emploi	(41 000)	7 000
	<u>(4 054 952)</u>	<u>(3 025 378)</u>
Diminution (augmentation) des débiteurs	341 814	(2 014 987)
Augmentation des créditeurs	889 294	859 337
	<u>(2 823 844)</u>	<u>(4 181 028)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition nette d'immobilisations	(2 692 564)	(367 846)
Activités de financement		
Crédits parlementaires	4 510 224	4 970 421
Emprunt bancaire	1 770 140	
	<u>6 280 364</u>	<u>4 970 421</u>
Encaisse (dette bancaire)		
Augmentation de l'encaisse de l'exercice	763 956	421 547
Solde au début de l'exercice	(404 307)	(825 854)
Solde à la fin de l'exercice	<u>359 649</u>	<u>(404 307)</u>

ÉTAT DU CAPITAL D'APPORT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 345 920	1 278 088
Crédit parlementaire pour financer l'acquisition des immobilisations:		
—Exercice précédent	117 846	67 832
—Exercice courant (note 3)	285 048	
	<u>402 894</u>	<u>67 832</u>
Solde à la fin de l'exercice	1 748 814	1 345 920

ÉTAT DU DÉFICIT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 205 123	1 933 187
Perte nette pour l'exercice	4 176 931	3 174 525
Crédits parlementaires pour financer le déficit d'exploitation :		
—Exercice précédent	(52 378)	(929 589)
—Exercice courant (note 3)	(4 054 952)	(2 973 000)
	<u>(4 107 330)</u>	<u>(3 902 174)</u>
Solde à la fin de l'exercice	1 274 724	1 205 123

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1995

1. Statut et activités

L'Administration de pilotage des Laurentides, constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*, a pour mission de mettre sur pied, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer, pour la sécurité de la navigation, un service de pilotage efficace dans certaines eaux canadiennes sises dans la province de Québec et certaines eaux limitrophes. La Loi prévoit que les tarifs des droits de pilotage doivent être équitables et raisonnables et tenir compte du fait que l'Administration devra en tirer un revenu qui, avec tout revenu provenant d'autres sources, sera suffisant pour s'autofinancer.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Corporation est exemptée de l'impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables importantes

Immobilisations

Les immobilisations obtenues du Canada lors de la constitution de l'Administration furent comptabilisées à la valeur qui leur a alors été attribuée. Les immobilisations achetées par la suite par l'Administration sont comptabilisées au prix coûtant.

L'amortissement des immobilisations est calculé d'après la méthode de l'amortissement linéaire, à des taux établis selon la durée estimative d'utilisation des biens.

Capital d'apport

La valeur attribuée aux immobilisations obtenues du Canada lors de la constitution de l'Administration et le coût net des immobilisations financé par crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de capital d'apport.

Crédits parlementaires

Tout crédit parlementaire reçu pour combler un excédent des dépenses sur les revenus est comptabilisé, dans l'exercice où il est voté par le Parlement, au capital d'apport pour la partie se rapportant à l'acquisition d'immobilisations et au déficit pour celle relative à l'exploitation. À ce titre, les dépenses d'exploitation ne comprennent que celles qui exigent des sorties de fonds.

Régime de retraite

Tous les employés participent au régime de retraite administré par le gouvernement du Canada. Les employés et l'Administration partagent également le coût du régime. Cette contribution représente le total des obligations de l'Administration. Les contributions, pour services courants et pour services antérieurs admissibles, sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel les paiements sont effectués. Le mode de paiement des contributions pour services antérieurs est déterminé en fonction des conditions de rachat en vigueur, généralement sur le nombre d'années de service qu'il reste aux employés avant leur retraite.

D'après les lois actuelles, l'Administration n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuelles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi tel que le prévoient leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises par les employés.

3. Crédits parlementaires

Lors de l'approbation du Budget des dépenses de 1995-1996, le Parlement a autorisé un crédit de 4 340 000 \$ pour couvrir une portion de l'excédent des dépenses sur les revenus de l'Administration pour l'exercice 1995. Le 15 février 1996, le Conseil du Trésor a approuvé l'inscription d'un crédit d'un plus 994 000 \$ au Budget des dépenses supplémentaires de 1995-1996, pour couvrir le solde de l'excédent des dépenses sur les revenus de l'Administration de l'exercice 1995.

4. Immobilisations

Les immobilisations se détaillent comme suit :

	1995		1994	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	9 300		9 300	9 300
Bâtiments	57 572	28 017	29 555	31 353
Bateaux-pilotes	3 350 005	1 346 149	2 003 856	362 461
Mobilier et agencements	149 263	97 504	51 759	57 670
Matériel de communication	157 882	92 770	65 112	75 436
Matériel informatique	173 443	127 563	45 880	67 563
Installations d'embarquement	303 344	195 715	107 629	36 208
Améliorations à un quai	1 090 318	183 123	907 195	50 710
	<u>5 291 127</u>	<u>2 070 841</u>	<u>3 220 286</u>	<u>690 701</u>

L'amortissement pour l'exercice est de 162 979 \$ (142 147 \$ en 1994).

Les durées utiles prévues pour chacune des principales catégories d'immobilisations pour le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

Bâtiments	10 ans
Bateaux-pilotes	10 et 15 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Matériel de communication	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Installations d'embarquement	15 et 20 ans
Améliorations à un quai	15 ans

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES—FinNOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1995—Fin

5. Emprunt bancaire

Au cours de l'exercice 1995, l'Administration a eu recours à un crédit à déboursement progressif d'un montant de 2 400 000 \$ pour financer la construction d'un bateau-pilote. Ce crédit vient à échéance le 31 mai 1996. Au 31 décembre 1995, l'Administration avait utilisé ce crédit pour un montant de 1 770 140 \$ portant intérêt au taux de base canadien du prêteur. À l'échéance du crédit, l'Administration prévoit négocier un emprunt à long terme dont les termes et conditions devront être approuvés par le Ministre des finances.

6. Éventualités

Autres réclamations et poursuites

Dans le cours normal de ses activités, l'Administration est requérante ou défenderesse ou mise en cause dans des réclamations ou poursuites en justice. Certaines de ces poursuites ont pour objet de contester la validité de certains règlements de l'Administration ou leur application. Le montant des poursuites se chiffre à environ 5 400 000 \$. La direction estime que ces actions n'auront pas pour résultat d'engager de façon importante la responsabilité financière de l'Administration. Aucune provision n'a été prise en compte à cet égard.

Tout paiement que l'Administration serait appelée à faire en conséquence des situations décrites ci-avant sera imputé aux résultats dans l'exercice au cours duquel les questions seront résolues.

7. Opérations entre apparentés

L'Administration est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. L'Administration s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage du Pacifique au 31 décembre 1995 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1995, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements et aux règlements administratifs de l'Administration.

le vérificateur général du Canada
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 26 janvier 1996

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF	1995	1994
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements à court terme	2 027	2 056	Créditeurs et frais courus	2 770	2 549
Débiteurs	2 606	3 380	À long terme		
Frais payés d'avance	178	181	Prestations de cessation d'emploi courues	642	578
	4 811	5 617		3 412	3 127
Immobilisations (note 3)	769	820			
	5 580	6 437	AVOIR DU CANADA		
			Capital d'apport	806	806
			Bénéfices non répartis	1 362	2 504
				2 168	3 310
				5 580	6 437

Approuvé par l'Administration :

le président
D. B. McLELLAN

un membre
K. B. HALLAT

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Revenus		
Droits de pilotage	34 029	33 516
Intérêt et autre revenu	192	158
	<u>34 221</u>	<u>33 674</u>
Dépenses		
Honoraires des pilotes sous contrat	24 263	24 601
Coûts d'exploitation des bateaux-pilotes	3 872	3 634
Transport et déplacements	3 594	3 427
Salaires et avantages sociaux du personnel	1 661	1 709
Salaires et avantages sociaux des pilotes	949	810
Services professionnels et spéciaux	287	282
Location	209	205
Services informatiques	134	197
Amortissement	158	161
Services d'utilité publics, fournitures et approvisionnements	122	160
Communications	93	78
Réparations et entretien	21	13
	<u>35 363</u>	<u>35 277</u>
Perte nette pour l'exercice	(1 142)	(1 603)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Activités d'exploitation		
Perte nette pour l'exercice	(1 142)	(1 603)
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	158	161
Prestations de cessation d'emploi	64	5
Perte sur l'aliénation d'immobilisations et de matériel		12
Changement au sein des composantes d'exploitation hors-caisse du fonds de roulement	998	335
Encaisse produite par (utilisée pour) les activités d'exploitation	<u>78</u>	<u>(1 090)</u>
Activités d'investissement		
Ajouts aux immobilisations	(107)	(85)
Diminution de l'encaisse	(29)	(1 175)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	<u>2 056</u>	<u>3 231</u>
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	<u>2 027</u>	<u>2 056</u>

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Affectés		
Solde au début et à la fin de l'exercice	<u>500</u>	<u>500</u>
Non affectés		
Solde au début de l'exercice	2 004	3 607
Perte nette pour l'exercice	(1 142)	(1 603)
Solde à la fin de l'exercice	<u>862</u>	<u>2 004</u>
	<u>1 362</u>	<u>2 504</u>

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1995

1. Pouvoir et objectifs

L'Administration de pilotage du Pacifique a été constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a pour objet d'établir, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer un service de pilotage sûr et efficace dans des eaux canadiennes précises. De plus, la Loi prévoit que les tarifs des droits de pilotage doivent être équitables et raisonnables, permettant à l'Administration d'en tirer un revenu qui, augmenté d'autres sources, pourra subvenir à l'autofinancement de ses opérations.

Les services de pilotage sur le fleuve Fraser sont assurés par des pilotes à l'emploi de l'Administration; dans d'autres régions côtières, un contrat passé avec une société locale de pilotes brevetés assure ces services.

L'Administration est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est assujettie à aucun impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables importantes

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire et il est fondé sur la durée utile estimative suivante des éléments d'actif :

Bâtiments	20 ans
Bateaux-pilotes	25 ans
Matériel—Communication et autre matériel	10 ans
—Informatique	5 ans
Améliorations locatives	15 ans

Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à certaines indemnités de cessation définies en conformité avec les conventions collectives et leurs conditions de travail. Le passif lié à ces versements est enregistré au compte dès que les indemnités sont gagnées par les employés.

Capital d'apport

Les sommes qui représentent les valeurs attribuées aux immobilisations virées du Canada en 1972 et le coût de toutes les immobilisations financés à même les crédits parlementaires sont constatées comme capital d'apport.

Bénéfices non répartis affectés

Des sommes sont affectées de temps à autre par l'Administration afin de prévoir les coûts extraordinaires découlant du renouvellement et de l'acquisition d'immobilisations et pour les éventualités.

Régime de pensions de retraite

Tous les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada. L'employé et l'Administration sont tenus de cotiser au Régime. Ces contributions représentent le total de l'obligation de l'Administration et elles sont portées aux comptes de l'exercice.

3. Immobilisations

	1995		1994	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	(en milliers de dollars)			
Bâtiments	110	57	53	13
Bateaux-pilotes	1 306	1 040	266	303
Matériel				
—Communication et autre matériel . . .	660	304	356	367
—Informatique	568	504	64	101
Améliorations locatives	78	48	30	36
	<u>2 722</u>	<u>1 953</u>	<u>769</u>	<u>820</u>

4. Engagements

L'Administration a un contrat de location-exploitation à long terme se chiffrant à 347 040 \$ pour des locaux à bureau pour la période se terminant le 31 décembre 1999, à un loyer annuel de base de 86 760 \$. L'obligation exige également le partage au pro rata des coûts annuels d'exploitation qui sont estimés à 33 120 \$ pour l'exercice 1996.

L'Administration a conclu un contrat de location-exploitation à l'égard des services d'un bateau-pilote avec équipage, au cap Beale, jusqu'au 31 décembre 1996. Pour 1995 la charge de location a été de 343 128 \$. De plus, l'Administration a versé 140 \$ par affectation pour les services d'un bateau-pilote avec équipage à la baie English.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage du Pacifique au 31 décembre 1995 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1995, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements et aux règlements administratifs de l'Administration.

le vérificateur général du Canada
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 26 janvier 1996

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF	1995	1994
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements à court terme	2 027	2 056	Créditeurs et frais courus	2 770	2 549
Débiteurs	2 606	3 380	À long terme		
Frais payés d'avance	178	181	Prestations de cessation d'emploi courues	642	578
	4 811	5 617		3 412	3 127
Immobilisations (note 3)	769	820			
	5 580	6 437	AVOIR DU CANADA		
			Capital d'apport	806	806
			Bénéfices non répartis	1 362	2 504
				2 168	3 310
				5 580	6 437

Approuvé par l'Administration :

le président
D. B. McLELLAN

un membre
K. B. HALLAT

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Revenus		
Droits de pilotage	34 029	33 516
Intérêt et autre revenu	192	158
	<u>34 221</u>	<u>33 674</u>
Dépenses		
Honoraires des pilotes sous contrat	24 263	24 601
Coûts d'exploitation des bateaux-pilotes	3 872	3 634
Transport et déplacements	3 594	3 427
Salaires et avantages sociaux du personnel	1 661	1 709
Salaires et avantages sociaux des pilotes	949	810
Services professionnels et spéciaux	287	282
Location	209	205
Services informatiques	134	197
Amortissement	158	161
Services d'utilité publics, fournitures et approvisionnements	122	160
Communications	93	78
Réparations et entretien	21	13
	<u>35 363</u>	<u>35 277</u>
Perte nette pour l'exercice	(1 142)	(1 603)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Activités d'exploitation		
Perte nette pour l'exercice	(1 142)	(1 603)
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	158	161
Prestations de cessation d'emploi	64	5
Perte sur l'aliénation d'immobilisations et de matériel		12
Changement au sein des composantes d'exploitation hors-caisse du fonds de roulement	998	335
Encaisse produite par (utilisée pour) les activités d'exploitation	<u>78</u>	<u>(1 090)</u>
Activités d'investissement		
Ajouts aux immobilisations	(107)	(85)
Diminution de l'encaisse	(29)	(1 175)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	<u>2 056</u>	<u>3 231</u>
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	<u>2 027</u>	<u>2 056</u>

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Affectés		
Solde au début et à la fin de l'exercice	<u>500</u>	<u>500</u>
Non affectés		
Solde au début de l'exercice	2 004	3 607
Perte nette pour l'exercice	(1 142)	(1 603)
Solde à la fin de l'exercice	<u>862</u>	<u>2 004</u>
	<u>1 362</u>	<u>2 504</u>

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1995

1. Pouvoir et objectifs

L'Administration de pilotage du Pacifique a été constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a pour objet d'établir, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer un service de pilotage sûr et efficace dans des eaux canadiennes précises. De plus, la Loi prévoit que les tarifs des droits de pilotage doivent être équitables et raisonnables, permettant à l'Administration d'en tirer un revenu qui, augmenté d'autres sources, pourra subvenir à l'autofinancement de ses opérations.

Les services de pilotage sur le fleuve Fraser sont assurés par des pilotes à l'emploi de l'Administration; dans d'autres régions côtières, un contrat passé avec une société locale de pilotes brevetés assure ces services.

L'Administration est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est assujettie à aucun impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables importantes

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire et il est fondé sur la durée utile estimative suivante des éléments d'actif :

Bâtiments	20 ans
Bateaux-pilotes	25 ans
Matériel—Communication et autre matériel	10 ans
—Informatique	5 ans
Améliorations locatives	15 ans

Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à certaines indemnités de cessation définies en conformité avec les conventions collectives et leurs conditions de travail. Le passif lié à ces versements est enregistré au compte dès que les indemnités sont gagnées par les employés.

Capital d'apport

Les sommes qui représentent les valeurs attribuées aux immobilisations virées du Canada en 1972 et le coût de toutes les immobilisations financés à même les crédits parlementaires sont constatées comme capital d'apport.

Bénéfices non répartis affectés

Des sommes sont affectées de temps à autre par l'Administration afin de prévoir les coûts extraordinaires découlant du renouvellement et de l'acquisition d'immobilisations et pour les éventualités.

Régime de pensions de retraite

Tous les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada. L'employé et l'Administration sont tenus de cotiser au Régime. Ces contributions représentent le total de l'obligation de l'Administration et elles sont portées aux comptes de l'exercice.

3. Immobilisations

	1995		1994	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	(en milliers de dollars)			
Bâtiments	110	57	53	13
Bateaux-pilotes	1 306	1 040	266	303
Matériel				
—Communication et autre matériel . . .	660	304	356	367
—Informatique	568	504	64	101
Améliorations locatives	78	48	30	36
	<u>2 722</u>	<u>1 953</u>	<u>769</u>	<u>820</u>

4. Engagements

L'Administration a un contrat de location-exploitation à long terme se chiffrant à 347 040 \$ pour des locaux à bureau pour la période se terminant le 31 décembre 1999, à un loyer annuel de base de 86 760 \$. L'obligation exige également le partage au pro rata des coûts annuels d'exploitation qui sont estimés à 33 120 \$ pour l'exercice 1996.

L'Administration a conclu un contrat de location-exploitation à l'égard des services d'un bateau-pilote avec équipage, au cap Beale, jusqu'au 31 décembre 1996. Pour 1995 la charge de location a été de 343 128 \$. De plus, l'Administration a versé 140 \$ par affectation pour les services d'un bateau-pilote avec équipage à la baie English.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque de développement du Canada (connue auparavant sous la dénomination de Banque fédérale de développement) ont été dressés et présentés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après avoir donné un effet rétroactif à la modification de la méthode de comptabilisation des prêts et de la provision cumulée pour créances irrécouvrables, comme il est expliqué à la note 2 des états financiers. L'information qu'ils contiennent comprend normalement des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel respecte le contenu des états financiers.

La direction est responsable de la justesse, de l'objectivité et de la qualité des états financiers ainsi que des systèmes comptables dont ils émanent. À cette fin, elle maintient un système de contrôle interne destiné à donner l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les biens de la Banque sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. Le système de contrôle interne est complété par une revue périodique des différents aspects des opérations de la Banque effectuée par le personnel de la vérification interne et celui de l'inspection. De plus, le vice-président, Vérification et inspection et les vérificateurs externes ont plein et libre accès au comité de vérification du conseil d'administration, dont le rôle est de surveiller et d'examiner le contrôle interne exercé par la direction et les responsabilités de celle-ci en matière de présentation de l'information financière. Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification dont les membres sont des administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque, d'examiner et d'approuver les états financiers annuels vérifiés.

Les vérificateurs externes de la Banque, Raymond, Chabot, Martin, Paré, société en nom collectif, comptables agréés, et le vérificateur général du Canada ont vérifié les états financiers de la Banque et leur rapport indique l'étendue de leur vérification et leur opinion sur les états financiers.

le président et chef de la direction,
François Beaudoin

le vice-président, Finance
et chef des finances,
Alan B. Marquis

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DE L'INDUSTRIE

Nous avons vérifié le bilan de la Banque de développement du Canada (connue auparavant sous la dénomination de Banque fédérale de développement) au 31 mars 1996 et les états des résultats et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après avoir donné un effet rétroactif à la modification de la méthode de comptabilisation des prêts et de la provision cumulée pour créances irrécouvrables, comme il est expliqué à la note 2 des états financiers.

De plus, à notre avis, les opérations de la Banque dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Banque de développement du Canada* et aux règlements administratifs de la Banque.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
société en nom collectif
comptables agréés

Montréal, Canada
le 23 mai 1996

le vérificateur général du Canada
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

BILAN AU 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

ACTIF			PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
	1996	1995		1996	1995
Encaisse et placements à court terme	227 547	273 608	Créditeurs et charges à payer	30 357	18 443
Valeurs mobilières (note 3)	164 452		Intérêts courus sur emprunts	74 443	47 755
	<u>391 999</u>	<u>273 608</u>		<u>104 800</u>	<u>66 198</u>
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables (note 5)	3 111 361	2 798 469	Emprunts (note 7)		
Placements de capital de risque, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 4 et 5)	31 836	29 400	Billets à court terme	1 098 190	1 353 061
	<u>3 143 197</u>	<u>2 827 869</u>	Billets à long terme	1 946 965	1 369 776
Immobilisations, déduction faite de l'amortis- sement cumulé	15 109	6 009		<u>3 045 155</u>	<u>2 722 837</u>
Autres éléments d'actif (note 6)	53 088	38 214	Autres éléments de passif	83 110	67 890
	<u>68 197</u>	<u>44 223</u>	Avoir de l'actionnaire (note 8)	370 328	288 775
Total de l'actif	<u>3 603 393</u>	<u>3 145 700</u>	Total du passif et de l'avoir de l'actionnaire	<u>3 603 393</u>	<u>3 145 700</u>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

Approuvé par le conseil :

administrateur
DENNIS H. FREEMAN

administrateur
FRANÇOIS BEAUDOIN

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
 (en milliers de dollars)

	1996	1995
Services financiers		
Division des prêts		
Revenu d'intérêts	338 378	302 356
Frais d'intérêts (note 9)	178 799	152 399
Revenu net d'intérêts	159 579	149 957
Provision pour créances irrécouvrables (note 5)	23 128	42 052
Revenu net d'intérêts après provision pour créances irrécouvrables	136 451	107 905
Frais d'exploitation et d'administration (notas 10 et 11)	115 119	99 631
Bénéfice provenant de la division des prêts . .	21 332	8 274
Division du capital de risque		
Revenu de placements	19 097	8 173
Provision pour pertes sur placements (note 5)	4 898	3 247
Revenu net de placements après provision pour pertes	14 199	4 926
Frais d'exploitation et d'administration (note 10)	3 954	3 811
Bénéfice provenant de la division du capital de risque	10 245	1 115
Bénéfice provenant des services financiers	31 577	9 389
Services de gestion-conseil		
Revenu provenant des activités	19 125	18 141
Frais d'exploitation et d'administration (notas 10 et 11)	33 227	32 535
Frais nets d'exploitation et d'administration . . .	14 102	14 394
Crédit parlementaire	14 078	14 170
Perte provenant des services de gestion-conseil (note 10)	(24)	(224)
Bénéfice net	31 553	9 165

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
 (en milliers de dollars)

	1996	1995
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Bénéfice net	31 553	9 165
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Provision pour créances irrécouvrables et pertes sur placements de capital de risque	28 026	45 299
Amortissement des immobilisations	3 440	1 678
Variation des intérêts à recevoir sur les prêts . .	(279)	(2 809)
Variation des intérêts courus sur les emprunts . .	26 688	(15 308)
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	12 260	21 059
	101 688	59 084
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement		
Décaissements sur prêts et placements	(863 235)	(735 402)
Remboursements sur prêts et placements	520 160	465 444
Acquisition nette d'immobilisations	(12 540)	(2 489)
	(355 615)	(272 447)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Émission de billets à long terme	1 011 863	405 821
Remboursement de billets à long terme	(434 674)	(907 159)
Variation nette des billets à court terme	(254 871)	622 064
Variation nette des valeurs mobilières	(164 452)	219 708
Produit de l'émission d'actions privilégiées	50 000	
	207 866	340 434
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des placements à court terme	(46 061)	127 071
À l'ouverture de l'exercice	273 608	146 537
À la clôture de l'exercice	227 547	273 608

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. Loi constitutive, objectifs et fonctionnement de la Société

La Banque de développement du Canada (BDC) est une société d'État créée par une loi du Parlement le 20 décembre 1974 sous la dénomination de Banque fédérale de développement, laquelle a été maintenue sous sa nouvelle dénomination par une loi du Parlement adoptée le 13 juillet 1995. La Banque appartient entièrement au gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les objectifs de la Banque sont de promouvoir et de faciliter l'implantation et l'expansion d'entreprises commerciales au Canada, surtout les petites et moyennes entreprises, en mettant à leur disposition un large éventail de services financiers et de services de gestion adaptés à leurs besoins actuels.

La nouvelle Loi élargit et accroît le mandat de la Banque, lui permettant ainsi de répondre de façon encore plus efficace aux besoins des petites et moyennes entreprises canadiennes. La Banque propose aux entreprises canadiennes des services complémentaires à ceux offerts par les institutions financières commerciales, soit des services financiers, du capital de risque et des services de gestion-conseil (consultation et formation).

Pour atteindre ces objectifs, la Banque émet des titres d'emprunt qui reposent sur la complète bonne foi et le crédit du Canada. La nouvelle Loi permet également à la Banque d'émettre des instruments hybrides de capital grâce auxquels elle peut répondre aux besoins de capitaux croissants des petites et moyennes entreprises canadiennes. Sa Majesté ne pourrait être tenue du paiement des montants dus aux termes de tels instruments de capital.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque de développement du Canada ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-dessous.

Placements à court terme et valeurs mobilières

Les placements à court terme et les valeurs mobilières sont comptabilisés au coût rajusté de l'amortissement des primes ou des escomptes jusqu'à l'échéance, ou à la valeur marchande si celle-ci est considérablement moindre. Les revenus d'intérêts et les gains ou les pertes à l'aliénation sont imputés aux frais d'intérêts.

Prêts et provision cumulée pour créances irrécouvrables

Les prêts sont comptabilisés à leur montant en principal, incluant les intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

La provision cumulée pour créances irrécouvrables est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables qui existent dans le portefeuille de la Banque. La provision cumulée pour créances irrécouvrables est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations, déduction faite des recouvrements.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1996, la Banque a appliqué les nouvelles normes comptables régissant les prêts douteux émises par l'Institut canadien des comptables agréés. Les pratiques de provisionnement employées antérieurement par la Banque se sont avérées suffisantes pour satisfaire à la mise en oeuvre des recommandations touchant les prêts douteux et, de ce fait, aucun ajustement des montants comptabilisés antérieurement n'a été nécessaire.

Un prêt est considéré douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts conformément aux conditions du contrat de prêt. Lorsqu'un prêt est jugé douteux, la valeur comptable de celui-ci est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux monétaires prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. Lorsque le montant des flux monétaires ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, la valeur de réalisation estimative est mesurée à la juste valeur de tout bien donnée en garantie, déduction faite des coûts de réalisation prévus. Le montant constaté initialement au titre d'un prêt douteux, ainsi que tout changement subséquent, est imputé à la provision pour créances irrécouvrables à titre d'ajustement à la provision spécifique pour les prêts douteux.

Outre la provision spécifique pour les prêts douteux, la Banque constitue une provision de groupe afin de couvrir la moins-value inhérente au portefeuille de prêts, dont l'ampleur est estimée en se fondant sur les pertes passées et la conjoncture économique du moment.

Placements de capital de risque et provision cumulée pour pertes

Les placements de capital de risque sont comptabilisés au coût, déduction faite de la provision cumulée pour pertes. La provision cumulée pour pertes est établie d'après un examen de chacun des placements par la direction.

Comptabilisation du revenu

Le revenu d'intérêts sur prêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf en ce qui concerne les prêts qui sont jugés douteux. Lorsqu'un prêt devient douteux, la constatation des intérêts cesse.

Tout paiement d'intérêt sur un prêt douteux est appliqué à la valeur comptable du prêt, à moins que celui-ci ne soit entièrement garanti et ne nécessite pas de provision spécifique, auquel cas le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Dans le cas des prêts douteux mesurés en fonction des flux monétaires futurs prévus, comme il est expliqué au paragraphe intitulé Prêts et provision cumulée pour créances irrécouvrables, l'augmentation de la valeur actualisée attribuable au passage du temps est présentée à titre de revenu d'intérêts.

Les dividendes, les intérêts et les gains en capital sur les placements de capital de risque sont comptabilisés à titre de revenu au moment de l'encaissement.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—Suite

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative maximale selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Matériel informatique	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail (maximum de 15 ans)

Primes, escomptes et frais d'émission de titres d'emprunt

Les primes, les escomptes et les frais relatifs à l'émission de titres d'emprunt sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de chaque émission et imputés aux frais d'intérêts.

Conversion des devises

Les billets à payer en devises et les intérêts sur ceux-ci sont entièrement couverts par des contrats de change à terme, des contrats d'option sur devises ou des contrats de swap de devises et ils sont convertis en dollars canadiens aux taux prévus à ces contrats. La différence entre le montant de principal payable à l'échéance et le produit de l'émission est considérée comme un élément des coûts de financement, et est donc amortie par imputation aux frais d'intérêts selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'obligation. La fraction non amortie est comptabilisée au poste «Autres éléments d'actif».

Opérations de couverture

La Banque effectue diverses opérations de couverture au moyen de contrats de swap de taux d'intérêt, de contrats de garantie de taux d'intérêt, de contrats d'option sur taux d'intérêt, de contrats de swap croisé, de contrats de swap de devises, de contrats de change à terme et de contrats d'option sur devises. Tout gain ou toute perte découlant des instruments susmentionnés est comptabilisé à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

Régime de retraite

La Banque offre un régime de retraite contributif à prestations déterminées aux employés admissibles. Des évaluations périodiques sont faites par des actuaires indépendants afin d'établir la valeur actualisée des prestations de retraite constituées. Les coûts du régime, qui sont inclus dans les traitements et avantages sociaux, correspondent à la somme des éléments suivants : le coût des prestations de retraite pour les services courants et l'amortissement, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, des gains ou pertes du régime et des redressements découlant des modifications au régime ou aux hypothèses le concernant.

Avantages complémentaires de retraite

Les avantages complémentaires de retraite offerts aux retraités admissibles sous forme d'assurance-vie et d'assurance-maladie sont comptabilisés au poste «Autres éléments de passif» selon la méthode de la comptabilité d'exercice en se fondant sur des évaluations actuarielles.

Avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

Les employés ont droit à certains avantages postérieurs à l'emploi qui sont fonction de leur salaire au moment de leur départ et qui sont comptabilisés au poste «Autres éléments de passif» selon la méthode de la comptabilité d'exercice en se fondant sur des évaluations actuarielles.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—Suite

3. Valeurs mobilières

	Durée restante jusqu'à la date d'échéance				1996 Total	1995 Total
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Titres émis ou garantis par :						
Canada		15 118	27 826		42 944	
Provinces		39 178	27 232	29 015	95 425	
Autres titres d'emprunt	16 012	10 071			26 083	
Total des titres	16 012	64 367	55 058	29 015	164 452	
Valeur marchande *					163 368	

* Le risque de marché lié aux titres susmentionnés est couvert par des contrats de swap de tau x d'intérêt.

4. Placements de capital de risque

La Banque détient un portefeuille de placements de capital de risque orienté vers les sociétés qui occupent une position concurrentielle prometteuse sur leurs marchés respectifs et qui présentent de fortes possibilités de croissance. La durée de ces placements est de 4 à 7 ans en général. La Banque se départit de ses placements par l'inscription en bourse des actions des sociétés émettrices ou par la vente des actions à d'autres actionnaires ou à des tiers.

Le tableau ci-dessous indique le portefeuille de placements de capital de risque à la fin de l'exercice :

	1996	1995
Actions ordinaires	27 108	29 010
Actions privilégiées	8 102	2 695
Débitures	9 253	6 915
	44 463	38 620
Provision cumulée pour pertes sur placements	(12 627)	(9 220)
Placements de capital de risque, déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur placements	31 836	29 400

5. Provision cumulée pour créances irrécouvrables et pertes sur placements de capital de risque

	1996			1995		
	Prêts	Placements de capital de risque	Total	Prêts	Placements de capital de risque	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	223 551	9 220	232 771	227 755	9 623	237 378
Radiations	(30 984)	(1 504)	(32 488)	(48 684)	(3 781)	(52 465)
Recouvrements	2 270	13	2 283	2 428	131	2 559
	194 837	7 729	202 566	181 499	5 973	187 472
Provision pour créances irrécouvrables et pertes sur placements de capital de risque	23 128	4 898	28 026	42 052	3 247	45 299
Solde à la clôture de l'exercice	217 965	12 627	230 592	223 551	9 220	232 771

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—*Suite*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—*Suite*

Les prêts en cours et la provision cumulée pour créances irrécouvrables s'y rapportant sont répartis comme suit :

	1996	1995
Prêts en cours		
Groupe	3 091 893	2 787 694
Prêts douteux	237 433	234 326
	<u>3 329 326</u>	<u>3 022 020</u>
Provision cumulée pour créances irrécouvrables		
Groupe	134 117	136 367
Prêts douteux	83 848	87 184
	<u>217 965</u>	<u>223 551</u>
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables	<u>3 111 361</u>	<u>2 798 469</u>

Les revenus comptabilisés à l'égard des prêts douteux à l'exercice 1996 ont totalisé 10 814 \$.

6. Autres éléments d'actif

	1996	1995
Intérêts courus à recevoir	43 156	26 079
Frais d'émission non amortis sur billets à long terme	1 750	2 430
Autres	8 182	9 705
	<u>53 088</u>	<u>38 214</u>

BANQUE DU CANADA**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Nous avons vérifié l'état de l'actif et du passif de la Banque du Canada au 31 décembre 1995 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon l'énoncé ci-joint des principales conventions comptables, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent à l'exception du changement dans la méthode d'amortissement décrit à la note 6.

comptables agréés
Raymond, Chabot, Martin, Paré

comptables agréés
Coopers & Lybrand

Ottawa, Canada
le 19 janvier 1996

ÉTAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF
AU 31 DÉCEMBRE 1995
(en millions de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF	1995	1994
Dépôts payables en devises étrangères			Capital versé (note 7)	5,0	5,0
Devises américaines	328,7	521,1	Fonds de réserve (note 8)	25,0	25,0
Autres devises	219,8	4,2	Billets en circulation	28 777,7	28 328,7
	548,5	525,3	Dépôts		
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (note 10)	545,4	446,8	Gouvernement du Canada	17,6	26,4
Placements—À leurs valeurs après amortissement (note 5)			Banques à charte	478,8	586,2
Bons du Trésor du Canada	18 072,0	19 146,6	Autres membres de l'Association canadienne des paiements	38,9	33,0
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	1 523,9	1 879,2	Autres dépôts	629,2	639,9
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	3 767,9	4 049,8		1 164,5	1 285,5
Autres placements	5 293,0	3 575,4	Passif payable en devises étrangères		
	28 656,8	28 651,0	Gouvernement du Canada	185,4	373,0
Immeubles de la Banque (note 6)	225,0	233,3	Autres éléments du passif	43,0	32,5
Autres éléments de l'actif	224,9	193,3			
	30 200,6	30 049,7		30 200,6	30 049,7

Voir notes complémentaires aux états financiers.

gouverneur
G. G. THIESSEN

comptable en chef
J.-P. AUBRY

BANQUE DU CANADA—Suite

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en millions de dollars)

	1995	1994
Revenus		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 23,3 millions de \$ (19,1 millions de \$ en 1994)	2 037,0	1 704,9
Dépenses par fonction (notes 1, 3 et 4)		
Politique monétaire	33,0	33,8
Billets de banque	80,0	101,4
Services de banque centrale	20,8	19,3
Services liés à la gestion de la dette	54,0	54,7
	187,8	209,2
Indemnités de cessation d'emploi liées au réaménagement des effectifs (note 11)	33,0	
	220,8	209,2
Revenu net versé au compte du receveur général du Canada	1 816,2	1 495,7

Voir notes complémentaires aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions. À compter de l'exercice 1995, les dépenses d'exploitation nettes inscrites dans l'État des revenus et dépenses sont ventilées selon ces quatre fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses d'exploitation nettes réparties entre les principaux articles de dépense sont présentées à la note 3.

La politique monétaire

Il s'agit là de la fonction première de la Banque. La politique monétaire a pour objet la réalisation d'un rythme d'expansion monétaire compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie, et ce par la stabilité du niveau général des prix.

Les billets de banque

La Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque au Canada. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (y compris les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

Les services de banque centrale

En sa qualité de banque centrale, la Banque du Canada gère les comptes de dépôt que les grandes institutions financières et le gouvernement fédéral détiennent chez elle. Elle est de fait leur banquier. La Banque gère aussi les réserves de change du Canada et exécute diverses activités visant à améliorer l'efficacité et la stabilité du système financier canadien. Par ailleurs, elle tient le registre des comptes bancaires inactifs depuis au moins 10 ans ainsi que les registres de préavis de nantissement de certaines catégories de biens mis en garantie pour des emprunts bancaires.

Les services liés à la gestion de la dette

La Banque est aussi l'agent financier du gouvernement fédéral, ce qui l'amène à conseiller celui-ci sur des questions liées à la dette publique, à émettre des emprunts, à tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et à effectuer, au nom du gouvernement fédéral, les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.

2. Principales conventions comptables

La présentation des états financiers de la Banque satisfait aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des intérêts sur les avances consenties à une banque dont la liquidation a été ordonnée, lesquels ne sont inscrits que lorsqu'ils sont perçus.

b) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au prix coûtant ajusté en fonction de l'amortissement de l'es-compte ou de la prime à l'achat. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur réalisation de ces placements sont imputés aux revenus.

c) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères qui font l'objet de contrats à terme sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

d) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments et l'équipement, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. En outre, les coûts d'acquisition de logiciels qui dépassent 2 millions de dollars sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée estimative d'utilisation des logiciels, qui est de trois à cinq ans. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Équipement informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

Une année complète d'amortissement est portée au compte des immobilisations durant l'exercice de l'achat, sauf pour les projets en cours, qui sont amortis à compter de l'achèvement intégral. Aucun amortissement n'est porté au compte des immobilisations durant l'exercice où un actif est aliéné.

e) Régime de pension

Les dépenses au titre du Régime de pension sont comptabilisées sur la base d'évaluations actuarielles qui respectent les exigences établies en matière de capitalisation dans la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

BANQUE DU CANADA—SuiteNOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

f) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par article

	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Traitements	77,6	80,1
Autres frais de personnel	20,4	19,3
Coût des billets de banque	22,6	34,9
Autres dépenses (note 4)		
Entretien des immeubles, après déduction des revenus de location	31,3	33,8
Services et fournitures	15,5	15,8
Amortissement (note 6)	20,4	25,3
	187,8	209,2
Indemnités de cessation d'emploi liées au réaménagement des effectifs (note 11)	33,0	
Total	220,8	209,2

Les salaires et les avantages sociaux du personnel affecté à l'entretien des immeubles ne sont pas inclus sous Traitements ou Autres frais de personnel mais plutôt dans les dépenses d'entretien des immeubles.

4. Recouvrement des dépenses

Les dépenses réparties par fonction sont nettes des frais recouvrés sous forme de droits pour divers services fournis par la Banque (3,0 millions de dollars en 1995 et 2,6 millions de dollars en 1994). Ces sommes sont inscrites à l'article Autres dépenses, sous la rubrique Dépenses par article (note 3).

5. Placements

Les placements peuvent inclure des titres du gouvernement du Canada détenus en vertu de prises en pension. Au 31 décembre 1995, l'encours des titres détenus en pension par la Banque était nul (il était de 434,9 millions de dollars à la fin de 1994).

6. Immeubles de la Banque

	1995			1994		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	(en millions de dollars)					
Terrains et bâtiments	253,4	101,6	151,8	250,9	94,8	156,1
Équipement informatique et logiciels	50,6	42,1	8,5	46,3	38,7	7,6
Autre équipement	144,2	83,6	60,6	143,1	74,1	69,0
	448,2	227,3	220,9	440,3	207,6	232,7
Projets en cours	4,1		4,1	0,6		0,6
	452,3	227,3	225,0	440,9	207,6	233,3

BANQUE DU CANADA—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Fin

Au cours de l'année, la Banque a abandonné la méthode de l'amortissement dégressif au profit de l'amortissement linéaire, qui reflète mieux l'usage qu'elle fait de ses biens. Ce changement, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995, a eu pour effet de ramener l'amortissement à 20,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995, ce qui représente 5,4 millions de moins que le chiffre que l'on aurait obtenu pour 1995 avec la méthode de l'amortissement dégressif.

7. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la Loi sur la Banque du Canada, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du Canada.

8. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la Loi sur la Banque du Canada représente la réserve générale de la Banque. Conformément à cette loi, des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars. Depuis, la totalité du revenu net est versée au receveur général du Canada.

9. Engagements

a) Immeubles de la Banque

Au 31 décembre 1995, le total des engagements découlant des contrats de modernisation d'immeubles et d'acquisition de systèmes informatiques et d'équipement était de 12,2 millions de dollars (0,6 million à la fin de 1994). Ces contrats prévoient le versement de ces montants au cours de la prochaine année.

b) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque d'avoirs en devises du Fonds des changes; les avoirs sont payés en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux.

En outre la Banque du Canada a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1,5 milliard de dollars canadiens.

Le tableau ci-après fait état de l'encours des engagements découlant des contrats de devises.

	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Contrats de devises—Achats	64,2	66,1
—Ventes	5 646,2	3 669,9

Au 31 décembre 1995, l'encours des contrats de devises comprenait pour 5 365,4 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes (3 603,8 millions à la fin de 1994) et pour 216,7 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de l'accord de swap avec la Banque du Mexique (néant à la fin de 1994).

c) Contrats de titres

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des contrats d'achat et de vente de titres. Le tableau suivant montre l'encours des engagements découlant de ces contrats.

	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Contrats de titres—Achats		
—Ventes		434,9

Au 31 décembre 1995, l'encours des contrats de titres (c'est-à-dire des engagements de vente) conclus dans le cadre de prises en pension était nul (il était de 434,9 millions de dollars à la fin de 1994).

10. Modalités légales

Les avances comprennent des prêts d'un montant total de 27,9 millions de dollars (le même montant qu'en 1994) consentis à la Banque Commerciale du Canada et à la Norbanque, qui ont fait l'objet d'ordonnances judiciaires de liquidation. Sur la foi des renseignements dont elle dispose, la Banque du Canada estime que ce montant sera remboursé intégralement à même le produit des liquidations.

La garantie reçue par la Banque pour ces avances comprend les portefeuilles de prêts de ces institutions. Dans le cas de la Banque Commerciale du Canada, la conclusion du liquidateur selon laquelle les prêts consentis par la Banque Commerciale du Canada font partie de la garantie de la Banque du Canada a été contestée en ce qui concerne une partie du portefeuille, et la question est devant les tribunaux. Dans le cas de la Norbanque, ceux-ci doivent se prononcer sur une question touchant à un règlement effectué par cette banque au profit de la Banque du Canada dans le cadre de la compensation d'effets de paiement. Si les tribunaux décident en dernière instance qu'une partie du portefeuille des prêts de la Banque Commerciale du Canada ou que le règlement effectué par la Norbanque est exclu de la garantie, il pourrait être nécessaire d'apporter certains ajustements aux montants qui ont été comptabilisés dans les revenus. À l'heure actuelle, les renseignements disponibles ne permettent pas d'estimer l'ampleur éventuelle de tels ajustements.

11. Indemnités de cessation d'emploi liées au réaménagement des effectifs

La Banque compte supprimer environ 500 postes. Cette importante réduction des effectifs découle d'une revue approfondie des activités de la Banque et pourra être réalisée principalement par des départs à la retraite anticipés, des départs volontaires ainsi que par des mises à pied. Les indemnités de cessation d'emploi offertes sont comparables à celles que le gouvernement fédéral a récemment proposées à ses employés, et leur coût est entièrement imputé à l'exercice 1995.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—*Suite*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—*Suite*

7. Emprunts

La Banque émet des titres d'emprunt sur les marchés des capitaux mondiaux afin de financer son portefeuille de prêts. Le tableau ci-dessous indique les billets en dollars canadiens et les billets en devises, entièrement couverts et convertis en dollars canadiens.

Date d'échéance	Taux effectif	Devises	1996	1995
	%	Montant nominal	\$	\$
Billets à court terme				
1996	5,75-8,15	Livres sterling Dollars US Dollars CAN	5 000 799 142 230 550	1 353 061
1997	4,95-5,58	Francs suisses Deutsche marks Dollars US Dollars CAN	49 000 265 000 237 000 476 094	
Total des billets à court terme			1 098 190	1 353 061
<hr/>				
Date d'échéance	Taux nominal	Devises	1996	1995
	%	Montant principal	\$	\$
Billets à long terme				
<i>À l'intérieur d'un an</i>				
1996	Coupon zéro— 12,00	Yens japonais Dollars US Dollars CAN	10 000 000 25 000 142 440	282 319
1997	Coupon zéro— 11,49	Yens japonais Dollars US Florins néerlandais Dollars CAN	22 920 000 71 375 25 000 273 500	647 974
<i>Plus d'un an</i>				
26 août 1997	8,50		75 000	75 000
6 octobre 1997	8,80 ⁽¹⁾	Dollars US	80 000	47 093
15 décembre 1997	6,00		100 000	
18 décembre 1997	7,13 ⁽²⁾		40 000	
28 février 1998	7,00 ⁽³⁾		15 000	
10 mars 1998	7,50		150 000	150 000
15 mai 1998	Coupon zéro ⁽⁴⁾		5 000	
30 juin 1998	4,15	Yens japonais	1 690 000	20 517
29 juillet 1998	6,00 ⁽⁵⁾	Yens japonais	1 603 788	26 905
6 octobre 1998	7,00		125 000	
15 octobre 1998	Coupon zéro ⁽⁶⁾	Dollars US	35 000	46 830
25 novembre 1998	8,78		50 000	50 000
25 septembre 2000	7,43		75 000	
24 novembre 2000	6,89 ⁽⁷⁾	Dollars US	18 340	29 377
27 juin 2005	8,00 ⁽⁸⁾		20 000	
18 octobre 2005	8,52 ⁽⁹⁾		67 000	
18 octobre 2005	8,33 ⁽⁹⁾		23 000	
2 novembre 2005	6,75 ⁽¹⁰⁾		25 000	
12 décembre 2005	7,73 ⁽¹¹⁾		20 000	
12 décembre 2005	7,76 ⁽¹¹⁾		58 000	
5 janvier 2006	8,26 ⁽¹²⁾		115 000	
1 ^{er} mars 2006	7,55 ⁽¹³⁾		60 000	
18 mars 2008	8,35 ⁽¹⁴⁾		32 000	
Total des billets à long terme			1 946 965	1 369 776
<hr/>				
Partie courante des billets à long terme dont la date d'échéance est de plus d'un an			12 293	7 911

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—Suite

- (1) Le remboursement à l'échéance est fonction des taux de change dollar US/yen japonais.
- (2) L'intérêt est payable deux fois l'an. Le 18 décembre 1997, la BDC peut exercer une option qui lui permet de prolonger l'échéance jusqu'au 20 décembre 1999, et tous les ans par la suite jusqu'au 18 décembre 2007.
- (3) Les intérêts sont composés annuellement et payables à la date d'échéance. Tous les ans, à compter du 28 février 1998, la BDC peut, à son gré, prolonger la date d'échéance à des taux d'intérêt prédéterminés.
- (4) Le remboursement à l'échéance est fonction de la performance de 225 actions ordinaires inscrites à la Bourse de Tokyo.
- (5) Le billet est assujéti, jusqu'à la date d'échéance, à des versements annuels de 599 992 903 de yens japonais (6 529 dollars canadiens) comprenant capital et intérêt. Le capital et l'intérêt additionnels dus à la contrepartie à l'accord de swap sont payables jusqu'à l'échéance en versements annuels combinés de 4 150 dollars canadiens.
- (6) L'intérêt est établi en fonction de la moyenne des taux de swap de 2 ans pour 6 pays.
- (7) Le billet est assujéti, jusqu'à la date d'échéance, à des versements mensuels variables comprenant capital et intérêt.
- (8) Le taux d'intérêt est composé deux fois l'an et payable à l'échéance. Tous les ans, à compter du 27 juin 1998, la Banque a le droit de rembourser les billets avant échéance.
- (9) Le taux d'intérêt est composé deux fois l'an et payable au moment du remboursement ou à la date d'échéance. À compter du 20 octobre 1997, la BDC a le choix de rembourser les billets avant échéance.
- (10) Tous les ans, à compter du 2 novembre 1998, la BDC peut, à son gré, rembourser les billets à la date de chaque coupon, moyennant un taux prédéterminé.
- (11) L'intérêt est composé deux fois l'an et payable à la date de remboursement ou à l'échéance. À compter du 12 décembre 2000, la BDC a le choix de rembourser les billets.
- (12) Le 5 janvier 1998, la BDC aura le droit d'appeler au remboursement du billet. L'intérêt est payable deux fois l'an.
- (13) L'intérêt est composé deux fois l'an et payable à la date de remboursement ou à l'échéance. À compter du 2 mars 1998, la BDC a le choix de rembourser les billets.
- (14) Le taux d'intérêt est composé deux fois l'an et payable au moment du remboursement ou à l'échéance. Tous les ans, à compter du 18 mars 1998, la BDC a le choix de rembourser les billets.

Le tableau précédent comprend des billets à long terme payables d'une valeur de 1 808 963 \$ en 1996 et de 1 342 336 \$ en 1995, qui ont fait l'objet de contrats de swap de taux d'intérêt et d'options avec d'autres institutions financières. Ces emprunts servent à financer une partie du portefeuille de prêts à taux d'intérêt flottant de la Banque.

Au 31 mars, les versements requis sur les billets à long terme sont les suivants :

	1996	1995
1996.....		290 230
1997.....	675 034	656 974
1998.....	502 822	282 302
1999.....	262 736	128 896
2000.....	6 501	6 501
2001.....	79 872	4 873
2006.....	388 000	
2008.....	32 000	
	<u>1 946 965</u>	<u>1 369 776</u>

8. Avoir de l'actionnaire et limitations légales

Avoir de l'actionnaire

Autorisé :

- a) Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale et sans droit de vote pouvant être émises en séries;
- b) Un nombre illimité d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de 100 \$ (cent dollars) chacune.

L'avoir de l'actionnaire de 370 328 \$ au 31 mars 1996 s'établit comme suit :

Émises et entièrement libérées	1996	
	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées		
catégorie A, série 1.....	500 000	50 000
Actions ordinaires.....	3 034 000	303 400
Total du capital-actions en circulation.....		353 400
Bénéfices non répartis.....		16 928
Avoir de l'actionnaire.....		<u>370 328</u>

L'avoir de l'actionnaire de 288 775 \$ au 31 mars 1995 comprend 590 000 \$ de capital versé par le Canada et un déficit accumulé de 301 225 \$.

Le 13 juillet 1995, le capital existant de 590 000 \$ versé par le Canada a été converti en 5 900 000 actions ordinaires de la Banque de développement du Canada sur la base d'une action ordinaire pour chaque tranche de 100 \$ (cent dollars) de capital versé par le Canada.

Le conseil d'administration, avec l'approbation du gouverneur en conseil, a autorisé l'annulation, en date du 31 mars 1996, de 2 866 000 de ces actions ordinaires et une réduction correspondante de 286 600 \$ du capital versé, éliminant ainsi un montant de 286 600 \$ de déficit accumulé.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—Suite

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1996, la Banque a émis 500 000 actions privilégiées catégorie A, série 1 en contrepartie d'une somme en espèces de 50 000 \$.

Les actions privilégiées catégorie A, série 1 sont assorties d'un dividende cumulatif, préférentiel et fixe au taux annuel de 6,805 pour cent, à compter d'avril 1996 jusqu'au 31 mars 1999. Du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2002 et pour chaque période subséquente de trois ans, le taux sera rajusté à compter du début de la période, de sorte qu'il corresponde au taux d'intérêt débiteur pour trois ans du Trésor publié par le ministre des Finances pour le mois de mars précédant immédiatement la période, plus 3/8 de 1 %. Telles actions sont échangeables, au gré du porteur, avec l'approbation du ministre des Finances, contre des actions ordinaires entièrement libérées à raison d'une action ordinaire pour chaque action privilégiée catégorie A, série 1. Tous les dividendes accumulés ou déclarés et impayés à compter de la date d'échange sont payables par la Banque, au prorata, tout comme s'ils avaient été cumulés quotidiennement.

Limitations légales

La somme des emprunts contractés par la Banque et du passif éventuel constitué par les garanties qu'elle consent ne peut dépasser le produit des capitaux propres et du coefficient douze, tel que défini au paragraphe 30(2) de la *Loi sur la Banque de développement du Canada*.

En outre, le total du capital versé, du surplus d'apport qui s'y rapporte et de tout produit visé à l'alinéa 30(2)(d) de la Loi et considéré comme des capitaux propres ne peut à aucun moment dépasser 1,5 milliard de dollars.

9. Frais d'intérêts

	1996	1995
Intérêt sur les emprunts	200 696	170 685
Revenu provenant de valeurs mobilières et de placements à court terme	(21 897)	(18 286)
	<u>178 799</u>	<u>152 399</u>

10. Frais d'exploitation et d'administration

	1996		1995		Services de gestion- conseil	
	Services financiers		Services financiers			
	Division des prêts	Division du capital de risque	Division des prêts	Division du capital de risque		
Traitements et avantages sociaux	50 592	2 020	20 547	46 676	1 829	20 181
Locaux et équipements	13 035	492	3 191	23 559	531	3 246
Autres frais	31 201	1 442	9 139	29 396	1 451	9 108
Charge liée à la réorganisation	20 291		350			
	<u>115 119</u>	<u>3 954</u>	<u>33 227</u>	<u>99 631</u>	<u>3 811</u>	<u>32 535</u>

Les frais d'exploitation et d'administration pour les Services de gestion-conseil indiqués ci-dessus comprennent certains frais courus à long terme au titre des prestations de retraite, des charges complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi qui seront pourvus par un crédit au moment du décaissement. Par conséquent, ces sommes sont incluses dans la perte provenant des Services de gestion-conseil pour l'exercice.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—Suite

11. Charge liée à la réorganisation

Pour assurer la mise en oeuvre efficace de son nouveau mandat, la Banque a annoncé une importante réorganisation de sa structure opérationnelle qui mettra l'accent sur le service à la clientèle et sur la rentabilité et qui accordera une plus grande importance aux entreprises fondées sur le savoir, aux entreprises axées sur la croissance et aux entreprises exportatrices. Cette réorganisation a été approuvée par le conseil et sa mise en oeuvre a été entreprise durant l'exercice.

Les frais afférents de 20 641 \$, constitués d'encouragements à la retraite anticipée, d'indemnités de départ et d'autres dépenses afférentes, ont été inclus dans les frais d'exploitation et d'administration de la Banque pour l'exercice terminé le 31 mars 1996.

12. Instruments financiers hors bilan

La Banque effectue des opérations de couverture dans le seul but d'apparier ses éléments d'actif et de passif et de se protéger contre les risques du marché. Ces opérations permettent de réduire le risque de non-appariement des revenus et des dépenses découlant des fluctuations des taux d'intérêt et de change auquel est exposée la Banque.

Ces opérations comprennent des contrats de swap de taux d'intérêt, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats d'option sur taux d'intérêt, des contrats de swap croisé, des contrats de swap de devises, des contrats de change à terme et des contrats d'option sur devises.

Au 31 mars, les montants nominaux de référence ou engagés au titre des instruments dérivés sont les suivants :

Instruments dérivés	Date de modification des taux prévue ou date d'échéance			1996		1995	
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Montant nominal de référence	Valeur de remplace- ment **	Montant nominal de référence	Valeur de remplace- ment **
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats de swap de taux d'intérêt	2 038 336	391 437	57 547	2 487 320	27 843	1 569 427	14 948
Contrats de garantie de taux d'intérêt	539 000			539 000	111	500 000	66
Contrats d'option sur taux d'intérêt	207 354			207 354		257 354	
Contrats de swap croisé *	667 298	318 121	25 914	1 011 333	52 642	1 160 052	212 739
Contrats de devises							
Contrats de swap de devises	57 705			57 705		57 705	
Contrats de change à terme	971 080			971 080	542	1 422 940	19 375
Contrats d'option sur devises		40 510		40 510		40 510	

* Selon les dates d'échéance.

** La valeur de remplacement représente ce qu'il en coûterait pour remplacer tous les contrats en position de gain aux taux courants du marché. Ces montants ne reflètent pas l'incidence des contrats-cadres de compensation.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—*Suite*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—*Suite*

Contrats de swap de taux d'intérêt

Un contrat de swap de taux d'intérêt est une entente selon laquelle deux parties échangent leurs versements d'intérêt sur un montant nominal de référence, pour une période prédéterminée, au taux fixe ou flottant convenu.

Contrats de garantie de taux d'intérêt

Un contrat de garantie de taux d'intérêt est un contrat négocié entre deux parties aux termes duquel l'une des parties s'engage envers l'autre à acheter ou à vendre des instruments financiers à une date future et à un taux déterminé.

Contrats d'option sur taux d'intérêt

Un contrat d'option sur taux d'intérêt est une entente qui confère à un acheteur le droit soit d'acheter du vendeur de l'option, soit de lui vendre un instrument financier déterminé à des conditions convenues. En contrepartie du risque de taux d'intérêt, le vendeur reçoit une prime de l'acheteur.

Contrats de swap croisé

Un contrat de swap croisé est une entente entre deux parties selon laquelle elles échangent à la fois des devises et des taux d'intérêt sur un montant nominal de référence pour une période prédéterminée.

Contrats de swap de devises

Un contrat de swap de devises est une entente entre deux parties aux termes de laquelle elles échangent des devises à un prix spécifique et à une date prédéterminée.

Contrats de change à terme

Un contrat de change à terme est un engagement à faire l'échange de deux devises à une date prédéterminée au taux convenu entre les deux parties à la date de l'opération.

Contrats d'option sur devises

Un contrat d'option sur devises est une entente visant à acheter ou à vendre un montant donné de devises à un prix spécifique, à une date ultérieure précise.

Risque de crédit lié à la contrepartie

Les montants nominaux de référence des instruments financiers hors bilan détenus par la Banque ne reflètent pas le risque de crédit ou le risque de marché inhérent aux contrats. Le seul risque de perte provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. En cas de défaut de la contrepartie, le risque auquel s'exposerait la Banque dans ces opérations serait limité à la différence de valeur des devises en question ou à la différence de taux d'intérêt. La Banque réduit le risque auquel elle est ainsi exposée en traitant uniquement avec des institutions financières dont la cote de crédit est conforme aux directives du ministère des Finances. La Banque vérifie régulièrement sa position et la cote de crédit de ses contreparties. Le risque de crédit est calculé par contrat pour chacune des contreparties et donne lieu à une inscription à la valeur de remplacement de tous les contrats en cours, après avoir donné effet aux contrats-cadres de compensation.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—Fin

À la fin de l'exercice, le risque de crédit lié à la contrepartie s'établissait comme suit :

Risque de crédit lié à la contrepartie	Cote de crédit de la contrepartie				
	AAA	AA	AA-	A+	A
31 mars 1996	5 083	19 867	10 354	12 476	3
31 mars 1995	22 110	121 226	26 552	9 718	15

13. Passif éventuel et engagements

Au 31 mars 1996 :

- La Banque est garante de prêts totalisant 320 \$.
- La Banque fait l'objet de diverses poursuites judiciaires découlant du cours normal de ses activités. La direction est d'avis que le montant global du passif qui résultera de ces poursuites ne sera pas important.
- Les montants non déboursés sur les prêts et les placements de capital de risque autorisés s'élèvent à 257 810 \$.
- Les engagements minimums exigibles en vertu des contrats de location-exploitation des locaux de la Banque sont les suivants :

1997	11 164
1998	10 222
1999	8 253
2000	7 922
2001	7 588
2002-2020	133 063
	<u>178 212</u>

14. Prestations de retraite

Selon la dernière évaluation actuarielle établie au 31 décembre 1995, la valeur actualisée des prestations de retraite constituées des employés actuels et la valeur actuarielle de l'actif du Régime de retraite pour les employés s'élevaient respectivement à 256 343 \$ et 283 077 \$. Un revenu de 904 \$ au titre des prestations de retraite (exclusion faite des encouragements à la retraite anticipée) est compris dans l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 1996 (une charge de 1 712 \$ avait été enregistrée en 1995). La différence cumulative entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées est comptabilisée au bilan sous «Autres éléments d'actif» ou «Autres éléments de passif» selon le cas.

15. Fonds de développement des industries culturelles

La Banque administre le Fonds de développement des industries culturelles (FDIC) au nom du ministère du Patrimoine canadien. Ce fonds a été établi pour fournir, à certaines conditions, des services souples de financement et de consultation en gestion aux entreprises oeuvrant dans les secteurs culturels canadiens. Conformément à l'entente conclue, le ministère du Patrimoine canadien devait accorder du financement jusqu'à concurrence de 33 000 \$ sur une période de cinq ans ayant débuté en 1992, dont une partie couvre l'administration et la prestation du programme. Une somme de 4 279 \$ a été transférée dans le FDIC en 1996 (3 712 \$ en 1995). Le fonds n'est pas comptabilisé dans les états financiers de la Banque.

16. Données financières comparatives

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour 1996.

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

La direction assume la responsabilité tant des états financiers que des autres informations présentés dans le présent rapport annuel, lesquels ont été révisés et approuvés par le conseil des gouverneurs du CRDI. Ces états financiers, qui incluent des chiffres que la direction a estimés en se fondant sur son expérience et son jugement, ont été correctement préparés dans les limites matérielles acceptables et sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. L'information contenue dans le rapport annuel concorde, s'il y a lieu, avec l'information contenue dans les états financiers.

La direction s'appuie sur des méthodes et des systèmes de contrôle financiers et de gestion qui garantissent, d'une manière raisonnable, la fiabilité des informations financières, la protection des biens et l'efficacité des activités. La section de vérification interne du CRDI est chargée de procéder à la révision périodique des mécanismes internes de contrôle et de veiller à leur application.

C'est au conseil des gouverneurs qu'il appartient de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Il remplit cette fonction qui comporte entre autres volets l'examen et l'approbation des états financiers par l'entremise du comité des finances et de la vérification. Ce comité, formé de gouverneurs, se réunit régulièrement avec la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes.

Le vérificateur général du Canada procède à une vérification des états financiers conformément aux normes généralement reconnues. Sa vérification comprend les sondages et autres procédés nécessaires pour lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le comité des finances et de la vérification du conseil demeure à la disposition des vérificateurs externes.

le président
Keith A. Bezanson

le vice-président, ressources,
et directeur des finances
Raymond J. Audet

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU CENTRE DE RECHERCHES POUR LE
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
ET AU
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherches pour le développement international au 31 mars 1996 et les états des résultats, de l'avoir et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Centre au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

pour le vérificateur général du Canada
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 7 juin 1996

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—*Suite*BILAN AU 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements (note 3)			Créditeurs et frais courus (note 6)	6 541	9 440
Sans restriction	11 310	9 333	Coût de la restructuration (note 8)	4 024	
Avec restrictions	25 421	25 957	Revenus reportés sur contrats de recherche (notes 3 et 7)	11 962	5 217
Débiteurs	3 483	1 966			
Frais payés d'avance	1 298	1 602			
	41 512	38 858		22 527	14 657
Autres éléments d'actif			Autres éléments de passif		
Immobilisations (note 4)	4 427	5 049	Provisions pour indemnités de cessations d'emploi	2 635	3 023
Dépôts recouvrables	166	165	Loyer reporté—Siège social	394	363
Fonds de dotation (note 5)	208	202	Fonds de dotation (note 5)	208	202
			Total du passif	25 764	18 245
			AVOIR		
			Sans restriction	7 090	5 289
			Avec restrictions (notes 3 et 9)	13 459	20 740
			Total de l'avoir	20 549	26 029
Total de l'actif	46 313	44 274	Total du passif et de l'avoir	46 313	44 274

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé :

le président

KEITH A. BEZANSON

le vice-président, ressources, et directeur des finances

RAYMOND J. AUDET

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—*Suite*ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Revenus		
Subvention parlementaire	96 100	111 908
Projets de contrats de recherche (note 7)	16 547	16 254
Revenus de placements	2 562	2 322
Autres revenus	492	642
Total des revenus	115 701	131 126
Dépenses		
Recherche pour le développement		
Subventions de projets	61 337	73 505
Projets de contrats de recherche (note 7)	16 547	16 254
	77 884	89 759
Activités liées à la recherche		
Soutien technique	10 848	12 109
Diffusion de l'information et bibliothèque	4 969	5 406
	15 817	17 515
Soutien opérationnel de la recherche		
Bureaux régionaux	5 930	6 273
Gestion des divisions	4 568	4 773
	10 498	11 046
Total des dépenses de recherche et autres dépenses reliées	104 199	118 320
Dépenses d'administration générale	12 805	12 886
Frais généraux recouvrés sur contrats de recherche (note 7)	(1 323)	(1 176)
Total des dépenses	115 681	130 030
Excédent des revenus sur les dépenses		
avant les coûts de restructuration	20	1 096
Coûts de la restructuration (note 8)	5 500	
(Déficit) excédent de l'exercice	(5 480)	1 096

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'AVOIR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Sans restriction		
Solde au début de l'exercice	5 289	(2 067)
(Déficit) excédent de l'exercice	(5 480)	1 096
Avoir avec restrictions dépensé au cours de l'exercice	7 281	6 260
Solde à la clôture de l'exercice	7 090	5 289
Avec restrictions (notes 3 et 9)		
Solde au début de l'exercice	20 740	27 000
Dépenses au cours de l'exercice	(7 281)	(6 260)
Solde à la clôture de l'exercice	13 459	20 740
Avoir total	20 549	26 029

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Activités d'exploitation		
Fonds (absorbée par) provenant de l'exploitation		
(Déficit) excédent de l'exercice	(5 480)	1 096
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	1 295	1 390
Provision pour le programme de restructuration	4 024	(2)
Provision pour les indemnités de cessation d'emploi	206	319
Perte (gain) lors de l'aliénation d'immobilisations	3	(18)
Amortissement du loyer reporté	30	(623)
	78	2 162
Variations des éléments hors caisse de l'actif et du passif liés à l'exploitation	2 039	903
Fonds provenant de l'exploitation	2 117	3 065
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(721)	(1 191)
Produit de l'aliénation des équipements	45	49
Fonds utilisés pour les activités d'investissement	(676)	(1 142)
Augmentation de l'encaisse	1 441	1 923
Encaisse et placements au début de l'exercice	35 290	33 367
Encaisse et placements à la clôture de l'exercice	36 731	35 290

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996

(en milliers de dollars)

1. Pouvoirs et objets

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est une société sans capital-actions créée en 1970 par le Parlement du Canada qui a promulgué, à cette fin, la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*. Les activités du CRDI sont principalement financées par un crédit (subvention) annuel accordé par le Parlement du Canada.

Le CRDI a pour objets d'entreprendre, d'encourager, de soutenir et de poursuivre des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur les moyens d'application et d'adaptation des connaissances scientifiques, techniques et autres au progrès économique et social de ces régions.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et selon les principales conventions comptables suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et amorties sur la durée d'utilisation prévue. Les améliorations locatives sont amorties selon la durée des contrats de location respectifs, plus une période de renouvellement. Les méthodes comptables et les taux annuels prévus pour l'amortissement des immobilisations sont les suivants :

	Méthode	Taux (%)
Matériel informatique	Linéaire	20
Améliorations locatives	Linéaire	5-50
Ameublement et matériel de bureau	Solde dégressif	20
Véhicules	Solde dégressif	30
Réseau téléphonique	Linéaire	20

Constataion des revenus

Le crédit parlementaire (subvention) est inscrit à titre de revenu selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant des contrats de recherche sont comptabilisés lorsque les dépenses afférentes sont encourues. Les fonds provenant des contrats de recherche reçus avant que les dépenses ne soient encourues sont comptabilisés comme revenus reportés sur les contrats de recherche. Les dépenses encourues au titre des contrats de recherche avant la réception des fonds sont comptabilisées comme débiteurs.

Indemnités de cessation d'emploi

Les employés du Centre bénéficient d'indemnités de cessation d'emploi calculées d'après leur salaire à la date de la cessation et selon les conditions d'emploi en vigueur. Le passif résultant des dites indemnités est comptabilisé lorsque les employés y deviennent admissibles.

Loyer reporté

Les gratuités ou autres avantages liés à des contrats de location à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

Charges de retraite

Les employés du Centre participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le Centre sont tenus de cotiser au régime. Ces cotisations représentent la totalité de la responsabilité du Centre et elles sont comptabilisées sur une base courante. En vertu des mesures législatives en vigueur, le Centre n'est pas tenu de cotiser en ce qui concerne les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

Impôts sur le revenu

Le Centre n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Conversion des devises

La conversion des devises en dollars canadiens se fait selon un taux de change moyen qui avoisine le taux de change en vigueur à la date de l'opération. L'actif et le passif monétaires sont rajustés selon le taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés lors des opérations de change sont compris dans les résultats de l'exercice courant.

3. Encaisse et placements

	1996	1995
Encaisse	(52)	535
Dépôts à court terme		
Banques canadiennes	16 112	19 114
Sociétés commerciales	11 453	7 393
Gouvernements fédéral et provinciaux	7 241	5 683
Banques étrangères		2 565
Sociétés de fiducie et sociétés de prêt hypothécaire	1 977	
	<u>36 731</u>	<u>35 290</u>

L'encaisse et les placements incluent un solde de 25 421 \$ reçu pour des fins précises :

	1996	1995
Revenus reportés sur contrats de recherche	11 962	5 217
Avoir avec restrictions	13 459	20 740
	<u>25 421</u>	<u>25 957</u>

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—*Suite*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—*Suite*

4. Immobilisations

	1996		1995	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel informatique	6 008	3 487	2 521	2 800
Améliorations locatives	1 720	814	906	1 019
Ameublement et matériel de bureau	1 486	998	488	579
Véhicules	916	583	333	491
Réseau téléphonique ..	966	787	179	160
	<u>11 096</u>	<u>6 669</u>	<u>4 427</u>	<u>5 049</u>

L'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 1996 s'établissait à 1 295 \$ (1 390 \$ en 1995).

5. Fonds de dotation

En 1987, la succession du regretté John Bene a créé un fonds qui octroie une bourse d'études postdoctorales en foresterie sociale. Le Centre administre également d'autres fonds de dotation pour un montant de 50 000 dollars, dont le fonds des gouverneurs et le fonds pour la recherche sur le sida.

	1996	1995
Solde au début de l'exercice	202	201
Intérêts créditeurs	13	10
Dépenses	(7)	(9)
Solde à la clôture de l'exercice	<u>208</u>	<u>202</u>
John Bene	158	155
Autres	50	47
Total des fonds de dotation	<u>208</u>	<u>202</u>

6. Crédoiteurs et charges à payer

	1996	1995
Charges à payer—Projets	2 156	4 673
Autres	3 174	3 392
Prestations de congés annuels et autres prestations	1 211	1 375
	<u>6 541</u>	<u>9 440</u>

7. Contrats de recherche

Les travaux de contrats de recherche sont menés à bien et gérés par le Centre pour le compte d'autres organismes. La recherche est financée par d'autres organisations internationales, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et d'autres agences du gouvernement fédéral. Le Centre charge des frais pour recouvrer les dépenses d'administration indirectes occasionnées par les activités de recherche effectuées sous contrat. Voici comment sont répartis les revenus et les dépenses provenant des contrats de recherche :

	1996	1995
Projets de contrats de recherche		
ACDI	8 238	8 963
Autres	6 986	6 115
	<u>15 224</u>	<u>15 078</u>
Frais généraux recouverts sur contrats de recherche		
ACDI	763	740
Autres	560	436
	<u>1 323</u>	<u>1 176</u>
Total	<u>16 547</u>	<u>16 254</u>

Les revenus reportés des contrats de recherche, qui s'élèvent à 11 962 \$ (5 217 \$ en 1995), comprennent 6 826 \$ (3 113 \$ en 1995) détenus pour le compte de l'ACDI.

8. Coûts de la restructuration

Au cours de l'exercice, le conseil des gouverneurs a approuvé la restructuration des programmes et des activités du Centre, tant au siège social que dans les bureaux régionaux. Le coût total de la réduction des effectifs, qui comporte des indemnités de départ accordées en vertu du programme spécial de compensation et d'aide ainsi que d'autres frais connexes, a été estimé à 5,5 millions de dollars. Au 31 mars 1996, un montant de 4 millions de dollars a été comptabilisé comme passif et un montant de 1,5 millions de dollars a été payé au cours de l'exercice.

9. Avoir des restrictions

En mars 1994, le CRDI s'est vu accorder un crédit parlementaire (subvention) supplémentaire de 27 millions de dollars. Conformément à une décision du Conseil du Trésor, l'utilisation de cette somme était ainsi restreinte : 15 millions de dollars pour la distribution de trousseaux de santé en Afrique; 12 millions pour l'Initiative pour les micronutriments.

Au 31 mars 1996, une somme de 13,5 millions de dollars pour la distribution de trousseaux de santé en Afrique n'était pas encore utilisée (14,4 millions de dollars en 1995). En ce qui a trait à l'Initiative pour les micronutriments, le solde est nul (6,3 millions de dollars en 1995).

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—Fin

10. Contrats de location-exploitation

Le Centre a signé plusieurs contrats de location pour loger son personnel dans différents pays et pour les locaux qu'il occupe au Canada et à l'étranger. En décembre 1993, le Centre a signé un nouveau bail pour son siège social à Ottawa. Le bail commençait en 1995 et expirera en 2007. Les paiements minimaux futurs de loyer en vertu des différents contrats de location sont les suivants :

1996-1997	5 531
1997-1998	5 057
1998-1999	4 883
1999-2000	4 879
2000-2001	4 957
2001-2007	34 602
Total	<u>59 909</u>

11. Engagements contractuels—Subventions et développement de projets

Le Centre s'est engagé à effectuer des paiements totalisant 135,6 millions de dollars au cours des quatre prochains exercices sujet à ce que le Parlement du Canada ou des donateurs externes fournissent les fonds nécessaires et que les bénéficiaires se conforment aux modalités de subvention des projets. Le Centre a également offert de façon officielle des subventions à des bénéficiaires susceptibles de les accepter pour un montant de 2,2 millions de dollars.

12. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés dont il est fait mention ailleurs dans ces états financiers, le Centre a des liens, en matière de propriété commune, avec tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Centre conclut des opérations avec ces derniers dans le cours normal de ses activités.

13. Éventualité

Une réclamation de 820 000 \$ afférente à un bien loué en Inde a été déposée au cours de l'exercice. Sur avis juridique, la direction estime qu'il n'est pas possible de déterminer le montant du passif, le cas échéant, qui pourrait découler du règlement de cette poursuite.

Le Centre est défendeur dans d'autres réclamations. La direction considère toutefois comme improbable que celles-ci résultent en des passifs significatifs.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à être conformes avec la présentation de l'exercice courant.

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1996
N'ÉTAIENT PAS DISPONIBLES À LA DATE D'IMPRESSION

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—Suite

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers contenus dans le présent rapport annuel ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, appropriés dans les circonstances et appliqués d'une manière uniforme. L'intégrité et l'objectivité des données contenues dans ces états financiers sont la responsabilité de la direction. Cette responsabilité exige de faire preuve de jugement en choisissant des principes comptables appropriés et en s'assurant que les résultats des états des comptes de mise en commun sont obtenus de façon appropriée et uniforme. La direction doit s'assurer que toute l'information contenue dans le rapport annuel est conforme aux états financiers.

La direction s'appuie sur le système de contrôles internes de même que sur les politiques et les procédés officiels de la CCB pour assurer l'intégrité et la fiabilité de la présentation de l'information comptable et financière. La direction évalue de façon continue les politiques et les procédés de manière à s'assurer qu'ils répondent aux exigences de la Commission et soient conformes aux normes comptables en vigueur au Canada. Un groupe de vérification interne évalue indépendamment l'efficacité des contrôles internes et recommande des améliorations à leur sujet.

Deloitte & Touche, les vérificateurs de la CCB, ont procédé à une vérification indépendante des états financiers contenus dans ce rapport. Leur vérification a été faite conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et ils ont effectué des contrôles par sondages et d'autres procédés qu'ils ont jugé nécessaires. La direction a mis à la disposition des vérificateurs externes tous les registres financiers et données connexes. L'énoncé d'opinion des vérificateurs sur la fidélité des états financiers est comprise dans le rapport des vérificateurs.

La Commission canadienne du blé, qui est constituée de pas moins de trois ni de plus de cinq commissaires, nommés par le gouverneur en conseil pour le Canada en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Les commissaires, de même que le président du comité consultatif de la CCB, dans l'exercice de leurs responsabilités, font fonction de comité de vérification. Le comité rencontre les vérificateurs externes dans le but de discuter des résultats de leur vérification et de leur évaluation des contrôles internes de la CCB. Relevant directement du comité de vérification, le service de vérification interne a le mandat de faire, au moment opportun, des recommandations et des évaluations concernant l'efficacité des contrôles internes. Le comité passe en revue les mesures prises par la direction à l'égard des recommandations faites par les vérificateurs internes et externes.

directeur administratif,
finances, et trésorier
Donald E. Vernon, CA

directeur administratif,
commercialisation
Adrian Measner

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission canadienne du blé présentés sous la forme des tableaux I à VIII et les notes complémentaires, y compris le bilan au 31 juillet 1995 ainsi que les états des résultats d'exploitation de la campagne 1994-1995 pour les comptes de mise en commun du blé, du blé dur ambré et de l'orge de la période allant du 1^{er} août 1994 jusqu'à la fin des activités le 31 août 1995 et, pour l'orge de premier choix, de la période allant du 1^{er} août 1994 jusqu'à la fin des activités le 30 septembre 1995, l'état des frais administratifs, des frais généraux et des imputations à l'exploitation de la campagne terminée le 31 juillet 1995, l'état des paiements anticipés aux céréaliculteurs en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies* en date du 31 juillet 1995 et l'état des opérations du compte spécial de la campagne terminée le 31 juillet 1995. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission canadienne du blé. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission canadienne du blé au 31 juillet 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour les périodes indiquées, selon les principes comptables généralement reconnus.

comptables agréés
Deloitte & Touche

Winnipeg, Canada
le 5 janvier 1996

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*BILAN AU 31 JUILLET 1995
(avec chiffres correspondants de la campagne précédente)

TABLEAU I

ACTIF	1995		1994		PASSIF	1995		1994	
		\$		\$			\$		\$
Stocks de céréales : (note 1 a))					Emprunts (note 4)	6 492 291 399		6 826 621 553	
—Blé	678 661 192		962 889 819		Obligations envers les agents relativement aux				
—Blé dur	379 442 414		310 702 175		achats de céréales auprès des producteurs				
—Orge	6 423 461		73 507 657		(note 5)	494 333 230		866 923 224	
—Orge de premier choix	32 457 898		40 633 434		Obligations envers les agents relativement aux				
	1 096 984 965		1 387 733 085		bons de livraison reportés (note 6)	157 373 331		83 817 852	
Comptes débiteurs—Ventes à crédit (note 2)					Frais courus et comptes créditeurs				
Sommes à recevoir des					(note 7)	97 893 311		138 656 183	
clients étrangers	6 670 686 895		6 869 848 975		Chèques aux producteurs en circulation				
Sommes à recevoir du gouvernement					pour le relèvement et l'ajustement de fin				
de Canada	60 869 060		135 022 157		de campagne :				
	6 731 555 955		7 004 871 132		—Blé	152 012 574		258 723 393	
Comptes débiteurs—Autres					—Blé dur	110 818 965		6 275 053	
Sommes à recevoir des ventes					—Avoine	3 021		3 021	
déjà conclues	69 948 437		93 335 113		—Orge	176 643		157 743	
Divers	6 067 583		5 867 500		—Orge de premier choix	14 001 596		59 534	
<i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain</i>						277 012 799		265 218 744	
<i>des Prairies</i>	63 080 272		303 167 713		Compte spécial—Solde net des comptes				
	139 096 292		402 370 326		dormants (note 8)	2 484 872		3 470 850	
Immeuble de la Commission canadienne					Provisions pour frais reliés aux				
du blé à Winnipeg, au prix coûtant					ajustements de fin de campagne (note 9)	6 053 405		4 371 597	
moins l'amortissement	1 005 280		1 105 667		Excédents d'exploitation :				
Wagons-trémies, au prix coûtant moins					Comptes de mise en commun :				
l'amortissement (note 3)	42 256 920		45 241 371		—Blé	271 863 674		435 908 662	
Mobilier et fournitures de bureaux, matériel					—Blé dur	207 391 046		150 539 820	
informatique et véhicules, au prix coûtant					—Orge	1 986 006		45 977 481	
moins l'amortissement	3 901 240		3 537 796		—Orge de premier choix	34 657 388		37 077 455	
Frais reportés et frais payés d'avance	28 539 809		13 724 044			515 898 114		669 503 418	
	8 043 340 461		8 858 583 421			8 043 340 461		8 858 583 421	
<i>le commissaire en chef</i> LORNE F. HEHN			<i>le commissaire</i> GORDON P. MACHEJ						
<i>le commissaire</i> RICHARD H. KLASSEN			<i>le commissaire</i> KEN BESWICK						

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

COMPTE DE MISE EN COMMUN DU BLÉ 1994-1995

ENTRE LE 1^{er} AOÛT 1994 ET LA FIN DES ACTIVITÉS LE 31 AOÛT 1995

(avec chiffres correspondants du compte de la campagne 1993-1994, arrêté le 30 septembre 1994)

TABLEAU II

	1994-1995		1993-1994	
	Tonnes	Montant	Tonnes	Montant
	\$		\$	
Blé acquis :				
Acheté des céréaliculteurs moyennant les acomptes à la livraison de la CCB; base en magasin à Thunder Bay ou à Vancouver	14 640 658	2 552 267 073	17 522 229	2 103 169 225
Tonnes nettes acquises à la suite du redressement des différences en plus ou en moins, etc., aux silos de collecte et aux silos portuaires, aux acomptes de la CCB; base en magasin à Thunder Bay ou à Vancouver	98 009	13 242 094	66 811	6 670 985
Acheté du compte de mise en commun du blé de la campagne précédente	2 081 888	348 393 536	3 713 769	551 150 195
	<u>16 820 555</u>	<u>2 913 902 703</u>	<u>21 302 809</u>	<u>2 660 990 405</u>
Blé vendu :				
Ventes conclues au 31 juillet; base en magasin à Thunder Bay, à Vancouver ou à Churchill :				
Marché intérieur	1 472 857		1 692 008	
Exportation	12 262 595		13 212 550	
Freintes	2 177		7 274	
	<u>13 737 629</u>	<u>2 602 746 107</u>	<u>14 911 832</u>	<u>2 228 565 225</u>
Stocks de blé—Non vendus au 31 juillet et portés ici au montant définitif reçu de leur vente; base en magasin à Thunder Bay, à Vancouver ou à Churchill :				
Ventes conclues après le 31 juillet :				
Marché intérieur	210 550		416 565	
Exportation	1 147 021		3 892 524	
Vente au compte de mise en commun du blé suivant	1 725 355		2 081 888	
	<u>3 082 926</u>	<u>678 661 192</u>	<u>6 390 977</u>	<u>962 889 819</u>
	<u>16 820 555</u>	<u>3 281 407 299</u>	<u>21 302 809</u>	<u>3 191 455 044</u>
Excédent sur les opérations relatives au blé		<u>367 504 596</u>		<u>530 464 639</u>
Frais d'exploitation :				
Frais fixes :				
Frais fixes sur le blé entreposé dans les silos de collecte		47 772 308		43 906 781
Frais de conservation sur le blé entreposé dans les silos portuaires		12 394 015		10 102 608
		<u>60 166 323</u>		<u>54 009 389</u>
Intérêts et frais bancaires		(44 189 004)		(49 583 506)
Surestaries/Bonification		4 633 149		23 986 030
Fret supplémentaire—Sur le blé expédié des gares régionales aux silos portuaires		26 373 670		27 010 961
—Résultant de modifications aux tarifs ferroviaires		17 806 373		1 986 771
Frais de séchage		967 387		4 249 486
Intérêts et amortissement sur les wagons-trémies de la CCB		2 965 914		2 901 288
Frais administratifs et généraux		26 917 110		29 995 558
		<u>95 640 922</u>		<u>94 555 977</u>
Excédent d'exploitation de la CCB au compte de mise en commun du blé pour la période allant du 1 ^{er} août 1994 au 31 août 1995 (au 30 septembre 1994 pour 1993-1994)		271 863 674		435 908 662

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

COMPTE DE MISE EN COMMUN DU BLÉ DUR AMBRÉ 1994-1995
ENTRE LE 1^{er} AOÛT 1994 ET LA FIN DES ACTIVITÉS LE 31 AOÛT 1995
(avec chiffres correspondants du compte de la campagne 1993-1994, arrêté le 30 septembre 1994)

TABLEAU III

	1994-1995		1993-1994	
	Tonnes	Montant	Tonnes	Montant
		\$		\$
Blé dur acquis :				
Acheté des céréaliculteurs moyennant les acomptes à la livraison de la CCB; base en magasin à Thunder Bay ou à Vancouver	4 068 116	857 358 360	3 623 117	594 629 738
Tonnes nettes acquises à la suite du redressement des différences en plus ou en moins, etc., aux silos de collecte et aux silos portuaires, aux acomptes de la CCB; base en magasin à Thunder Bay ou à Vancouver	19 274	3 820 410	12 108	2 086 093
Acheté du compte de mise en commun du blé dur de la campagne précédente	883 359	181 662 465	396 186	59 856 060
	<u>4 970 749</u>	<u>1 042 841 235</u>	<u>4 031 411</u>	<u>656 571 891</u>
Blé dur vendu :				
Ventes conclues au 31 juillet; base en magasin à Thunder Bay, à Vancouver ou à Churchill :				
Marché intérieur	167 347		154 861	
Exportation	3 461 596		2 334 228	
Freintes	1 616		6 676	
	<u>3 630 559</u>	<u>899 335 973</u>	<u>2 495 765</u>	<u>515 998 400</u>
Stocks de blé dur—Non vendus au 31 juillet et portés ici au montant définitif reçu de leur vente; base en magasin à Thunder Bay, à Vancouver ou à Churchill :				
Ventes conclues après le 31 juillet :				
Marché intérieur	14 856		27 131	
Exportation	550 365		625 156	
Vente au compte de mise en commun du blé dur suivant	774 969		883 359	
	<u>1 340 190</u>	<u>379 442 414</u>	<u>1 535 646</u>	<u>310 702 175</u>
	<u>4 970 749</u>	<u>1 278 778 387</u>	<u>4 031 411</u>	<u>826 700 575</u>
Excédent sur les opérations relatives au blé dur ambré		<u>235 937 152</u>		<u>170 128 684</u>
Frais d'exploitation :				
Frais fixes :				
Frais fixes sur le blé dur entreposé dans les silos de collecte		11 998 159		9 628 393
Frais de conservation sur le blé dur entreposé dans les silos portuaires		6 634 318		5 780 006
		<u>18 632 477</u>		<u>15 408 399</u>
Intérêts et frais bancaires		(5 646 219)		(5 473 617)
Surestaries/Bonification		552 796		925 872
Fret supplémentaire—Sur le blé dur expédié des gares régionales aux silos portuaires		1 443 688		1 069 443
—Résultant de modifications aux tarifs ferroviaires		5 133 718		431 086
Frais de séchage		134 374		425 514
Intérêts et amortissement sur les wagons-trémies de la CCB		815 987		599 907
Frais administratifs et généraux		7 479 285		6 202 260
		<u>28 546 106</u>		<u>19 588 864</u>
Excédent d'exploitation de la CCB au compte de mise en commun du blé dur pour la période allant du 1 ^{er} août 1994 au 31 août 1995 (au 30 septembre 1994 pour 1993-1994)		207 391 046		150 539 820

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

COMPTE DE MISE EN COMMUN DE L'ORGE 1994-1995

ENTRE LE 1^{er} AOÛT 1994 ET LA FIN DES ACTIVITÉS LE 31 AOÛT 1995

(avec chiffres correspondants du compte de la campagne 1993-1994, arrêté le 30 septembre 1994)

TABLEAU IV

	1994-1995		1993-1994	
	Tonnes	Montant	Tonnes	Montant
		\$		\$
Orge acquise :				
Achetée des céréaliculteurs moyennant les acomptes à la livraison de la CCB; base en magasin à Thunder Bay ou à Vancouver	1 059 665	106 989 933	2 362 477	189 567 305
Tonnes nettes acquises à la suite du redressement des différences en plus ou en moins, etc., aux silos de collecte et aux silos portuaires, aux acomptes de la CCB; base en magasin à Thunder Bay ou à Vancouver	1 050	110 101	5 125	309 256
Achetée du compte de mise en commun de l'orge de la campagne précédente	276 300	31 220 962	677 155	64 385 323
	<u>1 337 015</u>	<u>138 320 996</u>	<u>3 044 757</u>	<u>254 261 884</u>
Orge vendue :				
Ventes conclues au 31 juillet; base en magasin à Thunder Bay, à Vancouver ou à Churchill ...	1 275 723		2 305 867	
Freintes	1 508		3 295	
	<u>1 277 231</u>	<u>145 220 286</u>	<u>2 309 162</u>	<u>238 989 043</u>
Stocks d'orge—Non vendus au 31 juillet et portés ici au montant définitif reçu de leur vente; base en magasin à Thunder Bay, à Vancouver ou à Churchill :				
Ventes conclues après le 31 juillet	31 965		459 295	
Vente au compte de mise en commun de l'orge suivant	27 809		276 300	
	<u>59 774</u>	<u>6 423 461</u>	<u>735 595</u>	<u>73 507 657</u>
	<u>1 337 005</u>	<u>151 643 747</u>	<u>3 044 757</u>	<u>312 496 700</u>
Excédent sur les opérations relatives à l'orge		<u>13 322 751</u>		<u>58 234 816</u>
Frais d'exploitation :				
Frais fixes :				
Frais fixes sur l'orge entreposée dans les silos de collecte		1 352 257		2 936 647
Frais de conservation sur l'orge entreposée dans les silos portuaires		1 599 084		1 151 807
		<u>2 951 341</u>		<u>4 088 454</u>
Intérêts et frais bancaires		(4 668 232)		(6 112 557)
Surestaries/Bonification		7 143 566		4 288 454
Fret supplémentaire—Sur l'orge expédiée des gares régionales aux silos portuaires		4 229 443		3 567 096
—Résultant de modifications aux tarifs ferroviaires		(1 021 069)		159 211
Frais de séchage		540 959		1 831 281
Intérêts et amortissement sur les wagons-trémies de la CCB		212 547		391 173
Frais administratifs et généraux		1 948 190		4 044 223
		<u>11 336 745</u>		<u>12 257 335</u>
Excédent d'exploitation de la CCB au compte de mise en commun de l'orge pour la période allant du 1 ^{er} août 1994 au 31 août 1995 (au 30 septembre 1994 pour 1993-1994)		1 986 006		45 977 481

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

COMPTE DE MISE EN COMMUN DE L'ORGE DE PREMIER CHOIX 1994-1995
 ENTRE LE 1^{er} AOÛT 1994 ET LA FIN DES ACTIVITÉS LE 30 SEPTEMBRE 1995
 (avec chiffres correspondants du compte de la campagne 1993-1994, arrêté le 31 octobre 1994)

TABLEAU V

	1994-1995		1993-1994	
	Tonnes	Montant	Tonnes	Montant
		\$		\$
Orge de premier choix acquise :				
Achetée des céréaliculteurs moyennant les acomptes à la livraison de la CCB; base en magasin à Thunder Bay ou à Vancouver	2 260 241	348 417 038	1 727 924	185 900 087
Orge de premier choix vendue :				
Ventes conclues au 31 juillet; base en magasin à Thunder Bay ou à Vancouver	2 104 155	359 685 342	1 425 712	186 612 964
Stocks d'orge de premier choix —Non vendus au 31 juillet et portés ici au montant définitif reçu de leur vente; base en magasin à Thunder Bay ou à Vancouver :				
Ventes conclues après le 31 juillet	156 086	32 457 898	302 212	40 633 434
	2 260 241	392 143 240	1 727 924	227 246 398
Excédent sur les opérations relatives à l'orge de premier choix		43 726 202		41 346 311
Frais d'exploitation :				
Intérêts		(3 259 673)		(2 003 272)
Surestaries/Bonification		371 587		312 539
Intérêts et amortissement sur les wagons-trémies de la CCB		453 362		286 105
Frais administratifs et généraux		4 181 065		2 994 447
		1 746 341		1 589 819
Stockage en ferme de grain acquis sous contrat		7 322 473		2 679 037
Excédent d'exploitation de la CCB au compte de mise en commun de l'orge de premier choix pour la période allant du 1 ^{er} août 1994 au 30 septembre 1995 (au 31 octobre 1994 pour 1993-1994)		34 657 388		37 077 455

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—Suite

ÉTAT DES FRAIS D'ADMINISTRATION, DES FRAIS GÉNÉRAUX ET DES IMPUTATIONS À L'EXPLOITATION DE LA CAMPAGNE TERMINÉE LE 31 JUILLET 1995
(avec chiffres correspondants de la campagne précédente)

TABLEAU VI

	1994-1995		1993-1994	
	\$	\$	\$	\$
Frais administratifs et généraux :				
Salaires—Membres de la Commission, dirigeants et personnel	21 063 990	20 079 920		
Assurance-chômage, caisse de retraite, assurance collective, assurance-maladie et autres avantages sociaux	4 734 852	4 557 119		
Impôt—Santé et Éducation de la province du Manitoba	411 767	443 945		
Comité consultatif—Frais généraux et dépenses d'élection	362 446	254 312		
Location et éclairage des bureaux, y compris l'entretien de l'immeuble de la Commission canadienne du blé	2 293 696	1 889 663		
Téléphone, télex et télécopie	748 195	681 836		
Affranchissement	928 020	1 091 818		
Imprimerie, papier et fournitures de bureau	880 154	776 364		
Rapport annuel, «Info Céréales», etc.	246 616	200 504		
Réunions régionales	43 351	65 037		
Frais de consultation en gestion	285 173	415 392		
Frais de bureau et divers	1 614 738	1 463 314		
Frais de déplacement et de mutation du personnel ..	1 531 209	1 510 228		
Frais de formation	271 837	371 643		
Agents régionaux	277 238	242 460		
Honoraires d'avocats et frais de justice	114 488	143 115		
Dépenses de consultation—Différend commercial (note 12)	621 170	585 629		
Honoraires des vérificateurs	153 000	150 000		
Matériel informatique—Location et divers	5 176 449	4 145 349		
Réparation et entretien des machines et du matériel de bureau	91 559	102 090		
Publications et services du marché des céréales ...	228 429	194 229		
Quote-part de la Commission canadienne du blé aux frais d'exploitation de l'Institut international du Canada pour le grain	1 347 850	1 435 396		
Cautions et assurance	42 725	64 254		
Amortissement—Immeuble, mobilier, matériel et véhicules	553 495	446 616		
	44 022 447	41 310 233		
Imputations à l'exploitation :				
1. Commercialisation des céréales :				
Compte de mise en commun du blé 1994-1995 ..	14 601 085			
Compte de mise en commun du blé dur 1994-1995	4 057 120			
Compte de mise en commun de l'orge 1994-1995	1 056 791			
Compte de mise en commun de l'orge de premier choix 1994-1995	2 254 131			
Compte de mise en commun du blé 1993-1994 ..	14 773 722			
Compte de mise en commun du blé dur 1993-1994	3 053 691			
Compte de mise en commun de l'orge 1993-1994	1 991 179			
Compte de mise en commun de l'orge de premier choix 1993-1994	1 492 842			
	43 280 561	40 752 217		
2. Répartition des ajustements de fin de campagne parmi les producteurs :				
a) Blé et blé dur				
Compte de mise en commun du blé 1993-1994 ..	409 410			
Compte de mise en commun du blé dur 1993-1994	79 077			
Compte de mise en commun du blé 1992-1993 ..	40 596			
Compte de mise en commun du blé dur 1992-1993	8 455			
Compte de mise en commun du blé 1991-1992 ..	313			
Compte de mise en commun du blé dur 1991-1992	65			
Compte de mise en commun du blé 1989-1990 ..	317			
Compte de mise en commun du blé dur 1989-1990	84			
Compte de mise en commun du blé 1988-1989	295			
Compte de mise en commun du blé dur 1988-1989	73			
	538 685	392 154		
b) Céréales secondaires				
Compte de mise en commun de l'orge 1993-1994	138 463			
Compte de mise en commun de l'orge de premier choix 1993-1994	49 091			
Compte de mise en commun de l'orge 1992-1993	10 455			
Compte de mise en commun de l'orge de premier choix 1992-1993	4 730			
Compte de mise en commun de l'orge 1991-1992	80			
Compte de mise en commun de l'orge de premier choix 1991-1992	36			
Compte de mise en commun de l'orge de premier choix 1990-1991	48			
Compte de mise en commun de l'orge 1989-1990	118			
Compte de mise en commun de l'orge de premier choix 1989-1990	20			
Compte de mise en commun de l'orge 1988-1989	134			
Compte de mise en commun de l'orge de premier choix 1988-1989	26			
	203 201	165 862		
	44 022 447	41 310 233		

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—Suite

ÉTAT DES PAIEMENTS ANTICIPÉS AUX CÉRÉALICULTEURS EN VERTU
DE LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES
AU 31 JUILLET 1995

TABLEAU VII

	Avances au comptant aux céréaliculteurs	Rembourse- ment sur avances par les céréaliculteurs	Solde rembour- sable par les céréaliculteurs
	\$	\$	\$
Campagne 1984-1985 et campagnes antérieures	2 839 051 160	2 835 573 530	3 477 630
Campagne 1985-1986	340 670 296	339 873 313	796 983
Campagne 1986-1987	642 511 850	640 977 689	1 534 161
Campagne 1987-1988	563 607 958	560 844 508	2 763 450
Campagne 1988-1989	319 522 186	317 084 986	2 437 200
Campagne 1989-1990*	144 260 874	141 581 673	2 679 201
Campagne 1990-1991	1 461 790 445	1 451 800 323	9 990 122
Campagne 1991-1992	1 163 737 749	1 151 320 030	12 417 719
Campagne 1992-1993	1 081 150 782	1 061 799 525	19 351 257
Campagne 1993-1994	819 208 984	771 449 722	47 759 262
Campagne 1994-1995	524 195 993	442 089 225	82 106 768
	<u>9 899 708 277</u>	<u>9 714 394 524</u>	
Solde remboursable par les céréaliculteurs au 31 juillet 1995			185 313 753
Plus : intérêts bancaires au 31 juillet 1995 payables par le gouvernement du Canada		363 318 141	
Moins : montant payé par le gouvernement au 31 juillet 1995		(362 884 742)	433 399
Plus : intérêts bancaires au 31 juillet 1995 payables par les céréaliculteurs		16 116 325	
intérêts courus des céréaliculteurs —Partagés		10 781 978	
intérêts courus des céréaliculteurs —100 %		1 685 395	
		<u>28 583 698</u>	
Moins : montant payé par les céréaliculteurs au 31 juillet 1995		(30 856 845)	(2 273 147)
			<u>183 474 005</u>
Moins : solde des fonds reçus :			
gouvernement du Canada —Pour couvrir des paiements anticipés en souffrance		118 863 693	
compagnies manutentionnaires —Pour couvrir des paiements anticipés en souffrance		2 472 354	
compagnies manutentionnaires —Pour couvrir les paiements anticipés en cours		329 899	
intérêts encaissés sur paiements en souffrance		21 435 848	
moins : intérêts versés au gouvernement du Canada		(22 708 061)	120 393 733
Montant dû à la Commission canadienne du blé au 31 juillet 1995			<u>63 080 272</u>

(*) Avant la campagne 1989-1990, le gouvernement du Canada payait la totalité des intérêts. En 1989-1990, les céréaliculteurs ont dû payer la totalité des intérêts sur les paiements anticipés. En 1990-1991, 1991-1992 et 1992-1993 et 1994-1995, les céréaliculteurs ont dû verser des intérêts sur la tranche des paiements anticipés qui dépassait 50 000 \$. En 1993-1994, les céréaliculteurs ont dû verser des intérêts sur la tranche des paiements anticipés qui dépassait 60 000 \$ et ont dû payer une partie des intérêts, soit les premiers 2,25 %, sur les avances inférieures à 60 000 \$.

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*ÉTAT DES OPÉRATIONS DU COMPTE SPÉCIAL
DE LA CAMPAGNE TERMINÉE LE 31 JUILLET 1995

TABLEAU VIII

		\$			
Solde du compte spécial au 31 juillet 1994		3 470 850			
Dépenses :					
Autorisées par décret du conseil	Description du projet	Non affectées au 31 juillet 1994	Autorisation campagne 1994-1995	Non affectées au 31 juillet 1995	Effectuées pendant la campagne 1994-1995
		\$	\$	\$	\$
CP 1994-1305					
CP 1995-2202	Développement de marchés	164 275	585 000	445 378	303 897
CP 1994-1306	Institut international du Canada pour le				
CP 1995-2203	Grain—Dépenses en immobilisations	129 788	395 000	169 228	355 560
CP 1991-2548	Part de fondateur	50 000		25 000	25 000
CP 1990-1538	Bourses universitaires	50 812	299 188	48 559	301 441
		<u>394 875</u>	<u>1 279 188</u>	<u>688 165</u>	<u>985 898</u>
Moins : versements aux céréaliculteurs concernant d'anciens comptes		2 484 952			
Moins : versements aux céréaliculteurs concernant d'anciens comptes		80			
Solde du compte spécial au 31 juillet 1995		<u>2 484 872</u>			

Au 31 juillet 1995, les dépenses non déboursées se montaient à 688 165 \$, ce qui porte le solde non affecté du compte à 1 796 707 \$.

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers.

1. Principes comptables

a) Résultats d'exploitation et évaluation des stocks de céréales

Les résultats d'exploitation finals des comptes de mise en commun de la campagne céréalière qui s'est terminée le 31 juillet sont compris dans les comptes annuels de la CCB au 31 juillet lorsque les opérations commerciales ont pris fin avant la parution du rapport annuel de la campagne en revue. Les résultats financiers des comptes de mise en commun de la CCB arrêtés au 31 juillet tiennent compte :

- i) des stocks de céréales détenus à cette date à la valeur définitive reçue de leur vente ;
- ii) des provisions pour les frais engagés ou devant être engagés avant que le produit des ventes soit réalisé au comptant ou sous forme de sommes à recevoir des clients étrangers, y compris les frais administratifs et les frais généraux qui seront engagés après le 31 juillet relativement à la commercialisation et à la comptabilisation des céréales des différents comptes de mise en commun avant la clôture de ces derniers.

b) Conversion des devises

Les sommes à recevoir en devises américaines qui font l'objet de contrats à terme sont converties aux taux prévus par les contrats. Dans tous les autres cas, les sommes à recevoir des clients étrangers et les emprunts à payer en devise américaine sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Les effets à moyen terme émis par la CCB en devises autres que le dollar canadien ou le dollar américain sont couverts au moyen d'accords de swaps de devises et sont convertis en dollars canadiens ou américains aux taux stipulés dans ces accords.

Les résultats d'exploitation tiennent compte des écarts de conversion des sommes à recevoir des clients étrangers et des emprunts.

c) Autres instruments financiers

La CCB négocie des échanges de contrats et d'options à terme de grain, de devises et de taux d'intérêt, afin de réduire les risques liés aux marchés, aux devises et aux taux d'intérêt.

d) Amortissement

Les taux d'amortissement, calculés en vue d'amortir totalement les biens sur leur durée d'utilisation estimative, s'établissent comme suit :

Wagons-trémies	30 ans
Immeuble de bureaux	40 ans
Matériel et fournitures de bureau	10 ans
Matériel informatique	1 à 5 ans
	(jusqu' à concurrence de 1/20e du coût, soit la valeur résiduelle)
Véhicules automobiles	2 ans
	(jusqu' à concurrence du tiers du coût, soit la valeur résiduelle)

e) Frais administratifs et frais généraux

Les frais administratifs et les frais généraux, à l'exception des frais relatifs à la répartition des ajustements de fin de campagne aux producteurs, sont imputés aux divers comptes de mise en commun auxquels se rapportent les services en fonction du tonnage. Les frais relatifs aux ajustements de fin de campagne sont répartis selon le nombre de producteurs qui reçoivent un chèque des différents comptes de mise en commun.

f) Avantages sociaux—Départ à la retraite et cessation d'emploi

Les avantages sociaux accordés aux employés lors de leur départ à la retraite ou de leur cessation d'emploi sont enregistrés à mesure qu'ils s'accumulent au compte des employés. Au 31 juillet 1993 le solde non accumulé de ces avantages s'est établi à 7 980 330 \$, et il est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans à compter de la campagne 1993-1994. En date du 31 juillet 1995, le solde non accumulé atteignait 6 384 264 \$ (contre 7 182 297 \$ en 1994).

2. Comptes débiteurs—Ventes à crédit

a) Sommes à recevoir des clients étrangers

Le montant global du capital et des intérêts courus à recevoir des clients étrangers, soit 6 670 686 895 \$, comprend la somme de 4 609 470 972 \$ (contre 4 772 085 548 \$ en 1994) représentant l'équivalent canadien des 3 380 616 774 \$ (contre 3 438 101 980 \$ en 1994) remboursables en devises américaines.

Les soldes à recevoir découlent des ventes de céréales aux pays suivants : l'Algérie, le Brésil, l'Égypte, l'Éthiopie, Haïti, l'Iran, l'Iraq, la Jamaïque, le Mexique, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, la Russie l'Ouzbékistan et la Zambie. Le remboursement intégral doit se faire au cours d'une période maximale de 36 mois suivant la date d'expédition, sauf pour l'Algérie, le Brésil, l'Égypte, l'Éthiopie, Haïti, la Jamaïque, le Mexique, le Pérou, la Pologne, la Russie et la Zambie, avec lesquels la CCB a convenu, conjointement avec le gouvernement fédéral, de reporter à plus tard les échéances de certains remboursements. Les modalités de rééchelonnement sont élaborées par le Club de Paris, dont la fonction consiste à permettre au gouvernement des pays débiteurs d'établir des accords visant le rééchelonnement et l'allègement, ou l'un ou l'autre des dettes payables aux gouvernements créanciers et à leurs agences. Ces accords prévoient le versement d'intérêts et le rééchelonnement de la dette sur une période variant de 5 ans à 25 ans. Au 31 juillet 1995, le total des rééchelonnements s'établissait à 5 490 129 585 \$, dont 3 405 888 740 \$ représentent l'équivalent canadien des 2 497 901 533 \$ à recevoir en devises américaines.

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—*Suite*

Au cours de la campagne et après sa clôture, la CCB a signé cinq accords de rééchelonnement au titre du Club de Paris avec divers pays. Un autre accord est en cours de négociation. Ces accords prévoient le rééchelonnement de comptes débiteurs, antérieurement rééchelonnés ou non, totalisant 1 062 220 053 \$, dont 1 054 933 446 \$ représentent l'équivalent canadien de 773 695 230 \$ à recevoir en devises américaines. Les accords de rééchelonnement signés et à signer se répartissent comme suit :

Pays	Montant		Total en \$ CA (après conversion)
	\$ US	\$ CA	
Sommes visées par les accords signés entre le 1 ^{er} août 1994 et le 31 juillet 1995 :			
Algérie	65 304 418		89 042 574
Pérou	1 744 829		2 379 074
Russie	459 358 855		626 335 799
Total (au 31 juillet)	526 408 102		717 757 447
Sommes visées par les accords signés ou en cours de négociation après le 1 ^{er} août 1995 :			
Algérie (approximatif)	70 600 000		96 263 100
Russie	176 687 128		240 912 899
Haïti (en cours de négociation)		7 286 607	7 286 607
Total après clôture de la campagne	247 287 128	7 286 607	344 462 606
Total rééchelonné	773 695 230	7 286 607	1 062 220 053

b) Sommes à recevoir du gouvernement du Canada

Le montant global du capital et des intérêts courus à recevoir du gouvernement du Canada, soit 60 869 060 \$, comprend la somme de 29 555 962 \$ (contre 26 316 360 \$ en 1994) représentant l'équivalent canadien de 21 676 540 \$ (contre 18 959 913 \$ en 1994) remboursable en devises américaines.

En plus d'alléger les dettes par des rééchelonnements des échéances, le gouvernement du Canada a dans certains cas accepté, par l'entremise du Club de Paris, de réduire la dette de pays ayant rééchelonné des sommes payables à la CCB. Les dispositions d'allègement de la dette prévoient que le remboursement des sommes payables à la CCB soit réparti selon une formule convenue entre le pays débiteur et le gouvernement du Canada. La somme de 60 869 060 \$ représente le montant à recevoir du gouvernement du Canada en date du 31 juillet 1995, en vertu des accords de réduction de l'endettement susmentionnés.

Les ventes à crédit sont assujetties à des plafonds établis par le gouvernement du Canada, sauf dans la situation mentionnée ci-dessous. Le gouvernement du Canada garantit les emprunts de la CCB destinés au financement du capital et des intérêts de ces ventes ainsi que les comptes à recevoir afférents. En raison de cette garantie, la CCB n'est exposée à aucun risque, même en cas de créance non recouvrable. En outre, des sommes à recevoir de 16 803 428 \$ proviennent de ventes à crédit effectués en dehors du programme de vente de céréales à crédit du gouvernement du Canada. La CCB a pris des dispositions auprès d'un établissement financier canadien afin de s'assurer qu'elle ne s'expose à aucun risque. En conséquence, aucune provision n'est constituée en vue de couvrir tout manquement des débiteurs à leurs engagements.

3. Wagons-trémies

La CCB a acheté 2 000 wagons-trémies en 1979-1980 dont le coût initial s'établissait à 90 555 623 \$. De ce nombre, 69 wagons ont été détruits et démolis, ce qui porte le parc de matériel roulant à 1 931 wagons, d'une valeur initiale de 87 431 454 \$, y compris un amortissement cumulé de 45 174 534 \$ au 31 juillet 1995. La CCB est remboursée de la valeur des wagons détruits en vertu d'un accord d'exploitation avec le Canadien National.

4. Emprunts

La ventilation des emprunts s'établit comme suit :

	31 juillet 1995	31 juillet 1994
	\$	\$
Instruments d'emprunt à court terme et prêts	5 920 311 779	6 244 028 478
Instruments d'emprunt à moyen terme	571 979 620	582 593 075
	<u>6 492 291 399</u>	<u>6 826 621 553</u>
Ces emprunts financent ce qui suit :		
	31 juillet 1995	31 juillet 1994
	\$	\$
Opérations courantes (fonds déposés)		
Emprunts	(234 562 561)	(169 922 918)
Emprunts pour financer les ventes à crédit	6 726 853 960	6 996 544 471
	<u>6 492 291 399</u>	<u>6 826 621 553</u>

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—Fin

Du montant global des emprunts à court terme, une somme de 4 052 144 116 \$ (contre 4 198 547 264 \$ en 1994) représente l'équivalent canadien des 2 971 869 539 \$ remboursables en devises américaines (contre 3 024 889 960 \$ en 1994). Des emprunts à moyen terme, 571 979 620 \$ (contre 542 593 075 \$ en 1994) représentent l'équivalent canadien des 419 493 671 \$ (contre 390 917 201 \$ en 1994) remboursables en devises américaines.

Les emprunts de la CCB sont soumis à l'approbation du ministre des Finances. Ces emprunts représentent les obligations directes de la CCB et, à ce titre, sont effectués au nom de sa Majesté du chef du Canada.

5. Obligations envers les agents relativement aux achats de céréales auprès des producteurs

Les sociétés céréalières, qui agissent en qualité d'agents de la CCB, acceptent les livraisons des producteurs aux silos de collecte et versent à ces derniers, au nom de la CCB, l'acompte alors en vigueur. Ces achats ne sont réglés par la CCB qu'au moment où les agents en ont effectué la livraison à la CCB, aux silos portuaires ou aux minoteries. Les obligations de la CCB envers les agents se montent à 494 333 230 \$ (contre 866 923 224 \$ en 1994) payables relativement aux 2 738 135 tonnes de céréales stockées dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet (contre 7 570 120 tonnes en 1994), mais qui seront livrées et réglées après la fin de la campagne.

6. Obligations envers les agents relativement aux bons de livraison reportés

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la CCB, déposent en fiducie auprès de la CCB une somme égale à la valeur des bons de livraison reportés au comptant établis sur des céréales de la CCB. Les fonds en dépôt sont par la suite remis aux sociétés céréalières afin de couvrir les bons de livraison reportés venant surtout à échéance au cours des premiers jours de l'année civile suivante.

7. Frais courus et comptes créditeurs

Ce poste comprend surtout des dépenses liées aux activités de commercialisation menées du 1^{er} août 1995 à la fin des activités, soit le 31 août 1995 dans le cas du blé, du blé dur et de l'orge, et jusqu'au 30 septembre 1995 dans le cas de l'orge de premier choix. Ces dépenses comprennent des frais fixes, des frais de stockage et de transport courus et des frais administratifs jusqu'au 31 juillet 1995, ainsi que tout autre compte divers non réglé à cette date.

8. Compte spécial—Solde net des comptes dormants

Conformément à l'article 39 de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, le gouverneur-en-conseil peut autoriser la CCB à virer à un compte spécial le solde non réclamé des comptes payables aux producteurs au cours d'une période de six ans ou plus. Outre le paiement des réclamations justifiées de certains producteurs relativement à ces comptes, l'article prévoit que ces fonds peuvent être affectés aux fins que le gouverneur-en-conseil, sur la recommandation de la CCB, estime être dans l'intérêt des producteurs.

9. Provision pour les frais relatifs aux ajustements de fin de campagne

Ce poste représente le solde des provisions prévues par la CCB pour couvrir les frais relatifs au versement des ajustements de fin de campagne une fois les comptes arrêtés. Six ans après la clôture d'un compte particulier, le solde est viré au compte spécial par décret.

10. Engagements en vertu de baux

À titre d'agent de Sa Majesté du chef du Canada, la CCB loue 2 000 wagons-trémies pour le gouvernement du Canada. La totalité des frais engagés pour la location est recouvrée du gouvernement du Canada et ne constitue pas une charge pour la CCB. À ce titre, la CCB a reçu des versements totalisant 19 985 536 \$ (contre 19 254 419 \$ en 1994) au cours de la campagne terminée le 31 juillet 1995. Les contrats de location sont d'une durée de 20 ans et de 25 ans.

11. Instruments financiers hors bilan

La CCB conclue des accords de swaps afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt et aux devises en ce qui concerne l'émission de billets à moyen terme. Les swaps de taux d'intérêt et de devises en cours au 31 juillet ont une valeur de capital théorique de 571 979 620 \$ (contre 582 593 075 \$ en 1994). En traitant uniquement avec des établissements financiers ayant une très haute cote de crédit, la CCB réduit le risque que les contreparties ne respectent pas leurs obligations. La CCB ne s'attend pas à ce que les contreparties ne respectent pas leurs obligations au titre de ces accords.

La CCB recourt aux contrats à terme et aux options de grain cotés en bourse afin de protéger la valeur des ventes contre les fluctuations de prix en ce qui regarde les contrats de vente.

La CCB a recours à des contrats de devises étrangères pour protéger la valeur en dollars canadiens des ventes négociées en devises américaines et dont les paiements sont effectués en devises américaines. La valeur totale de ces contrats au 31 juillet 1995 s'établissait à 752 855 783 \$ US (contre 693 796 142 \$ US en 1994)

12. État des frais administratifs et des frais généraux

Dépenses de consultation—Différend commercial

La CCB a engagé ces frais par suite d'une enquête menée par la Commission américaine de commerce international (International Trade Commission) sur les ventes de blé et de farine de blé aux États-Unis. Les frais en question sont amortis sur une période de deux ans qui est parvenue à échéance à la clôture de la campagne 1994-1995.

13. État de l'évolution de la situation financière

Le bilan et les états des résultats d'exploitation des comptes de mise en commun faisant nettement ressortir l'évolution de la situation financière, le présent rapport ne comprend pas d'état de l'évolution de la situation financière.

14. Retraitement de chiffres de l'année précédente

Certains chiffres de l'année précédente ont été retraités de façon qu'ils soient conformes à la présentation de l'année courante.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1996
N'ÉTAIENT PAS DISPONIBLES À LA DATE D'IMPRESSION

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT—Suite

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ainsi que tous les renseignements présentés dans le présent rapport annuel de la Commission canadienne du lait sont la responsabilité de la direction. Les états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués selon les meilleures estimations et le bon jugement de la direction. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes aux états.

En s'acquittant de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qu'elle maintient pour avoir une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et au respect des politiques de la Commission et des obligations légales. Le processus comprend la communication annuelle aux employés des lignes directrices du Conseil du Trésor relatives aux conflits d'intérêt et au code de déontologie.

Le comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour le maintien de systèmes de contrôle appropriés et pour la qualité de l'information financière. Les vérificateurs externes et internes de la Commission peuvent accéder librement au comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs opinions.

Les opérations et les états financiers de la Commission ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

le président,
Gilles Prigent

le directeur des Finances,
Paul Simard

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 1995 ainsi que l'état des résultats et du financement des activités de mise en marché à même les retenues des producteurs et l'état des activités du programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 juillet 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et aux règlements administratifs de la Commission.

pour le vérificateur général du Canada
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 4 octobre 1995

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT—*Suite*

BILAN AU 31 JUILLET 1995
(en milliers de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF	1995	1994
Débiteurs			Créditeurs et frais courus	49 464	48 328
Clients	259	13 771	Paiements de soutien directs à verser		
Gouvernement du Canada			aux producteurs	27 067	37 030
(Programme de soutien laitier)	27 180	37 031	Provision pour pertes sur les engagements		
Retenues des producteurs (note 3)	67 743	56 915	d'achats en cours	1 856	2 823
Stocks (note 5)	94 150	68 712	Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
			(note 6)	69 334	68 099
				147 721	156 280
			EXCÉDENT DU FINANCEMENT		
			À MÊME LES RETENUES		
			DES PRODUCTEURS (note 7)		
			Excédent à la fin de l'exercice	41 611	20 149
				189 332	176 429
	189 332	176 429			

Les notes complémentaires et le tableau qui suivent font partie intégrante des états financiers.

Approuvé :

le président

GILLES PRÉGENT

le vice-président

LOUIS BALCAEN

le directeur des finances

PAUL SIMARD

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU FINANCEMENT
DES ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ
À MÊME LES RETENUES DES PRODUCTEURS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Ventes à l'exportation	138 605	99 339
Coût des ventes	195 789	149 102
Perte sur les ventes à l'exportation	57 184	49 763
Ventes à l'intérieur du pays	76 233	86 633
Coût des ventes	76 100	84 372
(Marge) sur les ventes à l'intérieur du pays	(133)	(2 261)
Total de la perte sur les ventes	57 051	47 502
Aide et frais	104 554	83 130
Total du coût de fonctionnement	161 605	130 632
Moins la part des frais d'administration financée par le gouvernement du Canada	2 493	2 645
Coût net de fonctionnement financé à même les retenues des producteurs	159 112	127 987
Financement à même les retenues des producteurs (note 4)	192 374	141 531
Excédent du financement sur le coût net de fonctionnement	33 262	13 544
Excédent au début de l'exercice	20 149	37 601
	53 411	51 145
Remboursement de l'excédent des exercices antérieurs	11 800	30 996
Excédent à la fin de l'exercice	41 611	20 149

Les notes complémentaires et le tableau qui suivent font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME
DE SOUTIEN LAITIER ET DES COÛTS FINANCÉS
PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Paiements de soutien directs aux producteurs de lait de transformation et de crème	221 821	222 907
Frais d'administration	2 493	2 645
Études du coût de production et de la politique laitière	361	531
Total des coûts financés par le gouvernement du Canada	224 675	226 083

Les notes complémentaires et le tableau qui suivent font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 1995

1. La Commission

La Commission canadienne du lait (la «Commission») est une société d'État mandataire désignée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les objectifs de la Commission, ainsi qu'ils ont été établis dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, sont «d'offrir aux producteurs efficaces de lait et de crème l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de bonne qualité».

La Commission administre le programme de soutien laitier financé par le gouvernement du Canada en vertu duquel elle verse des paiements de soutien directs aux producteurs. En coopération avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, la Commission gère et administre les activités de mise en marché financées à même les retenues des producteurs. Les résultats des activités de la Commission sont soumis dans l'État des activités du programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada et dans l'État des résultats et du financement des activités de mise en marché à même les retenues des producteurs, respectivement, ce qui distingue leurs liens d'obligation de rendre compte.

La Commission achète, aux prix de soutien canadiens, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts. Bien que le plus gros du beurre acheté par la Commission soit revendu sur le marché intérieur, la plus grande partie de la poudre de lait écrémé excède les besoins canadiens et est donc exportée. La Commission vend la production qui dépasse les besoins intérieurs sous forme de produits de lait entier, de poudre de lait écrémé et de beurre sur le marché international. Historiquement, ces prix ont été généralement plus bas que les prix de soutien canadiens. La Commission verse aussi une aide aux transformateurs et aux exportateurs pour qu'ils puissent écouler leurs produits laitiers directement.

Au début de l'année laitière 1995-1996, la Commission a apporté certains changements à ses programmes et politiques. Ces changements, élaborés de concert avec l'industrie laitière, étaient devenus nécessaires pour tenir compte des engagements du Canada en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce. Les modifications nécessaires à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* ont reçu la sanction royale en juillet 1995.

À compter du 1^{er} août 1995, la Commission administrera un nouveau système de classes spéciales de lait pour offrir, à prix concurrentiels, des composants du lait aux transformateurs secondaires et aux exportateurs par l'entremise des transformateurs. Les prix seront fixés à des niveaux compétitifs selon un mécanisme accepté par le CCGAL. Ces modalités réduiront grandement la nécessité pour la Commission de verser une aide financière aux transformateurs et aux exportateurs de produits laitiers, ce qui se traduira par une diminution du financement nécessaire à cette aide à même les retenues des producteurs.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT—*Suite*

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 JUILLET 1995—*Suite*

2. Principales conventions comptables

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant ou de la valeur de réalisation nette estimative.

Provision pour pertes sur les engagements d'achats en cours

La Commission fixe une provision pour pertes sur les engagements d'achats en cours fondée sur les contrats courants pour les ventes à l'exportation.

Remboursement de l'excédent (recouvrement de l'insuffisance) du financement à même les retenues des producteurs

Les sommes remboursées ou recouvrées sont inscrites dans l'exercice au cours duquel elles sont déclarées par le CCGAL.

Conversion des devises étrangères

Essentiellement toutes les ventes en devises étrangères font l'objet de contrats de change à terme et sont exprimées en dollars canadiens aux taux de change prévus. Les ventes en devises étrangères qui ne font pas l'objet d'un tel accord sont exprimées en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La participation de la Commission au Régime est limitée au versement d'une contribution équivalente à celle des employés actuellement à son service. Ces contributions sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et représentent la totalité des obligations de la Commission en ce qui concerne le Régime de retraite.

3. Débiteurs—Retenues des producteurs

La Colombie-Britannique n'était pas d'accord avec le calcul du quota de mise en marché qui lui avait été attribué en vertu d'une modification de 1984 au Plan national de commercialisation du lait. Au cours de l'exercice écoulé, le litige a été réglé par le CCGAL qui a accepté de laisser tomber les retenues hors quota exigibles de la Colombie-Britannique relativement aux années laitières 1991-1992, 1992-1993 et 1993-1994. Les montants visés par cette remise de dette et radiés se sont élevés à 5,9 millions de dollars.

4. Financement

Gouvernement du Canada (Programme de soutien laitier)

Agriculture et Agroalimentaire Canada assure le financement de la Commission pour les paiements de soutien directs aux producteurs pour les livraisons de lait de transformation et de crème visant à répondre aux besoins intérieurs. Ces paiements sont faits jusqu'à concurrence des montants maximums autorisés par le Règlement. Le taux des paiements de soutien directs était de 1,508 \$ le kilogramme de matière grasse ou 5,43 \$ l'hectolitre de lait contenant 3,6 kilogrammes de matière grasse (1,508 \$ ou 5,43 \$ respectivement, en 1994).

À cause des restrictions sur les dépenses fédérales, le taux des paiements de soutien directs sera réduit de 15 % à 1,282 \$ le kilogramme de matière grasse ou 4,62 \$ l'hectolitre, à compter du 1^{er} août 1995. Une seconde réduction de 15 % s'appliquera au cours de l'année subséquente pour porter le taux à 1,056 \$ le kilogramme de matière grasse ou 3,80 \$ l'hectolitre.

De plus, le gouvernement du Canada a financé 2,5 millions de dollars (2,6 millions en 1994) des 5,2 millions (5,2 millions en 1994) de frais d'administration de la Commission, ainsi que des services professionnels reliés au coût de production et aux études concernant la politique de l'industrie laitière.

Retenues des producteurs

Les producteurs sont responsables de tous les coûts de fonctionnement que le gouvernement du Canada ne finance pas. Ces coûts sont financés grâce aux retenues acceptées par le CCGAL, appliquées sur les ventes du lait de consommation et la production du lait de transformation, perçues par les agences et offices provinciaux de mise en marché et remises à la Commission.

Les retenues des producteurs comprennent :

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Retenues intra quota	164 137	131 163
Retenues hors quota	28 237	10 368
Total	<u>192 374</u>	<u>141 531</u>

Les retenues des producteurs comprennent 0,7 million de dollars (0,8 million en 1994) de frais d'intérêt facturés aux agences et offices provinciaux de commercialisation du lait.

Les retenues des producteurs comprennent également 0,12 \$ l'hectolitre de lait de transformation (0,08 \$ en 1994) pour couvrir les coûts admissibles reliés aux stocks courants de beurre jusqu'à concurrence des niveaux normaux établis par la Commission et une partie des frais administratifs.

Les fonds provenant de cette partie des retenues et des dépenses qui s'y rattachent s'établissent comme suit :

	Coûts admissibles reliés aux stocks de beurre jusqu'aux niveaux normaux et à une partie des frais administratifs	
	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Solde d'ouverture	1 183	955
Financement	5 035	3 460
Dépenses imputées	(4 488)	(3 232)
Solde de clôture	<u>1 730</u>	<u>1 183</u>

Le solde de clôture est inclus dans l'excédent en fin d'exercice. Le solde de 1,73 million de dollars sera appliqué aux dépenses futures imputées à cette partie des retenues.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT—*Suite*NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 1995—*Fin*

5. Stocks

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Coût		
Beurre.....	82 027	45 914
Poudre de lait écrémé	28 937	34 380
Autres produits laitiers	110	1 799
	111 074	82 093
Moins provision pour moins-value		
Beurre.....	10 049	292
Poudre de lait écrémé	6 851	12 034
Autres produits laitiers	24	1 055
	16 924	13 381
Valeur comptable nette	94 150	68 712

De plus, la provision pour pertes sur les engagements d'achats en cours a été établie à 1,9 millions de dollars (2,8 millions en 1994), conformément aux conventions comptables de la Commission.

6. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 300 millions de dollars, servent à financer les activités. Les emprunts individuels sont remboursables dans l'année qui suit la date de l'emprunt. Le principal et les intérêts courus sont remboursés régulièrement lorsque les fonds sont disponibles. Au cours de l'exercice, les taux d'intérêt ont été conformes aux taux normaux que le gouvernement fixe pour les sociétés d'État et ils ont varié entre 5,1644 % et 8,4794 % (entre 3,6420 % et 6,9629 % en 1994).

Voici le sommaire des opérations visant les emprunts :

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	68 099	58 419
Emprunts	274 033	226 197
Remboursements	(272 798)	(216 517)
Solde à la fin de l'exercice	69 334	68 099
Intérêts courus à la fin de l'exercice	536	498

7. Excédent (insuffisance) du financement à même les retenues des producteurs

Tout excédent ou insuffisance du financement du coût net de fonctionnement à même les retenues des producteurs peut être reporté et utilisé pour l'exploitation future, recouvré des producteurs ou remboursé à ceux-ci tel que déterminé par le CCGAL.

Le CCGAL a décidé, à sa réunion des 27 et 28 septembre 1995, qu'une somme de 29,9 millions de dollars sur l'excédent du financement à même les retenues des producteurs à la fin de l'exercice sera remboursée aux agences et offices provinciaux proportionnellement à leur part des revenus provenant des retenues.

8. Honoraires des représentants

La Commission a eu recours aux services de représentants pour la vente de produits laitiers sur le marché d'exportation. Les honoraires ont totalisé 3,2 millions de dollars (2,3 millions en 1994) et sont inclus dans le coût des ventes.

9. Engagements d'achat

Au 31 juillet 1995, la Commission s'était engagée à acheter le beurre et la poudre de lait écrémé produits avant cette date aux prix de soutien canadiens, et d'autres produits laitiers fabriqués avant cette date à des prix négociés par contrat. Ces engagements totalisaient environ 9,7 millions de dollars (7,4 millions en 1994).

10. Opérations entre apparentés

Des ministères du gouvernement ont fourni gratuitement certains services administratifs à la Commission. Le coût de ces services n'est pas inscrit dans les comptes de la Commission.

11. Présentation des états financiers

Un état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car la direction estime qu'il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire significatif.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT—Fin

TABLEAU DES OPÉRATIONS PAR TYPE DE PRODUIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1995
(en milliers de dollars)

	1995					1994				
	Beurre	Poudre de lait écrémé	Lait évaporé	Autres produits*	Total	Beurre	Poudre de lait écrémé	Lait évaporé	Autres produits*	Total
Ventes à l'exportation	2 685	106 881	15 195	13 844	138 605	3 745	62 167	7 332	26 095	99 339
Coût des ventes	5 434	146 707	18 873	24 775	195 789	10 107	90 258	9 181	39 556	149 102
Perte sur les ventes à l'exportation	2 749	39 826	3 678	10 931	57 184	6 362	28 091	1 849	13 461	49 763
Ventes à l'intérieur du pays	68 845	7 388			76 233	67 862	4 682	14 089 **		86 633
Coût des ventes	68 888	7 212			76 100	65 638	4 502	14 232		84 372
(Marge) perte sur les ventes à l'intérieur du pays	43	(176)			(133)	(2 224)	(180)	143		(2 261)
Total de la perte sur les ventes	2 792	39 650	3 678	10 931	57 051	4 138	27 911	1 992	13 461	47 502
Aide et frais										
Aide à l'égard des pro- duits laitiers										
—À l'exportation	4 157	953	64	33 912	39 086	3 017	510	52	25 797	29 376
—À l'intérieur du pays	11 833	9 415	553	9 047	30 848	11 035	6 588	5	10 129	27 757
Moins-value des stocks	10 049	6 851	23	1	16 924	292	12 034		1 055	13 381
Frais de promotion	53	193			246	58	266			324
Frais de possession	3 134	1 342	171	52	4 699	1 898	1 261	553	81	3 793
Provision pour (recouvrement de) créances douteuses				(234)	(234)				505	505
	29 226	18 754	811	42 778	91 569	16 300	20 659	610	37 567	75 136
Provision pour pertes sur les engagements d'achats en cours					1 856					2 823
Remise des retenues hors quota (note 3)					5 883					
Frais d'administration					5 246					5 171
Total de l'aide et des frais					104 554					83 130
Total du coût de fonctionnement					161 605					130 632

*Comprennent la poudre de lait entier et le fromage

**Programme de rachat — Plan B

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale sont la responsabilité de la direction et ont reçu l'approbation des membres de la Commission. Ils ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement.

La direction a établi et tient à jour des registres comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour garantir dans une mesure raisonnable que les biens de la Commission soient protégés et contrôlés, que les ressources soient gérées de façon économique et efficace en vue de la réalisation des objectifs de la Commission, et que les transactions soient conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la Commission. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer la valeur des systèmes d'information, du contrôle de la gestion et des pratiques connexes.

Le vérificateur externe de la Commission, soit le vérificateur général du Canada, a vérifié les états financiers et en a fait rapport à la Commission et au ministre du Patrimoine canadien.

Les membres de la Commission s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du comité de vérification et d'évaluation où ils sont les seuls à siéger. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour discuter des résultats des vérifications en ce qui a trait à la suffisance des contrôles comptables internes, pour examiner les questions de rapports financiers et en discuter. Les vérificateurs externes et internes ont accès sans restrictions au comité de vérification et d'évaluation de la Commission, en présence ou non de la direction.

le président,
Marcel Beaudry

la vice-présidente,
planification et gestion de l'information,
Robin Young

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DÉSIGNÉ DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 1996 et les états des résultats, de l'avoir et de l'évolution des ressources de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de ses ressources de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des contributions des commanditaires expliqué à la note 2 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la Commission.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 5 juin 1996

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE—Suite

BILAN AU 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
À court terme			À court terme		
Encaisse et dépôts à court terme (note 4)	41 966	18 173	Créditeurs et charges à payer		
Débiteurs			Ministères et organismes		
Ministères et organismes			fédéraux	2 391	772
fédéraux	1 223	1 688	Autres	26 092	31 720
Locataires et autres	2 782	2 282	Retenues et dépôts des entrepreneurs et		
Fournitures d'exploitation, petit outillage			autres	1 200	1 576
et stocks de pépinière	328	571	Revenus reportés	8 020	
Frais payés d'avance	1 883	2 412		37 703	34 068
	48 182	25 126	À long terme		
Compte en fiducie (note 5)	4 079	3 862	Indemnités de cessation d'emploi		
Terrains, immeubles et matériel (note 6)	354 907	348 722	accumulées	3 769	4 083
			Expropriations foncières non réglées	729	711
			Indemnité d'assurance reportée (note 5)	4 079	3 862
			Incitatif de location reporté	4 321	4 504
			Frais de restructuration	1 334	2 562
				14 232	15 722
				51 935	49 790
			AVOIR DU CANADA	355 233	327 920
				407 168	377 710
	407 168	377 710			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par la Commission :

le président,
MARCEL BEAUDRY

le président du comité corporatif de vérification et d'évaluation,
PIERRE ISABELLE

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE—Suite

ÉTATS DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Revenus		
Opérations de location et servitudes	13 913	13 544
Intérêts	1 426	1 474
Gain net sur l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel	15 714	3 984
Commanditaires		
Commandites pécuniaires	792	835
Commandites en biens et services	1 615	439
Frais d'accès aux usagers	1 070	802
Autres frais et recouvrements	3 217	3 402
Crédits parlementaires	73 767	86 674
	<u>111 514</u>	<u>111 154</u>
Frais d'exploitation (note 7)		
Aménagement de la région de la capitale nationale	2 273	2 598
Promotion et animation de la région de la capitale	14 869	14 073
Gestion et développement des biens immobiliers	59 763	72 785
Services corporatifs	24 503	25 343
Frais de restructuration	(380)	13 828
	<u>101 028</u>	<u>128 627</u>
Bénéfice net (frais d'exploitation nets) ¹	10 486	(17 473)
¹ ANALYSE DU FINANCEMENT DES FRAIS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (frais d'exploitation nets)	10 486	(17 473)
Dépenses ne nécessitant aucun financement		
Amortissement	13 788	13 810
Incitatif de location reporté	(183)	439
Gain net sur l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel	(15 714)	(3 984)
Produit de disposition du matériel	330	
Transfert de l'aliénation de terrains (note 4)		2 079
Dépenses d'aliénation	275	293
Intérêts créditeurs	(292)	(203)
Report des engagements de l'exercice précédent	(8 083)	(3 044)
Excédent du financement sur les frais d'exploitation (des frais d'exploitation sur le financement)	607	(8 083)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'AVOIR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Solde au début de l'exercice	327 920	329 996
Bénéfice net (frais d'exploitation nets)	10 486	(17 473)
Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration de terrains, d'immeubles et de matériel	16 827	15 397
Solde à la fin de l'exercice	<u>355 233</u>	<u>327 920</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (frais d'exploitation nets)	10 486	(17 473)
Éléments hors caisse		
Amortissement	13 788	13 810
Gain net sur l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel	(15 714)	(3 984)
Variation nette des postes hors caisse du fonds de roulement concernant l'exploitation	4 372	5 862
Variation nette de l'encaisse dont l'usage est réservé et du passif à long terme	(1 707)	4 788
	<u>11 225</u>	<u>3 003</u>
Activités de financement		
Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration de terrains, d'immeubles et de matériel	16 827	15 397
Produits de l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel	19 164	4 569
	<u>35 991</u>	<u>19 966</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions et amélioration de terrains, d'immeubles et de matériel	(23 423)	(24 725)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et dépôts à court terme	23 793	(1 756)
Au début de l'exercice	18 173	19 929
À la fin de l'exercice	<u>41 966</u>	<u>18 173</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1996

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission de la capitale nationale a été constituée en 1958 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. La Commission est une société d'État mandataire sans capital-action nommée en vertu des dispositions de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée en 1988 dans la *Loi sur la capitale nationale*, est la suivante :

- a) établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
- b) organiser, parrainer ou promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles et du patrimoine des Canadiens; et
- c) coordonner les orientations et les programmes du gouvernement du Canada en ce qui concerne l'organisation, le parrainage ou la promotion, par les ministères, d'activités et de manifestations publiques liées à la région de la capitale nationale.

La Commission est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale.

2. Modification comptable

La Commission rehausse sa programmation grâce aux contributions financières, promotionnelles et en nature de commanditaires.

Afin de mieux rendre compte de ses activités, la Commission comptabilise maintenant les commandites en biens et services reçues des commanditaires. Elles sont enregistrées à leur juste valeur marchande et se concentrent principalement dans les domaines de la promotion écrite et radiophonique, du prêt de matériel, de véhicules et d'installations diverses, du transport aérien et routier, de l'hôtellerie et de la restauration.

Ce changement a été appliqué rétroactivement et a entraîné une augmentation des postes des états financiers comme suit :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
États des résultats		
Revenus		
Commanditaires		
Commandites en biens et services ...	1 615	439
Frais d'exploitation		
Promotion et animation de la région de la capitale	1 615	439
Bénéfice net	<u> </u>	<u> </u>

L'état des résultats comparatifs au 31 mars 1995 a été redressé pour refléter ce changement de convention comptable. Puisqu'il n'y a aucun effet sur les résultats nets annuels, l'avoir du Canada n'est pas affecté.

3. Conventions comptables importantes

a) Terrains, immeubles et matériel

Les terrains, les immeubles et le matériel sont généralement comptabilisés au prix coûtant. Les biens immobiliers acquis contre une somme nominale ou par voie de don sont comptabilisés à leur valeur marchande au moment de l'acquisition, sauf les biens historiques dont la valeur marchande peut difficilement être établie. Ces derniers sont comptabilisés à la valeur nominale, tout comme les artefacts reçus par le Fonds Canadiana sous forme de dons. Les biens immobiliers acquis par voie d'échange sont comptabilisés à la valeur comptable des biens aliénés au moment de l'opération. Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles et du matériel sont comptabilisées au prix coûtant.

b) Amortissement

L'amortissement des immobilisations actuellement utilisées est imputé à l'exploitation en sommes annuelles égales, en fonction du coût des immobilisations, de leur durée de vie utile prévue et de leur valeur de récupération finale. La durée de vie utile des immobilisations est prévue comme suit :

Immeubles	20 ans
Promenades, ponts et chaussées	25 ans
Paysagement et amélioration des parcs	25 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Outils et matériel	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Véhicules	5 ans
Antiquités et oeuvres d'art	10 ans
Matériel informatique et de communications	5 ans

c) Fournitures d'exploitation, petit outillage et stocks de pépinière

Les fournitures d'exploitation et le petit outillage sont comptabilisés au prix coûtant. Les stocks de pépinière sont évalués au coût estimatif.

d) Régime de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime se limitent à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés au titre des services courants et de certains services passés. Ces cotisations représentent l'obligation totale de la Commission au titre du régime de retraite et sont portées aux comptes de façon courante. Aux termes des lois actuelles, la Commission n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

e) Indemnités de cessation d'emploi

En règle générale, les employés accumulent leurs indemnités de cessation d'emploi au cours de leurs années de service et les perçoivent à leur départ ou à leur retraite. L'élément de passif correspondant à ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure que les employés les accumulent.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1996—Suite

f) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires pour les frais d'exploitation, pour les subventions et pour les contributions versées aux autres paliers de gouvernement et autres organismes sont inscrits à titre de revenus. Les crédits parlementaires alloués pour l'acquisition ou l'amélioration de terrains, d'immeubles et de matériel sont crédités à l'avoir du Canada.

g) Indemnisation des employés

La Commission assume tous les risques résultant des demandes d'indemnisation des employés. Les dépenses correspondant à ces demandes, par suite d'un accident de travail, sont imputées à l'exercice financier au cours duquel les paiements sont exigibles.

4. Encaisse et dépôts à court terme

L'encaisse et les dépôts à court terme représentaient, en fin d'exercice, 42 millions de dollars. Sont inclus dans ce montant les fonds suivants auxquels des restrictions s'appliquent :

- a) des dons en argent versés pour le Fonds Canadiens s'élevant à 41 341 dollars;
- b) des fonds s'élevant à 27 559 millions de dollars, à savoir :
- i) des fonds de 1,857 millions de dollars provenant d'un contrat de location à long terme signé en 1990 et destinés exclusivement à l'acquisition de terrains à l'écosystème fragile, conformément à une restriction du gouverneur en conseil;
- ii) des fonds de 11,332 millions de dollars provenant de l'aliénation de propriétés excédentaires et pouvant servir à l'acquisition de biens immobiliers ou au financement d'autres programmes importants, conformément à l'approbation du Conseil du Trésor et du gouverneur en conseil;
- iii) des fonds de 6,35 millions de dollars provenant de l'aliénation d'un terrain fourni aux fins de la transaction liée à la chancellerie américaine et réservés pour la réfection du pont Champlain;
- iv) des fonds de 8,02 millions de dollars provenant de la quote-part de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada à l'égard de leur obligation liée aux ponts Laurier et MacKenzie-King, réservés pour la réfection du pont Champlain et non assujettis à la politique du Conseil du Trésor sur les prélèvements;
- v) l'analyse détaillée qui suit offre des renseignements plus précis :

	Terrains à l'éco-système fragile			Total
		Pont Champlain	Autres	
	(en milliers de dollars)			
Encaisse disponible au début de l'exercice	1 812		7 131	8 943
Produits d'aliénation		6 350	6 434	12 784
Revenus reportés		8 020		8 020
Dépenses d'aliénation et d'acquisition			(275)	(275)
Intérêts	45		247	292
Aquisitions			(1 039)	(1 039)
Virement au budget d'immobilisations			(1 166)	(1 166)
Encaisse disponible à la fin de l'exercice	1 857	14 370	11 332	27 559

5. Compte en fiducie

La Commission a mis de côté des fonds reçus par suite d'une réclamation en dommages découlant de blessures subies dans un accident par un employé de la CCN. Ces fonds ont été versés à la Commission, à laquelle il incombera de payer le reste des coûts liés au règlement de cette demande d'indemnisation.

6. Terrains, immeubles et matériel

	1996		1995	
	Coût d'origine	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
(en milliers de dollars)				
Terrains et immeubles				
Ceinture de verdure	68 526	20 732	47 794	47 756
Parc de la Gatineau	45 237	8 449	36 788	36 016
Promenades	105 189	50 349	54 840	54 797
Parcs	38 074	17 709	20 365	17 358
Ponts et voies d'accès	32 832	20 276	12 556	12 552
Lieux historiques	34 476	19 333	15 143	15 508
Installations de loisirs	24 644	13 919	10 725	11 030
Propriétés louées	124 566	16 039	108 527	110 632
Propriétés de développement	31 052	3 342	27 710	21 556
Expropriations non réglées	729		729	711
Immeubles d'administration et de service	16 264	11 153	5 111	6 291
	521 589	181 301	340 288	334 207
Moins : provision pour les cessions ⁽¹⁾	1 838		1 838	1 838
Moins : provision pour nettoyage environnemental (note 9)	464		464	
	519 287	181 301	337 986	332 369
Améliorations				
locatives	5 398	283	5 115	4 459
Matériel				
Outillage et matériel	4 407	2 692	1 715	2 102
Mobilier et matériel de bureau	3 233	1 205	2 028	2 617
Véhicules	3 885	2 572	1 313	1 645
Matériel informatique et de communications	17 639	11 111	6 528	5 370
Antiquités et oeuvres d'art	1 866	1 644	222	160
	31 030	19 224	11 806	11 894
Total	555 715	200 808	354 907	348 722

⁽¹⁾ La provision pour les cessions vise les biens immobiliers à être cédés en vertu d'accords passés avec la province de Québec. Il s'agit notamment des terrains à céder à titre gracieux pour l'aménagement des voies d'accès au pont MacDonald-Cartier et des terrains d'emprise de la route 550 cédés en contrepartie d'un dollar.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1996—Suite

7. Frais d'exploitation

a) Résumé des dépenses ventilées par postes principaux

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux des employés	41 580	45 094
Biens et services	27 177	27 264
Dépenses en biens et services	1 615	439
Subventions tenant lieu d'impôts fonciers	15 443	15 047
Contributions	1 805	13 145
Amortissement	13 788	13 810
Frais de restructuration	(380)	13 828
	101 028	128 627

b) Définitions et objectifs des secteurs

Les activités de la Commission sont regroupées en quatre secteurs pour lesquels des objectifs à court, moyen et long termes reliés au mandat de la Commission ont été fixés. Les objectifs à long terme de chacun des secteurs sont les suivants :

Aménagement de la région de la capitale nationale

Orienter l'aménagement physique et l'utilisation des terrains fédéraux, et coordonner les travaux de design et d'aménagement de manière à en assurer l'excellence, en tenant compte du rôle et de l'importance de la capitale du Canada.

Promotion et animation de la région de la capitale

Accroître la sensibilisation des Canadiens qui vivent à l'extérieur de la région de la capitale nationale au rôle de la région de la capitale au moyen de campagnes de promotion nationales, de contacts en matière de communications (radiodiffusion) et d'activités de rayonnement et présenter la capitale aux visiteurs comme un lieu permettant de faire l'expérience du patrimoine canadien, de la culture et des réalisations de notre pays au moyen de divers services, activités et programmes.

Gestion et développement des biens immobiliers

Gérer et protéger les biens d'intérêt national de la capitale du Canada afin de les préserver pour les générations futures.

Services corporatifs

Encourager une utilisation efficace et productive des ressources et fournir des services corporatifs à tous les autres secteurs d'activités.

c) Frais de restructuration

À la suite du dépôt du budget fédéral du 27 février 1995, les crédits de la CCN ont été réduits de 21,4 millions de dollars pour les années 1995-1996 à 1997-1998. Cette réduction a été réalisée grâce à une importante baisse de la main-d'œuvre de la Commission. Les frais de restructuration, estimés à 13,8 millions de dollars pour ces années, ont été imputés comme dépenses dans l'année 1994-1995.

8. Principaux engagements

a) La Commission s'est engagée envers la province de Québec à contribuer pour la moitié du coût de l'aménagement d'un réseau routier dans la partie québécoise de la région de la capitale nationale. Le solde de cet engagement, dont la Commission doit s'acquitter au cours des prochaines années, est estimé à 90 millions de dollars, mais n'est payable que si le financement est approuvé par le Parlement. Au 31 mars 1996, les dépenses cumulatives s'élevaient à 181,3 millions de dollars.

b) La Commission a conclu des accords de prestation de services et des baux de location de matériel et de bureaux. Les accords totalisent 125 millions de dollars et comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en l'an 2019.

La Commission a aussi privatisé la gestion et l'entretien d'une partie de ses terrains et de ses propriétés dans le cadre de la revue des programmes du gouvernement fédéral. Des contrats totalisant 38 millions de dollars ont été octroyés. Ces contrats viennent à échéance de 1999 à 2001.

Les paiements annuels minimaux sur ces accords pour les cinq prochains exercices sont approximativement comme suit :

	(en milliers de dollars)
1996-1997	15 015
1997-1998	15 175
1998-1999	13 536
1999-2000	8 486
2000-2001	8 806

c) La province de Québec a exproprié certains terrains sur le territoire de la Ville de Hull au nom de la Commission. Une somme de 1,25 million de dollars sera versée en échange des titres de propriété visés.

d) La Commission a conclu des marchés pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 5,9 millions de dollars. Les paiements aux termes de ces marchés devraient se faire en 1996-1997.

9. Éventualités

a) Réclamations

Des réclamations ont été déposées contre la Commission pour un montant d'environ 13,8 millions de dollars à titre de dommages présumés et d'autres facteurs. Comme il est impossible de prévoir l'issue de ces réclamations, elles ne sont pas comptabilisées. Toutefois, de l'avis de la direction, la position de la Commission est défendable. Les règlements éventuels de ces réclamations seront imputés à l'exercice au cours duquel ils pourront être déterminés avec certitude.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1996—Fin

b) Entente avec la province de l'Ontario

En 1961, la Commission a signé une entente avec la province de l'Ontario en vertu de laquelle cette dernière s'est engagée à aménager et à entretenir 2 761 hectares (6 820 acres) de forêt. À l'expiration de cette entente, en l'an 2011, ou à sa résiliation, la Commission remboursera à la province l'excédent des dépenses sur les revenus ou la province versera à la Commission l'excédent des revenus sur les dépenses. Selon le dernier rapport reçu de la province, au 31 mars 1994, les dépenses cumulatives dépassaient de 1,2 million de dollars les revenus cumulatifs, somme qui ne figure pas dans les comptes de la Commission.

c) Protection de l'environnement

La Commission a fait une analyse préliminaire qui a mis à jour certaines propriétés pouvant faire l'objet d'une décontamination éventuelle. Dans les situations où la décontamination est probable et où les coûts peuvent être estimés, la Commission a capitalisé les coûts de nettoyage environnemental et a inscrit une provision contre ses immobilisations. Dans les autres cas, rien n'a été comptabilisé puisque l'étendue de la contamination, le coût du nettoyage et les fonds nécessaires ne peuvent être évalués de façon raisonnable tant que l'on n'aura pas effectué d'autres relevés sur place.

10. Opérations entre apparentés

La Commission est apparentée, au niveau de la propriété, à tous les ministères, tous les organismes et toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les présents états financiers, la Commission, dans le cours normal de ses activités, effectue diverses opérations avec ces entités de l'État.

a) Société de construction des musées du Canada Inc.

La Commission a autorisé la Société de construction des musées du Canada Inc. à bâtir le Musée canadien des civilisations sur ses terrains. La Commission est en train de céder les terrains en question à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en échange d'autres propriétés d'égale valeur.

b) Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada agit au nom de la Commission lorsque celle-ci doit procéder à l'expropriation de propriétés. Les frais de courtage sont calculés selon un barème établi par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. La Commission a également conclu une entente avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada selon laquelle le ministère assure certains services concernant les résidences officielles, à des taux établis conjointement avec la Commission et approuvés par le Conseil du Trésor.

11. Événements postérieurs à la date du bilan

- a) Le 1^{er} avril 1996, la Commission a cédé de l'équipement, en vertu de contrats de location-vente, aux entreprises mises sur pieds par des employés conformément à sa stratégie de la revue des programmes.

À cette date, la Commission a comptabilisé l'investissement dans des contrats de location comme suit :

	(en milliers de dollars)
Total des paiements minimums exigibles en vertu de baux de location-vente	
1996-1997	283
1997-1998	283
1998-1999	282
	<hr/>
	848
Produit non gagné	91
	<hr/>
	757

L'effet de cette transaction sur les états financiers de l'exercice 1996-1997 se traduira au bilan par une réduction des terrains, immeubles et matériel pour une valeur comptable nette de 801 452 \$ ainsi que l'inscription d'un investissement net dans un contrat de location de 756 955 \$ et à l'état des résultats par l'enregistrement d'une perte nette sur l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel de 44 497 \$ et la reconnaissance d'un revenu de financement réalisé au taux annuel de 8,25 %.

- b) Au début de l'exercice 1996-1997, la Commission a contribué au projet de construction de la promenade des Draveurs de Gatineau. La contribution a pris la forme d'un transfert de terrain d'une valeur de 6,05 millions de dollars. Au bilan du 31 mars 1997, le poste terrains, immeubles et matériel sera réduit de cette somme à l'état des résultats, une contribution du même montant sera présentée afin de refléter l'enregistrement de cette transaction.

- c) Au cours de 1995-1996, la Commission a conclu une entente afin de céder les ponts Laurier et MacKenzie-King à la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton pour une contrepartie d'un dollar.

L'obligation future d'entretien et de réfection de ces ponts, estimée à 27 147 687 \$ (quote-part de la Commission 19 538 621 \$, quote-part de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 7 609 066 \$), sera aussi prise en charge par la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton dans l'exercice 1996-1997 en échange de terrains, d'une servitude et d'une licence d'accès.

La transaction sera finalisée au cours de l'exercice financier 1996-1997 et se traduira par l'inscription d'une contribution de 19 538 621 \$, la radiation de terrains et immeubles pour une valeur comptable nette approximative de 7 551 364 \$, l'inscription d'une entrée de fonds de 4 634 000 \$, la reconnaissance d'un revenu de location et de servitudes de 2 247 000 \$ et la réalisation d'un gain sur l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel d'environ 24 118 636 \$.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada qui accompagnent le présent rapport annuel et toute l'information qu'il contient sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et contiennent certains montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les renseignements financiers qui se trouvent dans le rapport annuel sont conformes à ceux des états financiers.

La direction de la Compagnie, visant l'intégrité et l'objectivité des données des états financiers, a développé un système de contrôles comptables internes qu'elle tient à jour, et elle soutient un important programme de vérifications internes. La direction estime que ce système de contrôles comptables internes constitue une assurance raisonnable que les registres comptables sont fiables et forment une assise appropriée pour la préparation des états financiers et que les actifs sont adéquatement comptabilisés et protégés.

C'est principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification et des finances, composé exclusivement d'administrateurs de l'extérieur, que le conseil d'administration exerce sa responsabilité à l'égard des états financiers dans ce rapport. Le comité de vérification et des finances revoit les états financiers annuels consolidés de la Compagnie et recommande leur approbation par le conseil d'administration. Par ailleurs, le comité de vérification et des finances rencontre régulièrement le chef de la vérification interne et les vérificateurs des actionnaires.

Les présents états financiers consolidés ont été vérifiés par Raymond, Chabot, Martin, Paré, société en nom collectif, et par KPMG Peat Marwick Thorne, dont le rapport est présenté ci-après.

le premier vice-président et
chef de la direction financière,
Michael J. Sabia

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada aux 31 décembre 1995 et 1994 et les états consolidés des résultats, de l'avoir des actionnaires et de l'évolution de la situation financière des trois exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1995. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 1995 et 1994 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour les trois exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1995 selon les principes comptables généralement reconnus.

société en nom collectif
comptables agréés
Raymond, Chabot, Martin, Paré

comptables agréés
KPMG Peat Marwick Thorne

Montréal, Canada
le 20 février 1996

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—*Suite*

BILAN CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 1995
(en millions de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES	1995	1994
Actif à court terme			Passif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	119	255	Créditeurs et charges à payer (note 6)	901	1 052
Débiteurs (note 2)	564	504	Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 8)	288	77
Fournitures et approvisionnements	209	254	Autres	414	300
Autres (note 3)	437	337			
	1 329	1 350		1 603	1 429
Immobilisations (note 4)	4 650	6 349	Autres éléments de passif et crédits reportés (note 7)	976	1 142
Autres éléments d'actif et charges reportées	219	243	Dette à long terme (note 8)	1 313	2 443
			Actions de priorité à enchères (note 9)		271
			AVOIR DES ACTIONNAIRES (note 10)		
			Capital-actions	2 012	2 279
			Surplus d'apport	190	
			Bénéfices non répartis	104	378
				2 306	2 657
Total—Actif	6 198	7 942	Total—Passif et avoir des actionnaires	6 198	7 942

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :

administrateur

DAVID G. A. McLEAN

administrateur

PAUL M. TELLIER

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—*Suite*

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en millions de dollars)

	1995	1994	1993
Produits d'exploitation			
Produits industriels	850	834	770
Produits forestiers	777	815	750
Produits céréaliers	600	778	644
Charbon, soufre et engrais	611	575	580
Intermodal	672	709	647
Véhicules automobiles	403	394	360
Autres éléments	185	200	205
Total—Produits d'exploitation	4 098	4 305	3 956
Charges d'exploitation			
Main-d'oeuvre et avantages sociaux	1 489	1 644	1 680
Fournitures	328	389	376
Carburant	277	276	255
Amortissement (note 16 c))	231	256	252
Taxes d'exploitation	191	192	197
Location de matériel	194	180	156
Redevances nettes d'utilisation de wagons	117	96	85
Services acquis	471	443	382
Risques divers et assurances	48	82	86
Autres	312	290	285
Charges spéciales (note 11)	1 453		49
Total—Charges d'exploitation	5 111	3 848	3 803
Bénéfice (perte) d'exploitation	(1 013)	457	153
Intérêts débiteurs (note 12)	(198)	(196)	(198)
Autres produits (note 13)	102	26	10
Bénéfice (perte) des secteurs d'activité maintenus avant impôts sur le revenu ...	(1 109)	287	(35)
Recouvrement (charge) d'impôts sur le revenu des secteurs d'activité maintenus (note 14)	18	(24)	(25)
Bénéfice (perte) des secteurs d'activité maintenus	(1 091)	263	(60)
Secteurs d'activité abandonnés (déduction faite des impôts sur le revenu) (note 15)	6	(18)	(19)
Bénéfice net (perte nette)	(1 085)	245	(79)
Bénéfice par action (note 17)			

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—Suite

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES
(en millions, sauf les données relatives au nombre d'actions)

	Actions ordinaires émises et en circulation	Capital- actions	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Total de l'avoir des actionnaires
Soldes au 31 décembre 1992	5 868 786	2 279		212	2 491
Perte nette				(79)	(79)
Soldes au 31 décembre 1993	5 868 786	2 279		133	2 412
Bénéfice net				245	245
Soldes au 31 décembre 1994	5 868 786	2 279		378	2 657
Perte nette				(1 085)	(1 085)
Restructuration du capital (note 10 b))					
Division d'actions	74 131 213				
Réduction du capital déclaré		(1 300)	489	811	
Actions ordinaires émises	4 945 299	1 033			1 033
Dividende en nature			(248)		(248)
Coûts liés à la vente d'actions			(33)		(33)
Autres opérations			10		10
Incidence fiscale afférente			(28)		(28)
Soldes au 31 décembre 1995	84 945 298	2 012	190	104	2 306

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—Suite

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA
SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en millions de dollars)

	1995	1994	1993
Exploitation			
Bénéfice (perte) des secteurs d'activité maintenus	(1 091)	263	(60)
Éléments hors caisse du bénéfice (de la perte)			
Amortissement (note 16 c)	234	260	254
Charges spéciales	1 415		49
Gain sur la cession des actifs d'exploita- tion d'une filiale de chemin de fer ...	(39)		
Gain sur la cession des actifs nets d'une coentreprise	(5)		
Variations des éléments suivants			
Débiteurs	(61)	(39)	20
Fournitures et approvisionnements	20	5	29
Créditeurs et charges à payer	(135)	124	119
Autres éléments nets de l'actif et du passif à court terme	(55)	(59)	(64)
Paiements au titre de la compression de l'effectif	(245)	(118)	(103)
Autres	(18)	(94)	(25)
Encaisse provenant des secteurs d'activité maintenus	20	342	219
Investissements			
Nouvelles immobilisations	(326)	(539)	(442)
Produit net de la cession d'immobilisations	82	30	63
Produit net de la cession des actifs d'ex- ploitation d'une filiale de chemin de fer	50		
Produit net de la cession des actifs nets d'une coentreprise	10		
Autres	(4)	1	4
Encaisse utilisée par les activités d'investissement	(188)	(508)	(375)
Financement			
Émission de titres d'emprunt à long terme	3	443	561
Réduction de la dette à long terme	(814)	(167)	(345)
Émission (rachat) d'actions de priorité à enchères	(271)	271	
Émission d'actions (note 10)	1 033		
Coûts liés à la vente d'actions	(33)		
Encaisse provenant des (utilisée par les) activités de financement	(82)	547	216
Encaisse provenant des (utilisée par les) secteurs d'activité abandonnés (note 15)	114	(50)	24
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(136)	331	84
Espèces et quasi-espèces (dette bancaire) au début de l'exercice	255	(76)	(160)
Espèces et quasi-espèces (dette bancaire) à la fin de l'exercice	119	255	(76)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Entrée en vigueur le 13 juillet 1995, la *Loi sur la commercialisation du CN* autorise la prorogation de la Compagnie en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)* et la vente des actions ordinaires de la Compagnie détenues par le gouvernement du Canada. Le 24 août 1995, la Compagnie a été prorogée en vertu de la *LCSA* et, le 28 novembre 1995, le gouvernement du Canada a vendu au public toutes les actions qu'il détenait dans la Compagnie et celle-ci a cessé de lui appartenir. Avant la privatisation, la Compagnie traitait, dans le cours normal de ses activités, avec divers organismes contrôlés par l'actionnaire précédent, aux mêmes conditions que pour les opérations courantes avec des parties non apparentées.

La Compagnie est désormais exploitée comme un transporteur ferroviaire de marchandises du secteur privé sans aucune autre activité d'importance. La Compagnie tire ses produits marchandises du transport d'un éventail équilibré de marchandises provenant principalement du Canada. Son réseau est relié à la plaque tournante de Chicago, à l'est par l'intermédiaire de sa filiale Grand Trunk Corporation et à l'ouest par l'intermédiaire d'un contrat d'acheminement reliant Chicago aux lignes de la Compagnie à Duluth.

1. Sommaire des conventions comptables importantes

Les états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens et ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, lesquels diffèrent, à certains égards, des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, tel qu'il est expliqué à la note 22. L'établissement des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige de la part de la direction certaines estimations et hypothèses qui influent sur les produits et les charges inscrits pour la période considérée, sur les montants constatés des éléments d'actif et de passif, ainsi que sur l'information à fournir concernant les éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers.

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de toutes les filiales, ainsi que les participations dans les entités sur lesquelles la Compagnie exerce un contrôle conjoint. Ces participations sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. (voir note 23)

b) Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation des activités de transport sont généralement constatés lorsque les mouvements sont terminés; pour le trafic d'échange, un mouvement est considéré comme terminé lorsque le transporteur de liaison a pris en charge la marchandise. Les coûts découlant de mouvements qui ne sont pas encore terminés sont reportés.

c) Devises

Les activités de la Compagnie à l'étranger sont considérées comme intégrées, et sont converties et comptabilisées comme suit : les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis selon les cours historiques. Les produits et les charges sont convertis aux taux moyens en vigueur durant l'exercice, sauf l'amortissement qui est converti aux taux de change en vigueur lors de l'acquisition des immobilisations en cause.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—Suite

Les éléments d'actif et de passif de la Compagnie libellés en monnaie étrangère sont traités de la même façon. Les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur au moment où les opérations sont effectuées, à l'exception des produits destinés à couvrir le remboursement de la dette à long terme contractée en monnaie étrangère, qui sont convertis aux taux en vigueur au moment où la dette a été contractée.

Les gains et les pertes de change sont imputés au bénéfice net de l'exercice, à l'exception des gains et des pertes de change non matérialisés sur la dette à long terme. La Compagnie a décidé de réserver certaines rentrées régulières futures de produits d'exploitation en dollars US au remboursement de la majorité de la dette à long terme contractée dans cette monnaie, ce qui permet de reporter l'imputation, au bénéfice net de l'exercice, des gains et des pertes non matérialisés sur la conversion des devises, jusqu'au moment le plus tôt entre le remboursement de la dette et le moment où la couverture cesse d'être en vigueur. De tels gains ou pertes de change seront contre-balançés par des gains ou pertes de change provenant des rentrées de produits d'exploitation en dollars US. Quant aux gains et aux pertes de change non matérialisés sur la dette à long terme libellée en dollars US et non couverte, leur imputation est reportée, et ils sont amortis sur la durée non écoulée de la dette elle-même. Ces reports font partie des Autres éléments d'actif et charges reportées du bilan consolidé.

d) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les placements très liquides achetés trois mois au moins avant la date d'échéance et sont présentées au coût, lequel se rapproche de la valeur marchande.

e) Fournitures et approvisionnements

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré pour les traverses et les rails, en fonction des dernières factures pour le carburant et les fournitures neuves en stock, et en fonction de la valeur estimative d'usage ou de revente pour les fournitures usagées, désuètes ou la ferraille.

f) Immobilisations

Les installations ferroviaires sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé qui comprend la réduction de valeur d'éléments d'actif. Les acquisitions et les remplacements importants sont capitalisés et les intérêts débiteurs sont passés en charges. Le coût des éléments d'actif amortissables désaffectés ou aliénés, moins la valeur de récupération, est imputé à l'amortissement cumulé conformément au plan d'amortissement par classes homogènes.

g) Amortissement

Le coût des immobilisations est amorti, selon la méthode linéaire, sur la durée estimative de leur vie utile comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Taux annuel</u>
Traverses	2,18 % - 3,14 %
Rails	1,93 % - 2,58 %
Petit matériel de voie	2,40 % - 3,32 %
Ballast	2,21 % - 4,36 %
Locomotives de ligne	3,51 % - 4,30 %
Wagons	0,63 % - 4,22 %
Immeubles	0,78 % - 5,34 %

h) Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite est périodiquement déterminé par des actuaires indépendants. Les charges de retraite sont imputées chaque année aux résultats et représentent la somme des éléments suivants :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par le personnel au cours de l'exercice, et
- l'amortissement du coût des services passés sur la période moyenne estimative de service actif restant à effectuer par le personnel participant aux régimes de retraite.

La capitalisation des régimes s'effectue par des cotisations fixées selon la méthode actuarielle de répartition des coûts basée sur les avantages courus.

i) Avantages postérieurs à la retraite autres que les prestations de retraite

La Compagnie comptabilise sur une base d'exercice les coûts des avantages postérieurs à la retraite autres que les prestations de retraite, qui englobent les programmes d'assurance-vie, les prestations d'assurance-maladie, les allocations de retraite supplémentaires et les facilités de transport gratuit par train non prévus dans les principaux régimes de retraite de la Compagnie. La Compagnie finance le coût de ces avantages à mesure de leur exigibilité.

j) Instruments financiers

La Compagnie peut à l'occasion utiliser des instruments financiers dérivés à titre de protection à l'égard des fluctuations des taux d'intérêt, du change et des valeurs des marchandises. Ces instruments sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les produits et les charges se rapportant aux instruments financiers sont inscrits à la même catégorie que ceux générés par l'élément d'actif ou de passif sous-jacent.

k) Dépenses environnementales

Les dépenses environnementales liées aux activités courantes sont passées en charge ou capitalisées selon le cas. Celles qui découlent d'une situation existante causée par des activités antérieures et qui ne sont génératrices d'aucun revenu courant ou futur sont passées en charge. Des charges à payer sont comptabilisées lorsque les évaluations environnementales et (ou) les mesures correctrices sont pratiquement établies et lorsque les coûts peuvent raisonnablement être estimés, en fonction d'un plan d'action précis pour ce qui est de la technologie à employer et de l'ampleur des travaux nécessaires pour répondre aux exigences de la Compagnie en matière d'environnement.

2. Débiteurs

	31 décembre	
	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Comptes clients	425	357
Autres	170	186
	<hr/>	<hr/>
Provision pour créances douteuses	595	543
	(31)	(39)
	<hr/>	<hr/>
	564	504

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—*Suite*NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—*Suite*

3. Autres éléments d'actif à court terme

	31 décembre	
	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Montant couru à recevoir sur les comptes clients	231	149
Montant couru à recevoir du règlement de produits du trafic d'échange	131	106
Charges reportées.....	9	13
Divers.....	66	69
	437	337

4. Immobilisations

	31 décembre 1995			31 décembre 1994		
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Coût	Amortissement cumulé	Net
	(en millions de dollars)					
Voie.....	6 551	3 298	3 253	6 496	2 296	4 200
Immeubles	816	481	335	765	371	394
Matériel roulant	1 889	1 077	812	1 947	927	1 020
Autres.....	756	523	233	846	523	323
	10 012	5 379	4 633	10 054	4 117	5 937
Secteurs d'activité abandonnés	53	36	17	602	190	412
	10 065	5 415	4 650	10 656	4 307	6 349
Contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations.....	133	42	91	132	37	95

5. Facilités de crédit

En novembre 1995, la Compagnie a signé des conventions de crédit prévoyant des facilités de crédit consenties renouvelables de 300 M\$ CA et de 150 M\$ US pour une durée de deux ans, facilités accordées par un syndicat d'institution financière. Ces facilités prévoient divers types de prêts, à divers taux fondés sur des taux repères, y compris le taux préférentiel canadien, le taux de base américain, le taux effectif des fonds fédéraux américains et le taux interbancaire offert à Londres, et sur la cote de crédit de la Compagnie au moment du tirage. Au 31 décembre 1995, la Compagnie n'avait effectué aucun tirage sur ses facilités de crédit.

6. Crédoiteurs et charges à payer

	31 décembre	
	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Tranche à court terme de la provision pour compression inhabituelle de l'effectif	209	201
Charges à payer pour salaires	178	190
Comptes fournisseurs	171	151
Charges à payer	52	120
Intérêts courus sur la dette à long terme	43	70
Autres.....	248	320
	901	1 052

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—Suite

7. Autres éléments de passif et crédits reportés

	31 décembre	
	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Provision pour compression inhabituelle de l'effectif, déduction faite de la tranche à court terme a)	329	562
Charges à payer pour les avantages postérieurs à la retraite autres que les prestations de retraite b)	124	119
Responsabilité pour dommages corporels	100	117
Passif à l'égard de l'environnement, déduction faite de la tranche à court terme	81	20
Crédits reportés et autres	342	324
	<u>976</u>	<u>1 142</u>

a) Provision pour compression inhabituelle de l'effectif

La provision pour compression inhabituelle de l'effectif, qui s'applique aux cessations d'emploi au Canada et aux États-Unis, comprend principalement des indemnités de cessation d'emploi qui seront versées au cours d'une période pouvant aller jusqu'à six ans. On compte parmi les autres éléments moins importants de la provision des primes d'incitation à la retraite anticipée, des prestations de raccordement en cas de retraite anticipée, des indemnités de déménagement et le change. Les versements à titre d'indemnité de cessation d'emploi et les autres éléments de la provision ont réduit le montant total de cette dernière à 538 M\$ au 31 décembre 1995 (763 M\$ au 31 décembre 1994).

b) Avantages postérieurs à la retraite autres que les prestations de retraite

i) Le tableau qui suit présente la conciliation entre les obligations en vertu des régimes et les montants cumulés aux dates des bilans. La Compagnie utilise le 31 décembre comme date de mesure.

	31 décembre	
	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Charges cumulées à payer pour avantages postérieurs à la retraite		
Employés à la retraite	65	62
Participants actifs entièrement admissibles	55	50
	<u>120</u>	<u>112</u>
Gain net non constaté	4	7
	<u>124</u>	<u>119</u>
Taux d'actualisation moyen pondéré	7,50 %	7,50 %
Augmentation moyenne pondérée des salaires	5,25 %	5,25 %

ii) Les composantes du coût net périodique des avantages postérieurs à la retraite s'appliquant aux secteurs d'activité maintenus sont les suivantes :

	Exercice clos le	
	1995	1994
	31 décembre	
	(en millions de dollars)	
Coût des prestations au titre de services rendus	3	2
Intérêts débiteurs	6	4
Montant net amorti et reporté	(4)	(1)
	<u>5</u>	<u>5</u>

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—Suite

8. Dette à long terme

	Échéance	Monnaie de paiement	31 décembre	
			1995	1994
(en millions de dollars)				
Obligations, débetures et billets a)				
Canadien National				
6 1/2 % 10 ans, billets libellés en yens b)	26 mars 1996	\$ CA	70	70
9 3/8 % 10 ans, billets	1 ^{er} octobre 1996	\$ CA		100
8 1/4 % 5 ans, billets	21 juillet 1997	\$ CA		200
7 1/2 % 5 ans, billets	19 mai 1998	\$ CA		150
10 % 7 ans, billets	23 octobre 1998	\$ CA		150
9 5/8 % 7 ans, billets	14 mai 1999	\$ CA	50	150
5 3/8 % 15 ans, obligations libellées en francs suisses c)	22 août 2000	\$ CA	99	99
8 7/8 % 15 ans, billets	21 mai 2001	\$ CA	150	150
8 3/8 % 25 ans, débetures à fonds d'amortissement	1 ^{er} juillet 2002	\$ US	21	32
6 5/8 % 10 ans, billets	15 mai 2003	\$ US	190	190
7 % 10 ans, billets	15 mars 2004	\$ US	412	412
13 % 20 ans, débetures à fonds d'amortissement	15 novembre 2004	\$ CA	71	74
12 1/4 % 20 ans, débetures à fonds d'amortissement	1 ^{er} mai 2005	\$ CA	104	108
7 5/8 % 30 ans, débetures	15 mai 2023	\$ US	190	190
Buffalo et Lac Huron				
5 1/2 %, obligations 1 ^{ère} hypothèque	Perpétuelles	£	1	1
5 1/2 %, obligations 2 ^{ème} hypothèque	Perpétuelles	£	1	1
Total des obligations, débetures et billets d)			1 359	2 077
Prêt du gouvernement du Canada a), e)				81
Coentreprises				
Obligations				
10 7/8 % obligations 1 ^{ère} hypothèque, série A	1 ^{er} janvier 2007	\$ CA		30
Hypothèques f)		\$ CA	17	62
Autres g)		Divers	16	15
Total—Coentreprises			33	107
Total partiel			1 392	2 265
Autres				
Montants à payer aux termes de conventions				
portant sur du matériel h)		Divers	90	97
Obligations découlant de contrats de location-acquisition i)		Divers	92	98
Ajustement au taux de change courant (note 1 c))		Divers	32	61
Total—Autres			214	256
			1 606	2 521
Moins				
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an			288	77
Escompte net non amorti et autres a)			5	1
			293	78
			1 313	2 443

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—Suite

a) En décembre 1995, la Compagnie a lancé son programme visant au remboursement, au rachat de titres d'emprunt et au désendettement d'une tranche de 1 046 M\$ de la dette à long terme. Au 31 décembre 1995, 373 M\$ avaient ainsi été remboursés ou rachetés et la Compagnie avait effectivement procédé au désendettement financier d'une tranche de 401 M\$ de la dette à long terme en plaçant en fiducie irrévocable suffisamment de titres du gouvernement pour couvrir les intérêts et le montant en capital venant à échéance sur les dettes en cause. Le solde, soit 272 M\$, est inclus dans la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an et sera remboursé en 1996. Sur ce montant, 202 M\$ ont été remboursés en janvier 1996 (voir note 20) et 70 M\$ le seront en mars 1996.

	1995		1996	
	Rembour- sement ou rachat	Désendet- tement	Rembour- sement	Total
(en millions de dollars)				
Canadien National				
9 3/8 % 10 ans, billets	47	53		100
8 1/4 % 5 ans, billets	75	125		200
7 1/2 % 5 ans, billets	61	89		150
10 % 7 ans, billets	56	94		150
9 5/8 % 7 ans, billets	60	40		100
8 3/8 % 25 ans, débentures à fonds d'amortissement			27	27
13 % 20 ans, débentures à fonds d'amortissement			71	71
12 1/4 % 20 ans, débentures à fonds d'amortissement			104	104
6 1/2 % 10 ans, billets libellés en yens			70	70
Prêt du gouvernement du Canada	71			71
Radiation de la prime liée à la dette ci-dessus	3			3
	<u>373</u>	<u>401</u>	<u>272</u>	<u>1 046</u>

b) La Compagnie a emprunté 70 M\$, au coût global de 10 1/4 %, au moyen d'une émission publique de billets en euro-yens et d'un swap de devises.

c) La Compagnie a emprunté 99 M\$, au coût global de 11,17 %, au moyen d'une émission publique d'obligations en Suisse et d'un swap de devises.

d) Les obligations, débentures et billets de la Compagnie ne sont pas garantis.

e) L'emprunt auprès du gouvernement du Canada, portant intérêt au taux annuel de 8 3/4 %, a été remboursé le 31 décembre 1995.

f) Les hypothèques des coentreprises sont remboursables en dollars canadiens et portent intérêt au taux de 9,92 %.

g) Les emprunts et billets à payer des coentreprises portent intérêt à divers taux s'échelonnant jusqu'à 10,55 % et arrivent à échéance entre 1997 et 2092.

h) Garantis par le matériel roulant, remboursables en versements semestriels ou trimestriels, sur différentes périodes jusqu'en 2003 et portant intérêt à des taux s'échelonnant de 6 % à 13 3/4 %. Les montants en capital à payer sont de 24 M\$ US et 57 M\$ CA au 31 décembre 1995, et de 28 M\$ US et 60 M\$ CA au 31 décembre 1994.

i) Les taux d'intérêt applicables à ces contrats de location-acquisition varient entre 7 % et 17 1/2 % environ et les dates d'échéance vont de 1995 à 2004. Les intérêts implicites sur ces contrats de location se chiffraient à 39 M\$ au 31 décembre 1995 et à 49 M\$ au 31 décembre 1994.

j) Les montants en capital à payer au cours des prochains exercices sur la dette en cours au 31 décembre 1995, compte tenu des exigences des fonds d'amortissement, des possibilités de rachat et des exigences des contrats de location-acquisition, s'établissent comme suit :

Exercice	Montant (en millions de dollars)
1996	288
1997	19
1998	19
1999	72
2000	140
2001 et ultérieurement	1 063

k) Au 31 décembre 1995, le montant global de la dette américaine payable en dollars US s'élevait à 646 M\$ US (881 M\$ CA), et à 661 M\$ US (927 M\$ CA) au 31 décembre 1994.

9. Actions de priorité à enchères

Les actions de priorité à enchères d'une filiale, émises en quatre séries de 500 actions chacune (séries A, B, C et D), ayant une valeur de liquidation de priorité de 100 000 \$ US par action et donnant droit à des dividendes cumulatifs dont le taux est déterminé lors d'enchères distinctes pour chaque série, ont été rachetées en 1995. Les dividendes, dont le taux moyen a été de 4,85 % en 1995 (3,7 % en 1994) pour toutes les séries d'actions, sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'intérêts débiteurs.

10. Avoir des actionnaires

a) Capital-actions autorisé

En 1995, le capital-actions autorisé de la Compagnie, qui consistait en 5 868 786 actions ordinaires sans valeur nominale, a été modifié comme suit :

—un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;

—un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A sans valeur nominale pouvant être émises en série;

—un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B sans valeur nominale pouvant être émises en série.

b) Restructuration du capital

i) À compter de juin 1995, le capital légal déclaré de la Compagnie a été réduit de 1 300 M\$, ce qui a entraîné l'élimination du déficit cumulé de 811 M\$ et la constitution d'un surplus d'apport de 489 M\$.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—Suite

ii) Le 9 novembre 1995, la Compagnie a déposé des clauses modificatrices pour changer les 5 868 786 actions ordinaires alors émises et en circulation en 79 999 999 actions ordinaires, ce qui a donné lieu à une division d'actions à raison de 13,63 pour une.

iii) La Compagnie a émis au comptant :

—1 action ordinaire pour un montant de 900 M\$ juste avant l'appel public à l'épargne ;

—3 800 000 actions ordinaires pour un montant de 102 M\$ lors de l'appel public à l'épargne ; et

—1 145 298 actions ordinaires pour un montant de 31 M\$ dans le cadre du régime de participation du personnel admissible au capital-actions.

iv) La propriété effective d'une importante partie des actifs immobiliers non ferroviaires net de la Compagnie, dont la Tour CN, ayant une valeur comptable de 248 M\$ a été cédée au moyen d'un dividende en nature.

c) Régime de participation du personnel au capital-actions

Dans le cadre de l'appel public à l'épargne, les membres du personnel qui étaient admissibles ont acquis des actions en vertu du régime de participation du personnel au capital-actions, la Compagnie leur consentant un prêt sans intérêt jusqu'à concurrence de 90 % du prix d'achat des actions. Après une période minimale de participation de deux ans, la Compagnie émettra à l'intention de tout le personnel s'étant prévalu de l'offre équivalente un total de 591 380 actions ordinaires (actions supplémentaires) sans contrepartie additionnelle.

d) Options d'achat d'actions

La Compagnie a mis sur pied un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des membres de la direction admissibles leur permettant d'acquérir jusqu'à 978 225 actions ordinaires au prix de 27 \$ par action, soit le cours en vigueur au moment de l'octroi des options. Un tiers de celles-ci (options conventionnelles) pourront être acquises sur une période de quatre ans et auront une durée maximale de dix ans à compter de la date de l'octroi. Deux tiers des options (options de rendement), qui ne pourront être acquises que si la Compagnie atteint certaines cibles en matière de ratio d'exploitation, doivent expirer en 2001.

11. Charges spéciales

a) Réduction de valeur d'éléments d'actif

Durant le deuxième trimestre de 1995, la Compagnie a entrepris une analyse de la réduction de valeur de ses actifs qui indiquait qu'il y avait eu une baisse de valeur comptable nette à l'égard de certains éléments d'actif ferroviaires. Par conséquent, au 30 juin 1995, la Compagnie a comptabilisé une charge et a augmenté l'amortissement cumulé de 1 300 M\$. La réduction de valeur a été déterminée en comparant les mouvements nets non actualisés futurs de l'encaisse se rapportant aux activités de la région Est à la valeur comptable nette des propriétés ferroviaires de cette région.

b) Passif et charges à payer à l'égard de l'environnement

Durant le deuxième trimestre de 1995, la Compagnie a complété une étude des passifs et charges possibles à l'égard de l'environnement. Compte tenu des résultats de cette étude, la Compagnie a comptabilisé une charge aux résultats d'exploitation de 88 M\$ au titre de coûts environnementaux futurs. La tranche échéant à moins d'un an de la provision donnant lieu à cette dépense est comprise au bilan consolidé sous le poste Autres du Passif à court terme et le solde sous le poste Autres éléments de passif et crédits reportés.

c) Coûts de réduction de la dette

Durant le quatrième trimestre de 1995, la Compagnie a procédé au remboursement, au rachat ou au désendettement d'une tranche de 774 M\$ de sa dette à long terme. Les coûts reliés à ces opérations et imputés à l'exploitation se sont élevés à 38 M\$.

d) Avantages postérieurs à la retraite autres que les prestations de retraite

En 1993, une charge à payer de 33 M\$ a été inscrite au titre de la provision pour les facilités de transport gratuit par train. La tranche échéant à moins d'un an de la provision ayant donné lieu à ces charges fait partie, dans le bilan consolidé, du poste Crédeurs et charges à payer et le solde, du poste Autres éléments de passif et crédits reportés.

e) Autres

Les autres charges spéciales comportent une réduction de valeur d'éléments d'actif ferroviaires de 16 M\$, en 1993, ainsi qu'une réduction de valeur de fournitures et d'approvisionnements de 14 M\$ et une provision pour litiges de 13 M\$ en 1995.

12. Intérêts débiteurs

	Exercice clos le 31 décembre		
	1995	1994	1993
	(en millions de dollars)		
Intérêts sur la dette à long terme	214	212	197
Intérêts sur les emprunts à court terme . .	4	1	6
Intérêts créditeurs	(20)	(17)	(5)
Total—Secteurs d'activité maintenus . . .	198	196	198
Versement d'intérêts en espèces —			
Secteurs d'activité maintenus	240	212	193

13. Autres produits

	Exercice clos le 31 décembre		
	1995	1994	1993
	(en millions de dollars)		
Gain sur la cession des actifs d'exploita- tion d'une filiale de chemin de fer	39		
Gain sur la cession d'immobilisations . . .	44	22	23
Revenu net (perte nette) de location	1	(2)	(3)
Revenu de placement	18	13	8
Autres		(7)	(18)
	102	26	10

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—Suite

14. Impôts sur le revenu

Le recouvrement (la charge) d'impôts sur le revenu des secteurs d'activité maintenus comprend les éléments suivants :

	Exercice clos le 31 décembre		
	1995	1994	1993
	(en millions de dollars)		
Taux de base combiné des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada	41.9 %	41.7 %	41.7 %
Recouvrement (charge) d'impôts sur le revenu provenant des secteurs d'activité maintenus selon le taux de base combiné	465	(120)	14
Recouvrement (charge) d'impôts attribuable aux éléments suivants			
Impôt fédéral des grandes sociétés et autres impôts en espèces	(13)	(12)	(13)
Gain sur cession d'immobilisations ..	6	3	4
Autres	(9)	(7)	(4)
Utilisation de pertes d'exercices antérieurs non comptabilisées précédemment		112	
Pertes pour lesquelles aucun avantage fiscal n'a été comptabilisé	(431)		(26)
Recouvrement (charge) d'impôts sur le revenu provenant des secteurs d'activité maintenus	18	(24)	(25)
Le recouvrement (la charge) d'impôts sur le revenu consiste en			
Impôts exigibles	(13)	(12)	(13)
Impôts sur le revenu attribuables à un dividende en nature et autres	28		
Impôts sur le revenu attribuables aux secteurs d'activité abandonnés	3	(12)	(12)
	18	(24)	(25)
Paiements en espèces pour impôts sur le revenu	13	12	13

La Compagnie dispose d'écarts temporaires d'environ 1 800 M\$ au 31 décembre 1995 (850 M\$ au 31 décembre 1994) pour lesquels avantages fiscaux correspondants n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers. Ces avantages peuvent servir à réduire le revenu imposable d'exercices ultérieurs.

15. Secteurs d'activité abandonnés

Durant le dernier trimestre de 1994, la Compagnie a entrepris des négociations pour se départir des actifs pétroliers et gaziers de CN Exploration. Les résultats d'exploitation de ces activités ont été reclassés au poste Secteurs d'activité abandonnés au 31 décembre 1994. En février 1995, ces actifs ont été vendus pour un gain avant impôt sur le revenu de 43 M\$.

En 1995, la Compagnie a cédé les Immeubles CN et la Tour CN en transférant la propriété effective d'une partie importante de ses actifs immobiliers non ferroviaires nets au moyen d'un dividende en nature (voir note 10) et en vendant le reste, vente qui s'est soldée par un gain avant impôts sur le revenu de 61 M\$.

De plus, en 1995, la Compagnie a adopté un plan de cession bien arrêté pour se départir d'AMF Technotransport Inc.

a) Bénéfice (perte) des secteurs d'activité abandonnés

Les montants compris dans l'état consolidé des résultats se composent des éléments suivants :

	Exercice clos le 31 décembre		
	1995	1994	1993
	(en millions de dollars)		
AMF Technotransport			
Produits	131	124	132
Charges	152	160	158
Perte d'exploitation	(21)	(36)	(26)
Recouvrement d'impôts sur le revenu ..	9	15	11
Perte nette	(12)	(21)	(15)
CN Exploration			
Produits		36	35
Charges		33	37
Bénéfice (perte) d'exploitation		3	(2)
Intérêts débiteurs		(4)	(5)
Autres produits	2	2	3
Bénéfice (perte) avant impôts sur le revenu	2	1	(4)
Recouvrement (charge) d'impôts sur le revenu	(1)	(1)	1
Bénéfice net (perte nette)	1		(3)
Immeubles CN			
Produits	42	57	51
Charges	30	44	42
Bénéfice d'exploitation	12	13	9
Intérêts débiteurs	(5)	(6)	(6)
Autres charges	(6)	(7)	(8)
Bénéfice (perte) avant impôts sur le revenu	1		(5)
Recouvrement d'impôts sur le revenu ..			2
Bénéfice net (perte nette)	1		(3)
Tour CN			
Produits	24	31	28
Charges	21	26	24
Bénéfice d'exploitation	3	5	4
Charge d'impôts sur le revenu	(1)	(2)	(2)
Bénéfice net	2	3	2
Perte nette des secteurs d'activité abandonnés	(8)	(18)	(19)
Gain sur la cession d'actifs pétrolier et gaziers, déduction faite des impôts sur le revenu de 18 M\$	25		
Gain sur la cession d'actifs des Immeubles CN, déduction faite des impôts sur le revenu de 25 M\$	36		
Provision pour perte sur la cession d'AMF Technotransport, déduction faite du recouvrement d'impôts sur le revenu de 33 M\$	(47)		
	14		
Secteurs d'activité abandonnés, déduction faite des impôts sur le revenu	6	(18)	(19)

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—Suite

b) Actif net des secteurs d'activité abandonnés

Les montants compris au bilan consolidé sont les suivants :

	31 décembre	
	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Actif à court terme	37	78
Immobilisations	17	412
Autres éléments d'actif et charges reportés		15
Total—Actif	54	505
Passif à court terme	37	76
Autres éléments de passif et crédits reportés		22
Dette à long terme	1	76
Total—Passif	38	174
Actif net	16	331

c) Augmentation (diminution) nette de l'encaisse

Les montants compris à l'état consolidé de l'évolution de la situation financière sont les suivants :

	Exercice clos le 31 décembre		
	1995	1994	1993
	(en millions de dollars)		
Exploitation	21	(11)	44
Investissements	437	(40)	(22)
Financement	(344)	1	2
Encaisse provenant des (utilisée par les) secteurs d'activité abandonnés	114	(50)	24

16. Information sectorielle

a) Zones géographiques

Pratiquement toutes les activités de la Compagnie ainsi que ses éléments d'actif se situent au Canada, à l'exception des activités ferroviaires exercées aux États-Unis.

b) Trafic international

En plus de l'apport des activités ferroviaires exercées aux États-Unis, la Compagnie tire des produits du trafic canadien en provenance ou à destination de chemins de fer des États-Unis. Ces produits se sont chiffrés approximativement à 750 M\$ en 1995, 765 M\$ en 1994 et 709 M\$ en 1993.

c) Information sectorielle supplémentaire

	Exercice clos le 31 décembre		
	1995	1994	1993
	(en millions de dollars)		
Produits d'exploitation			
Activités ferroviaires au Canada ...	3 569	3 766	3 471
Activités ferroviaires aux États-Unis	529	539	485
	4 098	4 305	3 956
Bénéfice (perte) d'exploitation			
Activités ferroviaires au Canada ...	(822)	459	161
Activités ferroviaires aux États-Unis	(191)	(2)	(8)
	(1 013)	457	153
Bénéfice (perte) des secteurs d'activité maintenus			
Activités ferroviaires au Canada ...	(958)	267	(42)
Activités ferroviaires aux États-Unis	(133)	(4)	(18)
	(1 091)	263	(60)
Amortissement			
Activités ferroviaires au Canada ⁽ⁱ⁾	221	245	238
Activités ferroviaires aux États-Unis	13	15	16
	234	260	254
Dépenses en immobilisations ⁽ⁱⁱ⁾			
Activités ferroviaires au Canada ⁽ⁱⁱⁱ⁾	288	503	430
Activités ferroviaires aux États-Unis	38	36	12
	326	539	442
	31 décembre		
	1995	1994	
	(en millions de dollars)		
Éléments d'actif identifiables			
Activités ferroviaires au Canada	5 603	6 619	
Activités ferroviaires aux États-Unis ..	541	818	
	6 144	7 437	
Secteurs d'activité abandonnés	54	505	
	6 198	7 942	

(i) Comprend 3 M\$ (4 M\$ en 1994, 2 M\$ en 1993) au titre de l'amortissement des immobilisations se rapportant au revenu de location net.

(ii) Nouvelles immobilisations.

(iii) Comprend 1 M\$ (11 M\$ en 1994, 26 M\$ en 1993) au titre de nouvelles immobilisations se rapportant au revenu de location net.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—Suite

17. Bénéfice (perte) par action

	Exercice clos le 31 décembre		
	1995	1994	1993
Bénéfice (perte) par action en circulation			
Bénéfice (perte) des secteurs			
d'activité maintenus	(13,56)	3,29	(0,75)
Bénéfice net (perte nette)	(13,49)	3,06	(0,99)
Bénéfice (perte) par action en circulation (à l'exclusion des charges spéciales)			
Bénéfice (perte) des secteurs			
d'activité maintenus	4,50	3,29	(0,14)
Bénéfice net (perte nette)	4,57	3,06	(0,38)
Nombre moyen pondéré d'actions ordi- naires en circulation (<i>en millions</i>) ...	80,40	80,00	80,00

Le bénéfice (la perte) par action a été calculé(e) à partir du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, compte tenu de l'effet rétroactif de la division d'actions intervenue le 9 novembre 1995.

18. Régimes de retraite

La Compagnie offre à presque tous les membres de son personnel des régimes de retraite en vertu desquels ceux-ci ont droit, à l'âge de la retraite, à des prestations fondées sur la rémunération et les années de service et (ou) les cotisations.

Les évaluations actuarielles faites au 31 décembre 1994 révélaient un passif actuariel consolidé de 7 839 M\$ et un actif actuariel consolidé de 7 517 M\$. On estime ces chiffres à environ 8 000 M\$ et 7 800 M\$ respectivement au 31 décembre 1995. Les évaluations actuarielles subséquentes détermineront les montants réels à cette date.

	Exercice clos le 31 décembre		
	1995	1994	1993
	(en millions de dollars)		
Charges de retraite	96	96	104

Les renseignements qui suivent portent sur le régime de retraite principal de la Compagnie, à savoir le Régime de retraite du CN. Les autres régimes de retraite de la Compagnie sont de moindre importance.

a) Description du régime

Le Régime de retraite du CN est un régime contributif à prestations déterminées qui couvre presque tous les membres du personnel du CN. La pension versée est surtout fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des derniers gains annuels ouvrant droit à la pension. Tous les nouveaux membres du personnel sont en règle générale tenus d'y adhérer dès leur entrée en fonctions. Les prestations de retraite sont indexées après la retraite au moyen d'un mécanisme de partage des gains (des pertes), sous réserve d'une augmentation minimale garantie. Le fiduciaire de la Caisse fiduciaire de retraite des chemins de fer nationaux du Canada (la Caisse fiduciaire de retraite) est une société de fiducie indépendante. À titre de fiduciaire, celle-ci exerce certaines fonctions dont, entre autres, déterminer les titres légaux des actifs de la Caisse et assurer le respect, par la Compagnie, en sa qualité d'administrateur, des dispositions du Régime et de la législation qui s'y applique.

b) Capitalisation

Les cotisations des membres du personnel au régime de retraite sont déterminées selon les modalités du régime. Les cotisations patronales sont déterminées conformément aux dispositions législatives du gouvernement du Canada, la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et selon les résultats d'évaluations actuarielles réalisées au moins tous les trois ans. Ces évaluations sont effectuées selon les dispositions des lois pertinentes et les recommandations de l'Institut canadien des actuaires pour l'évaluation des régimes de retraite.

c) Description des actifs de la Caisse

Les actifs du Régime de retraite du CN sont comptabilisés séparément dans la Caisse fiduciaire de retraite et sont composés d'encaisse et de placements à court terme, d'obligations, d'hypothèques, d'actions canadiennes et étrangères, de biens immobiliers, et d'actifs pétroliers et gaziers.

19. Engagements et éventualités d'importance

a) Contrats de location-exploitation

Au 31 décembre 1995, les engagements de la Compagnie en vertu de contrats de location-exploitation totalisaient 1 550 M\$ et les paiements minimaux nets à effectuer au cours de chacun des cinq prochains exercices jusqu'en l'an 2000 s'établissaient comme suit :

Exercice	Montant (en millions de dollars)
1996.....	192
1997.....	196
1998.....	186
1999.....	170
2000.....	144
2001 et ultérieurement	662

b) Autres engagements

Au 31 décembre 1995, les engagements de la Compagnie étaient de 191 M\$ pour l'acquisition de locomotives et de wagons, de 36 M\$ pour des rails, de 22 M\$ pour des traverses et de 5 M\$ pour du matériel intermodal.

c) Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Compagnie est engagée dans diverses poursuites judiciaires comprenant des réclamations relatives à des accidents, ainsi qu'à des dommages à la propriété. Bien qu'on ne puisse prédire avec certitude l'issue définitive des poursuites engagées et en cours au 31 décembre 1995, la direction est d'avis que leur résolution n'aura pas d'incidence défavorable marquée sur la situation financière de la Compagnie. Deux jugements en matière de lésions corporelles ont été rendus contre la Compagnie. La portée de ces jugements excède de loin les jugements antérieurs rendus contre la Compagnie en matière de responsabilité. La Compagnie a établi une provision relative au paiement éventuel de ces réclamations, laquelle provision a été imputée à l'exploitation pour l'exercice en cours.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—Suite

Le 20 juillet 1995, les conseillers juridiques du Conseil national des associations des retraités du CN Inc. (le «Conseil national») ont avisé la Compagnie que le Conseil national avait l'intention d'intenter des procédures contre la Compagnie pour qu'elle verse environ 175 M\$ à la Caisse fiduciaire de retraite du CN relativement aux périodes d'exonération de cotisations prétendument injustifiées prises au cours des exercices 1983 et 1984, plus l'intérêt couru depuis ces exercices. Un tel paiement, s'il était nécessaire, réduirait le déficit actuariel du Régime de retraite du CN. La Compagnie a examiné cette réclamation ainsi que la documentation pertinente et les lois actuelles pertinentes, et elle est d'avis qu'elle a une défense raisonnable et valable en droit contre cette action. Le 6 octobre 1995, la Compagnie a reçu un projet de plainte relative à cette réclamation et à une réclamation connexe en vue d'obtenir une ordonnance exigeant que le Régime de retraite du CN soit entièrement provisionné. La Compagnie a l'intention de se défendre vigoureusement devant tout tribunal contre toute action que le Conseil national ou d'autres peuvent intenter à cet égard.

d) Questions environnementales

Les activités de la Compagnie sont assujetties à une vaste réglementation établie par les gouvernements fédéral, provinciaux, étatiques, municipaux et locaux en vertu de lois et de règlements sur l'environnement portant, entre autres, sur les émissions atmosphériques, les rejets dans les eaux, la production, la manipulation, l'entreposage, le transport, le traitement et l'élimination des déchets, des matières dangereuses et des autres matières, la mise hors service des réservoirs souterrains et de surface et la contamination du sol et des eaux souterraines. L'exploitation par la Compagnie des activités ferroviaires et de transport, la possession, l'exploitation et le contrôle de biens immobiliers et d'autres activités commerciales comportent des risques de responsabilité environnementale à l'égard à la fois des activités courantes et antérieures. Ainsi, la Compagnie devra engager d'importantes charges courantes et dépenses en immobilisations, de façon continue, pour se conformer aux exigences législatives sur l'environnement et la décontamination relatives à ses activités ferroviaires et découlant de la possession, de l'exploitation ou du contrôle de biens immobiliers, tant aujourd'hui que dans le passé.

Il n'est pas possible d'évaluer avec exactitude le coût total et les charges à payer relativement aux questions environnementales en raison, entre autres, des faits décrits ci-dessus, du manque de données techniques complètes sur la situation environnementale de plusieurs sites et de l'évolution constante des lois et règlements pertinents. La Compagnie a récemment complété un examen des coûts et charges qu'elle pourrait avoir à engager pour assurer la gestion courante des questions environnementales ou pour se conformer aux diverses lois. Cet examen, qui s'est limité à une analyse des données présentement disponibles, ne comportait généralement aucun résultat de sondage du sol et des eaux souterraines, et avait pour but d'identifier et d'évaluer les coûts et charges que la Compagnie doit vraisemblablement engager dans les cinq ans à venir pour se conformer aux lois portant sur l'environnement et pour confiner la migration de la contamination ou, dans certains cas, pour restaurer les sites. L'examen a été limité à une période de cinq ans car il s'agit de la période à l'égard de laquelle, de l'avis de la Compagnie, il est raisonnable de prévoir les responsabilités en matière d'environnement et d'évaluer les frais éventuels d'après les renseignements actuellement connus et selon l'état actuel des questions légales relatives aux genres de nettoyages qui peuvent être nécessaires ou effectués. Selon les résultats de cet examen, durant le deuxième trimestre de 1995, la Compagnie a augmenté de 88 M\$ la provision pour les questions environnementales et au 31 décembre 1995, la provision totale pour les charges environnementales était de 98 M\$. De plus, alors que les dépenses en immobilisations pour les questions environnementales n'étaient que de 5 M\$ au 31 décembre 1995, de 5 M\$ en 1994 et de 1 M\$ en 1993, la Compagnie s'attend à ce que ces dépenses soient d'environ 16 M\$ en 1996 et 20 M\$ annuellement en 1997 et 1998. La Compagnie n'a pas considéré de réduction de ces coûts pour refléter les montants qu'elle prévoit récupérer de ses assureurs.

Bien que la Compagnie soit d'avis qu'elle a identifié tous les coûts qu'elle devra vraisemblablement engager au cours des cinq exercices à venir à l'égard des questions environnementales, les efforts soutenus de la Compagnie visant à identifier les situations environnementales possibles reliées à ses propriétés pourraient mener à des enquêtes environnementales supplémentaires et par conséquent se traduire par l'identification de coûts et de passifs additionnels en matière d'environnement. On ne peut pas estimer avec suffisamment de précision l'ampleur de ces passifs additionnels ou des coûts qui découleraient des mesures prises pour se conformer aux lois et règlements sur l'environnement pour les raisons suivantes :

- i) l'absence d'information technique spécifique portant sur plusieurs sites;
- ii) l'absence d'autorité gouvernementale, d'ordonnances de tierces parties ou de réclamations à l'égard de certains sites;
- iii) la possibilité que les lois et les règlements soient modifiés, que de nouvelles lois ou de nouveaux règlements soient adoptés, que de nouvelles technologies de mise hors service soient développées et l'incertitude relative au moment où les travaux seront réalisés sur certains sites;
- iv) la possibilité que les coûts pour certains sites soient récupérés de tierces parties.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—Suite

Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer à l'heure actuelle la probabilité que ces coûts seront engagés ni si ces coûts seront d'importance pour la Compagnie. Ainsi, il n'y a aucune certitude que des coûts ou des charges importantes portant sur les questions environnementales ne seront pas engagés dans l'avenir ou que les liquidités de la Compagnie ne subiront pas de conséquences négatives en raison de ces passifs ou de ces charges. Bien qu'il ne soit pas possible d'estimer avec suffisamment de précision l'incidence sur les résultats d'exploitation et les liquidités, la direction est d'avis, selon les informations actuelles, que les questions environnementales n'auront pas d'incidence négative significative sur la situation financière ou concurrentielle de la Compagnie. Les coûts de restauration futurs seront comptabilisés durant l'exercice où ils sont connus.

20. Événements postérieurs

a) Dette à long terme

Le 22 janvier 1996, la Compagnie a remboursé par anticipation ses débetures à fonds d'amortissement sur 20 ans, portant intérêt à 13 % et 12 1/4 % et venant à échéance les 15 novembre 2004 et 1^{er} mai 2005 respectivement. Les montants correspondants ainsi remboursés se sont élevés à 71 M\$ et 104 M\$.

De plus, le 26 janvier 1996, la Compagnie a remboursé par anticipation 20 M\$ US de débetures à fonds d'amortissement sur 25 ans, portant intérêt à 8 3/8 % et venant à échéance le 1^{er} juillet 2002.

Les coûts de 16 M\$ associés à la réduction de la dette seront imputés comme charge spéciale en 1996.

b) AMF Technotransport Inc. (AMF)

Le 19 janvier 1996, la Compagnie a conclu une entente de principe avec GEC Alstom Canada (GEC) pour la vente intégrale d'AMF à GEC, sous réserve de l'approbation des actionnaires de GEC. L'entente stipule que la prise de possession interviendra après acceptation de la part du personnel d'AMF des dispositions nécessaires pour assurer la viabilité de cette entreprise.

Le 31 janvier 1996, la Compagnie et le Syndicat se sont entendus en principe sur trois accords touchant les salaires et les conditions de travail, les futurs contrats du CN en faveur d'AMF, ainsi que les mesures incitatives à la réaffectation ou au départ volontaire des membres du personnel, afin d'assurer la viabilité d'AMF.

21. Instruments financiers

La Compagnie a conclu des contrats de change à terme (swaps de devises) portant sur certaines obligations libellées en monnaie autre que le dollar canadien et le dollar américain dans le cadre de dettes existantes. Ces contrats de change à terme servent de couverture pour effectivement fixer le montant de dollars canadiens requis sur la durée de la dette pour effectuer tous les paiements nécessaires dans la devise en question. La Compagnie n'a pas réalisé de gains nets ni subi de pertes nettes à l'égard de ces opérations et à l'heure actuelle elle n'utilise aucun autre instrument financier dérivé. Aucune perte n'est prévue en ce qui concerne la possibilité que les contreparties aux swaps de devises ne satisfassent pas à leurs obligations. Habituellement, la Compagnie n'obtient pas de garantie collatérale ou autre à l'appui des instruments financiers sujets à un risque de crédit, mais elle surveille constamment la cote de crédit des contreparties.

Selon les principes comptables généralement reconnus, la juste valeur d'un instrument financier désigne le prix auquel l'instrument pourrait être transigé entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La Compagnie utilise les méthodes et hypothèses suivantes pour estimer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers et la valeur comptable est présentée au bilan consolidé sous les postes suivants :

a) Espèces et quasi-espèces, comptes clients et comptes fournisseurs

La valeur comptable se rapproche de la juste valeur parce que ces instruments ont une date d'échéance rapprochée.

b) Autres éléments d'actif et charges reportées

Investissements : La Compagnie possède plusieurs investissements sous forme de titres d'emprunt ou de participation dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

c) Dette à long terme

La juste valeur de la dette à long terme de la Compagnie est estimée selon les valeurs à la cote des titres d'emprunt identiques ou semblables.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et les justes valeurs estimatives des instruments financiers de la Compagnie aux 31 décembre 1995 et 1994, pour lesquels la valeur comptable n'apparaît pas au bilan consolidé ou pour lesquels les valeurs comptables diffèrent des justes valeurs.

	31 décembre 1995		31 décembre 1994	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	(en millions de dollars)			
Actifs financiers				
Investissements	60	60	56	56
Passifs financiers				
Dette à long terme	1 313	1 380	2 443	2 355

22. Conciliation des principes comptables généralement reconnus au Canada et aux États-Unis

Les états financiers consolidés de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada ont été dressés en dollars canadiens et selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada, lesquels sont, à tous égards importants, conformes aux PCGR aux États-Unis, à l'exception des points décrits ci-dessous :

a) Conciliation du bénéfice net

i) Change étranger

Selon les PCGR aux États-Unis, on doit inclure immédiatement aux résultats les gains et les pertes de change non matérialisés sur les éléments d'actif et de passif monétaires à long terme ayant une durée fixe ou pouvant être déterminée alors que selon les PCGR au Canada, ces gains et pertes non matérialisés sont reportés et amortis. De plus, selon les PCGR aux États-Unis, les rentrées futures de produits d'exploitation en dollars US ne sont pas admissibles comme couverture de la dette à long terme libellée en dollars US.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—Suite

ii) Charges de retraite

Les PCGR au Canada exige que le taux d'actualisation utilisé représente la meilleure estimation par la direction du taux de rendement à long terme des actifs de la caisse de retraite. Selon les PCGR aux États-Unis, le taux d'actualisation utilisé doit refléter le taux auquel les prestations de retraite pourraient effectivement être versées à la date des états financiers.

iii) Intérêts

En général, la Compagnie impute aux dépenses les intérêts débiteurs rattachés à la construction d'immobilisations. Les PCGR aux États-Unis exigent que ces intérêts soient capitalisés.

iv) Perte sur l'extinction de la dette à long terme

La perte sur l'extinction de la dette à long terme, qui est incluse dans les charges spéciales conformément aux PCGR en vigueur au Canada, aurait été comptabilisée comme élément extraordinaire aux États-Unis.

v) L'incidence de l'utilisation des PCGR aux États-Unis sur le bénéfice net (la perte nette), tel (telle) que présenté(e) serait la suivante :

	Exercice clos le 31 décembre		
	1995	1994	1993
	(en millions de dollars)		
Bénéfice (perte) des secteurs d'activité maintenus—PCGR au Canada	(1 091)	263	(60)
Redressements à l'égard des éléments suivants (déduction faite des impôts sur le revenu)			
Change étranger	33	(30)	5
Charges de retraite	(1)	(8)	(10)
Capitalisation des intérêts	5	4	
Perte sur l'extinction de la dette à long terme	38		
Bénéfice (perte) des secteurs d'activité maintenus avant élément extraordinaire—PCGR aux États-Unis	(1 016)	229	(65)
Élément extraordinaire—Perte sur l'extinction de la dette à long terme	(38)		
Bénéfice (perte) des secteurs d'activité maintenus—PCGR aux États-Unis	(1 054)	229	(65)
Secteurs d'activité abandonnés	6	(18)	(19)
Bénéfice net (perte nette)—PCGR aux États-Unis	(1 048)	211	(84)

b) Bénéfice (perte) par action

i) Bénéfice (perte) primaire par action

Les PCGR aux États-Unis exigent qu'on applique la méthode des actions rachetées et non annulées aux équivalents des actions ordinaires en circulation, de façon à calculer le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation au cours de la période considérée. Le recours à cette méthode dans le cas des actions supplémentaires et des options d'achat d'actions émises en 1995 étant de nature antidilutive, les chiffres indiqués pour la perte par action ne tiennent pas compte de ces actions ordinaires équivalentes, comme c'est le cas lorsque les calculs sont effectués selon les PCGR aux États-Unis.

ii) Perte supplémentaire par action

La perte supplémentaire par action sert à illustrer l'effet qu'auraient eu sur la perte par action un rachat de titres d'emprunt, un remboursement de dette ou un désendettement au 1^{er} janvier 1995. La perte des secteurs d'activité maintenus et la perte nette utilisées pour calculer la perte supplémentaire par action ont été rajustées pour tenir compte de la réduction des intérêts débiteurs.

Le calcul de la perte supplémentaire par action est basé sur le nombre moyen pondéré des actions qui auraient été en circulation si une émission d'actions ordinaires (dont le produit aurait servi au remboursement de la dette) avait eu lieu le 1^{er} janvier 1995.

iii) Bénéfice (perte) par action selon les PCGR aux États-Unis :

	Exercice clos le 31 décembre		
	1995	1994	1993
Bénéfice (perte) primaire par action			
Bénéfice (perte) des secteurs d'activité maintenus, avant élément extraordinaire—PCGR aux États-Unis	(12,64)	2,86	(0,81)
Élément extraordinaire—Perte sur l'extinction de la dette à long terme	(0,47)		
Bénéfice (perte) des secteurs d'activité maintenus—PCGR aux États-Unis	(13,11)	2,86	(0,81)
Bénéfice net (perte nette)—PCGR aux États-Unis	(13,03)	2,64	(1,05)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (<i>en millions</i>)	80,40	80,00	80,00
Perte supplémentaire par action			
Perte des secteurs d'activité maintenus, avant élément extraordinaire—PCGR aux États-Unis			(11,36)
Élément extraordinaire—Perte sur l'extinction de la dette à long terme			(0,47)
Perte des secteurs d'activité maintenus—PCGR aux États-Unis			(11,83)
Perte nette—PCGR aux États-Unis			(11,76)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (<i>en millions</i>)			81,50

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—Suite

- iv) Bénéfice (perte) par action (à l'exclusion des charges spéciales)

Le bénéfice (la perte) par action à l'exclusion des charges spéciales, qui étaient de 1 453 M\$ en 1995, nulles en 1994 et de 49 M\$ en 1993, est indiqué(e) à la note 17. Ce renseignement ne serait pas présenté en vertu des PCGR aux États-Unis.

- c) Conciliation de postes importants du bilan

- i) Prêts au personnel pour l'achat d'actions

Les sommes à recevoir au titre des emprunts consentis au personnel pour l'achat d'actions sont incluses dans le poste Autres éléments d'actif à court terme pour respecter les PCGR au Canada. Selon les PCGR aux États-Unis, ces montants seraient portés en déduction de l'avoir des actionnaires.

- ii) Dette à long terme

La dette à long terme libellée en devises couverte par des swaps de devises a été comptabilisée, selon les PCGR au Canada, au montant équivalent en dollars canadiens en utilisant le taux de change du swap de devises pour convertir l'encours du montant en capital. Selon les PCGR aux États-Unis, la dette à long terme libellée en devises couverte par des swaps de devises est comptabilisée au taux de change en vigueur à la date du bilan. Le swap connexe est comptabilisé comme élément de l'actif en utilisant le taux de change en vigueur à la date du bilan.

- iii) Avoir des actionnaires

En date du 30 juin 1995, la Compagnie a éliminé son déficit cumulé de 811 M\$ par une réduction du capital-actions au montant de 1 300 M\$, et créé un surplus d'apport de 489 M\$, comme le permettent les PCGR au Canada. Ce genre de réorganisation à l'intérieur de l'avoir des actionnaires n'est pas permis par les PCGR aux États-Unis.

Conformément aux PCGR au Canada, le dividende en nature déclaré en 1995 (relativement à des cessions de terrains) et les autres opérations portant sur des immobilisations ont été déduits du surplus d'apport. Selon les PCGR aux États-Unis, ces montants auraient été déduits des bénéfices non répartis.

Selon les PCGR au Canada, les coûts associés à la vente d'actions ont été déduits du surplus d'apport. Pour respecter les PCGR aux États-Unis, ces montants auraient été déduits du capital-actions.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—*Suite*NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—*Suite*

- iv) L'utilisation des PCGR aux États-Unis aurait une incidence marquée sur les postes suivants du bilan, tels que présentés :

	31 décembre	
	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Autres éléments d'actif à court terme —		
PCGR au Canada	437	337
Swap de devises à l'égard de billets libellés en yens	62	
Prêts remboursables consentis au personnel pour l'achat d'actions	(27)	
Autres éléments d'actif à court terme —		
PCGR aux États-Unis	472	337
Immobilisations—PCGR au Canada	4 650	6 349
Capitalisation des intérêts	9	4
Capitalisation des contrats de location	7	7
Immobilisations—PCGR aux États-Unis	4 666	6 360
Autres éléments d'actif et charges reportées—PCGR au Canada	219	243
Perte de change non matérialisée sur la dette à long terme	(32)	(60)
Swap de devises à l'égard de billets libellés en yens		71
Swap de devises à l'égard d'obligations libellées en francs suisses	102	83
Autres éléments d'actif et charges reportées—PCGR aux États-Unis	289	337
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an—PCGR au Canada	288	77
6 1/2 % 10 ans, billets libellés en yens	62	
Capitalisation des contrats de location	1	1
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an—PCGR aux États-Unis	351	78

Suite—

Autres éléments de passif et crédits reportés—PCGR au Canada	976	1 142
Charges de retraite à payer	17	12
Autres éléments de passif et crédits reportés—PCGR aux États-Unis	993	1 154
Dette à long terme—PCGR au Canada	1 313	2 443
6 1/2 % 10 ans, billets libellés en yens		71
5 3/8 % 15 ans, obligations libellées en francs suisses	102	83
Capitalisation des contrats de location	2	3
Dette à long terme—PCGR aux États-Unis	1 417	2 600
Capital-actions—PCGR au Canada	2 012	2 279
Restructuration du capital	1 300	
Prêts remboursables consentis au personnel pour l'achat d'actions	(27)	
Coûts associés à la vente d'actions	(33)	
Capital-actions—PCGR aux États-Unis	3 252	2 279
Surplus d'apport—PCGR au Canada	190	
Restructuration du capital	(489)	
Dividende en nature relativement à des cessions de terrains	248	
Coûts associés à la vente d'actions	33	
Autres opérations et incidence fiscale	18	
Surplus d'apport—PCGR aux États-Unis		
Bénéfices non répartis—PCGR au Canada	104	378
Restructuration du capital	(811)	
Dividende en nature relativement à des cessions de terrains	(248)	
Autres opérations et incidence fiscale	(18)	
Redressements apportés aux résultats durant l'exercice	37	(34)
Effet cumulatif des redressements d'exercices antérieurs	(73)	(39)
Bénéfices non répartis (déficit) — PCGR aux États-Unis	(1 009)	305

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—*Suite*NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—*Suite*

d) Impôts sur le revenu

La Compagnie suit la méthode du report d'impôt pour comptabiliser les impôts sur le revenu conformément aux exigences des PCGR au Canada en vertu de laquelle la provision pour impôts sur le revenu se rapporte au revenu comptable de la période. Selon cette méthode, l'écart entre la charge d'impôts sur le revenu et le montant d'impôts exigibles est considéré comme un report des avantages obtenus ou des charges engagées durant la période courante et est donc comptabilisé aux taux d'impôt en vigueur. Le montant cumulatif des impôts reportés débiteurs ou créditeurs n'est pas redressé pour tenir compte des changements subséquents des taux d'impôt. Aux États-Unis, le Financial Accounting Standard 109 (FAS 109) exige que l'on utilise la méthode de l'actif et du passif pour comptabiliser les impôts sur le revenu. Selon cette méthode, on constate des impôts sur le revenu reportés pour les conséquences fiscales futures attribuables à l'écart entre les valeurs comptables aux états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les impôts reportés actifs et passifs sont évalués en utilisant les taux d'impôt adoptés par législation qui devraient s'appliquer au revenu imposable dans les années où l'on s'attend à récupérer ou régler les écarts temporaires. Selon le FAS 109, l'incidence sur les impôts reportés actifs et passifs d'une modification du taux d'impôt est comptabilisée aux résultats de la période au cours de laquelle le taux est promulgué. Ces méthodes comptables différentes auraient conduit au même bénéfice net selon les PCGR aux États-Unis.

Afin de déterminer si elle répondait aux conditions du critère «plus probable que non probable» requis par le FAS 109, la Compagnie a tenu compte de facteurs tels que l'absence d'une tendance de rentabilité au cours des cinq derniers exercices et l'échéance de crédits d'impôts importants au cours des années. Ces facteurs ont amené la Compagnie à croire qu'une provision pour moins-value est actuellement appropriée.

	31 décembre 1995		31 décembre 1994	
	Impôts reportés Actifs	Passifs	Impôts reportés Actifs	Passifs
	(en millions de dollars)			
Court terme				
Provision pour compression inhabituelle de l'effectif— Tranche à court terme . . .	88		84	
Perte sur la cession d'AMF Technotransport Inc.	33			
	121		84	
Long terme				
Pertes reportées	344		383	
Provision pour compression inhabituelle de l'effectif	138		235	
Montant net des charges à payer et des réserves pour impôts	100		66	
Avantages postérieurs à la retraite	50		50	
Dette à long terme	35		25	
Immobilisations		39		517
Autres	22		22	
	689	39	781	517
Total des impôts reportés actifs/passifs avant provision pour moins-value	810	39	865	517
Provision pour moins-value	(771)		(348)	
Total des impôts reportés actifs/passifs	39	39	517	517
Montant net des impôts reportés actifs (passifs)				

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—Suite

e) Coûts et obligations découlant des régimes de retraite

Le «Statement of Financial Accounting Standard 87, Employers' Accounting for Pensions» exige que les éléments suivants soient présentés :

i) Composantes de la charge de retraite annuelle

	Exercice clos le 31 décembre		
	1995	1994	1993
	(en millions de dollars)		
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	47	49	47
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations projetées	586	584	567
Rendement réel sur les actifs du régime	(926)	145	(1 554)
Montant net de l'amortissement et des montants reportés*	390	(674)	1 054
Charges de retraite— PCGR aux États-Unis	97	104	114

* Tous les gains actuariels (pertes actuarielles), y compris ceux dans le corridor de 10 %, sont amortis.

ii) Capitalisation

	31 décembre	
	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Valeur actuarielle de l'obligation au titre des prestations		
Acquises	7 228	7 145
Non acquises	192	196
	7 420	7 341
Incidence des augmentations salariales futures	487	562
Obligation au titre des prestations projetées	7 907	7 903
Actif de la caisse de retraite à la valeur marchande	8 293	7 802
Excédent (insuffisance) de l'actif du régime par rapport à l'obligation au titre des prestations projetées	386	(101)
Tranche non amortie de l'obligation nette au 1 ^{er} janvier 1989 **	166	186
Coût non amorti des prestations au titre des services passés **	8	9
Gain net non amorti	(577)	(106)
Charges de retraite à payer— PCGR aux États-Unis	(17)	(12)

** Amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés (15 ans avant 1991, 12 ans par la suite).

f) Redressements de l'encaisse

La dette bancaire de 76 M\$ à la fin de l'exercice 1993 aurait été reclassée aux activités de financement et, en conséquence, les espèces et quasi-espèces de la fin de 1993 auraient été nulles.

23. Adoption d'une nouvelle convention comptable

Participation dans les coentreprises

En date du 1^{er} janvier 1995, la Compagnie a adopté rétroactivement les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés selon lesquelles les participations dans les coentreprises sont constatées dans les états financiers du coentrepreneur selon la méthode de la consolidation proportionnelle. En vertu de cette méthode, le coentrepreneur doit inscrire sa quote-part de chacun des actifs, des passifs, des produits et des charges qui sont sous contrôle conjoint, ligne par ligne, dans les postes correspondants de ses états financiers. Par suite de l'application de cette méthode, les chiffres correspondants ont été redressés, mais le calcul du bénéfice net n'a pas été touché.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—Fin

Le tableau qui suit résume l'incidence des placements de la Compagnie dans les coentreprises sur les états financiers consolidés.

- a) Les montants compris à l'état consolidé des résultats sont composés des éléments suivant :

	Exercice clos le 31 décembre		
	1995	1994	1993
	(en millions de dollars)		
Produits	53	39	42
Charges	(34)	(28)	(32)
Bénéfice d'exploitation	19	11	10
Autres produits		2	
Secteurs d'activité abandonnés	(1)	2	(1)
Bénéfice net	18	15	9

- b) Les montants compris au bilan consolidé sont composés des éléments suivants :

	31 décembre	
	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Actif à court terme	26	32
Actif à long terme	67	184
Total—Actif	93	216
Passif à court terme	9	50
Passif à long terme	45	84
Total—Passif	54	134
Avoir des actionnaires	39	82
Total—Passif et avoir des actionnaires	93	216

- c) Les montants compris à l'état consolidé de la situation financière sont composés des éléments suivants :

	Exercice clos le 31 décembre		
	1995	1994	1993
	(en millions de dollars)		
Encaisse provenant des (utilisée par les) secteurs d'activité maintenus	(3)	15	6
Encaisse utilisée par les activités d'investissement			(7)
Encaisse provenant des (utilisée par les) activités de financement	(5)	(10)	1
Encaisse provenant des (utilisée par les) secteurs d'activité abandonnés	(6)	3	1
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(14)	8	1

24. Reclassification des chiffres correspondants

En 1995, des améliorations ont été apportées à la classification de certains éléments et, pour faciliter les comparaisons, la nouvelle classification a été appliquée aux chiffres correspondants de 1994 et de 1993.

CONSEIL CANADIEN DES NORMES

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil et de ses cadres. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus qui conviennent aux activités du Conseil. Les renseignements non financiers figurant dans le rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de méthodes et procédés de contrôle financier et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les registres financiers sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces méthodes et procédés de contrôle permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le vérificateur général effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des registres financiers afin d'établir que les états financiers font rapport fidèlement des résultats de l'exploitation et de la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Le Conseil, par le truchement de son comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil, rencontre la direction et le vérificateur général pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil.

le président,
Richard Lafontaine

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DE L'INDUSTRIE

J'ai vérifié le bilan du Conseil canadien des normes au 31 mars 1996 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 10 mai 1996

CONSEIL CANADIEN DES NORMES—*Suite*

BILAN AU 31 MARS 1996

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Encaisse	680 367	689 102	Créditeurs et charges à payer	888 426	957 564
Débiteurs			Dépôts de clients et autres dépôts	83 794	105 217
Ministères du gouvernement fédéral	153 406	231 562	Produit reporté	105 941	81 404
Autres	1 107 491	802 717		1 078 161	1 144 185
Crédit parlementaire à recevoir	523 000	763 000	À long terme		
Stock de normes internationales	185 377	124 025	Indemnités de départ courues	149 106	243 303
Frais payés d'avance	367 782	363 657		1 227 267	1 387 488
	3 017 423	2 974 063			
Immobilisations (note 3)	389 441	359 136	AVOIR DU CANADA		
			Avoir du Canada	2 179 597	1 945 711
	3 406 864	3 333 199		3 406 864	3 333 199

Approuvé par le Conseil :

le président,
RICHARD LAFONTAINE

le directeur général,
MICHAEL B. McSWEENEY

CONSEIL CANADIEN DES NORMES—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996	1995
	\$	\$
Produits		
Ventes de normes	2 881 457	2 490 675
Cotisations d'accréditation	1 357 519	1 167 728
Point d'information de l'OMC/ALENA	312 289	351 687
Intérêts créditeurs	38 355	37 002
Autres	54 965	114 563
	<u>4 644 585</u>	<u>4 161 655</u>
Dépenses		
Traitements et indemnités	3 293 434	3 337 155
Coût direct des normes vendues	1 514 608	1 209 266
Cotisations à titre de membre à des organismes internationaux	1 334 202	1 248 328
Déplacements	912 981	879 023
Locaux	752 795	697 874
Publications et impression	528 074	457 785
Services professionnels et spéciaux	368 973	490 296
Télécommunications et affranchissement	284 114	241 981
Amortissement des immobilisations	156 582	137 843
Fournitures de bureau	131 006	79 688
Échange de normes nationales	89 348	58 111
Relations publiques	78 746	72 596
Location de matériel de bureau	74 158	78 504
Réunions	30 687	63 214
Autres	124 991	140 348
	<u>9 674 699</u>	<u>9 192 012</u>
Excédent des dépenses sur les produits	5 030 114	5 030 357

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996	1995
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 945 711	1 553 068
Crédit parlementaire (note 4)	5 264 000	5 423 000
	<u>7 209 711</u>	<u>6 976 068</u>
Excédent des dépenses sur les produits	(5 030 114)	(5 030 357)
Solde à la fin de l'exercice	2 179 597	1 945 711

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996	1995
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des dépenses sur les produits	(5 030 114)	(5 030 357)
Éléments ne comportant aucune sortie de fonds		
Amortissement des immobilisations	156 582	137 843
	<u>(4 873 532)</u>	<u>(4 892 514)</u>
Versement d'indemnités de départ courues	(94 197)	(82 228)
Variation du passif et de l'actif à court terme autre que l'encaisse	(118 119)	(278 732)
Encaisse utilisée dans les activités d'exploitation	(5 085 848)	(5 253 474)
Activités de financement		
Crédit parlementaire	5 264 000	5 423 000
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(186 887)	(119 007)
(Diminution) augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	(8 735)	50 519
Encaisse au début de l'exercice	689 102	638 583
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>680 367</u>	<u>689 102</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996

1. Pouvoirs, objectifs et programmes

Le Conseil canadien des normes a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*; il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire au Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil a pour mission d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire dans les domaines reliés à la construction, à la fabrication, à la production, à la qualité, au rendement et à la sécurité des bâtiments, ouvrages, produits manufacturés et autres marchandises, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Les activités et les programmes du Conseil s'articulent autour de six grands secteurs :

- accréditer des organismes s'occupant de l'élaboration de normes et de l'évaluation de la conformité;
- représenter les intérêts du Canada à l'échelle internationale, grâce à sa participation en tant que membre, à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI), la Pacific Area Standards Congress (PASC) et la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT);
- coordonner et approuver la mise au point des Normes nationales du Canada;

CONSEIL CANADIEN DES NORMES—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996—Fin

- servir de point central pour les demandes de renseignements au sujet de la normalisation et des activités connexes nationales et internationales;
- encourager et promouvoir la compréhension, les avantages et l'utilisation des normes dans tous les secteurs de l'activité économique, tant sur le plan national qu'international;
- servir de centre de conservation et de point central pour les normes nationales et internationales en vue de leur distribution à l'industrie canadienne.

2. Conventions comptables importantes

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé d'après la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens comme suit :

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail

b) Stock

Le stock de normes internationales est évalué au moindre du prix coûtant ou du coût de remplacement.

c) Frais payés d'avance

Les cotisations annuelles versées à l'ISO et à la CEI pour des périodes s'étendant au-delà de l'exercice financier sont enregistrées en tant que frais payés d'avance.

d) Frais recouvrables

Les recouvrements des frais concernant une entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'OMC/ALENA sont comptabilisés à titre de produit au moment où les dépenses sont engagées.

e) Produits et produits reportés

Les produits sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au cours de l'exercice pendant lequel ils ont été gagnés. Les montants facturés pour les services d'accréditation qui n'ont pas été rendus sont reportés, et les produits sont comptabilisés au fur et à mesure de la prestation des services.

f) Crédit parlementaire

Les dépenses d'exploitation et l'acquisition d'immobilisations sont financées par un montant voté par le Parlement qui est porté au crédit de l'avoir du Canada pendant l'exercice auquel il s'applique.

g) Indemnités de départ

Jusqu'au 31 mars 1994, les employés ont accumulé des indemnités de départ déterminées payables à la cessation d'emploi conformément aux dispositions des Conditions d'emploi. Les indemnités payables aux employés à cette date seront versées sur une période de cinq ans finissant le 31 mars 1999 ou à la cessation d'emploi si cette dernière est antérieure au 31 mars 1999.

h) Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La participation du Conseil au Régime est limitée au versement d'une contribution équivalente à celle des employés pour service courant. Ces contributions sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et représentent la totalité des obligations du Conseil en ce qui concerne le Régime de retraite.

3. Immobilisations

	1996		1995	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	259 997	218 000	41 997	60 988
Matériel	919 917	690 431	229 486	191 163
Améliorations locatives	152 983	35 025	117 958	106 985
	<u>1 332 897</u>	<u>943 456</u>	<u>389 441</u>	<u>359 136</u>

4. Crédit parlementaire

	1996	1995
	\$	\$
Montant voté	5 264 000	5 426 000
Affectation bloquée		3 000
Montant utilisé	<u>5 264 000</u>	<u>5 423 000</u>

5. Engagement par bail

Le Conseil a signé un bail pour la location de son espace de bureau pour une période de dix ans qui se termine en mai 2002. Selon l'entente, le loyer annuel minimum futur sera, à l'exclusion des charges d'exploitation et de l'impôt foncier, de 410 810 \$ pour la période s'étendant de la première à la cinquième année, et de 416 008 \$ pour celle allant de la sixième à la dixième année.

6. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés communiquées ailleurs dans les présents états financiers, le Conseil est apparenté en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Le Conseil s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du présent rapport annuel ont été préparés par la direction du Conseil des Arts du Canada (Conseil) conformément aux conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. La direction est également responsable de toute autre information que renferme le rapport annuel et de la concordance, le cas échéant, de cette information avec les états financiers.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et tient à jour des registres et documents comptables, dossiers, systèmes de contrôle financier et de gestion, systèmes d'information et de pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but d'établir avec une certitude raisonnable que l'information financière fournie est fiable, que les avoirs sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* et aux règlements administratifs du Conseil.

Le Conseil doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et de contrôle interne. Le Conseil rencontre la direction et le vérificateur externe indépendant pour examiner la façon dont ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le Conseil a revu les états financiers avec le vérificateur externe et les a approuvés.

Le vérificateur externe du Conseil, soit le vérificateur général du Canada, examine les états financiers et fait rapport au Conseil et au ministre responsable du Conseil.

le directeur
Roch Carrier

le trésorier
David Hendrick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU CONSEIL DES ARTS DU CANADA
ET AU MINISTRE DÉSIGNÉ DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan du Compte de dotation et le bilan des Fonds spéciaux du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 1996 et les états des revenus et dépenses, de l'avoir et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

pour le vérificateur général du Canada
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 3 juin 1996

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Suite

COMPTE DE DOTATION

BILAN AU 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
Encaisse et dépôts à court terme	3 355	6 360	Emprunt bancaire	6 450	3 150
Crédit parlementaire à recevoir	2 064		Subventions à payer	11 764	16 368
Revenus de placements à recevoir	1 389	1 653	Comptes créditeurs et frais courus	1 673	1 314
Comptes débiteurs	514	427	Provision pour les prestations de cessation d'emploi	660	947
Frais reportés	842	176	Crédits reportés (note 7)	5 340	6 037
Placements (note 5)	138 514	127 821	Dû aux Fonds spéciaux	5 802	5 476
Immobilisations (note 6)	3 649	4 433	Dû aux Fiducies spéciales (note 8)	2 775	1 142
Oeuvres d'art	17 876	17 933		34 464	34 434
			AVOIR		
			Fonds de capital		
			Principal	50 000	50 000
			Surplus affecté	60 199	54 272
				110 199	104 272
			Surplus d'apport—Oeuvres d'art	17 876	17 933
			Surplus	5 664	2 164
				133 739	124 369
				168 203	158 803
	168 203	158 803			

Approuvé par la direction :

le directeur,
ROCH CARRIER*le trésorier,*
DAVID HENDRICK

Approuvé par le conseil :

la présidente,
DONNA SCOTT

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Suite

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
DU COMPTE DE DOTATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Revenus		
Crédit parlementaire	95 882	98 362
Crédit parlementaire supplémentaire (note 11)	2 064	
Intérêts et dividendes nets (note 10)	7 086	7 367
Gains nets à l'aliénation de placements	8 044	2 210
Location, Banque d'oeuvres d'art	1 327	1 491
Subventions annulées et remboursements de subventions autorisées au cours des exercices précédents	326	348
Autres revenus	753	624
	<u>115 482</u>	<u>110 402</u>
Dépenses		
Arts		
Subventions (tableau 1)	84 300	86 479
Administration (tableau 2)	8 591	10 734
Services aux arts	1 886	1 986
Oeuvres d'art—(dispositions) acquisitions nettes	(97)	648
	<u>94 680</u>	<u>99 847</u>
Commission canadienne pour l'Unesco		
Administration (tableau 2)	992	1 108
Programmes	180	94
	<u>1 172</u>	<u>1 202</u>
Administration générale (tableau 2)	7 556	8 648
Dépenses de restructuration (note 11)	2 647	
	<u>106 055</u>	<u>109 697</u>
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	9 427	705

ÉTAT DE L'AVOIR
DU COMPTE DE DOTATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Fonds de capital		
Principal	50 000	50 000
Surplus affecté		
Solde au début de l'exercice	54 272	52 062
Somme affectée durant l'exercice (note 9)	5 927	2 210
Solde à la fin de l'exercice	<u>60 199</u>	<u>54 272</u>
Solde du Fonds de capital à la fin de l'exercice	<u>110 199</u>	<u>104 272</u>
Surplus d'apport—Oeuvres d'art		
Solde au début de l'exercice	17 933	17 322
(Dispositions) acquisitions nettes et ajuste- ments au cours de l'exercice	(57)	611
Solde à la fin de l'exercice	<u>17 876</u>	<u>17 933</u>
Surplus		
Solde au début de l'exercice	2 164	3 669
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	9 427	705
Somme affectée durant l'exercice (note 9)	(5 927)	(2 210)
Solde à la fin de l'exercice	<u>5 664</u>	<u>2 164</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DU COMPTE DE DOTATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	9 427	705
Éléments sans incidence sur les fonds		
Amortissement	784	843
Prestations de cessation d'emploi	(287)	(126)
	<u>9 924</u>	<u>1 422</u>
Variation des éléments hors-caisse de l'actif et du passif liés à l'exploitation	(5 536)	1 496
Fonds découlant des activités d'exploitation	<u>4 388</u>	<u>2 918</u>
Activités d'investissement		
Augmentation des placements	(10 693)	(3 991)
Acquisitions d'immobilisations		(174)
Fonds utilisés pour les activités d'investissement	<u>(10 693)</u>	<u>(4 165)</u>
Diminution des fonds	(6 305)	(1 247)
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	3 210	4 457
Position de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>(3 095)</u>	<u>3 210</u>
Se compose de :		
Encaisse et dépôts à court terme	3 355	6 360
Emprunt bancaire	(6 450)	(3 150)
	<u>(3 095)</u>	<u>3 210</u>

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Suite

FONDS SPÉCIAUX

BILAN AU 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
Encaisse et dépôts à court terme	2 213	3 008	Subventions à payer	2 786	2 596
Intérêt couru et comptes débiteurs	543	559	Comptes créditeurs et frais courus	67	30
Placements (note 5)	46 012	42 675		2 853	2 626
À recevoir du Compte de dotation	5 802	5 476			
Instruments de musique	930	930			
			AVOIR		
			Fonds de capital		
			Principal	35 328	35 306
			Surplus affecté	16 447	14 040
				51 775	49 346
			Surplus	872	676
				52 647	50 022
	55 500	52 648		55 500	52 648

Approuvé par la direction :

le directeur,
ROCH CARRIER*le trésorier,*
DAVID HENDRICK

Approuvé par le conseil :

la présidente,
DONNA SCOTT

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Suite

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
DES FONDS SPÉCIAUX
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Revenus		
Intérêts et dividendes nets (note 10)	3 188	2 941
Gains nets à l'aliénation de placements	2 407	1 472
Autres revenus	157	68
	<u>5 752</u>	<u>4 481</u>
Dépenses		
Subventions	2 753	2 633
Administration	396	434
	<u>3 149</u>	<u>3 067</u>
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	2 603	1 414

ÉTAT DE L'AVOIR
DES FONDS SPÉCIAUX (note 4)
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Fonds de capital		
Principal		
Solde au début de l'exercice	35 306	35 306
Contributions reçues	22	
Solde à la fin de l'exercice	<u>35 328</u>	<u>35 306</u>
Surplus affecté		
Solde au début de l'exercice	14 040	12 568
Somme affectée durant l'exercice (note 9)	2 407	1 472
Solde à la fin de l'exercice	<u>16 447</u>	<u>14 040</u>
Solde du Fonds de capital à la fin de l'exercice	<u>51 775</u>	<u>49 346</u>
Surplus		
Solde au début de l'exercice	676	734
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	2 603	1 414
Somme affectée durant l'exercice (note 9)	(2 407)	(1 472)
Solde à la fin de l'exercice	<u>872</u>	<u>676</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DES FONDS SPÉCIAUX
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	2 603	1 414
Variation des éléments hors-caisse de l'actif et du passif liés au fonctionnement ..	(83)	158
Fonds affectés à des activités de fonctionnement	<u>2 520</u>	<u>1 572</u>
Activités de financement		
Contributions reçues	22	
Fonds générés par des activités de financement ..	<u>22</u>	
Activités d'investissement		
Augmentation des placements	(3 337)	(2 681)
Diminution des fonds	(795)	(1 109)
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	3 008	4 117
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	<u>2 213</u>	<u>3 008</u>

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996

1. Pouvoirs, activités et objectifs

Le Conseil des Arts du Canada a été constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui autorisait la création d'une Caisse de dotation de 50 millions de dollars établie en vertu de l'article 13 de la *Loi*. À l'exception du crédit parlementaire annuel, les fonds et les biens donnés au Conseil des Arts en vertu de l'article 18 de la *Loi* sont comptabilisés en général à titre de Fonds spéciaux ou de Fiducies spéciales. En vertu du paragraphe 8(2) de la *Loi*, on a attribué au Conseil des Arts des fonctions et tâches relatives à la Commission canadienne pour l'Unesco. Le Conseil des Arts n'est pas mandataire de Sa Majesté. Il a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'oeuvres d'art.

2. Conventions comptables importantes

Voici les principales conventions comptables :

a) Placements

Les actions, les obligations, les obligations non garanties et les hypothèques sont enregistrées au prix coûtant. Les Fonds spéciaux ayant un capital supérieur à 250 000 \$ et reçus après le 1^{er} janvier 1990 sont fusionnés avec le Compte de dotation. La participation de chacun des fonds est calculée selon la valeur marchande à la date à laquelle l'argent est reçu. L'intérêt, les dividendes, les gains et pertes à l'aliénation de placements sont attribués à chaque fonds selon les pourcentages établis au début de chaque trimestre.

Les Fonds spéciaux ayant un capital inférieur à 250 000 \$ et les Fiducies spéciales portent intérêt calculé trimestriellement selon le taux des bons du Trésor (90 jours) au début du trimestre.

Les placements sont inscrits à la valeur marchande lorsque la perte de valeur est considérée permanente.

Les primes et escomptes des placements à terme ne sont pas amortis mais sont inclus dans les pertes et gains à leur aliénation.

b) Opérations en devises étrangères

Les opérations effectuées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs monétaires en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'année.

c) Immobilisations

Le matériel et les améliorations locatives sont enregistrés au prix coûtant et amortis selon la durée utile estimative conformément à la méthode linéaire, comme il suit :

Matériel d'ordinateur et autre matériel	5 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Les gains et pertes à l'aliénation sont imputés au net à la dépense d'amortissement dans l'année de l'aliénation.

d) Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art acquises par la Banque d'oeuvres d'art sont enregistrées au prix coûtant et aucun amortissement n'est enregistré.

e) Biens reçus en dons—Fonds spéciaux

Les biens reçus en dons sont enregistrés à la valeur d'expertise et ce montant est crédité au capital du fonds.

f) Instruments de musique—Fonds spéciaux

Les instruments de musique sont enregistrés au prix coûtant et aucun amortissement n'est enregistré.

g) Fonds spéciaux et Fiducies spéciales

Les Fonds spéciaux et les Fiducies spéciales sont composés de sommes reçues par le Conseil des Arts par voie de legs, cadeau ou don et peuvent avoir des fins précises.

Les Fonds spéciaux sont administrés à l'entière discrétion du Conseil des Arts et ils sont placés selon les politiques de placement du Compte de dotation.

Le Conseil des Arts gère les Fiducies spéciales ou permet des prélèvements à même leur capital, conformément aux volontés du donateur.

h) Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations particulières de cessation d'emploi, en vertu de la politique et des conditions d'emploi du Conseil des Arts. Le coût de ces prestations est porté aux dépenses de l'exercice pendant lequel les employés deviennent admissibles.

i) Surplus d'apport—Oeuvres d'art

Les sommes versées durant l'exercice pour l'achat d'oeuvres d'art par la Banque d'oeuvres d'art du Conseil des Arts sont imputées aux dépenses. Ces achats, moins tous les produits des ventes d'oeuvres d'art, sont alors capitalisés en tant que surplus d'apport—Oeuvres d'art.

j) Capitalisation des revenus nets de Fonds spéciaux

Le Conseil capitalise normalement 10 % des revenus moins les frais d'administration du Fonds à la mémoire d'Izaak Walton Killam pour études avancées et du Fonds spécial de bourses Killam, conformément à l'avis reçu des fiduciaires de ces Fonds, afin de conserver l'avoir à l'intention des bénéficiaires futurs. Toutefois, le Conseil peut toujours prélever de l'argent à même l'accumulation de ces revenus nets capitalisés, dans le cadre des objectifs de ces Fonds.

k) Régime de pension de retraite

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil contribuent à parts égales à ce régime. Cette contribution représente en entier le passif du Conseil. Le Conseil n'est pas tenu de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la fonction publique.

l) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires sont enregistrés en tant que revenu de l'exercice au cours duquel ils sont approuvés par le Parlement.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—Suite

m) Subventions et services

Les subventions sont inscrites à titre de dépenses dans l'exercice au cours duquel elles ont été approuvées par le Conseil. Les subventions annulées et les remboursements de subventions autorisées au cours des exercices précédents sont déclarés comme revenus.

Les services aux arts qui comprennent les frais des jurys, des comités consultatifs, des prix et autres frais liés directement à l'attribution de subventions aux artistes ou à la communauté artistique, sont inscrits à titre de dépenses dans l'exercice financier au cours duquel ils ont été exécutés.

3. Modification de convention comptable

Tel qu'indiqué à la note 2 b), les actifs monétaires en devises étrangères sont maintenant convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice plutôt qu'au taux de change historique. Cette modification de convention comptable a été comptabilisée de façon prospective étant donné que l'impact financier n'est pas important.

4. Fonds spéciaux

a) Fonds à la mémoire d'Izaak Walton Killam

Un legs de 12 339 615 \$ en espèces et sous forme de titres a été reçu de la succession de Mme Dorothy J. Killam. Le revenu net de ce fonds est utilisé «en vue de décerner des bourses pour études ou recherches avancées dans n'importe quel domaine d'étude ou de recherche autre que "les arts", selon la définition qu'en donne actuellement la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, mais pouvant se situer hors du domaine des "humanités et des sciences sociales" selon cette même *Loi*».

Le legs comporte les conditions suivantes : le Fonds ne doit pas être intégré au Compte de dotation ni être autrement assimilé à d'autres biens du Conseil, et advenant la dissolution du Conseil, sa disparition ou son incapacité de continuer à administrer les Fonds Killam à la suite d'une modification de pouvoirs et d'autorité, les biens constituant le Fonds devront être remis à certaines universités déjà bénéficiaires du testament. Les espèces et les titres reçus, de même que leurs produits, ont été placés dans un portefeuille distinct.

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 22 251 678 \$ (1995—20 936 946 \$).

b) Fonds spécial de bourses Killam

Ce fonds a été établi à la suite d'un don de titres reçu de la succession de Mme Dorothy J. Killam. Les dividendes et les produits de l'aliénation de ces titres s'élevaient à 13 653 344 \$.

Le revenu net de ce fonds peut servir à accorder des bourses à des Canadiens désireux de faire des études supérieures ou des recherches dans les domaines de la médecine, des sciences et du génie.

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 20 972 664 \$ (1995—19 975 413 \$).

c) Jean-A.-Chalmers

Le Conseil des Arts du Canada a reçu une dotation de 500 000 \$ en espèces de Mme Floyd S. Chalmers dans le but d'établir un fonds spécial Jean-A.-Chalmers pour l'artisanat. À la suite de consultations avec le Conseil canadien des métiers d'art, le revenu provenant du fonds sert à accorder un nombre restreint de subventions pour des projets spéciaux visant le perfectionnement ou l'avancement des métiers d'art au Canada.

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 521 793 \$ (1995—510 393 \$).

d) Prix Molson

Des dons s'élevant à 1 000 000 \$ ont été reçus de la Fondation Molson pour la constitution du Fonds des Prix Molson. Les revenus de ce fonds servent à octroyer des prix en argent à des Canadiens «qui se sont distingués dans les domaines des arts, des humanités ou des sciences sociales».

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 1 895 268 \$ (1995—1 797 651 \$).

e) Lynch-Staunton

Ce fonds a été établi par un legs en espèces de 699 066 \$ de la succession de V.M. Lynch-Staunton et le revenu de celui-ci peut servir aux programmes courants du Conseil des Arts.

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 1 864 079 \$ (1995—1 759 411 \$).

f) Vida Peene

Ce fonds a été établi par un legs en espèces de 599 761 \$ de la succession de Mme Vida Peene pour que des versements soient faits à des organismes précis.

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 599 761 \$ (1995—599 761 \$).

g) Fonds Joseph-S.-Stauffer

Le Conseil a reçu de la succession de Joseph S. Stauffer un montant de 400 000 \$, dont les revenus doivent financer des prix servant à encourager de jeunes Canadiens prometteurs dans les domaines de la musique, des arts visuels et de la littérature.

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 456 306 \$ (1995—458 589 \$).

h) Bourse John-G.-Diefenbaker

Le gouvernement du Canada a doté le Conseil de 1 000 000 \$. Les revenus provenant de cette dotation doivent être utilisés pour décerner chaque année une bourse à un chercheur allemand pour lui permettre d'entreprendre de la recherche ou des études supérieures au Canada.

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 1 202 095 \$ (1995—1 173 109 \$).

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—Suite

i) Bourse d'études Coburn

Ce fonds a été établi par un legs de 945 363 \$ de la succession de Kathleen Coburn. Les revenus du fonds sont affectés à des échanges d'universitaires entre Israël et le Canada.

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 1 098 005 \$ (1995—1 042 910 \$).

j) Autres Fonds

Les fonds spéciaux suivants ont un fonds de capital d'origine inférieur à 250 000 \$ et ils ont un avoir total au 31 mars 1996 de 1 784 981 \$ (1995—1 768 387 \$).

i) Fonds Frances-Elizabeth-Barwick et J.P.-Barwick

Des legs de 93 000 \$ en espèces ont été reçus des successions de Mme Frances Elizabeth Barwick et de J.P.-Barwick. Le fonds en entier doit être consacré au domaine musical et il sert à l'établissement par le Conseil d'une Banque d'instruments de musique.

ii) Fonds John-B.C.-Watkins

Ce fonds a été établi par un legs comprenant le revenu net du reliquat de la succession de M. John B.C. Watkins pour offrir des bourses d'études universitaires.

iii) Prix de photographie du duc et de la duchesse d'York

Le gouvernement du Canada a doté le Conseil de 170 000 \$ à titre de cadeau de noces du duc et à la duchesse d'York. Les revenus de cette dotation doivent servir à présenter annuellement une bourse à un artiste professionnel pour un travail créateur ou des études avancées en photographie.

iv) Prix Petro Canada

Petro Canada a fait un don de 50 000 \$ pour l'établissement d'un prix en arts médiatiques. Le revenu de ce don doit servir à doter un prix décerné tous les deux ans à un artiste ayant appliqué de façon exceptionnelle et originale la nouvelle technologie des arts médiatiques.

v) Prix Ronald-J.-Thom

Le Conseil a été le récipiendaire de dons d'une valeur totale de 106 898 \$ afin d'octroyer un prix tous les deux ans «à un(e) candidat(e) lors des premières étapes de sa carrière en architecture, qui fait preuve d'un talent créateur hors du commun en conception architecturale et d'une affinité pour les arts connexes».

k) Legs dont on recevra éventuellement des fonds

i) Edith Davis Webb

Ce fonds, évalué à 400 000 \$, servira «à l'attribution de subventions ou de bourses pour études musicales, selon les modalités établies par le Conseil».

ii) John Stephen Hirsch

Ce fonds, dont la valeur ne peut être établie en ce moment, est en voie de formation à la suite d'un legs provenant de la succession de John S. Hirsch à des fins précises. Un montant provisionnel de 135 000 \$ a été reçu de la succession.

5. Placements

	1996		1995	
	Prix coûtant	Valeur marchande	Prix coûtant	Valeur marchande
(en milliers de dollars)				
Compte de dotation				
Actions.....	79 950	102 935	69 831	85 206
Obligations.....	58 095	59 869	57 468	57 580
Hypothèques.....	469	469	522	522
	<u>138 514</u>	<u>163 273</u>	<u>127 821</u>	<u>143 308</u>
Fonds spéciaux				
Actions.....	26 561	31 257	21 913	24 396
Obligations.....	19 357	19 622	20 635	20 380
Hypothèques.....	94	94	127	127
	<u>46 012</u>	<u>50 973</u>	<u>42 675</u>	<u>44 903</u>

6. Immobilisations

	1996		1995	
	Prix coûtant	Amortis- sement accu- mulé	Valeur comp- table nette	Valeur comp- table nette
(en milliers de dollars)				
Matériel d'ordinateur.....	2 227	1 670	557	858
Autre matériel.....	788	708	80	123
Améliorations locatives...	5 205	2 193	3 012	3 452
	<u>8 220</u>	<u>4 571</u>	<u>3 649</u>	<u>4 433</u>

7. Crédits reportés

	1996	1995
(en milliers de dollars)		
Encouragement locatif reporté.....	4 150	4 722
Loyer reporté.....	360	480
Banque d'oeuvres d'art		
—Location d'oeuvres d'art.....	292	469
Commission canadienne pour l'Unesco....	473	336
Autres.....	65	30
	<u>5 340</u>	<u>6 037</u>

L'encouragement locatif représente un paiement reçu du propriétaire et est amorti en réduction de la dépense de location des locaux pour la durée du bail. Le loyer reporté représente un montant reçu d'un autre organisme du gouvernement fédéral pour couvrir la location de locaux pour les quatre prochaines années. Les montants indiqués pour la Commission canadienne pour l'Unesco représentent des fonds reçus au titre de programmes particuliers pour lesquels aucune dépense n'a été faite à ce jour. Les fonds reçus durant l'année sont de 356 000 \$ (1995—585 000 \$), et les fonds dépensés atteignent 219 000 \$ (1995—610 000 \$).

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—Fin

8. Dû aux Fiducies spéciales

Ces fonds ont été comptabilisés séparément en raison des conditions spéciales des dons. Voici les fiducies dont les soldes sont supérieurs à 50 000 \$.

i) Fonds du Prix Glenn-Gould

Le Conseil des Arts a reçu 525 113 \$ de la Fondation à la mémoire de Glenn Gould pour accorder un prix de 50 000 \$ tous les trois ans (si les fonds le permettent) à un particulier qui se distingue par sa contribution originale au domaine de la musique et des communications. Le solde s'élevait à 917 900 \$ au 31 mars 1996 (1995—910 864 \$).

ii) Prix littéraire Japon-Canada

Le gouvernement du Japon a doté le Conseil des Arts de 966 651 \$ «en vue de raffermir davantage les liens entre le Canada et le Japon». Le solde de la dotation doit servir à financer un prix littéraire annuel de 10 000 \$. Le solde s'élevait à 257 519 \$ au 31 mars 1996 (1995—304 242 \$).

iii) Fonds Japon-Canada

Durant l'année, le Conseil a reçu des dotations d'une valeur totale 2 077 800 \$ du gouvernement du Japon. Les dotations doivent servir en premier lieu à financer la participation à des activités culturelles canadiennes des artistes japonais qui visitent le Canada. Le solde s'élevait à 1 600 004 \$ au 31 mars 1996 (1995—nul).

9. Affectation de surplus

Le Conseil a approuvé une résolution concernant l'affectation de surplus aux fonds de capital en date du 31 mars 1996, soit une somme de 5 927 000 \$ pour le Compte de dotation, et une somme de 2 407 000 \$ pour les Fonds spéciaux, dans le but de pourvoir à la croissance continue du Fonds de capital.

10. Intérêts et dividendes nets

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Comptes de dotation		
Intérêts et dividendes	7 650	7 883
Coûts de gestion du portefeuille de placements	(564)	(516)
Intérêts et dividendes nets	7 086	7 367
Fonds spéciaux		
Intérêts et dividendes	3 341	3 080
Coûts de gestion du portefeuille de placements	(153)	(139)
Intérêts et dividendes nets	3 188	2 941

11. Dépenses de restructuration

Le 1^{er} mars 1995, le Conseil des Arts du Canada a rendu public son Plan stratégique intitulé Le Conseil des Arts du Canada : Vers une nouvelle perspective. Le plan comprenait une importante restructuration des programmes et de l'administration du Conseil au cours des trois prochaines années. Durant l'année, tel que mentionné dans le plan, le Conseil a négocié le transfert de sa participation financière à la formation préprofessionnelle, ce qui comprend l'École nationale de ballet et l'École nationale de théâtre, au ministère du Patrimoine canadien. Le Conseil a aussi réduit son enveloppe salariale par voie de retraites et de mises à pied. Le coût des forfaits de départ et des dépenses connexes était de 2 647 000 \$. Les frais de restructuration ont été en partie compensés par un crédit parlementaire supplémentaire de 2 064 000 \$.

12. Engagements

a) Les paiements de subventions se prolongeant pendant les années à venir sont faits sous réserve de l'obtention de fonds suffisants du Parlement. Les subventions de cette catégorie approuvées avant le 31 mars 1995 sont payable comme suit :

	(en milliers de dollars)
1997.....	19 984
1998.....	1 877

b) Le Conseil est signataire de baux à long terme pour la location des locaux. Voici, au total, le loyer annuel minimum :

	(en milliers de dollars)
1997.....	3 397
1998.....	3 439
1999.....	3 614
2000.....	2 973
2001.....	2 559
2002-2004.....	6 610

Les loyers annuels ont été réduits par suite de sous-baux passés avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

13. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déclarées ailleurs dans les présents états financiers, le Conseil traite avec des ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada dans le cours normal de ses affaires. Ces opérations sont assujetties aux conditions applicables à tous les particuliers et entreprises.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Fin

TABLEAU DES SUBVENTIONS PAR SERVICE DU
COMPTE DE DOTATION (note 11)
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

TABLEAU 1

	1996	1995
Théâtre	14 889	16 408
Musique	14 848	14 822
Lettres et édition	12 213	12 311
Bourses aux artistes	10 135	10 088
Danse	10 075	10 000
Commission du droit de prêt public	6 095	6 184
Arts visuels	5 453	5 388
Arts médiatiques	4 337	4 271
Office des tournées	4 035	4 008
Explorations	2 085	2 954
Autres	135	45
	<u>84 300</u>	<u>86 479</u>

TABLEAU DES DÉPENSES D'ADMINISTRATION DU
COMPTE DE DOTATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

TABLEAU 2

	Commission			Total	
	Division des Arts	canadienne pour l'Unesco	Adminis- tration générale	1996	1995
Traitements	4 754	624	2 835	8 213	10 753
Avantages sociaux	852	116	518	1 486	1 805
Locaux	1 910	129	1 437	3 476	3 452
Services professionnels et spéciaux	254	30	604	888	1 527
Amortissement	59		725	784	843
Communications	260	24	273	557	490
Déplacements du personnel	327	59	97	483	684
Impression, publication et reprographie	29	8	444	481	195
Informatique	22		305	327	242
Dépenses des réunions, y compris honoraires des membres	48		177	225	226
Dépenses et matériel de bureau	33	2	136	171	174
Dépenses diverses	43		5	48	99
	<u>8 591</u>	<u>992</u>	<u>7 556</u>	<u>17 139</u>	<u>20 490</u>

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la société doit veiller à l'exécution des tâches qui lui sont déléguées par le conseil d'administration, notamment la production du rapport annuel et des états financiers. Les états financiers, approuvés par le conseil, ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus, jugés appropriés dans les circonstances et appliqués de façon uniforme. Les données opérationnelles et financières figurant dans le rapport annuel sont compatibles avec celles qui sont fournies dans les états financiers.

La direction se fie sur les systèmes de contrôle interne comptable qui ont été conçus pour fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière obtenue est fiable et que les opérations se conforment aux textes réglementaires appropriés.

La direction utilise des systèmes de contrôle et d'information financiers, des systèmes de contrôle et d'information de gestion ainsi que des méthodes de gestion visant à assurer la conformité des opérations à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la production de défense*, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral et aux statuts et aux règlements administratifs de la société. La direction veille également à la production et au contrôle des biens ainsi qu'au bon déroulement des opérations. De plus, le comité de vérification, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration, surveille les travaux de vérification interne de la société et remplit d'autres fonctions qui lui sont assignées.

Le vérificateur externe de la société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, est chargé de vérifier les états financiers et de produire son rapport y afférent.

le directeur général par intérim de la société
et vice-président—Opérations
et ingénieur en chef
Ross Nicholls

le vice-président des finances et de l'administration
et secrétaire-trésorier
Trevor Heavens

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DÉSIGNÉ DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

J'ai vérifié le bilan de Construction de défense (1951) Limitée au 31 mars 1996 et les états des résultats et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la production de défense*, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral et aux statuts et aux règlements administratifs de la société.

pour le vérificateur général du Canada
Wm. F. Radburn, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 17 mai 1996

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—Suite

BILAN AU 31 MARS 1996

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Encaisse	158 446	151 092	Créditeurs et frais courus	1 920 849	1 051 517
Débiteurs	766 303	328 706	Provisions pour indemnités aux employés à court terme	483 986	489 438
Montant à percevoir du ministère de la Défense nationale (note 3)	892 130	460 150		2 404 835	1 540 955
Paiements par anticipation et avances	104 002	111 601	Provisions pour indemnités aux employés (note 5)	1 490 534	1 812 084
	1 920 881	1 051 549		3 895 369	3 353 039
Immobilisations (note 4)	1 705 994	2 136 614			
			CAPITAL-ACTIONS ET DÉFICIT		
			Capital-actions		
			Autorisé—1 000 actions ordinaires sans valeur nominale		
			Émis—32 actions ordinaires	32	32
			Déficit (note 7)	(268 526)	(164 908)
				(268 494)	(164 876)
	3 626 875	3 188 163		3 626 875	3 188 163

Éventualités (note 10).

Approuvé par le conseil :

un administrateur
J.D. McCLURE

un administrateur
J.L. ADAMS

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996	1995
	\$	\$
Dépenses		
Salaires	10 878 299	11 009 086
Avantages sociaux	2 076 999	2 360 512
Voyages et réinstallations	1 196 205	980 764
Amortissement	678 421	672 685
Fournitures de bureau et entretien	560 747	650 854
Téléphone	647 941	584 824
Locaux	404 261	478 232
Services professionnels	905 347	463 781
Formation et perfectionnement professionnel ..	210 019	344 209
Location de matériel	175 208	310 837
Affranchissement, messagerie et transport	129 269	147 718
Publicité	52 565	22 581
Autre	52 492	65 300
	17 967 773	18 091 383
Recouvrements de dépenses		
Ministère de la Défense nationale	16 910 523	18 100 692
Autres	953 632	576 894
	17 864 155	18 677 586
Excédent des recouvrements sur les dépenses (note 6) (l'excédent des dépenses sur les recouvrements)	(103 618)	586 203
Déficit au début de l'exercice	(164 908)	(751 111)
Déficit à la fin de l'exercice	(268 526)	(164 908)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996	1995
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des recouvrements sur les dépenses (l'excédent des dépenses sur les recouvrements)	(103 618)	586 203
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Provision pour indemnités aux employés à long terme	312 863	503 945
Amortissement	678 421	672 685
Augmentation nette des soldes du fonds de roulement hors caisse reliés à l'exploitation*	1 902	99 582
	889 568	1 862 415
Indemnités de cessation d'emploi versées aux employés	(634 414)	(505 065)
Encaisse provenant des activités d'exploitation	255 154	1 357 350
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(247 800)	(1 236 913)
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	7 354	120 437
Encaisse au début de l'exercice	151 092	30 655
Encaisse à la fin de l'exercice	158 446	151 092

* Composée de la variation dans le solde des débiteurs, montants à percevoir du ministère de la Défense nationale, autres éléments de l'actif à court terme, crédateurs et frais courus et provisions pour indemnités aux employés à court terme.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996

1. Pouvoirs et objectif

Construction de Défense (1951) Limitée a été constituée en 1951 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et poursuit ses activités en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral, en conformité avec les pouvoirs de la *Loi sur la production de défense*. Elle est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

L'objectif de la société consiste principalement en l'adjudication et l'administration des marchés de construction, d'entretien et de réparation, des services d'architecture et de génie liés au programme de construction du ministère de la Défense nationale, en vertu d'un protocole d'entente avec ce dernier. Elle exécute également d'autres travaux de construction ayant l'approbation du Conseil du Trésor.

Conformément au protocole d'entente, le ministère de la Défense nationale finance le coût net d'exploitation ainsi que l'achat d'immobilisations requises pour l'exploitation quotidienne de la société.

2. Conventions comptables importantes

Présentation des états financiers

Les états financiers indiquent les dépenses d'administration engagées en vue d'assurer les services au ministère de la Défense nationale et aux autres clients, tel que décrit plus haut.

Immobilisations

Les immobilisations, qui comprennent du matériel et de l'équipement informatique ainsi que certains logiciels et des coûts de développement, sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

Indemnités de cessation d'emploi

Les employés bénéficient de certaines indemnités de cessation d'emploi calculées selon le salaire au moment de la cessation et selon les conditions d'emploi. Le passif relatif à ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure que les montants s'accumulent au crédit des employés.

Régime de retraite

Les employés de la société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la société au régime se limitent à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés au titre des services courants et de certains services passés. Ces cotisations représentent l'obligation totale de la société au titre du régime de retraite et sont portées aux comptes de façon courante. D'après les lois actuelles, la société n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

Services fournis sans frais

Le ministère de la Défense nationale fournit des locaux à bureaux sans frais à certains employés de la société.

Services de vérification

Le bureau du vérificateur général fournit des services de vérification sans frais à la société.

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—FinNOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996—Fin

3. Montants à percevoir du ministère de la Défense nationale

Le coût net d'exploitation est financé par le ministère de la Défense nationale selon le besoin net de trésorerie. Tout excédent de fonds reçus d'avance est remboursé après la fin d'exercice. Au 31 mars 1996, le montant net à percevoir du ministère de la Défense nationale s'élevait à 892 130 \$ (460 150 \$ en 1995).

4. Immobilisations

	1996		1995	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Net	Net
		\$		
Matériel	694 898	473 876	221 022	253 218
Équipement informatique	3 416 563	1 931 591	1 484 972	1 883 396
	<u>4 111 461</u>	<u>2 405 467</u>	<u>1 705 994</u>	<u>2 136 614</u>

5. Provision pour indemnités aux employés

	1996	1995
	\$	\$
Indemnités de cessation d'emploi	1 476 409	1 723 592
Assurance-vie	14 125	28 612
Indemnités pour accidents de travail	483 986	549 318
	<u>1 974 520</u>	<u>2 301 522</u>
Déduire : portion à court terme	483 986	489 438
	<u>1 490 534</u>	<u>1 812 084</u>

6. Excédent des dépenses sur les recouvrements

L'excédent des recouvrements sur les dépenses (l'excédent des dépenses sur les recouvrements) représente le solde net provenant de la variation de la provision pour indemnités aux employés et de la variation de la valeur comptable nette des immobilisations à la fin de l'exercice.

	1996	1995
	\$	\$
Diminution de la provision pour indemnités aux employés	327 002	21 975
Augmentation (diminution) de la valeur comptable nette des immobilisations	(430 620)	564 228
	<u>(103 618)</u>	<u>586 203</u>

7. Déficit

Le déficit de la société comprend la différence entre la provision pour indemnités aux employés qui devront être financées au cours des prochains exercices à mesure qu'elles seront versées, et la valeur comptable nette des immobilisations qui ont été financées par le ministère de la Défense nationale.

	1996	1995
	\$	\$
Provision pour indemnités aux employés (note 5)	1 974 520	2 301 522
Valeur comptable nette des immobilisations (note 4)	(1 705 994)	(2 136 614)
	<u>268 526</u>	<u>164 908</u>

8. Opérations entre apparentés

Les transactions importantes conclues avec les entités apparentées sont divulguées dans les notes pertinentes. La principale entité apparentée à la Société est le ministère de la Défense nationale. La Société est apparentée, pour cause de propriété commune, à la totalité des ministères, organismes et sociétés d'État formés par le gouvernement du Canada. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cadre de ses activités normales.

9. Engagements en vertu de contrats de location

Dans le cadre de ses activités, la société loue d'autres locaux à bureaux en plus de ceux que lui fournit sans frais le ministère de la Défense nationale. Les loyers annuels futurs minimums s'établissent comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars	\$
1997	92 771
1998	77 196
1999	57 792
2000	35 978
	<u>263 737</u>

10. Éventualités

Des réclamations s'élevant à environ 9 161 700 \$ à l'égard d'obligations contractuelles ont été reçues par la Société mais n'apparaissent pas dans les comptes. Selon la direction et le conseiller juridique, la position de la Société est défendable. Toutefois, l'issue finale de telles réclamations ne peut être déterminée présentement. Le cas échéant, les paiements résultant de la résolution de ces réclamations seront financés par le ministère de la Défense nationale au cours de l'exercice pendant lequel ces réclamations seront réglées.

11. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs de l'exercice 1995 comportent certains reclassements afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 1996.

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction assume la responsabilité des états financiers de la Corporation commerciale canadienne et de tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel approuvé par le conseil d'administration. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus et s'appuient, le cas échéant, sur les meilleures estimations et jugements de la direction. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les états financiers.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la présentation d'information financière, la direction compte sur des systèmes et des pratiques de contrôle de gestion et financier conçus pour avoir une certitude raisonnable quant à l'autorisation des opérations, la protection des biens et la tenue de registres appropriés. Ces mesures de contrôle et ces pratiques visent à assurer la conduite ordonnée des affaires, l'exactitude des registres comptables, l'établissement en temps opportun de renseignements financiers fiables, ainsi que le respect des politiques de la Corporation et des exigences législatives.

Le comité de vérification veille à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard du maintien de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité de l'information financière présentée. Les vérificateurs externes de la Corporation et les vérificateurs désignés pour effectuer des vérifications internes ont libre accès au comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Le vérificateur général du Canada, vérificateur indépendant, est responsable de la vérification des opérations et des états financiers de la Corporation, ainsi que de la préparation de son rapport.

le président
Robert G. Wright

le directeur, division des services généraux,
F.O. Kelly

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

J'ai vérifié le bilan de la Corporation commerciale canadienne au 31 mars 1996 et les états des résultats et bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Corporation dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* et aux règlements administratifs de la Corporation.

pour le vérificateur général du Canada,
Wm. F. Radburn, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 6 juin 1996

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE—Suite

BILAN AU 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
Encaisse et dépôts à court (note 3)	55 863	81 411	Créditeurs et charges à payer	124 977	168 920
Débiteurs (note 4)	122 806	154 124	Avances des clients	105 331	140 974
Avances aux fournisseurs	70 549	93 947	Paievements proportionnels reçus des clients	63 589	54 926
Paievements proportionnels aux fournisseurs	63 564	54 816	Provision pour frais de contrats supplémentaires (note 5)	1 294	256
				295 191	365 076
			Indemnités de cessation d'emploi	967	946
				296 158	366 022
			AVOIR DU CANADA		
			Capital d'apport	10 000	10 000
			Bénéfices non répartis	6 624	8 276
				16 624	18 276
	312 782	384 298		312 782	384 298

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil :

le président,
ROBERT G. WRIGHT

un administrateur,
ANDRÉ TRÉPANIÉ

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Revenus		
Contrats facturés (note 7)	973 252	877 122
Intérêts créditeurs et autres revenus	1 330	2 085
	<u>974 582</u>	<u>879 207</u>
Dépenses		
Coûts des contrats facturés (note 7)	973 252	877 122
Frais de contrats supplémentaires (recouvrement)	1 075	(245)
Frais d'administration	13 730	14 228
	<u>988 057</u>	<u>891 105</u>
Résultats nets de l'exploitation avant crédit parlementaire	13 475	11 898
Crédit parlementaire	11 823	13 168
Résultats nets de l'exploitation après crédit parlementaire	1 652	(1 270)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	8 276	7 006
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	6 624	8 276

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Activités de financement		
Crédit parlementaire	11 823	13 168
Activités d'exploitation		
Résultats nets de l'exploitation avant crédit parlementaire	(13 475)	(11 898)
Évolution nette des postes hors caisse du bilan :		
Soldes d'exploitation à recevoir des clients étrangers et à payer aux fournisseurs canadiens	(11 566)	5 769
Avances et paiements proportionnels reçus des clients étrangers et aux fournisseurs canadiens	(12 330)	(19 795)
Mouvements de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(37 371)	(25 924)
Diminution de l'encaisse et des dépôts à terme	(25 548)	(12 756)
Encaisse et dépôts à terme au début de l'exercice	81 411	94 167
Encaisse et dépôts à terme à la fin de l'exercice	55 863	81 411

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996

1. Nature, structure et financement

Constituée en 1946 en vertu de la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne*, la Corporation est une société mandataire de l'État figurant à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La Corporation agit comme mandataire principal lorsque des pays ou des organismes internationaux désirent acheter des produits et des services du Canada. La Corporation conclut des contrats avec des gouvernements étrangers et des organismes internationaux, et des contrats d'approvisionnement correspondants avec ces entreprises canadiennes (note 6).

Le gouvernement a fourni à la Corporation un capital d'apport de 10 millions de dollars. La Corporation est aussi autorisée à emprunter des fonds du Trésor jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars pour augmenter son fonds de roulement. Chaque année, la Corporation finance ses activités par le biais d'un crédit parlementaire.

La Corporation n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 MARS 1996—Suite

2. Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. On trouvera ci-dessous un résumé des principales conventions comptables :

a) Contrats

La Corporation utilise la méthode de comptabilisation en fonction de l'avancement des travaux pour comptabiliser les contrats qui prévoient des paiements proportionnels. On comptabilise le coût des contrats facturés et les revenus y afférents au moment de la réception de factures proportionnelles des fournisseurs. Comme le titre de propriété n'a pas encore été cédé au client, la Corporation considère les paiements proportionnels aux fournisseurs comme un actif et les paiements proportionnels reçus des clients comme un passif. Les paiements proportionnels connexes sont réduits à mesure que les livraisons sont acceptées par le client.

Les coûts supplémentaires des contrats encourus lorsque les fournisseurs ne s'acquittent pas de leurs obligations envers la Corporation sont déterminés cas par cas. Ces coûts sont portés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel l'inexécution a eu lieu et l'on peut déterminer de façon raisonnable les coûts supplémentaires à être encourus par la Corporation.

b) Monnaies étrangères

Les éléments d'actif et de passif exprimés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux de change moyen pour le mois pendant lequel l'opération a lieu. Les gains et les pertes de change découlant des opérations sur monnaies étrangères sont inclus dans les autres revenus.

Les contrats passés avec des clients étrangers et, par la suite, avec des fournisseurs canadiens sont généralement conclus dans la même devise. Par ailleurs, lorsque les contrats ne sont pas dans la même devise, le risque de change est transféré au fournisseur.

La Corporation conserve une partie de son fonds de roulement en monnaies étrangères pour faciliter les mouvements de trésorerie entre clients étrangers et fournisseurs canadiens.

c) Régime de retraite

Les employés de la Corporation sont couverts par le Régime de retraite du secteur public qui est administré par le gouvernement du Canada. Aux termes des lois actuelles, les cotisations que verse la Corporation au Régime sont limitées à un montant égal aux cotisations versées par l'employé au titre de ses services courants. Ces cotisations représentent le total des obligations de la Corporation découlant du Régime de retraite et sont imputées aux résultats sur une base courante. Selon les lois actuelles, la Corporation n'est pas tenue de faire des contributions à l'égard des insuffisances actuarielles du Régime de retraite du secteur public.

d) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés de la Corporation ont droit à des indemnités de cessation d'emploi calculées d'après le niveau de salaire en vigueur au moment du départ, conformément aux conventions collectives et aux conditions d'emploi. L'élément de passif relatif à ces indemnités est inscrit dans les comptes à mesure que les employés les accumulent.

La direction se base sur les droits courants pour estimer l'élément de passif relatif aux indemnités de cessation d'emploi.

3. Encaisse et dépôts à terme

En date du 31 mars 1996, l'encaisse et les dépôts à terme englobent les avances reçues de clients et déposées en fiducies, soit un montant de 29 032 000 \$ (40 563 000 \$ en 1995). Les intérêts gagnés de ces dépôts sont crédités aux clients.

L'encaisse et les dépôts à terme comprennent aussi des effets à recevoir de 4 146 000 \$ (4 227 000 \$ en 1995) qui sont arrivés à échéance, mais qui n'ont pas été remboursés en raison des difficultés financières éprouvées par l'émetteur. Ces effets à recevoir sont donnés en garantie par une première hypothèque et par la cession du revenu locatif. La Corporation conserve une provision pour moins-value de 1 650 000 \$ (1 400 000 \$ en 1995) et des paiements de 81 000 \$ (81 000 \$ en 1995) reçus ont été portés en réduction du montant comptabilisé des effets. L'intérêt couru n'est pas comptabilisé sur ces effets, vu que la direction est d'avis qu'elle n'a pas l'assurance raisonnable d'en obtenir le remboursement. Légalement, la Corporation a droit à des intérêts cumulatifs de 1 040 000 \$ (720 000 \$ en 1995), montant qui n'a pas été enregistré dans ses comptes.

4. Débiteurs

Au 31 mars 1996, la Corporation avait des débiteurs de gouvernements étrangers de 121 806 000 \$ (153 561 000 \$ en 1995), moins une provision de 1 616 000 \$ (1 570 000 \$ en 1995) en prévision du non-recouvrement éventuel de certains comptes.

5. Provision pour frais de contrats supplémentaires

La Corporation peut devoir assumer des frais de contrats supplémentaires en cas de manquement de la part des fournisseurs. Au 31 mars 1996, la Corporation avait comptabilisé, selon la meilleure estimation de la direction, une provision de 1 294 000 \$ (256 000 \$ en 1995) pour des frais de contrats supplémentaires qui seront engagés par la Corporation afin de s'acquitter de ses obligations contractuelles.

6. Obligations contractuelles

La Corporation est tenue de réaliser de nombreux contrats avec des clients étrangers. Au 31 mars 1996, la valeur globale des contrats en cours était de l'ordre de 1,6 milliard de dollars (1,7 milliards en 1995).

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 MARS 1996—Fin

7. Information sectorielle

La Corporation facilite la vente de biens canadiens à des gouvernements étrangers, à des organismes internationaux et à d'autres marchés au monde. Les contrats facturés ont été répartis comme suit :

	Exercices terminés le 31 mars	
	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Gouvernement des États-Unis et marchés ...	578 809	605 092
Autres gouvernements étrangers et marchés	364 443	247 131
Organismes des Nations Unies	30 000	24 899
	<u>973 252</u>	<u>877 122</u>

8. Opérations entre apparentés

La Corporation a des liens de propriété commune avec tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Corporation transige avec ces entités dans le cours normal de ses affaires. Outre les opérations indiquées ailleurs dans les présents états financiers, la Corporation a effectué les opérations suivantes avec des apparentés :

a) Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada offre à la Corporation des services de gestion de contrats qui sont facturés à des taux prédéterminés et calculés sur le montant des contrats obtenus. Ce ministère fournit également certains services au prix coûtant. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1996, le coût de ces services a atteint 4 186 000 \$ (5 099 000 \$ en 1995) et est inclus dans les frais d'administration.

b) Ministère de la Justice

Le ministère de la Justice représente la Corporation dans certaines causes. La Corporation paie les honoraires et les frais pour des poursuites particulières. Pour l'exercice terminé le 31 mars 1996, les honoraires et les frais juridiques pour les poursuites particulières se sont chiffrés à 701 000 \$ (1 099 000 \$ en 1995) et sont inclus dans les frais d'administration. À la suite de toutes les opérations entre apparentés, les montants dus par ces parties et à celles-ci qui sont inclus dans les débiteurs et les créditeurs sont respectivement de 528 000 \$ (165 000 \$ en 1995) et de 1 399 000 \$ (408 000 \$ en 1995).

En outre, des ministères du gouvernement ont fourni gratuitement certains services administratifs à la Corporation. Le coût de ces services n'est pas inscrit dans les comptes de la Corporation.

9. Assurance

Même si la Corporation pratique l'autoassurance, elle s'assure contre les risques particuliers reliés à la fraude, aux installations informatiques et logiciels, aux accidents de voyage et aux frais médicaux.

10. Engagements

En mars 1995, la Corporation a signé un bail de dix ans pour l'espace de bureau, qui est entré en vigueur le 1^{er} octobre 1995. Les versements minimums annuels de loyer en vertu et pour la durée du bail s'établissent aux environs de 775 000 \$.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de La corporation de développement des investissements du Canada. Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. Lorsque diverses méthodes comptables acceptables existent, la direction a adopté celles qu'elle juge les plus pertinentes, compte tenu des circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, car ils contiennent certains montants qui exigent le recours au jugement ou qui sont fondés sur les meilleures estimations possibles. La direction a préparé les renseignements financiers présentés ailleurs dans ce rapport annuel et s'est assurée qu'ils sont conformes à l'information présentée dans les états financiers.

La CDIC maintient des systèmes de contrôles internes, comptables et administratifs. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des livres et registres comptables et à leur fiabilité aux fins de l'établissement des états financiers; les systèmes sont aussi conçus de manière à rendre compte de l'actif de la CDIC et à assurer une protection convenable de cet actif.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités concernant les états financiers contenus dans ce rapport, principalement par l'intermédiaire du comité de vérification, dont tous les membres sont des administrateurs de l'extérieur. Le comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés annuels de la CDIC, fait rapport de ses conclusions au conseil d'administration et lui soumet ses recommandations. Le comité de vérification rencontre également les membres de la direction et les vérificateurs nommés par l'actionnaire afin de passer en revue des questions de vérification ainsi que des questions de présentation de l'information financière. Du fait de son personnel restreint, la CDIC a été dispensée, par décret, de l'obligation d'effectuer des vérifications internes.

Les vérificateurs nommés par l'actionnaire, soit le vérificateur général du Canada et KPMG Peat Marwick Thorne, ont effectué la vérification des états financiers consolidés de la société et ont produit leur rapport distinct sur ces états financiers.

la vice-présidente directrice,
La corporation de développement des investissements du Canada
Benita M. Warmbold

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DES FINANCES

Nous avons vérifié le bilan consolidé de La corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 1995 et les états consolidés des résultats et du déficit cumulé et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral et aux statuts et règlements administratifs de la société et de ses filiales en propriété exclusive.

pour le vérificateur général du Canada
Wm. F. Radburn, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada

comptables agréés
KPMG Peat Marwick Thorne

Toronto, Canada
le 7 mars 1996

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—*Suite*

BILAN CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 1995
(avec chiffres correspondants de 1994)
(en milliers de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	1995	1994
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	31 975	24 664	Créditeurs et charges à payer (note 8 b))	9 251	8 831
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	73 560		Billets à payer à Énergie atomique du Canada limitée (notes 5 b) et 8 c))	17 025	19 296
Encaisse dont l'utilisation est restreinte (note 8 c))	10 000	10 000		26 276	28 127
Créances	326	468	Avoir de l'actionnaire		
Actions de la Corporation Cameco destinées à être vendues (note 6)		64 438	Capital-actions		
	115 861	99 570	Autorisé—Nombre illimité d'actions ordinaires		
Investissements			Émis et libéré—101 actions ordinaires	1	1
Filiales non consolidées, au prix coûtant (note 5)	7 025	9 296	Surplus d'apport (note 7)	743 184	743 184
Autres placements (note 6)	17 175	17 175	Déficit cumulé	(629 194)	(644 931)
	24 200	26 471		113 991	98 254
Autres éléments d'actif	206	340	Éventualités (notes 2, 5 a) et 8)		
	140 267	126 381		140 267	126 381

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil :

administrateur
DON SHAVER

administrateur
WILLIAM ROSS

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—Suite

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET
DU DÉFICIT CUMULÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(avec chiffres correspondants de 1994)
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Résultats de la société		
Intérêts créditeurs sur placements à court terme	3 371	1 649
Dividendes et produits divers	2 206	4 579
	5 577	6 228
Frais d'exploitation et d'aliénation	(3 810)	(4 562)
Produits d'exploitation, montant net	1 767	1 666
Frais financiers, montant net		(28 906)
Gain sur la vente des actions de Cameco (note 6)	24 122	6 002
Provision pour les frais d'élimination des déchets (note 8 b))	(152)	(563)
Bénéfice net (perte nette)	25 737	(21 801)
Déficit cumulé, au début de l'exercice	(644 931)	(613 130)
Dividendes	(10 000)	(10 000)
Déficit cumulé, à la fin de l'exercice	(629 194)	(644 931)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(avec chiffres correspondants de 1994)
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Exploitation		
Liquidités provenant de l'exploitation (note 9)	2 311	242
Dividendes versés	(10 000)	(10 000)
	(7 689)	(9 758)
Financement		
Augmentation nette de la dette à court terme		29 774
Remboursement de la dette à long terme		(50 000)
Intérêts débiteurs et frais financiers		(30 352)
Dette et intérêts pris en charge par le gouvernement du Canada		(448 294)
Surplus d'apport (note 7)		448 294
		(50 578)
Investissement		
Produit de la vente de Ginn Publishing		10 385
Produit de la vente des actions de Cameco	88 560	48 960
	88 560	59 345
Augmentation (diminution) de l'encaisse	80 871	(991)
Encaisse, au début de l'exercice	24 664	25 655
Encaisse, à la fin de l'exercice	105 535	24 664

Aux fins du présent état, l'encaisse et l'augmentation (la diminution) de celle-ci comprennent l'encaisse et les placements à court terme ainsi que les sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada et excluent les opérations en espèces se rapportant à l'encaisse dont l'utilisation est restreinte.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 1995

(Tous les montants sont en milliers de dollars)

1. La société

La corporation de développement des investissements du Canada (la «société» ou «CIDC») a été constituée en 1982 en vertu des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada), et est la propriété exclusive de sa Majesté du chef du Canada. La société est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est un agent de sa Majesté.

2. Les activités de la société

En 1984, la société a commencé à se dessaisir systématiquement de ses participations dans Massey-Ferguson Limitée, maintenant Varsity Corporation («Varsity»), Massey-Combines Corporation («Massey-Combines»), Canadair Limitée («Canadair»), The de Havilland Aircraft of Canada, Limited («de Havilland») et Canada Eldor Inc. («CEI»). L'aliénation de la participation de la société dans de Havilland et dans Canadair a été achevée en 1986. La participation restante dans Massey-Combines a été radiée en 1988.

En 1988, les actifs d'exploitation de CEI ont été cédés à la Corporation Cameco («Cameco») en contrepartie de billets et d'une participation de 38,5 % dans Cameco. Grâce à la dilution et à quatre placements secondaires d'actions, la vente de la participation de la société dans Cameco est maintenant conclue.

Depuis décembre 1992, le gouvernement du Canada (le «gouvernement») a pris en charge le remboursement de certaines des dettes de CEI de façon à permettre à celle-ci de demeurer en deçà de son pouvoir d'emprunt légal.

Par suite de la vente du reste des actions de Cameco et de la prise en charge par le gouvernement, en 1995, des dettes de CEI, le seul élément d'actif important qu'il lui reste est le produit net en espèces provenant de la vente finale des actions de Cameco. Les obligations importantes que CEI doit assumer sont les éventualités dont il est question à la note 8.

En 1988, la société a fait l'acquisition des deux filiales suivantes d'Énergie Atomique du Canada, Limitée («ÉACL») :

- a) Nordion International Inc. («Nordion»); et
- b) Theratronics International Limitée («Theratronics»).

En novembre 1991, la société s'est départie de Nordion (voir note 8 c)).

Conformément à une directive émanant du gouvernement, la société a acquis de Paramount Communications (Canada) Limited, en 1989, une participation de 51 % dans Ginn Publishing Canada Inc. («Ginn Publishing»). En février 1994, conformément à une directive émanant du gouvernement, la société a vendu sa participation dans Ginn Publishing.

Le 19 mars 1993, la Société de gestion Canada Hibernia («SGCH») a acquis, sans contrepartie, une participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia et une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée («SEDH»). La SGCH est une filiale en propriété exclusive de la société qui a été constituée dans le seul but de détenir, de gérer, de financer et, en dernier lieu, de procéder à la cession de la participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia.

La société détient 1 250 000 actions privilégiées, catégorie II de Varsity.

En 1995, la société a conclu un acte de cession générale avec la Société Financière Cartierville Inc. («Financière Cartierville»), filiale en propriété exclusive inactive de la CDIC, en vertu duquel la totalité des éléments d'actif et de passif restants de Financière Cartierville a été transférée à la société. Financière Cartierville a été à toutes fins pratiques liquidée.

Le conseil d'administration de la société continue d'élaborer des stratégies de désinvestissement relatives aux placements restants de la société.

3. Principales conventions comptables

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers de CEI, filiale en propriété exclusive, ont été consolidés avec ceux de la société.

b) Participations dans des filiales non consolidées

Les participations de la société dans des filiales qui ont été acquises à des fins de cession ou de privatisation dans un avenir prévisible sont considérées comme des participations temporaires et sont comptabilisées au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette si celle-ci est inférieure. Si l'on ne dispose pas d'une estimation fiable de la valeur de réalisation nette, la participation est comptabilisée au prix coûtant. La participation de la société dans la SGCH est considérée comme temporaire et a été comptabilisée conformément à la convention énoncée ci-dessus.

Les participations de la société dans des filiales acquises avec l'intention d'en disposer ou de les privatiser dans un avenir prévisible, et dans le cas desquelles les gains ou pertes de cession ne reviennent pas à la société, sont comptabilisées selon la quote-part de la société dans la valeur comptable nette sous-jacente des filiales avec inscription d'un passif de contrepartie au titre de l'obligation de la société de remettre tout produit de cession à une autre entité. La participation de la société dans Theratronics est comptabilisée conformément à cette convention.

Les états financiers de la SGCH et de Theratronics sont joints aux présents.

c) Autres participations

La participation de la société dans Cameco est comptabilisée à la valeur d'acquisition. Selon cette méthode, tout dividende reçu est comptabilisé à titre de produit par la société.

La participation dans les titres de Varsity est comptabilisée au prix coûtant, moins les produits réalisés à leur cession.

d) Placements à court terme

Les placements à court terme sont évalués au prix coûtant qui se rapproche de la valeur marchande.

4. Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada

En avril 1995, CEI a déposé 73 560 \$ dans un compte spécial, ne portant pas intérêt, du Trésor du Canada («TC»). CEI peut retirer des fonds de ce compte pour s'acquitter de toute obligation.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 1995—Suite

5. Participations dans des filiales non consolidées

Les participations de la société dans ses filiales sont les suivantes :

	31 décembre	
	1995	1994
SGCH a).....		
Theratronics b).....	7 025	9 296
	<u>7 025</u>	<u>9 296</u>

a) SGCH

La SGCH a été acquise à des fins de cession dans un avenir prévisible; par conséquent, la société comptabilise sa participation dans la SGCH à titre de participation temporaire et cette participation n'est pas consolidée.

Le 19 mars 1993, la SGCH a acquis, sans contrepartie, une participation directe de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia et une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir, de gérer, de financer et, en dernier lieu, de procéder à la cession de la participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia. Aux termes d'un protocole d'entente («PE») conclu le 8 juin 1993 entre le gouvernement, la société et la SGCH, le gouvernement entend obtenir l'autorisation du Parlement en vue d'affecter les fonds nécessaires pour que la SGCH s'acquitte de ses obligations à l'égard du financement des coûts afférents au Projet de développement Hibernia. La SGCH est tributaire des fonds affectés par le gouvernement pour s'acquitter de ses obligations.

Les fonds que le gouvernement a affectés à la SGCH en vue du financement des coûts afférents au Projet de développement Hibernia sont portés au crédit du surplus d'apport de la SGCH, mais ne sont pas reflétés dans les présents états financiers consolidés, étant donné que le placement dans la SGCH est comptabilisé à un coût nominal.

Le PE stipule également que la société devra fournir des services administratifs à la SGCH. L'ensemble des coûts liés à ces services administratifs sera remboursé à la société à même le produit provenant de la production du Projet de développement Hibernia lorsque les opérations commerciales débiteront (s'il reste un tel produit après le paiement d'autres frais et charges liés à la production) ou, s'il y a lieu, du produit de la vente de la participation directe ou de la vente des actions de la SGCH de la manière convenue par la société et le ministre des Finances.

Les coûts estimatifs liés au Projet de développement Hibernia avant le lancement de la production s'élèvent à 5 819 000 \$, avant l'aide gouvernementale. Il est prévu que la quote-part de 8,5 % de la SGCH sera d'environ 407 000 \$. Les dépenses de la SGCH engagées après le 23 mars 1993 ne sont pas admissibles aux contributions gouvernementales ou aux prêts à recours limité garantis par l'État consentis aux autres propriétaires du projet.

Le Projet de développement Hibernia en est au stade de la mise en valeur. Par conséquent, la SGCH n'exercera aucune activité jusqu'à ce que le stade de la production ait débuté. Le recouvrement des coûts capitalisés de la SGCH liés au Projet de développement Hibernia est tributaire i) de la vente de la participation directe pour un montant supérieur aux coûts capitalisés, ou ii) du bon achèvement de la construction et de la réalisation de l'exploitation commerciale du pétrole à des prix permettant de recouvrer les frais d'exploitation et les coûts capitalisés.

b) Theratronics

En vertu de la convention d'achat d'actions conclue entre l'ÉACL et la société, cette dernière doit verser à l'ÉACL la juste valeur marchande des actions de Theratronics. La convention stipule également que la juste valeur marchande sera établie à la date de la cession, mais qu'elle sera rajustée par la suite, de façon à équivaloir au prix final obtenu par la société lors de la privatisation subséquente de Theratronics. La convention stipule en outre que la société n'est tenue de verser le prix d'acquisition à l'ÉACL que 60 jours après la date de la privatisation.

En conséquence, l'ÉACL recevra finalement la totalité du produit réalisé à la privatisation de Theratronics, moins les frais de la société qui sont associés à la privatisation.

Ainsi, bien que la société détienne les actions de Theratronics et qu'elle contrôle la gestion des activités de cette entreprise jusqu'au moment de sa privatisation, elle n'a pas acquis du coup les risques et les avantages qui sont normalement associés à la participation en actions. En conséquence, la société a inscrit sa participation dans Theratronics à un montant égal à la valeur comptable nette de cette société aux 31 décembre 1995 et 1994, ainsi qu'un effet compensatoire non productif d'intérêt payable à l'ÉACL, et n'a constaté aucun bénéfice ni aucune perte relativement à cette participation.

6. Autres placements

	Valeur comptable 31 décembre	
	1995	1994
Cameco		64 438
Varsity	17 175	17 175
	<u>17 175</u>	<u>81 613</u>
Moins : montant compris dans l'actif à court terme		64 438
	<u>17 175</u>	<u>17 175</u>

Participation dans Cameco

En février 1995, CEI a vendu ses 3 000 000 d'actions ordinaires restantes contre un produit brut de 92 250 \$. L'opération, dont les coûts étaient de 3 690 \$, a rapporté un produit net de 88 560 \$. Par conséquent, le gain de 24 122 \$ que CEI a réalisé a été pris en compte dans les états financiers.

En septembre 1994, CEI a vendu 2 000 000 de ses actions ordinaires contre un produit brut de 51 000 \$. L'opération, dont les coûts étaient de 2 040 \$, a rapporté un produit net de 48 960 \$. Le produit net a excédé les frais financiers de CEI; en conséquence, CEI a réalisé un gain de 6 002 \$, qui a été inclus dans le bénéfice net de l'exercice terminé le 31 décembre 1994.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 1995—Suite

7. Surplus d'apport

Les changements du surplus d'apport se détaillent comme suit :

	Exercice terminé le 31 décembre	
	1995	1994
Solde, au début de l'exercice	743 184	294 890
Dette de CEI prise en charge par le gouvernement au cours de l'exercice ...		448 294
Solde, à la fin de l'exercice	743 184	743 184

Le gouvernement accorde des autorisations et fournit des garanties à l'égard des emprunts contractés par CEI. En décembre 1994, le gouvernement a conclu une entente avec CEI dans le cadre de laquelle il acquittera le paiement de la totalité des dettes restantes à court et à long termes de CEI. En décembre 1994, le gouvernement a payé des billets à court terme en circulation de CEI s'élevant à 191 500 \$ et, en 1995, il a payé des billets de 100 000 \$, échéant le 16 janvier 1995, et de 150,000 \$, échéant le 18 août 1995, de même que les intérêts connexes, ce qui a donné lieu à des paiements totalisant 454 875 \$. Par suite de cette entente, CEI s'est vue libérée de ses obligations face à ces dettes; en conséquence, les montants en capital et les intérêts courus impayés totalisant 448 294 \$ au 23 décembre 1994 ont été supprimés des comptes de CEI et portés au crédit du surplus d'apport.

8. Éventualités

- a) Le 23 décembre 1986, la société a vendu sa participation dans Canadair Limitée à Bombardier-Canadair Inc. La société et le gouvernement ont convenu de dédommager Bombardier-Canadair Inc. et Canadair Limitée, pendant quinze ans, à compter du 23 décembre 1986, pour des réclamations liées à des produits spécifiés pour lesquelles il n'est pas possible ou rentable d'obtenir une couverture d'assurance. Il n'est pas possible, à ce moment-ci, de faire des estimations raisonnables de l'effet de ces dédommagements, s'il en existe. Ces montants seront comptabilisés comme il convient, dans les années à venir, lorsqu'on pourra estimer raisonnablement le montant, s'il en est, qui devra finalement être payé pour honorer ces obligations. Jusqu'à présent, aucun montant n'a été versé en vertu de ces obligations.
- b) Aux termes de l'accord conclu entre CEI et Cameco, CEI et Cameco ont convenu du partage des frais communs, à l'exclusion des charges d'exploitation normales, qui seraient engagés dans l'avenir relativement à certains rebuts accumulés par CEI au 5 octobre 1988, soit la date de la cession des activités et de l'actif de CEI à Cameco. Cameco a pris en charge la première tranche de 2 000 \$ de ces frais communs, ainsi que les vingt-trois quatre-vingt-dix-huitièmes (23/98) de la tranche suivante de 98 000 \$. CEI assumera pour sa part les soixante-quinze quatre-vingt-dix-huitièmes (75/98) de cette tranche de 98 000 \$ ainsi que les frais communs venant en excédent de 100 000 \$.

Cameco cherche toujours des solutions de rechange afin d'éliminer les déchets existants de façon économique. La plupart des frais communs établis en vertu des clauses de dédommagement prévues dans l'accord sont liés aux déchets existants situés dans deux emplacements qui ont fermé leurs portes et qui n'ont accepté aucun autre déchet depuis le 5 octobre 1988. L'ampleur des frais communs est largement fonction des conclusions tirées par le Groupe de travail du gouvernement fédéral, des normes en matière de mesures correctrices établies par la Commission de contrôle de l'énergie atomique et des nouvelles technologies qui peuvent être utilisées pour répondre à ces normes au moment de leur établissement. Le groupe de travail du gouvernement fédéral a remis au gouvernement son rapport final, dans lequel est exposée l'entente de principe qui a été conclue relativement à la construction d'une installation d'élimination de déchets radioactifs de faible activité à Deep River (Ontario), Canada. Le gouvernement n'a pris aucune décision quant à la façon dont il mettra en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport ou s'il les mettra en oeuvre.

CEI comptabilise ces coûts sur une base annuelle, selon les estimations fiables fournies par Cameco. Au 31 décembre 1995, Cameco estimait les frais communs à 11 312 \$ (11 114 \$ en 1994), et la part de CEI, à 7 127 \$ (6 975 \$ en 1994). Par conséquent, CEI a inscrit ce montant dans les crédettes et charges à payer, étant donné qu'il représente pour elle une obligation qu'il lui est possible d'évaluer de façon raisonnable à ce moment-ci. Il est probable que CEI contractera des obligations supplémentaires au titre des frais communs qui seront engagés dans l'avenir; il n'est toutefois pas possible de faire des estimations raisonnables de ces obligations à ce moment-ci. Au 31 décembre 1995, le total des frais communs réels s'élevait à 2 595 \$ (2 286 \$ en 1994), et la part de CEI, à 456 \$ (219 \$ en 1994).

- c) En novembre 1991, la société a vendu sa participation dans Nordion contre un produit de 165 000 \$.

Dans le cadre de la convention d'achat et de vente, la société a accordé à l'acheteur une garantie d'indemnisation au titre de certaines représentations de ladite convention. La garantie d'indemnisation est assujettie à une franchise de 1 000 \$ ainsi qu'à une limite globale de 10 000 \$, et vient à échéance deux ans après la conclusion de la vente. Un montant de 10 000 \$ du produit de la vente est retenu dans un compte du Trésor du Canada et il figure dans les états financiers sous la rubrique «Encaisse dont l'utilisation est restreinte»; ce montant peut servir au règlement de toute réclamation faite en vertu de la garantie d'indemnisation.

Tout solde restant du montant de 10 000 \$ retenu pour couvrir la garantie d'indemnisation, moins les réclamations, sera versé à l'ÉACL à l'échéance du remboursement des réclamations impayés.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—*Suite*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 1995—*Fin*

La société, l'ÉACL et le Procureur général du Canada font l'objet d'une poursuite intentée par l'acheteur, le Groupe des services de santé MDS Ltée et al («MDS»), qui tente d'obtenir une injonction péremptoire obligeant l'ÉACL à terminer la construction et la mise en service d'un nouveau réacteur à isotopes. Comme autre mesure de redressement, les dédommagements réclamés dans cette action comprennent l'annulation de l'achat original, des dommages-intérêts de 300 000 \$ ainsi que les intérêts et les frais engagés avant et après le jugement.

Étant donné que cette réclamation en est au stade initial, la société n'est pas en mesure d'estimer l'issue finale et la perte, le cas échéant, qu'elle pourrait subir.

- d) La société est partie défenderesse dans certains autres litiges. Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer actuellement les obligations éventuelles découlant de ces litiges, la société a consulté ses avocats à ce sujet et est d'avis qu'elles n'auront aucun effet important sur sa situation financière.

9. Fonds provenant de l'exploitation

	1995	1994
Bénéfice d'exploitation, montant net	1 767	1 666
Diminution des créances et autres éléments d'actif	239	430
Augmentation (diminution) des charges à payer	268	(1 885)
Diminution nette des actifs immobilisés	37	31
Fonds provenant de l'exploitation	<u>2 311</u>	<u>242</u>

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—Suite

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'ACTIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION
CANADA HIBERNIA

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion Canada Hibernia au 31 décembre 1995 et les états des résultats et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Ainsi que la *Loi sur la gestion des finances publiques* l'exige, nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions (Canada)*, aux chartes et aux règlements administratifs de la société.

Comptables agréés
KPMG Peat Marwick Thorne

Toronto, Canada
le 7 mars 1996

BILAN 31 DÉCEMBRE 1995

avec les chiffres correspondants de 1994
(en milliers de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	1995	1994
Investissement dans le Projet de développement Hibernia ainsi que dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée	299 569	194 451	Passif à court terme		
			Charges à payer	7 334	17 708
			Total du passif à court terme	7 334	17 708
			AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
			Capital-actions		
			Autorisé—Nombre illimité d'actions ordinaires		
			Émis et libéré—1 action ordinaire		
			Surplus d'apport	293 434	177 252
			Déficit	(1 199)	(509)
			Total de l'avoir de l'actionnaire	292 235	176 743
			Engagement et éventualités (note 3)		
	299 569	194 451		299 569	194 451

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

administrateur
DON SHAVER

administrateur
WILLIAM ROSS

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—*Suite*ANNEXE 1—*Suite*SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA—*Suite*

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
avec les chiffres correspondants de 1994
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Charges		
Impôts sur le capital et sur les grandes sociétés	690	390
Perte nette de l'exercice	690	390
Déficit au début de l'exercice	509	119
Déficit à la fin de l'exercice	1 199	509

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
avec les chiffres correspondants de 1994
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Activités d'exploitation		
Perte de l'exercice	(690)	(390)
Augmentation (diminution) des charges à payer	94	390
Fonds provenant des activités d'exploitation ..	(596)	
Activités d'investissement		
Investissement dans le Projet de développe- ment Hibernia	(115 586)	(107 532)
	(115 586)	(107 532)
Capital d'apport		
Crédits parlementaires du Canada	116 182	107 532
	116 182	107 532
Augmentation (diminution) de l'encaisse		
Encaisse au début de l'exercice		
Encaisse à la fin de l'exercice		

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—Suite

ANNEXE 1—Fin

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 1995

(Tous les montants sont en milliers de dollars)

1. Société de gestion Canada Hibernia

La Société de gestion Canada Hibernia (la «société» ou «SGCH») (anciennement 2875055 Canada Inc.) a été constituée le 4 décembre 1992 en vertu des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions (Canada)*. Le 22 mars 1993, la Corporation de développement des investissements du Canada («CDIC») a fait l'acquisition de la société. Avant cette date, la société était inactive. La société est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le 19 mars 1993, la société a acquis sans contrepartie un intérêt économique direct de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia ainsi qu'une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée («SEDH»). La seule raison d'être de la SGCH est de détenir, de gérer, de financer et, en bout de ligne, de céder la participation de 8,5 % qu'elle détient dans le Projet de développement Hibernia. Conformément à un protocole d'entente daté du 8 juin 1993 conclu entre le gouvernement du Canada (le «gouvernement»), la CDIC et la SGCH, le gouvernement cherchera à obtenir du Parlement l'autorisation de mettre à la disposition de la SGCH les crédits dont elle a besoin pour s'acquitter de ses obligations à l'égard du financement du Projet de développement Hibernia. La SGCH est tributaire des crédits que le gouvernement lui octroie pour qu'elle puisse s'acquitter de ses obligations.

Il est également précisé dans le protocole d'entente que la CDIC doit fournir des services administratifs à la SGCH. Le coût total de la prestation de ces services sera remboursé à la CDIC dès le début de l'exploitation commerciale du Projet de développement Hibernia, à même les produits tirés de la production de cette dernière (s'il en reste après avoir acquitté les autres dépenses et charges de production), ou, le cas échéant, à même le produit tiré de la vente de l'intérêt économique ou de la vente des actions de la société, selon ce qu'en auront convenu la CDIC et le ministre des Finances.

La SEDH est une société qui a été constituée aux fins d'agir à titre de mandataire au nom des participants dans le Projet de développement Hibernia. Toutes les dépenses prévues au projet, autres que celles liées au transport du pétrole à partir du projet, sont imputées au compte conjoint appartenant aux participants au prorata des intérêts économiques directs qu'ils y détiennent. Le financement du compte conjoint se fait directement par les participants et par les contributions des gouvernements aux paliers fédéral et provincial.

Le projet de développement Hibernia est au stade de la mise en valeur. En conséquence, la SGCH n'exercera aucune activité tant et aussi longtemps que le stade de production n'aura pas commencé. Le recouvrement des coûts capitalisés de la SGCH en ce qui a trait au projet de développement Hibernia dépend de l'une ou l'autre des conditions suivantes : i) la vente de l'intérêt économique direct pour une somme supérieure aux coûts capitalisés, ou ii) la réussite du projet de construction et la réalisation de la production commerciale de pétrole à des prix suffisamment élevés pour permettre le recouvrement des frais d'exploitation et des coûts capitalisés.

2. Principales conventions comptables

a) Placement dans le Projet de développement Hibernia et dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée

Le placement dans SEDH est inscrit selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition.

Les frais de mise en valeur imputés au compte conjoint après la date d'acquisition de l'intérêt économique sont capitalisés. Les frais de mise en valeur comprennent les frais d'études techniques, de construction et d'aménagement des installations de production, lesquelles se composent d'une plateforme gravitaire et de superstructures. Toutes les activités de mise en valeur de la société sont menées conjointement avec des tiers.

b) Surplus d'apport

Les crédits reçus du gouvernement en vue de financer les coûts du Projet de développement Hibernia représentent des sommes portées au crédit du compte Surplus d'apport.

c) Frais administratifs

Les coûts engagés par la CDIC relativement à l'administration de la société ne sont pas comptabilisés à titre de charges à payer ni passés en charges dans les présents états financiers car la méthode prévue pour le remboursement de ces coûts à la CDIC dépend de certains événements futurs dont la réalisation est incertaine.

3. Engagement et éventualités

La société a acquis en 1993 une participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia. Les obligations dont elle doit s'acquitter dans le cadre de cette acquisition se rapportent uniquement aux coûts afférents au projet qui ont été engagés après le 20 janvier 1993. Les coûts de mise en valeur du projet jusqu'au démarrage de la production sont estimés à 5 819 000 \$, avant l'aide de l'État, et ils s'appliquent seulement aux installations de production, sans compter les coûts de forage des puits et du système de transport. On prévoit que la part de 8,5 % de la société sera d'environ 407 000 \$. Les frais engagés par la société après le 23 mars 1993 ne sont pas admissibles aux contributions des gouvernements ni aux prêts garantis à recours limité des gouvernements, qui sont consentis aux autres propriétaires du projet.

La société est devenue participante dans le Projet de développement Hibernia à compter du jour où le premier milliard de dollars a été facturé aux propriétaires du compte conjoint. Le calcul de l'imputation du premier milliard de dollars au compte conjoint ainsi que les contributions obligatoires des propriétaires font appel à des interprétations du traitement des charges, des crédits et des contributions des gouvernements en vertu des Accords conclus par les propriétaires d'Hibernia. Des questions d'interprétation sont encore en suspens et devront être résolues entre Ressources Gulf Canada Limitée et les autres propriétaires du projet. L'issue de ces questions ne pouvant être connue à l'heure actuelle, il n'est donc pas possible, pour le moment, d'en déterminer l'effet éventuel sur les contributions que la société devra effectuer dans le cadre du projet.

Au cours de 1995, la société et l'un des centres participants ont signé des ententes prévoyant l'affrètement et l'exploitation d'un pétrolier pour le transport du pétrole à partir du projet. La part des obligations fixes annuelles revenant à la société s'élève à environ 5 800 \$. Les versements devraient débuter en novembre 1997 pour un premier terme de dix ans.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—*Suite*

ANNEXE 2

THERATRONICS INTERNATIONAL LIMITÉE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS À L'ACTIONNAIRE

Nous avons vérifié le bilan de Theratronics International Limitée au 31 décembre 1995 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1995, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société dont nous avons eu connaissance au cours de la vérification de ses états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à son règlement d'application, ainsi qu'à la charte de la société, à ses règlements et aux directives qui lui furent données.

comptables agréés
KPMG Peat Marwick Thorne

Ottawa, Canada
le 6 février 1996

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995
(avec chiffres correspondants de 1994)
(en milliers de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	1995	1994
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse		2 456	Dette bancaire	188	
Débiteurs	7 111	12 461	Créditeurs et charges à payer	7 900	10 378
Stocks (note 2)	9 746	8 841	Avances et produits reportés	5 994	6 889
Charges payées d'avance	302	205		14 082	17 267
	17 159	23 963			
Immobilisations (note 3)	3 813	3 764	Passif à long terme (note 4)	1 596	2 352
Stock de cobalt en réacteur	1 731	1 188			
			AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
			Capital-actions (note 5)	9 588	9 588
			Bénéfices non répartis (déficit)	(2 563)	(292)
				7 025	9 296
			Engagements (note 9)		
			Passif éventuel (note 11)		
	22 703	28 915		22 703	28 915

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

administrateur
ROGER COOPER

administrateur
WARD PITFIELD

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—*Suite*ANNEXE 2—*Suite*THERATRONICS INTERNATIONAL LIMITÉE—*Suite*

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

(avec chiffres correspondants de 1994)

(en milliers de dollars)

	1995	1994
Chiffre d'affaires	36 619	47 763
Coût des marchandises vendues	27 663	35 502
	8 956	12 261
Charges d'exploitation		
Frais de vente et de commercialisation	3 937	4 011
Frais d'administration	4 325	5 259
Frais de recherche et de développement	2 965	3 292
	11 227	12 562
Perte (note 6)	(2 271)	(301)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

(avec chiffres correspondants de 1994)

(en milliers de dollars)

	1995	1994
Bénéfices non répartis (déficit) au début de l'exercice	(292)	9
Perte	(2 271)	(301)
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice	(2 563)	(292)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

(avec chiffres correspondants de 1994)

(en milliers de dollars)

	1995	1994
Provenance (utilisation) des fonds :		
Exploitation		
Perte	(2 271)	(301)
Amortissement	866	711
	(1 405)	410
Évolution du fonds de roulement d'exploitation hors caisse (note 7)	432	510
	(973)	920
Financement		
Augmentation (diminution) du passif à long terme	(756)	787
Investissement		
Acquisition de matériel, montant net	(915)	(2 267)
Diminution de l'encaisse	(2 644)	(560)
Encaisse au début de l'exercice	2 456	3 016
Encaisse (dette bancaire) à la fin de l'exercice	(188)	2 456

Voir les notes afférentes aux états financiers.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—*Suite*ANNEXE 2—*Suite*THERATRONICS INTERNATIONAL LIMITÉE—*Suite*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

(en milliers de dollars)

Theratronics International Limitée («Theratronics») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et est également régie par la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Sa principale activité consiste à fabriquer et à vendre des appareils de radiothérapie à des hôpitaux et établissements médicaux du monde entier, et à leur fournir le matériel et les services connexes.

Theratronics fut constituée à l'origine comme filiale en propriété exclusive d'Énergie Atomique du Canada Limitée («EACL»). Le ministre d'État à la Privatisation a annoncé en 1988 qu'il était dans l'intention du gouvernement de céder la société au secteur privé. L'actif et le passif furent virés d'EACL à la société en échange de 10 000 actions ordinaires. Comme l'opération était conclue entre sociétés sous contrôle commun, une valeur de 9 588 \$ fut attribuée au capital-actions aux fins comptables, pour refléter la valeur comptable nette de l'actif et du passif virés. La date d'effet de ces opérations fut le 1^{er} juillet 1988. Le 30 septembre 1988, toutes les actions ordinaires en circulation furent vendues à la Corporation de développement des investissements du Canada («CDIC»). Les présents états financiers ne tentent aucunement d'évaluer l'effet éventuel de la privatisation, et ne tiennent pas compte de cette question.

1. Principales conventions comptables

a) Immobilisations

Les immobilisations sont d'abord inscrites au coût et amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimative de l'actif sous-jacent, comme suit :

<u>Catégorie d'actif</u>	<u>Durée</u>
Viabilisation des emplacements	5 à 15 ans
Bâtiments	20 ans
Matériel, matériel loué et outillage	3 à 10 ans

b) Stocks

Les produits finis et le matériel nécessaire au service après-vente sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux. Les matières premières, les produits en cours et le cobalt 60 sont évalués au prix coûtant ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant est principalement déterminé selon la méthode du coût de revient standard et comprend, s'il y a lieu, les frais généraux au titre des matériaux, de la main-d'oeuvre et de la fabrication.

c) Stock de cobalt en réacteur

Le stock de cobalt en réacteur représente principalement les paiements au titre de services d'irradiation fournis par EACL en vue de la production de cobalt 60. Le stock de cobalt classé dans l'actif à long terme ne sera pas consommé au cours du prochain exercice.

d) Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pensions de la fonction publique, lequel est administré par le gouvernement du Canada. La cotisation de la société se limite à un montant égal au total des cotisations que les employés ont versées au titre de leurs services courants et du rachat de leurs années de service passé se limitant à leurs services au sein du gouvernement fédéral. Cette cotisation, qui représente l'obligation totale de la société au titre du régime de retraite, est portée aux résultats de l'exercice.

e) Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi qui sont définies dans leurs conventions collectives et dans leurs conditions d'emploi. Les montants imputés aux résultats et l'obligation de la société à ce titre sont inscrits aux comptes de l'exercice au cours duquel les prestations deviennent acquises.

f) Provision pour garantie

Une provision est inscrite au titre des frais estimatifs afférents aux garanties au moment de la vente des produits.

g) Constatation des produits

Les produits tirés de la vente d'appareils de radiothérapie et du matériel connexe sont inscrits au moment de la livraison. Les revenus au titre des services sur place sont inscrits au moment où ceux-ci sont rendus. Les revenus découlant des contrats de service sont comptabilisés selon la méthode linéaire, sur la durée de chaque contrat.

2. Stocks

	1995	1994
Matériel nécessaire au service après-vente . . .	1 777	2 353
Cobalt 60	2 138	2 482
Fabrication		
Produits finis	1 989	427
Matières premières	1 724	1 890
Produits en cours	2 118	1 689
	<u>9 746</u>	<u>8 841</u>

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—Suite

ANNEXE 2—Suite

THERATRONICS INTERNATIONAL LIMITÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

3. Immobilisations

	Prix coûtant	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	
			1995	1994
Terrains	69		69	69
Viabilisation des emplacements	1 254	602	652	633
Bâtiments	3 474	3 228	246	271
Matériel et outillage	7 843	6 178	1 665	1 421
Matériel loué aux clients	731	111	620	667
Matériel loué en vertu de contrats de location- acquisition (note 4)	641	80	561	703
	<u>14 012</u>	<u>10 199</u>	<u>3 813</u>	<u>3 764</u>

Au 31 décembre 1994, le prix coûtant et l'amortissement cumulé s'établissaient respectivement à 13 339 \$ et 9 575 \$.

4. Passif à long terme

	1995	1994
Contrats de location-acquisition	381	558
Primes de cessation d'emploi	905	1 293
Produit comptabilisé d'avance	310	501
	<u>1 596</u>	<u>2 352</u>

La société est partie à un contrat de location-acquisition portant sur du matériel nécessaire à la fabrication. En vertu de ce contrat, qui vient à échéance en 1999, la société est tenue de faire des versements d'intérêts de 9,6 %. Au 31 décembre 1995, le total des paiements minimums annuels futurs s'établissaient de la façon suivante :

1996	154
1997	154
1998	154
1999	128
Total des paiements de location minimums	590
Montants représentant les intérêts	(97)
Valeur actualisée des paiements de location minimums, montant net	493
Moins la tranche à court terme comprise dans les crédettes et les charges à payer	(112)
	<u>381</u>

5. Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, dont 10 000 actions ont été émises et sont en circulation.

6. Impôts sur le revenu

À titre de filiale en propriété exclusive d'une société d'État fédérale, la société n'est pas assujettie à l'impôt provincial.

Le taux d'imposition prévu de la société est le taux statutaire fédéral net (y compris la surtaxe) de 28,93 %, minoré de la déduction de 7,0 % relative aux activités de fabrication et de transformation. Étant donné que la société a subi une perte pour l'exercice écoulé, le taux d'imposition réel était égal à zéro. Le taux d'imposition réel de 1994 était aussi égal à zéro, étant donné que la société avait alors subi une perte pour l'exercice.

Aux fins fiscales, la société a des reports de pertes autres qu'en capital de 3 840 \$ (2 662 \$ en 1994) qui pourront servir à réduire les impôts à payer jusqu'en 1999 et des reports de pertes en capital nettes de 2 448 \$ (néant en 1994) qui pourront compenser les gains en capital imposables indéfiniment. En outre, du fait des écarts existant entre les valeurs de ses éléments d'actif aux fins fiscales et aux fins comptables, la société dispose de déductions éventuelles au montant de 10 028 \$ (11 207 \$ en 1994). Une tranche de 3 744 \$ (4 421 \$ en 1994) de cette somme a trait aux éléments d'actif de la société au moment où elle est devenue assujettie à l'impôt.

La société bénéficie de crédits d'impôt à l'investissement de 700 \$ (480 \$ en 1994) qui pourront servir à réduire les impôts à payer jusqu'en 2001.

Un litige oppose présentement la société et Revenu Canada en ce qui concerne la déductibilité de certains montants. En raison de délais de la part de Revenu Canada, aucun progrès n'a été fait cette année dans la résolution de cette question. Si ce litige n'est pas réglé en faveur de la société, il en résulterait une diminution d'environ 1 696 \$ au titre des déductions futures.

7. Fonds de roulement d'exploitation

L'évolution du fonds de roulement d'exploitation hors caisse est la suivante :

	1995	1994
Débiteurs	5 350	(2 205)
Stocks	(1 448)	1 294
Frais payés d'avance	(97)	21
Créditeurs et charges à payer	(2 478)	881
Avances et produits reportés	(895)	519
	<u>432</u>	<u>510</u>

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—Fin

ANNEXE 2—Fin

THERATRONICS INTERNATIONAL LIMITÉE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Fin

8. Opérations entre apparentés

- a) EACL fournit des services d'irradiation à la société. Les achats de services d'irradiation ont totalisé 1 875 \$ pour l'exercice (1 987 \$ en 1994). Au 31 décembre 1995, une tranche de 279 \$ de ces achats était comprise dans les crédettes (145 \$ en 1994).
- b) En 1995, la société a cédé sa participation dans MHTI en contrepartie de sa valeur comptable de 1,00 \$.

9. Engagements

- a) Les paiements minimums futurs, au titre de contrats de location, sont les suivants :

1996	204
1997	122
1998	31
1999	14
	371
	371

- b) La société s'est engagée, pour un montant estimatif de 19 000 \$ à acheter jusqu'en 2008 du cobalt 60 produit par EACL, à son laboratoire nucléaire de Chalk River.

10. Rémunération des agents commerciaux

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1995, la société a versé des commissions totalisant 1 833 \$ aux agents suivants : Medtel Pty. Limited, Australie; Equipo Para Hospitales SA, Mexique; Kamol Sukosol Electric Co. Ltd., Thaïlande; General Machinery Co. Ltda., Chili; Meditel Medikal Elektronik Ltd., Turquie; M.L. Sethi, Inde; Birla Medical Technologies, Inde; Meditron S.A. De C.V., El Salvador; Dynamotors Ltd., Île Maurice; Nairobi X-Ray Supplies Ltd., Kenya; Radcons PTY Limited, Australie; TEC RAD, Brésil; Hamco Comerical S.R.L., Pérou; Semetron, Estoria; Papaetis Medical Co. Ltd., Chypre; Lactronics S.A., Colombie; NCA Electromedicina, Espagne; Alkan Establishment, Égypte; General Electronica Genelectric C.I.A. Ltda., Équateur; Teepee Technical Services Ltd., Malte; Arab Trading & Engineering Office, Syrie; General Medica de Colombia Ltda., Colombie; Kirloskar Theratronics (P) Limited, Inde; Izinta Trading Co. Ltd., Hongrie; Watson & Sons, Nigeria; Agmeco S.R.O., République tchèque; Philips Electronics and Lighting Inc., Philippines; Meguro Co. Ltd., Pologne; CIS (UK) Limited, Angleterre; Globex Marketing Company Ltd., Bangladesh; Tareq Company, Koweït; P. Hepburn (Theratec), Angleterre; Mundinter, Portugal.

11. Passif éventuel

- a) Subvention de PATPM

Le Conseil national de recherches a accordé une subvention de 350 \$ à la société. La société est tenue de rembourser cette somme si elle remplit certaines conditions relativement à la commercialisation de la technologie qu'elle pourra mettre au point grâce à cette subvention. Le remboursement de cette subvention, qui devrait débiter en 1996, se fera sous forme de redevances sur les ventes brutes du nouveau produit.

- b) Remboursements

Au cours de l'exercice, la société a conclu des opérations aux termes desquelles elle est tenue de faire des remboursements dans le cas où les dates de lancement prévues de nouveaux produits ne seraient pas respectées. Ces remboursements éventuels, totalisant 3 719 \$, seront imputés comme une charge à l'état des résultats dans le cas où la société ne respecterait pas les dates de lancement prévues et où les clients se prévaudraient de leur droit de remboursement. La société croit que les dates de lancement prévues des nouveaux produits seront respectées et qu'aucun remboursement ne sera nécessaire.

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés et tous les autres renseignements présentés dans le présent rapport annuel, de même que le processus de présentation de l'information financière, sont la responsabilité de la direction et du conseil d'administration de la Société. À l'exception des frais de déclassement à venir non comptabilisés, tel qu'expliqué dans les notes afférentes, les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent des estimations fondées sur l'expérience et le jugement de la direction. Dans le cas des coûts de déclassement, la Société a choisi de maintenir sa politique déjà établie de passer de tels coûts en charges au fur et à mesure que se déroulent les activités de déclassement puisqu'elle juge ce mode de présentation plus approprié en général.

La Société et ses filiales tiennent des livres de comptes, des systèmes comptables, financiers, de contrôle de gestion et d'information, de même que des pratiques de gestion, conçus pour fournir une certitude raisonnable que des informations financières fiables et précises sont disponibles au moment opportun, que les éléments de l'actif sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace dans le cadre des objectifs de la Société et que l'exploitation est menée efficacement. Ces systèmes et ces pratiques sont également conçus pour fournir une certitude raisonnable que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral, ainsi qu'aux statuts, aux règlements administratifs et aux politiques de la Société et de ses filiales. La Société a respecté toutes les exigences relatives à la présentation de rapports stipulées dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, y compris la présentation d'un plan d'entreprise, d'un budget d'exploitation, d'un budget des immobilisations et du présent rapport annuel.

Le vérificateur interne de la Société doit évaluer les systèmes et les pratiques de gestion de la Société et de ses filiales. Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers consolidés de la Société et présente son rapport à la ministre des Ressources naturelles.

Le comité de vérification du conseil d'administration, composé d'administrateurs qui ne sont pas au service de la Société ou de ses filiales, examine les états financiers consolidés, les rapports du vérificateur général et les plans et les rapports liés aux examens spéciaux, agit comme conseiller en la matière auprès du conseil et supervise les activités de vérification interne. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général.

le président-directeur général,
Reid Morden

le directeur général des finances,
David J. Thomas

le 30 mai 1996

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE—Suite

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES

J'ai vérifié le bilan consolidé d'Énergie atomique du Canada limitée au 31 mars 1996 et les états consolidés des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Des frais importants sont liés au déclassement des installations de la société et à la remise en état des infrastructures, y compris les frais de stockage provisoire et permanent des déchets résiduels. Les principes comptables généralement reconnus exigent que ces frais soient comptabilisés d'une manière logique et systématique sur la durée de vie utile estimative des installations correspondantes. Cependant, comme l'indique la note 10 afférente aux états financiers, la société n'a pas estimé ni comptabilisé le passif total à l'égard de ces coûts. Par conséquent, je n'ai pas été en mesure de déterminer toute l'ampleur du rajustement à apporter aux dépenses, au passif et au déficit de la société.

À mon avis, à l'exception du fait que la société n'a pas comptabilisé le passif au titre des frais de déclassement et de remise en état décrit dans le paragraphe précédent, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de convention comptable expliqué à la note 3 afférentes aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société et de ses filiales en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société et de sa filiale en propriété exclusive.

Je veux attirer votre attention sur le point suivant : pour chacun des cinq derniers exercices, mon rapport sur les états financiers annuels et les opérations de la société a fait mention du fait que la société avait omis de comptabiliser un passif pour les frais de déclassement des installations et de remise en état des infrastructures. Il s'agit de coûts importants de la société, mais ils ont été exclus des états financiers. La société invoque deux raisons pour ne pas inscrire un passif : à son avis, il est impossible d'estimer raisonnablement la plupart des futurs travaux et les activités de déclassement ont toujours été financées grâce à des crédits parlementaires. Toutefois, je n'accepte pas ces raisons parce que d'autres organisations ont estimé, comptabilisé et rendu compte des coûts de ce genre et parce que les exigences appropriées d'information obligent la société à estimer ce passif et à le comptabiliser dans ses états financiers, peu importe le mode de financement. Même s'il ne s'agit pas d'une condition préalable à la comptabilisation appropriée de ce passif, les responsabilités respectives de la société et du gouvernement relativement au financement de ces coûts constituent, du point de vue de la société, une question connexe. J'encourage la société et le gouvernement à clarifier ensemble ces responsabilités au cours du prochain exercice, peut-être dans le cadre de la finalisation des modalités de financement décrites dans les notes 7 et 10 afférentes aux états financiers.

pour le vérificateur général du Canada
Wm. F. Radburn, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 30 mai 1996

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE—Suite

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
		Redressé			Redressé
À court terme			À court terme		
Encaisse, avances et placements			Créditeurs et frais courus	207 083	193 940
à court terme	145 969	140 981	Tranche de la dette à long terme exigible à		
Débiteurs (note 5)	142 439	122 152	moins d'un an (note 9)	3 981	3 931
Tranche des débiteurs à long terme exigible				211 064	197 871
à moins d'un an (note 6)	102	5 531	Restructuration et autres provisions	96 497	85 873
Stocks de fournitures	11 192	10 009	Revenus reportés	51 196	49 138
	299 702	278 673	Financement des immobilisations reporté		
Stocks d'eau lourde (note 7)	583 393	584 406	(note 3)	102 129	105 492
Débiteurs à long terme (note 6)	892	3 882	Indemnités de cessation d'emploi courues	52 773	48 682
Immobilisations (note 8)	109 147	113 218	Dette à long terme (note 9)	15 319	19 045
				528 978	506 101
	993 134	980 179			
			AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
			Capital-actions		
			Autorisé—75 000 actions ordinaires		
			Émis—54 000 actions ordinaires	15 000	15 000
			Capital d'apport	607 410	607 410
			Déficit	(158 254)	(148 332)
				464 156	474 078
				993 134	980 179

Approuvé par le conseil d'administration :

administratrice
MARY C. ARNOLD

administrateur
REID MORDEN

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE—Suite

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
		Redressé
Activités commerciales		
Revenus	312 318	365 541
Dépenses		
Coût des ventes	246 351	320 117
Marketing et administration	28 713	25 785
Mise au point des produits	26 604	16 664
	301 668	362 566
Bénéfice d'exploitation tiré des activités commerciales	10 650	2 975
Recherche		
Dépenses	254 438	271 618
Moins : Crédits parlementaires (note 4)	156 752	159 339
Recouvrement de coûts de tiers	80 908	86 970
Amortissement du financement des immobilisations reporté (note 3) ...	12 739	16 340
Montant net lié à la recherche (dépense)	(4 039)	(8 969)
Activités de déclassement (note 10)		
Dépenses	10 283	11 560
Moins : Crédits parlementaires (note 4)	10 283	10 502
Ventes de biens		1 058
Dépenses nettes de déclassement		
Revenu d'intérêt	12 467	9 272
Bénéfice d'exploitation	19 078	3 278
Coûts de restructuration (note 13)	(29 000)	3 900
Bénéfice net (perte nette)	(9 922)	7 178

ÉTAT CONSOLIDÉ DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
		Redressé
Solde au début de l'exercice	(148 332)	(155 510)
Bénéfice net (perte nette)	(9 922)	7 178
Solde à la fin de l'exercice	(158 254)	(148 332)

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA
SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
		Redressé
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	(9 922)	7 178
Rajustements pour postes hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	14 957	18 236
Amortissement du financement des immobilisations reporté	(12 739)	(16 340)
Coûts de restructuration	27 522	(3 900)
	19 818	5 174
Diminution (augmentation) du fonds de roulement pour l'exploitation		
Débiteurs	(20 287)	(10 691)
Stocks de fournitures	(1 183)	606
Créditeurs et frais courus	13 143	36 552
Diminution des stocks d'eau lourde	1 013	1 240
Restructuration et autres provisions	(16 898)	(19 155)
Indemnités de cessation d'emploi courues ...	4 091	1 417
Revenus reportés	2 058	7 967
	(18 063)	17 936
Encaisse réalisée par l'exploitation	1 755	23 110
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations, nette des produits d'aliénation	(9 069)	(8 107)
Encaisse absorbée à la suite de l'investissement	(9 069)	(8 107)
Activités de financement		
Réduction de la dette à long terme	(3 676)	(3 800)
Réduction des débiteurs à long terme	8 419	4 760
Crédits parlementaires utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	7 559	10 179
Encaisse découlant des activités de financement	12 302	11 139
Encaisse, avances et placements à court terme		
Changement	4 988	26 142
Solde au début de l'exercice	140 981	114 839
Solde à la fin de l'exercice	145 969	140 981

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

1. La Société

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et maintenue en 1977 en vertu des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral), conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles, aux termes de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*.

La Société est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu au Canada.

Les états financiers comprennent les comptes des filiales en propriété exclusive de la Société, AECL Technologies Inc. (anciennement AECL Inc.), constituée dans l'État du Delaware, aux États-Unis, en 1988, et AECL Technologies B.V., constituée aux Pays-Bas, en 1995.

2. Conventions comptables importantes

Devises étrangères

Les opérations exprimées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date de l'opération, sauf dans le cas des opérations couvertes par des contrats de change à terme : on utilise alors le cours prévu dans les modalités du contrat. Les éléments d'actif et de passif monétaires existant à la date du bilan sont rajustés en fonction du cours en vigueur à cette date, sauf ceux qui sont couverts par des contrats de change à terme, auquel cas on utilise le taux de change prévu dans les modalités du contrat. Le bénéfice comprend les gains et les pertes de change découlant d'opérations sur devises étrangères.

Stocks

Les stocks d'eau lourde sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette. Les fournitures sont évaluées au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût qui est amorti selon la méthode d'amortissement linéaire au cours de la durée de vie estimative de chacun des éléments, comme il suit :

Matériel et outillage	de 3 à 20 ans
Bâtiments et services fonciers	de 20 à 40 ans

Activités de déclassement

Comme il est expliqué davantage à la note 10, les coûts de déclassement des installations nucléaires et de remise en état des infrastructures sont imputés aux résultats au fur et à mesure que les activités de déclassement se déroulent.

Contrats à long terme

Les revenus et les coûts afférents aux contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Cette méthode est appliquée avec prudence, étant donné que ces projets à long terme comportent un certain degré d'incertitude. Une provision complète est inscrite pour toutes les pertes prévues jusqu'à la réalisation des contrats en cours.

Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada finance, au moyen de crédits parlementaires, certaines activités de la Société comme l'expliquent les notes 4 et 7. Les crédits parlementaires reçus au cours des exercices antérieurs pour financer les stocks d'eau lourde ont été comptabilisés sous forme de capital d'apport. Les crédits parlementaires utilisés pour acquérir des immobilisations ont été comptabilisés sous forme de financement d'immobilisations reporté au bilan consolidé et sont amortis selon la même méthode que les éléments d'actif connexes. Les autres crédits parlementaires sont comptabilisés séparément dans l'état consolidé des résultats au fur et à mesure qu'ils sont utilisés.

Recouvrement de coûts de tiers

EACL et les compagnies canadiennes d'électricité propriétaires de centrales nucléaires (Ontario Hydro, Énergie Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec) ont un intérêt commun dans l'utilisation sûre, efficace et rentable de l'énergie produite par la technologie CANDU. EACL entreprend des programmes de recherche alignés sur ces objectifs et elle partage les coûts avec les compagnies d'électricité conformément à des ententes de financement en vigueur jusqu'à la fin de l'exercice 1997. Le financement prévu en vertu de ces arrangements est inclus dans les recouvrements de coûts de tiers selon la même méthode que les dépenses connexes.

Régime de retraite

Le personnel de la Société participe au Régime de pensions de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations que verse la Société au régime sont limitées à un montant égal aux cotisations versées par les membres du personnel à l'égard des services courants. Ces cotisations représentent la totalité des obligations de la Société à l'égard du régime de retraite et sont imputées aux résultats de façon courante. La loi en vigueur n'oblige pas la Société à verser des cotisations à l'égard des insuffisances actuarielles du Compte de pensions de retraite de la fonction publique.

Indemnités de cessation d'emploi

Les membres du personnel ont droit à des indemnités de cessation d'emploi en vertu de leur convention collective et des conditions d'emploi. Le passif découlant de ces indemnités est imputé aux résultats au fur et à mesure que les employés les accumulent. La charge à payer est fixée périodiquement selon la méthode actuarielle.

Accidents de travail

Conformément à la *Loi sur l'indemnisation des employés de l'État*, la Société rembourse à Développement des ressources humaines Canada les paiements courants au titre des demandes d'indemnisation des accidents de travail et des pensions facturés par les commissions provinciales des accidents de travail. Les indemnités sont passées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont payées aux commissions provinciales des accidents de travail.

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996—Suite

3. Changement de convention comptable

Avant 1996, les immobilisations étaient comptabilisées au coût moins les crédits parlementaires et les contributions de tiers. Ces éléments d'actif ont été comptabilisés pendant l'exercice en cours à leur valeur comptable nette correspondante au 31 mars 1996, de 102,1 millions de dollars (105,5 millions en 1995), et une somme équivalente a été comptabilisée sous forme de financement d'immobilisations reporté non amorti. Le coût et le financement d'immobilisations reporté seront tous deux amortis sur leur vie utile future (12,7 millions de dollars en 1996; 16,3 millions en 1995). Cette modification de convention comptable a été appliquée de façon rétroactive.

4. Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires ont été utilisés au cours de l'exercice pour les fins suivantes :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Recherche		
Frais d'exploitation	156 752	159 339
Immobilisations	7 559	10 179
Activités de déclassement	10 283	10 502
	<u>174 594</u>	<u>180 020</u>

5. Débiteurs

Les débiteurs comprennent 20,7 millions de dollars à recevoir de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC). Sur ce montant, 10,7 millions de dollars ont trait aux actions que la Société détenait dans Theratronics et qu'elle a vendues à la CDIC en 1988 en vue d'une privatisation éventuelle. Conformément au contrat de vente, la Société doit recevoir le produit de la vente réduit des dépenses afférentes de la CDIC.

6. Débiteurs à long terme

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs contractuels, échéant jusqu'en		
1997		8 630
Débiteurs hypothécaires et autres	994	783
	<u>994</u>	<u>9 413</u>
Échéances à moins d'un an	102	5 531
	<u>892</u>	<u>3 882</u>

7. Stocks d'eau lourde

Le gouvernement a financé une grande partie des stocks d'eau lourde de 583,4 millions de dollars de la Société sous forme de crédits parlementaires remboursables. À la fin de l'exercice, la Société a conclu, avec le gouvernement, une entente qui, sous réserve de l'approbation officielle du gouvernement, la libérera de son obligation de rembourser les crédits parlementaires et les intérêts connexes liés à l'eau lourde financée par le gouvernement. L'entente devrait entrer en vigueur en 1996-1997. Conformément à cette entente, le produit des ventes d'eau lourde que gardera la Société, sauf les 97 millions de dollars du produit en question auxquels EACL a droit en vertu d'une entente antérieure, servira à financer les activités de déclassement sur une période de dix ans (voir note 10).

8. Immobilisations

	1996		1995	
	Amortissement			
	Coût	cumulé	Net	Net
	(en milliers de dollars)			
Activités commerciales				
Terrains et améliorations	963	245	718	461
Bâtiments	8 833	7 571	1 262	734
Matériel et outillage	8 543	6 852	1 691	6 531
	<u>18 339</u>	<u>14 668</u>	<u>3 671</u>	<u>7 726</u>
Recherche				
Terrains et améliorations	15 121	11 202	3 919	4 174
Bâtiments	82 951	46 648	36 303	37 186
Réacteurs et matériel	252 320	202 253	50 067	52 222
Construction en cours	15 187		15 187	11 910
	<u>365 579</u>	<u>260 103</u>	<u>105 476</u>	<u>105 492</u>
	<u>383 918</u>	<u>274 771</u>	<u>109 147</u>	<u>113 218</u>

L'amortissement des immobilisations de l'exercice terminé le 31 mars 1996 s'est élevé à 15 millions de dollars (18,2 millions en 1995).

9. Dette à long terme

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Pour financer l'eau lourde louée en vertu d'un contrat et d'autres biens, échéant jusqu'en 2008, portant intérêt à des taux variant de 5,625 % à 8,5 %	13 491	14 388
Emprunts auprès de tiers		
Pour financer l'achat de l'usine d'eau lourde de Glace Bay, échéant jusqu'en 1998, à un taux d'intérêt implicite de 8,875 %	5 809	8 588
	<u>19 300</u>	<u>22 976</u>
Échéances à moins d'un an	3 981	3 931
	<u>15 319</u>	<u>19 045</u>

Les versements sur le capital des emprunts exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit (en millions de dollars) : 1997—4,0 \$; 1998—4,4 \$; 1999—1,2 \$; 2000—1,2 \$; 2001—1,0 \$ et exercices ultérieurs à 2001—7,5 \$.

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996—Fin

10. Activités de déclassement

Lorsque les réacteurs prototypes, les usines d'eau lourde, les installations de recherche et développement nucléaires et les autres installations n'ont, pour la Société, plus de valeur des points de vue commerce ou recherche, on les ferme et on les décline ensuite conformément aux règlements de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. En raison de la grande variété des installations, le processus de déclassement peut varier d'une installation à l'autre. Dans certains cas, les activités de déclassement comprennent différentes étapes et plusieurs décennies d'attente avant l'étape suivante pour permettre la décroissance radioactive entre les étapes. Les activités comportent notamment le désassemblage, la décontamination, ainsi que le stockage provisoire et permanent des déchets résiduels.

L'évaluation des frais ultérieurs de déclassement et de remise en état des infrastructures repose sur l'élaboration de plans détaillés, conformes aux directives des agences de réglementation, qui préciseront le résultat final visé, la technologie à utiliser et, dans certains cas, des activités de recherche et développement. La Société a tracé un plan général des activités à exécuter au cours des quatre ou cinq prochaines décennies. On n'a pu estimer raisonnablement le coût d'une grande partie de ces travaux à venir, mais on a pu établir la somme de 300 millions de dollars comme coût probable de la partie du programme dont il est possible d'estimer les coûts préliminaires. La Société prévoit, au cours des dix prochains exercices, engager une partie importante de cette somme. À la fin de l'exercice, la Société a conclu, avec le gouvernement fédéral et sous réserve de l'approbation officielle du gouvernement, une entente de dix ans portant sur le financement des activités de déclassement. Aux termes de cette entente, les activités seront financées par le produit de la vente des stocks d'eau lourde financés par le gouvernement plutôt que par des crédits parlementaires.

La Société n'a pas comptabilisé d'élément de passif à l'égard de ces activités à venir parce qu'elle n'a pu établir d'estimation raisonnable à l'égard d'une grande partie des travaux à venir et parce que les activités de déclassement ont toujours été financées par voie de crédits parlementaires et qu'elles continueront d'être financées par le gouvernement fédéral conformément à une entente spéciale mentionnée ci-dessus. La Société prévoit continuer de passer en charges les coûts au fur et à mesure des activités de déclassement.

11. Opérations entre apparentés

Outre les opérations présentées ailleurs dans les états financiers, la Société a effectué les opérations suivantes avec le gouvernement du Canada :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Remboursement des emprunts et de l'intérêt	2 285	2 223
Paiements au Régime de pensions de retraite de la fonction publique	12 546	12 847

Dans le cours normal de ses activités, la Société a effectué également diverses opérations avec le gouvernement du Canada et ses organismes, ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État.

12. Événualité

Les procédures officielles d'arbitrage amorcées par la Société et Nordion International Inc. (Nordion), et une poursuite intentée par le Groupe de services de santé MDS Limitée et sa filiale, Nordion, contre la Société, ainsi que la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC) et le procureur général du Canada, sont suspendues depuis mai 1994 en attendant l'issue de pourparlers dirigés qui portent sur diverses questions contractuelles. Quant aux questions d'arbitrage et de litige, la direction demeure d'avis que la Société est bien placée pour se défendre si les pourparlers ne débouchent pas sur une solution acceptable pour les deux parties. C'est pourquoi on n'a prévu dans les états financiers, aucun montant pour des dommages-intérêts découlant de poursuites en justice. Les pourparlers entre Nordion et le gouvernement fédéral et entre Nordion et EACL se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

13. Coûts de restructuration

La Société a passé en charges la somme de 29 millions de dollars en coûts de restructuration pendant l'exercice en cours. Le 6 mars 1996, le gouvernement fédéral a déposé un budget où, même s'il affirme de nouveau qu'il appuie le leadership d'EACL dans l'industrie nucléaire du Canada et le commerce CANDU, il ramènera de 174 à 100 millions de dollars en avril 1998 les crédits parlementaires annuels accordés à la Société. La Société éliminera ou réduira les dépenses qu'elle consacre aux activités de recherche qui ne contribuent pas directement au commerce CANDU et gèrera les coûts d'infrastructure et de soutien à un niveau conforme aux réductions des programmes.

Les réductions liées aux programmes et les mesures connexes seront mises en oeuvre au cours d'une période qui commencera en avril 1996 et qui devrait se terminer en mars 1999. La Société a également relevé un montant supplémentaire de 12 millions de dollars en coûts connexes de restructuration qui sera comptabilisé au cours de l'exercice pendant lequel les dépenses seront engagées, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les coûts de restructuration ne tiennent pas compte de la fermeture d'établissements de recherche d'envergure. Dans le cadre de l'Examen des programmes du gouvernement fédéral, un groupe de travail indépendant a été chargé de formuler des recommandations sur l'utilisation et la viabilité futures des installations des Laboratoires de Whiteshell à Pinawa, au Manitoba. On ne s'attend pas à ce que le groupe de travail présente ses recommandations au gouvernement avant l'été de 1996. La Société prendra les mesures nécessaires en attendant ce rapport et en consultation avec son actionnaire.

14. Rémunération des agents commerciaux

En 1996, la rémunération et les dépenses versées aux représentants et aux agents commerciaux énumérés ci-dessous se sont élevées à 2 millions de dollars (7,3 millions en 1995) : B.C. Simeon Park, États-Unis; Marubeni Corporation, Japon; Sumta Sanayi Urunleri Musavirlik Ve Ticaret A.S., Turquie; Samchang Corporation, Corée; PII-PED International Inc., États-Unis et Corée; et Oxford Health Care Ltd., R.-U.

15. Chiffres comparatifs

Certaines modifications ont été apportées aux chiffres comparatifs de 1995 pour les rendre conformes à la présentation du présent exercice.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION CONCERNANT LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

La préparation et la présentation des états financiers consolidés sont la responsabilité de la direction de Marine Atlantique S.C.C. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada appliqués de façon uniforme, en utilisant les meilleurs évaluations et jugements de la direction considérés comme adéquats, vu les circonstances de la société. La direction s'appuie également sur un rapport d'actuaire pour ce qui est de la comptabilisation des activités de sa caisse de retraite.

La direction est responsable de la fiabilité et l'intégrité des états financiers consolidés, y compris des notes afférentes aux états financiers et des autres renseignements financiers que contient le rapport annuel. En outre, la direction est responsable de la tenue des registres comptables, des systèmes d'information, des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que d'un programme complet de vérification interne. Ces contrôles et procédures de gestion servent à fournir une certitude raisonnable quant à l'existence de données financières exactes, à la protection et au contrôle des éléments d'actif, à la gestion efficiente des ressources et à l'exécution des opérations conformément aux lois applicables et aux statuts et règlements administratifs de la société.

Il incombe au conseil d'administration de voir à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités concernant la présentation des rapports financiers et le contrôle interne. Le conseil s'acquitte de ses responsabilités par l'entremise du comité de vérification. Le comité examine les questions liées à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne et aux états financiers.

KPMG Peat Marwick Thorne et le vérificateur général du Canada, vérificateurs indépendants de la société nommés en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ont vérifié les états financiers consolidés de la société conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Les vérificateurs indépendants ont eu plein et libre accès au comité de vérification afin de discuter de leur vérification et des constatations y afférentes ainsi que du caractère suffisant du système de contrôle interne.

Les états financiers consolidés et le rapport annuel ont été approuvés par le conseil d'administration.

le vice-président, finances et administration
D.J. Weaver

le président-directeur général
R. Morrison

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Marine Atlantique S.C.C. au 31 décembre 1995 et les états consolidés des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.*, et aux statuts et règlements administratifs de la société et de ses filiales en propriété exclusive.

pour le vérificateur général du Canada
Wm F. Radburn, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada

Moncton, Canada
le 16 février 1996

comptables agréés
KPMG Peat Marwick Thorne

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.—Suite

BILAN CONSOLIDÉ
 AU 31 DÉCEMBRE 1995
 (avec chiffres correspondants pour l'exercice 1994)
 (en milliers de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF ET AVOIR NÉGATIF DE L'ACTIONNAIRE	1995	1994
À court terme			À court terme		
Encaisse (note 3)	3 030	5 523	Dettes bancaires	813	525
Débiteurs	5 731	6 305	Créditeurs et charges à payer	14 948	18 769
Débiteurs du gouvernement du Canada (note 4)	1 180		Indemnités de vacances	8 285	9 416
Stocks de carburant et de fournitures	5 722	5 095	Créditeurs du gouvernement du Canada (note 4)		2 626
Charges payées d'avance	3 135	4 435	Créditeurs d'une filiale (note 4)	331	165
	18 798	21 358	Indemnités de départ courues	4 732	1 345
Immobilisations et charges reportées (note 5)	333 611	355 053	Pertes des filiales supérieures à l'investis- sement (note 6)	1 991	1 728
				31 100	34 574
			Aide en capital reportée (note 7)	333 611	355 053
			AVOIR NÉGATIF DE L'ACTIONNAIRE		
			Capital-actions (note 8)	258 530	258 530
			Déficit	(270 832)	(271 746)
				(12 302)	(13 216)
			Engagements et éventualités (notes 2 h) et 10)		
	352 409	376 411		352 409	376 411

Voir les notes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil :

administrateur
 MOYA N. CAHILL

administrateur
 J. RICHARD CAMPBELL

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.—Suite

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(avec chiffres correspondants pour l'exercice 1994)
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Revenus		
Revenu commercial	87 739	84 501
Revenu d'affrètement	6 408	2 757
Intérêt et autres revenus	1 542	1 330
	<u>95 689</u>	<u>88 588</u>
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	100 055	101 026
Carburant	18 793	19 813
Matériaux	18 531	20 084
Services affermés	18 227	19 213
Assurance, location et services publics	8 974	9 325
Indemnités de départ	6 880	1 162
Charges d'affrètement	5 669	1 150
Divers	5 466	9 920
Autres services	4 105	3 940
Amortissement	28 936	28 451
	<u>215 636</u>	<u>214 084</u>
Perte d'exploitation	(119 947)	(125 496)
Amortissement de l'aide en capital reportée (note 7)	28 936	28 451
Financement de l'État		
Revenu des marchés de l'État	89 582	94 590
Subventions et services affermés	2 606	2 503
	<u>1 177</u>	<u>48</u>
Bénéfice des activités poursuivies		
Bénéfice (perte) des activités abandonnées (note 6)	(263)	126
Bénéfice net	<u>914</u>	<u>174</u>

Voir les notes aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU DÉFICIT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(avec chiffres correspondants pour l'exercice 1994)
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Déficit, début de l'exercice	(271 746)	(271 920)
Bénéfice net	914	174
Déficit, fin de l'exercice	<u>(270 832)</u>	<u>(271 746)</u>

Voir les notes aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(avec chiffres correspondants pour l'exercice 1994)
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Encaisse provenant de (utilisée par)		
Exploitation		
Bénéfice des activités poursuivies	1 177	48
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement	28 936	28 451
Amortissement de l'aide en capital reportée ..	(28 936)	(28 451)
Évolution du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation	(3 958)	4 533
	<u>(2 781)</u>	<u>4 581</u>
Financement		
Aide en capital	7 494	13 910
Investissements		
Dépenses à l'égard d'immobilisations et charges reportées	(7 494)	(13 910)
	<u>(2 781)</u>	<u>4 581</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(2 781)	4 581
Encaisse, début de l'exercice	4 998	417
	<u>2 217</u>	<u>4 998</u>
L'encaisse est composée de ce qui suit		
Encaisse	3 030	5 523
Dette bancaire	(813)	(525)
	<u>2 217</u>	<u>4 998</u>

Voir les notes aux états financiers consolidés.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

(en milliers de dollars)

1. Nature de l'exploitation et de l'autorisation

La *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.* a été promulguée en 1986. Aux termes de la Loi, les statuts de la société limitent les activités de celle-ci à l'acquisition, la mise sur pied, à la gestion et à l'exploitation d'un service de transport maritime, d'un service d'entretien, de réparation et de radoub, d'une entreprise de construction navale et d'une entreprise ou de services connexes. Marine Atlantique S.C.C. est une société d'État nommée à l'annexe III, partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les activités de la société sont également régies par des ententes négociées avec le gouvernement du Canada, ententes qui prévoient notamment que la société reçoit du gouvernement du Canada des revenus au titre des marchés de l'État, dans la mesure où les charges au titre des services de traversier, de transport côtier, des installations portuaires et de transport maritime ne sont pas recouvrées à même les revenus commerciaux. De plus, et sous réserve des crédits accordés par le Parlement, la société reçoit les sommes qui lui sont nécessaires pour financer l'acquisition d'immobilisations, pourvu qu'elle fasse la preuve de ses besoins. L'affectation des fonds reçus au titre des marchés de l'État et de l'acquisition d'immobilisations est soumise à l'approbation du ministre des Transports. Par conséquent, la société dépend économiquement du gouvernement du Canada pour ce qui est des sommes qu'elle reçoit en vertu de ces ententes.

2. Principales conventions comptables

a) Présentation

Les présents états financiers consolidés renferment les comptes de la société et de sa filiale en propriété exclusive Coastal Transport Limited. Toutes les opérations intersociétés entre la société-mère et Coastal Transport Limited ont été éliminées de ces états financiers consolidés. (Voir aussi la note 6 concernant La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve).

b) Financement de l'État

Les revenus tirés des marchés qui servent au financement des charges d'exploitation en sus des revenus commerciaux, pour offrir des services de traversier dans les provinces de l'Atlantique, sont fonction des budgets d'exploitation approuvés par le gouvernement du Canada pour chaque exercice et sont compris dans les revenus de l'exercice. À la fin de l'exercice, on défalque des revenus des marchés de l'État qui dépassent les besoins de l'exploitation des sommes constatées comme réduction de l'aide en capital à recevoir, fonds virés à la filiale et créateurs de la filiale. Toute différence constitue un débiteur (crédeur) du gouvernement du Canada.

Les sommes reçues ou à recevoir du gouvernement du Canada, en vertu de l'entente de financement des immobilisations, ne servent qu'à l'acquisition d'immobilisations. Ces fonds sont comptabilisés comme aide en capital reportée de l'exercice au cours duquel les immobilisations connexes sont acquises. L'amortissement de ces fonds est porté aux revenus selon la même méthode et sur les mêmes périodes que celles qui sont utilisées pour amortir les immobilisations connexes.

c) Stocks de carburant et de fournitures

Les stocks sont constatés au moindre du prix coûtant et de la valeur de remplacement. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen pondéré.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'achat, moins l'amortissement cumulé. Les charges reportées, essentiellement des frais de dragage, sont comptabilisées au coût d'achat, moins l'amortissement cumulé.

e) Amortissement

L'amortissement est calculé à des taux suffisants pour radier les immobilisations au cours de la durée d'utilisation prévue, généralement selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les taux appliqués aux principales catégories d'actif sont les suivants :

<u>Actif</u>	<u>Taux</u>
Navires	5 %
Installations portuaires	2,5 %
Matériel	10 %, 12,5 % et 25 %
Améliorations locatives	le moindre de 5 ans ou le terme du bail
Charges reportées	méthode linéaire selon une période de 60 mois

f) Pièces de rechange pour les navires

La société garde des pièces de rechange pour les navires en service. Le coût des pièces de rechange est imputé à l'exploitation au moment où les pièces sont achetées.

g) Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes découlant de ces conversions sont compris dans l'intérêt et autres revenus de l'exercice. Les autres éléments d'actif et de passif, de même que les revenus et charges d'exploitation, sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération.

h) Rémunération des employés

i) Régime de retraite

Presque tous les employés de la société sont protégés par un régime de retraite à prestations déterminées. Les coûts du régime se rapportant aux prestations constituées par les employés au cours de l'exercice sont imputés à l'exploitation. L'insuffisance nette enregistrée à l'égard du régime au 31 décembre 1993, date de la dernière évaluation actuarielle, est amortie conformément à la méthode linéaire selon la durée moyenne estimative du solde de la carrière active du groupe d'employés protégés par le régime.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

ii) Coûts des dommages corporels

Certains employés, qui ont pris leur retraite à la suite de blessures, reçoivent des indemnités spécifiques. Ces indemnités sont administrées et versées par les commissions d'indemnisation des accidentés du travail des quatre provinces atlantiques. La société comptabilise les indemnités versées comme charges de l'exercice au cours duquel elles ont été payées aux commissions.

3. Encaisse

	1995	1994
Encaisse	2 502	4 998
Encaisse restreinte	528	525
	<u>3 030</u>	<u>5 523</u>

Le solde de l'encaisse restreinte vient du fait qu'un tribunal de France a exigé un chèque certifié comme garantie, en attendant qu'une décision soit rendue à l'égard d'une réclamation opposée à Marine Atlantique S.C.C. au sujet d'un navire affrété (voir la note 10 f)).

4. Débiteurs (créditeurs) du gouvernement du Canada

Comme l'indique la note 2 b), les revenus des marchés de l'État non nécessaires à l'exploitation sont utilisés pour réduire l'aide en capital à recevoir du gouvernement du Canada, pour virer au besoin des fonds aux filiales et payer les sommes qui leur sont dues, comme suit :

	1995	1994
Revenus des marchés de l'État reçus mais non nécessaires à l'exploitation	(7 208)	(14 622)
Utilisés pour		
Réduire l'aide en capital à recevoir aux termes de l'entente de financement des immobilisations	4 653	8 309
Fonds virés à une filiale	3 404	3 500
Créditeurs d'une filiale	331	165
Débiteurs du gouvernement du Canada — Coastal Transport Limited		22
Débiteurs (créditeurs) du gouvernement du Canada	<u>1 180</u>	<u>(2 626)</u>

5. Immobilisations et charges reportées

	1995		1994	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Actif servant à l'exploitation				
Navires	451 187	212 288	238 899	262 573
Installations portuaires	125 578	41 878	83 700	83 313
Matériel	28 170	21 870	6 300	8 298
Améliorations locatives	1 026	329	697	830
	<u>605 961</u>	<u>276 365</u>	<u>329 596</u>	<u>355 014</u>
Actif pour revente				
Navires	9 528	5 513	4 015	
Charges reportées	5 617	5 617		39
	<u>621 106</u>	<u>287 495</u>	<u>333 611</u>	<u>355 053</u>

Au 31 décembre 1995, la société avait trois navires à vendre qui ne servaient pas à l'exploitation. Les navires sont comptabilisés à leur valeur comptable nette, car toute réduction de la valeur de ces actifs à leur valeur de réalisation nette n'aurait aucune incidence sur le bénéfice net parce que l'aide en capital reportée serait réduite du même montant (voir la note 7).

6. Activités abandonnées

Au cours de l'exercice, la société a préparé un plan officiel d'aliénation d'une filiale, La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve. Le plan offre la possibilité aux employés d'acquiescer la société. Les employés doivent décider en 1996 s'ils prennent le contrôle de la société: sinon, La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve sera liquidée. Par conséquent, la filiale n'est pas consolidée. L'investissement dans la filiale est comptabilisé au moindre de la valeur de réalisation nette et de la valeur comptable selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Les chiffres correspondants ont été retraités pour refléter l'application de la méthode à la valeur de consolidation.

Les résultats des activités de la filiale sont les suivants :

	1995	1994
Revenus	6 218	27 093
Charges d'exploitation	10 771	31 099
	<u>(4 553)</u>	<u>(4 006)</u>
Aide du gouvernement	4 290	4 132
Bénéfice (perte) des activités abandonnées	<u>(263)</u>	<u>126</u>
Augmentation (diminution) de l'investissement dans la filiale	<u>(263)</u>	<u>126</u>

La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve a effectué des ventes de 2 394 \$ à sa société-mère en 1995 (1994—1 179 \$).

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

L'actif et le passif de la filiale au 31 décembre, qui ne sont pas consolidés, sont les suivants :

	1995	1994
Actif à court terme	3 408	7 351
Débiteur de la société mère	331	165
Immobilisations	11 520	12 502
	15 259	20 018
Moins		
Dette bancaire	302	2 707
Créditeurs	2 306	3 678
Aide en capital reportée	6 577	7 296
Dette à long terme	8 065	8 065
	17 250	21 746
Pertes de la filiale qui dépassent le coût de l'investissement	1 991	1 728

Les résultats de l'évolution financière de la filiale sont les suivants :

	1995	1994
Encaisse provenant de (utilisée par)		
Exploitation		
Bénéfice (perte) des activités abandonnées	(263)	126
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement	996	973
Amortissement de l'aide en capital reporté	(733)	(710)
Évolution du fonds de roulement hors caisse pour l'exploitation	2 571	(4 192)
	2 571	(3 803)
Financement		
Débiteur de la société-mère	(166)	1 563
Aide en capital	14	242
	(152)	1 805
Investissement		
Dépenses en immobilisations	(14)	(242)
Augmentation (diminution) de l'encaisse découlant des activités abandonnées	2 405	(2 240)
Encaisse, début de l'exercice	(2 707)	(467)
Encaisse, fin de l'exercice	(302)	(2 707)

La filiale a engagé des dépenses au cours de l'exercice pour enlever le pétrole qui suinte sur le terrain sur lequel la société est établie. La direction n'est pas en mesure de déterminer l'ampleur des coûts d'assainissement qu'elle pourrait devoir absorber à cet égard.

7. Aide en capital reportée

Conformément aux modifications apportées en 1986 aux ententes de financement, les charges reportées ainsi que la dotation future à l'amortissement des immobilisations acquises avant le 1^{er} janvier 1987 et financées en grande partie par le produit de l'émission d'actions ne sont plus recouvrables aux termes des marchés conclus avec le gouvernement du Canada.

En 1986, la direction a redressé de 290 600 \$ les bénéfices non répartis, estimant que la société ne générerait pas assez de revenus commerciaux pour recouvrer ces coûts. L'aide en capital reportée est réduite en proportion de l'amortissement des éléments d'actif correspondants ou lors de leur aliénation. Les sommes reçues ou à recevoir du gouvernement du Canada afin de financer l'acquisition d'immobilisations sont également portées à ce compte (voir la note 2 b)).

8. Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Aux 31 décembre 1995 et 1994, 517 061 actions de 0,50 \$ par action ont été émises et entièrement libérées.

9. Opérations entre apparentés

La société est liée, pour ce qui est de la propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État établis du gouvernement du Canada. La société transige avec ces entités dans le cours normal des affaires.

10. Engagements et éventualités

a) La somme totale requise pour terminer les immobilisations en construction au 31 décembre 1995 est estimée à 705 \$ (1994—5 528 \$).

b) La société utilise des biens qui sont à sa disposition en vertu de contrats de location-exploitation. Les loyers annuels minimaux sont les suivants : 1996—1 193 \$; 1997—1 166 \$; 1998—1 157 \$; 1999—492 \$ et 2000—47 \$.

c) La société affrète des navires pour compléter sa flotte. Les frais d'affrètement annuels minimaux sont les suivants : 1996—2 261 \$.

d) La société fait l'objet de réclamations dont la valeur est estimée à 5 600 \$ excluant la note 10 i). Le risque auquel s'expose la société est actuellement inconnu. Les états financiers reflètent la meilleure estimation du passif faite par la direction.

e) La société a garanti la dette bancaire de sa filiale La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve. La dette bancaire de La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve au 31 décembre 1995 est de 302 \$.

f) La banque de la société a fourni à une banque française une lettre de garantie totalisant 552 \$. Cette garantie a été accordée pour couvrir les fonds tirés sur le compte français (voir la note 3) et les réclamations à l'endroit d'un navire affrété de Marine Atlantique S.C.C.

g) La banque de la société a fourni une lettre de garantie en faveur de La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve au Fisheries Loan Board de Terre-Neuve comme garantie d'exécution d'un contrat au montant de 215 \$.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.—FinNOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Fin

- h) La banque de la société a émis une lettre de crédit en faveur de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents du travail du Nouveau-Brunswick pour le paiement garanti de dettes futures au montant de 4 500 \$.
- i) La société a fourni cinq lettres de garantie représentant au total 967 \$ à cinq créanciers d'une société d'affrètement. Les garanties ont été fournies pour obtenir la libération d'un navire saisi à la suite de la faillite de la société ayant affrété le navire. La société a garanti qu'elle paierait certaines créances aux créanciers si elles sont jugées valides par les tribunaux.
- j) Après la fin de l'exercice, la société a fourni des lettres de garantie à deux sociétés en faveur de La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve comme garantie d'exécution de contrats totalisant 2 478 \$.

11. Abandon du service à l'Île-du-Prince-Édouard

En 1993, le gouvernement du Canada a adopté une loi (la *Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland*) pour faciliter la construction et l'exploitation d'un ouvrage de franchissement entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard devant être terminé le 31 mai 1997. La décision du gouvernement du Canada comprend l'abandon, le 31 mai 1997, du service des traversiers exploité entre ces deux provinces par Marine Atlantique S.C.C. Les états consolidés de Marine Atlantique S.C.C. comprennent l'actif, le passif, les revenus et les charges de ce service.

Actuellement, Marine Atlantique S.C.C. élabore des plans officiels pour l'aliénation, y compris l'élimination et l'enlèvement des immobilisations, ainsi que la mise à pied des employés qui ne sont plus requis. La société demandera et s'attend de recevoir des fonds du gouvernement du Canada pour compenser tous les coûts d'abandon du service.

Si l'ouvrage de franchissement n'est pas achevé le 31 mai 1997, les propriétaires de l'ouvrage (Strait Crossing Development Inc.) seront responsables du coût de l'exploitation du service des traversiers jusqu'à la date d'achèvement. Le cas échéant, Strait Crossing Development Inc. paiera à Marine Atlantique S.C.C. les coûts d'exploitation du service qui dépasseront les revenus commerciaux tirés du service jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage. Comme il n'existe pas encore de plan officiel pour l'abandon du service, la société n'a pas présenté les résultats de ce service comme les résultats d'une activité abandonnée. Aucun passif n'a été constaté pour les coûts d'abandon bien que ceux-ci puissent être importants.

La valeur comptable nette des immobilisations liées à ce service est de 38 473 \$ (1994—42 245 \$). Les revenus commerciaux et les dépenses d'exploitation directement liées à ce service s'établissent respectivement à 21 178 \$ et 41 159 \$ (1994—19 614 \$ et 40 726 \$).

12. Régime de pension

La valeur des prestations constituées de retraite pour les services rendus au 31 décembre 1995, qui s'élève à 368 040 \$ (1994—344 557 \$), a été établie par les actuaires de la société à partir des hypothèses les plus probables fournies par la direction et selon une extrapolation des résultats de la valeur actuarielle du 31 décembre 1993.

La valeur actuarielle de l'actif de la caisse de retraite au 31 décembre 1995, qui s'élève à 374 494 \$ (1994—340 932 \$), est fondée sur des calculs des actuaires de la société.

13. Chiffres correspondants

La présentation des états financiers adoptée cette année a entraîné le reclassement de certains chiffres correspondants.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du présent rapport annuel ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et la direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. La direction est également responsable de toute autre information que renferme le rapport annuel et de la concordance, le cas échéant, de cette information avec les états financiers.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et documents comptables, des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but d'établir avec une certitude raisonnable que l'information financière fournie est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent ainsi qu'à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et aux règlements administratifs de la société.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du comité de vérification, composé en majorité d'administrateurs externes. Le comité rencontre la direction et le vérificateur externe indépendant pour voir comment ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le comité de vérification a revu les états financiers avec le vérificateur externe et a soumis son rapport au conseil d'administration, qui à son tour a revu et approuvé les états financiers.

Le vérificateur externe de la société, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers et fait rapport au ministre responsable de la Monnaie royale canadienne.

la présidente de la Monnaie
Danielle V. Wetherup

le vice-président, administration et finances
J. E. Uberig

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

J'ai vérifié le bilan de la Monnaie royale canadienne au 31 décembre 1995 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et aux règlements administratifs de la société.

le vérificateur général du Canada
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 23 février 1996

MONNAIE ROYALE CANADIENNE—*Suite*

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF	1995	1994
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements à court terme		8 631	Dettes bancaires	3 386	
Débiteurs	13 189	7 275	Créditeurs	18 397	13 098
Frais payés d'avance	1 228	418	Tranche des emprunts échéant à moins d'un an (note 5)	3 096	2 673
Stocks (note 3)	32 309	21 368	Revenus reportés	655	188
	46 726	37 692		25 534	15 959
Immobilisations (note 4)	43 992	44 758			
			À long terme		
			Emprunts (note 5)	98	174
			Provision pour indemnités de cessation d'emploi	5 769	5 701
				5 867	5 875
			AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
			Capital-actions	40 000	40 000
			(4,000 actions non transférables autorisées et émises)		
			Bénéfices non répartis	19 317	20 616
				59 317	60 616
	90 718	82 450		90 718	82 450

Approuvé par la direction :

la présidente de la Monnaie
DANIELLE V. WETHERUP

le vice-président, administration et finances
J. E. UBERIG

Approuvé au nom du conseil d'administration :

la présidente de la Monnaie
DANIELLE V. WETHERUP

MONNAIE ROYALE CANADIENNE—Suite
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET
DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)**

	1995	1994
Revenus	310 005	309 557
Coût des marchandises vendues	280 024	283 703
Bénéfice brut	29 981	25 854
Autres dépenses		
Marketing	17 672	17 102
Administration	10 999	9 643
Amortissement	2 987	2 924
	31 658	29 669
Perte d'exploitation	(1 677)	(3 815)
Revenu d'intérêts	595	838
Dépense d'intérêts	(93)	(375)
Perte avant l'impôt sur le revenu	(1 175)	(3 352)
Impôt sur le revenu (note 6)	124	123
Perte nette	(1 299)	(3 475)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	20 616	29 091
Dividende		(5 000)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	19 317	20 616

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)**

	1995	1994
Activités d'exploitation		
Perte nette	(1 299)	(3 475)
Élément n'affectant pas les liquidités		
Amortissement	2 987	2 924
	1 688	(551)
Variation nette du fonds de roulement hors caisse	(11 899)	(3 272)
Augmentation (diminution) de la provision pour indemnités de cessation d'emploi	68	(353)
	(10 143)	(4 176)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(2 221)	(2 448)
Activités de financement		
Remboursement des emprunts auprès du Canada	(2 674)	(2 674)
Autres emprunts	3 021	
Dividende		(5 000)
	347	(7 674)
Diminution de l'encaisse	(12 017)	(14 298)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	8 631	22 929
Encaisse et placements à court terme (dette bancaire) à la fin de l'exercice	(3 386)	8 631

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1995**
1. Pouvoirs et objectifs

La Monnaie a été constituée en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et est une société mandataire de Sa Majesté mentionnée à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les objectifs de la Monnaie consistent à frapper des pièces de monnaie en vue de réaliser des bénéfices et à exercer des activités connexes.

La Monnaie peut emprunter au Trésor ou de toute autre source, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances quant à la période et aux conditions de l'emprunt. Toutefois, l'ensemble des montants prêtés à la Monnaie et non remboursés ne doit à aucun moment dépasser 50 millions de dollars.

2. Principales conventions comptables
a) Stocks

Les stocks de matières premières et de fournitures sont évalués au coût, celui-ci étant déterminé selon la méthode du coût moyen, ou à la valeur de remplacement si elle est inférieure au coût. Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût, celui-ci étant déterminé selon la méthode du coût moyen, ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure au coût.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Améliorations aux terrains	2 1/2 %
Bâtiments	2 1/2 %
Matériel	10 %

c) Revenus reportés

Les paiements reçus par anticipation sur les ventes ne sont inscrits dans les résultats qu'à l'expédition du produit.

d) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des indemnités à la cessation de leur emploi, comme le prévoient leur convention collective et les conditions d'emploi. Ces indemnités sont passées en charge dès qu'elles sont acquises par les employés.

e) Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La société verse des cotisations équivalentes à celles des employés pour les services courants et ces cotisations sont imputées à l'exercice durant lequel les services sont rendus. La société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1995—Fin

3. Stocks

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Matières premières	16 472	9 569
Travaux en cours	6 724	4 765
Produits finis	6 160	3 508
Fournitures	2 953	3 526
	<u>32 309</u>	<u>21 368</u>

Afin de faciliter la production de pièces de métaux précieux, la Monnaie emprunte les quantités d'or, de platine et d'argent dont elle a besoin et paie des intérêts calculés sur la valeur de ces métaux à la bourse. Au 31 décembre 1995, ces emprunts représentaient 238 509 onces d'or, 1 099 818 onces d'argent et 12 080 onces de platine et n'apparaissent pas aux états financiers.

4. Immobilisations

		1995	1994
	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)		
Terrains	3 226		3 226
Améliorations aux terrains	914	641	273
Bâtiments	44 424	14 623	29 801
Matériel	39 410	28 718	10 692
	<u>87 974</u>	<u>43 982</u>	<u>44 758</u>

5. Emprunts

La tranche des emprunts échéant à moins d'un an comprend un emprunt bancaire de 3 020 500 \$ pour des fins de roulement. Les emprunts à long terme sont faits auprès du gouvernement du Canada, à des taux d'intérêt annuels de 8,75 % et 9,50 %, et sont remboursables en versements annuels de 76 115 \$ en 1996 et 1997 et de 22 265 \$ en 1998.

6. Impôt sur le revenu

L'impôt de la société en 1995 se résume à l'impôt des grandes sociétés. Le taux d'imposition prévu de la société est le taux fédéral net prévu par la loi (incluant la surtaxe) de 38,9 %, moins la déduction de fabrication et de transformation de 7,0 %. Exception faite de l'impôt des grandes sociétés, le taux d'imposition réel de la société pour 1995 et 1994 est nul à cause de la perte survenue ces deux années-là. La société a subi aux fins de l'impôt une perte d'environ 5,9 millions de dollars (4,1 millions en 1994), dont l'avantage fiscal n'a pas été comptabilisé et qui peut servir à réduire les impôts à payer jusqu'à l'an 2002. En outre, il y a une différence entre la valeur fiscale et la valeur comptable de l'actif qui existait en grande partie à la date où la société est devenue assujettie à l'impôt sur le revenu. Cette différence disponible pour réduire le revenu imposable des exercices futurs se chiffre à environ 26,1 millions de dollars (26,7 millions en 1994). La société n'est pas assujettie à l'impôt provincial.

7. Opérations entre apparentés

Les opérations avec le ministère des Finances concernant l'emprunt, l'affinage et l'achat d'or ont été effectuées dans le cours normal des affaires, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées. Les opérations avec ce ministère ayant trait à la production et à la distribution de pièces de circulation canadiennes sont effectuées en général selon la méthode du prix coûtant majoré.

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

C'est à la direction de la société qu'il incombe d'établir et de tenir un ensemble de documents comptables, de contrôles internes et de pratiques de gestion qui lui permettent, avec un degré raisonnable de certitude, de produire des données financières fiables, de protéger et contrôler ses actifs, de diriger ses opérations conformément aux lois et règlements qui la régissent, de gérer ses ressources avec efficience et économie et d'exercer ses activités avec efficacité.

La direction est en outre tenue d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers de la société. Les états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 1996 ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les autres données financières figurant dans le présent rapport annuel correspondent à celles qu'on trouve dans les états financiers.

Pour sa part, le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le conseil assume cette charge par l'entremise du comité de la vérification et des finances dont la majorité des membres ne sont pas des dirigeants de la société. Le comité tient périodiquement des réunions avec la direction, les vérificateurs internes de la société et le vérificateur général du Canada, afin d'étudier la façon dont ces groupes remplissent leur mission et de discuter de vérification, de contrôle interne et d'autres questions financières pertinentes. Le comité de la vérification et des finances a examiné les états financiers avec le vérificateur général du Canada et a soumis son rapport au conseil d'administration, lequel a approuvé les états financiers.

La vérification externe des états financiers a été faite par le vérificateur général du Canada. Son rapport présente une opinion indépendante sur les états financiers soumis au ministre désigné du Patrimoine canadien.

le président-directeur général intérimaire
Colin Eades

agent financier supérieur à plein temps
Peter Ostapchuk, CA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DÉSIGNÉ DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan du Musée canadien de la nature au 31 mars 1996 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la société.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 13 juin 1996

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE—*Suite*

BILAN AU 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3) ..	6 554	9 312	Créditeurs et frais courus		
Débiteurs			Autres	2 112	2 112
Ministères et organismes du gouvernement ..	552	201	Ministères et organismes du		
Crédits parlementaires	1 833	443	gouvernement (note 3)	6 616	6 205
Autres	318	443	Revenus reportés (note 9)	3 265	2 864
Stocks	196	264	Dû au Canada		186
Frais payés d'avance	341	271	Provision pour indemnités de cessation		
			d'emploi	158	185
	9 794	10 491		12 151	11 552
Encaisse affectée et placements à court terme			Provision pour indemnités de		
(notes 4 et 5)	1 799	2 378	cessation d'emploi	841	1 021
Encaisse affectée—Projet			Revenus reportés (note 9)	1 654	2 183
de maçonnerie (note 4)	5 486	2 864	Fonds de dotation (note 5)	250	250
Avances—Édifice à Aylmer (note 6)	1 412	600		14 896	15 006
Collections (note 7)	1	1			
Immobilisations (note 8)	2 037	2 837	AVOIR DU CANADA	5 633	4 165
				20 529	19 171
	20 529	19 171			

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

président du conseil d'administration
FRANK LING

présidente du comité de la vérification et des finances
PATTI WRIGHT

Approuvé par la direction :

président-directeur général intérimaire
COLIN EADES

agent financier supérieur à plein temps
PETER OSTAPCHUK, CA

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Revenus		
Crédit parlementaire de fonctionnement (note 10)	26 261	23 817
Opérations commerciales (note 11)	1 066	1 113
Apports (note 9)	1 293	162
Programmes éducatifs	376	351
Services scientifiques	114	56
Intérêts créditeurs	946	311
Divers	25	77
	<u>30 081</u>	<u>25 887</u>
Dépenses		
Frais en personnel	12 390	12 218
Indemnités de cessation d'emploi	1 121	
Services professionnels et spéciaux	2 321	2 529
Gestion de l'information et systèmes	1 161	262
Contrats de location d'immeubles (note 14)	2 898	3 759
Exploitation et entretien de l'Édifice commémoratif Victoria (note 14)	1 153	1 546
Projet de réfection de la maçonnerie (note 14)	2 990	309
Amortissement	796	1 306
Matériel et fournitures	916	906
Communications	710	504
Réparations et entretien	398	416
Frais de déplacement	418	504
Location d'équipement et d'expositions	727	553
Conception et fabrication d'expositions	176	102
Fret et transport	349	265
Marketing et publicité	396	373
Acquisitions d'articles pour les collections	6	17
Divers	32	11
	<u>28 958</u>	<u>25 580</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	1 123	307
Conciliation avec le financement gouvernemental Plus : éléments sans incidence sur l'encaisse (note 17)	603	1 313
Surplus de l'exercice	<u>1 726</u>	<u>1 620</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Solde au début de l'exercice	4 165	2 262
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations (note 10)	345	756
Cession de terrain du Canada (note 14)		840
Excédent des revenus sur les dépenses	1 123	307
Solde à la fin de l'exercice	<u>5 633</u>	<u>4 165</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 123	307
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	796	1 306
Indemnités de cessation d'emploi	(207)	4
Perte sur cession d'immobilisations	14	3
Revenus reportés	(2 572)	(2 830)
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement	(1 249)	9 511
	<u>(2 095)</u>	<u>8 301</u>
Activités de financement		
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations (note 10)	345	756
Cession de terrain du Canada (note 14)		840
Vente de terrain (note 15)	335	
Dû au Canada	(186)	(80)
	<u>494</u>	<u>1 516</u>
Activités d'investissement		
Cession de terrain du Canada (note 14)		(840)
Acquisitions d'immobilisations	(345)	(756)
Avances—Édifice à Aylmer (note 6)	(812)	(600)
	<u>(1 157)</u>	<u>(2 196)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements à court terme	(2 758)	7 621
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	9 312	1 691
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	6 554	9 312

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

1. Pouvoirs et mission

Le MCN a été établi par la *Loi sur les musées*, le premier juillet 1990, en tant que société d'État mandataire désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La société a pour mission d'accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt et le respect à l'égard de la nature, de même que sa connaissance et son degré d'appréciation par tous par la constitution, l'entretien et le développement, aux fins de la recherche et pour la postérité, d'une collection d'objets d'histoire naturelle principalement axée sur le Canada ainsi que par la présentation de la nature, des enseignements et de la compréhension qu'elle génère.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et respectent les conventions suivantes :

a) Stocks

Les stocks de publications et de la boutique sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur de réalisation nette.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire basé sur la durée de vie utile des actifs comme suit :

Équipement de recherche	10 ans
Équipement technique	10 ans
Matériel de bureau et ameublement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Véhicules motorisés	5 ans

Les principales améliorations locatives sont capitalisées sur la durée respective des baux pour une période de cinq ans au maximum.

Le terrain transféré par l'État canadien a été comptabilisé à sa juste valeur marchande et cette valeur a été créditée à l'avoir du Canada.

L'acquisition d'équipement et de matériel destinés à la conception, à la réalisation et à l'entretien des expositions est comptabilisée comme une dépense d'exploitation dans l'exercice d'acquisition.

c) Collections

Le MCN entretient et préserve une collection inestimable de spécimens pour le bénéfice des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Les collections du Musée forment la majeure partie de son actif. Ces collections figurent au bilan comme un élément d'actif comptabilisé à la valeur symbolique de 1 000 \$ pour informer le lecteur des questions de divulgation touchant la description des collections et des politiques de gérance suivies par le Musée, telles que mentionnées à la note 7.

Les articles achetés pour fins de collection sont comptabilisés comme dépenses d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont acquis. Les articles de collection donnés à la société ne sont pas inscrits aux livres.

d) Régime de retraite

Les employés de la société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique qui est géré par le gouvernement du Canada. Les employés et la société contribuent au Régime à parts égales. Ces obligations représentent la responsabilité totale de la société et sont comptabilisées sur une base courante.

La société n'est pas tenue de verser des contributions pour pallier les insuffisances actuarielles du compte de pension de retraite de la fonction publique.

e) Indemnités de cessation d'emploi

Les contrats de travail et les conditions d'emploi en vigueur à la société prévoient le versement de certaines prestations de cessation d'emploi. La société comptabilise ces responsabilités à mesure que les employés accumulent des crédits leur donnant droit à ces prestations selon les contrats de travail et les conditions d'emploi.

La société a instauré un programme de prime de départ anticipé (PDA) et un programme d'encouragement à la retraite anticipée (PERA) semblables à ceux offerts à la fonction publique par le Conseil du Trésor. Les coûts liés à ces programmes, sont reflétés dans les états financiers ainsi que les remboursements partiels du Conseil du Trésor pour la portion accumulée avant le premier juillet 1990, qui figurent à la note 10.

f) Services gratuits

La société ne comptabilise pas la valeur des services suivants, qui lui sont rendus gratuitement :

— Les services bénévoles et autres qui sont rendus gratuitement par des particuliers et des sociétés;

— Les services de vérification du bureau du vérificateur général.

g) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est constaté comme revenu, à l'exception de la portion utilisée pour l'acquisition d'immobilisations. Celle-ci est créditée à l'avoir du Canada.

h) Constatation des apports

La société reçoit des dons et des legs de particuliers et de sociétés. Ces fonds doivent être utilisés aux fins spécifiques stipulées par les donateurs.

Les apports et les intérêts crédités à l'encaisse affectée sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

3. Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme comprennent une somme de 3,2 millions de dollars (5,6 millions de dollars en 1994-1995) rattachée au transfert de garde de propriétés immobilières et de contrats de location de l'État canadien à la société pour l'exercice financier 1994-1995. Les 3,2 millions de dollars (5,6 millions de dollars en 1994-1995) sont palliés par une dette du même montant pour la prestation de services de gestion immobilière à partir du premier avril 1994 (note 14).

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996—Suite

4. Encaisse affectée et placements à court terme

Les comptes d'encaisse affectée et de placements à court terme représentent des sommes reçues de particuliers ou de sociétés privées, sous forme de legs ou dons assortis de restrictions quant à leur utilisation. Les comptes d'encaisse affectée sont gérés conformément aux stipulations des donateurs et investis selon les politiques de placement de la société.

Les comptes d'encaisse affectée et placements à court terme comprennent aussi le crédit parlementaire reçu pendant l'exercice pour l'unique fin de financer le projet de réfection de la maçonnerie de l'ÉCV.

Les comptes d'encaisse affectée se répartissent comme suit :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Encaisse affectée à la recherche	300	379
Encaisse affectée à la programmation	1 184	1 689
Fonds de dotation d'entomologie systématique (note 5)	315	310
	1 799	2 378
Projet de réfection de la maçonnerie	5 486	2 864
	7 285	5 242

5. Fonds de dotation

La société conserve un fonds de dotation constitué d'un capital de 250 000 \$ et d'une importante collection entomologique. Anne et Henry Howden ont fait ce don pour permettre la conduite d'études professionnelles et la recherche de collections entomologiques pour le Musée.

Le principal de ce fonds de dotation d'entomologie systématique ne peut être dépensé. On peut utiliser l'intérêt afférent pour les fins stipulées. Le solde résiduel de ces intérêts au 31 mars 1996 s'élevait à 65 400 \$ (60 000 \$ au 31 mars 1995) et il est inclus dans les revenus reportés (note 9).

Advenant que le MCN décide de ne plus maintenir de collections entomologiques, ce fonds de dotation ainsi que ses collections devront alors être transférés au Musée royal de l'Ontario.

6. Avances—Édifice d'Aylmer

La société a obtenu l'autorisation de procéder à la construction d'un bâtiment central qui abritera les collections d'histoire naturelle, les artefacts et les spécimens en plus de servir d'édifice administratif au Musée.

Les frais de conception et de préparation découlant du projet de regroupement des locaux encourus par la société, sont comptabilisés comme des avances à l'édifice d'Aylmer. Le règlement de ces avances se fera avec le promoteur au moment du quasi-achèvement des travaux.

7. Collections

Le MCN entretient et préserve des collections inestimables de spécimens pour le bénéfice des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Les collections du Musée forment la majeure partie de son actif.

Les collections d'histoire naturelle comprennent plus de huit millions de spécimens renfermant des ressources scientifiques exceptionnelles. Tous les Canadiens peuvent accéder aux collections d'histoire naturelle pour des fins de recherche, d'exposition et d'éducation.

Les collections se répartissent en quatre disciplines :

- La collection des sciences de la terre (minéraux, roches, gemmes, fossiles);
- La collection de vertébrés (mammifères, poissons, oiseaux, reptiles, amphibiens);
- La collection d'invertébrés (mollusques, insectes, crustacés, parasites, vers, etc.), et;
- La collection botanique (algues, plantes vasculaires, mousses, lichens).

La Division des collections du Musée est responsable des politiques de gérance des collections d'histoire naturelle, y compris l'acquisition de spécimens. Le comité consultatif et le comité d'enrichissement des collections surveillent ces activités. Ces comités fixent les priorités d'entretien des spécimens en suivant des méthodes modernes et classiques en matière d'évaluation des risques des collections. Le Musée continue de mettre au point des méthodes novatrices en matière de gestion et de conservation des collections, et à les partager en participant à des organismes internationaux.

8. Immobilisations

	1996		1995	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			
Équipement de recherche ...	1 335	1 297	38	10
Équipement technique	1 418	1 051	367	411
Matériel de bureau et ameublement	961	757	204	224
Équipement informatique ...	2 988	2 478	510	758
Améliorations locatives	1 675	1 262	413	594
Véhicules motorisés	80	80		
Terrain (notes 14 et 15)	505		505	840
	8 962	6 925	2 037	2 837

9. Revenus reportés

Les revenus reportés incluent les recettes d'exploitation ainsi que les apports sous forme de dons et legs qui n'ont pas encore été constatés et qui sont imputables aux activités d'un exercice financier à venir. On constate les revenus d'apport, au moment d'engager les dépenses afférentes.

Les variations au solde des revenus reportés se présentent comme suit :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Solde d'ouverture, revenus reportés	5 047	1 621
Moins montant constaté comme apport de l'exercice	(1 293)	(162)
Plus montant reçu afférent à des exercices ultérieurs	1 165	3 588
Solde de clôture, revenus reportés	4 919	5 047

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996—Suite

Les revenus reportés comprennent ce qui suit :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
À court terme		
Revenu reporté—Projet de maçonnerie	2 465	2 864
Revenu reporté—Cabinets de collection	800	
	3 265	2 864
À long terme		
Encaisse affectée à la recherche (note 4) ..	300	379
Encaisse affectée à la programmation (note 4)	1 184	1 689
Intérêts affectés du fonds de dotation (note 5)	65	60
Autres revenus reportés	105	55
	1 654	2 183
Total des revenus reportés	4 919	5 047

10. Crédits parlementaires

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Ministère du Patrimoine canadien	26 477	27 237
Dû au Canada—		
Remboursement réputé	186	200
Soumission au Conseil du Trésor —		
Indemnités de cessation d'emploi	344	
Total constaté	27 007	27 437
Le total des crédits parlementaires fut utilisé comme suit :		
Dépenses de fonctionnement	26 261	23 817
Dépenses de fonctionnement reportées reconnues	(2 864)	
	23 397	23 817
Acquisitions d'immobilisations	345	756
Revenu reporté—Projet de réfection de la maçonnerie	2 465	2 864
Revenu reporté—Cabinets de collection	800	
Total réparti	27 007	27 437

11. Opérations commerciales

Le revenu des opérations commerciales se compose des éléments suivants :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Revenus—Éditions et boutique	435	407
Coût des produits vendus	(265)	(296)
Marge brute des éditions et de la boutique	170	111
Redevances d'édition	69	179
Droits d'entrée	419	448
Stationnement	221	242
Location des installations	187	133
Revenu total des opérations commerciales	1 066	1 113

12. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déclarées dans les présents états financiers, la société est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État relevant du gouvernement canadien. La société transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

13. Éventualités

Dans le cadre du financement de base du bail relié au transfert de garde des locaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au Musée, certains droits d'occupation figurant au contrat de transfert de garde restent impayés. Le Musée cherche à obtenir le paiement de ces dépenses en vertu de son contrat, ce qui fera aussi augmenter le niveau de référence de ses crédits parlementaires de 233 000 \$ par année, et ce rétroactivement au premier avril 1995.

On ne peut en ce moment évaluer le montant et déterminer le résultat de cette réclamation. S'il y a lieu, les effets de la décision finale seront comptabilisés dans l'exercice durant lequel ceux-ci seront connus.

14. Transfert de garde des immeubles

Au cours de 1994-1995, le Conseil du Trésor a autorisé, pour une durée illimitée, le transfert à la société de l'administration d'immeubles et de contrats de location de l'État canadien autrefois sous la garde de TPSGC. L'entente rétroactive au premier avril 1994 a permis de transférer les fonds nécessaires afin d'exploiter et entretenir les 10 installations de la société en plus d'entreprendre un projet de réfection de maçonnerie à l'ÉCV. Les états financiers rendent compte de l'effet de ces transactions.

En vertu de ce transfert de garde, la société a également reçu un terrain vacant de 17,2 hectares situé à Aylmer (Québec) et dont la juste valeur marchande s'élève à 840 000 \$.

15. Contrat de location-acquisition

Conformément à l'autorisation accordée par le ministère des Finances, le Musée a signé, le 15 décembre 1995, un projet d'entente avec le promoteur choisi pour construire de nouveaux locaux qui abriteront les collections d'histoire naturelle du MCN et ses services administratifs sur le terrain de la société, à Aylmer, Québec.

Dès le quasi-achèvement des travaux, tel que défini dans le contrat de location, le Musée mettra à exécution son contrat de location-acquisition de 35 ans. Le Musée s'engage à payer son loyer en toutes circonstances. Advenant la résiliation du contrat, le Musée devra, de son propre gré ou autrement, verser un loyer suffisant pour rembourser tous les coûts de financement temporaire et permanent de l'édifice. Toutefois, la direction a l'intention de s'acquitter entièrement des obligations contractées en vertu du contrat de location-acquisition et d'acquérir le titre de propriété libre d'obligations du bâtiment, 35 ans après l'obtention du financement à long terme. Dans le cadre du projet d'entente, 6,5 hectares ont été vendus au promoteur pour la somme de 335 000 \$ servant ainsi de sécurité pour le projet. Le titre de propriété du terrain appartient au promoteur et revient au Musée après l'expiration du contrat de location.

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996—Fin

L'édifice devrait être quasi-achevé le premier octobre 1996. Le Musée emménagera alors dans l'édifice et inscrira l'obligation découlant du contrat de location-acquisition aux états financiers.

Les paiements minimums exigibles, au cours des prochains exercices, et au total, à compter du 31 août 1996 se présentent comme suit :

	(en milliers de dollars)
1997	1 940
1998	3 500
1999	3 500
2000	3 500
2001	3 500
Années subséquentes	106 550
Somme des paiements minimums futurs ^(*)	122 490
Moins : intérêts imputés	(88 206)
Valeur actualisée du capital minimum découlant du contrat de location au 31 août 1996	<u>34 284</u>

^(*)Les montants globaux à verser en vertu du contrat de location-acquisition sont établis selon le taux d'intérêt fixé au moment de la signature du contrat, c'est-à-dire le taux du gouvernement canadien plus 100 centièmes de un pour cent (1 %) ou 9,88 %.

De plus, par suite du retard que TPSGC a mis à transmettre la propriété du terrain au Musée, celui-ci a dû reporter la construction et le promoteur a encouru ainsi des coûts supplémentaires au-delà de 1,7 millions de dollars. Ces dépenses représentent des coûts de construction et devront être réglées avec le promoteur au moment du quasi-achèvement des travaux.

16. Engagements et coûts fixes

La société a conclu des ententes pour se procurer des services et des équipements. Les coûts associés à ces ententes sont estimés à :

	1997	1998 et exercices ultérieurs
	(en milliers de dollars)	
Édifice à Aylmer	1 940	120 550
Coûts de location et d'entretien d'immeubles	2 048	61
ÉCV	931	
Projet de réfection de la maçonnerie	5 065	
Autres engagements	1 853	771
	<u>11 837</u>	<u>121 382</u>

17. Éléments sans incidence sur l'encaisse

Voici le sommaire des postes pour lesquels le Musée n'a effectué aucun déboursé pendant l'exercice financier :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Amortissement des immobilisations	796	1 306
Indemnités de cessation d'emploi	(207)	4
Perte sur cession d'immobilisations	14	3
Somme des éléments sans incidence sur l'encaisse	<u>603</u>	<u>1 313</u>

18. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Les chiffres comparatifs de l'année 1995 ont été redressés afin de refléter la présentation adoptée en 1996.

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du présent rapport annuel ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et la direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient l'utilisation de registres et documents comptables, de dossiers, de systèmes de contrôle financier et de gestion, de systèmes d'information et de pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but d'établir avec une certitude raisonnable que l'information financière fournie est fiable, que les avoirs sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent ainsi qu'à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la Société.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du comité de vérification, composé en majorité d'administrateurs externes. Le comité rencontre la direction et le vérificateur externe indépendant pour voir comment ces groupes s'aquittent de leurs responsabilités et discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le comité de vérification a revu les états financiers avec le vérificateur externe et a soumis son rapport au conseil d'administration, qui a à son tour revu et approuvé les états financiers.

Le vérificateur externe de la Société, soit le vérificateur général du Canada, examine les états financiers et fait rapport au Ministre du Patrimoine canadien, responsable du Musée canadien des civilisations.

président-directeur général
et directeur exécutif
George F. MacDonald

directeur administratif
J. (Joe) Geurts

le 10 juin 1996

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DÉSIGNÉ DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan du Musée canadien des civilisations au 31 mars 1996 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 10 mai 1996

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS—*Suite*

BILAN AU 31 MARS 1996

(en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements à court terme	13 032	13 108	Créditeurs et frais courus		
Débiteurs (note 3)	1 448	2 488	(note 6)	7 663	9 775
Stocks	1 467	1 245	Revenus reportés (note 7)	3 229	3 050
Frais payés d'avance	180	93		10 892	12 825
	16 127	16 934	À long terme		
Frais reportés		382	Prestations de cessation d'emploi		
Encaisse et investissements			courues	2 167	2 028
assujettis à des restrictions (note 4)	3 134	2 637		13 059	14 853
Collection (note 2)	1	1			
Immobilisations (note 5)	11 372	10 496	AVOIR		
			Avoir du Canada (note 8)	17 575	15 597
	30 634	30 450		30 634	30 450

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par la direction :

le président-directeur général
 GEORGE F. MacDONALD

le directeur administratif
 JOE GEURTS

Approuvé par le conseil d'administration :

la présidente
 ADRIENNE CLARKSON

un membre
 PIERRE DUFOUR

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Dépenses		
Coût du personnel	24 555	27 652
Services professionnels et spéciaux	7 988	6 758
Réparations et entretien—Immeuble	3 868	4 080
Services de design et de fabrication	3 496	4 423
Amortissement	2 722	2 460
Ameublement et approvisionnements	1 861	1 688
Services publics	1 700	1 953
Location d'immeubles	1 644	1 599
Coût des marchandises vendues	1 205	1 160
Communications	963	774
Frais de transport	935	968
Marketing et publicité	854	834
Services de protection	558	512
Réparations et entretien—Divers	543	569
CINÉPLUS—Films	198	120
Locations	157	91
Acquisition de pièces de collection	137	371
Divers	109	96
	53 493	56 108
Revenus		
CINÉPLUS	1 862	1 982
Ventes—Boutiques	1 723	1 556
Droits d'entrée	1 649	1 258
Intérêt sur l'encaisse et les placements à court terme	845	685
Location de salles et concessions pour les services de restauration	722	532
Stationnement	685	618
Dons	476	258
Publications	312	147
Redevances	18	22
Autres revenus	975	856
	9 267	7 914
Excédent des dépenses sur les revenus avant le crédit parlementaire	44 226	48 194

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Solde au début de l'exercice	15 597	13 713
Excédent des dépenses sur les revenus avant le crédit parlementaire	(44 226)	(48 194)
Crédit parlementaire—Exploitation et acqui- sition d'immobilisations	46 204	50 078
Solde à la fin de l'exercice	17 575	15 597

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Activités d'exploitation		
Excédent des dépenses sur les revenus avant le crédit parlementaire	(44 226)	(48 194)
Éléments sans incidence sur les fonds		
Amortissement net d'aliénation d'immobilisations	2 722	2 422
Prestations de cessation d'emploi	139	(151)
	(41 365)	(45 923)
Variation des éléments hors-caisse liés à l'exploitation	(1 317)	2 255
Fonds utilisés pour les activités d'exploitation	(42 682)	(43 668)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(3 598)	(2 147)
Activités de financement		
Crédit parlementaire	46 204	50 078
Diminution de l'encaisse et des placements à court terme	(76)	4 263
Solde au début de l'exercice	13 108	8 845
Solde à la fin de l'exercice	13 032	13 108

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996

1. Mission et mandat

Le 1^{er} juillet 1990, le Musée canadien des civilisations a été constitué en vertu de la *Loi sur les musées*. Le Musée canadien des civilisations est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Musée canadien des civilisations comprend le Musée canadien de la guerre.

Sa mission, telle qu'elle est énoncée dans la *Loi sur les musées*, est la suivante :

«accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt, le respect et la compréhension critique de même que la connaissance et le degré d'appréciation par tous à l'égard des réalisations culturelles et des comportements de l'humanité, par la constitution, l'entretien et le développement aux fins de la recherche et pour la postérité, d'une collection d'objets à valeur historique ou culturelle principalement axée sur le Canada ainsi que par la présentation de ces réalisations et comportements, et des enseignements et de la compréhension qu'ils génèrent.»

Conformément à la *Loi sur les musées*, l'actif, le passif et l'avoir du Musée canadien des civilisations ont été transférés à leur valeur comptable, le 1^{er} juillet 1990, des Musées nationaux du Canada au Musée canadien des civilisations.

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996—Suite

2. Principales conventions comptables

a) Stocks

Les stocks, qui sont constitués d'articles pour les boutiques et de publications, sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur nette de réalisation.

b) Collection

La collection d'artefacts constitue la plus grande part de l'actif de la Société, mais elle est inscrite au bilan à la valeur nominale de 1 000 \$, vu les difficultés pratiques de lui attribuer une valeur significative.

Les objets achetés pour la collection de la Société sont comptabilisés comme dépenses au cours de l'année d'acquisition. Les objets donnés à la Société ne sont pas inscrits dans les livres comptables.

c) Immobilisations

Les immobilisations transférées à la Société le 1^{er} juillet 1990 ont été comptabilisées à leur valeur comptable qu'elles avaient à cette date, dans les livres des Musées nationaux du Canada. La contrepartie a été portée au crédit de l'avoir du Canada. Les immobilisations acquises depuis lors sont comptabilisées au prix coûtant.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives et réfection des bâtiments	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	8 ans
Équipement technique et informatique	5 et 8 ans
Véhicules à moteur	5 ans

Puisque les édifices n'appartiennent pas à la Société, aucun amortissement n'est inscrit pour ceux-ci.

d) Régime de retraite

Les employés cotisent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique, qui est administré par le gouvernement du Canada. La Société verse des cotisations équivalentes à celles des employés pour les services courants. Ces cotisations sont imputées à l'exercice durant lequel les services sont rendus, et elles constituent l'obligation totale de la Société en matière de régime de retraite. D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la fonction publique.

e) Prestations de cessation d'emploi

Au moment de leur cessation d'emploi, les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi prévues aux conventions collectives et dans le cadre de leurs conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

f) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire pour les charges d'exploitation et les dépenses en capital est porté au crédit de l'avoir du Canada au cours de l'exercice financier pour lequel il est approuvé.

g) Dons

Les dons en espèces sont reportés et reconnus durant l'exercice pour lequel les dépenses relatives sont effectuées. Les dons en espèces reçus pour un but particulier sont administrés conformément aux vœux du donateur alors que les dons en espèces dont le but n'est pas précisé servent au développement des expositions, selon les règlements de la Société.

3. Débiteurs

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Taxes remboursables	822	1 320
Comptes-clients	562	525
Crédit parlementaire à recevoir		508
Autres	64	135
	<u>1 448</u>	<u>2 488</u>

4. Encaisse et investissements assujettis à des restrictions

L'encaisse et les investissements assujettis à des restrictions comprennent les dons en espèces reçus de particuliers ou de sociétés et ils sont administrés conformément aux vœux du donateur et aux règlements de la Société. Ce sont les politiques de la Société qui régissent l'investissement des dons en espèce.

5. Immobilisations

		1996	1995
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)		
Améliorations locatives et réfection des bâtiments	13 974	5 393	8 581
Mobilier et matériel	5 508	4 204	1 304
Matériel technique	6 870	6 118	752
Matériel informatique	5 608	4 898	710
Véhicules à moteur	140	115	25
	<u>32 100</u>	<u>20 728</u>	<u>11 372</u>
			<u>10 496</u>

6. Crédoeurs et frais courus

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Fournisseurs	4 812	4 360
Salaires et vacances courus	2 228	3 149
Ministères et organismes du gouvernement	403	2 137
Portion à court terme des prestations de cessation d'emploi courues	220	129
	<u>7 663</u>	<u>9 775</u>

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996—Fin

7. Revenus reportés

Les revenus reportés comprennent les rentrées de fonds correspondant aux opérations courantes et les dons en espèces reliés aux activités futures. Les rentrées de fonds reliées aux opérations sont reconnues durant l'exercice où elles sont gagnées et les dons en espèces durant l'exercice pour lequel les dépenses relatives sont effectuées.

Les modifications apportées au solde des revenus reportés sont les suivantes :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
DONS		
Solde au début de l'exercice	2 669	2 502
Plus montant reçu		
dans l'année	950	425
Moins montant constaté comme		
revenu de l'exercice	476	258
Solde à la fin de l'exercice	3 143	2 669
OPÉRATIONS		
Solde au début de l'exercice	381	430
Plus montant reçu		
dans l'année	86	61
Moins montant constaté comme		
revenu de l'exercice	381	110
Solde à la fin de l'exercice	86	381
Total des revenus reportés	3 229	3 050

8. Avoir du Canada

L'avoir du Canada représente la valeur comptable nette de l'actif et du passif transférés le 1^{er} juillet 1990 des Musées nationaux du Canada et les résultats nets d'exploitation de la Société depuis cette date. Toutefois, l'avoir ne reflète pas la valeur des terrains et bâtiments occupés par la Société, puisqu'ils appartiennent au gouvernement du Canada.

9. Opérations entre apparentés

La Société reçoit gratuitement des services de gestion des collections et de vérification de différents ministères et organismes gouvernementaux. Le coût de ces services n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déclarées ailleurs dans les présents états financiers, la Société est apparentée, pour ce qui est de la propriété en commun, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État constitués par le gouvernement du Canada. La Société entreprend des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires.

10. Engagements

La Société a conclu des ententes à long terme pour des services d'informatique et de locations d'immeuble dont la valeur résiduelle est de 5,632,128 \$.

11. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints du Musée des beaux-arts du Canada (le Musée) et tous les renseignements dans le présent rapport annuel relèvent de la direction. Les états financiers comportent des sommes qui se fondent nécessairement sur les estimations et le jugement de la direction.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux qui contiennent les états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la justesse des états financiers, la direction entretient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus dans le but de fournir la certitude raisonnable que les opérations sont autorisées, que les éléments d'actif sont protégés, que des registres convenables sont tenus et que les opérations sont effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs du Musée.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de systèmes de contrôles appropriés et de qualité des rapports financiers. Le comité de vérification du conseil d'administration se réunit régulièrement avec la direction ainsi que les vérificateurs interne et externe afin de discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le comité examine les états financiers et soumet ses recommandations au conseil d'administration qui les approuve.

Le vérificateur externe, le vérificateur général du Canada, est responsable de la vérification des états financiers et de remettre son rapport y relié au ministre responsable de la société.

la directrice du Musée
Mme Shirley L. Thomson
le sous-directeur du Musée
Yves Dagenais

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DÉSIGNÉ DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan du Musée des beaux-arts du Canada au 31 mars 1996 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Musée au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Musée dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs du Musée.

pour le vérificateur général du Canada
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 7 juin 1996

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA—Suite

BILAN AU 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements à court terme			Créditeurs et frais courus		
(note 3)	6 725	5 389	(note 5)	4 504	5 885
Débiteurs	817	987	Compte pour but spécifique (note 6)	640	1 358
Stocks	663	726		5 144	7 243
Frais payés d'avance	70	28	Indemnités de cessation d'emploi		
	8 275	7 130	courues	1 125	1 125
Encaisse et placements restreints			Comptes en fiducie (note 7)	2 930	2 697
(note 3)	3 191	3 683			
Débiteur à long terme—Compte en fiducie	379	372			
Collections	1	1			
Immobilisations (note 4)	7 876	7 783	AVOIR		
			Avoir du Canada (note 8)	10 523	7 904
	19 722	18 969		19 722	18 969

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

le président

JEAN-CLAUDE DELORME

la vice-présidente

RUTH FREEMAN

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Dépenses		
Collectionner	8 876	7 184
Éduquer et communiquer	12 687	13 493
Fournir des installations	12 111	13 907
Administrer	3 651	4 051
Total des dépenses (tableau 1)	37 325	38 635
Total des revenus (tableau 2)	5 508	4 267
Coût net d'exploitation	31 817	34 368

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Solde au début de l'exercice	7 904	7 873
Crédits parlementaires		
—Exploitation et achat d'immobilisations	30 575	32 445
—Oeuvres d'art pour les collections (note 6)	3 861	1 954
Coût net d'exploitation	(31 817)	(34 368)
Solde à la fin de l'exercice	10 523	7 904

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Activités d'exploitation		
Coût net d'exploitation	(31 817)	(34 368)
Éléments sans incidence sur les fonds		
Amortissement	1 215	1 733
Indemnités de cessation d'emploi courues ..		(62)
Perte sur disposition d'immobilisations	33	9
	(30 569)	(32 688)
Diminution (augmentation) des éléments hors caisse du fonds de roulement	(1 190)	782
Fonds utilisés pour les activités d'exploitation	(31 759)	(31 906)
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(1 345)	(1 143)
Produit de la disposition d'immobilisations	4	
Fonds utilisés pour les activités d'investissement	(1 341)	(1 143)
Activités de financement		
Crédits parlementaires		
—Exploitation et achat d'immobilisations	30 575	32 445
—Oeuvres d'art pour les collections	3 861	1 954
Fonds provenant des activités de financement ..	34 436	34 399
Augmentation des fonds durant l'exercice	1 336	1 350
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	5 389	4 039
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice (note 3)	6 725	5 389

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996

1. Pouvoirs, objectifs et activités

Le Musée des beaux-arts du Canada (le Musée) a été constitué en vertu de la *Loi sur les musées* en tant que société d'État, le 1^{er} juillet 1990, en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission du Musée, telle que stipulée dans la *Loi sur les musées*, est de constituer, d'entretenir et de faire connaître dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, une collection d'œuvres d'art anciennes, modernes et contemporaines, principalement axée sur le Canada mais non exclusivement sur celui-ci, et d'amener tous les Canadiens et Canadiennes à mieux connaître, comprendre et apprécier l'art en général. L'exploitation du Musée porte sur le Musée des beaux-arts du Canada et son affilié, le Musée canadien de la photographie contemporaine (MCPC).

Le fonctionnement du Musée se divise en quatre activités interdépendantes qui couvrent tous les aspects de son mandat. Ces activités se définissent comme suit :

Collectionner

Acquérir, préserver, étudier et documenter des œuvres d'art historiques et contemporaines, nationales et internationales, afin de bien illustrer le patrimoine canadien en arts visuels et pour les présenter dans le cadre des programmes du Musée.

Éduquer et communiquer

Favoriser la connaissance, la compréhension et l'appréciation des arts visuels chez les Canadiens et Canadiennes, et faire connaître les collections tant au Canada qu'à l'étranger.

Fournir des installations

Offrir, pour la préservation et l'exposition des collections nationales d'œuvres d'art visuel, un lieu sûr et adéquat qui soit ouvert et accessible au public.

Administrer

Assurer la direction et la surveillance; administrer les ressources et bien les mettre en valeur.

2. Conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus. Voici les conventions comptables les plus importantes :

a) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur marchande. La valeur marchande des livres et des publications est établie par le moindre du prix de vente et de la valeur nette. La valeur nette représente le coût moins un amortissement maximal de trois ans qui tient compte de l'effet de la désuétude.

La valeur marchande de tous les autres stocks est égale à leur prix de vente.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût et amorties sur les durées utiles estimatives selon la méthode linéaire, comme il suit :

Matériel et mobilier	5 à 12 ans
Améliorations locatives—MCPC	25 ans
Améliorations du bâtiment—MBAC	25 ans
Véhicules	5 ans

Les dépenses reliées à la conception et à l'aménagement des pièces d'expositions sont imputées à l'exercice pendant lequel elles sont engagées.

Le coût original des édifices qu'occupe le Musée n'est pas déclaré aux états financiers puisqu'ils appartiennent au gouvernement du Canada.

c) Collections

Le Musée détient des collections d'œuvres d'art pour le bénéfice, présent et futur, des Canadiens et Canadiennes. Les collections sont déclarées à la valeur nominale de 1 000 \$ au bilan, afin d'assurer que le lecteur prenne connaissance de leur existence. Les œuvres d'art acquises par le Musée sont enregistrées soit à la dépense, soit comme déboursé des comptes en fiducie, dans l'exercice d'acquisition selon la provenance des fonds. Les œuvres d'art reçues en don par le Musée ne sont pas enregistrées dans les registres comptables.

d) Régime de pensions de retraite

Les employés du Musée participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada. Les employés et le Musée cotisent à part égale à ce Régime. Cette cotisation représente le passif total du Musée. Les cotisations à l'égard des services courants sont portées aux dépenses de l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Quant aux services antérieurs admissibles, les cotisations sont imputées aux dépenses lorsqu'elles sont versées; les modalités de versement sont établies par les conditions de rachat qui s'appliquent.

Le Musée n'a pas d'obligation en vertu des lois actuelles de verser des cotisations à l'égard des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la fonction publique.

e) Indemnités de cessation d'emploi

Lors de leur cessation d'emploi, les employés du Musée ont droit à certaines indemnités prévues en vertu de leur convention collective et leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est porté aux dépenses de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées.

f) Comptes en fiducie

Le Musée comptabilise les recettes telles que les dons ou les legs à titre des comptes en fiducie dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les opérations des comptes en fiducie ne sont pas enregistrées à l'état des résultats.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—Suite

g) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires pour l'exploitation et l'achat d'immobilisations, et l'achat d'oeuvres d'art pour les collections sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils s'appliquent et sont crédités à l'avoir du Canada.

h) Boutique et édition

Les dépenses d'exploitation de la boutique et de l'édition, y compris les coûts qui se rapportent au personnel, aux déplacements, au transport et à la publicité, sont comprises dans les dépenses d'exploitation.

3. Encaisse et placements restreints

Au cours de l'exercice 1996, le Musée a modifié rétroactivement sa classification concernant l'encaisse et les placements à court terme. Auparavant, ce compte englobait les montants pour le compte pour but spécifique (note 6) ainsi que les comptes en fiducie (note 7). Considérant que les dépenses pour ces deux comptes sont restreintes pour les objectifs spécifiques, les montants reliés à ces comptes sont indiqués séparément comme "Encaisse et placements restreints".

L'incidence de cette modification de classification sur les états financiers est comme suit :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et placements à court terme	9 916	9 072
Moins		
Encaisse et placements restreints —		
Reclassifiés	3 191	3 683
Encaisse et placements à court terme —		
Redressés	6 725	5 389

Encaisse et placements restreints comprennent :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Comptes en fiducie	2 930	2 697
Moins : débiteur à long terme —		
Compte en fiducie	379	372
	2 551	2 325
Compte pour but spécifique	640	1 358
	3 191	3 683

4. Immobilisations

	1996		1995	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			
Matériel et mobilier	6 629	4 128	2 501	2 796
Améliorations locatives				
—MCPC	3 981	637	3 344	3 504
Améliorations du bâtiment				
—MBAC	2 369	345	2 024	1 474
Véhicules	14	7	7	9
	12 993	5 117	7 876	7 783

5. Crédeurs et frais courus

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Fournisseurs	2 393	2 515
Dû aux entités gouvernementales		
et aux sociétés d'État	958	1 950
Salaires et vacances		
courus	1 004	1 276
Autres	149	144
	4 504	5 885

6. Compte pour but spécifique—Achat d'oeuvres d'art pour les collections

En 1995-1996, le Parlement a approuvé un paiement de 3 000 000 \$ (3 000 000 \$ en 1994-1995) au Musée pour l'achat d'oeuvres d'art pour les collections. Le Musée maintient un compte pour but spécifique pour ces paiements. Le solde non utilisé à la fin de l'exercice demeure disponible pour les achats au cours des exercices ultérieurs. Ceci permet, lorsque l'occasion se présente, d'effectuer l'acquisition d'oeuvres historiquement importantes, uniques et de grande qualité, augmentant ainsi la valeur des collections.

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	1 358	219
Crédit parlementaire	3 000	3 000
Intérêts	143	93
Total disponible	4 501	3 312
Achat d'objets pour les collections		
du Musée (note 10)	3 861	1 954
Solde à la fin de l'exercice	640	1 358

7. Comptes en fiducie

Le Musée conserve différents comptes en fiducie. Ces fonds visent généralement l'achat d'oeuvres d'art ou le développement d'activités spécifiques telles que les expositions, les publications, les programmes éducatifs ou la recherche.

Voici une récapitulation des transactions de l'exercice :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	2 697	2 499
Revenus de l'exercice		
Intérêts	181	149
Dons et legs	130	86
Total des revenus	311	235
Dépenses de l'exercice		
Achats d'oeuvres d'art pour		
les collections (note 10)	9	
Autres	69	37
Total des dépenses	78	37
Augmentation des fonds	233	198
Solde à la fin de l'exercice	2 930	2 697

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996—Fin

8. Avoir du Canada

L'avoir du Canada représente la valeur comptable nette de l'actif et du passif transférés des anciens Musées nationaux du Canada le 1^{er} juillet 1990 et les résultats nets accumulés d'exploitation du Musée jusqu'à date.

9. Opérations entre apparentés

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada effectue le paiement de la subvention tenant lieu d'impôts fonciers à l'égard des édifices et des propriétés adjacentes. Ces services ont été évalués à 3 327 000 \$ (3 447 000 \$ en 1994-1995) et ne sont pas enregistrés dans les états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déclarées ailleurs dans les présents états financiers, le Musée est apparenté, aux termes de la propriété en commun, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État constitués du gouvernement du Canada. Le Musée entreprend des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires.

10. Collections

Les acquisitions d'oeuvres d'art pour les collections se résumement comme il suit :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Achats à même le compte pour but spécifique (note 6)	3 861	1 954
Valeur marchande des oeuvres reçues par dons et legs	10 867	1 306
Achats à même les comptes en fiducie (note 7)	9	
	<u>14 737</u>	<u>3 260</u>

11. Engagements

Le Musée est signataire d'ententes dont la somme de 10 388 000 \$ est non échue au 31 mars 1996. La majorité de ces engagements représente la partie qui reste d'un bail de 49 ans avec la Commission de la Capitale nationale pour les locaux du MCPC. Voici les versements minimums exigés pour les exercices futurs :

	(en milliers de dollars)
1996-1997	345
1997-1998	915
1998-1999	212
1999-2000	212
2000-2001	212
2001-2041	8 492

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice 1995 ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 1996.

TABLEAU DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

TABLEAU 1

	1996	1995
Traitements et avantages des employés	13 859	14 519
Réparations et entretien de l'édifice et du matériel	4 344	5 239
Achats d'oeuvres d'art pour les collections (note 10)	3 861	1 954
Services professionnels et spéciaux	3 456	3 186
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 838	3 379
Services de protection	2 368	2 763
Coût des ventes—Boutique et édition	1 804	1 756
Amortissement	1 215	1 733
Publicité	698	798
Déplacements	603	828
Affranchissement, fret et camionnage	539	765
Publications	448	483
Subventions tenant lieu d'impôts fonciers—MCPC	316	269
Communications	267	277
Achats pour la bibliothèque	244	301
Loyer—MCPC	212	212
Locations	94	117
Dépenses diverses	159	56
	<u>37 325</u>	<u>38 635</u>

TABLEAU DES REVENUS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

TABLEAU 2

	1996	1995
Boutique et édition	2 808	2 111
Droits d'entrée	682	494
Stationnement	509	448
Intérêts	351	240
Parrainage	320	203
Location des endroits publics	177	146
Expositions itinérantes	147	162
Adhésions	135	110
Recouvrement des dépenses —		
Prêts d'oeuvres d'art	97	132
Services de restaurants	66	68
Autres	216	153
	<u>5 508</u>	<u>4 267</u>

MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du présent rapport annuel ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et la direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. La direction est également responsable de toute autre information que renferme le rapport annuel et de la concordance, le cas échéant, de cette information avec les états financiers.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient l'utilisation de registres et documents comptables, de dossiers, de systèmes de contrôle financier et de gestion, de systèmes d'information et de pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but d'établir avec une certitude raisonnable que l'information financière fournie est fiable, que les avoirs sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent ainsi qu'à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la Société.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du comité de vérification, composé en majorité d'administrateurs externes. Le comité rencontre la direction et le vérificateur externe indépendant pour voir comment ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le comité de vérification a revu les états financiers avec le vérificateur externe et a soumis son rapport au conseil d'administration, qui a à son tour revu et approuvé les états financiers.

Le vérificateur externe de la société, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers et fait rapport au ministre responsable de la Société.

le directeur,
Geneviève Sainte-Marie

le directeur général, Services généraux,
Graham Parsons

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DÉSIGNÉ DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan du Musée national des sciences et de la technologie au 31 mars 1996 et les états des résultats, de l'avoir du Canada, et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Musée au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Musée dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs du Musée.

pour le vérificateur général du Canada
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 14 juin 1996

MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE—*Suite*

BILAN AU 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF ET AVOIR DU CANADA	1996	1995
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements à court terme	2 864	1 764	Créditeurs et frais courus		
Débiteurs			—Ministères gouvernementaux	522	806
—Ministères gouvernementaux	506	509	—Autres	1 696	2 122
—Autres	160	79	Portion à court terme des indemnités		
Stocks (note 3)	326	425	de cessation d'emploi courues	111	103
Frais payés d'avance	36	4	Revenus reportés	75	5
	3 892	2 781		2 404	3 036
Compte en fiducie (note 4)	712	668	Indemnités de cessation d'emploi courues	781	735
Collection	1	1	Compte en fiducie (note 4)	712	668
Biens immobiliers et matériel (note 5)	6 386	6 285		3 897	4 439
			Avoir du Canada	7 094	5 296
	10 991	9 735		10 991	9 735

Approuvé par la direction :

le directeur,
GENEVIÈVE SAINTE-MARIE

le directeur général, Services généraux,
GRAHAM PARSONS

Approuvé par le conseil d'administration :

le président,
DAVID W. STRANGWAY

le président, comité de vérification,
LEON F. LOUCKS

MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Revenus		
Sciences et technologie		
Droits d'entrée et adhésion	871	806
Activités commerciales (tableau 2)	1 104	863
Commandites	44	228
Autres services muséaux	347	152
	<u>2 366</u>	<u>2 049</u>
Musée national de l'aviation		
Droits d'entrée et adhésion	239	269
Activités commerciales (tableau 2)	351	331
Commandites	19	20
Autres services muséaux	160	103
	<u>769</u>	<u>723</u>
Intérêt	186	196
Total des revenus	<u>3 321</u>	<u>2 968</u>
Dépenses (tableau 1)		
Sciences et technologie		
Exploitation des installations d'exposition	6 818	7 528
Gestion de la collection	5 278	5 883
	<u>12 096</u>	<u>13 411</u>
Musée national de l'aviation		
Exploitation des installations d'exposition	3 004	3 069
Gestion de la collection	2 163	2 120
	<u>5 167</u>	<u>5 189</u>
Activités de soutien	4 038	4 976
Amortissement	995	1 063
Total des dépenses	<u>22 296</u>	<u>24 639</u>
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>18 975</u>	<u>21 671</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Activités d'exploitation		
Excédent des dépenses sur les revenus	(18 975)	(21 671)
Éléments sans incidence sur les fonds		
Amortissement	995	1 063
Indemnités de cessation d'emploi	46	(168)
Gain sur l'aliénation de biens immobiliers et matériel	(9)	(19)
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement	(643)	842
Fonds utilisés pour les activités d'exploitation	<u>(18 586)</u>	<u>(19 953)</u>
Activités de financement		
Crédit parlementaire	20 773	20 868
Activités d'investissement		
Acquisition de biens immobiliers et matériel (nette)	(1 087)	(1 219)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements à court terme	1 100	(304)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	1 764	2 068
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	<u>2 864</u>	<u>1 764</u>

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Solde au début de l'exercice	5 296	6 099
Crédit parlementaire	20 773	20 868
Excédent des dépenses sur les revenus	(18 975)	(21 671)
Solde à la fin de l'exercice	<u>7 094</u>	<u>5 296</u>

MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996

1. Pouvoirs, objectif et activités

Le Musée national des sciences et de la technologie a été constitué le 1^{er} juillet 1990 en vertu de la *Loi sur les musées* et est une société d'État mandataire mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission de la Société, telle qu'énoncée dans la *Loi sur les musées*, est de promouvoir la culture scientifique et technologique au Canada par la constitution, l'entretien et le développement d'une collection d'objets scientifiques et technologiques principalement axée sur le Canada, et par la présentation des procédés et productions de l'activité scientifique et technologique, ainsi que de leurs rapports avec la société sur les plans économique, social et culturel.

Les activités de la Société comprennent le Musée national des sciences et de la technologie, le Musée national de l'aviation et les activités de soutien communes. Les activités de chaque musée sont réparties en deux activités complémentaires :

Exploitation des installations d'exposition

L'exploitation des installations publiques du Musée, y compris l'élaboration et l'entretien des expositions, les programmes d'interprétation, de communication et promotion, les boutiques, les cafétérias et les autres services aux visiteurs.

Gestion de la collection

La recherche historique, le catalogage, la documentation, la conservation et la restauration de la collection, la bibliothèque et les autres services connexes.

2. Conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les conventions comptables importantes sont :

a) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

b) Collection

La collection forme la plus grande part de l'actif de la Société, mais elle est comptabilisée à la valeur nominale de 1 000 \$ au bilan, vu les difficultés pratiques de lui attribuer une valeur significative. Les pièces de collection acquises par la Société sont imputées aux dépenses dans l'exercice d'acquisition. Les objets donnés à la Société ne sont pas comptabilisés aux livres.

c) Biens immobiliers et matériel

Les biens immobiliers et le matériel sont comptabilisés au coût. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations et calculé selon la méthode linéaire, comme suit :

Améliorations aux bâtiments	10 à 25 ans
Matériel	5 à 12 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

d) Régime de retraite

Les employés de la Société participent au régime de pension de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada. Les employés de la Société cotisent à part égale à ce régime. Cette cotisation représente le passif total de la Société. Les cotisations à l'égard des services courants sont imputées aux dépenses de l'exercice au cours duquel les services sont rendus. D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la fonction publique.

e) Activités commerciales

Les dépenses d'exploitation des boutiques, des cafétérias et de la commercialisation des produits, y compris les coûts qui se rapportent au personnel, aux déplacements, au transport, à la publicité, à l'entretien des édifices, au loyer et aux services d'utilité publique sont incluses dans les dépenses d'exploitation.

f) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés de la Société ont droit à des indemnités de cessation d'emploi tel que le prévoient leur convention collective et leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

g) Crédit parlementaire

Les dépenses d'exploitation et l'acquisition de biens immobiliers et de matériel sont financées par un crédit parlementaire qui est crédité à l'avoir du Canada dans l'exercice où il s'applique.

3. Stocks

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Livres, brochures, reproductions et autres articles	323	302
Publications en cours	3	123
	<u>326</u>	<u>425</u>

4. Compte en fiducie

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 15(1)(m) de la *Loi sur les musées* et il est crédité des deniers reçus par la Société par don, legs ou autrement. Il est également crédité des intérêts sur les titres, des loyers ou ventes de biens acquis par la Société par don, legs ou autrement, en plus d'un montant représentant l'intérêt sur le solde. Il est débité des montants dépensés aux fins pour lesquelles ces deniers ou biens ont été donnés, légués ou autrement mis à la disposition de la Société. Ces opérations ne font pas partie de l'état des résultats.

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Recettes		
Dons et legs	3	4
Intérêts	41	34
Total des recettes (aucun déboursé)	<u>44</u>	<u>38</u>
Solde au début de l'exercice	668	630
Solde à la fin de l'exercice, constitué de l'encaisse et de placements	<u>712</u>	<u>668</u>

MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996—Fin

5. Biens immobiliers et matériel

	1996		1995	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
(en milliers de dollars)				
Améliorations aux bâtiments	5 589	1 189	4 400	4 261
Matériel	3 987	3 128	859	1 204
Mobilier de bureau	4 534	3 407	1 127	820
	14 110	7 724	6 386	6 285

6. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.

La Société a engagé des dépenses pour les travaux et les services fournis par d'autres ministères et organismes. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des affaires, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées.

À la suite de l'examen de ses programmes, Agriculture et Agroalimentaire Canada a décidé de ne plus assumer la gestion des installations publiques d'exposition à la Ferme expérimentale centrale. Le ministère a donc cédé la propriété des troupeaux au Musée, qui a assumé la responsabilité de la programmation à la Ferme expérimentale centrale. Les troupeaux sont inclus dans la collection au bilan, comme tout autre objet de collection acquis pour fin d'exposition.

7. Engagements

Au 31 mars 1996, la Société était liée par diverses ententes, principalement pour la location d'immeubles. Les versements minimaux exigés pour les exercices futurs sont les suivants :

	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Loyers	2 590	2 329	2 134

8. Restructuration

En vue de réduire ses dépenses, la Société a élaboré un plan de réduction de ses coûts salariaux faisant appel à des mesures incitatives de retraite anticipée et à des mises à pied. Le coût de ces initiatives est de 496 000 \$ et il a été imputé aux résultats de l'exercice terminé le 31 mars 1995.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 1995-1996.

DÉPENSES D'EXPLOITATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

TABLEAU 1

	1996	1995
Coût du personnel	10 262	11 501
Services professionnels et spéciaux	2 550	2 516
Location d'immeubles	2 415	2 689
Boutiques, cafétérias et commercialisation des produits	1 029	661
Amortissement	995	1 063
Services publics	620	623
Réparation et entretien des immeubles	611	549
Approvisionnements et fournitures	555	575
Publicité	497	496
Services de protection	478	503
Édition	357	552
Frais de gestion immobilière	315	350
Réparations et entretien du matériel	268	500
Fournitures de bureau	276	170
Fret, messagerie et camionnage	274	154
Communications	189	190
Déplacements	174	245
Location du matériel	136	211
Design et fabrication	115	397
Livres	92	96
Acquisitions pour la collection	73	91
Divers	15	11
Frais de restructuration		496
	22 296	24 639

ACTIVITÉS COMMERCIALES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

TABLEAU 2

	1996	1995
Revenus		
Boutiques	884	786
Cafétérias	276	282
Commercialisation des produits	279	96
Loyers	16	30
	1 455	1 194
Coût des ventes		
Boutiques	481	487
Cafétérias	108	106
Commercialisation des produits	533	77
Loyers	7	6
	1 129	676
Dépenses d'exploitation		
Boutiques	290	253
Cafétérias	164	188
Commercialisation des produits	161	269
	615	710
Perte nette	(289)	(192)

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

RAPPORT DE LA DIRECTION

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints ainsi que tous les renseignements qui font partie du rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce sont la responsabilité de la direction. Le conseil d'administration les a examinés et approuvés. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus selon les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec ceux des états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité en ce qui a trait à l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction maintient et se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour donner une certitude raisonnable que les opérations sont autorisées, que les éléments d'actif sont protégés et que des registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques sont conçus pour contribuer à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation opportune de renseignements financiers fiables et au respect des politiques de l'Office et des exigences imposées par la loi.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les rapports financiers et le contrôle interne. Le conseil d'administration rencontre régulièrement les membres de la direction et les vérificateurs. Les vérificateurs ont libre accès au conseil d'administration.

Le vérificateur externe de l'Office, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les opérations et les états financiers de l'Office et fait rapport sur ceux-ci.

le président,
Tom Dunn

la contrôleur,
Gabriella Bradics

Winnipeg, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

J'ai vérifié le bilan de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce au 30 avril 1996 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 30 avril 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Office dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et aux règlements administratifs de l'Office.

pour le vérificateur général du Canada
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 31 juillet 1996

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—*Suite*

BILAN AU 30 AVRIL 1996
(en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
À court terme			À court terme		
Débiteurs (note 3)	5 020	5 277	Dette bancaire et emprunts (note 7)	1 606	474
Stocks (note 4)	7 807	4 413	Emprunts de fonds de roulement (note 8)	9 448	6 511
Frais payés d'avance	82	138	Créditeurs et charges		
	12 909	9 828	à payer (note 9)	5 377	6 320
Prêt à recevoir (note 5)	136			16 431	13 305
Immobilisations (note 6)	7 539	7 630			
			BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
			Bénéfices non répartis	4 153	4 153
	20 584	17 458		20 584	17 458

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil :

un administrateur
SAM MURDOCH

un administrateur
WILLIAM MONKMAN

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Exploitation		
Ventes (note 10)		
À l'exportation	37 235	33 403
À l'intérieur	9 881	10 282
	<u>47 116</u>	<u>43 685</u>
Coût des ventes		
Stocks d'ouverture des produits finis du poisson	3 546	2 771
Ajouter : frais d'achat et de transformation du poisson		
Paiements initiaux aux pêcheurs	29 708	24 345
Salaires, traitements et prestations aux employés	5 036	4 402
Indemnités d'emballage et frais d'explo- itation des agents d'approvisionnement	4 225	3 619
Emballage et stockage	2 333	1 508
Services publics et impôts fonciers	1 033	1 011
Amortissement des immobilisations liées à la production	970	937
Réparations et entretien	686	570
Cotisations d'assurance-chômage des pêcheurs	594	500
Autres	(74)	46
	<u>48 057</u>	<u>39 709</u>
Moins : stocks de clôture des produits finis du poisson	6 703	3 546
	<u>41 354</u>	<u>36 163</u>
Bénéfice brut d'exploitation	<u>5 762</u>	<u>7 522</u>
Frais de commercialisation et d'administration		
Salaires et prestations aux employés	1 099	947
Intérêts débiteurs (note 11)	681	418
Traitement informatique, bureau et services professionnels	498	857
Publicité et promotion	249	217
Amortissement des immobilisations liées à l'administration	193	241
Mauvaises créances	116	164
Frais et honoraires pour les réunions	71	81
Autres	107	79
	<u>3 014</u>	<u>3 004</u>
Bénéfice avant la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	<u>2 748</u>	<u>4 518</u>
Provision pour les paiements finaux à verser aux pêcheurs (note 9)	<u>2 748</u>	<u>4 518</u>
Bénéfice net pour l'exercice (note 12)		
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	4 153	4 153
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	4 153	4 153

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Provenance (utilisation) de l'encaisse		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net pour l'exercice		
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	1 226	1 178
Gain lors de la vente d'immobilisations	(57)	(17)
Variation nette des postes du fonds de rou- lement hors caisse liés à l'exploitation	(2 602)	(1 404)
Encaisse utilisée pour l'exploitation	<u>(1 433)</u>	<u>(243)</u>
Activités d'investissement		
Additions aux immobilisations	(1 347)	(1 526)
Diminution du prêt à recevoir	211	89
Produit de la vente d'immobilisations	270	80
Encaisse utilisée par les activités d'investissement	<u>(866)</u>	<u>(1 357)</u>
Activités de financement		
Augmentation (diminution) des emprunts bancaires	3 699	(119)
Augmentation (diminution) des emprunts auprès du Canada pour le fonds de roulement	(1 000)	500
Encaisse provenant des activités de financement	<u>2 699</u>	<u>381</u>
Augmentation (diminution) de la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	<u>(1 770)</u>	<u>1 434</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	(1 370)	215
Dette bancaire au début de l'exercice	(11)	(226)
Dette bancaire à la fin de l'exercice	<u>(1 381)</u>	<u>(11)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 30 AVRIL 1996

1. Pouvoirs, objectifs et activités

L'Office a été constitué en 1969 par la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* (la Loi) à titre de société sans capital-actions, en vue de commercialiser, de vendre et d'acheter du poisson d'eau douce ainsi que des produits et des sous-produits du poisson à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. L'Office est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'Office est tenu de mener ses opérations sur une base financière autonome. L'ensemble de ses emprunts auprès du Canada et des banques ne peut dépasser 30 millions de dollars.

L'Office bénéficie du droit exclusif de commercialiser les produits de la pêche commerciale des provinces qui participent au programme et ce, aux niveaux interprovincial et international. La participation des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest a été établie en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada.

2. Conventions comptables importantes

Stocks

Les stocks des produits finis du poisson sont enregistrés au coût réel des achats du poisson et au coût réel moyen de la main-d'oeuvre directe et des frais généraux directement reliés à la transformation du poisson pour l'exercice. À la fin de l'exercice, les produits finis du poisson sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur nette de réalisation. Les matériaux d'emballage et les fournitures sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de remplacement.

Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction de la durée prévue d'utilisation des immobilisations, selon les méthodes et les taux annuels suivants :

Bâtiments	—Stations lacustres	Linéaire	5-10 %
	—Usines	Linéaire	2 1/2 %
Matériel	—Machines et matériel de bureau	Dégressif	10-40 %
	—Roulant	Dégressif	30 %
Bacs de livraison du poisson frais		Linéaire	10 %
Bateaux		Linéaire	6 2/3 %

Les coûts des systèmes en voie de développement et des immobilisations des usines qui sont améliorées ou achetées, mais qui ne sont pas encore utilisées, sont imputés au poste de construction en cours. Lorsque les immobilisations sont mises en service, leur coût est viré au poste d'immobilisations approprié et est amorti en conséquence.

Paiements aux pêcheurs et bénéficiaires non répartis

L'Office achète le poisson à des prix initiaux établis par le Conseil d'administration, qui sont fondés sur des projections opérationnelles que l'Office prépare, et le coût de ces achats est compris dans le coût des ventes. Après la fin de l'exercice, le Conseil établit, s'il y a lieu, les paiements définitifs à verser aux pêcheurs en fonction des résultats d'exploitation de l'exercice et ces paiements sont exclus du coût des ventes. Les paiements définitifs sont effectués à l'égard des produits achetés au cours de l'exercice et sont donc imputés aux résultats de l'exercice en cours. Après que les paiements définitifs soient établis, tout bénéfice résiduel est enregistré comme bénéfices non répartis.

Conversion des devises étrangères

Les comptes débiteurs et créditeurs exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux du change en vigueur à la fin de l'exercice. Les opérations en devises étrangères effectuées au cours de l'exercice sont converties au taux en vigueur au moment de l'opération. Les gains et pertes sur change étranger sont compris dans les intérêts débiteurs.

Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et l'employeur versent des cotisations égales au régime. Les cotisations sont passées en charges de façon courante et représentent le passif total de l'Office. D'après les lois actuelles, l'Office n'est pas tenu de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la fonction publique.

3. Débiteurs

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Clients	4 534	4 296
Autres	404	552
Portion à court terme du prêt à recevoir	82	429
	<u>5 020</u>	<u>5 277</u>

4. Stocks

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Produits finis du poisson	6 703	3 546
Matériaux d'emballage et fournitures	1 104	867
	<u>7 807</u>	<u>4 413</u>

5. Prêt à recevoir

Le prêt à recevoir est garanti par des immobilisations et vient à échéance en janvier 1999.

6. Immobilisations

	1996		1995	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			
Terrains	258		258	272
Bâtiments	7 029	4 208	2 821	2 803
Matériel	14 940	11 453	3 487	3 132
Bacs de livraison du poisson frais	844	369	475	310
Bateaux	261	149	112	144
Construction en cours	386		386	969
	<u>23 718</u>	<u>16 179</u>	<u>7 539</u>	<u>7 630</u>

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 30 AVRIL 1996—Fin

7. Dette bancaire et emprunts

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Dette bancaire	1 381	11
Emprunt à vue	225	
Emprunt à terme		463
	1 606	474
	1 606	474

8. Emprunts de fonds de roulement

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Billets	5 448	5 511
Acceptations bancaires	4 000	
Emprunts de fonds de roulement du Canada		1 000
	9 448	6 511
	9 448	6 511

Les emprunts auprès du Canada pour le fonds de roulement sont obtenus en vertu de l'article 16(1) de la Loi et sont garantis par des billets à ordre.

9. Crédoiteurs et charges à payer

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Fournisseurs	1 735	982
Autres	894	820
Provision pour les paiements finaux à verser aux pêcheurs	2 748	4 518
	5 377	6 320
	5 377	6 320

10. Rémunération à des représentants de commerce

Au cours de l'exercice, l'Office a versé des commissions totalisant 670 103 \$ (607 069 \$ en 1995) à des représentants de commerce, somme qui a été déduite des ventes. Sur cette somme, l'Office a versé 594 308 \$ (550 399 \$ en 1995) à titre de commissions aux représentants de commerce étrangers qui suivent : Juhl Brokerage Incorporated, G. & G. Food, R.M. Sloan Co., Benolken Brokerage Company, X. Sea. Int International Corp., Performance Foods, Great Lakes Marketing, McMahon & MacDonald Food Brokers, D.B. Clark Sales, Hockenberg Newburgh Sales & Marketing (États-Unis); I. Le-Grand H. Malo et Cie (France); Lejos Oy (Finlande); Rud Kanzow GmbH & Co. (Allemagne); et BO E Sjoström Trading A.B. (Suède).

11. Intérêts débiteurs

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Intérêts sur les emprunts auprès du Canada pour le fonds de roulement	214	133
Intérêts sur les emprunts bancaires	403	355
(Gains) pertes sur change étranger	(17)	(31)
Intérêts débiteurs (créditeurs)	81	(39)
	681	418
	681	418

12. Impôts sur le revenu

L'Office peut déduire aux fins de l'impôt une partie de son allocation du coût en capital admissible; elle n'a donc aucun revenu imposable pour l'exercice. Au 30 avril 1996, l'excédent de la fraction non amortie du coût en capital sur la valeur comptable nette des immobilisations se chiffrait à 1 605 800 \$ (1 205 419 \$ en 1995) et peut servir à réduire le revenu imposable des exercices ultérieurs.

13. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1995 ont été reclassifiés pour refléter la présentation adoptée en 1996.

PETRO-CANADA LIMITÉE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES FINANCES

J'ai vérifié le bilan de Petro-Canada Limitée au 31 décembre 1995 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur Petro-Canada Limitée* et aux règlements administratifs de la société.

pour le vérificateur général du Canada
Wm. F. Radburn, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 1^{er} mars 1996

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995 (en millions de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	1995	1994
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse et dépôts à court terme	3	3	Portion de la dette à long terme		
Intérêts courus à recevoir	9	9	échéant dans l'année	66	
Portion à court terme des placements	79	15	Intérêts courus à payer	12	12
	91	27		78	12
Placements (note 4)	433	527	Revenu reporté (note 4)	31	36
			Dette à long terme (note 5)	413	505
			Avoir de l'actionnaire (note 6)	2	1
	524	554		524	554

Approuvé au nom du conseil d'administration :

administrateur
ROBERT HAMILTON

administrateur
JOY F. KANE

PETRO-CANADA LIMITÉE—*Suite*ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en millions de dollars)

	1995	1994
Revenus		
Intérêts créditeurs	43	44
Frais de crédit et de garantie		1
	<u>43</u>	<u>45</u>
Dépenses		
Intérêts sur la dette à long terme	42	44
Bénéfice net	1	1
Déficit au début de l'exercice	(28)	(29)
Déficit à la fin l'exercice	<u>(27)</u>	<u>(28)</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en millions de dollars)

	1995	1994
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	1	1
Éléments hors caisse inclus dans le bénéfice ..	(16)	(14)
	<u>(15)</u>	<u>(13)</u>
Activités d'investissement		
Diminution nette des placements	27	17
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(12)	(3)
Augmentation de l'encaisse et des dépôts à court terme		1
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	3	2
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	<u>3</u>	<u>3</u>

PETRO-CANADA LIMITÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 DÉCEMBRE 1995

(en millions de dollars pour les tableaux)

1. La Société

Petro-Canada Limitée (la «Société») est une société d'État mandataire qui figure à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société a pour objectif de respecter ses engagements en ce qui concerne ses obligations en circulation et ses coûts d'exploitation actuels et futurs en utilisant les recettes obtenues grâce à son portefeuille de placements et ses réserves de caisse.

Conformément à un décret et à des modifications ultérieures de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à compter du 3 juillet 1991, la Société est devenue une société exempte aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et n'est pas imposable après cette date.

2. Sommaire des principales conventions comptables

a) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les intérêts créditeurs et débiteurs sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de chacune des opérations en cause. Les placements couvrent les fluctuations des devises sur la dette à long terme. Les gains ou les pertes de change non matérialisés résultant de la conversion des placements sont portés en déduction de ceux relatifs à la dette à long terme. L'excédant est reporté et inclus dans les placements.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, net de l'amortissement des primes à l'acquisition. Les primes à l'acquisition sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée des placements connexes.

c) Revenu reporté

Le revenu reporté est amorti selon la méthode linéaire sur la durée des placements connexes.

3. Opérations entre apparentés

La Société détient des placements dans une société d'État mandataire du gouvernement du Canada ayant une valeur nominale de 178 millions \$ US (243 millions \$ CAN) (178 millions \$ US (250 millions \$ CAN) en 1994). Ces placements lui permettent d'obtenir des intérêts de 15 millions \$ US (21 millions \$ CAN) par année, qui sont inscrits à l'état des résultats comme intérêts créditeurs.

4. Restructuration de la dette

En mai 1991, la Société a conclu une entente de restructuration de la dette («l'entente») avec Petro-Canada et le gouvernement du Canada, selon laquelle Petro-Canada devait rembourser à la Société, sur une base anticipée, les débetures à recevoir en circulation et payables à la Société selon la valeur marchande des débetures à la date du remboursement anticipé. Au 31 décembre 1992, Petro-Canada avait remboursé par anticipation toutes les débetures à recevoir payables à la Société, et de ce fait, a complété les remboursements requis selon les conditions de l'entente. Les produits des remboursements anticipés ont été affectés au remboursement de titres d'emprunt à long terme de la Société. Lorsqu'elle n'a pu rembourser les débetures en dette à long terme en circulation, la Société a effectué des placements afin de respecter ses engagements futurs concernant cette dette.

Selon l'entente, Petro-Canada a payé à la Société une prime de remboursement anticipé de 13 millions \$ US (15 millions \$ CAN) pour les coûts associés au remboursement anticipé des débetures à recevoir.

Les placements sont des titres d'emprunt du gouvernement de grande qualité que l'on prévoit conserver jusqu'à l'échéance et, en conséquence, aucune provision n'a été constituée pour toute baisse de la valeur marchande. Les produits en capital et intérêts à échéance des placements sont similaires aux engagements en capital et intérêts de la Société sur les débetures en dette à long terme, aussi bien pour ce qui est du calendrier des paiements que de la devise des paiements. La Société a reporté la portion du gain sur le remboursement des débetures à recevoir et la portion de prime de remboursement anticipé relatives à la dette à long terme non remboursée.

5. Dette à long terme

	Échéance	1995	1994
En dollars US			
Débetures non garanties 7,25 % (48 millions \$ US)	1996	66	67
Débetures non garanties 9,50 % (88 millions \$ US)	2003	119	135
Débetures non garanties 8,60 % (158 millions \$ US)	2010	215	221
Débetures non garanties 8,25 % (38 millions \$ US)	2016	52	54
Débetures non garanties 9,70 % (16 millions \$ US)	2018	22	23
Débetures non garanties 8,80 % (4 millions \$ US)	2019 ⁽¹⁾	5	5
		479	505
Moins : portion de la dette à long terme échéant dans l'année		66	
		413	505

⁽¹⁾ Rachetables en 2004, à la valeur nominale et au gré du porteur.

Le remboursement minimal des titres d'emprunt à long terme au cours des cinq prochains exercices est de 66 millions \$ en 1996.

PETRO-CANADA LIMITÉE—FinNOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 DÉCEMBRE 1995—Fin

6. Avoir de l'actionnaire

	1995	1994
Capital	2 727	2 727
Déficit	(27)	(28)
	<u>2 700</u>	<u>2 699</u>
Avoir de l'actionnaire imputé au placement dans Petro-Canada transféré au gouvernement du Canada en 1991	(2 698)	(2 698)
	<u>2</u>	<u>1</u>

Capital autorisé

- a) 71 188 actions ordinaires d'une valeur nominale de cent mille dollars chacune.
- b) des actions privilégiées émises au nom du gouvernement du Canada; ces actions et tous les emprunts obtenus et en cours, provenant du Trésor du gouvernement du Canada, ne doivent pas dépasser un milliard de dollars. Ces actions ont une valeur nominale de un dollar chacune et sont rachetables à leur valeur nominale au gré de la Société. Elles ne sont pas assorties d'un taux de dividende défini et sont non cumulatives.

Émis au gouvernement du Canada

	Nombre d'actions	1995	1994
Actions ordinaires	17 540	1 754	1 754
Actions privilégiées	972 771 853	973	973
Total du capital		<u>2 727</u>	<u>2 727</u>

QUEENS QUAY WEST LAND CORPORATION

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À LA MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Nous avons vérifié le bilan de Queens Quay West Land Corporation au 31 mars 1996 et les états des résultats, du capital d'apport et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral, aux statuts et règlements administratifs de la société, ainsi qu'à la convention de gestion conclue avec le Canada.

comptables agréés
KPMG Peat Marwick Thorne

Toronto, Canada
le 13 mai 1996

pour le vérificateur général du Canada
Wm. F. Radburn, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada

BILAN

ACTIF	1996	1995	PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (DÉFICIT)	1996	1995
	\$	\$		\$	\$
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	3 519 742	5 791 528	Comptes fournisseurs et charges à payer	2 554 789	2 582 582
Créances et autres éléments d'actif	173 379	300 964			
	<u>3 693 121</u>	<u>6 092 492</u>	Prêts reçus du Canada (note 6)	45 800 000	45 800 000
Actif à long terme			Avoir de l'actionnaire (déficit)		
Frais d'aménagement reportés (note 2)	2 120 024	2 391 660	Capital-actions (note 7)	1	1
Immobilisations (note 5)	9 120	13 506	Capital d'apport	1 000 000	1 000 000
	<u>2 129 144</u>	<u>2 405 166</u>	Déficit	(43 532 525)	(40 884 925)
				<u>(42 532 524)</u>	<u>(39 884 924)</u>
	<u>5 822 265</u>	<u>8 497 658</u>	Éventualités (note 3)		
				<u>5 822 265</u>	<u>8 497 658</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

administrateur
ANNE S. MORASH

administrateur
DAVID F. ELLIS

QUEENS QUAY WEST LAND CORPORATION—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS

	1996	1995
	\$	\$
Activités commerciales et générales		
Produits		
Produits d'exploitation du stationnement . . .	1 464 712	1 742 207
Produits tirés des activités commerciales et d'autres sources	1 199 709	1 505 925
Autres intérêts	367 725	363 676
	<u>3 032 146</u>	<u>3 611 808</u>
Charges		
Gestion commerciale	1 992 612	2 311 687
Administration de la société	284 317	343 271
	<u>2 276 929</u>	<u>2 654 958</u>
Bénéfice net des activités commerciales et générales	755 217	956 850
Activités d'aménagement (note 2)		
Cessions de terrains	435 992	13 579 541
Frais d'aménagement de l'exercice	2 966 825	2 249 735
Charge d'aménagement nette	3 402 817	15 829 276
Perte nette de l'exercice	<u>(2 647 600)</u>	<u>(14 872 426)</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	1996	1995
	\$	\$
Exploitation		
Perte nette de l'exercice	(2 647 600)	(14 872 426)
Amortissement	4 386	18 829
Frais d'aménagement reportés	271 636	3 653 650
Créances sur les promoteurs		10 130 960
	<u>(2 371 578)</u>	<u>(1 068 987)</u>
Créances et autres éléments d'actif	127 585	777 260
Comptes fournisseurs et charges à payer	(27 793)	(1 094 101)
	<u>(2 271 786)</u>	<u>(1 385 828)</u>
Financement et capital d'apport		
Crédits parlementaires du Canada	7 500 000	9 800 000
Apports versés au Centre Harbourfront	(7 500 000)	(8 800 000)
		<u>1 000 000</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(2 271 786)	(385 828)
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	5 791 528	6 177 356
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	<u>3 519 742</u>	<u>5 791 528</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTATS DU CAPITAL D'APPORT ET DU DÉFICIT

	1996	1995
	\$	\$
Capital d'apport		
Solde au début de l'exercice	1 000 000	
Crédits parlementaires du Canada		
Subvention de fonctionnement versée au Centre Harbourfront	7 500 000	8 800 000
Apport en capital		1 000 000
Apports versés au Centre Harbourfront, pour son fonctionnement	(7 500 000)	(8 800 000)
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 000 000</u>	<u>1 000 000</u>
Déficit		
Solde au début de l'exercice	(40 884 925)	(26 012 499)
Perte nette de l'exercice	(2 647 600)	(14 872 426)
Solde à la fin de l'exercice	<u>(43 532 525)</u>	<u>(40 884 925)</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

QUEENS QUAY WEST LAND CORPORATION—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996

1. La société

Queens Quay West Land Corporation (la «société») a été prorogée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) le 21 décembre 1984; elle est une société d'État figurant à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le capital-actions de la société est détenu par Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (le «Canada»), représentée par la ministre désignée des Travaux publics et des Services gouvernementaux. La loi traitant de la vente de l'actif et de la dissolution subséquente de la société a reçu la sanction royale en novembre 1991. La société est exonérée de l'impôt sur le revenu des sociétés.

La société est exploitée dans le cadre d'une convention de gestion conclue avec le Canada. Le Canada détient les titres de propriété du site Harbourfront (le «site»), qui couvre une superficie totale d'environ 100 acres, à l'exception des parcs et des infrastructures publiques qui ont été cédés aux administrations municipales, des terrains qui ont été cédés aux promoteurs et de certains terrains que le Canada a cédés à la société.

La société a pour mandat de veiller à la cession ordonnée du reste de ses actifs, y compris ses biens immobiliers, et de s'acquitter de la totalité de ses obligations jusqu'à sa dissolution, après le 31 mars 1996. La société travaille à une transition ordonnée au terme de laquelle le reliquat de ses actifs, passifs, obligations et activités aura été entièrement cédé à la Société immobilière du Canada Limitée.

Les conventions conclues avec le Canada autorisent la société à vendre ou à céder certains biens immobiliers résiduels et à utiliser le produit de ces ventes pour l'aider à s'acquitter de ses obligations. La société a reçu une aide financière importante du Canada, dont elle continue à dépendre pour honorer ses obligations et engagements, à mesure qu'ils arrivent à échéance.

En plus des opérations entre apparentés, qui sont présentées ailleurs dans les présents états financiers, la société, dans le cours normal de ses affaires, conclut des opérations avec le Canada et avec d'autres sociétés d'État.

2. Activités d'aménagement

Dans l'exécution de son mandat, la société a conclu des ententes avec des promoteurs, ce qui a entraîné la renégociation de certains contrats existants, ainsi qu'avec divers paliers de gouvernement et d'autres tiers, aux fins suivantes :

le déplacement de trois projets d'aménagement envisagés du côté sud de Queens Quay West; en échange, i) elle obtiendrait des droits sur certains aménagements commerciaux et résidentiels du côté nord de Queens Quay West et ii) elle serait exonérée de certaines obligations. Le montant indiqué au titre des cessions de terrains est essentiellement constitué de l'exonération de certaines obligations par les promoteurs et des frais d'aménagement reportés;

la cession, à la Ville de Toronto (la «Ville»), de ces terrains du côté sud et d'autres terrains, qui serviront à l'aménagement de parcs et d'espaces publics; et

l'attribution de droits de zonage au reste des terrains de Harbourfront que la société vendra éventuellement à des tiers.

3. Éventualités

En raison d'ententes qu'elle a conclues et qui concernent des cessions et des échanges de terrains, la société a des obligations contractuelles relativement à certains passifs éventuels concernant des projets d'investissement, à des paiements à la Ville en vue de l'aménagement de parcs, à des frais de voirie, à des charges au titre de l'environnement ainsi qu'à d'autres indemnités. Selon les estimations de la société, le total de ces éléments de passif éventuel ne devrait pas excéder 13,5 millions de dollars pour ce qui concerne l'entente conclue avec la Ville, et 4,1 millions de dollars pour ce qui concerne les autres ententes conclues avec les promoteurs. De plus, les frais d'aménagement reportés décrits à la note 4 b) seront inscrits à l'état des résultats à la transmission des titres de propriété.

4. Conventions comptables

Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables de la société sont les suivantes :

a) Constatation des produits

Les produits tirés des activités commerciales sont constatés lorsque les services connexes sont rendus.

b) Frais d'aménagement reportés et frais d'aménagement de l'exercice

Tous les produits et charges liés à des activités d'aménagement et directement attribuables à un projet sont reportés jusqu'à ce que le Canada ait approuvé la convention d'aménagement correspondante ou que le projet ait été transféré à un tiers. Les charges liées aux parcs et aux infrastructures publiques dont la cession est prévue sont reportées jusqu'à la transmission des titres de propriété aux administrations locales ou régionales intéressées.

Les charges qui sont liées aux activités d'aménagement, aux parcs et aux infrastructures publiques, et qui ne sont pas directement attribuables à un projet sont inscrites à l'état des résultats à titre de frais d'aménagement de l'exercice.

c) Apports versés au Centre Harbourfront

Les sommes que, à la demande du Canada en sa qualité d'actionnaire, la société verse au Centre Harbourfront, pour son fonctionnement ou titre à d'apport en capital, sont imputées au capital d'apport.

d) Crédits parlementaires du Canada

Les crédits parlementaires que le Canada, en sa qualité d'actionnaire, accorde à l'occasion sont inscrits à titre de capital d'apport.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimative de chaque élément d'actif. Les terrains que le Canada cède à la société pour favoriser l'exécution de certaines conventions d'aménagement sont inscrits à une valeur symbolique.

QUEENS QUAY WEST LAND CORPORATION—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—Fin

5. Immobilisations

	1996	1995
	\$	\$
Terrains et bâtiments	1	1
Matériel	369 822	646 154
	369 823	646 155
Moins l'amortissement cumulé	360 703	632 649
	<u>9 120</u>	<u>13 506</u>

6. Prêts reçus du Canada

Depuis le 1^{er} avril 1994, les prêts reçus du Canada ne portent plus d'intérêts; ils viennent à échéance le 31 mars 2004. Avant le 1^{er} avril 1994, la société avait emprunté au Trésor, sous certaines conditions, les sommes dont elle avait besoin pour financer son exploitation et verser des apports financiers au Centre Harbourfront.

La société est tenue d'affecter le produit de la cession de tout bien immeuble au remboursement des prêts, dans la mesure du possible. Chaque prêt est garanti par une débenture de la société, établie en faveur du receveur général du Canada. Sous réserve d'un préavis de quatorze jours, la société peut en tout temps faire des remboursements anticipés du capital de ses emprunts, sans devoir subir de pénalité.

7. Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la société se compose de 500 000 (500 000 en 1995) actions ordinaires sans valeur nominale, dont 215 500 (215 500 en 1995) ont été émises et entièrement libérées en contrepartie de 1 \$ (1 \$ en 1995).

8. Litige

La société est partie défenderesse dans le cadre d'une poursuite qui, de l'avis de la direction, n'aura pas d'effet défavorable important sur la situation financière de la société.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société canadienne des ports au 31 décembre 1995 et les états des résultats et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1995, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous sommes d'avis que ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, à l'exception de certaines transactions de la Société portées à notre attention par la direction qui pourraient ne pas avoir été dûment autorisées ou pourraient être considérées irrégulières (voir note 13), les transactions de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports* et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés
Arthur Anderson & Co.

Ottawa, Canada
le 23 février 1996

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995 (en milliers de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF	1995	1994
À court terme			À court terme		
Encaisse	2 567	1 520	Créditeurs et frais courus (note 5)	18 003	17 067
Placements à court terme (note 3)	29 642	24 966	Dûs au Fonds de prêt interportuaire (note 6)	1 722	1 340
Débiteurs	8 880	6 884		19 725	18 407
Créance du Canada	1 921	1 008	Avantages sociaux courus	1 913	2 357
Matériaux et fournitures	2 875	2 694	Revenus différés	295	442
	45 885	37 072	Dûs au Fonds de prêt interportuaire (note 6)	59 729	51 306
Placements (note 3)	16 836	18 414	Dette à long terme (note 7)	179 863	186 040
Immobilisations (note 4)	103 329	97 979		261 525	258 552
	166 050	153 465			
Fonds de prêt interportuaire (note 9)	98 648	96 097	Éventualités (note 1)		
			DÉFICIENCE DU CANADA		
			Capital d'apport	111 672	111 672
			Déficit (note 8)	(207 147)	(216 759)
				(95 475)	(105 087)
				166 050	153 465
			Fonds de prêt interportuaire (note 9)	98 648	96 097
	264 698	249 562		264 698	249 562

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

le président intérimaire du conseil,
JAMES B. POWERS

le président-directeur général intérimaire,
DON N. MORRISON

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Produits d'exploitation	58 486	60 797
Frais d'exploitation et d'administration	26 572	26 225
Amortissement	4 597	4 776
Subventions et taxes municipales	2 675	2 816
	<u>33 844</u>	<u>33 817</u>
Bénéfice d'exploitation	24 642	26 980
Revenu de placement	4 162	3 500
Frais d'intérêts	(17 738)	(17 605)
Bénéfice net pour l'exercice avant les postes suivants	11 066	12 875
Compensation des accidents du travail	(1 283)	
Réduction de la valeur d'immobilisations		(7 586)
Bénéfice net pour l'exercice	9 783	5 289
Déficit au début de l'exercice	(216 759)	(221 805)
Dividende au Canada	(171)	(243)
Déficit à la fin de l'exercice	<u>(207 147)</u>	<u>(216 759)</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Activités d'exploitation		
Bénéfice net pour l'exercice	9 783	5 289
Postes n'affectant pas les liquidités		
Amortissement	4 597	4 776
Réduction de la valeur d'immobilisations ...		7 586
Autres	(600)	724
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(800)	865
Encaisse provenant de l'exploitation	<u>12 980</u>	<u>19 240</u>
Activités de financement		
Subventions pour projets d'immobilisations		168
Variation de la créance du Canada	(913)	(713)
Transferts du Fonds de prêt interportuaire	10 145	4 700
Remboursement des transferts du Fonds de prêt interportuaire	(1 340)	(1 114)
Émission de dette à long terme	11 434	11 000
Remboursement de la dette à long terme ...	(17 607)	(21 468)
Dividende payé au Canada	(171)	(243)
Encaisse provenant (affectée) au financement	<u>1 548</u>	<u>(7 670)</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(9 938)	(5 877)
Variation des comptes de construction à payer	(445)	197
Diminution (augmentation) des placements à long terme	1 578	(66)
Encaisse affectée aux investissements	<u>(8 805)</u>	<u>(5 746)</u>
Augmentation de l'encaisse et des placements à court terme	5 723	5 824
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	<u>26 486</u>	<u>20 662</u>
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	<u>32 209</u>	<u>26 486</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 1995

1. La Loi sur la Société canadienne des ports

La Société canadienne des ports (la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société canadienne des ports* (la *Loi*) pour administrer, gérer et régir les ports canadiens, et tous ports, affaires ou biens du Canada transférés par le gouverneur en conseil. La Société apparaît dans la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société est responsable des opérations de huit ports divisionnaires et détient Ridley Terminals Inc. (RTI), une filiale en propriété exclusive. RTI est un terminal charbonnier à Prince Rupert. La *Loi* permet l'établissement de nouvelles sociétés portuaires locales pour la gestion et l'exploitation de certains ports déterminés. Elle confère également à la Société certaines responsabilités concernant ces ports, spécialement en ce qui a trait aux projets d'investissement. De plus, la Société administre le Fonds de prêt interportuaire pour son propre compte et pour celui des sociétés portuaires locales.

Le 15 décembre 1995, Transports Canada a rendu public sa politique maritime nationale qui annonçait le remplacement de la *Loi sur la Société canadienne des ports* par une nouvelle *Loi maritime du Canada*. Il est actuellement impossible de déterminer l'incidence de la réorganisation des installations portuaires au Canada sur le recouvrement des actifs et le paiement des dettes de la Société. Par conséquent, les états financiers ci-joints ne prévoient pas de provision pour quelques ajustements qui pourraient éventuellement s'avérer nécessaires.

2. Principales conventions comptables

a) États financiers

Les états financiers de la Société comprennent les comptes des ports divisionnaires sous son administration et de RTI. Les activités des sociétés portuaires locales sont exclues des états financiers depuis la date de leur constitution en société. Étant donné que les résultats du Fonds de prêt interportuaire ne s'ajoutent pas de façon régulière à ceux de la Société, les actifs, passifs, produits d'exploitation et dépenses du Fonds ne sont pas consolidés (voir note 9).

b) Placements

Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût amorti, c'est-à-dire que la prime ou l'escompte est amorti jusqu'à l'échéance, et de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût amorti ou à la valeur marchande s'il existe une baisse permanente.

c) Matériaux et fournitures

Les matériaux et fournitures représentent des fournitures et des pièces de réparation. Ils sont indiqués au plus bas du coût ou de la valeur de remplacement.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, à l'exception de celles qui sont transférées du Canada. Celles qui sont transférées du Canada sont comptabilisées à la valeur d'expertise ou à la juste valeur marchande établie au moment du transfert. L'aide gouvernementale reçue pour les projets d'immobilisations est créditée directement au coût du bien correspondant.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire, dès que le bien devient opérationnel, et ce pour l'année entière, selon des taux calculés sur la durée de vie restante probable d'utilisation des immobilisations.

e) Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique que le Canada administre. Les cotisations de la Société au régime se limitent, d'après les lois actuelles, à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés au titre des services courants. Ces cotisations représentent les obligations totales de la Société au titre du régime de retraite et sont imputées à l'exploitation courante. D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la fonction publique ou au titre d'imputations au Canada pour l'indexation des prestations en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*. Les employés de RTI sont couverts séparément par un régime non contributif à prestations déterminées.

f) Subventions et taxes municipales

Les frais pour les subventions et taxes municipales sont établis selon les évaluations municipales estimatives, modifiées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*, au besoin. Les subventions municipales ne sont finalisées qu'après une vérification par la Division des subventions aux municipalités du ministère des Travaux publics et services gouvernementaux. Toute régularisation, une fois le montant des subventions finalisé, est enregistré dans les comptes au cours de l'exercice auquel le montant final est remis.

g) Avantages sociaux

La Société comptabilise une provision pour les éléments de passif estimatifs qui découlent des indemnités de cessation d'emploi, de vacances et de congés compensatoires pour temps supplémentaire; ces indemnités sont payables aux employés en vertu des conventions collectives ou selon la politique de la Société.

h) Constatation des produits

Les produits d'exploitation sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits découlant du volume de charbon en transit de RTI sont enregistrés à 50 % du taux contractuel au moment de la livraison du charbon au terminus. La différence est comptabilisée au moment du chargement du navire. Les ententes contractuelles que RTI a paraphées avec ses deux clients principaux, viennent à échéance les 31 mars 1998 et 1999. Ces ententes garantissent la livraison annuelle d'un tonnage minimum de charbon au terminus. Les produits provenant d'un manque de tonnage sont comptabilisés à la fin du cycle annuel du charbon quand le montant du produit manquant est connu.

3. Placements

Les placements à court terme se composent de bons du Trésor du Canada au montant de 29 642 000 \$ (24 966 000 \$ en 1994). Aux 31 décembre 1995 et 1994, la valeur marchande des placements à court terme est équivalente à leur coût amorti.

Les obligations du Canada constituent les placements à long terme au montant de 16 836 000 \$ (18 414 000 \$ en 1994) et la valeur marchande de ces placements totalise 21 014 000 \$ au 31 décembre 1995 (20 743 000 \$ en 1994).

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

4. Immobilisations

a) Sommaire

	1995		1994	
	Net	Net	Net	Net
	(en milliers de dollars)			
	Taux d'amortissement %	Coût ou valeur d'expertise (en milliers de dollars)	Amortissement cumulé et réduction de valeur	
Terrains		6 682		6 682
Dragage	2,5-6,7	16 123	9 955	6 168
Installations d'amarrage	2,5-10	50 607	25 968	24 639
Immeubles	2,5-10	34 465	15 045	19 420
Terminus de charbon	4-33	22 335	3 333	19 002
Services publics	3,3-10	8 541	3 186	5 355
Routes et surfaces	2,5-10	5 836	3 359	2 477
Machinerie et équipement	5-100	31 240	22 250	8 990
Mobilier et matériel de bureau	20	4 027	3 522	505
Projets de construction en cours		10 091		2 972
		<u>189 947</u>	<u>86 618</u>	<u>103 329</u>
				<u>97 979</u>

b) Subventions pour projets d'immobilisations

En 1995, la Société n'a pas reçu de subvention (168 000 \$ en 1994) en vue des projets de construction d'immobilisations.

c) Engagements

On estime à 2 538 000 \$ les engagements contractuels pour l'achèvement, la construction et l'achat d'immobilisations. La Société prévoit déboursier la majeure partie de ce montant au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 1996.

La Société du port de Prince Rupert loue à RTI le terrain sur lequel le terminus de charbon est construit. Le contrat de location est d'une durée de 25 ans à partir du 31 mars 1984, avec option de renouvellement pour 20 ans débutant le 31 mars 2009. Les loyers annuels sont calculés en fonction des frais de volume en transit par tonne, lesquels peuvent être indexés sur l'indice des prix à la consommation au Canada pour chaque année.

5. Crédoeurs et frais courus

Les produits reportés, au montant de 3 277 000 \$ (1 070 000 \$ en 1994), et la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, au montant de 77 000 \$ (73 000 \$ en 1994), sont inclus dans les crédoeurs et frais courus.

6. Dûs au Fonds de prêt interportuaire

Le Fonds de prêt interportuaire a servi au financement à long terme des projets d'investissements pour le terminal à charbon et le terminal à cargaison mixte au port de Belledune ainsi que pour le projet Alouette au port de Sept-Îles tel que décrit ci-dessous :

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
a) Transferts au port de Belledune portant intérêts aux taux de 7,18 % à 11,47 %, remboursables en vingt versements annuels de 3 405 000 \$ incluant capital et intérêts, échéant entre le 31 décembre 2013 et 2015	29 202	23 135
b) Transferts au port de Sept-Îles portant intérêts aux taux de 7,91 % à 9,20 % remboursables principalement en vingt versements annuels égaux de 3 836 000 \$ incluant capital et intérêts, échéant le 31 décembre 2011	32 249	29 511
	<u>61 451</u>	<u>52 646</u>
Moins : tranche échéant à moins d'un an	(1 722)	(1 340)
	<u>59 729</u>	<u>51 306</u>

Le remboursement du capital au cours des cinq prochains exercices s'élève à 1 722 000 \$ en 1996, 1 876 000 \$ en 1997, 2 044 000 \$ en 1998, 2 227 000 \$ en 1999 et 2 426 000 \$ en 2000.

7. Dette à long terme

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
a) Emprunt auprès du Canada, portant intérêt au taux de 6,44 %, remboursable en vingt versements annuels égaux en 106 000 \$ incluant capital et intérêts, échéant le 31 décembre 2000.	440	513
b) Billet de RTI, portant intérêt au taux de 6,93 % payable annuellement, capital remboursable le 12 août 1998.	165 000	165 000
c) Billet de RTI, sous forme de crédit rotatif, portant intérêt au taux canadien d'acceptation bancaire inter banque majoré de 0,20 % payable à l'échéance du billet, capital remboursable le 12 août 1998.	14 500	20 600
	<u>179 940</u>	<u>186 113</u>
Moins : tranche échéant à moins d'un an	(77)	(73)
	<u>179 863</u>	<u>186 040</u>

Le remboursement du capital au cours des cinq prochains exercices s'élève à 77 000 \$ en 1996, 82 000 \$ en 1997, 179 588 000 \$ en 1998, 93 000 \$ en 1999 et 100 000 \$ en 2000.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

La dette de RTI envers la Société pour l'expansion des exportations (SEE) est composée de billets. Selon l'entente avec la SEE, le billet à taux fixe est remboursable en 1998, tandis que les billets émis sous forme de crédit rotatif sont à des taux variables et remboursables le 12 août 1998.

Le crédit rotatif prévoit que des billets peuvent être émis pour un montant maximum de 41 millions de dollars. Ces billets auront des échéances variant entre un et douze mois et pourront être renouvelés à échéance avec de nouvelles valeurs nominales et de nouveaux taux d'intérêts. Toutefois, le remboursement final est dû le 12 août 1998. Au 31 décembre 1995, le taux d'intérêt sur le billet émis est approximativement 6,3 %.

Le financement avec la SEE est garanti sans condition par le Canada jusqu'à concurrence de 230 millions de dollars, et nanti également par une débenture de sûreté supplémentaire de 250 millions de dollars sur tous les actifs présents et futurs de RTI.

8. Déficit

À l'incorporation de RTI en 1981, la Société détenait 50 % des actions de celle-ci tandis que l'autre moitié appartenait à des actionnaires non apparentés. L'entente entre actionnaires contenait une provision qui permettait aux actionnaires non apparentés de vendre leurs actions à la Société en 1991. Le 30 juillet 1991 la Société a acheté les 50 % restant des actions de RTI, et RTI est ainsi devenue une filiale en propriété exclusive de la Société. L'achat des actions de 58,5 millions de dollars a été financé entièrement par le Canada. L'excédent du prix d'achat, sur l'actif acquis de 31,7 millions de dollars moins le passif assumé de 229,1 millions de dollars, a résulté en une perte sur acquisition de 255,9 millions de dollars. Cette perte est la composante la plus significative du déficit de la Société.

9. Fonds de prêt interportuaire

En 1988, la Société a reçu l'autorisation d'instituer le Fonds de prêt interportuaire (le Fonds). Le Fonds est administré par la Société et son but est de financer les projets d'immobilisations rentables de la Société et des sociétés portuaires locales. Le financement prend la forme de transferts pour les ports divisionnaires administrés par la Société et de prêts pour les sociétés portuaires locales. Ces transferts et prêts portent intérêts au taux de financement offert occasionnellement par le Canada aux sociétés de la Couronne. Jusqu'au 31 décembre 1994, les résultats du Fonds étaient limités, conformément aux termes et conditions selon lesquels il a été établi, à une utilisation qui respecte le but pour lequel le Fonds a été établi. Au cours de 1995, les termes et conditions ont été amendés pour transférer les résultats excédentaires d'une année, après provision du dividende à verser au Canada, à la Société.

Le bilan du Fonds au 31 décembre indique :

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Actif		
À court terme		
Encaisse et placements	32 897	38 745
Transferts à recevoir	1 722	1 340
Prêts à recevoir	175	162
	<u>34 794</u>	<u>40 247</u>
Transferts à recevoir	59 729	51 306
Prêts à recevoir	6 143	6 318
Provision pour créances douteuses	(2 018)	(1 774)
	<u>98 648</u>	<u>96 097</u>
Passif		
À court terme		
Créditeur	2 104	
Solde du Fonds		
Contributions du Canada	76 650	76 650
Bénéfices non répartis	19 894	19 447
	<u>96 544</u>	<u>96 097</u>
	<u>98 648</u>	<u>96 097</u>

Les placements du Fonds, indiqués au coût amorti, sont des titres directs et garantis du Canada. Aux 31 décembre 1995 et 1994 la valeur marchande des placements est équivalente à leur coût amorti.

En 1995, le Fonds a avancé 10,1 millions de dollars (4,7 millions de dollars en 1994) aux ports de Belledune et de Sept-Îles pour le financement de projets d'investissement.

Le Fonds est engagé à financer un montant de 13,6 millions de dollars en 1996 pour le projet d'investissement rentable du port de Belledune.

L'état des résultats et des bénéfices non répartis du Fonds est comme suit :

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Revenus d'intérêts	7 927	7 012
Frais d'exploitation et d'administration	497	206
Bénéfice net pour l'exercice	7 430	6 806
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	19 447	17 362
Dividende payé au Canada	(4 879)	(4 721)
Transfert à la Société	(2 104)	
	<u>19 894</u>	<u>19 447</u>

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS—FinNOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1995—Fin

10. Régimes de retraite

Au 31 décembre 1995, selon les rapports actuariels mis à jour sur le régime non contributif de RTI, la valeur actualisée des prestations courues totalise 7 193 000 \$ (4 993 000 \$ en 1994); la valeur marchande de l'actif du fonds représente 6 675 000 \$ (5 204 000 \$ en 1994). Les charges de retraite de RTI pour 1995 de 616 000 \$ (380 000 \$ en 1994) sont déterminées selon des méthodes actuarielles.

11. Opérations entre apparentés

Du fait de leur même appartenance, la Société est apparentée à tous les ministères, agences et sociétés d'État formés par le Canada.

Conformément à la *Loi*, la Société a recouvré des sociétés portuaires locales des frais d'exploitation et d'administration qu'elle avait encourus au montant de 5 356 000 \$ en 1995 (8 245 000 \$ en 1994). Ces recouvrements sont appliqués aux dépenses qui s'y rattachent. Les dépenses d'exploitation incluent les frais de location totalisant 1 803 000 \$ (2 024 000 \$ en 1994) facturés par une société portuaire locale. Au 31 décembre 1995, des frais de location totalisant 379 000 \$ (233 000 \$ en 1994) sont inclus dans les comptes créditeurs et les frais courus. Également, des intérêts courus au montant de 4 493 000 \$ (4 486 000 \$ en 1994) payable à la SEE, une société de la Couronne, sont inclus dans les créditeurs et frais courus (voir note 7).

La Société a gagné des revenus de placement de 4 100 000 \$ (3 467 000 \$ en 1994) sur les titres du Canada, et a payé les frais d'intérêts de 33 000 \$ (37 000 \$ en 1994) au Canada. Les détails des autres opérations avec le gouvernement du Canada sont divulgués dans les notes 3, 4 b), 7, 8 et 9.

12. Autres éventualités

La Société a reçu des réclamations totalisant environ 3 800 000 \$ à l'égard de poursuites, de garanties, de conventions collectives, de dommages présumés subis sur les propriétés de la Société et de diverses autres questions en litige. Ces réclamations n'apparaissent pas dans les états financiers. De l'avis de la Société ces réclamations ne devraient entraîner aucun déboursé important.

Les employés peuvent accumuler des congés de maladie. Toutefois, ces congés ne constituent pas des droits acquis mais plutôt des réserves en cas de maladie future. Les frais éventuels reliés aux congés de maladie accumulés auxquels les employés auront droit ne peuvent être déterminés de façon précise. Les congés de maladie sont imputés aux dépenses d'exploitation au fur et à mesure qu'ils sont payés.

Dans le cours normal de ses affaires, la Société peut être exposée à des problèmes environnementaux. Comme il est actuellement impossible d'en déterminer l'effet sur les états financiers, aucune provision n'a été considérée.

13. Autres affaires

La Société doit se conformer, entre autres, à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements qui s'appliquent, à la *Loi sur la Société canadienne des ports* ainsi qu'aux règlements administratifs de la Société. En 1995, certains faits ont été soulevés concernant des dépenses de la Société qui pourraient ne pas avoir été dûment autorisées ou pourraient être considérées irrégulières. Celles-ci sont considérées par la direction et le conseil d'administration et reportées au Ministre. Selon l'avis de la direction, ces transactions ainsi que leurs conséquences futures, n'auraient pas d'impact significatif sur la situation financière de la Société tel que reflétée sur les états financiers ci-joints.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers consolidés ainsi que de tout autre renseignement présenté dans ce rapport annuel conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements. Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et comprennent, lorsqu'il y a lieu, des montants faisant appel au jugement et aux meilleures estimations de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans ce rapport annuel est conforme à celle incluse dans les états financiers.

Pour accomplir ses responsabilités, la direction maintient des contrôles financiers et des contrôles de gestion, ainsi que des systèmes d'information et méthodes de gestion qui allient qualité et coûts raisonnables. Ces systèmes et méthodes visent à fournir un degré raisonnable de certitude quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière ainsi qu'à la sauvegarde et au contrôle de ses biens en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Société canadienne des postes* et les règlements administratifs de la Société. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer ces systèmes et méthodes de gestion, et des rapports sont soumis au comité exécutif de la direction et au comité de vérification du conseil.

Le conseil d'administration s'assure que les cadres s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne principalement par l'intermédiaire du comité de vérification composé de cinq membres dont aucun n'est à l'emploi de la Société. Le comité de vérification se réunit régulièrement afin de passer en revue les activités de vérification interne de la Société. En outre, il se réunit au moins une fois l'an pour examiner les états financiers consolidés et le rapport des vérificateurs externes et recommande ceux-ci au conseil d'administration pour approbation.

Chaque année, les vérificateurs externes sont nommés par le gouverneur en conseil. Deloitte & Touche ont été nommés pour l'exercice courant. Ils vérifient les états financiers consolidés et soumettent leur rapport au comité de vérification ainsi qu'au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

le président-directeur général,
Georges C. Clermont

le premier vice-président et directeur des finances,
Ian A. Bourne

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE RESPONSABLE DE LA
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société canadienne des postes au 30 mars 1996 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 30 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des postes* et aux règlements administratifs de la Société et de ses filiales en propriété exclusive.

La vérification des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 25 mars 1995 a été effectuée par un autre cabinet d'experts-comptables.

comptables agréés
Deloitte & Touche

Ottawa, Canada
le 3 mai 1996

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—Suite**BILAN CONSOLIDÉ**
(en milliers de dollars)

ACTIF	30 mars	25 mars	PASSIF ET AVOIR DU CANADA	30 mars	25 mars
	1996	1995		1996	1995
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	58 772	4 930	Créditeurs et charges à payer	323 611	370 749
Débiteurs	250 707	280 695	Salaires et avantages sociaux	261 396	306 139
Charges payées d'avance	65 982	69 677	Produits reportés	169 693	172 552
	375 461	355 302	Mandats de poste en circulation	37 744	39 662
Encaisse et placements réservés (note 4)	253 284	215 819		792 444	889 102
Immobilisations (note 5)	1 702 170	1 793 100	Dette à long terme (note 7)	255 884	278 994
Autres éléments d'actif (note 6)	184 464	200 369	Indemnités de cessation d'emploi et prestations aux retraités	440 836	398 460
			Avoir du Canada (note 8)	1 026 215	998 034
	2 515 379	2 564 590		2 515 379	2 564 590

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

le président du conseil d'administration,
ANDRÉ OUELLET

la présidente du comité de vérification,
KAY LeMESSURIER

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—Suite
**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
EXERCICE TERMINÉ LE**
(en milliers de dollars)

	30 mars 1996	25 mars 1995
Produits d'exploitation	4 949 388	4 743 377
Coûts d'exploitation	4 878 972	4 774 666
Bénéfice (perte) d'exploitation	70 416	(31 289)
Autres produits (charges)		
Investissement et autres produits	4 091	4 595
Amortissement de l'achalandage	(7 267)	(6 874)
Intérêts (note 7)	(35 082)	(30 887)
	(38 258)	(33 166)
Bénéfice (perte) avant impôts sur le revenu	32 158	(64 455)
Provision pour impôts sur le revenu (note 9)	3 977	4 400
Bénéfice net (perte nette)	28 181	(68 855)
Déficit au début de l'exercice	(357 138)	(288 283)
Déficit à la fin de l'exercice	(328 957)	(357 138)

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DES MOUVEMENTS
DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE**
(en milliers de dollars)

	30 mars 1996	25 mars 1995
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	28 181	(68 855)
Éléments ne nécessitant pas de sorties de fonds		
Amortissement des immobilisations	167 273	158 064
Amortissement des autres éléments d'actif ..	15 701	23 845
(Gain) perte lors de l'aliénation d'immobilisations	(174)	268
Indemnités de cessation d'emploi et prestations aux retraités courues	66 641	56 536
	277 622	169 858
Paiements d'indemnités de cessation d'emploi et de prestations aux retraités	(24 265)	(25 758)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs ..	29 988	(1 868)
Diminution des créiteurs et charges à payer	(47 138)	(130)
Diminution des salaires et avantages sociaux	(44 743)	(2 132)
Diminution de la variation des autres éléments hors caisse du fonds de roulement	(1 082)	(13 950)
	190 382	126 020
Activités de financement		
Diminution de la dette à long terme	(23 110)	
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(81 719)	(131 645)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	5 550	22 397
Diminution (augmentation) des placements à long terme	204	(14 134)
Augmentation de l'encaisse et des placements réservés	(37 465)	(28 525)
	(113 430)	(151 907)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements à court terme	53 842	(25 887)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	4 930	30 817
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	58 772	4 930

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 MARS 1996

1. Constitution

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société canadienne des postes* pour exploiter un service postal qui s'autofinance tout en offrant un service dont les normes répondent aux besoins de la population du Canada. Il s'agit d'une société d'État comprise à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle est mandataire de Sa Majesté.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables suivies par la Société se résument comme suit :

a) Consolidation

Les états financiers consolidés de la Société regroupent les comptes de la Société canadienne des postes et de ses filiales en propriété exclusive, Postes Canada Gestion de systèmes limitée, CINA Holdings B.V. et Société de portefeuille Postes Canada Limitée (qui détient une participation majoritaire dans PCL Courier Holdings Inc.).

L'achalandage résultant de l'acquisition des filiales est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans.

b) Exercice financier

L'exercice de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. La Société aligne ainsi sa façon de rendre compte avec son exploitation, laquelle est gérée sur une base hebdomadaire. L'exercice terminé le 30 mars 1996 représente les résultats de 53 semaines tandis que l'exercice terminé le 25 mars 1995 représente les résultats de 52 semaines.

c) Immobilisations et amortissement

Les terrains, les bâtiments et le matériel qui ont été transférés du gouvernement du Canada à la Société lors de sa constitution ont été comptabilisés à leur juste valeur à cette date, établie de la façon suivante :

Terrains	—à la valeur marchande fondée sur leur utilisation
Bâtiments	—au coût de remplacement non amorti
Équipement, véhicules, mobilier et matériel de bureau et des comptoirs de vente, et petit matériel	—au coût de remplacement amorti ou au coût d'origine moins l'amortissement estimatif

La valeur marchande des terrains et le coût de remplacement non amorti des bâtiments transférés du gouvernement du Canada ont été déterminés par une évaluation indépendante.

Les acquisitions effectuées après la constitution sont comptabilisées au coût.

La Société a une entente avec les Archives nationales du Canada et le Musée canadien des civilisations pour l'exploitation, l'administration et le maintien des archives des postes du Canada et du Musée national des postes respectivement, à savoir du matériel philatélique, des objets de collection, une bibliothèque postale, des expositions qui relatent l'origine du service postal ainsi que d'autres objets du patrimoine. Ces collections, expositions et livres, d'une valeur indéterminée, ne sont pas destinés à la vente et une valeur symbolique leur a été attribuée dans les états financiers consolidés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimative des éléments d'actif suivants :

Bâtiments	30 et 40 ans
Améliorations locatives	terme fixe initial du bail plus la première option de renouvellement de 3 à 30 ans
Équipement	
Véhicules (autres que les véhicules pour passagers et les véhicules utilitaires à service réduit)	de 6 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau et des comptoirs de vente	de 3 à 20 ans
Petit matériel	de 5 à 15 ans

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 30 % pour tous les véhicules pour passagers et les véhicules utilitaires à service réduit.

d) Comptabilisation des revenus

Les montants reçus et pour lesquels les services afférents n'ont pas encore été rendus à la fin de l'exercice sont reportés.

e) Indemnités de cessation d'emploi et prestations aux retraités

Les employés ont droit à des indemnités précises reliées à la cessation d'emploi, calculées selon les salaires en vigueur à la date de cessation, conformément aux conventions collectives ou aux conditions d'emploi. La valeur actuelle des coûts prévus des indemnités de cessation d'emploi non payées, déterminée par évaluation actuarielle, est inscrite comme une dette à long terme aux états financiers. Les indemnités de cessation d'emploi cumulées des employés ainsi que les gains et les pertes résultant d'évaluation actuarielle sont imputés à l'exploitation courante.

La Société fournit de plus certains avantages en matière de soins de santé aux retraités admissibles. Les coûts des services courants sont déterminés par évaluation actuarielle et sont imputés à l'exploitation courante. Les coûts des services passés sont également déterminés par évaluation actuarielle et sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active de la population des employés.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 MARS 1996—Suite

f) Régime de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique que le gouvernement du Canada administre. Les cotisations de la Société au régime se limitent, d'après les lois actuelles, à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés au titre des services courants. Ces cotisations, qui s'élevaient à 100 610 000 \$ (90 047 000 \$ en 1995), sont imputées à l'exploitation courante. D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles ou de l'indexation des prestations en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*.

g) Impôts sur le revenu

La Société applique la méthode du report d'impôt fixe.

3. Coûts de restructuration

La Société a établi au cours de l'exercice terminé en 1994 un programme de restructuration, impliquant des changements au niveau des réseaux dans le but de rationaliser et de consolider ses équipements et son organisation, dont les coûts non récurrents s'échelonnent sur plusieurs années. Le solde de la provision au 30 mars 1996 est de 23 000 000 \$ (80 000 000 \$ en 1995).

4. Encaisse et placements réservés

La Société a mis à part un montant d'encaisse et de placements, comptabilisés au coût, uniquement afin de gérer les mouvements de trésorerie reliés à la dette pour les indemnités de cessation d'emploi.

5. Immobilisations

	1996		1995	
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
(en milliers de dollars)				
Terrains	288 545		288 545	290 294
Bâtiments	1 179 193	588 179	591 014	618 551
Améliorations				
locatives	120 519	47 352	73 167	71 650
Équipement	772 039	402 499	369 540	403 469
Véhicules	91 744	88 661	3 083	8 253
Mobilier et matériel				
de bureau et des				
comptoirs de vente	292 378	184 026	108 352	129 403
Petit matériel	435 965	167 497	268 468	271 479
Collection du				
patrimoine postal	1		1	1
	<u>3 180 384</u>	<u>1 478 214</u>	<u>1 702 170</u>	<u>1 793 100</u>

6. Autres éléments d'actif

	1996	1995
(en milliers de dollars)		
Achalandage, net de l'amortissement cumulé	123 529	130 796
Placement dans G.D. Net B.V., au coût	32 638	32 638
Autres	28 297	36 935
	<u>184 464</u>	<u>200 369</u>

7. Dette à long terme

	1996	1995
(en milliers de dollars)		
Prêt de 10 ans du gouvernement du Canada exigible en avril 1998, intérêt à 9,705 % ..	80 000	80 000
Obligations non remboursables par anticipation venant à échéance en mars 2016, intérêt à 10,35 %	55 000	55 000
Effets prioritaires de 10 ans de 105 000 \$ US émis par Courrier Purolator Ltée, exigibles en mars 2004.	142 800	142 800
Selon une nouvelle entente de refinancement en date du 3 mai 1996, les termes et conditions suivants s'appliquent :		
55 000 \$ US des effets prioritaires portent intérêt à 9,33 % jusqu'au 28 février 1997 et à 9,83 % par la suite. Les remboursements de capital sont payables au cours des années du terme. 50 000 \$ US des effets prioritaires portent intérêt à 10,08 %.		
Les remboursements de capital sont payables par versements égaux au cours des cinq dernières années du terme. Courrier Purolator Ltée a donné à ses créanciers la presque totalité de ses éléments d'actif en guise de cautionnement, ces créanciers n'ayant aucun recours contre la Société canadienne des postes. Courrier Purolator Ltée est sujette, en fonction du contrat synallagmatique, à certaines restrictions financières et autres durant le terme de la dette.		
Simultanément, Courrier Purolator Ltée a conclu des opérations de troc portant sur des devises étrangères couvrant la totalité du solde du capital et des paiements d'intérêts, ce qui a eu pour résultat effectif de convertir le solde du capital en 142 800 \$ CAN, à 11,6 %.		
Effets subordonnés émis par PCL Courier Holdings Inc. exigibles en octobre 1998, intérêt à 12,5 %	1 194	1 194
	<u>278 994</u>	<u>278 994</u>
Tranche échéant à moins d'un an	23 110	
	<u>255 884</u>	<u>278 994</u>

Le montant des intérêts sur la dette à long terme a été de 28 568 000 \$ (28 029 000 \$ en 1995).

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 MARS 1996—Suite

Les montants des versements annuels en capital requis afin de s'acquitter des obligations de la dette à long terme sont les suivants :

	\$
1997	23 110
1998	4 080
1999	85 274
2000	16 321
2001	27 202
2002 et après	123 007
	<u>278 994</u>

8. Avoir du Canada

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Capital d'apport	1 355 172	1 355 172
Déficit	(328 957)	(357 138)
Avoir du Canada	<u>1 026 215</u>	<u>998 034</u>

La *Loi sur la Société canadienne des postes* permet l'établissement d'une structure de capital composé de capital-actions. La Société est autorisée à émettre des actions au gouvernement du Canada en fonction de la valeur nette de l'actif de la Société à la date de la première émission des actions, tel qu'il est déterminé par le conseil d'administration, et suivant l'approbation du Conseil du Trésor.

9. Impôts sur le revenu

La Société canadienne des postes est devenue une Société d'État prévue par règlement à des fins d'impôts et, en tant que telle, est sujette à l'impôt sur le revenu fédéral en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* depuis le 27 mars 1994.

La valeur attribuée pour fins fiscales aux éléments d'actifs de la Société canadienne des postes a été établie à un montant supérieur à leur valeur comptable. L'avantage futur relatif à cet excédent n'a pas été comptabilisé dans les états financiers consolidés mais sera réalisé sur un nombre d'exercices ultérieurs à titre de déductions fiscales additionnelles.

La provision pour impôts sur le revenu inclut l'impôt des grandes corporations.

Des reports de pertes fiscales consolidées au montant de 440 000 000 \$ sont disponibles pour réduire les impôts sur le revenu futurs et expireront d'ici l'an 2003. L'avantage lié à ces reports de pertes fiscales ainsi que des déductions fiscales non réclamées n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société.

10. Passif éventuel

- a) Deux plaintes ont été déposées auprès de la Commission canadienne des droits de la personne alléguant qu'il y a eu discrimination en matière de travail à valeur égale. La Société en est à présenter ses arguments au tribunal pour l'une des plaintes et la Commission n'a pas encore procédé à l'enquête de l'autre. On ne peut à ce moment déterminer l'issue des enquêtes relatives à ces deux plaintes. Les frais éventuels reliés à ces plaintes, advenant qu'elles soient justifiées, seront récupérés à même les tarifs postaux futurs (conformément à la *Loi sur la Société canadienne des postes*) et/ou du gouvernement du Canada.
- b) La Société est partie dans différentes réclamations ou actions en justice survenues dans le cours normal de ses affaires et pour lesquelles, dans la mesure déterminable, ces états financiers incluent une provision.
- c) Les employés peuvent accumuler des congés de maladie. Toutefois, ces congés ne constituent pas des droits acquis mais plutôt des réserves en cas de maladie future. Les frais éventuels reliés aux congés de maladie accumulés auxquels les employés auront droit ne peuvent être déterminés de façon précise. Les congés de maladie sont imputés aux charges d'exploitation au fur et à mesure qu'ils sont payés.

11. Engagements

Les paiements minimums futurs que la Société devra verser aux termes d'ententes de services de télécommunications et de traitement des données ainsi que d'autres contrats de location-exploitation de plus d'un an sont les suivants :

	(en milliers de dollars)
1997	202 355
1998	181 496
1999	171 830
2000	152 688
2001	123 716
2002 et après	299 880
	<u>1 131 965</u>

12. Opérations entre apparentés

La Société a conclu les opérations suivantes avec ses apparentés en plus de celles présentées ailleurs dans les présents états financiers consolidés.

a) Paiements pour usagers des postes

Dans les cas où la politique du gouvernement oblige la Société à fournir des services à des tarifs inférieurs aux coûts, notamment à l'industrie de l'édition, pour les envois postaux gratuits du gouvernement, la littérature pour les aveugles et le service de transport aux communautés du Grand Nord, le gouvernement du Canada compense la Société pour le manque à gagner de ces sources. Des revenus totalisant 96 946 000 \$ (96 818 000 \$ en 1995) sont inclus dans les produits d'exploitation.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 MARS 1996—Fin

b) Biens immobiliers

La Société a engagé des frais d'exploitation nets de 51 337 000 \$ (115 110 000 \$ en 1995) à l'égard d'ententes avec le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada visant des biens immobiliers.

c) Filiales

Les opérations conclues entre la Société et ses filiales sont effectuées à des prix et conditions comparables à ceux des opérations conclues avec ses autres clients et fournisseurs.

d) Autres

La Société effectue d'autres opérations avec le gouvernement du Canada, ses organismes et d'autres sociétés d'État durant le cours normal de ses affaires.

À la suite de toutes les opérations ci-dessus, les montants débiteurs et créditeurs avec ces apparentés sont respectivement de 23 329 000 \$ (18 194 000 \$ en 1995) et 42 541 000 \$ (93 288 000 \$ en 1995).

13. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation de l'exercice écoulé.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 DÉCEMBRE 1995

LES RAPPORTS FINANCIERS,
UNE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

C'est à la direction de la Société qu'il incombe d'établir et de tenir un ensemble de documents comptables, de contrôles internes et de pratiques de gestion qui lui permettent, avec un degré raisonnable de certitude, de produire des données financières fiables, de protéger et contrôler ses actifs, de diriger ses opérations conformément aux lois et règlements qui la régissent, de gérer ses ressources avec compétence et économie et d'exercer ses activités avec efficacité.

La direction est en outre tenue d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers de la Société. Les états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995 ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les données financières figurant ailleurs dans le présent rapport correspondent à celles qu'on trouve dans les états financiers.

Pour sa part, le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le conseil assume cette charge par l'entremise du comité de vérification dont la majorité des membres ne sont pas des dirigeants de la Société. Le comité tient périodiquement des réunions avec la direction, les vérificateurs internes de la Société et les vérificateurs externes indépendants, afin d'étudier la façon dont ces groupes remplissent leur mission et de discuter de vérification, de contrôle interne et d'autres questions financières pertinentes. Le comité de vérification a examiné les états financiers avec les vérificateurs externes et a soumis son rapport au conseil d'administration, lequel a approuvé les états financiers.

La vérification externe des états financiers a été faite conjointement par J. Colin Potts, FCA, du cabinet Deloitte & Touche, et Wm. F. Radburn, FCA, pour le vérificateur général du Canada. Leur rapport présente une opinion indépendante sur les états financiers soumis au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

le président et premier dirigeant,
Marc Rochon

la vice-présidente aux finances et trésorière,
Karen A. Kinsley

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE
D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Nous avons vérifié les bilans de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour le compte d'entreprise et les fonds et caisse d'assurance et de garantie au 31 décembre 1995, de même que les états connexes des résultats et du fonds de réserve, des résultats et de l'excédent, de l'évolution de la situation financière, ainsi que l'état des dépenses et recouvrements du compte du Ministre de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, à la *Loi nationale sur l'habitation* et aux règlements administratifs de la Société.

du cabinet Deloitte & Touche
J. Colin Potts, FCA

pour le vérificateur général du Canada,
Wm. F. Radburn, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 25 mars 1996

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite
COMPTE D'ENTREPRISE
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995

(en milliers de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF	1995	1994
Prêts et investissements (notes 3 et 4)	12 400 774	10 476 748	Emprunts auprès du gouvernement du Canada (notes 3 et 10)	7 504 816	7 957 663
Encaisse et placements à court terme (note 5)	722 083	565 755	Emprunts sur le marché des capitaux (note 10)	5 965 875	3 409 540
Recouvrements du compte du Ministre reportés	254 711	325 534	Dette découlant du contrat de location- acquisition (note 11)	33 940	35 144
À recevoir du compte du Ministre (note 7)	301 605	252 271	Créditeurs et charges à payer	301 801	304 262
Biens en location-acquisition (note 8)	28 892	30 822	À payer au receveur général du Canada	7 854	14 526
Locaux et matériel de bureau (note 9)	32 236	32 024	À payer aux fonds et caisse d'assurance et de garantie		4 070
Débiteurs	71 923	40 624		13 814 286	11 725 205
Impôts sur le revenu reportés	14 810	11 863			
Autres éléments d'actif (note 5)	18 518	33 294			
À recevoir des fonds et caisse d'assurance et de garantie	3 882				
			CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE		
			Capital		
			Autorisé et entièrement libéré par le gouvernement du Canada	25 000	25 000
			Fonds de réserve (note 12)	10 148	18 730
	13 849 434	11 768 935		13 849 434	11 768 935

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

COMPTE D'ENTREPRISE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU FONDS DE RÉSERVE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Intérêts créditeurs (notes 3 et 13)	1 022 731	857 533
Intérêts débiteurs (note 10)	1 002 401	842 477
Marge sur les opérations de financement	20 330	15 056
Vente de biens immobiliers	11 775	19 357
Coût des biens immobiliers vendus	(4 286)	(5 623)
Frais de possession (note 4)	(5 885)	
Profit sur les biens immobiliers	1 604	13 734
Autres revenus	1 099	611
Bénéfice avant les frais d'exploitation	23 033	29 401
Frais d'exploitation (note 14)	35 538	35 661
Perte avant impôts	(12 505)	(6 260)
Impôts (note 15)	(3 923)	10
Perte nette	(8 582)	(6 270)
Fonds de réserve au début de l'exercice	18 730	25 000
Fonds de réserve à la fin de l'exercice	10 148	18 730

Voir les notes complémentaires.

COMPTE D'ENTREPRISE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Activités d'exploitation		
Perte nette	(8 582)	(6 270)
Additionner (soustraire)		
Amortissement	4 769	4 747
Impôts sur le revenu reportés	(2 947)	(882)
	(6 760)	(2 405)
Évolution des sommes		
À payer ou à recevoir		
Au/du receveur général du Canada	(6 672)	3 684
Aux/des fonds et caisse d'assurance et de garantie	(7 952)	(6 432)
Au/du compte du Ministre	(49 334)	11 541
Débiteurs	(31 299)	(34 936)
Créditeurs et charges à payer	(2 461)	2 509
Intérêts courus à payer	35 346	35 652
Intérêts courus à recevoir	(8 514)	14 044
Autres éléments d'actif	14 776	(24 876)
	(62 870)	(1 219)
Activités d'investissement		
Prêts et investissements		
Remboursements	298 742	353 450
Augmentations	(2 214 254)	(1 806 656)
Évolution des recouvrements du compte du Ministre reportés	70 823	(87 826)
Acquisition de locaux et de matériel de bureau	(3 051)	(5 842)
	(1 847 740)	(1 546 874)
Activités de financement		
Remboursement des emprunts auprès du gouvernement du Canada	(447 372)	(334 247)
Emprunts sur le marché des capitaux	2 515 514	2 061 546
Remboursement de la dette découlant du contrat de location-acquisition	(1 204)	(1 075)
	2 066 938	1 726 224
Augmentation de la situation de la trésorerie	156 328	178 131
Encaisse et placements à court terme		
Au début de l'exercice	565 755	387 624
À la fin de l'exercice	722 083	565 755

Voir les notes complémentaires.

COMPTE DU MINISTRE

ÉTAT DES DÉPENSES ET RECOUVREMENTS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Dépenses		
Logement du marché	47 924	48 257
Logement social	1 839 089	1 696 327
Aide au logement	8 296	6 539
Droits payés aux agents d'administration	14 448	18 620
Frais d'exploitation (note 14)	92 102	98 302
Dépenses recouvrables (note 7)	2 001 859	1 868 045

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

FONDS ET CAISSE D'ASSURANCE ET DE GARANTIE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF	1995	1994
	(note 22)			(note 22)	
Placements en valeurs mobilières (note 16)	1 976 982	1 761 057	Primes et droits de garantie non gagnés	1 525 888	1 430 925
Biens immobiliers	306 398	289 572	Provision pour indemnités	721 807	649 809
Prêts hypothécaires	15 791	16 343	Insuffisance de primes		55 062
Débiteurs et autres éléments d'actif	4 397	699	Créditeurs et charges à payer	8 959	6 084
Impôts sur le revenu reportés	14 262	21 341	À payer au receveur général du Canada	13 308	
À recevoir du compte d'entreprise		4 070	À payer au compte d'entreprise	3 882	
				<u>2 273 844</u>	<u>2 141 880</u>
			EXCÉDENT (DÉFICIT)	43 986	(48 798)
	<u>2 317 830</u>	<u>2 093 082</u>		<u>2 317 830</u>	<u>2 093 082</u>

Voir les notes complémentaires.

FONDS ET CAISSE D'ASSURANCE ET DE GARANTIE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
	(note 22)	
Revenus		
Primes et droits de garantie gagnés	352 559	300 542
Droits de demande	36 324	41 276
Revenus de placements (note 16)	152 924	86 707
Autres	3 093	3 456
	<u>544 900</u>	<u>431 981</u>
Frais		
Perte sur indemnités	305 280	301 476
Frais d'exploitation (note 14)	120 403	119 500
Régularisation de la provision pour indemnités	71 998	55 682
	<u>497 681</u>	<u>476 658</u>
Bénéfice (perte) avant les éléments ci-dessous	47 219	(44 677)
Régularisation de l'insuffisance de primes	55 062	(34 571)
Bénéfice (perte) avant impôts	102 281	(79 248)
Impôts (note 15)	9 497	7 979
Bénéfice net (perte nette)	92 784	(87 227)
Excédent non affecté (déficit)		
Solde au début de l'exercice	(48 798)	28 429
Virement de l'excédent affecté		10 000
Solde à la fin de l'exercice	<u>43 986</u>	<u>(48 798)</u>
Excédent affecté		
Solde au début de l'exercice		10 000
Virement à l'excédent non affecté		(10 000)
Solde à la fin de l'exercice		
Excédent (déficit) à la fin de l'exercice	<u>43 986</u>	<u>(48 798)</u>

Voir les notes complémentaires.

FONDS ET CAISSE D'ASSURANCE ET DE GARANTIE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
	(note 22)	
Activités d'exploitation		
Primes et droits de garantie reçus	447 522	546 063
Droits de demande reçus	36 324	41 276
Revenus de placements perçus	154 043	97 397
Indemnités payées	(546 115)	(512 927)
Produits de la vente de biens immobiliers	237 832	188 382
Frais d'exploitation payés	(120 403)	(119 500)
Impôts payés	11 047	(12 080)
Autres	(12 885)	(15 661)
	<u>207 365</u>	<u>212 950</u>
Activités d'investissement		
Placements en valeurs mobilières	(215 317)	(219 382)
Diminution du montant à recevoir du compte d'entreprise	(7 952)	(6 432)

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

1. Règles de présentation

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a été constituée en société d'État le 1^{er} janvier 1946. Elle est régie par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Son mandat, tel que l'énonce la *Loi nationale sur l'habitation*, est de «favoriser la construction de nouvelles maisons, la réparation et la modernisation de maisons existantes, ainsi que l'amélioration des conditions de logement et de vie». À toutes fins utiles, elle est un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada.

La Société divise les activités qu'elle mène pour remplir son mandat en trois sphères de responsabilité pour lesquelles elle tient des livres comptables distincts. Elle présente des états financiers séparés pour conserver le caractère distinct de l'actif, du passif, du capital, du fonds de réserve, des excédents ou déficits.

Ensemble, ces comptes constituent les états financiers de la Société et reflètent les opérations de l'exercice terminé le 31 décembre 1995.

Compte d'entreprise

Ce compte regroupe les activités suivantes de la Société : les prêts et autres investissements faits en vertu de diverses dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation*, l'aménagement et la vente de biens fonciers, les services fournis dans des domaines se rattachant à l'habitation. Les fonds proviennent d'emprunts auprès du gouvernement du Canada et sur le marché des capitaux.

Compte du Ministre

La Société administre des programmes de logement en vertu de dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation*, utilisant à cette fin les crédits qui lui sont attribués annuellement par le Parlement. Elle est remboursée des frais d'exploitation qu'elle supporte.

Fonds et caisse d'assurance et de garantie

La Société gère des fonds et caisse d'assurance et de garantie en vertu de dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation*. Le Fonds d'assurance hypothécaire protège les prêteurs contre les défauts de paiement des débiteurs ayant contracté un prêt résidentiel. Le Fonds de garantie des titres hypothécaires garantit le principal et les intérêts dûs aux détenteurs de titres fondés sur des prêts hypothécaires assurés.

Au total, la Société gère :

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Actif	16 163 382	13 857 947
Passif	16 084 248	13 863 015
Portion due au gouvernement du Canada	7 504 816	7 957 663
Frais du compte du Ministre recouvrables par voie de crédits parlementaires	2 001 859	1 868 045
Frais d'exploitation	248 043	253 463

La répartition des frais d'exploitation entre les trois sphères de responsabilité est indiquée à la note 14.

2. Énoncé des conventions comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

a) Prêts

Compte d'entreprise

Aucune provision pour pertes sur prêts n'a été constituée. Les pertes sur prêts assurés sont indemnisées par le Fonds d'assurance hypothécaire. Les pertes sur les biens acquis à la suite d'un manquement aux conditions de prêts non assurés sont recouvrées selon les modalités décrites à la rubrique «Biens immobiliers». Les autres pertes attribuables à des prêts non assurés sont recouvrables du gouvernement du Canada par l'entremise du compte du Ministre.

Lorsque les prêts comportent une clause de remise, cette dernière est comptabilisée et recouvrée du gouvernement du Canada par l'entremise du compte du Ministre au moment où les prêts sont versés.

Les prêts consentis en vertu de certains programmes occasionnent des pertes sur taux d'intérêt, qui sont recouvrables du gouvernement du Canada par l'entremise du compte du Ministre.

Fonds et caisse d'assurance et de garantie

Les prêts hypothécaires sont évalués au coût, moins une provision pour pertes estimatives.

b) Ententes fédérales-provinciales

Des prêts et des investissements sont effectués en vertu d'ententes de partage des frais avec les provinces et les territoires pour encourager la construction de logements locatifs, le regroupement de terrains, les habitations coopératives, le logement pour les ruraux et les Autochtones et la remise en état de logements.

Les états financiers ne tiennent compte que de la quote-part de la Société dans les coûts, plus les intérêts capitalisés.

La quote-part de la Société dans les subventions et les pertes relatives à ces ententes est recouvrée du gouvernement du Canada par l'entremise du compte du Ministre.

Les gains sur la vente de projets de regroupement de terrains sont comptabilisés comme revenu dans le compte d'entreprise.

c) Biens immobiliers

Compte d'entreprise

Les biens immobiliers comprennent les propriétés et les terrains vagues acquis directement par la Société, ou sans frais par le biais du gouvernement du Canada, ou à la suite d'un manquement aux conditions de prêts non assurés.

Tous les biens immobiliers sont comptabilisés au coût, ce qui comprend les frais d'acquisition, de modernisation et d'amélioration.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—*Suite*

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—*Suite*

Les frais de possession, intérêt inclus, des terrains acquis directement par la Société sont capitalisés tant que leur valeur d'expertise n'a pas été atteinte; par la suite, ces frais sont imputés aux résultats du compte d'entreprise. Les profits ou les pertes engendrés par la vente sont comptabilisés dans le compte d'entreprise.

Les frais de possession, intérêt inclus, des biens immobiliers acquis sans frais par le biais du gouvernement du Canada ou à la suite d'un manquement aux conditions de prêts non assurés sont capitalisés. La Société verse au gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre, les profits provenant de l'aliénation de ces biens immobiliers et recouvre de ce compte les pertes qui en découlent. Toutes les pertes nettes d'exploitation des biens immobiliers sont recouvrées du gouvernement du Canada par l'entremise du compte du Ministre.

Les coûts relatifs aux immeubles figurant comme biens immobiliers dans les Prêts et investissements sont amortis et imputés au gouvernement du Canada par l'entremise du compte du Ministre, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période égale à la durée des emprunts s'y rattachant.

Fonds et caisse d'assurance et de garantie

Les biens immobiliers acquis lors d'une indemnisation résultant du manquement aux conditions hypothécaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Celle-ci représente la valeur d'expertise courante des biens immobiliers, déterminée par la Société, moins la valeur actualisée des coûts estimatifs de possession et de revente. On ne comptabilise pas d'amortissement.

d) Recouvrements du gouvernement du Canada par l'entremise du compte du Ministre reportés

Depuis le 1^{er} avril 1991, les dépenses de modernisation et d'amélioration relatives à certains biens immobiliers sont recouvrées du gouvernement du Canada par l'entremise du compte du Ministre, sur une période n'excédant pas dix ans.

e) Amortissement

Les biens en location-acquisition, les locaux et le matériel de bureau sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif sur la durée utile estimative de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire.

f) Instruments financiers dérivés

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt, à des contrats de garantie de taux d'intérêt et à des swaps de devises comme moyens de couverture conjointement avec d'autres procédés de gestion des risques et du passif, en conformité avec les lignes directrices du ministère des Finances. Ces contrats ne sont pas comptabilisés à la valeur marchande.

Les profits et les pertes résultant de la résiliation des contrats de couverture sont reportés et amortis, selon la méthode linéaire, à titres d'intérêts créditeurs ou débiteurs sur la durée de la couverture.

g) Placements à court terme

Les placements sont inscrits au coût après amortissement plus les intérêts courus.

Les primes et les escomptes des placements sont imputés au revenu et amortis jusqu'à l'échéance des titres. Les profits ou les pertes enregistrés sur les placements qui ne servent pas de couverture sont comptabilisés durant la période où ils sont réalisés.

La Société a pour principe de faire concorder les échéances de ses actifs avec celles de ses passifs. Lorsqu'elle emprunte des capitaux d'avance pour les investir dans des prêts, elle achète des titres à court terme comme moyens de couverture pour les prêts prévus. L'échéance de ces placements à court terme concorde avec les engagements de crédit de sorte que la Société se trouve protégée contre les fluctuations des taux d'intérêt entre la date de l'emprunt et la date où les titres sont vendus et les prêts souscrits.

En ce qui concerne les titres servant de couverture dans la stratégie de gestion actif-passif de la Société, les intérêts des placements à court terme sont comptabilisés comme revenu durant la période en cours, tandis que les profits et les pertes engendrés par la cession de ces placements sont reportés et amortis, selon la méthode linéaire, sur la durée des actifs correspondants. Les profits ou les pertes reportées sont inscrits au poste Autres éléments d'actif.

h) Placements en valeurs mobilières

Ces placements sont inscrits au coût après amortissement plus les intérêts courus.

Les primes et les escomptes des placements sont imputés au revenu et amortis jusqu'à l'échéance des titres. Les profits ou les pertes enregistrés sur les placements qui ne servent pas de couverture sont comptabilisés durant la période où ils sont réalisés.

Les placements sont achetés avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance ou jusqu'à ce que la situation du marché rende d'autres titres plus intéressants. Si les titres subissent une dépréciation non temporaire, on les réduit à leur juste valeur marchande. Les profits et les pertes engendrés par la cession des placements, ainsi que les baisses de valeur non temporaires, sont imputés aux intérêts créditeurs des titres au cours de l'exercice où ils se produisent.

Les profits ou les pertes engendrés par la cession des placements sont établis en fonction de leur coût moyen.

i) Provision pour indemnités

Cette provision représente les pertes estimatives sur les demandes d'indemnité en cours de règlement et sur les prêts en défaut, mais pour lesquels des demandes d'indemnité n'ont pas encore été reçues par la Société.

j) Primes

Les primes sont reportées et comptabilisées comme revenu sur la durée des polices concernées, compte tenu du risque de défaut annuel.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

k) Insuffisance de primes

La Société compare chaque année le montant des primes non gagnées par secteur d'activité au coût actualisé des indemnités futures sur les polices d'assurance en vigueur. Lorsqu'on constate que les primes non gagnées d'un secteur d'activité sont insuffisantes pour couvrir le coût net des indemnités éventuelles, on impute aux résultats une insuffisance de primes. Par la suite, celle-ci est imputée au revenu selon la même méthode de comptabilisation que les primes non gagnées.

l) Droits de garantie

Les droits de garantie sont reportés et comptabilisés comme revenu, selon la méthode linéaire, sur la durée des titres hypothécaires correspondants. Les titres en circulation ont des échéances allant jusqu'à 2019.

m) Droits de demande

Les droits de demande sont comptabilisés comme revenu au moment de leur encaissement.

n) Coûts de souscription d'assurance

Les coûts de souscription sont imputés à l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

o) Coûts et obligations découlant du régime de retraite

Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés est imputé aux résultats au fil des années d'emploi. Les régularisations découlant de modifications au régime, de gains ou pertes actuariels, ou de changements d'hypothèses sont amorties sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

p) Avantages postérieurs au départ à la retraite

Les avantages postérieurs au départ à la retraite sont imputés à l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

3. Risque de taux d'intérêt : accords d'emprunt et de prêt privilégiés

En 1991, le gouvernement du Canada a retiré à la Société son droit de rembourser par anticipation sans pénalité l'argent qu'elle emprunte au Trésor.

De ces emprunts, 3,2 milliards de dollars avaient été affectés à des prêts consentis par la Société, avant 1986, en application de divers articles de la *Loi nationale sur l'habitation*, prêts assortis de privilèges de remboursement anticipé sans pénalité. Ces prêts ont des durées initiales allant jusqu'à 50 ans. La Société a assumé le risque de taux d'intérêt, auparavant supporté par le gouvernement du Canada.

En 1993 et 1994, certains débiteurs ont renégocié leur emprunt à un taux plus bas au lieu d'exercer leur privilège de remboursement par anticipation. Aucune autre renégociation n'a eu lieu en 1995.

Réduction annuelle des marges découlant de la renégociation des prêts jusqu'à la prochaine date d'établissement du prix :

	(en milliers de dollars)
1994	26 500
1995	28 800
1996	28 900
1997	29 000
1998	22 300
1999	3 600
2000	900

Le fait que le gouvernement du Canada a transféré à la Société son risque de taux d'intérêt a, en 1995, réduit de 28,8 millions de dollars (26,5 millions en 1994) les intérêts créditeurs du compte d'entreprise et entraîné, pour l'exercice, une perte nette de 8,6 millions de dollars (6,3 millions en 1994), après déduction de crédits d'impôt de 10,9 millions (10 millions en 1994).

De plus, ce transfert expose la Société à des pertes futures qui pourraient être substantielles et dont l'importance n'est pas à négliger par rapport au capital et au fonds de réserve du compte d'entreprise.

Les prêts renégociés ont entraîné une réduction cumulative des intérêts créditeurs de 61,3 millions de dollars au 31 décembre 1995, réduction qui s'accroîtra de 84,7 millions entre le 1^{er} janvier 1996 et la prochaine date d'établissement du prix.

La direction estime qu'au cours des cinq prochaines années la renégociation des prêts pourrait occasionner des réductions supplémentaires d'environ 7 millions de dollars par année, selon l'évolution des taux d'intérêt.

Les prêts renégociés, plus ceux qui risquent de l'être encore, pourraient entraîner une réduction cumulative des intérêts créditeurs d'environ 181 millions de dollars pour la période allant jusqu'à la prochaine date d'établissement du prix.

La possibilité d'un nouvel établissement, en 1998, du prix de certains des prêts renégociés en 1993 et l'incertitude inhérente à l'évolution des taux d'intérêt empêchent de faire une estimation raisonnable de l'effet de ces derniers au-delà de ce qui est indiqué ci-dessus.

La Société poursuit ses discussions sur la question du risque de taux d'intérêt avec le gouvernement du Canada.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

4. Prêts et investissements

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Prêts	5 832 205	5 033 621
Ententes fédérales-provinciales		
Prêts	4 694 032	3 545 288
Investissements dans des ensembles d'habitation	1 712 134	1 755 487
Projets de regroupement de terrains	36 327	31 669
	6 442 493	5 332 444
Biens immobiliers		
Investissements dans des ensembles d'habitation	33 438	32 307
Terrains	92 638	78 376
	126 076	110 683
Total des prêts et investissements	12 400 774	10 476 748

En 1995, la somme des intérêts capitalisés relatifs aux biens immobiliers a été de 2,3 millions de dollars (4,8 millions en 1994). Les frais de possession de 5,9 millions de dollars (rien en 1994) des terrains acquis directement par la Société ont été inscrits en résultat dans le compte d'entreprise.

5. Encaisse et placements à court terme

	1995		1994	
	Valeur comptable	Valeur marchande	Valeur comptable	Valeur marchande
	(en milliers de dollars)			
Encaisse	24 800	24 800	(3 806)	(3 806)
Placements à court terme	697 283	702 492	569 561	567 540
Total	722 083	727 292	565 755	563 734

La durée des placements à court terme peut atteindre cinq ans.

Des profits nets de 0,4 million de dollars (perte de 18,2 millions en 1994) engendrés par la vente de placements à court terme servant de couverture ont été reportés et inscrits au poste Autres éléments d'actif. Ces profits ou pertes sont contrebalancés par la variation des taux prêteurs subséquents liés aux prêts hypothécaires.

6. Instruments dérivés hors bilan

La Société recourt aux instruments dérivés suivants pour gérer ses risques de taux d'intérêt et sa position de change.

Des swaps de taux de référence dans lesquels la Société échange un flux mensuel d'intérêt basé sur un montant nominal contre une somme d'intérêt équivalente calculée semestriellement. Ces swaps rendent le flux des intérêts créditeurs de la Société identique à celui des intérêts débiteurs qu'elle doit verser sur la dette qui finance ses prêts.

Des swaps de taux d'intérêt variable contre un taux fixe, ou l'inverse, dans lesquels la Société échange contre un intérêt mensuel fixe un intérêt à taux variable calculé sur le même montant nominal de référence. Ces swaps convertissent au taux fixe des actifs la fraction à taux variable de la dette qui sert à financer ces actifs.

Des contrats de garantie de taux d'intérêt par lesquels la Société fixe d'avance l'intérêt qu'elle paiera sur un montant nominal de dette à taux variable. Ces contrats permettent à la Société de fixer le taux d'intérêt des instruments à taux variable qu'elle émet à une valeur compatible avec les actifs qu'ils financent.

Des swaps de devises, c'est-à-dire des conventions d'échange de paiements dans différentes devises pour des périodes déterminées. Ces swaps convertissent en dollars canadiens les paiements de capital et d'intérêt en devises étrangères.

Montant nominal amorti des instruments dérivés :

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Swaps de taux de référence	3 280 519	1 371 812
Swaps de taux d'intérêt	2 146 973	1 922 191
Contrats de garantie de taux d'intérêt		52 696
Swaps de devises	410 000	
Total	5 837 492	3 346 699

Le risque de crédit auquel ces instruments exposent la Société est fonction de la valeur présente du flux net des paiements que celle-ci s'engage à faire et à recevoir, et non des montants nominaux sur lesquels ces paiements sont calculés.

Voici la répartition des montants nominaux d'après la cote de crédit internationale des contreparties :

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Cote de solvabilité		
AAA	246 587	514
AA+	2 292 851	1 193 686
AA-	3 298 054	2 152 499
Total	5 837 492	3 346 699

7. À recevoir du compte du Ministre

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
À recevoir au début de l'exercice	252 271	263 812
Frais du compte du Ministre	2 001 859	1 868 045
Recouvrements du Ministre	(1 952 525)	(1 879 586)
À recevoir à la fin de l'exercice	301 605	252 271

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

8. Biens en location-acquisition

	Taux d'amor- tisse- ment	Coût	Amor- tisse- ment cumulé	Valeur comp- table nette 1995	Valeur comp- table nette 1994
	%	(en milliers de dollars)			
Immeuble	4	29 809	5 504	24 305	25 319
Améliorations locatives	10	9 172	4 585	4 587	5 503
Total		<u>38 981</u>	<u>10 089</u>	<u>28 892</u>	<u>30 822</u>

L'amortissement de l'exercice 1995 s'est élevé à 1,9 million de dollars (2 millions en 1994).

9. Locaux et matériel de bureau

	Taux d'amor- tisse- ment	Coût	Amor- tisse- ment cumulé	Valeur comp- table nette 1995	Valeur comp- table nette 1994
	%	(en milliers de dollars)			
Terrains		166		166	166
Immeubles	4 ou 5	34 913	10 295	24 618	24 239
Améliorations locatives	20	1 609	937	672	626
Maté- riel	8, 20 ou 30	34 981	28 201	6 780	6 993
Total		<u>71 669</u>	<u>39 433</u>	<u>32 236</u>	<u>32 024</u>

L'amortissement de l'exercice 1995 s'est élevé à 2,8 millions de dollars (2,7 millions en 1994).

10. Emprunts

En vertu des dispositions de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* et de la *Loi nationale sur l'habitation*, la Société emprunte auprès du gouvernement du Canada et sur le marché des capitaux les fonds nécessaires au financement des prêts et des investissements.

	1995		1994	
	Taux d'intérêt	Durée		
	(en milliers de dollars)			
Gouvernement du Canada	2 à 17,96 %	jusqu'en 2039	7 504 816	7 957 663
Marché des capitaux				
Papier commercial ..	5,69 % (moyen)	moins d'un an	987 017	375 343
Obligations à long terme ..	6,11 à 8,92 %	jusqu'en 2001	4 978 858	3 034 197
Total			<u>13 470 691</u>	<u>11 367 203</u>

Le papier commercial comprend un montant de 25 M \$ US, inscrit aux livres à 33,6 millions de dollars échéant le 16 janvier 1996. Les obligations à long terme comprennent un titre de 300 M \$ US, inscrit aux livres à 410 millions de dollars et échéant le 1^{er} décembre 2000. Le risque de position de change est entièrement couvert, principal et intérêts. Il n'y a eu aucun emprunt en devises étrangères au cours de l'exercice précédent.

Voici les paiements prévus :

	Gouvernement du Canada	Marché des capitaux		Total
		Papier commercial	Obligations à long terme	
(en milliers de dollars)				
1996	262 675	987 017	68 858	1 318 550
1997	193 892			193 892
1998	196 981		1 000 000	1 196 981
1999	191 999		1 500 000	1 691 999
2000	185 033		1 910 000	2 095 033
Par la suite	6 474 236		500 000	6 974 236
Total	<u>7 504 816</u>	<u>987 017</u>	<u>4 978 858</u>	<u>13 470 691</u>

Les intérêts payés au gouvernement du Canada en 1995 se sont élevés à 680,1 millions de dollars (708,3 millions en 1994).

Les emprunts sur le marché des capitaux sont limités par la loi à 15 milliards de dollars.

11. Dette découlant du contrat de location-acquisition

La Société a financé les travaux de construction et d'amélioration qu'elle a fait exécuter à son siège social en 1990 par un bail à long terme, qui est comptabilisé comme un contrat de location-acquisition. À l'expiration du bail en 2015, la Société devient propriétaire de l'immeuble pour la somme de un dollar.

Les paiements annuels du bail s'élèvent à 5,2 millions de dollars pendant les 10 premières années et à 3,6 millions durant les 15 années subséquentes.

Les paiements minimums exigés par le contrat sont les suivants :

	(en milliers de dollars)
1996 à 2000	25 460
2001 à 2015	53 598
Total des paiements minimums futurs	79 058
Moins intérêt à 11,77 et 11,57 %	45 118
Valeur actuelle des paiements minimums	<u>33 940</u>

Les intérêts débiteurs pour 1995 étaient de 4 millions de dollars (4,1 millions en 1994).

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

12. Fonds de réserve

La limite du fonds de réserve est fixée par décret à 25 millions de dollars.

13. Opérations entre apparentés

La Société se trouve apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle conclut des opérations avec certaines de ces entités dans le cours normal de ses activités. Des informations sont fournies dans les notes pertinentes sur toutes les opérations importantes avec ces entités.

La Société a été autorisée par le gouvernement du Canada à approuver certains prêts et investissements comportant une marge d'intérêt négative et à recouvrer cette perte du gouvernement du Canada par l'entremise du compte du Ministre. Les recouvrements d'intérêt sont inclus dans les intérêts créditeurs.

Voici les recouvrements par programme :

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Logement du marché	12 747	11 575
Logement social	15 886	16 804
Total	<u>28 633</u>	<u>28 379</u>

Conformément à des ententes de services rémunérés conclues avec le Conseil du Trésor, la Société aménage des parcelles de terrains gouvernementaux excédentaires destinées à la construction de logements. Les dépenses d'aménagement sont capitalisées et déduites du produit de la vente, lequel est viré, net, au gouvernement du Canada : 1,3 million de dollars en 1995 (3,9 millions en 1994).

La rémunération des services a produit 0,3 million de dollars en 1995 (0,2 million en 1994); elle est inscrite au poste Autres revenus.

14. Frais d'exploitation

La répartition des frais d'exploitation de la Société est fonction de l'utilisation du personnel et s'établit comme suit :

	1995		1994	
	(en milliers de dollars)			
		%		%
Compte d'entreprise	35 538	14,3	35 661	14,0
Compte du Ministre	92 102	37,1	98 302	38,8
Fonds et caisse d'assurance et de garantie	120 403	48,6	119 500	47,2
Total	<u>248 043</u>	<u>100,0</u>	<u>253 463</u>	<u>100,0</u>

15. Impôts

Les impôts comprennent l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les grandes sociétés (IGS).

Le taux de l'impôt sur le revenu est de 38 %. Le taux d'imposition des grandes sociétés, pour certaines composantes du capital, est passé de 0,2 à 0,225 % le 28 février 1995.

Voici les montants d'impôts :

	1995			1994		
	Impôt sur le revenu	IGS	Total	Impôt sur le revenu	IGS	Total
	(en milliers de dollars)					
Compte d'entreprise	(4 358)	435	(3 923)	(363)	373	10
Fonds et caisse d'assurance et de garantie	8 427	1 070	9 497	3 856	4 123	7 979
Total	<u>4 069</u>	<u>1 505</u>	<u>5 574</u>	<u>3 493</u>	<u>4 496</u>	<u>7 989</u>

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

16. Placements en valeurs mobilières

	1995				1994			
	En deçà de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable totale	Valeur marchande estimative	Valeur comptable totale	Valeur marchande estimative
(en millions de dollars)								
Fonds d'assurance hypothécaire								
Placements à court terme								
Bons du Trésor du Canada	123,8				123,8	123,9	327,9	325,2
Autres	7,8				7,8	8,3	95,7	95,7
Obligations du gouvernement du Canada ..	20,3		6,6	956,8	983,7	1 035,8	638,0	608,3
Obligations provinciales	6,0		159,2	107,6	272,8	286,5	296,1	275,5
Obligations de sociétés	2,0		13,0	206,9	221,9	232,4	67,1	65,0
Titres hypothécaires	1,7	138,8	112,0	55,4	307,9	323,2	290,9	277,4
Total	161,6	138,8	290,8	1 326,7	1 917,9	2 010,1	1 715,7	1 647,1
Autres Fonds								
Placements à court terme								
Bons du Trésor du Canada	11,3				11,3	11,3	11,1	11,1
Autres	0,8				0,8	0,7	1,1	1,1
Obligations du gouvernement du Canada ..	12,3		2,3	12,6	27,2	29,0	15,8	15,7
Obligations provinciales	0,1		6,9	12,8	19,8	20,7	17,3	15,9
Total	24,5		9,2	25,4	59,1	61,7	45,3	43,8
Total	186,1	138,8	300,0	1 352,1	1 977,0	2 071,8	1 761,0	1 690,9

Les ventes conclues, en 1995, pour acheter d'autres placements plus intéressants ont engendré des profits de 13 millions de dollars (perte de 35,5 millions en 1994). Ces profits sont inscrits dans les revenus de placements de l'exercice courant.

17. Engagements

a) Prêts et investissements

Les engagements en cours au chapitre des prêts et des investissements s'élevaient à 162,6 millions de dollars au 31 décembre 1995 (367,8 millions en 1994).

b) Contrats de location-exploitation

Les paiements prévus pour les cinq prochains exercices en ce qui concerne les locaux et le matériel loués au moyen de baux à long terme non résiliables sont les suivants :

	1996	1997	1998	1999	2000
(en milliers de dollars)					
Locaux	9 328	7 788	6 537	5 242	3 683
Matériel	14 547	9 048	5 940	180	160
Total	23 875	16 836	12 477	5 422	3 843

c) Obligations contractuelles futures

Les obligations financières contractées par la Société au titre de ses programmes de logement social, compte du Ministre, couvrent des périodes qui peuvent atteindre 40 ans. L'incertitude inhérente aux facteurs économiques utilisés pour le calcul de ces obligations empêche d'en faire une estimation raisonnable au-delà de cinq ans.

Voici les obligations pour les cinq prochains exercices :

	(en millions de dollars)
1996	1 805
1997	1 791
1998	1 795
1999	1 834
2000	1 876

18. Passif éventuel

Dans les notes complémentaires des états financiers des années antérieures, il était question de poursuites en dommages-intérêts intentées à la suite de l'installation de mousse d'urée-formaldéhyde pour une somme totale de 32,7 millions de dollars environ. Cette somme a été maintenue sans changement malgré une récente décision de la Cour d'appel du Québec rejetant la demande soumise par des propriétaires-occupants dans six causes types, dont une impliquant la Société. Le délai d'appel à la Cour suprême du Canada expirait en décembre 1995. La conséquence pratique de cette décision est d'éteindre toute les poursuites intentées devant les tribunaux québécois relativement à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Il reste cependant des actions en instance devant la Cour fédérale et les tribunaux des autres provinces. Quand elles auront été réglées, tout le passif éventuel qu'elles engendrent sera rayé des livres. On ne sait pas avec certitude si les frais résultant de ces actions en justice seront imputés au compte d'entreprise ou au gouvernement du Canada par l'entremise du compte du Ministre. À la fin de 1995, aucune autre poursuite ne concernait le compte d'entreprise (rien en 1994).

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

De plus, la Société est impliquée dans d'autres poursuites s'élevant à 2,8 millions de dollars à la fin de 1995 (3,8 millions en 1994), dont les frais pourraient être imputés au gouvernement du Canada par l'entremise du compte du Ministre si le jugement est rendu en faveur des plaignants.

Les poursuites en cour contre le Fonds d'assurance hypothécaire totalisent 81,5 millions de dollars (67,6 millions en 1994).

L'issue de ces actions en justice étant incertaine, aucune provision pour pertes n'a été constituée. Dans l'éventualité où des frais résulteraient de ces poursuites, ils seraient imputés à l'exercice au cours duquel ils sont établis.

19. Régime de retraite

La Société possède un régime de retraite à prestations déterminées. Les rentes, indexées sur le coût de la vie, sont calculées en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années du prestataire et du nombre d'années de services.

Les rentes constituées sont calculées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

La politique de capitalisation de la Société consiste à verser les sommes requises par les prestations reliées aux services courants et à combler le passif non capitalisé du régime de retraite au cours des périodes permises par les organismes de réglementation.

Selon l'évaluation actuarielle faite au 1^{er} janvier 1993 et les hypothèses les plus probables de la haute direction, voici la situation du régime au 31 décembre :

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Actif net disponible pour les prestations	653 773	572 424
Valeur actuarielle des prestations constituées	589 676	568 091
Excédent de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations constituées	64 097	4 333
Coût annuel des prestations		
Coût annuel des prestations pour services courants	18 477	10 724
Régimes de retraite gouvernementaux	2 386	2 356
Amortissement des gains et pertes actuariels	(692)	(693)
Total	20 171	12 387

Une évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 1996 est en cours de réalisation.

20. Évaluation actuarielle

Fonds d'assurance hypothécaire

Une étude actuarielle du Fonds au 30 septembre 1995 a révélé un déficit avant impôts de 23,8 millions de dollars (déficit avant impôts de 85,7 millions de dollars au 30 septembre 1994).

21. Assurances et garanties en vigueur

a) Fonds d'assurance hypothécaire

Aux termes de l'article 21 de la *Loi nationale sur l'habitation*, le montant global des prêts assurés par la Société ne peut dépasser 150 milliards de dollars. Au 31 décembre 1995, les polices d'assurance en vigueur totalisaient environ 113,3 milliards de dollars (102,2 milliards en 1994).

b) Fonds de garantie des titres hypothécaires

Au 31 décembre 1995, les garanties en vigueur totalisaient approximativement 17,1 milliards de dollars (17,5 milliards en 1994).

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

22. Fonds et caisse d'assurance et de garantie

BILAN

(en milliers de dollars)

	Fonds d'assurance hypothécaire		Fonds de garantie des titres hypothécaires		Caisse de garantie des loyers	
	1995	1994	1995	1994	1995	1994
ACTIF						
Placements en valeurs mobilières	1 917 877	1 715 697	46 564	42 233	12 541	3 127
Biens immobiliers	306 398	280 572				9 000
Prêts hypothécaires	15 791	16 343				
Débiteurs et autres éléments d'actif	4 397	699				
Impôts sur le revenu reportés	14 035	20 854	227	329		158
À recevoir du (payer au) compte d'entreprise		4 255		(537)		352
	<u>2 258 498</u>	<u>2 038 420</u>	<u>46 791</u>	<u>42 025</u>	<u>12 541</u>	<u>12 637</u>
PASSIF						
Primes et droits de garantie non gagnés	1 505 839	1 405 483	20 049	25 442		
Provision pour indemnités	721 807	649 809				
Insuffisance de primes		55 062				
Créditeurs et charges à payer	8 863	6 034			96	50
À payer au (recevoir du) receveur général du Canada	13 446		(125)		(13)	
À payer au (recevoir du) compte d'entreprise	436		3 734		(288)	
	<u>2 250 391</u>	<u>2 116 388</u>	<u>23 658</u>	<u>25 442</u>	<u>(205)</u>	<u>50</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT)	8 107	(77 968)	23 133	16 583	12 746	12 587
	<u>2 258 498</u>	<u>2 038 420</u>	<u>46 791</u>	<u>42 025</u>	<u>12 541</u>	<u>12 637</u>

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

22. Fonds et caisses d'assurance et de garantie—Suite

 ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT (DU DÉFICIT)
 (en milliers de dollars)

	Fonds d'assurance hypothécaire		Fonds de garantie des titres hypothécaires		Caisse de garantie des loyers	
	1995	1994	1995	1994	1995	1994
Revenus						
Primes et droits de garantie gagnés	344 092	292 212	8 467	8 330		
Droits de demande	35 895	40 334	429	942		
Revenus de placements	149 217	83 679	3 344	2 813	363	215
Autres	2 563	2 858			530	598
	531 767	419 083	12 240	12 085	893	813
Frais						
Perte sur indemnités	304 578	300 584	263		439	892
Frais d'exploitation	118 699	117 640	1 530	1 620	174	240
Régularisation de la provision pour indemnités	71 998	55 682				
	495 275	473 906	1 793	1 620	613	1 132
Bénéfice (perte) avant les éléments ci-dessous	36 492	(54 823)	10 447	10 465	280	(319)
Régularisation de l'insuffisance de primes	55 062	(34 571)				
Bénéfice (perte) avant impôts	91 554	(89 394)	10 447	10 465	280	(319)
Impôts	5 479	3 990	3 897	4 062	121	(73)
Bénéfice net (perte nette)	86 075	(93 384)	6 550	6 403	159	(246)
Excédent non affecté (déficit)						
Solde au début de l'exercice	(77 968)	5 416	16 583	10 180	12 587	12 833
Virement de l'excédent affecté		10 000				
Solde à la fin de l'exercice	8 107	(77 968)	23 133	16 583	12 746	12 587
Excédent affecté						
Solde au début de l'exercice		10 000				
Virement à l'excédent non affecté		(10 000)				
Solde à la fin de l'exercice						
Excédent (déficit) à la fin de l'exercice	8 107	(77 968)	23 133	16 583	12 746	12 587

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Fin

22. Fonds et caisse d'assurance et de garantie—Fin

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(en milliers de dollars)

	Fonds d'assurance hypothécaire		Fonds de garantie des titres hypothécaires		Caisse de garantie des loyers	
	1995	1994	1995	1994	1995	1994
Activités d'exploitation						
Primes et droits de garantie reçus	444 448	538 605	3 074	7 458		
Droits de demande reçus	35 895	40 334	429	942		
Revenus de placements perçus	150 660	92 591	3 052	4 589	331	217
Indemnités payées	(546 115)	(512 927)				
Produits de la vente de biens immobiliers	229 132	188 382			8 700	
Frais d'exploitation payés	(118 699)	(117 640)	(1 530)	(1 620)	(174)	(240)
Impôts payés	14 943	(7 987)	(3 920)	(4 045)	24	(48)
Autres	(13 060)	(16 152)	(263)		438	491
	197 204	205 206	842	7 324	9 319	420
Activités d'investissement						
Placements en valeurs mobilières	(201 895)	(211 293)	(4 039)	(7 471)	(9 383)	(618)
Diminution du montant à recevoir du compte d'entreprise	4 691	6 087	3 197	147	64	198

Le programme de garantie des loyers n'est plus actif.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS

La direction répond des états financiers ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada, lesquels ont reçu l'approbation du conseil d'administration, et des renseignements sur les états financiers contenus dans le présent rapport annuel. Les états financiers incluent certains montants, comme la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer, la provision pour garanties et la provision générale pour pertes, qui sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

La direction a dressé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les autres données financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on retrouve dans les états financiers.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents aspects des opérations de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil le rapport annuel et les états financiers de la Société.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

le président et chef de la direction,
J. P. Sabourin

la vice-présidente aux Finances,
Johanne R. Lanthier

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES FINANCES

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 1996 et les états des résultats et de la Caisse d'assurance-dépôts et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada
Wm. F. Radburn, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 3 mai 1996

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—SuiteBILAN AU 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
Encaisse et placements à court terme	292 985	55 814	Créditeurs	28 425	32 400
Primes et autres débiteurs	11 700	13 364	Provision pour garanties (notes 3, 5 et 6)	691 271	907 483
Immobilisations	1 655	1 815	Provision générale pour pertes (note 6)	150 000	250 000
	<u>306 340</u>	<u>70 993</u>	Emprunts au Trésor (note 7)	1 640 141	2 174 423
Prêts à recouvrer (notes 3 et 4)	567 091	770 570		<u>2 509 837</u>	<u>3 364 306</u>
Réclamations à recouvrer (note 4)	478 933	1 276 607	CAISSE D'ASSURANCE-DÉPÔTS		
	<u>1 046 024</u>	<u>2 047 177</u>	Déficit à la fin de la période	(1 300 973)	(1 747 136)
Provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer (note 6)	(143 500)	(501 000)		<u>1 208 864</u>	<u>1 617 170</u>
	<u>902 524</u>	<u>1 546 177</u>			
	<u>1 208 864</u>	<u>1 617 170</u>			

Approuvé par le conseil d'administration :

le président
G.L. REUBER*un administrateur*
H. MARCEL CARON

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE LA CAISSE
D'ASSURANCE-DÉPÔTS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Revenus		
Primes	537 742	513 050
Intérêts sur encaisse et placements à court terme	9 134	8 797
Revenus divers	5 677	3 429
	<u>552 553</u>	<u>525 276</u>
Dépenses		
Intérêts sur emprunts au Trésor (note 7)	121 917	181 959
Provisions pour pertes (contrepassation) (note 6)	(29 603)	430 101
Recouvrements de sommes radiées	(3 910)	(6 419)
Frais d'exploitation (note 11)	13 961	14 096
Frais d'intervention	3 573	5 013
Intérêts divers	452	10
	<u>106 390</u>	<u>624 760</u>
Gain (perte) d'exploitation	446 163	(99 484)
Déficit au début de la période	(1 747 136)	(1 647 652)
Déficit à la fin de la période	<u>(1 300 973)</u>	<u>(1 747 136)</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Activités d'exploitation		
Gain (perte) d'exploitation	446 163	(99 484)
Postes hors caisse compris dans le gain (la perte) d'exploitation		
Provisions pour pertes (contrepassation)	(29 603)	430 101
Autres	(3 013)	(6 610)
Autres postes hors caisse		
Augmentation de la provision pour garanties		500 000
Augmentation des prêts à recouvrer		(500 000)
Acquisition d'immobilisations —Net.	(420)	(455)
Païement au titre de la provision générale pour pertes	(60 228)	
Versement de garanties	(281 712)	(104 066)
Prêts consentis	(48 638)	(2 376)
Prêts recouverts	103 648	651 143
Réclamations acquittées		(872 779)
Réclamations recouvrées	643 974	1 025 249
Encaisse provenant des activités d'exploitation	<u>770 171</u>	<u>1 020 723</u>
Activités de financement		
Emprunts au Trésor		
Avances	250 000	350 000
Remboursements	(783 000)	(1 341 000)
Encaisse utilisée dans les activités de financement	<u>(533 000)</u>	<u>(991 000)</u>
Encaisse et placements à court terme		
Augmentation au cours de la période	237 171	29 723
Solde au début de la période	55 814	26 091
Solde à la fin de la période	<u>292 985</u>	<u>55 814</u>

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996

1. Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la *Loi sur la SADC*). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts, de favoriser au sein de ses institutions membres le respect de pratiques commerciales et financières saines et de contribuer, à tous égards, à la stabilité et à la compétitivité du système financier canadien. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en cherchant à réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'une institution membre ou lui accorder des garanties ou des prêts. Elle peut également procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, prescrire des normes nécessaires à l'établissement de pratiques commerciales et financières saines et faire fonction de liquidateur, syndic ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

2. Principales conventions comptables

Méthode de préparation des états financiers

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres auprès desquelles la Société est intervenue.

Revenu en primes

Les primes sont constatées lorsqu'elles sont cotisées et elles sont calculées au pro rata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 30 juin et le 31 décembre.

Placements à court terme

La Société maintient suffisamment de liquidités pour pouvoir répondre à ses besoins d'exploitation et aux obligations qui découlent de ses emprunts au Trésor. Ces placements, dans des titres négociables et des dépôts à terme, sont comptabilisés au prix coûtant.

Intérêts créditeurs

La Société impute des intérêts sur les prêts qu'elle consent, conformément aux conditions établies dans les ententes de prêt. Lorsqu'une institution membre devenue insolvable est mise en liquidation, ou lorsque de l'avis de la direction de la Société, il existe un doute fondé quant au recouvrement final des intérêts, ceux-ci continuent de s'accumuler au profit de la SADC mais ne sont pas comptabilisés, et toute rentrée de fonds à cet égard est portée au crédit du principal du prêt, jusqu'à l'extinction du prêt. Les rentrées de fonds ultérieures sont inscrites au poste des revenus divers, lorsque les fonds sont perçus.

Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'une ex-institution membre soit supérieur à la réclamation de la Société à l'égard de l'institution. Dans un tel cas, les intérêts liés à la réclamation sont comptabilisés comme des revenus divers, lorsqu'ils sont perçus.

Provisions pour pertes

La Société inscrit trois types de provision pour pertes dans ses états financiers :

Pertes sur prêts et réclamations à recouvrer—La provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer est déterminée sur une base annuelle. Elle représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la direction, la Société est susceptible d'encourir relativement au remboursement des dépôts assurés confiés à des institutions membres devenues insolubles, et au remboursement des prêts consentis à des institutions membres et à d'autres en vertu d'un accord de prêt. La provision est déterminée en fonction, entre autres, des plans d'entreprise—où sont précisés les stratégies de cession des éléments d'actif, les distributions prévues aux créanciers, l'obligation de rembourser les avances reçues sur les distributions ultérieures ainsi que les engagements pris aux termes de diverses ententes—et d'autres éléments d'information fournis par les liquidateurs des divers actifs et les agents de la Société.

Quand la direction de la Société a la certitude raisonnable que les recouvrements au titre de prêts et de réclamations ne seront pas intégraux, les prêts et réclamations à recouvrer sont radiés en partie ou en totalité. Il arrive que la Société recouvre des sommes qui avaient été radiées du poste des prêts et réclamations à recouvrer. Dans un tel cas, la provision pour pertes fait l'objet d'une contrepassation afin de constater ces sommes.

Garanties—Pour faciliter des transactions concernant diverses institutions membres, la Société fournit certaines garanties. Le montant requis pour honorer ces garanties est établi sur une base annuelle et calculé en fonction des liquidités dont la Société prévoit avoir besoin pour remplir ses engagements.

Provision générale—La provision générale pour pertes est déterminée sur une base annuelle. Elle correspond, selon les meilleures estimations de la Société, au montant des pertes liées aux dépôts assurés détenus par les institutions membres de la SADC. Pour établir cette provision, la Société évalue le risque global que représente l'ensemble de ses institutions membres, compte tenu de la conjoncture économique et des tendances du marché, et prend en considération les pertes qu'elle a enregistrées jusqu'à présent.

3. Reclassement de certains éléments des états financiers de 1995

En 1994, Adelaide Capital Corporation (ACC), une société qui a succédé à une ex-institution membre de la SADC, a refinancé sa dette en émettant des actions privilégiées de redressement (APR). La SADC avait alors garanti le rachat de ces actions aux acheteurs. En vertu de cette garantie, la Société fera l'acquisition de ces APR, à leur valeur nominale, à leur échéance. Ces actions seront ensuite rachetées par ACC, et le montant du rachat sera ajouté au prêt qu'elle doit rembourser à la SADC. ACC a utilisé les 500 millions de dollars produits par l'émission de ces actions pour rembourser une partie de son prêt auprès de la SADC. Dans ses états financiers de 1995, la SADC a constaté les effets nets de la transaction et inscrit la somme de 500 millions de dollars à titre de recouvrement partiel du prêt octroyé à ACC.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—Suite

Cette année, la direction de la Société a jugé bon de présenter cette transaction en chiffres bruts étant donné qu'elle s'attend à ce que la SADC honore son engagement, au titre de la garantie susmentionnée. Ainsi, elle a constitué une provision pour garantie de 500 millions de dollars et augmenté en conséquence le poste des prêts à recouvrer de ACC. La direction de la Société est d'avis que la SADC recevra le plein montant du prêt à recouvrer.

Certains éléments des états financiers de 1995 de la SADC ont été reclassés de manière à refléter ces changements. Ce reclassement n'a aucune incidence sur les résultats d'exploitation de la Société.

4. Prêts et réclamations à recouvrer

La Société fait des réclamations contre des institutions membres devenues insolvable lorsque, en acquittant les réclamations des déposants, elle est subrogée dans les droits et intérêts de ce dernier contre ces institutions. La Société dépose également une réclamation contre une institution membre insolvable et mise en liquidation à qui elle a consenti un prêt. Elle a déposé des réclamations contre toutes les institutions membres déclarées insolvable qui ont été mises en liquidation.

En vertu des dispositions du paragraphe 10(1) de la *Loi sur la SADC*, la Société a consenti des prêts garantis à des institutions membres et à d'autres intéressés. La direction de la Société estime qu'il existe un doute fondé quant au recouvrement des intérêts sur ces prêts. En conséquence, aucun intérêt créditeur n'a été comptabilisé durant l'exercice.

Dans le cadre de l'aide financière apportée lors de la vente de la Compagnie Trust Nord Américain (TNA) et de sa filiale, la Société d'hypothèques NAL, à la Banque Laurentienne du Canada, (transaction NAL), le solde impayé d'un prêt de 175 millions de dollars que la SADC avait accordé à la société mère de la TNA, NAL Trustco Inc., a été radié durant l'exercice. Par ailleurs, afin de pouvoir compenser certaines des pertes que le portefeuille racheté pourrait enregistrer sur une période de trois ans ainsi que les pertes liées à d'autres biens, la Banque Laurentienne du Canada a réglé une partie du prix de la transaction au moyen d'un billet de trois ans réductible, dont le produit a été attribué à la SADC.

5. Provision pour garanties

La Société a fourni divers types de garanties à certaines institutions membres et à d'autres intéressés en vue de faciliter diverses transactions se rapportant à des institutions membres. Les garanties non épuisées au 31 mars 1996 et 1995, ainsi que les provisions correspondantes, sont présentées dans le tableau suivant.

	1996		1995	
	Garantie	Provision	Garantie	Provision
	(en millions de dollars)			
Garantie de découvert	2 120,0	107,4	2 661,0	365,0
Actions privilégiées de redressement	655,0	500,0	665,0	500,0
Autres	128,0	83,9	42,5	42,5
Total	2 903,0	691,3	3 368,5	907,5

Garantie de découvert

Pour faciliter la vente d'institutions membres en difficulté financière, la Société a accepté de garantir une partie des pertes de capital et de revenus que pourraient enregistrer certains éléments d'actif admissibles. Ces garanties de découvert, établies selon un système dégressif, demeureront en vigueur jusqu'en l'an 2002. Comme il en est question à la note 4, la Société a, au cours de l'exercice, facilité la vente de la Compagnie Trust Nord Américain, une transaction qui a épuisé une garantie de découvert qu'elle avait signée en 1992.

Actions privilégiées de redressement

La Société a fourni des garanties aux acheteurs d'actions privilégiées de redressement émises, en 1994, par ACC. Ces actions doivent être rachetées dans les cinq ans qui suivent leur émission. La Société financera leur rachat et cet engagement est constaté dans ses états financiers.

Autres

Concernant la transaction NAL, la Société est tenue de s'acquitter de certaines obligations envers les acheteurs, aux termes de divers accords de vente. En conséquence, la Société a pris en compte le fait qu'elle devra honorer des obligations futures.

La Société accorde parfois d'autres types de garanties pour faciliter la conduite de ses affaires. Les paiements, au titre de ces garanties, ont lieu si les conditions énoncées dans l'entente sont remplies.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—Suite

 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 31 MARS 1996—Suite

6. Provisions pour pertes

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer, de la provision pour garanties et de la provision générale au 31 mars 1996.

	1996			1995	
	Pertes sur prêts et réclamations à recouvrer	Garanties	Provision générale	Total	Total
	(en milliers de dollars)				
Début de la période	501 000	907 483	250 000	1 658 483	1 275 448
Provision pour pertes (contrepassation)	(55 331)	65 500	(39 772)	(29 603)	430 101
Sommes radiées	(302 169)			(302 169)	(443 000)
Actions privilégiées de redressement					500 000
Versements		(281 712)	(60 228)	(341 940)	(104 066)
Fin de la période	143 500	691 271	150 000	984 771	1 658 483

La SADC établit ces estimations en s'appuyant sur les données les plus complètes dont elle dispose. Toutefois, étant donné qu'il est difficile de prévoir avec certitude l'évolution des événements et de la conjoncture économique, les pertes réelles peuvent différer de ces estimations.

7. Emprunts au Trésor

Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la Société peut emprunter au Trésor jusqu'à 6 milliards de dollars.

Au 31 mars 1996, l'encours des emprunts de la Société se chiffrait à 1 640 millions de dollars, dont 13 millions en intérêts courus (contre 2 174 millions au 31 mars 1995, dont 14 millions en intérêts courus).

Ces emprunts portent intérêt à des taux annuels variant entre 5,87 % et 7,33 % (contre 4,49 % et 8,34 % en 1995). Le calendrier de remboursement du principal se résume comme suit :

Exercice clos le 31 mars	Montant (en millions de dollars)
1997	872
1998	460
1999	295
Intérêts courus au 31 mars 1996	13
	1 640

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1996—Fin

8. Impôt sur le revenu

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le revenu et peut reporter certaines des pertes qu'elle a encourues en vue de réduire ses revenus imposables des exercices ultérieurs.

Ces pertes, totalisant 1 158,1 millions de dollars, se répartissent comme suit :

<u>Exercice</u>	<u>Montant</u> (en millions de dollars)
1997	143,3
1998	141,8
1999	224,1
2000	224,6
2001	96,4
2002	202,4
2003	125,5
	<u>1,158,1</u>

9. Passif éventuel

La Société est défenderesse dans diverses actions en justice intentées par suite de la faillite ou de l'insolvabilité de certaines institutions membres.

La Société estime n'être nullement responsable et ne prévoit, par conséquent, aucune provision pour des réclamations qui pourraient découler de poursuites éventuelles.

10. Dépôts assurés

Sur la foi des déclarations fournies par les institutions membres, tel que décrit à la note 2, la Société assurait, au 30 avril 1995 et 1994, la valeur suivante en dépôts :

	1995	1994
	(en milliards de dollars)	
Institutions fédérales	307	291
Institutions provinciales	16	17
	<u>323</u>	<u>308</u>

Conformément au paragraphe 21(1) de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, le taux de prime pour l'exercice comptable des primes 1996 est fixé à un sixième pour cent du total des dépôts assurés, comme en 1995.

11. Frais d'exploitation

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Traitements et autres		
frais de personnel	6 362	6 143
Frais d'inspection,		
juridiques et autres	2 097	2 548
Frais généraux	2 170	2 145
Locaux	2 448	2 322
Traitement informatique	884	938
	<u>13 961</u>	<u>14 096</u>

12. Chiffres correspondants de la période précédente

Outre les modifications annoncées à la note 3, certains chiffres de 1995 ont été reclassés afin de respecter la présentation adoptée pour 1996.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et, lorsque cela est approprié, comprennent des estimations fondées sur l'expérience et le jugement de la direction. La direction est également responsable de tous les autres renseignements présentés dans le rapport annuel et de leur concordance avec les états financiers.

La direction maintient des systèmes comptables, financiers, de contrôle de gestion et d'information, de même que des pratiques de gestion conçus pour fournir une garantie raisonnable que des informations fiables et pertinentes sont disponibles au moment opportun; que les éléments de l'actif sont protégés et contrôlés; que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en vue de la réalisation des objectifs de la Société et que l'exploitation est menée efficacement. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir une garantie raisonnable que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, et à la *Loi de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne*, aux règlements administratifs et aux politiques de la Société.

Le conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière tel que précisé ci-dessus. Le conseil assume cette charge par l'entremise du comité de vérification qui est composé d'administrateurs dont aucun n'est membre de la direction. Le comité de vérification revoit les états financiers trimestriels, ainsi que les états financiers annuels et tous rapports s'y rattachant; le comité rencontre annuellement le vérificateur externe et, peut faire des recommandations au conseil d'administration à l'égard de ceux-ci et/ou d'affaires connexes.

Le vérificateur externe, le vérificateur général du Canada, effectue un examen indépendant des états financiers et présente son rapport à la Société et au ministre désigné du Patrimoine Canadien.

le directeur général
François Macerola

le directeur des finances
Danny Chalifour

Montréal, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DÉSIGNÉ DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne au 31 mars 1996 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués, après application rétroactive de la méthode de comptabilisation des prêts et de l'évaluation de prêts douteux tel qu'expliqué à la note 3 des états financiers, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, des registres comptables appropriés ont été tenus par la Société, les états financiers sont conformes à ces derniers et les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne* et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 31 mai 1996

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE—Suite

BILAN AU 31 MARS 1996

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Prêts (note 3)	11 929 126	2 958 421	Créditeurs	11 324 920	9 306 897
Investissements	427 800	1 674 850	À long terme		
À recevoir du Canada	24 788 547	34 937 399	Provision pour prestations de cessation		
Débiteurs	2 337 899	3 382 431	d'emploi	690 400	785 000
Frais payés d'avance	589 919	416 861	Avantages incitatifs reportés sur bail	165 610	193 212
	40 073 291	43 369 962		856 010	978 212
À long terme				12 180 930	10 285 109
Prêts (note 3)	4 586 066	1 486 658	Engagements (note 8)		
Investissements	326 250	765 000	Éventualités (note 10)		
	4 912 316	2 251 658	AVOIR DU CANADA		
Immobilisations (note 4)	2 798 982	3 423 994	Avoir du Canada	35 603 659	38 760 505
	47 784 589	49 045 614		47 784 589	49 045 614

Approuvé par le conseil :

président

ROBERT DINAN

Approuvé par la direction :

directeur général

FRANÇOIS MACEROLA

**ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996		1995	
	Émissions canadiennes	Longs métrages	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Dépenses de support (note 6)				
Production anglaise	37 188 696	11 870 548	49 059 244	45 943 731
Production française	21 763 495	12 808 981	34 572 476	35 487 794
Distribution et marketing		16 952 094	16 952 094	17 841 461
Développement de l'industrie		5 085 330	5 085 330	6 370 764
	58 952 191	46 716 953	105 669 144	105 643 750
Revenus				
Intérêts sur prêts	207 129	136 345	343 474	260 814
Autres intérêts	141 589	232 873	374 462	344 715
	348 718	369 218	717 936	605 529
Coût de l'exploitation avant dépenses d'administration	58 603 473	46 347 735	104 951 208	105 038 221
Dépenses d'administration (note 7)			7 162 533	6 946 687
Coût de l'exploitation pour l'exercice			112 113 741	111 984 908

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE—Suite

 ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996	1995
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	38 760 505	28 403 413
Crédit parlementaire de l'exercice	108 956 895	122 342 000
Coût de l'exploitation pour l'exercice	(112 113 741)	(111 984 908)
Solde à la fin de l'exercice	35 603 659	38 760 505

 ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996	1995
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Coût de l'exploitation pour l'exercice	(112 113 741)	(111 984 908)
Postes n'exigeant pas de liquidité		
Provision pour prêts douteux	294 744	(25 577)
Radiations de prêts non provisionnés	271 000	
Amortissement	994 885	1 040 967
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	40 695	637
Augmentation (diminution) de la provision pour prestations de cessation d'emploi	(94 600)	25 000
Diminution des avantages incitatifs reportés sur bail	(27 602)	(27 602)
	(110 634 619)	(110 971 483)
Variation nette des postes hors liquidité du fonds de roulement concernant l'exploitation	2 889 497	(2 066 341)
	(107 745 122)	(113 037 824)
Activités d'investissement		
Prêts	(21 384 569)	(8 280 913)
Remboursements de prêts	8 748 712	8 930 837
Investissements	(461 800)	(2 898 990)
Remboursements d'investissements	2 147 600	2 384 600
Acquisition d'immobilisations	(417 830)	(651 699)
Produit sur l'aliénation d'immobilisations	7 262	10 042
	(11 360 625)	(506 123)
Activités de financement		
Crédit parlementaire de l'exercice	108 956 895	122 342 000
À recevoir du Canada		
Augmentation (diminution) de l'exercice	(10 148 852)	8 798 053
Solde au début de l'exercice	34 937 399	26 139 346
Solde à la fin de l'exercice	24 788 547	34 937 399

 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 DU 31 MARS 1996

1. Statut et activités

La Société a été constituée en 1967 par la *Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne* avec l'objectif de favoriser et d'encourager le développement de l'industrie du long métrage au Canada. Depuis, elle s'est vue confier la gestion du Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes établi le 1^{er} juillet 1983 dans le cadre de la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion ainsi que la gestion de nouveaux programmes dans le cadre de la Politique du film et de la vidéo de mai 1984. La loi a été modifiée en juin 1994 afin d'accorder à la Société l'autorité de garantir des prêts.

La Société est une société d'État régie, inter alia, par la *Loi sur la gestion des finances publiques* selon les dispositions de la partie VIII de cette loi telle qu'elle existait lors de son abrogation en 1984 et au même titre que si elle avait continué d'être mentionnée à l'annexe C de cette loi.

2. Conventions comptables importantes

a) Liquidité

Les opérations financières de la Société sont traitées par le Trésor, d'où l'absence de comptes bancaires. Aux fins de l'état de l'évolution de la situation financière, sa liquidité est constituée d'un montant à recevoir du Canada.

b) Investissements

Les investissements comprennent les fonds qui sont investis dans la production de longs métrages et d'émissions canadiennes, en contrepartie d'une participation aux revenus d'exploitation, ainsi que toutes les autres formes d'aide à l'industrie en excluant les prêts.

Les investissements dans les productions assortis d'une obligation de remboursement préétablie, garantie ou non, sont montrés au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision pour pertes. Cette provision pour pertes est établie en examinant chaque investissement individuellement. Les autres investissements sont imputés aux résultats dans l'exercice au cours duquel ils sont versés ou exigibles à titre de dépenses de support.

Les retours sur investissements autres que ceux reconnus au bilan sont crédités aux résultats en diminution des dépenses de support. Tout encaissement qui excède le montant de l'investissement est comptabilisé comme revenu.

c) Prêts et provision pour prêts douteux

Les prêts sont présentés au bilan à leur valeur nominale, incluant les intérêts courus à recevoir, déduction faite d'une provision pour prêts douteux. La provision est établie en examinant chaque prêt individuellement. L'évaluation tient compte des sûretés disponibles ainsi que la situation financière de l'emprunteur.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 MARS 1996—Suite

Un prêt est jugé douteux si la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts en conformité avec les dispositions du contrat de prêt. Quand un prêt est jugé douteux, la valeur comptable du prêt est réduite à la valeur de réalisation estimative par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt; si les montants ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la juste valeur de tout bien donné en garantie, déduction faite des coûts de réalisation prévue, est utilisée. La réduction de la valeur comptable et tout changement futur de tout bien donné en garantie sont enregistrés à la provision pour pertes comme un ajustement spécifique.

Pour les prêts douteux mesurés en fonction des flux monétaires futurs prévus, la totalité de la variation de la valeur de réalisation estimative est présentée à titre de débit ou de crédit de la charge de prêts douteux.

d) Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sur prêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice sauf pour les prêts jugés douteux. Lorsqu'un prêt devient douteux, la comptabilisation des intérêts conformes aux dispositions du contrat de prêt original cesse.

e) Autres revenus d'intérêts

Les autres revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et représentent les montants dus à la Société, déduction faite d'une provision pour pertes. Cette provision pour pertes est établie en examinant chaque montant individuellement.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement est calculé d'après la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 20 % pour le mobilier et équipement et pour les installations informatiques. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux établis en fonction de la durée des baux. Les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

g) Crédit parlementaire et montant à recevoir du Canada

La Société est financée principalement par le gouvernement du Canada. Le crédit parlementaire comporte un montant relatif au Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes et un autre montant relatif au développement de l'industrie du long métrage. La partie admissible du crédit parlementaire est comptabilisée à l'avoir du Canada.

Le montant à recevoir du Canada est composé de la partie non utilisée du crédit parlementaire admissible et des recettes cumulatives non utilisées provenant du fonds de long métrage.

h) Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

i) Régime de retraite

Les employés admissibles participent au régime de retraite administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société partagent également le coût du régime. Cette contribution représente la responsabilité totale de la Société. Les contributions pour les services courants et pour les services antérieurs admissibles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel les paiements sont effectués. D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

3. Prêts et provision pour prêts douteux

Pour l'exercice financier 1995-1996, la Société a appliqué la nouvelle norme comptable concernant les prêts douteux, chapitre 3025 du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre définit les normes concernant la constatation, la mesure et la présentation des prêts douteux. Les pratiques antérieures de la Société concernant les provisions étaient suffisantes afin de rencontrer les nouvelles exigences des recommandations pour prêts douteux; conséquemment, aucun ajustement n'a été requis au montant antérieurement enregistré.

a) Prêts

	1996		1995	
	Montant	Provision pour prêts douteux	Montant net	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Prêts	16 515 192		16 515 192	3 511 905
Prêts douteux	610 003	610 003		933 174
	<u>17 125 195</u>	<u>610 003</u>	<u>16 515 192</u>	<u>4 445 079</u>

b) Provision pour prêts douteux

	1996	1995
	\$	\$
Solde au début	1 200 046	2 736 804
Radiations	(534 949)	(845 780)
Recouvrements	(349 838)	(665 401)
Provisions	294 744	(25 577)
Solde à la fin	<u>610 003</u>	<u>1 200 046</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE—Suite
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996—Suite**

4. Immobilisations

	1996		1995	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Installations informatiques . . .	3 544 607	2 324 920	1 219 687	1 274 503
Logiciels	2 524 077	1 898 633	625 444	990 820
Améliorations locatives	1 271 350	723 851	547 499	657 806
Mobilier et équipement	2 064 977	1 658 625	406 352	500 865
	<u>9 405 011</u>	<u>6 606 029</u>	<u>2 798 982</u>	<u>3 423 994</u>

5. Programme de réduction des effectifs

Afin de faire face aux réductions budgétaires, la Société a mis en place, au cours de l'exercice 1995-1996, des programmes d'incitation à la retraite et de mise à pied. Ces programmes impliquent des déboursés de 472 895 \$, dont 405 332 \$ représentent la dépense de l'année courante, le solde ayant été accumulé au cours des années antérieures. Certaines décisions concernant des réductions d'effectifs futures seront prises en 1996-1997; la Société estime que le passif relatif à ces programmes serait d'environ 1 000 000 \$.

6. Dépenses de support

	1996		1995	
	Émissions canadiennes	Longs métrages	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Investissements	70 610 372	53 031 724	123 642 096	121 577 550
Retours sur investissements	(14 620 757)	(12 568 223)	(27 188 980)	(24 868 355)
Provision pour prêts douteux	1 744	293 000	294 744	(25 577)
Radiations de prêts non provisionnés	271 000		271 000	
Remboursements de prêts déjà radiés ou dévalués	(349 838)		(349 838)	(665 401)
	<u>55 912 521</u>	<u>40 756 501</u>	<u>96 669 022</u>	<u>96 018 217</u>
Dépenses de fonctionnement (note 7)	3 039 670	5 960 452	9 000 122	9 625 533
	<u>58 952 191</u>	<u>46 716 953</u>	<u>105 669 144</u>	<u>105 643 750</u>

7. Dépenses de fonctionnement

	1996	1995
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	9 108 987	9 631 888
Programme de réduction des effectifs	405 332	
Location, taxes, chauffage et électricité	2 184 869	2 356 933
Frais de bureau	1 098 757	1 135 611
Honoraires professionnels	1 032 232	911 767
Amortissement	994 885	1 040 967
Voyages	627 876	690 505
Télécommunications	286 463	267 765
Publicité et publications	147 796	162 639
Frais de relocalisation	142 486	189 300
Frais de représentation	132 972	184 845
	<u>16 162 655</u>	<u>16 572 220</u>
Portion attribuée aux dépenses de support (note 6)	9 000 122	9 625 533
Portion attribuée aux dépenses d'administration	<u>7 162 533</u>	<u>6 946 687</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 MARS 1996—Fin

8. Engagements

a) Projets

Au 31 mars 1996, la Société :

	Projets français	Projets anglais	Total
	\$	\$	\$
est engagée contractuellement à avancer des fonds à titre de prêts et de placements	9 124 744	9 986 176	19 110 920
a accepté des projets de financement qui pourraient appeler des déboursés	11 064 198	2 605 985	13 670 183
	<u>20 188 942</u>	<u>12 592 161</u>	<u>32 781 103</u>

En vertu du programme de partage des revenus de production, la Société a engagé au 31 mars 1996 des fonds totalisant 4 475 054 \$ pour des projets à être soumis sous certaines conditions.

b) Baux

La Société a signé des baux à long terme pour la location de locaux et d'équipement dans le cadre de ses activités. Le loyer minimum global annuel qui sera versé au cours des prochains exercices s'établit comme suit :

	\$
1997	2 267 797
1998	2 227 975
1999	2 204 409
2000	2 057 481
2001	2 080 003
2002-2006	4 805 276
	<u>15 642 941</u>

9. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

10. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, diverses revendications et poursuites ont été intentées contre la Société. La direction estime que les pertes, s'il y en a, qui peuvent résulter du règlement de ces litiges ne seront probablement pas importantes; par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les comptes de la Société. Si jamais de telles dépenses étaient engagées, elles seraient imputées aux résultats de l'exercice.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1995 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée en 1996.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement du Cap-Breton au 31 mars 1996 et les états des résultats, de l'avoir et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton* et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada
Wm. F. Radburn, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 17 mai 1996

BILAN AU 31 MARS 1996 (en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse	8 973	10 109	Créditeurs et charges à payer	30 321	30 109
Débiteurs	24 898	24 596	Impôts des grandes sociétés à payer	3 536	3 226
Stocks			Retenues salariales	2 098	3 063
Charbon	11 732	10 959	Sommes à payer au gouvernement du Canada		
Matières et fournitures d'exploitation	9 484	12 908	Avances de fonds de roulement (note 13) ...	15 000	5 000
Charges payées d'avance	146	251	Tranche des provisions à long terme échéant à moins d'un an (note 7)	18 597	8 488
	55 233	58 823		69 552	49 886
Immobilisations (note 5)	158 362	269 874	Provision pour les retraites anticipées et la restructuration (note 8)	104 087	38 898
Autre élément d'actif			Provision pour des projets environnementaux ...	20 852	5 791
Charges de retraite reportées (note 6)	45 907	38 284		194 491	94 575
	259 502	366 981	AVOIR		
			Avoir du Canada	65 011	272 406
				259 502	366 981

Hypothèse de la continuité de l'exploitation (note 3).
Passif éventuel (note 10).

Au nom du conseil :

administrateur
JOSEPH P. SHANNON

administrateur
JOSEPH M. MacMULLEN, FCA

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—Suite
ÉTAT DES RÉSULTATS
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
 (en milliers de dollars)

	1996	1995
Produits	188 410	235 361
Charges		
Coût des produits vendus	131 353	161 681
Frais de transport à l'extérieur	5 171	9 978
Frais généraux et administratifs	11 544	14 033
Amortissement	34 664	39 442
	182 732	225 134
Bénéfice d'exploitation	5 678	10 227
Moins :		
Charges de retraite et de retraite anticipée	29 761	30 085
Provision pour des projets environnementaux ..	15 851	318
Provision pour la restructuration en cours de la Société (note 4)	84 492	
Réduction de valeur des immobilisations (note 5)	82 659	
	212 763	30 403
Perte avant impôts	(207 085)	(20 176)
Impôt des grandes sociétés	310	537
Perte de l'exercice	(207 395)	(20 713)

ÉTAT DE L'AVOIR
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
 (en milliers de dollars)

	1996	1995
Solde au début de l'exercice	272 406	267 689
Ajouter (déduire)		
Perte de l'exercice	(207 395)	(20 713)
Crédits parlementaires au titre des dépenses en immobilisations		25 430
Solde à la fin de l'exercice	65 011	272 406

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
 (en milliers de dollars)

	1996	1995
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Perte de l'exercice	(207 395)	(20 713)
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement		
des immobilisations	34 664	39 442
Réduction de valeur des immobilisations ...	82 659	
Provision pour les retraites anticipées	721	4 206
Provision pour des projets environnementaux	15 851	318
Provision pour la restructuration de la Société	84 492	
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	11	1 797
	11 003	25 050
Versements relatifs à des retraites anticipées	(8 497)	(8 410)
Versements relatifs à des projets environnementaux	(208)	(1 118)
	2 298	15 522
Financement		
Augmentation des avances de fonds de roulement	10 000	
Versements par le Canada au titre des dépenses en immobilisations		25 430
	10 000	25 430
Investissement		
Achat d'immobilisations	(5 811)	(26 452)
Produit de la vente d'immobilisations		299
Charges de retraite reportées	(7 623)	(13 735)
	(13 434)	(39 888)
Rentrées (sorties) nettes d'encaisse	(1 136)	1 064
Encaisse au début de l'exercice	10 109	9 045
Encaisse à la fin de l'exercice	8 973	10 109

NOTES COMPLÉMENTAIRES
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

1. Pouvoir et objectifs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton* en vue de restructurer et de remettre en valeur l'industrie du charbon dans l'Île du Cap-Breton. À l'heure actuelle, la Société s'est fixé comme objectif de devenir une société houillère rentable.

La Société, mandataire de Sa Majesté, est inscrite à titre de société de la partie I de l'annexe III, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Au cours des exercices antérieurs, la Société a reçu des crédits parlementaires au titre des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation. Le gouverneur en conseil a approuvé le plan d'entreprise pour la période allant de 1996-1997 à 2000-2001 qui comprend une provision pour de l'aide financière additionnelle relativement à de telles dépenses; cette aide doit être remboursée selon un échéancier à déterminer.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—*Suite*

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996—*Suite*

Des avances du gouvernement du Canada sont consenties au titre du fonds de roulement, jusqu'à concurrence de 50 millions de dollars, à des conditions qui sont convenues, conformément à la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton*.

La Société est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Conventions comptables

a) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires sont inscrits dans l'état de l'avoir.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant de la valeur de réalisation nette.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette estimative. L'amortissement des immobilisations de la Société est calculé sur leur durée d'utilisation prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Houillère Prince	2 à 20 ans
Houillère Phalen	2 à 20 ans
Chemin de fer de Devco	5 à 20 ans
Usine de préparation du charbon	5 à 20 ans
Autres immobilisations	5 à 20 ans

d) Conversion des éléments résultant d'opérations conclues en devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes découlant de la conversion des devises sont inclus dans les résultats d'exploitation.

e) Charges de retraite reportées

Les charges de retraite reportées sont amorties sur le nombre moyen estimatif d'années de service des employés restant à courir avant la retraite.

f) Indemnités pour accidents du travail

Le coût des indemnités pour accidents du travail est constaté selon la méthode de comptabilisation au décaissement lorsque l'admissibilité des prestataires aux indemnités est déterminée par le Workers' Compensation Board de la province de la Nouvelle-Écosse.

g) Mise en valeur

Les frais de mise en valeur qui sont engagés au cours de la production commerciale sont passés en charges immédiatement. Les frais de mise en valeur engagés avant la production commerciale sont capitalisés et amortis sur la durée d'utilisation prévue du bien connexe.

h) Provision pour des projets environnementaux

La provision pour des projets environnementaux comprend les coûts associés au démantèlement, à la remise en état et à l'exhaure pour les sites qui sont actuellement exploités par la Société ou qui l'ont été. Ces coûts sont constatés lorsqu'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et sont imputés aux résultats si aucun avantage économique ultérieur n'est prévu.

3. Hypothèse de la continuité de l'exploitation

Ces états financiers ont été préparés compte tenu des principes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation, et selon lesquels la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

La Société a pour mandat de devenir rentable du point de vue commercial, bien que, par le passé, elle ait reçu une aide financière annuelle du gouvernement du Canada. Le gouverneur en conseil a approuvé le plan d'entreprise de la Société pour la période de cinq ans allant de 1996-1997 à 2000-2001. Ce plan identifie une exigence en matière de financement de 80 millions de dollars pour les trois exercices initiaux de la période de planification. Le plan prévoit des profits et des excédents de trésorerie pour les deux derniers exercices de la période de planification. Toutes les avances de fonds relatives à ce plan d'entreprise porteront intérêt et doivent être remboursées en totalité selon un échéancier à déterminer.

La Société a eu d'importants problèmes géologiques à la houillère Phalen dont l'affaissement du toit, le dégagement de grisou et de roches et l'incertitude relative au redressement économique de la réserve houillère. La direction est en voie de prendre des mesures pour régler ces problèmes qui toucheront les activités futures de la Société. Le problème le plus récent remonte à novembre 1995 où un affaissement majeur du toit s'est produit au mur de production, 7 Est. Cet incident a réduit considérablement les niveaux de production pour l'exercice 1995-1996; cependant, les activités de production devraient reprendre au mur au cours du premier trimestre de 1996-1997.

La capacité de la Société de demeurer une entreprise en exploitation dépend de la rentabilité de son exploitation future et de l'aide financière du gouvernement du Canada pour l'aider à respecter certaines obligations et certains engagements lorsqu'ils viendront à échéance. Les présents états financiers ne comprennent aucun rajustement des montants et du classement des éléments d'actif et de passif qui pourrait être requis si la Société n'était plus en mesure de continuer comme une entreprise en exploitation.

4. Provision pour la restructuration de la Société

Au cours de l'exercice, la direction a élaboré un plan d'entreprise qui a permis de définir la nécessité de procéder à une importante restructuration afin que la Société puisse atteindre son objectif. Le gouvernement du Canada a approuvé le plan d'entreprise qui comprend la réduction de certaines activités ainsi que la réduction de l'effectif de 658 employés au cours des cinq prochains exercices.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996—Suite

La provision a donc été constituée dans les présents états financiers pour tenir compte des frais futurs estimatifs associés à l'entretien préventif et de la réduction de valeur des matières en stock pour certaines activités pour lesquelles aucun avantage économique futur (14 500 000 \$) n'est prévu, ainsi que des frais de stratégie de compression de l'effectif liés aux réductions de personnel prévues (55 000 000 \$). La provision pour ce qui est des frais relatifs à la stratégie des ressources humaines englobe les paiements incitatifs au titre de la retraite anticipée, les indemnités de cessation d'emploi, les allocations pour la formation ainsi que les indemnités de déménagement.

Une provision de 14 992 000 \$ a également été constituée pour des obligations futures relatives à certains paiements incitatifs au titre des retraites anticipées qui remontent au moins à 1980. Les coûts de ces programmes étaient comptabilisés auparavant selon la méthode de comptabilisation au décaissement.

5. Immobilisations

	1996		1995	
	Coût d'acquisition	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			
Houillère Prince	152 397	127 057	25 340	50 535
Houillère Phalen	274 403	166 672	107 731	126 807
Projet de développement de la mine Donkin-Morien	80 679	80 679		
Usine de préparation du charbon	110 972	110 972		34 086
Chemin de fer de Devco	98 918	78 521	20 397	46 168
Autres immobilisations	65 907	61 013	4 894	12 278
	<u>783 276</u>	<u>624 914</u>	<u>158 362</u>	<u>269 874</u>

La valeur des immobilisations a été réduite de 82 659 000 \$ pour correspondre à leur valeur recouvrable nette estimative, reflétant ainsi la restructuration de la Société entreprise afin de respecter son mandat ainsi que les stratégies commerciales connexes. La valeur des actifs de la houillère Prince a été réduite de 20 818 000 \$ alors que les actifs liés à la préparation et au transport du charbon de même que d'autres actifs ont été abaissés de 61 841 000 \$.

La valeur des actifs résiduels, surtout celle de la houillère Phalen, est tributaire de la capacité de la Société de régler les problèmes dont il est question à la note 3.

6. Régimes de retraite

La Société verse des cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées au nom de ses employés. La charge de retraite au titre des services courants est comprise dans le coût des produits vendus. Toutes les autres charges de retraite sont présentées au poste Charges de retraite et de retraite anticipée.

Une évaluation actuarielle du régime de retraite non contributif de la Société en date du 31 mars 1996 a révélé l'existence d'un passif non capitalisé de 36 079 000 \$ (un actif de 216 913 000 \$ et un passif de 252 992 000 \$). La Société a constitué une provision dans son plan d'exploitation annuel relativement aux cotisations au titre des services passés et des services courants dont le montant est au moins égal aux prestations prévues en vertu de ce régime. Ainsi, le passif non capitalisé sera financé sur une période de trois ans ou moins. Dans le cadre de ce régime, pour l'exercice terminé le 31 mars 1996, les cotisations de la Société se sont élevées à 21 587 000 \$ (26 325 000 \$ en 1995), et ses charges, à 13 964 000 \$ (12 590 000 \$ en 1995), la différence étant inscrite comme un ajout au poste Charges de retraite reportées du bilan.

Une évaluation actuarielle du régime de retraite contributif de la Société en date du 31 mars 1996 a révélé l'existence d'un surplus de 7 326 000 \$ (un actif de 48 859 000 \$ et un passif de 41 533 000 \$). Les paiements que la Société est tenue de faire ainsi que les charges connexes se rapprochent des charges pour services courants qui se sont élevés à 752 600 \$ (697 400 \$ en 1995) pour l'exercice terminé le 31 mars 1996.

L'évaluation des régimes de retraite est fondée sur l'hypothèse selon laquelle la stratégie en matière de ressources humaines faisant partie de la restructuration de l'entreprise n'occasionnera aucun changement important sur la moyenne d'âge et sur le profil de retraite de l'effectif. De plus, on prévoit que les compressions de l'effectif prévues n'auront pas d'incidence importante sur les niveaux de participation au régime.

7. Tranche des provisions à long terme échéant à moins d'un an

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Retraite anticipées et restructuration	16 455	6 928
Projets environnementaux	2 142	1 560
	<u>18 597</u>	<u>8 488</u>

8. Provision pour les retraites anticipées et la restructuration

Le solde de ce compte à la fin de l'exercice est constitué des provisions suivantes :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Fermeture de la houillère Lingan	38 050	45 826
Paiements incitatifs au titre des retraites anticipées (préfermeture de Lingan)	14 992	
Stratégie en matière de ressources humaines (1996)	55 000	
Entretien préventif	12 500	
	<u>120 542</u>	<u>45 826</u>
Moins : tranche échéant à moins d'un an	16 455	6 928
	<u>104 087</u>	<u>38 898</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—*Suite*

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996—*Suite*

9. Engagements

- a) Les engagements de la Société relatifs aux projets d'investissement s'élevaient à environ 2,2 millions de dollars pour 1996-1997.
- b) La Société loue le General Mining Building qui abrite les bureaux de l'administration. La durée du bail est de 20 ans, et ce depuis juin 1984. Les paiements de loyer annuels découlant de ce bail fluctuent selon les taux d'intérêt hypothécaire du bailleur. Ces paiements s'élevaient actuellement à 1 203 000 \$ par année, à un taux d'intérêt de 8 %.
- c) Au 31 mars 1996, les contrats de vente à l'exportation en cours de la Société totalisaient 10 700 000 \$ (en dollars US).

10. Passif éventuel

a) Questions d'ordre juridique

La Société fait l'objet de plusieurs réclamations relatives à des contrats contestés et à d'autres questions. L'une des réclamations porte sur un montant d'environ 1,2 million de dollars, et le montant d'une deuxième réclamation n'a pas été déterminé pour l'instant. La Société a l'intention de faire opposition à la totalité de ces actions.

b) Assurance

La Société s'autoassure contre des dommages éventuels aux éléments d'actif souterrains et pour une partie de son assurance responsabilité civile.

c) Questions environnementales

La Société, dans le cadre de ses activités d'exploitation, est soumise à une responsabilité et à des éventualités de nature environnementale. Des sommes sont comptabilisées comme charges à payer lorsque des dettes sont contractées et lorsque ces sommes peuvent être raisonnablement estimées. La Société est d'avis que ses activités et plans actuels sont conformes, à tous égards importants, aux lois et aux règlements applicables. Cependant, il sera peut-être nécessaire d'exercer éventuellement des activités environnementales autres que celles qui sont inscrites dans les présents états financiers; actuellement, ces activités ne peuvent être déterminées de façon raisonnable.

d) Indemnités pour accidents du travail

Conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, la Société rembourse à Développement des ressources humaines Canada les paiements courants versés à l'égard des demandes d'indemnité (4 200 000 \$ en 1996) et des prestations périodiques d'invalidité (12 400 000 \$ en 1996) et facturés par le Workers' Compensation Board de la province de la Nouvelle-Écosse.

Une étude actuarielle sur les indemnités pour accidents du travail versées par le Workers' Compensation Board de la province de la Nouvelle-Écosse, soit par le gouvernement du Canada, au nom des employés et des anciens employés de la Société, a permis de déterminer, au 31 décembre 1992, que la valeur actuarielle des prestations d'indemnités à verser dans l'avenir, conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, s'élevait à environ 150 millions de dollars. D'importants changements ont été apportés à la loi en matière d'indemnisation des accidents du travail et qui pourraient avoir une incidence sur cette évaluation. On devrait tenir compte de ces changements dans une étude actuarielle future.

11. Impôts sur le revenu

La Société a des pertes reportées prospectivement aux fins de l'impôt sur le revenu qui n'ont pas été constatées dans les présents états financiers, car elles ne comportent aucune valeur de réalisation pour la Société.

Au cours de l'exercice 1990, la Société a reçu des avis de nouvelles cotisations de Revenu Canada, Impôt pour les exercices 1983 à 1989. Aux termes de ces nouvelles cotisations, le financement fourni par le gouvernement du Canada est considéré comme une aide gouvernementale aux fins de l'exploitation et des immobilisations. La Société s'oppose à la position de Revenu Canada selon laquelle les crédits accordés à la Société sont imposables en tant que revenu tiré d'une entreprise ou d'un bien et réduisent autrement le coût en capital des biens de la Société.

L'issue de cette question et d'autres questions connexes ne peut être déterminée pour l'instant. Par conséquent, aucun rajustement n'a été apporté à ces états financiers.

12. Entente à long terme

La Société a signé une entente avec Nova Scotia Power Inc. («NSPI») prévoyant la livraison d'une partie importante de la production de charbon de la Société à NSPI. Cette entente prend fin en 2010 et prévoit l'exigence de renégocier tous les cinq ans les quantités, la tolérance à l'égard des quantités et les prix. Les modalités de cette entente ont été récemment renégociées pour couvrir la période allant du 1^{er} avril 1995 au 31 décembre 1999.

Le respect des conditions de l'entente par les deux parties est nécessaire pour que la Société de développement du Cap-Breton puisse continuer ses activités dans l'avenir et respecter son plan d'entreprise.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996—Fin

13. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés dont il est fait mention ailleurs dans les présents états financiers, la Société est liée par propriété commune à l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État qui ont été créés par le gouvernement du Canada. La Société conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires.

Le président du conseil et président intérimaire de la Société détient des participations dans des sociétés qui exercent des activités dans les provinces de l'Atlantique. Certaines de ces sociétés effectuent des transactions commerciales avec la Société, surtout pour ce qui est du transport du charbon. La Société a conclu ces transactions dans le cours normal de ses activités après avoir obtenu les approbations et les informations nécessaires qui excluent la participation du président du conseil et président intérimaire.

Le gouvernement du Canada fait des avances de fonds de roulement à la Société en tenant compte des taux en vigueur établis par la Banque du Canada; ces avances sont remboursables à moins d'un an.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent figurant dans les présents états financiers ont été retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION VISANT LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints de la Société d'expansion du Cap-Breton et tous les renseignements dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et s'appuient, s'il y a lieu, sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Lorsqu'il existe plus d'une méthode comptable acceptable, la direction a retenu celle qui convenait le mieux aux circonstances de la Société.

La direction est responsable de l'intégralité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers et dans le rapport annuel. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux que contiennent les états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité à l'égard de l'intégralité et de la fidélité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion conçus pour donner une certitude raisonnable que les opérations sont autorisées et conformes aux autorisations pertinentes, que les éléments d'actif sont protégés et que des registres convenables sont tenus de manière à permettre la production en temps opportun d'états financiers fiables. En outre, le comité de vérification du conseil d'administration voit à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la tenue de systèmes de contrôle suffisants et de la qualité des rapports financiers.

Le comité de vérification du conseil d'administration rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs indépendants afin de discuter du processus de communication de l'information financière ainsi que de questions de comptabilité et de rapport. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société suite à la recommandation du comité de vérification.

Le vérificateur général du Canada exécute une vérification indépendante des états financiers de la Société en vue de formuler une opinion sur ces derniers.

le vice-président
F.M. Street

le contrôleur
Francis Mullins

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE POUR LES FINIS DE LA *LOI SUR L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE*

J'ai vérifié le bilan de la Société d'expansion du Cap-Breton au 31 mars 1996 et les états de l'avoir, des résultats et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des prêts douteux expliqué à la note 3 des états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada
Wm. F. Radburn, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 24 mai 1996

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON—Suite

BILAN
AU 31 MARS 1996

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Encaisse et dépôts à terme	512 752	311 167	Créditeurs et charges à payer	1 156 641	1 540 666
Crédit parlementaire à recevoir		1 321 900	Provision pour assainissement de l'environnement	220 000	180 000
Débiteurs	1 158 602	575 992	Provision pour prestations de cessation d'emploi	55 400	260 029
Frais payés d'avance	38 867	47 787		1 432 041	1 980 695
	1 710 221	2 256 846	À long terme		
Prêts (notes 4 et 5)	2 369 619	1 816 365	Provision pour prestations de cessation d'emploi	360 209	336 292
Placements (après déduction de la provision de 372 323 \$; 1995—380 000 \$)	350 000	380 000		1 792 250	2 316 987
Immobilisations (note 6)	108 972	89 264	AVOIR		
			Avoir du Canada	2 746 562	2 225 488
	4 538 812	4 542 475		4 538 812	4 542 475

Engagements (note 9).

Approuvé par le conseil d'administration :

administrateur
GREG MacKENZIE

administrateur
CHARLES T. SMITH

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON—Suite**ÉTAT DE L'AVOIR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996	1995
	\$	\$
Avoir au début de l'exercice	2 225 488	2 401 892
Crédit parlementaire (note 7)	15 038 000	15 561 900
	17 263 488	17 963 792
Moins :		
Coût net d'exploitation	14 516 926	15 738 304
Avoir à la fin de l'exercice	2 746 562	2 225 488

**ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996	1995
	\$	\$
Dépenses de programme		
Dépenses de développement		
Initiatives précises	6 662 168	3 385 105
Tourisme, divertissement et culture	1 835 790	3 177 807
Industries fondées sur la connaissance	1 206 685	1 230 189
Services commerciaux du secteur privé	575 509	1 140 983
Fabrication et traitement	445 453	1 098 804
Industries primaires	428 008	1 548 104
Compétences des jeunes	374 410	663 986
	11 528 023	12 244 978
Autres dépenses de programme		
Soutien	1 310 218	1 524 965
Installations de location	923 616	750 011
Provision pour prêts douteux	195 474	32 319
	2 429 308	2 307 295
Total des dépenses de programme	13 957 331	14 552 273
Frais d'administration	1 219 053	1 737 844
Communications	226 967	216 158
Amortissement	57 945	159 299
	1 503 965	2 113 301
Total des dépenses	15 461 296	16 665 574
Revenus		
Installations de location	714 744	652 841
Intérêt sur prêts et placements	131 462	199 894
Autres intérêts	98 164	74 535
Total des revenus	944 370	927 270
Activités exécutées au nom de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 10)		
Dépenses de programme	16 427 794	
Traitements, services professionnels et autres ..	1 448 605	389 629
	17 876 399	389 629
Moins : coûts recouverts	(17 876 399)	(389 629)
Coût net d'exploitation	14 516 926	15 738 304

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996	1995
	\$	\$
Activités de financement		
Crédit parlementaire	15 038 000	15 561 900
Diminution (augmentation) du crédit parlementaire à recevoir	1 321 900	(1 321 900)
Encaisse provenant des activités de financement ..	16 359 900	14 240 000
Activités d'exploitation		
Coût net d'exploitation	(14 516 926)	(15 738 304)
Charges (crédits) qui n'affectent pas l'encaisse		
Amortissement	57 945	159 299
(Diminution) augmentation de la provision pour prestations de cessation d'emploi ..	(15 295)	217 495
Diminution de la provision pour placements douteux	(7 677)	
Provision pour prêts douteux	195 474	32 319
	(14 286 479)	(15 329 191)
Augmentation du fonds de roulement d'exploitation hors caisse	(917 715)	(165 705)
Versement de prestations de cessation d'emploi ..	(165 417)	
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation	(15 369 611)	(15 494 896)
Activités d'investissement		
Avances de prêts	(1 274 632)	(506 213)
Remboursements de prêts	525 904	401 335
Remboursement (achat) de placements	37 677	(50 000)
Achats d'immobilisations	(77 653)	(187 272)
Encaisse utilisée pour des activités d'investissement	(788 704)	(342 150)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des dépôts à terme	201 585	(1 597 046)
Encaisse et dépôts à terme au début de l'exercice	311 167	1 908 213
Encaisse et dépôts à terme à la fin de l'exercice	512 752	311 167

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 MARS 1996

1. La Société

Pouvoirs et objectifs

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB ou la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* (partie II de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*) qui a été proclamée le 1^{er} décembre 1988. La Société est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Voici ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés dans la loi habilitante :

encourager et aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie dans l'Île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'Île.

2. Conventions comptables importantes

a) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est comptabilisé dans l'état de l'avoir selon la comptabilité d'exercice lorsqu'il est approuvé par le Parlement et les prélèvements sont fonctions des exigences d'encaisse.

b) Prêts

Les prêts, y compris les contributions remboursables, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Certains prêts sont assujettis à des modalités de remise de dette, lesquelles sont stipulées dans le contrat de prêt. Le montant remis est imputé aux résultats lorsque le prêt est accordé.

Les prêts sont radiés après que toutes les mesures raisonnables de restructuration ou de recouvrement ont été prises et que le recouvrement éventuel du prêt est peu probable.

c) Provision pour prêts douteux

Les prêts sont classés comme prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement à la date prévue du plein montant du principal et des intérêts, s'il y a lieu. Une provision spécifique est établie en vue de réduire la valeur inscrite du prêt à sa valeur de réalisation nette estimative lorsqu'il existe un doute quant au recouvrement à la date prévue d'un prêt particulier. Les prêts douteux sont mesurés en fonction de leur valeur de réalisation nette estimative par l'actualisation des flux monétaires futurs estimatifs au taux d'intérêt réel inhérent aux prêts. Lorsque les flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est établie à la juste valeur de tout bien donnée en garantie du prêt, moins les coûts de réalisation prévus.

Une provision générale est établie pour les prêts à l'égard desquels il est encore impossible d'établir des provisions spécifiques. La provision générale est fondée sur une évaluation du portefeuille de prêts, qui comporte de nombreux facteurs, dont une analyse des arriérés, les pertes déjà subies, les événements récents et les changements dans les conditions économiques.

La moins-value initiale et les changements qui y sont apportés par la suite sont constatés à titre de passation en charge ou de crédit sur la provision pour prêts douteux.

d) Placements

La Société a un portefeuille d'actions privilégiées de même que des participations en tant qu'associée. Ces placements sont assujettis à des restrictions contractuelles et sont constatés au prix coûtant après déduction d'une provision pour placements douteux.

e) Intérêt créditeur

L'intérêt créditeur est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. Lorsqu'un prêt est classé comme prêt douteux, l'intérêt créditeur cesse d'être comptabilisé.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au moindre du prix coûtant moins l'amortissement cumulé et la valeur de réalisation nette. On établit la provision pour l'amortissement selon la durée de vie utile estimative des immobilisations en utilisant la méthode linéaire, aux taux indiqués ci-après :

Bâtiments	jusqu'à 25 ans
Matériel et ameublement	de 4 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	5 ans
Améliorations locatives	jusqu'à 20 ans
Véhicules	3 ou 4 ans

g) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations au Régime sont exigées, à parts égales, des employés et de la Société. Ces cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent le passif total de la Société au titre des pensions de retraite. Aux termes des lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte du Régime de pensions de retraite de la fonction publique.

h) Prestations de cessation d'emploi

À la cessation de l'emploi, les employés ont droit à certaines prestations prévues en vertu de leurs conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé à l'exercice pendant lequel elles sont gagnées.

i) Provision pour assainissement de l'environnement

La provision pour assainissement de l'environnement représente la meilleure estimation de la direction du coût d'assainissement des propriétés polluées. La direction surveille les activités d'assainissement et toute variation du coût estimatif est constatée dès qu'elle peut raisonnablement être déterminée.

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON—SuiteNOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996—Suite

3. Modification de convention comptable

Au cours de l'exercice, la Société a adopté les nouvelles exigences de comptabilisation des prêts douteux de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Cette modification a été appliquée rétroactivement et elle n'a eu aucune incidence sur le coût net d'exploitation ou l'avoir.

4. Prêts

	1996	1995
	\$	\$
Prêts	2 804 703	2 939 528
Contributions remboursables	792 197	
Intérêt à recevoir	24 314	41 527
	<u>3 621 214</u>	<u>2 981 055</u>
Moins : provision pour prêts douteux (note 5)	1 251 595	1 164 690
	<u>2 369 619</u>	<u>1 816 365</u>

Les prêts à l'égard desquels la condition définitive de remise n'a pas été satisfaite sont évalués à 895 816 \$ (1995—889 461 \$). Ces prêts ont été imputés aux opérations de l'exercice en cours ou des exercices antérieurs. Toutefois, si certaines modalités de la lettre d'engagement ne sont pas respectées, le prêt pourrait devenir exigible et payable par le client.

Voici une analyse du solde des prêts non réglés au 31 mars.

Taux d'intérêt annuel	1996	1995
	\$	\$
0 pour cent	2 735 501	1 946 100
Moins de 10 pour cent	560 360	661 080
10 pour cent et plus	301 039	332 348
	<u>3 596 900</u>	<u>2 939 528</u>
Intérêt à recevoir	24 314	41 527
	<u>3 621 214</u>	<u>2 981 055</u>
Moins : provision pour prêts douteux (note 5)	1 251 595	1 164 690
	<u>2 369 619</u>	<u>1 816 365</u>

Voici, selon les modalités des prêts, les sommes dues par exercice :

	1996	1995
	\$	\$
Principal		
Principal échu	56 635	134 602
1996		512 143
1997	757 425	530 554
1998	275 629	173 724
1999	803 988	1 165 823
2000	396 929	124 176
2001 et au-delà	1 306 294	298 506
	<u>3 596 900</u>	<u>2 939 528</u>
Intérêt à recevoir	24 314	41 527
	<u>3 621 214</u>	<u>2 981 055</u>
Moins : provision pour prêts douteux (note 5)	1 251 595	1 164 690
	<u>2 369 619</u>	<u>1 816 365</u>

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 MARS 1996—Suite

5. Provisions pour prêts douteux

	1996		1995	
	Précise	Générale	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 164 690		1 164 690	1 920 991
Radiations dues à la restructuration				(717 092)
Radiations	(108 569)		(108 569)	(71 528)
Provision pour prêts douteux	(4 526)	200 000	195 474	32 319
Solde à la fin de l'exercice	1 051 595	200 000	1 251 595	1 164 690

La valeur de placement des prêts précisément désignés comme prêts douteux est de 1 298 637 \$ (1995—1 382 003 \$).

6. Immobilisations

	1996		1995	
	Prix coûtant	Amortissement cumulé et réductions de valeur	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains pour développement	532 441	532 440	1	1
Matériel, ameublement, améliorations locatives	1 038 181	929 210	108 971	89 263
Installations de location	15 514 452	15 514 452		
	17 085 074	16 976 102	108 972	89 264

7. Financement du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada a approuvé un crédit parlementaire de 17 538 000 \$ (1995—15 561 900 \$) et la Société en a utilisé 15 038 000 \$ (1995—15 561 900 \$). Le Conseil du Trésor a autorisé la Société à inclure 2 500 000 \$ dans sa demande de financement au Parlement pour le prochain exercice. Ce montant représente le crédit parlementaire non utilisé pendant l'exercice en cours.

8. Garantie

Au cours de 1976, la Division du développement industriel de la Société de développement du Cap-Breton a garanti le remboursement par la Société Sydney Steel des obligations non garanties de celle-ci, Série D, pour la somme de 70 000 000 \$ à 11 1/4 % et le remboursement de l'intérêt sur celles-ci. Ces fonds ont été empruntés par la Société Sydney Steel dans le but de financer son programme de remise en état d'usine. En tant que successeur de la Division du développement industriel de la Société de développement du Cap-Breton, la Société a assumé cette garantie. Au cours de l'exercice, les obligations ont toutes été payées dans leur intégralité.

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON—Fin

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 MARS 1996—Fin

9. Engagements

- a) Au 31 mars 1996, les engagements en cours de la Société au titre des programmes de développement s'établissaient à 6 677 317 \$ (1995—12 460 911 \$).
- b) Pour ce qui est des contrats de location-exploitation des locaux de plus d'un an, les paiements futurs minimaux par exercice sont les suivants :

	\$
1997	424 485
1998	410 965
1999	442 428
2000 et exercices ultérieurs	48 826
	1 326 704

10. Opérations entre apparentés

La Société a signé un protocole d'entente avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique établissant les modalités que la Société doit respecter pour exécuter les programmes de l'Agence sur l'Île du Cap-Breton. Au 31 mars 1996, l'Agence avait remboursé les coûts de ses activités de programme et de l'exécution connexe des programmes par la Société, sauf le montant de 918 448 \$ (1995—313 073 \$) inclus dans les débiteurs.

Le coût des services fournis par d'autres ministères et organismes fédéraux et par d'autres sociétés d'État s'est élevé à 485 189 \$ (1995—202 715 \$).

11. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice en cours.

SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société sont sous la responsabilité du conseil d'administration qui délègue, à la direction, la responsabilité de la préparation du rapport annuel et des états financiers. Le comité de vérification du conseil révisé ces rapports. Les états financiers ont été dressés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus, et contiennent des estimations fondées sur le jugement et l'expérience des membres de la direction. Le conseil d'administration de la Société a approuvé les états financiers sur la recommandation du comité de vérification. Les autres renseignements sur le fonctionnement et les finances qui figurent dans ce rapport annuel concordent avec ceux des états financiers.

La direction veille à la tenue de livres et de registres ainsi qu'à l'utilisation de contrôles financiers et de gestion et de systèmes d'information connexes qui lui permettent de s'assurer qu'il y a production, en temps opportun, d'information financière fiable et précise et qu'il y a conformité, au niveau de ses opérations, à la *Loi sur le Centre national des Arts* et aux règlements administratifs de la Société et en fait rapport annuellement.

Le conseil d'administration de la Société veille à ce que les membres de la direction assument leurs responsabilités en ce qui a trait à la communication de l'information financière et aux contrôles internes, ce qu'il fait par l'intermédiaire du comité de vérification. Le comité de vérification s'acquitte des tâches que lui confie le conseil d'administration et a des rencontres régulières avec la direction et le vérificateur général du Canada. Ce dernier peut communiquer avec le comité en tout temps.

Le vérificateur général du Canada effectue, en toute autonomie et en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues, une vérification des états financiers de la Société et en fait rapport annuellement.

la directrice générale,
Joan Pennefather

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre national des Arts au 31 août 1995 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 août 1995, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

pour le vérificateur général du Canada
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 27 octobre 1995

SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS—*Suite*

BILAN AU 31 AOÛT 1995

ACTIF	1995	1994	PASSIF	1995	1994
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements temporaires.....	2 691 315	5 836 352	Créditeurs et frais courus	3 173 653	3 476 090
Débiteurs	1 226 387	1 402 133	Provision pour les prestations de cessation d'emploi (note 9)	1 277 000	
Crédit parlementaire à recevoir (note 4)	3 162 000		Emprunt bancaire	349 000	
Stocks	501 767	505 398	Revenus reportés	3 357 983	3 406 765
Programmes en cours.....	962 843	857 887	Crédit parlementaire reporté (note 4)		1 893 335
Frais payés d'avance	108 129	137 531		8 157 636	8 776 190
	8 652 441	8 739 301	Portion à long terme —Provision pour indemnités de cessation d'emploi	892 689	1 048 292
Immobilisations (note 3)	10 756 095	11 227 565		9 050 325	9 824 482
			AVOIR DU CANADA		
			Avoir (note 5)	10 125 936	9 869 396
			Fondation du Centre national des Arts (note 6) ..	168 479	182 988
			Fonds de développement artistique (note 7)	63 796	
			Réserve pour le 25 ^{ième} anniversaire (note 8)		90 000
				10 358 211	10 142 384
	19 408 536	19 966 866		19 408 536	19 966 866

Approuvé par la direction :

la directrice générale
JOAN PENNEFATHER

*le directeur administratif—Finance,
administration et exploitation*
J. M. (JACK) MILLS

Approuvé par le conseil d'administration :

la présidente
JEAN THÉRÈSE RILEY
membre du conseil
GEORGE R. MacLAREN

SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 1995

	1995	1994
	\$	\$
Revenus		
Programmes des arts d'interprétation (tableau 1)	8 777 910	6 955 429
Services commerciaux (tableau 2)	8 208 581	7 684 734
Services de soutien aux programmes	314 420	264 758
Intérêts créditeurs	293 880	118 428
Fonds de développement artistique —		
Revenu net (note 7)	63 796	
25 ^{ième} anniversaire—Revenu (note 8)		102 880
Fondation du Centre national des Arts —		
Revenu net (note 6)		46 688
Autres	16 380	31 161
	<u>17 674 967</u>	<u>15 204 078</u>
Dépenses (tableau 3)		
Programmes des arts d'interprétation (tableau 1)	16 127 098	15 500 683
Services commerciaux (tableau 2)	6 356 979	6 052 583
Exploitation des bâtiments	7 430 053	7 252 465
Services de soutien aux programmes	3 418 579	3 813 869
Services administratifs	3 532 243	3 650 667
Conseil d'administration	108 014	73 660
25 ^{ième} anniversaire—Dépenses (note 8)	90 000	518 394
Fondation du Centre national des Arts —		
Dépenses nettes (note 6)	14 509	
	<u>37 077 475</u>	<u>36 862 321</u>
Excédent des dépenses sur les revenus avant réduction et restructuration des dépenses	19 402 508	21 658 243
Réduction des dépenses et restructuration (note 9)	1 021 000	
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>20 423 508</u>	<u>21 658 243</u>

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 1995

	1995	1994
	\$	\$
Avoir (note 5)		
Solde au début de l'exercice	9 869 396	9 148 827
Crédit parlementaire (note 4)	20 639 335	22 015 500
Excédent des dépenses sur les revenus	(20 423 508)	(21 658 243)
Transfert de la réserve pour le 25 ^{ième} anniversaire	90 000	410 000
Transfert du revenu net du Fonds de développement artistique	(63 796)	
Transfert des dépenses nettes (du revenu net) de la Fondation du Centre national des Arts ..	14 509	(46 688)
Solde à la fin de l'exercice	<u>10 125 936</u>	<u>9 869 396</u>
Fondation du Centre national des Arts (note 6)		
Solde au début de l'exercice	182 988	136 300
(Dépenses nettes) revenu net	(14 509)	46 688
Solde à la fin de l'exercice	<u>168 479</u>	<u>182 988</u>
Fonds de développement artistique (note 7)		
Solde au début de l'exercice		
Revenu net	63 796	
Solde à la fin de l'exercice	<u>63 796</u>	
Réserve pour le 25^{ième} anniversaire (note 8)		
Solde au début de l'exercice	90 000	500 000
Transfert à l'avoir	(90 000)	(410 000)
Solde à la fin de l'exercice		<u>90 000</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS—Suite

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 1995

	1995	1994
	\$	\$
Exploitation		
Excédent des dépenses sur les revenus	(20 423 508)	(21 658 243)
Éléments sans incidence sur les fonds		
Amortissement	2 802 361	2 555 931
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	(155 603)	(47 153)
(Gain) perte sur l'aliénation d'immobili- sations	(1 727)	3 663
	(17 778 477)	(19 145 802)
Variation des éléments hors caisse de l'actif et du passif liée à l'exploitation	1 029 604	877 930
	(16 748 873)	(18 267 872)
Financement		
Crédit parlementaire reçu	15 584 000	24 242 000
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(2 329 164)	(2 260 770)
(Réduction) augmentation de la trésorerie	(3 494 037)	3 713 358
Position de trésorerie au début de l'exercice	5 836 352	2 122 994
Position de trésorerie à la fin de l'exercice	2 342 315	5 836 352
Se compose de :		
Encaisse et dépôts à court terme	2 691 315	5 836 352
Emprunt bancaire	(349 000)	
	2 342 315	5 836 352

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 AOÛT 1995

1. Objectifs et opérations

Le mandat de la Société du Centre national des Arts (la «Société») est d'exploiter et d'administrer le Centre national des Arts, de développer les arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale et d'aider le Conseil des Arts du Canada à développer ceux-ci ailleurs au Canada.

Pour faciliter la réalisation de ses objectifs, la Société peut organiser et parrainer des réalisations au Centre dans le domaine des arts d'interprétation; encourager et aider le développement de troupes d'arts d'interprétation attachées au Centre; organiser ou parrainer des émissions de radio et de télévision émanant du Centre ainsi que la projection de films au Centre; accueillir au Centre, selon les conditions que la Société peut fixer, les organisations nationales et locales oeuvrant, exclusivement ou non, au développement et à l'encouragement des arts d'interprétation au Canada; et, à la demande du gouvernement du Canada ou du Conseil des Arts du Canada, organiser des spectacles et représentations ailleurs au Canada par des troupes d'arts d'interprétation, établies ou non au Canada, et organiser des représentations hors du Canada par des troupes d'arts d'interprétation établies au Canada.

Afin d'aider la Société à remplir son mandat, le gouvernement du Canada met à la disposition de la Société le complexe du Centre national des Arts sans aucune compensation jusqu'au 31 mai 1996. La Société est responsable de l'entretien et de l'exploitation du complexe.

2. Principales conventions comptables

a) Placements temporaires

Les placements temporaires sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette pour les fournitures ou au coût de remplacement pour le matériel de production, la nourriture et la boisson.

c) Programmes en cours

Les frais directs, y compris les avances aux troupes et artistes, encourus avant la fin de l'exercice pour les programmes en cours, sont reportés et imputés aux dépenses de l'exercice pendant lequel les programmes se terminent. Les frais indirects et les services communs non attribuables à des spectacles particuliers sont imputés aux dépenses lors de l'exercice pendant lequel ils sont encourus.

d) Immobilisations

Les immobilisations autres que le complexe du Centre national des Arts sont enregistrées au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, comme suit :

Édifice—l'Atelier	20 ans
Équipement	3, 5 et 7 ans
Améliorations locatives	10 ans

Aucun amortissement n'est calculé pour le complexe du Centre national des Arts.

SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 1995—Suite

e) Revenus reportés

Les revenus provenant de billets vendus avant la fin de l'exercice pour les programmes en cours et les revenus de location de salles sont reportés et crédités aux revenus de l'exercice pendant lequel les programmes se terminent. Les revenus provenant des certificats-cadeaux et des bons d'échange sont reportés jusqu'au rachat des certificats et des bons. Les certificats-cadeaux et bons d'échange non utilisés lors des trois années écoulées depuis leur émission et un pourcentage de ceux de moins de trois ans sont crédités aux revenus.

f) Dépenses d'exploitation

Les dépenses des programmes des arts d'interprétation et des services commerciaux ne comprennent pas les coûts rattachés à l'entretien des bâtiments et de l'équipement, aux services publics et aux services administratifs.

g) Régime de pension de retraite

Les employés de la Société font partie du Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations à ce régime sont exigées, à parts égales, à la fois des employés et de la Société. Les cotisations de la Société représentent sa dette totale et sont comptabilisées dès qu'elles deviennent exigibles.

D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la fonction publique.

h) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés de la Société ont droit à certaines indemnités lors de leur cessation d'emploi, comme le prévoient leurs contrats de travail et les conditions d'emploi. Ces indemnités sont inscrites au passif dès qu'elles sont gagnées par les employés.

i) Crédit parlementaire

La Société inscrit à l'avoir à chaque mois un douzième du crédit parlementaire approuvé. Le crédit parlementaire approuvé pour la période allant du 1^{er} avril au 31 août se rapporte à l'exercice financier du gouvernement du Canada se terminant le 31 mars de l'exercice suivant. Par conséquent, la portion du montant reçu au 31 août qui dépasse les cinq-douzièmes du crédit parlementaire est reportée à l'exercice suivant. Lorsque le montant reçu est inférieur aux cinq-douzièmes du crédit parlementaire, la différence est comptabilisée en tant que débiteur.

Une portion du crédit parlementaire sert à financer les réparations et améliorations importantes effectuées aux édifices du Centre national des Arts. Les sommes rattachées sont basées sur le plan opérationnel de cinq ans pour les projets en capital importants soumis au Conseil du Trésor.

3. Immobilisations

	1995		1994	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	90 000		90 000	90 000
Édifice—l'Atelier	298 069	208 010	90 059	104 963
Équipement	7 029 651	5 150 302	1 879 349	1 597 981
Améliorations				
locatives	25 734 638	17 037 951	8 696 687	9 434 621
	<u>33 152 358</u>	<u>22 396 263</u>	<u>10 756 095</u>	<u>11 227 565</u>

4. Crédit parlementaire à recevoir (reporté)

	1995	1994
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	(1 893 335)	333 165
Crédité à l'avoir		
—Exploitation	18 538 835	19 957 000
—Réparations et améliorations importantes	2 100 500	2 058 500
	<u>20 639 335</u>	<u>22 015 500</u>
Reçu durant l'exercice	(15 584 000)	(24 242 000)
Solde à la fin de l'exercice	<u>3 162 000</u>	<u>(1 893 335)</u>

5. Avoir

L'avoir se répartit de la façon suivante :

	1995	1994
	\$	\$
Avoir financé par la portion du crédit parlementaire destinée aux réparations et améliorations importantes effectuées aux édifices du Centre national des Arts ..	8 226 320	8 021 823
Solde résiduel	1 899 616	1 847 573
Avoir	<u>10 125 936</u>	<u>9 869 396</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 AOÛT 1995—Fin

6. Fondation du Centre national des Arts

Créée en 1992, la Fondation du Centre national des Arts se donnait pour mission de reconnaître, stimuler et promouvoir l'excellence dans la création d'oeuvres artistiques et leur présentation sur scène, en accordant des bourses, des prix et des subventions. Le 4 novembre 1994, la Société a décidé de mettre un terme au mandat de la Fondation et s'est engagée à utiliser les fonds restant pour les objectifs auxquels se vouait la Fondation.

Un sommaire des transactions reliées à la Fondation est présenté ci-dessous :

	1995	1994
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	182 988	136 300
Dons		193 649
Intérêts créditeurs	10 140	9 977
Frais de levée de fonds		(100 224)
Bourses, prix et subventions	(17 500)	(31 000)
Frais d'administration	(7 149)	(25 714)
(Dépenses nettes) revenu net	(14 509)	46 688
Solde à la fin de l'exercice	168 479	182 988

7. Fonds de développement artistique

Le 4 novembre 1994, la Société décidait de mettre sur pied et de maintenir un fonds désigné sous le nom de «Fonds de développement artistique» et dont la mission serait de reconnaître, stimuler et promouvoir l'excellence dans la création d'oeuvres artistiques et leur présentation sur scène, en accordant des bourses et des prix à des lauréats méritants et en subventionnant des projets valables.

Un sommaire des transactions reliées au Fonds est présenté ci-dessous :

	1995
	\$
Solde au début de l'exercice	
Dons	258 683
Frais de levée de fonds	(134 711)
Frais d'administration	(60 176)
Revenu net et solde à la fin de l'exercice	63 796

8. Réserve pour le 25^{ième} anniversaire

La Société avait désigné une réserve d'un million de dollars provenant de l'avoir au 31 août 1992, dont le montant a été réduit à 500 000 \$ le 31 août 1993, en prévision de la commémoration du 25^{ième} anniversaire du Centre national des Arts, en 1993-1994. Le 6 mai 1994, la Société a approuvé le report de 90 000 \$ de la réserve de 500 000 \$ à l'exercice 1994-1995. Les dépenses nettes se sont élevées respectivement à 90 000 \$ et 415 514 \$ en 1994-1995 et 1993-1994.

9. Réduction des dépenses et restructuration

Conformément à son plan visant à réduire les coûts d'exploitation, la Société a décidé, le 2 juin 1995, de réduire l'enveloppe salariale par voie de retraites anticipées et de départs volontaires. Le coût total des indemnités de départ est évalué à 1 277 000 \$, dont 1 021 000 \$ a été encouru et passé en charge durant l'année, le solde de 256 000 \$ a été provisionné au cours des années précédentes. La direction prévoit récupérer environ 300 000 \$ de la Réserve centrale établie par le Conseil du Trésor.

10. Opérations entre apparentés

En plus des transactions décrites à la note 4, la Société est apparentée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien.

Les opérations conclues au cours de l'exercice avec ces entités apparentées découlaient de l'exploitation courante et étaient conformes à l'usage commercial habituel applicable à toutes les personnes et entreprises.

11. Éventualités

La Société est le demandeur ou le plaignant dans certaines réclamations et litiges en cours. Selon la direction, le résultat de ces actions n'est pas susceptible de résulter en des passifs d'une importance significative.

SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS—Fin
**TABLEAU DES REVENUS ET DÉPENSES
DES PROGRAMMES DES ARTS D'INTERPRÉTATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 AOÛT 1995**

TABLEAU 1

	1995	1994
	\$	\$
Revenus		
Musique	3 222 781	2 453 427
Théâtre	1 990 462	1 761 168
Location des salles	1 895 389	1 322 738
Danse	1 360 252	1 223 502
Événements spéciaux	303 654	24 136
Télévision	5 372	2 818
Variété		167 640
	8 777 910	6 955 429
Dépenses		
Musique	7 445 176	6 547 597
Théâtre	4 512 303	4 500 541
Location des salles	1 116 010	696 935
Danse	2 296 232	2 611 161
Événements spéciaux	363 159	215 132
Télévision	394 218	784 051
Variété		145 266
	16 127 098	15 500 683
Excédent des dépenses sur les revenus	7 349 188	8 545 254

**TABLEAU DES REVENUS ET DÉPENSES
DES SERVICES COMMERCIAUX
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 AOÛT 1995**

TABLEAU 2

	1995	1994
	\$	\$
Revenus		
Restaurants	6 087 285	5 773 998
Garage	2 121 296	1 910 736
	8 208 581	7 684 734
Dépenses		
Restaurants	5 896 036	5 579 168
Garage	460 943	473 415
	6 356 979	6 052 583
Excédent des revenus sur les dépenses	1 851 602	1 632 151

**TABLEAU DES DÉPENSES SELON LA CATÉGORIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 AOÛT 1995**

TABLEAU 3

	1995	1994
	\$	\$
Traitements, salaires et prestations aux employés	14 060 579	14 486 892
Cachets et dépenses des artistes	8 429 895	8 007 069
Amortissement	2 802 361	2 555 931
Publicité et promotion	2 096 046	2 464 045
Coût des ventes—Services commerciaux	2 043 518	1 996 405
Réparations et entretien	1 582 502	1 455 976
Services publics	1 487 453	1 523 169
Frais de co-production artistique	1 072 588	1 417 524
Services professionnels et frais connexes	964 225	684 931
Frais de bureau	643 143	522 463
Dépenses de production	584 023	588 586
Frais de voyages et de représentation	364 254	246 242
Commissions et frais de service	288 752	254 229
Fournitures et dépenses —		
Services commerciaux	208 374	188 129
Télécommunications	150 918	129 069
Mobilier et équipement	137 844	179 205
Assurance	70 142	68 610
Loyer de l'entrepôt	48 041	39 536
Autres	42 817	54 310
	37 077 475	36 862 321

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

Le conseil d'administration de la Société du crédit agricole a examiné et approuvé les présents états financiers et le rapport annuel, et la direction se porte garante de toute l'information qui y est donnée. Certains chiffres présentés dans les états financiers, comme la provision pour prêts douteux et la valeur des propriétés acquises en règlement de prêts, sont nécessairement des estimations fondées sur le jugement de la direction.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les renseignements contenus dans les états financiers.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité et à l'objectivité des états financiers, applique des pratiques de gestion et maintient des mécanismes de contrôle financier conçus pour offrir un degré raisonnable de certitude que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus selon les règles. Au système de contrôle interne s'ajoute un service de vérification interne, qui examine périodiquement les différents aspects de l'exploitation de la Société.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de présentation de rapports financiers et de contrôle interne par le biais du comité de vérification du conseil d'administration. Ce comité est composé d'administrateurs qui, pour la plupart, ne sont pas des employés de la Société. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec les membres de la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur général du Canada. Enfin, les vérificateurs ont libre accès au comité de vérification.

La responsabilité de vérifier les opérations et les états financiers et de faire rapport incombe au vérificateur général du Canada, qui agit à titre indépendant.

le président et directeur général,
C. Gerald Penney

la vice-présidente et contrôleur,
Marie-Josée Bourassa

Regina, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

J'ai vérifié le bilan de la Société du crédit agricole au 31 mars 1996 et les états des résultats et du déficit et de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de son encaisse pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des prêts et à la provision pour prêts douteux connexe expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société du crédit agricole* et aux règlements administratifs de la Société.

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 17 mai 1996

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—Suite

 BILAN AU 31 MARS 1996
 (en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
Encaisse et placements temporaires (note 4) ...	198 946	262 868	Créditeurs et charges à payer	21 934	17 371
Débiteurs	28 656	6 278	Billets à court terme (note 9)	456 369	503 735
Placements à long terme (note 5)	61 916	102 884	Versements retenus pour biens-fonds		
Prêts nets (notes 6 et 7)	3 922 554	3 409 837	(note 10)	7 556	12 019
Biens-fonds acquis en règlement de prêts			Provision pour prestations de cessation		
(note 8)	153 468	196 651	d'emploi	4 905	4 016
Matériel et améliorations locatives	5 895	7 747	Commissions sur prêts reportées	4 888	5 082
			Emprunts (note 11)	3 455 952	3 084 455
				<u>3 951 604</u>	<u>3 626 678</u>
			AVOIR		
			Capital d'apport (note 1)	1 118 333	1 118 333
			Déficit (note 3)	(698 502)	(758 746)
				<u>419 831</u>	<u>359 587</u>
	<u>4 371 435</u>	<u>3 986 265</u>		<u>4 371 435</u>	<u>3 986 265</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé :

le président et directeur général,
 C. GERALD PENNEY

le président du conseil,
 DONALD W. BLACK

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
 (en milliers de dollars)

	1996	1995
Intérêts créditeurs		
Prêts	357 440	325 617
Placements	22 044	22 767
	379 484	348 384
Intérêts débiteurs	274 299	249 159
Intérêts créditeurs nets	105 185	99 225
Charges pour prêts douteux (note 7)	12 146	9 739
Intérêts créditeurs nets après la charge pour prêts douteux	93 039	89 486
Revenus tirés des loyers et des biens-fonds		
Loyers et autres revenus	28 033	30 620
Frais d'exploitation	3 524	4 075
Frais d'intérêt	13 219	17 970
Revenus nets tirés des loyers et des biens-fonds ..	11 290	8 575
Autres revenus	4 858	6 936
Bénéfice net avant les frais autres que les intérêts	109 187	104 997
Frais d'administration	67 271	60 234
Impôt sur le revenu—Impôt des grandes sociétés (note 13)	1 546	2 053
Bénéfice net pour l'exercice	40 370	42 710
Déficit au début de l'exercice (note 3)	(734 872)	(801 456)
Dividendes (note 1)	(4 000)	
Déficit à la fin de l'exercice	(698 502)	(758 746)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
 (en milliers de dollars)

	1996	1995
Activités d'exploitation		
Bénéfice net pour l'exercice	40 370	42 710
Éléments hors caisse		
Charge pour prêts douteux	12 146	9 739
Variation des intérêts créditeurs courus	(26 586)	6 469
Variation des intérêts débiteurs courus	(340)	5 083
Autres	(12 455)	(852)
Encaisse provenant des activités d'exploitation	13 135	63 149
Activités d'investissement		
Placements à long terme	40 968	(38 488)
Prêts déboursés	(1 332 700)	(632 923)
Prêts remboursés	850 306	395 599
Produit de la vente de biens-fonds	55 300	44 239
Autres	(6 999)	(3 893)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	(393 125)	(235 466)
Activités de financement		
Emprunts auprès du Canada	220 000	302 000
Emprunts remboursés au Canada	(356 089)	(354 004)
Emprunts sur les marchés financiers	707 546	328 567
Emprunts remboursés sur les marchés financiers	(204 023)	(99 259)
Variation des billets à court terme	(47 366)	(11 195)
Dividendes versés	(4 000)	
Encaisse provenant des activités de financement	316 068	166 109
Diminution de l'encaisse et des placements temporaires	(63 922)	(6 208)
Encaisse et placements temporaires au début de l'exercice	262 868	269 076
Encaisse et placements temporaires à la fin de l'exercice	198 946	262 868

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. La Société

a) Pouvoirs et objectifs

La Société du crédit agricole («la Société») a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur le crédit agricole*, afin de succéder à la Commission du prêt agricole canadien. Elle est une société d'État classée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le 2 avril 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* entrainait en vigueur en remplacement de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit aux groupements agricoles* qui étaient toutes deux abrogées. La Loi prévoit la prorogation de la Société du crédit agricole, l'emplacement de son siège social à Regina (Saskatchewan) et l'élargissement de son mandat impliquant des pouvoirs plus étendus en matière de prêt et d'administration.

Le rôle de la Société est d'appliquer, selon le principe du recouvrement des coûts, certains programmes précis que lui confie le gouvernement canadien et de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services financiers spécialisés et personnalisés aux exploitations agricoles, notamment les fermes familiales, et aux entreprises de ce secteur liées à l'agriculture.

b) Capital d'apport

Le capital d'apport de la Société est constitué des sommes reçues du gouvernement du Canada à cette fin. Au 31 mars 1996, la limite statutaire est de 1 125 millions de dollars (1995—1 125 millions).

c) Dividendes

Le 25 mai 1995, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 4 millions de dollars qui a été versé le 30 septembre au seul actionnaire de la Société, le gouvernement canadien.

d) Limites d'emprunt

La *Loi sur la Société du crédit agricole* limite le total du passif réel et du passif éventuel de la Société à 12 fois son avoir. Cette limite peut toutefois être portée à 15 fois son avoir sur approbation préalable du gouverneur en conseil.

Au 31 mars 1996, le passif total de la Société représentait 9,4 fois l'avoir de 419,8 millions de dollars (1995—10,1 fois l'avoir de 359,6 millions).

2. Principales conventions comptables

a) Placements

Les placements comprennent deux postes inscrits au bilan : les placements temporaires et les placements à long terme. Les intérêts créditeurs, les gains et les pertes résultant des ventes, l'amortissement des primes et des escomptes ainsi que les dévaluations selon la valeur du marché sont inscrits au poste des intérêts créditeurs sur placements.

Les placements temporaires, acquis principalement aux fins de liquidité, sont destinés à être conservés moins d'un an. Lorsque le cours subit une baisse importante, les placements temporaires sont dévalués pour refléter la valeur du marché.

Les placements à long terme, acquis principalement aux fins de la gestion de l'actif et du passif, sont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance. Ils sont comptabilisés au prix coûtant, lequel est ajusté pour l'amortissement des primes ou des escomptes selon la durée du terme jusqu'à l'échéance.

b) Prêts nets

Les prêts sont inscrits à leur valeur nette après déduction des revenus non gagnés et de la provision pour prêts douteux. Un prêt est classé dans cette catégorie :

- i) lorsque le capital ou les intérêts sont en souffrance depuis 90 jours, à moins que la garantie soit suffisante et que le prêt soit en voie d'être perçu; ou
- ii) lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés jusqu'à ce que la direction décide qu'un prêt doit être spécialement classé dans la catégorie des prêts douteux. Lorsqu'un prêt est spécialement classé dans cette catégorie, le montant comptabilisé est ramené à la valeur estimative de réalisation du prêt. Tout versement effectué en remboursement d'un tel prêt est porté au crédit de l'investissement comptabilisé pour ce prêt. Si la valeur estimative de réalisation change après la dépréciation initiale, la différence entraînera une augmentation ou une diminution de la charge pour prêts douteux. Un prêt douteux est réinscrit comme prêt à intérêt comptabilisé lorsque toutes les charges déjà comptabilisées pour le prêt sont renversées et qu'il existe une certitude raisonnable, de l'avis de la direction, de percevoir un jour le capital et les intérêts.

Les commissions sur prêts, qui sont perçues en compensation de modification apportées à des accords de prêt particuliers, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement réalisé sur ces prêts. Ces sommes sont amorties à titre de revenu d'intérêt sur la durée moyenne restante du terme des prêts. Les autres commissions sont comptabilisées au poste «autres revenus» de la même façon que les coûts afférents.

c) Provision pour prêts douteux

La provision pour prêts douteux représente la meilleure estimation faite par la direction des pertes de crédit probables sur le portefeuille de prêts dans le contexte de la conjoncture actuelle. La provision comprend une composante spécifique et une composante générale.

À partir d'un examen cas par cas, la composante spécifique est établie de manière à évaluer les prêts douteux au moins de l'investissement comptabilisé et de la valeur de réalisation estimative de la garantie sous-jacente à ces prêts. La valeur de réalisation estimative représente la juste valeur de la garantie sous-jacente au prêt moins la dépense estimative en temps et en frais qu'occasionnera la réalisation de la garantie.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—*Suite*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—*Suite*

La composante générale, fondée sur une estimation prudente, est établie à l'égard des prêts pour lesquels on ne peut encore déterminer une provision spécifique. Pour déterminer la composante générale de la provision, la direction a conçu un modèle qui repose sur des pourcentages de pertes historiques et de migration du portefeuille et l'a appliqué aux soldes des prêts regroupés en fonction du risque qu'ils présentent. À titre de prêteur à un seul secteur, la Société est particulièrement exposée aux tendances économiques défavorables et aux autres risques et incertitudes propres à certains secteurs ou régions agricoles. La direction a donc pris en ligne de compte l'incidence de facteurs bien précis, comme les tendances de la valeur des terres, les programmes des gouvernements fédéral et provinciaux, les négociations commerciales internationales, les prix futurs des denrées et les conditions climatiques, lorsqu'elle a établi la composante générale de la provision. Toutefois, comme les conditions agricoles et économiques futures sont difficiles à prévoir avec certitude, les pertes réelles sur les prêts pourraient varier par rapport à l'estimation de la direction.

La provision est augmentée des charges pour prêts douteux et diminuée des dévaluations relatives aux biens-fonds acquis et des radiations nettes (c.-à-d. desquelles les sommes recouvrées ont été déduites).

d) Biens-fonds acquis en règlement de prêts

Les biens-fonds, qu'ils soient détenus en vue de produire un revenu par le biais du crédit-bail ou qu'ils soient destinés à être vendus, sont initialement comptabilisés selon le moindre de l'investissement comptabilisé relativement au prêt dont la garantie a été réalisée et de la juste valeur de la garantie sous-jacente au prêt, estimée au moment de l'acquisition. La juste valeur de la garantie est la somme qui pourrait être réalisée par une vente dans un marché de pleine concurrence, compte tenu du temps estimatif requis pour réaliser la garantie, des coûts estimatifs de la réalisation et de tout montant devant légalement être versé à l'emprunteur.

Après leur acquisition, les biens-fonds loués en vue de produire un revenu sont comptabilisés selon la juste valeur qui leur a été attribuée au moment de l'acquisition et ne sont pas dévalués en fonction des baisses de la juste valeur estimative, à moins que ces baisses ne soient importantes et permanentes.

La valeur comptable des biens-fonds qui sont destinés à être vendus est ajustée chaque fois qu'un changement important de la juste valeur estimative après leur acquisition le justifie.

Les loyers et autres revenus tirés des biens-fonds sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes liés à la vente des biens-fonds forment une composante du poste «loyers et autres revenus».

e) Processus d'examen de l'endettement agricole

Les sommes que la Société reçoit du gouvernement du Canada pour les concessions qu'elle a accordées aux agriculteurs et aux agricultrices dans le cadre du processus d'examen de l'endettement agricole sont inscrites comme si elles étaient directement reçues des agriculteurs et des agricultrices.

f) Matériel et améliorations locatives

Le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en fonction de la vie utile estimative du matériel et des améliorations locatives. La direction a révisé son estimation de la vie utile du matériel et des logiciels informatiques, faisant passer à l'avenir la période d'amortissement de cinq à trois ans. Tout solde non amorti au 1^{er} avril 1995 et tout matériel acheté par la suite seront amortis selon les méthodes et les termes suivants :

	Méthodes	Termes
Matériel de bureau et ameublement	Amortissement dégressif	20 %/année
Matériel et logiciels informatiques	Méthode linéaire	3 ans
Véhicules automobiles	Méthode linéaire	4 ans
Améliorations locatives	Méthode linéaire	Durée du bail plus première option de renouvellement.

g) Conversion de devises étrangères

Les emprunts en devises étrangères et les intérêts afférents sont couverts par des accords de conversion qui stipulent le taux de conversion en dollars canadiens. Les écarts entre les montants définitifs à rembourser aux taux contractuels et les sommes réunies lors de l'émission de la dette sont amortis selon la méthode linéaire et sont imputés au poste des intérêts débiteurs sur toute la durée des obligations.

h) Instruments financiers

Afin de réduire son coût de financement et les risques associés aux taux d'intérêt, la Société utilise divers types d'instruments financiers hors bilan tels que des swaps de devises et de taux d'intérêt, des accords de garantie de taux d'intérêt et des options. Ces instruments sont utilisés strictement aux fins de couverture et non de spéculation. Leur coût, qui est amorti selon la méthode linéaire pendant la durée d'existence des instruments sous-jacents, est compris dans les intérêts débiteurs. Les gains et les pertes qui découlent des opérations font partie des revenus suivant la même base que les éléments couverts.

i) Régime de retraite

Les employés cotisent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est administré par le gouvernement du Canada. La Société verse des cotisations équivalentes à celles que les employés versent pour le service courant ou antérieur. Ces cotisations sont imputées à l'exercice durant lequel les services sont rendus et elles constituent l'engagement total de la Société au titre d'un régime de retraite.

j) Prestations de cessation d'emploi

Au moment de leur cessation d'emploi, les employés ont droit à des indemnités selon leurs modalités d'emploi. Le passif qui correspond à ces prestations est comptabilisé à mesure que les prestations s'accroissent au crédit des employés ou lorsqu'on peut déterminer le montant des règlements avec une certitude raisonnable.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—Suite

k) Impôt sur le revenu

La Société comptabilise l'impôt sur le revenu selon la méthode du report d'impôt. Les écarts cumulatifs entre l'impôt calculé selon cette méthode et l'impôt exigible immédiatement sont essentiellement des écarts temporaires, qui donnent lieu à des impôts reportés. À l'heure actuelle, la Société a droit à certains avantages fiscaux qui seront comptabilisés seulement lorsqu'il se matérialiseront.

3. Changement de convention comptable

- a) La Société a adopté les recommandations comptables relatives aux prêts douteux qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 1995. Les deux changements de convention qui importent le plus sont ceux qui ont trait à la mesure des prêts douteux et à la constatation des revenus. Voici une description de ces changements et de leur incidence sur les exercices antérieurs.

(en milliers de dollars)

i) Mesure des prêts douteux : Lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts d'un prêt donné, la valeur comptabilisée du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. La valeur de réalisation estimative représente la juste valeur de la garantie sous-jacente au prêt moins la dépense estimative en temps et en frais qu'occasionnera la réalisation de la garantie. Auparavant, on ne tenait pas compte du temps requis pour réaliser la garantie.	
Charge cumulée des exercices antérieurs :	(10 257)
ii) Constatation des revenus : Un prêt douteux est réinscrit comme prêt à intérêt comptabilisé lorsque toutes les charges déjà comptabilisées pour le prêt sont renversées et qu'il existe une certitude raisonnable, de l'avis de la direction, de percevoir un jour le capital et les intérêts. Auparavant, les prêts douteux ne redevaient des prêts à intérêt comptabilisé que lorsque les arrérages avaient été remboursés et, dans certains cas, que le prêt avait été à jour pendant deux ans.	
Sommes recouvrées cumulées dans les exercices antérieurs :	34 131
Rajustement cumulé net total des exercices antérieurs :	23 874

Il est impossible de déterminer l'effet du changement sur le bénéfice net de 1996.

- b) Il serait peu pratique de redresser les chiffres comparatifs de l'exercice précédent en raison de l'inexistence des données. Par conséquent, le déficit d'ouverture au 1^{er} avril 1995 a été redressé en tenant compte du rajustement cumulé net de exercices antérieurs de la façon suivante :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Déficit au début de l'exercice, déjà établi	(758 746)	(801 456)
Plus : rajustement pour l'incidence cumulée, sur les exercices antérieurs, de l'application rétroactive des nouvelles recommandations comptables relatives aux prêts douteux	23 874	
Déficit au début de l'exercice, après redressement	(734 872)	(801 456)

4. Encaisse et placements temporaires

	Taux d'intérêt convenu	1996	1995
	%	(en milliers de dollars)	
Encaisse et placements temporaires	4,93 -7,25	197 564	260 482
Intérêts courus		1 382	2 386
		198 946	262 868

Au 31 mars 1996, la valeur à la cote de l'encaisse et des placements temporaires, y compris les intérêts courus, était de 199,2 millions de dollars (1995—262,6 millions).

5. Placements à long terme

	Taux d'intérêt convenu	1996	1995
	%	(en milliers de dollars)	
Placements à long terme arrivant à échéance d'ici			
—1 an			15 221
—1 à 5 ans	6,50-10,75	58 012	83 433
—Plus de 5 ans	7,50	3 266	3 235
		61 278	101 889
Intérêts courus		638	995
		61 916	102 884

Au 31 mars 1996, la valeur à la cote des placements à long terme, y compris les intérêts courus, était de 62,3 millions de dollars (1995—99,0 millions).

Au 31 mars 1996, le rendement moyen pondéré à l'échéance des placements à long terme était de 6,89 % (1995—7,00 %)

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—*Suite*NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—*Suite*

6. Prêts nets

	Taux d'intérêt convenu	1996	1995
	%	(en milliers de dollars)	
Prêts garantis par			
—Des hypothèques	5,00-15,00	3 621 007	3 453 220
—Des hypothèques mobilières	6,75-11,90	163 705	
—Des billets à ordre	6,75-14,62	134 398	7 216
		3 919 110	3 460 436
Intérêts courus—Courants		100 109	65 419
—Arrérages		13 646	9 882
		4 032 865	3 535 737
Investissement comptabilisé pour les prêts douteux garantis par			
—Des hypothèques	5,00-12,38	31 726	
—Des hypothèques mobilières	8,25-11,00	1 134	
—Des billets à ordre	7,13-10,13	529	
		33 389	
Moins : Provision pour prêts douteux (note 7)		(143 700)	(125 900)
		3 922 554	3 409 837

Au 31 mars 1996, la moyenne pondérée du taux réel des prêts était de 9,60 % (1995—9,60 %).

Les prêts au 31 mars 1995, qui sont inscrits à leur valeur nette après déduction de l'intérêt cumulé sur les prêts à intérêt non comptabilisé de 34,1 millions de dollars (1995—88 millions). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux variant entre 6,75 et 11,375 %, ne figurent pas au solde des prêts nets tant qu'ils ne sont pas déboursés. On prévoit déboursier la plupart de ces prêts avant le 30 juin 1996.

Au 31 mars 1996, les prêts approuvés mais non déboursés aux agriculteurs et aux entreprises liées à l'agriculture totalisaient 177 millions de dollars (1995—88 millions). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux variant entre 6,75 et 11,375 %, ne figurent pas au solde des prêts nets tant qu'ils ne sont pas déboursés. On prévoit déboursier la plupart de ces prêts avant le 30 juin 1996.

7. Provision pour prêts douteux

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice, déjà établi	125 900	126 500
Redressement tenant compte de l'incidence cumulée, sur les exercices antérieurs, de l'application rétroactive des nouvelles recommandations comptables relatives aux prêts douteux	10 257	
Solde au début de l'exercice, après redressement	136 157	126 500
Radiations, déduction faite des sommes recouvrées	(4 603)	(4 696)
Charge pour prêts douteux	12 146	9 739
Rajustement du portefeuille acheté		(5 643)
Solde à la fin de l'exercice	143 700	125 900
Provision spécifique	8 000	3 800
Provision générale	135 700	122 100
Solde à la fin de l'exercice	143 700	125 900

Au 31 mars 1996, l'investissement comptabilisé pour les prêts faisant l'objet d'une provision spécifique totalisait 33,4 millions de dollars. On a établi la provision générale à l'égard du reste de l'investissement (4 032,9 millions) effectué pour les prêts.

8. Biens-fonds acquis en règlement de prêts

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	196 651	221 568
Aquisitions	7 958	12 668
Ventes	(42 023)	(37 585)
Diminution de valeur relative à la LTGO ...	(9 118)	
Solde à la fin de l'exercice	153 468	196 651
Baux des biens-fonds loués aux termes d'un contrat de crédit-bail, arrivant à échéance d'ici :		
1 an et moins	1 360	65 878
1 à 2 ans	61	983
2 à 3 ans	344	
3 à 4 ans	98 039	
4 à 5 ans	52 642	110 125
5 ans et par la suite	1 204	
	153 650	176 986
Biens-fonds détenus destinés à être vendus	8 936	19 665
Diminution de valeur relative à la LTGO ...	(9 118)	
	153 468	196 651

Les biens-fonds représentent les propriétés agricoles que la Société a acquises dans le cadre de l'administration des prêts impayés.

Les baux à long terme sur des biens-fonds peuvent être reconduits à leur échéance. Le tarif de location est modifié tous les ans.

Les paiements que la Société a reçus en raison de l'abolition de la subvention relative à la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO)* et qu'elle n'a pas encore distribués sont inscrits comme une diminution de la valeur comptable des propriétés concernées.

Voici les loyers futurs prévus, aux tarifs actuels, à recevoir d'ici :

	(en milliers de dollars)
—1 an	12 582
—1 à 5 ans	36 064
	48 646

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—Suite

9. Billets à court terme

	Taux d'intérêt convenu	1996	1995
	%	(en milliers de dollars)	
Billets à court terme exigibles d'ici un an	4,92-6,65	451 737	495 794
Intérêts courus		4 632	7 941
		<u>456 369</u>	<u>503 735</u>

Au 31 mars 1996, la valeur à la cote des billets à court terme, y compris les intérêts courus, était de 457 millions de dollars (1995—502 millions).

10. Versements retenus pour biens-fonds

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Fonds de placement Agri-immeubles	4 754	7 980
Acomptes sur ventes de biens-fonds	2 802	4 039
	<u>7 556</u>	<u>12 019</u>

Dans le cadre des programmes de location-accumulation d'avoir, la Société peut louer des biens-fonds qu'elle a acquis en règlement de prêts à leurs anciens propriétaires («les locataires»). En plus de payer leur loyer, les locataires accumulent des fonds pendant la durée du bail en versant des sommes supplémentaires à la Société. S'ils le désirent, ces sommes peuvent ensuite être portées en diminution du prix d'achat des biens-fonds dont la Société détient le titre.

11. Emprunts

	Taux d'intérêt convenu	1996	1995
	%	(en milliers de dollars)	
Emprunts auprès du Canada, garantis par des billets à ordre ..	6,29-10,21	2 115 025	2 251 114
Emprunts sur les marchés financiers, garantis par des billets à ordre, remboursables en Dollars canadiens	5,25-9,00	896 273	491 606
Dollars américains (275 000 000 \$)	5,21-7,75	378 210	274 950
		<u>3 389 508</u>	<u>3 017 670</u>
Intérêts courus		66 444	66 785
		<u>3 455 952</u>	<u>3 084 455</u>

Au 31 mars 1996, le rendement moyen pondéré à l'échéance des emprunts était de 7,87 % (1995—8,12 %).

Les taux d'intérêt annuels et le rendement à l'échéance donnés ci-dessus sont au net des swaps de devises (voir note 12) qui sont utilisés pour convertir les emprunts en obligations en dollars canadiens.

Montants exigibles d'ici :

1 an et moins	511 219	463 941
1 à 2 ans	680 964	536 851
2 à 3 ans	716 420	613 996
3 à 4 ans	325 802	470 425
4 à 5 ans	435 130	262 749
5 ans et par la suite	719 973	669 708
	<u>3 389 508</u>	<u>3 017 670</u>
Intérêts courus	66 444	66 785
	<u>3 455 952</u>	<u>3 084 455</u>

Au 31 mars 1996, le total des intérêts débiteurs comptabilisés au poste des emprunts (y compris les intérêts débiteurs imputés aux revenus tirés des baux et des biens-fonds) s'élevait à 254 millions de dollars (1995—245 millions).

12. Instruments financiers hors bilan

Afin de gérer le risque financier associé aux variations de taux d'intérêt et de change tout en réduisant ses coûts de financement, la Société se sert d'opérations de couverture et d'instruments financiers dérivés hors bilan.

Les instruments financiers comportant des sommes en dollars canadiens de capital contractuel (théorique) impayées au 31 mars 1996 étaient les suivants :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Swaps de devises	514 260	415 110
Swaps de taux d'intérêt	160 000	138 000
Accords de garantie de taux d'intérêt		212 661
Options acquises	380 000	10 000
	<u>1 054 260</u>	<u>775 771</u>

13. Impôt sur le revenu

a) Au 31 mars 1996, la Société disposait d'écarts temporaires totalisant environ 79 millions de dollars, qui n'ont pas été comptabilisés parce qu'ils ne seront pas utilisés dans un proche avenir. Ces montants proviennent principalement de l'écart entre la charge pour prêts douteux imputée aux résultats et le montant déduit à des fins fiscales.

De plus, le report de pertes prospectif pour fins d'impôt sur le revenu, qui n'a pas été comptabilisé dans les états financiers, se chiffre à 591 millions de dollars. Il se compose de montants qui arriveront à échéance aux dates suivantes :

	(en milliers de dollars)
31 mars 1997	108 000
1999	270 000
2001	143 000
2003	70 000
	<u>591 000</u>

b) L'impôt sur le revenu auquel la Société est assujettie est l'impôt des grandes sociétés qui peut être déduit de toute surtaxe présente ou future à payer. La Société n'a pas de surtaxe à payer présentement.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—Fin

14. Contrats de location-exploitation

Le tableau ci-dessous donne les versements minimums qui seront exigibles au cours des prochains exercices sur les contrats de location-exploitation de bureaux dont la période initiale de non-résiliation est supérieure à un an :

	(en milliers de dollars)
1 an et moins	5 229
1 à 2 ans	4 544
2 à 3 ans	4 047
3 à 4 ans	3 666
4 à 5 ans	2 966
5 ans et par la suite	2 492
	<u>22 944</u>

Ces baux prévoient généralement le paiement, par la Société, des impôts foncières et des frais d'exploitation, en sus des montants fixés au début du bail.

15. Programmes gouvernementaux

Comptes de stabilisation du revenu net

En mars 1996, la Société est devenue un établissement financier autorisé à administrer le programme des comptes de stabilisation du revenu net (CSRN) suite à l'approbation du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. La Société accepte des placements CSRN des agricultrices et agriculteurs canadiens depuis mai 1996.

Loi sur le transport du grain de l'Ouest

La Société recevra du gouvernement des paiements de transition estimés à 15,5 millions de dollars suite à l'abrogation de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO)* annoncée dans le budget fédéral du 27 février 1995. La Société a mis au point un programme en deux volets afin de partager ces sommes avec ses clients. Ceux-ci ne peuvent bénéficier que d'un des deux volets du programme et ne recevront le paiement relatif au Programme de paiements de transition du grain de l'Ouest (PPTGO) que lorsque la Société l'aura elle-même reçu du gouvernement.

- a) Les clients qui ont acheté une terre après le 27 février 1995 recevront la totalité de la somme relative au PPTGO applicable à la propriété acquise, pourvu que la transaction ait été complétée avant le 1^{er} janvier 1996.
- b) Les anciens propriétaires qui louent leur terre de la Société recevront 12,5 % de la somme relative au PPTGO applicable à la terre louée en 1995 et 12,5 % de la somme applicable à la terre louée en 1996. Le paiement maximal applicable à toute parcelle de terre louée représente donc 25 % de la somme relative au PPTGO applicable à la parcelle.

Loi sur l'examen de l'endettement agricole

Au cours de l'exercice, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a été autorisé à fournir une aide aux agriculteurs et aux agricultrices sous forme de versements payables à la Société. Ces versements correspondent aux concessions que la Société leur a consenties dans le cadre d'arrangements conclus aux termes de la *Loi sur l'examen de l'endettement agricole*. La Société est remboursée au moment où les emprunteurs bénéficient des concessions, ce qui peut prendre jusqu'à cinq ans. Les concessions sont annulées si l'agriculteur ou l'agricultrice ne respecte pas ses engagements.

Depuis qu'a commencé le processus d'examen de l'endettement agricole, la Société a accordé des concessions d'une valeur de 279 millions de dollars et a facturé 276 millions au gouvernement (dont 8 millions pendant le présent exercice). La différence engagée (3 millions de dollars) lui sera versée au cours des trois prochains exercices, à mesure que les agriculteurs et les agricultrices rempliront leurs engagements et bénéficieront des concessions qui leur ont été accordées.

Le gouvernement a cessé de financer de nouvelles concessions en vertu de la *Loi sur l'examen de l'endettement agricole* depuis le 31 mars 1994.

Prêts basés sur les prix

Les prêts nets au 31 mars 1996 comprennent 241 millions de dollars en prêts consentis dans le cadre du programme de prêts basés sur les prix. La Société a reçu 9,9 millions de dollars d'Agriculture et Agroalimentaire Canada en 1996 pour compenser les concessions qu'elle a faites aux termes du programme. Ces concessions, qui consistent en des taux d'intérêt préférentiels accordés aux emprunteurs admissibles, cessent lorsque les prêts sont remboursés. Le programme n'est plus en vigueur pour de nouveaux prêts depuis 1989.

16. Chiffres comparatifs

On a reclassifié certains chiffres comparatifs de l'exercice 1995 afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 1996.

SOCIÉTÉ DU PORT D'HALIFAX

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du Port de Halifax au 31 décembre 1995 ainsi que les états des résultats et surplus et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, en tenant compte de tous leurs aspects importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports* et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés
Doane Raymond

Halifax, Canada
le 26 janvier 1996

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995

ACTIF	1995		1994		PASSIF	1995		1994	
	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
Actif à court terme					Passif à court terme				
Encaisse	295 703	221 148			Comptes à payer et frais courus	2 776 045	2 686 639		
Placements (note 3)	9 411 942	8 983 404			Revenus reportés	570 359	556 553		
Débiteurs	2 699 107	2 724 160				3 346 404	3 243 192		
Subventions tenant lieu de taxes municipales ..	122 623	152 875			Avantages sociaux courus	666 783	664 308		
Fournitures	55 518	54 294				4 013 187	3 907 500		
	12 584 893	12 135 881							
Débiteurs	164 210	200 964			AVOIR				
Immobilisations (note 4)	56 626 424	55 171 073			Capital d'apport	50 856 865	50 856 865		
					Surplus	14 505 475	12 743 553		
						65 362 340	63 600 418		
	69 375 527	67 507 918				69 375 527	67 507 918		

Engagements (note 5).

Éventualités (note 6).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,
MERVYN C. RUSSELL

le président-directeur général,
DAVID F. BELLEFONTAINE

SOCIÉTÉ DU PORT D'HALIFAX—Suite**RÉSULTATS ET SURPLUS DE
L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995**

	1995	1994
	\$	\$
Revenus d'exploitation	12 717 037	11 308 049
Frais d'exploitation et d'administration	8 039 970	7 989 290
Amortissement des immobilisations	2 557 231	2 287 905
Subventions tenant lieu de taxes municipales	966 685	921 932
	11 563 886	11 199 127
Bénéfice d'exploitation	1 153 151	108 922
Revenu de placements	620 087	381 644
Gain (perte) sur la cession d'immobilisations	(11 316)	5 295
	608 771	386 939
Bénéfice net	1 761 922	495 861
Surplus au début	12 743 553	12 247 692
Bénéfice net	1 761 922	495 861
Surplus à la fin	14 505 475	12 743 553

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE DE
L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995**

	1995	1994
	\$	\$
Provenance des liquidités (utilisation)		
Exploitation		
Bénéfice net	1 761 922	495 861
Amortissement des immobilisations	2 557 231	2 287 905
Autres	13 791	(55 898)
	4 332 944	2 727 868
Variation des éléments hors caisse		
du fonds de roulement	336 534	211 890
	4 669 478	2 939 758
Financement		
Augmentation (diminution) des débiteurs ... (Diminution) augmentation des comptes à payer	36 754	(19 651)
	(140 067)	289 849
	(103 313)	270 198
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(4 074 189)	(1 945 765)
Cession d'immobilisations	11 117	7 550
	(4 063 072)	(1 938 215)
Augmentation nette de l'encaisse et des placements à court terme	503 093	1 271 741
Encaisse et placements à court terme au début	9 204 552	7 932 811
Encaisse et placements à court terme à la fin	9 707 645	9 204 552

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 1995****1. Société portuaire locale**

Conformément aux articles 6.1 et 6.2 de la *Loi sur la Société canadienne des ports*, une requête en vue de l'établissement d'une société portuaire locale au port de Halifax a été approuvée et la Société du port de Halifax a été établie en date du 1^{er} juin 1984.

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, l'actif, le passif et l'avoir ont été transférés des comptes de la Société canadienne des ports, Port de Halifax à la Société du port de Halifax à leur valeur comptable.

2. Principales conventions comptables**Placements**

Les placements, qui sont des titres garantis et émis par le gouvernement du Canada, sont présentés au coût amorti. Les primes ou escomptes sont amortis sur la durée résiduelle des placements.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût, à l'exception des immobilisations transférées à la Société par le gouvernement du Canada, lesquelles sont présentées à la valeur constatée par expertise ou à la juste valeur marchande qui a été déterminée lors du transfert. Les subventions reçues du gouvernement du Canada ou de tiers, pour des projets d'investissement, sont déduites du coût des immobilisations en cause.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour l'année complète, débutant dans l'exercice au cours duquel l'actif devient opérationnel, aux taux établis en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations.

Régime de retraite

Tous les employés permanents de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les contributions au régime sont exigées, et de la part des employés et de la part de la Société. Les contributions annuelles au régime sont imputées aux résultats de l'exercice.

Subventions tenant lieu de taxes municipales

La dépense de subventions tenant lieu de taxes municipales est basée sur les évaluations municipales estimées, lesquelles sont ajustées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions sont payées après la vérification des montants par la division des subventions aux municipalités des Travaux publics du Canada. Tout ajustement est imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

Avantages sociaux

La Société comptabilise annuellement une provision pour les indemnités de départ, les congés annuels et les congés dus en compensation du temps supplémentaire, qui sont payables aux employés dans les exercices subséquents, conformément aux conventions collectives ou aux politiques de la Société.

SOCIÉTÉ DU PORT D'HALIFAX—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 1995—Fin

3. Placements

	1995		1994	
	Coût	Valeur nominale	Coût	Valeur nominale
	\$	\$	\$	\$
Court terme	9 411 942	9 587 000	8 983 404	9 199 000

4. Immobilisations

	1995			1994	
	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	%	\$	\$	\$	\$
Terrain		24 583 111		24 583 111	24 556 740
Dragage	2,5 - 6,7	3 930 094	2 600 882	1 329 212	902 296
Installations d'amarrage	2,5 - 10	35 207 544	22 021 563	13 185 981	13 775 197
Bâtiments	2,5 - 10	20 313 839	13 190 103	7 123 736	6 588 010
Services publics	3,3 - 10	7 826 888	3 672 426	4 154 462	3 327 633
Route et pavage	2,5 - 10	9 670 632	6 920 665	2 749 967	2 572 334
Matériel et outillage	5 - 100	10 554 814	7 746 659	2 808 155	2 802 404
Mobilier et équipement	20	1 519 509	1 294 907	224 602	202 341
Construction en cours		467 198		467 198	444 118
		114 073 629	57 447 205	56 626 424	55 171 073

5. Engagements

Conformément à la politique relative au paiement de dividendes au gouvernement du Canada, la Société doit payer un dividende pour l'exercice financier 1995, selon une méthode de calcul basée sur le bénéfice net. Ce dividende, payable avant le 31 mars 1996, s'élève approximativement à 178 500 \$ pour l'exercice financier 1995 et sera imputé au surplus.

6. Éventualités

La Société fait l'objet d'une poursuite en dommages dont le montant a été établi par le plaignant à approximativement 2 millions de dollars. Selon la direction, cette réclamation est sans fondement et conséquemment aucune provision n'a été inscrite aux livres.

7. Révision de la politique maritime

Le réseau national du transport maritime était et continue d'être sous révision par le gouvernement du Canada. Il est anticipé que cette révision aura pour effet la mise en vigueur en 1996 d'une nouvelle *Loi maritime du Canada* ayant préséance sur la *Loi sur la Société canadienne des ports*.

À ce moment, l'impact de cette révision n'est pas connu.

SOCIÉTÉ DU PORT DE MONTRÉAL

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de Montréal au 31 décembre 1995 et les états des résultats, du capital d'apport et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, et à la charte et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés
Samson Bélaïr/
Deloitte & Touche

Montréal, Canada
le 2 février 1996

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995 (en milliers de dollars)

ACTIF À COURT TERME	1995	1994	PASSIF À COURT TERME	1995	1994
Encaisse	291	166	Créditeurs et charges à payer (note 5)	10 913	8 951
Placements (note 3)	42 350	35 126	Subventions tenant lieu de taxes municipales ..	3 260	3 966
Débiteurs	12 988	11 831		14 173	12 917
Matériaux et fournitures	686	738	Avantages sociaux courus	4 789	4 067
	56 315	47 861	Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 6)	2 903	3 525
Placements à long terme (note 3)	27 209	27 595		21 865	20 509
Immobilisations corporelles (note 4)	159 155	158 719			
Frais reportés	567	601			
Autres éléments d'actif	528	587			
			AVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA		
			Capital d'apport	153 919	153 919
			Bénéfices non répartis	67 990	60 935
				221 909	214 854
	243 774	235 363		243 774	235 363

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,
RAYMOND LEMAY

le président-directeur général,
DOMINIC J. TADDEO

SOCIÉTÉ DU PORT DE MONTRÉAL—Suite
ÉTAT DES RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
 (en milliers de dollars)

	1995	1994
Produits d'exploitation	54 584	56 906
Frais d'exploitation et d'administration	35 443	34 362
Amortissement des immobilisations corporelles ..	10 903	10 310
Subventions tenant lieu de taxes municipales	6 033	6 769
	52 379	51 441
Bénéfice d'exploitation	2 205	5 465
Produits financiers	5 803	4 630
Bénéfice avant les postes suivants	8 008	10 095
Radiation d'immobilisations		(1 418)
Ajustement des subventions tenant lieu de taxes municipales d'un exercice antérieur	1 900	
Disposition de transformateurs	(600)	
Bénéfice net	9 308	8 677

ÉTAT DU CAPITAL D'APPORT ET
DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
 (en milliers de dollars)

	1995	1994
Capital d'apport		
Solde au début et à la fin	153 919	153 919
Bénéfices non répartis		
Solde au début	60 935	55 366
Bénéfice net	9 308	8 677
Dividendes	(2 253)	(3 108)
Solde à la fin	67 990	60 935

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
 (en milliers de dollars)

	1995	1994
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	9 308	8 677
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 903	10 310
Amortissement des frais reportés	34	35
Perte (gain) à la réalisation d'immobilisations corporelles	415	(15)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux courus	722	(272)
Radiation d'immobilisations		1 418
	21 382	20 153
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 7)	115	3 914
	21 497	24 067
Activités de financement		
Remboursement de la tranche exigible des emprunts auprès du gouvernement du Canada	(586)	(551)
Dividendes payés	(2 253)	(3 108)
	(2 839)	(3 659)
Activités d'investissement		
Diminution (augmentation) des placements à long terme	386	(139)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 760)	(8 091)
Réalisation d'immobilisations corporelles	6	30
Diminution des autres éléments d'actif	59	803
	(11 309)	(7 397)
Augmentation des liquidités	7 349	13 011
Situation des liquidités au début	35 292	22 281
Situation des liquidités à la fin	42 641	35 292
Composées de		
Encaisse	291	166
Placements à court terme	42 350	35 126
	42 641	35 292

SOCIÉTÉ DU PORT DE MONTRÉAL—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

(seul les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Constitution et nature des activités

La Société du port de Montréal (la Société) a été constituée par lettres patentes en vertu du paragraphe 6.2(1) de la *Loi sur la Société canadienne des ports* le 1^{er} juillet 1983.

En vertu de l'article 6.5 de la même loi, lorsqu'une société portuaire locale est constituée à l'égard d'un port, les droits, les engagements et les dettes de la Société canadienne des ports, relativement à ce port, sont dévolus à la société portuaire locale et l'administration de tous les biens et ouvrages, dans les limites de ce port, administrés par la Société canadienne des ports, est réputée avoir été transférée à la société portuaire locale, en l'occurrence la Société.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Placements

Les placements sont inscrits au coût amorti et la prime ou l'escompte est amorti jusqu'à l'échéance.

Matériaux et fournitures

Les matériaux et fournitures sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est essentiellement déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'origine avec l'amortissement cumulé transféré de la Société canadienne des ports; les acquisitions subséquentes sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire dès que le bien devient opérationnel, et ce, pour l'année entière, à des taux calculés sur la durée probable d'utilisation des immobilisations.

4. Immobilisations corporelles

	Taux d'amortis- sment	Coût	1995		1994	
			Amortis- sment cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
	%	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains		50 721		50 721		50 312
Dragage	2,5-10,0	16 178	14 359	1 819		2 104
Installations d'amarrage	2,5-10,0	63 408	46 784	16 624		16 433
Immeubles	2,5-10,0	69 381	40 114	29 267		30 753
Services publics	3,3-10,0	20 689	12 139	8 550		8 459
Routes et revêtement	2,5-10,0	76 127	34 933	41 194		38 969
Machinerie et matériel	5,0-33,3	62 974	55 245	7 729		9 486
Mobilier et matériel de bureau	20,0-33,3	9 111	6 654	2 457		1 798
			368 589	210 228	158 361	158 314
Travaux de construction en cours		794		794		405
			369 383	210 228	159 155	158 719

Frais reportés

Les frais reportés sont composés des coûts d'approfondissement du lit du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Saint-Augustin. Ces frais sont amortis sur une période de 20 ans.

Régime de pension

Le Régime de pension de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada, s'adresse à tous les employés permanents de la Société. Ces employés et la Société doivent contribuer à ce régime. Les contributions représentent la responsabilité totale de la Société en cette matière et sont imputées aux dépenses d'exploitation de l'exercice courant.

Subventions tenant lieu de taxes municipales

Les subventions tenant lieu de taxes municipales sont établies selon les évaluations municipales estimatives, modifiées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions ne sont versées qu'après vérification par la Division des subventions aux municipalités du ministère des Travaux publics. Toute régularisation subséquent est enregistrée aux comptes de l'exercice pendant lequel le montant final est remis.

Avantages sociaux

La Société comptabilise une provision pour les éléments de passif estimatif qui découlent des indemnités de cessation d'emploi, de vacances, de congés de maladie et de congés compensatoires pour des heures supplémentaires; ces indemnités sont payables aux employés dans les années subséquentes en vertu des conventions collectives ou selon la politique de la Société.

3. Placements

Les fonds sont investis dans des titres directs et garantis par le gouvernement du Canada. Au 31 décembre 1995, la valeur du marché des placements à court terme est équivalente à leur coût amorti, et celle des placements à long terme est de 33 234 472 \$ (30 592 517 \$ en 1994).

SOCIÉTÉ DU PORT DE MONTRÉAL—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Fin

5. Crédoiteurs et charges à payer

	1995	1994
	\$	\$
Tranche des emprunts auprès du gouvernement du Canada échéant à moins d'un an	622	586
Revenus reportés	931	334
Autres	9 360	8 031
	<u>10 913</u>	<u>8 951</u>

6. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

	1995	1994
	\$	\$
Emprunts, 6,25 %, remboursables jusqu'en 2000 par versements annuels de 842 561 \$, intérêts compris ...	3 525	4 111
Tranche échéant à moins d'un an	622	586
	<u>2 903</u>	<u>3 525</u>

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont de :

	\$
1996	622 238
1997	661 128
1998	702 449
1999	746 352
2000	792 999

7. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	1995	1994
	\$	\$
Débiteurs	(1 157)	(158)
Matériaux et fournitures	52	43
Crédoiteurs et charges à payer, net de la tranche des emprunts auprès du gouvernement du Canada échéant à moins d'un an	1 926	1 935
Subventions tenant lieu de taxes municipales	(706)	2 094
	<u>115</u>	<u>3 914</u>

8. Éventualités

Des réclamations totalisant environ 2 900 000 \$ ont été reçues par la Société à l'égard de procès et de garanties concernant les propriétés de la Société. Ces réclamations ne sont pas comptabilisées dans les états financiers. Selon l'opinion de la Société, sa position est défendable et ces réclamations ne devraient entraîner aucun débours important.

9. Engagements

- Les engagements contractuels estimés pour l'achèvement, la construction et l'achat d'immobilisations sont d'environ 1 105 000 \$.
- Conformément à une politique relative au versement de dividendes au gouvernement canadien, la Société serait redevable, à l'égard de l'exercice financier de 1995, d'un dividende calculé selon une méthode basée sur le bénéfice net. Ce dividende payable avant le 31 mars 1996 s'élèverait à environ 2 442 349 \$ pour 1995 et serait imputé au poste des bénéfices non répartis.

10. Opérations entre apparentés

Dans le cadre de ses activités, la Société effectue des opérations avec des apparentés, à savoir, le gouvernement du Canada et ses organismes, ainsi que d'autres sociétés d'État.

La Société perçoit, principalement auprès des apparentés, des revenus d'entreposage de grain, de droits de manoeuvre de chemin de fer ainsi que des revenus de location et des honoraires de gestion. Les dépenses faites auprès des apparentés sont constituées surtout de frais d'administration.

SOCIÉTÉ DU PORT DE PRINCE RUPERT

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de Prince Rupert au 31 décembre 1995 et les états des résultats et de l'excédent et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1995, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous affirmons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, aux lettres patentes et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés
KPMG Peat Marwick Thorne

New Westminster, Canada
le 26 janvier 1996

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995

ACTIF	1995	1994	PASSIF ET AVOIR DU CANADA	1995	1994
	\$	\$		\$	\$
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse	37 538	371 096	Créditeurs et charges à payer	303 368	431 407
Placements (note 2)	13 894 726	11 768 675	Subventions tenant lieu d'impôts fonciers	791 682	841 580
Débiteurs	1 486 888	1 695 931	Produits reportés	289 932	213 498
Matières et fournitures	135 661	168 210	Tranche à court terme d'emprunts auprès du Canada	489 724	444 255
	15 554 813	14 003 912		1 874 706	1 930 740
Immobilisations (note 3)	96 174 864	97 642 791	Emprunts auprès du Canada (note 4)	14 844 753	15 334 477
			AVOIR DU CANADA		
			Capital d'apport	79 611 805	79 611 805
			Excédent	15 398 413	14 769 681
				95 010 218	94 381 486
	111 729 677	111 646 703		111 729 677	111 646 703

Engagements (note 5).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,
PETER LESTER

le président-directeur général,
DONALD H. KRUSEL

SOCIÉTÉ DU PORT DE PRINCE RUPERT—Suite**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995**

	1995	1994
	\$	\$
Produits d'exploitation	12 643 829	12 521 810
Charges		
Services contractuels	5 031 951	4 308 559
Exploitation et administration	3 141 048	3 268 048
Amortissement	2 385 465	2 443 586
Subventions tenant lieu d'impôts fonciers	844 120	638 184
	11 402 584	10 658 377
Bénéfice d'exploitation	1 241 245	1 863 433
Autres produits (charges)		
Intérêts créditeurs	1 033 356	668 508
Intérêts débiteurs	(1 617 983)	(1 659 293)
	(584 627)	(990 785)
Bénéfice net	656 618	872 648
Excédent au début de l'exercice	14 769 681	13 897 033
	15 426 299	14 769 681
Dividende au Canada	27 886	
Excédent à la fin de l'exercice	15 398 413	14 769 681

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995**

	1995	1994
	\$	\$
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	656 618	872 648
Éléments n'influant pas sur les liquidités		
Amortissement	2 385 465	2 443 586
Évolution du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation	140 089	(1 159 005)
	3 182 172	2 157 229
Financement		
Diminution des emprunts auprès du Canada	(444 255)	(403 010)
Dividende au Canada	(27 886)	
	(472 141)	(403 010)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(917 538)	(1 479 280)
Produit de la vente d'immobilisations		35 000
Remboursement du coût des immobilisations		900 000
	(917 538)	(544 280)
Augmentation des liquidités	1 792 493	1 209 939
Liquidités au début de l'exercice	12 139 771	10 929 832
Liquidités à la fin de l'exercice	13 932 264	12 139 771
Les liquidités sont définies comme étant :		
Encaisse	37 538	371 096
Placements	13 894 726	11 768 675
Liquidités	13 932 264	12 139 771

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PORT DE PRINCE RUPERT—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(avec chiffres correspondants de 1994)

Société portuaire locale

La Société du port de Prince Rupert a été créée en date du 1^{er} juin 1984, en tant que société portuaire locale conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Le 1^{er} juin 1984, tous les éléments d'actif et de passif de la Société canadienne des ports se rapportant au port de Prince Rupert ont été transférés à la Société à leur valeur comptable, telle qu'elle avait été inscrite par la Société canadienne des ports.

1. Principales conventions comptables

a) Placements

Les placements, qui sont des titres directs et garantis du Canada, sont présentés au coût non amorti. Les primes ou escomptes sont amortis sur diverses périodes jusqu'à l'échéance.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. Les subventions en vue des projets en immobilisations reçues du Canada et de tiers sont déduites du prix coûtant des immobilisations s'y rapportant.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction du coût moins toute subvention reçue, à compter de l'exercice au cours duquel les biens sont mis en service, en utilisant des taux fondés sur la durée d'utilisation prévue des biens, de la façon suivante :

Dragage	5 %
Structure des postes de mouillage	2,5-10 %
Bâtiments	5-10 %
Routes et revêtements	3,3-10 %
Appareils de service	5-10 %
Matériel et outillage	5-100 %
Mobilier et matériel de bureau	20-33,3 %

3. Immobilisations

	1995		1994	
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Terrains	63 748 741		63 748 741	63 199 197
Dragage	332 187	89 624	242 563	259 366
Structure des postes de mouillage	36 361 994	10 525 038	25 836 956	26 860 115
Bâtiments	5 631 495	2 161 909	3 469 586	4 403 375
Routes et revêtements	7 183 357	4 913 761	2 269 596	2 051 373
Appareils de service	2 610 896	2 353 920	256 976	396 042
Matériel et outillage	2 380 785	2 207 031	173 754	343 213
Mobilier et matériel de bureau	404 759	308 807	95 952	94 597
Construction en cours	80 740		80 740	35 513
	118 734 954	22 560 090	96 174 864	97 642 791

c) Charges de retraite

Tous les employés permanents de la Société sont couverts par le Régime de pensions de retraite de la fonction publique du Canada. Les cotisations au régime doivent être faites par les employés et par la Société. Les cotisations annuelles représentent la dette de la Société au titre des pensions et sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont versées.

d) Subventions tenant lieu d'impôts fonciers

La charge estimative pour les subventions tenant lieu d'impôts fonciers est fondée sur des évaluations municipales, redressées en vertu de la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions sont versées après la vérification des montants par la Division des Subventions aux municipalités de Services gouvernementaux Canada. Tout redressement effectué une fois la vérification terminée est porté aux comptes dans l'exercice du règlement.

e) Avantages sociaux

La Société accumule annuellement dans ses comptes la dette estimative au titre des indemnités de départ, des congés annuels et des congés compensatoires pour heures supplémentaires payables à ses employés au cours d'exercices à venir.

2. Placements

	1995	1994
	\$	\$
Coût non amorti	13 894 726	11 768 675
Valeur marchande	13 895 453	11 768 565

SOCIÉTÉ DU PORT DE PRINCE RUPERT—Fin

 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995—Fin

4. Emprunts auprès du Canada

	1995	1994
	\$	\$
Emprunts portant intérêt à des taux variant de 9,80 % à 10,40 %, remboursables en versements annuels de capital et d'intérêt réunis, échéant en 2010	15 334 477	15 778 732
Moins la tranche à court terme	489 724	444 255
	<u>14 844 753</u>	<u>15 334 477</u>

Les remboursements en capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
1996	490 000
1997	540 000
1998	595 000
1999	656 000
2000	723 000
	<u>3 004 000</u>

5. Engagements

Aux termes d'un contrat de location-exploitation expirant le 30 avril 1997, la Société loue des locaux dont le loyer annuel futur est le suivant jusqu'à la date d'échéance :

	\$
1996	74 000
1997	25 000
	<u>99 000</u>

6. Opérations entre apparentés

- a) Au cours de l'exercice, la Société a reçu des produits de location de 1 802 973 \$ (2 049 976 \$ en 1994), de Ridley Terminals Inc., filiale en propriété exclusive de la Société canadienne des ports. Au 31 décembre 1995, les débiteurs comprenaient une somme à recevoir de Ridley Terminals Inc., soit 380 939 \$ (360 155 \$ en 1994).
 - b) Au cours de l'exercice, la Société a versé la somme de 603 566 \$ (694 566 \$ en 1994) à la Société canadienne des ports au titre de sa quote-part des charges du siège social de cette société. Au 31 décembre 1995, les crédateurs ne comprenaient aucune somme à verser à la Société canadienne des ports (91 836 \$ en 1994).
-

SOCIÉTÉ DU PORT DE QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de Québec au 31 décembre 1995 et les états des résultats et surplus et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Nous déclarons en outre que, à notre avis, les opérations de la société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont, à tous égards importants, été effectuées en conformité avec la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Société canadienne des ports*, les lettres patentes et les règlements administratifs de la Société.

comptables agréés
Mallette Maheu

Québec, Canada
le 31 janvier 1996

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995

ACTIF	1995	1994	PASSIF	1995	1994
	\$	\$		\$	\$
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse	395 523	348 488	Créditeurs et frais courus	1 054 038	1 179 829
Placements à court terme (note 3)	1 495 144	1 807 174	Subventions tenant lieu de taxes		
Débiteurs	2 219 736	1 813 231	municipales	174 003	81 917
Matériaux et fournitures	155 994	157 632	Produits reportés	887 627	916 646
	4 266 397	4 126 525	Dette à long terme échéant à		
Placements (note 3)	4 678 047	2 485 531	moins d'un an	174 838	161 577
Immobilisations corporelles (note 4)	52 612 423	55 236 881		2 290 506	2 339 969
			Dette à long terme		
			Avantages sociaux courus	815 000	918 000
			Emprunts auprès du Fonds de prêts		
			interportuaires (note 5)	6 142 699	6 317 537
				6 957 699	7 235 537
				9 248 205	9 575 506
			AVOIR DU CANADA		
			Capital d'apport	51 852 198	51 852 198
			Surplus	456 464	421 233
				52 308 662	52 273 431
	61 556 867	61 848 937		61 556 867	61 848 937

Éventualités (note 7).

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,

RENÉ PAQUET

le président-directeur général,

ROSS GAUDREAU

SOCIÉTÉ DU PORT DE QUÉBEC—Suite
**RÉSULTATS ET SURPLUS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995**

	1995	1994
	\$	\$
Produits d'exploitation	12 282 871	11 449 579
Charges		
Frais d'exploitation et administratifs	7 884 154	8 556 699
Subventions tenant lieu de taxes municipales	1 269 404	1 339 211
	9 153 558	9 895 910
Bénéfice avant amortissement et frais financiers	3 129 313	1 553 669
Amortissement des immobilisations	2 966 118	3 213 949
Bénéfice (perte) avant frais financiers	163 195	(1 660 280)
Frais financiers		
Intérêts payés	531 775	544 028
Revenus de placements	(403 811)	(216 875)
	127 964	327 153
Bénéfice (perte) de l'exercice	35 231	(1 987 433)
Surplus au début	421 233	2 408 666
Surplus à la fin	456 464	421 233

**ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995**

	1995	1994
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Bénéfice (perte) de l'exercice	35 231	(1 987 433)
Éléments n'impliquant aucun mouvement de liquidités		
Amortissement des immobilisations	2 966 118	3 213 949
Avantages sociaux courus	(103 000)	(124 000)
Autres	(36 271)	(6 474)
	2 862 078	1 096 042
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(356 239)	262 721
Rentrées nettes liées à l'exploitation	2 505 839	1 358 763
Activités de financement		
Remboursement d'emprunts auprès du Fonds de prêts interportuaires	(161 577)	(149 324)
Sorties nettes liées au financement	(161 577)	(149 324)
Activités d'investissement		
Placements à long terme	(2 178 250)	(2 480 324)
Acquisition d'immobilisations	(453 012)	(500 177)
Produit de la cession d'immobilisations	22 005	2 707
Sorties nettes liées aux investissements	(2 609 257)	(2 977 794)
Diminutions des liquidités	(264 995)	(1 768 355)
Situation des liquidités au début	2 155 662	3 924 017
Situation des liquidités à la fin	1 890 667	2 155 662

Les liquidités de la société sont constituées de l'encaisse et des placements à court terme.

SOCIÉTÉ DU PORT DE QUÉBEC—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1995

1. Statuts constitutifs

La Société du port de Québec a été constituée en vertu du paragraphe 6.2(1) de la *Loi sur la Société canadienne des ports* en date du 1^{er} juin 1984. La société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Placements

Les placements, qui sont des titres garantis par le gouvernement du Canada, sont présentés au coût amorti.

Les primes ou escomptes sont amortis sur la durée résiduelle des placements.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, sauf celles qui sont transférées du Canada à la société et qui sont enregistrées à la valeur d'expertise ou à la juste valeur marchande établie au moment du transfert. Les subventions pour les projets des immobilisations reçues du Canada et de tierces parties sont créditées directement au prix coûtant du bien correspondant.

L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire dès que le bien devient opérationnel en utilisant les taux annuels suivants :

Dragage	2,5-6,7 %
Installations d'amarrage	2,5-10 %
Bâtiments	2,5-10 %
Services publics	3,3-10 %
Routes et surfaces	2,5-10 %
Machinerie et matériel	5-20 %
Mobilier et matériel de bureau	20 %

Coûts du régime de retraite

Le régime de pension de retraite de la fonction publique, administré par le Canada, couvre tous les employés permanents de la société. Ces employés et la société doivent contribuer à ce régime. Les contributions annuelles représentent la responsabilité de la société en cette matière et sont imputées aux frais d'exploitation de l'exercice courant.

Subventions tenant lieu de taxes municipales

Les subventions tenant lieu de taxes municipales sont établis selon les évaluations municipales estimatives, modifiées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions ne sont versées qu'après vérification par la Division des subventions aux municipalités du ministère des Travaux publics. Toute régularisation subséquente est enregistrée dans les comptes de l'exercice en cours duquel le montant final est remis.

Avantages sociaux

La société comptabilise annuellement une provision pour les éléments de passif qui découlent des indemnités de cessation d'emploi, de vacances et de congés compensatoires pour heures supplémentaires; ces indemnités sont payables aux employés dans les années subséquentes en vertu des conventions collectives de travail ou selon la politique de la société.

3. Placements

Les placements à court terme de 1 495 144 \$ sont constitués de titres garantis par le gouvernement du Canada dont la valeur au marché est de 1 505 690 \$.

Les placements à long terme de 4 678 047 \$ au 31 décembre 1995 consistent en des obligations du Canada dont la valeur au marché est de 4 894 495 \$.

4. Immobilisations corporelles

	1995		1994	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	11 155 836		11 155 836	11 155 836
Dragage	4 561 342	4 147 734	413 608	441 669
Installations				
d'amarrage	24 123 102	19 790 214	4 332 888	4 779 751
Bâtiments	42 306 153	21 994 235	20 311 918	21 472 085
Services publics	19 955 172	7 006 021	12 949 151	13 825 237
Routes et surfaces	6 418 566	5 214 536	1 204 030	1 283 571
Machinerie et matériel				
matériel	1 049 827	747 064	302 763	370 311
Mobilier et matériel				
de bureau	1 675 599	1 614 813	60 786	53 968
Projets en cours	1 881 443		1 881 443	1 854 453
	113 127 040	60 514 617	52 612 423	55 236 881

5. Emprunts auprès du Fonds de prêts interportuaires

	1995	1994
	\$	\$
Emprunts, remboursables par versements annuels de 372 512 \$, incluant capital et intérêts aux taux de 8,5 % et 8,73 %, échéant en 2012	3 266 328	3 350 723
Emprunts, remboursables par versements annuels de 320 839 \$, incluant capital et intérêts aux taux de 8,07 % et 7,54 %, échéant en 2013	3 051 209	3 128 391
	6 317 537	6 479 114
Portion échéant au cours du prochain exercice	174 838	161 577
	6 142 699	6 317 537

SOCIÉTÉ DU PORT DE QUÉBEC—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1995—Fin

Les échéances de la dette à long terme pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

	\$
1996	174 838
1997	189 192
1998	204 727
1999	221 542
2000	239 742

6. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Société du port de Québec a effectué des opérations avec des apparentés, soit les ministères, organismes et sociétés d'État constitués par le gouvernement du Canada.

La société a perçu auprès des apparentés des revenus de location de 702 000 \$ (1994—752 000 \$). Les dépenses faites auprès des apparentés sont essentiellement relatives au remboursement à la Société canadienne des ports de la portion des charges du siège social qui lui est attribuée, soit 529 000 \$ (1994—814 000 \$).

La société a des crédateurs totalisant 229 000 \$ (1994—491 000 \$) et des débiteurs de 118 000 \$ (1994—120 000 \$) avec ces mêmes apparentés.

7. Éventualités

Des réclamations estimées à environ 5 000 000 \$ ont été reçues par la société concernant la propriété de certains terrains. Tout montant à payer pouvant résulter de ces réclamations sera capitalisé au prix coûtant des terrains.

De l'avis de la société, sa position est défendable et ces réclamations ne devraient pas entraîner de pertes importantes.

8. Revue de la politique des transports

Le gouvernement du Canada étudie la possibilité d'implanter une nouvelle politique canadienne en matière de transport maritime qui aura pour effet de remplacer en 1996 la *Loi sur la société canadienne des ports*.

Actuellement, bien que l'impact sur la société ne soit pas connu, il n'est pas prévu que les opérations soient affectées de manière significative.

SOCIÉTÉ DU PORT DE SAINT JOHN

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C. P. DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de Saint John au 31 décembre 1995 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports* et aux règlements de la Société.

comptables agréés
Ernst & Young

Saint John, Canada
le 30 janvier 1996

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995 (en milliers de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF ET AVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	1995	1994
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse	48	105	Créditeurs et charges à payer	1 070	701
Placements (note 3)	2 846	2 049	Produits comptabilisés d'avance	143	264
Débiteurs	1 123	768	Compensation de taxes municipales	591	1 053
	<u>4 017</u>	<u>2 922</u>		<u>1 804</u>	<u>2 018</u>
Actif à long terme			Passif à long terme		
Placements à long terme (note 3)	980	976	Emprunts du gouvernement du Canada (note 5)	18 052	18 052
Immobilisations (note 4)	59 131	60 185	Financement assuré par une province (note 6) .	19 696	19 696
	<u>60 111</u>	<u>61 161</u>	Charges sociales courues	533	458
				<u>38 281</u>	<u>38 206</u>
				<u>40 085</u>	<u>40 224</u>
			AVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA (note 8)		
			Capital d'apport	23 910	44 462
			Bénéfices non répartis (déficit)	133	(20 603)
				<u>24 043</u>	<u>23 859</u>
			Total du passif et de l'avoir du gouvernement du Canada	64 128	64 083
Total de l'actif	64 128	64 083			

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,
PETER S. GLENNIE

le directeur général,
KENNETH R. KRAUTER

SOCIÉTÉ DU PORT DE SAINT JOHN—Suite

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Produits d'exploitation	12 095	12 184
Charges		
Charges d'exploitation et d'administration	8 086	8 003
Amortissement	1 553	1 590
Compensation de taxes municipales	624	606
Perte à l'aliénation d'immobilisations	(12)	(3)
	10 251	10 196
Bénéfice d'exploitation	1 844	1 988
Revenus de placements	465	305
Intérêts débiteurs	(2 125)	(2 125)
	(1 660)	(1 820)
Bénéfice avant réduction de la valeur comptable d'immobilisations	184	168
Réduction de la valeur comptable d'immobilisations (note 7)		(20 552)
Bénéfice net (perte nette)	184	(20 384)
Déficit au début de l'exercice	(20 603)	(219)
	(20 419)	(20 603)
Redressement des bénéfices non répartis (note 8)	20 552	
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice	133	(20 603)

Voir les notes ci-jointes.

ÉTATS DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Liquidités provenant de (utilisées pour)		
Exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	184	(20 384)
Ajouter les éléments ne nécessitant pas de sortie de fonds		
Amortissement	1 553	1 590
Perte à l'aliénation d'immobilisations	(12)	(3)
Réduction de la valeur comptable d'immobilisations (note 7)		20 552
Divers	75	13
	1 800	1 768
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 9)	(569)	(67)
	1 231	1 701
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(499)	(802)
Placements à long terme	(4)	(3)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	12	3
	(491)	(802)
Augmentation des liquidités	740	899
Liquidités au début de l'exercice	2 154	1 255
Liquidités à la fin de l'exercice	2 894	2 154

Les liquidités se composent de l'encaisse et des placements à court terme.

Voir les notes ci-jointes.

SOCIÉTÉ DU PORT DE SAINT JOHN—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 1995

1. Loi sur la Société canadienne des ports et constitution

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, une requête visant la création d'une société portuaire locale à Saint John a été approuvée et la Société du port de Saint John a été constituée en vertu des lois canadiennes en vigueur à la fermeture des bureaux le 31 décembre 1986 et a commencé ses activités le 1^{er} janvier 1987.

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, l'actif, le passif et l'avoir, figurant à la valeur comptable dans les livres de la Société canadienne des ports—Port de Saint John, ont été transférés à la Société du port de Saint John.

2. Principales conventions comptables

Placements

Les placements figurent à leur coût non amorti, tandis que les primes ou les escomptes par rapport à la valeur nominale sont amortis jusqu'à l'échéance.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles transférées du gouvernement du Canada à la Société, qui sont comptabilisées à la valeur d'expertise ou à la juste valeur marchande établie au moment du transfert. Les subventions à l'égard des projets d'investissement reçues du gouvernement du Canada et de tiers sont déduites du coût des immobilisations connexes.

L'amortissement est calculé d'après la méthode linéaire pour tout l'exercice, à compter de l'exercice où l'élément d'actif est mis en service, selon les taux suivants :

Élément d'actif	Taux d'amortissement (%)
Dragage	2,5 à 6,7
Structure d'amarrage	2,5 à 10,0
Bâtiments	2,5 à 10,0
Services publics	3,3 à 10,0
Voies et surfaces	2,5 à 10,0
Matériel et outillage	5,0 à 100,0
Mobilier et matériel de bureau	20,0

Coûts découlant du régime de retraite

Tous les employés permanents de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société cotisent au régime. Les cotisations annuelles représentent la responsabilité de la Société à l'égard des prestations de retraite et sont imputées aux résultats de l'exercice.

Compensation de taxes municipales

Les charges liées à la compensation de taxes municipales sont établies d'après les évaluations municipales estimatives redressées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les redressements sont comptabilisés dans l'exercice où a lieu le règlement.

Charges sociales

Chaque année, la Société inscrit dans ses comptes les sommes estimatives correspondant à ses obligations à l'égard des indemnités de départ et des congés annuels payables à ses employés au cours des années ultérieures en vertu des conventions collectives ou conformément à ses directives.

3. Placements

Les placements, constitués de titres garantis et directs du gouvernement du Canada, sont les suivants :

	1995		1994	
	Coût non amorti	Valeur nominale	Coût non amorti	Valeur nominale
(en milliers de dollars)				
Bons du Trésor	2 846	2 899	2 049	2 062
Obligations	980	1 000	976	1 000

4. Immobilisations

	1995		1994	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
(en milliers de dollars)				
Terrains	31 755		31 755	
Dragage	1 739	1 590	1 739	1 585
Structures d'amarrage	49 117	35 875	49 060	35 340
Bâtiments	16 035	6 873	15 945	6 528
Services publics	7 394	5 256	7 366	5 096
Voies et surfaces	7 751	5 720	7 751	5 408
Matériel et outillage	1 096	607	895	561
Mobilier et matériel de bureau	1 330	1 165	1 248	1 081
Travaux de construction			25	
	116 217	57 086	115 784	55 599
Amortissement cumulé	57 086		55 599	
Valeur comptable nette	59 131		60 185	

5. Emprunts du gouvernement du Canada

	1995	1994
(en milliers de dollars)		
Emprunts à terme portant intérêt à des taux de 11 % à 12,43 %, échéant entre le 31 décembre 1998 et 2005	18 052	18 052

6. Financement assuré par une province

Une avance de 25 000 000 \$ a été obtenue de la province du Nouveau-Brunswick afin de financer partiellement la construction du complexe du terminal Rodney à Saint John. La province recevra des paiements annuels en capital équivalant à environ 47 % du bénéfice d'exploitation net du terminal jusqu'au remboursement de l'avance ne portant pas intérêt. Le coût des réparations importantes a été inclus dans le calcul du bénéfice d'exploitation net du terminal, et la tranche exigible à court terme au 31 décembre 1995 a été calculée en conséquence. La province conteste actuellement ce traitement comptable. Si le coût des réparations importantes susmentionnées n'avait pas été déduit du bénéfice d'exploitation net, à l'heure actuelle un montant excédentaire d'environ 846 000 \$ aurait été versé à la province.

SOCIÉTÉ DU PORT DE SAINT JOHN—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 1995—Fin

7. Réduction de la valeur comptable d'immobilisations

En 1994, la Société a passé en revue la valeur comptable de toutes ses installations terminales. La valeur comptable de chaque terminal a été comparée à sa valeur recouvrable nette. Lorsque la valeur comptable d'un terminal était supérieure à la valeur recouvrable nette, la valeur comptable était redressée à la valeur recouvrable nette ou à la juste valeur marchande du terrain adjacent, selon la plus élevée.

8. Redressement des bénéfices non répartis

Au cours de l'exercice, le ministre des Transports a donné la permission à la Société de transférer 20 552 000 \$ du capital d'apport aux bénéfices non répartis. Au cours de l'exercice 1994, la Société a réduit de 20 552 000 \$ la valeur comptable de ses immobilisations (se reporter à la note 7). En raison du transfert, les bénéfices non répartis refléteront les résultats cumulatifs des activités normales de la Société.

9. Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Diminution (augmentation) de l'actif à court terme		
Débiteurs	(355)	(9)
Matières et fournitures		8
	(355)	(1)
Augmentation (diminution) du passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	369	(648)
Produits comptabilisés d'avance	(121)	(24)
Compensation de taxes municipales	(462)	606
	(214)	(66)
	(569)	(67)

10. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Société a versé 505 116 \$ (813 341 \$ en 1994) à la Société canadienne des ports au titre de sa quote-part des charges du siège social de cette société.

Au cours de l'exercice, la Société a aussi versé 782 223 \$ (825 225 \$ en 1994) pour la prestation de services de protection en vertu d'une entente conclue avec la Société canadienne des ports. La Société a versé 663 090 \$ de ce montant (825 225 \$ en 1994) à la Société canadienne des ports. Le solde de 119 133 \$ a été versé à des fournisseurs non apparentés.

11. Révision du système de transport

Le gouvernement du Canada poursuit sa révision du système national du transport maritime, qui pourrait avoir comme résultat l'entrée en vigueur en 1996 d'une nouvelle loi maritime canadienne proposée qui remplacerait la *Loi sur la société canadienne des ports*.

Pour l'instant, les conséquences possibles du changement pour la Société ne sont pas connues. Toutefois, l'incidence de ce changement sur ses activités devrait être négligeable.

SOCIÉTÉ DU PORT DE ST. JOHN'S

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de St. John's au 31 décembre 1995 ainsi que les états des résultats et surplus et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, en tenant compte de tous leurs aspects importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports* et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés
Doane Raymond

St. John's, Canada
le 31 janvier 1996

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995

ACTIF	1995	1994	PASSIF	1995	1994
	\$	\$		\$	\$
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse	158 769	62 435	Comptes à payer et frais courus	250 401	226 691
Placements (note 3)	4 107 873	3 180 176	Subventions tenant lieu de taxes municipales ..	118 164	291 726
Débiteurs	541 934	567 510	Revenus reportés	140 986	138 913
	4 808 576	3 810 121		509 551	657 330
Immobilisations (note 4)	11 997 317	12 732 859	Avantages sociaux courus	202 538	145 419
				712 089	802 749
			AVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA		
			Capital d'apport	10 131 636	10 131 636
			Surplus	5 962 168	5 608 595
				16 093 804	15 740 231
	16 805 893	16 542 980		16 805 893	16 542 980

Éventualités (note 6).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,
MELVIN WOODWARD

le directeur général,
DAVID J. FOX, P. Eng.

SOCIÉTÉ DU PORT DE ST. JOHN'S—Suite

RÉSULTATS ET SURPLUS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
	\$	\$
Revenus d'exploitation	2 934 299	3 173 748
Frais d'exploitation et d'administration	1 895 239	1 966 629
Amortissement des immobilisations	923 333	917 028
Subventions tenant lieu de taxes municipales	31 390	70 838
	2 849 962	2 954 495
Bénéfice d'exploitation	84 337	219 253
Revenu de placements	269 236	151 904
Bénéfice net	353 573	371 157
Surplus au début	5 608 595	5 237 842
Bénéfice net	353 573	371 157
Dividende versé au gouvernement du Canada		(404)
Surplus à la fin	5 962 168	5 608 595

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
	\$	\$
Provenance des liquidités (utilisation)		
Exploitation		
Bénéfice net	353 573	371 157
Amortissement des immobilisations	923 333	917 028
Autres éléments n'affectant pas l'encaisse ..	57 119	16 702
	1 334 025	1 304 887
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 5)	(136 898)	(97 674)
	1 197 127	1 207 213
Financement		
Variation des comptes à payer relatifs aux immobilisations	14 695	(84 060)
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(187 999)	(200 177)
Cession d'immobilisations	208	8 101
	(187 791)	(192 076)
Dividende versé au gouvernement du Canada ..		(404)
Augmentation nette de l'encaisse	1 024 031	930 673
Encaisse et placements à court terme		
Solde au début	3 242 611	2 311 938
Solde à la fin	4 266 642	3 242 611

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1995

1. Société portuaire locale

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, une requête en vue de l'établissement d'une société portuaire locale au Port de St. John's a été approuvée et la Société du port de St. John's a été établie en date du 1^{er} juin 1985.

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, l'actif, le passif et l'avoire ont été transférés des comptes de la Société canadienne des ports, Port de St. John's à la Société du port de St. John's à leur valeur comptable.

2. Résumé des principales conventions comptables

Placements

Les placements, qui sont des titres garantis et émis par le gouvernement du Canada, sont présentés au coût amorti. Les primes ou escomptes sont amortis sur la durée résiduelle des placements.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût, à l'exception des immobilisations transférées à la Société par le gouvernement du Canada, lesquelles sont présentées à la valeur constatée par expertise ou à la juste valeur marchande qui a été déterminé lors du transfert. Les subventions reçues du gouvernement du Canada ou de tiers, pour des projets d'investissement, sont déduites du coût des immobilisations en cause.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour l'année complète, débutant dans l'exercice au cours duquel l'actif devient opérationnel, selon les taux suivants :

Installations d'amarrage	2,5-10 %
Bâtiments	2,5-10 %
Services publics	3,3-10 %
Route et pavage	2,5-10 %
Matériel et outillage	5-100 %
Mobilier et équipement	20-33,3 %

Régime de retraite

Tous les employés permanents de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les contributions au régime sont exigées et de la part des employés et de la part de la Société. Les contributions annuelles au régime sont imputées aux résultats de l'exercice.

Subventions tenant lieu de taxes municipales

La dépense de subventions tenant lieu de taxes municipales est basée sur les évaluations municipales estimées, lesquelles sont ajustées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions sont payées après la vérification des montants par la division des subventions aux municipalités de Travaux publics Canada. Tout ajustement est imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

SOCIÉTÉ DU PORT DE ST. JOHN'S—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 1995—Fin

Avantages sociaux

La Société comptabilise annuellement une provision pour les indemnités de départ, les congés annuels et les congés dus en compensation du temps supplémentaire, qui sont payables aux employés dans les exercices subséquents, conformément aux politiques de la Société.

3. Placements

	1995		1994	
	Coût amorti	Valeur nominale	Coût amorti	Valeur nominale
	\$	\$	\$	\$
Court terme	4 107 873	4 230 000	3 180 176	3 296 000

4. Immobilisations

	1995				1994			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrain	4 736 134		4 736 134	4 736 134				
Installations d'amarrage	11 052 118	7 333 418	3 718 700	3 993 213				
Bâtiments	1 366 194	951 298	414 896	417 529				
Services publics	3 520 901	1 672 504	1 848 397	1 980 814				
Route et pavage	4 019 840	2 973 444	1 046 396	1 364 141				
Matériel et outillage	358 942	196 370	162 572	181 889				
Mobilier et équipement	295 131	268 589	26 542	27 141				
Construction en cours	43 680		43 680	31 998				
	25 392 940	13 395 623	11 997 317	12 732 859				

5. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	1995	1994
	\$	\$
Débiteurs	25 576	(79 754)
Comptes à payer et frais courus	9 015	45 470
Subventions tenant lieu de taxes municipales	(173 562)	94 633
Revenus reportés	2 073	(158 023)
	(136 898)	(97 674)

6. Éventualités

Des réclamations pour dommages prétendument subis sur les lieux appartenant à la Société et totalisant approximativement 364 000 \$ ont été reçues par la Société. La Société, défenderesse à titre de tiers, a nié toute responsabilité et aucune perte importante n'est prévue.

7. Opérations conclues avec des apparentées

Au cours de l'exercice, la Société a payé à la Société canadienne des ports une somme de 161 137 \$ (248 059 \$ en 1994) et 143 488 \$ (224 501 \$ en 1994) représentant respectivement sa part des dépenses du siège social de ladite Société et des services policiers.

SOCIÉTÉ DU PORT DE VANCOUVER

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société du port de Vancouver au 31 décembre 1995 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers consolidés. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1995, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, ainsi qu'à la charte et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés
KPMG Peat Marwick Thorne

Vancouver, Canada
le 9 février 1996

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1995 (en milliers de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF ET AVOIR DU CANADA	1995	1994
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse	2 222	2 038	Comptes fournisseurs et charges à payer	25 901	12 734
Placements (note 2)	55 387	17 392	Subventions tenant lieu d'impôts fonciers	7 428	5 495
Comptes clients	9 737	8 465	Produits reportés	3 999	4 051
	67 346	27 895		37 328	22 280
Créances à long terme (note 3)	12 495	13 248	Avantages sociaux courus	1 198	1 492
Biens-fonds et matériel (note 4)	367 808	341 776	Emprunts à long terme (note 5)	44 324	2 065
				82 850	25 837
			AVOIR DU CANADA		
			Capital d'apport	150 259	150 259
			Bénéfices non répartis	214 540	206 823
				364 799	357 082
			Engagements (note 7)		
			Éventualités (note 8)		
	447 649	382 919		447 649	382 919

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,
J. RON LONGSTAFFE

administrateur,
THOMAS G. WHITE

SOCIÉTÉ DU PORT DE VANCOUVER—Suite

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Produits d'exploitation	62 531	58 136
Charges		
Frais d'exploitation et d'administration	29 658	30 201
Subventions tenant lieu d'impôts fonciers	9 000	4 618
Amortissement	13 000	10 420
	51 658	45 239
Bénéfice d'exploitation	10 873	12 897
Revenus de placement	4 113	3 113
Intérêts débiteurs	(2 916)	(203)
	1 197	2 910
Bénéfice net	12 070	15 807
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	206 823	193 968
	218 893	209 775
Dividende versé au Canada	(4 353)	(2 952)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	214 540	206 823

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Re entrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	12 070	15 807
Éléments hors caisse		
Amortissement	13 000	10 420
Autres	180	792
Évolution du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation	13 777	7 293
	39 027	34 312
Financement		
Emprunts à long terme, montant net	42 259	(331)
Dividende versé au Canada	(4 353)	(2 952)
Créances à long terme	672	660
	38 578	(2 623)
Investissement		
Acquisition de biens-fonds et de matériel, montant net	(39 426)	(61 053)
Augmentation de l'encaisse et des placements	38 179	(29 364)
Encaisse et placements au début de l'exercice	19 430	48 794
Encaisse et placements à la fin de l'exercice	57 609	19 430

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 1995

Société de portuaire locale

La Société du port de Vancouver a été créée le 1^{er} juillet 1983 à titre de société portuaire locale, conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

La Société a pour mission d'assurer efficacement le trafic maritime des marchandises et des passagers transitant par le Port de Vancouver, au mieux des intérêts des Canadiens, en offrant des installations et services qui soient concurrentiels, sécuritaires, rentables, fiables et axés sur le client, et qui jouissent d'un large appui du public.

Le système national de transport maritime est assujetti à l'examen du gouvernement du Canada, qui envisage d'adopter en 1996 la *Loi maritime du Canada*, en remplacement de l'actuelle *Loi sur la Société canadienne des ports*. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de prévoir l'incidence de ce changement sur la Société.

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus qui sont jugés appropriés dans les circonstances et appliqués de la même manière que l'exercice précédent. Le sommaire des principales conventions comptables que suit la Société est présenté ci-après.

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Canada Place Corporation. Les opérations et les comptes intersociétés importants ont tous été éliminés.

b) Biens-fonds et matériel

Les biens-fonds et le matériel sont inscrits au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à compter de l'exercice au cours duquel le bien est mis en service, aux taux fondés sur la durée de vie utile prévue des éléments d'actif, de la façon suivante :

Éléments d'actif	Durée
Dragage	15 à 40 ans
Structures des postes de mouillage, bâtiments, routes et revêtements	10 à 40 ans
Appareils de service	10 à 33 ans
Matériel et outillage	1 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 5 ans

c) Charges de retraite

Tous les employés permanents de la Société sont couverts soit par le Régime de pensions de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada, soit par un régime de retraite collectif privé. Les employés et la Société sont tenus de cotiser à ces régimes. Bien qu'il s'agisse de deux régimes de retraite à prestations déterminées, les cotisations représentent le total de la charge de retraite de la Société et elles sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont versées. Selon la loi actuelle, la Société n'est pas tenue de verser des cotisations relativement aux déficits actuariels du Compte de pension de retraite de la fonction publique ou relativement aux charges attribuables au Fonds consolidé du revenu en raison des versements d'indexation exigés en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

SOCIÉTÉ DU PORT DE VANCOUVER—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

d) Subventions tenant lieu d'impôts fonciers

Les subventions tenant lieu d'impôts fonciers sont fondées sur des évaluations municipales et redressées en vertu de la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les charges devant être constatées par régularisation sont évaluées chaque année et les modifications, s'il y a lieu, sont apportées aux états financiers de l'exercice en cours en tenant compte de l'information la meilleure qui soit disponible, y compris les résultats des vérifications de la Division des subventions aux municipalités de Travaux publics Canada.

e) Avantages sociaux

La Société accumule dans ses comptes la dette estimative au titre des indemnités de départ et des congés annuels. Ces avantages sont consentis en vertu de conventions collectives et de la politique de la Société.

2. Placements

Les placements à court terme consistent en bons du Trésor du Canada et en dépôts à court terme. Aux 31 décembre 1995 et 1994, la valeur marchande de ces placements se rapprochait de leur valeur comptable.

3. Créances à long terme

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Montant à long terme relatif à la vente, portant intérêt à des taux variant de 6 5/8 % à 9 % par année, à recevoir en versements annuels de capital et d'intérêt réunis d'environ 1,8 million de dollars, venant à échéance entre 1996 et 2012	12 098	12 713
Moins la tranche à court terme (comprise dans les comptes clients)	(752)	(691)
	11 346	12 022
Frais au titre de services de protection contre les incendies, déduction faite de l'amortissement	1 120	1 200
Autres	29	26
	<u>12 495</u>	<u>13 248</u>

4. Biens-fonds et matériel

	1995		1994	
	Prix coûtant	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			
Terrains	90 823		90 823	86 493
Dragage	584	289	295	185
Structure des postes de mouillage	100 468	35 926	64 542	39 829
Bâtiments	142 620	32 045	110 575	92 997
Appareils de service	21 487	10 667	10 820	11 528
Routes et revêtements	38 471	27 882	10 589	10 489
Matériel et outillage	33 754	16 926	16 828	16 826
Mobilier et matériel de bureau	12 907	8 280	4 627	3 758
Projets en cours de construction	58 708		58 708	79 671
	<u>499 822</u>	<u>132 015</u>	<u>367 807</u>	<u>341 776</u>

5. Emprunts à long terme

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Emprunt auprès du Canada, portant intérêt au taux de 7,5 %, remboursable en versements annuels de capital et d'intérêts réunis, échéant le 31 décembre 2000	2 065	2 396
Emprunt auprès de la Société pour l'expansion des exportations, portant intérêt à un taux d'environ 8,5 %, remboursable en versements trimestriels de capital et d'intérêts réunis, échéant le 31 mai 2005	44 239	
	<u>46 304</u>	<u>2 396</u>
Moins la tranche à court terme (comprise dans les comptes fournisseurs)	(1 980)	(331)
	<u>44 324</u>	<u>2 065</u>

SOCIÉTÉ DU PORT DE VANCOUVER—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 1995—Fin

Les remboursements en capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
1996	1 980
1997	2 149
1998	2 333
1999	2 532
2000	2 750
	11 744
	11 744

Aux termes d'une facilité de crédit de 139 millions de dollars conclue avec la Société pour l'expansion des exportations, la Société a accès 1) à un prêt à court terme et à taux d'intérêt variable dans le cas duquel le dernier prélèvement doit être remboursé en novembre 1996 et 2) à des prêts à taux fixe qui sont disponibles à concurrence du montant maximum de la facilité de crédit et qui doivent être remboursés sur une période de dix ans, en versements de capital et d'intérêts réunis. Aux termes de cette facilité, la Société doit effectuer des prélèvements dans le cadre des mécanismes de financement à court aussi bien qu'à long terme. Les prélèvements qu'elle doit faire à court terme totalisent 37,2 millions de dollars. La Société est tenue de faire des prélèvements pouvant atteindre 139 millions de dollars au total, dont le dernier en novembre 1996, et de les rembourser sur une période de dix ans. L'intérêt sur les emprunts échéant à dix ans est déterminé en fonction du taux en vigueur pour les Obligations du Canada au moment de l'avance, majoré de 42,5 points de base.

6. Opérations entre apparentés

Outre les opérations décrites ailleurs dans les présents états financiers consolidés, la Société a versé 1 546 955 \$ (2 107 000 \$ en 1994) à la Société canadienne des ports, au titre de sa quote-part des charges d'exploitation de cette société.

7. Engagements

Des obligations découlant de contrats pour l'achèvement, la construction et l'acquisition de biens-fonds et de matériel étaient évaluées à 76,9 millions de dollars au 31 décembre 1995.

Selon une politique commune, chaque société portuaire doit verser au Canada, au plus tard le 31 mars, un dividende calculé d'après son revenu de l'exercice précédent. Le dividende est inscrit au passif lorsqu'il est déclaré par la Société.

8. Éventualités

- a) Au 31 décembre 1995, les subventions tenant lieu d'impôts fonciers que des municipalités réclamaient à la Société excédaient d'environ 12,9 millions de dollars (14,3 millions de dollars en 1994) le montant inscrit dans les états financiers.
- b) La Société est visée par des réclamations atteignant environ 18,5 millions de dollars, plus des dommages-intérêts d'un montant non précisé. De l'avis de la Société, la probabilité qu'il soit fait droit à ces réclamations ne peut être déterminée. Le cas échéant, l'incidence de la résolution de ces questions sera comptabilisée dans l'exercice au cours duquel il sera possible de déterminer le passif en découlant.

9. Chiffres correspondants

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés de façon qu'ils soient conformes au mode de présentation adopté dans l'exercice écoulé.

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR SA RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction de la Société est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers au rapport annuel. Ces états ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent nécessairement des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction, dont elle prend la responsabilité. La direction reconnaît sa responsabilité dans le choix des principes et des méthodes comptables qui conviennent aux circonstances propres à la Société. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux des états financiers.

La direction de la Société applique des contrôles internes, des conventions et des méthodes comptables visant à fournir une certitude raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière, quant à la protection des biens et quant à la conformité des opérations à l'égard des autorisations pertinentes. La Société a recours aux services de Fauteux Bruno Bussière Leeward, comptables agréés, pour l'application périodique de vérifications internes des contrôles précités. Cette firme fait part de ses constatations et de ses recommandations à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration, auquel elle a accès illimité.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance de la façon dont la direction s'acquitte de sa responsabilité quant à la présentation de l'information financière. Le conseil exerce cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité de vérification, formé exclusivement d'administrateurs n'appartenant ni à la direction, ni au personnel de la Société. Ce comité examine les états financiers avec la direction et des représentants du vérificateur général du Canada, nommé vérificateur externe par l'actionnaire, avant de les soumettre à l'approbation du conseil. Ce comité examine également les plans de travail des vérificateurs internes et externes et les rencontre pour discuter des comptes rendus de vérification et des questions de comptabilité, de vérification et de présentation de l'information financière. Le vérificateur général du Canada a pour responsabilité de vérifier les opérations et les états financiers de la Société et d'émettre des rapports à ce sujet.

La direction considère que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société, les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière. Le conseil d'administration a examiné et approuvé ces états financiers suite à une recommandation du comité de vérification.

président et chef de la direction
Pierre Émond

vice-présidente,
finances et ressources humaines
Dany Bleau, C.A.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DÉSIGNÉ DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

J'ai vérifié le bilan de la Société du Vieux-Port de Montréal Inc. au 31 mars 1996 et les états des produits et dépenses, du compte du ministre et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral*, aux statuts et aux règlements administratifs de la Société ainsi qu'à la convention entre la Société et Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

pour le vérificateur général du Canada
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 31 mai 1996

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.—Suite

BILAN AU 31 MARS 1996

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Encaisse	1 323 564	893 305	Créditeurs	1 689 890	2 027 071
Débiteurs	614 172	581 466	Produits perçus d'avance	41 603	95 122
Frais payés d'avance	184 422	574 326	Montant dû au receveur général du Canada (note 3)	37 574	433 909
				<u>1 769 067</u>	<u>2 556 102</u>
			Provision pour prestations de cessation d'emploi	342 014	333 150
				<u>2 111 081</u>	<u>2 889 252</u>
			Éventualités (note 7)		
			AVOIR (DÉFICIT) DU CANADA		
			Compte du Ministre	11 077	(840 155)
			Capital-action (note 4)		
	<u>2 122 158</u>	<u>2 049 097</u>		<u>2 122 158</u>	<u>2 049 097</u>

Approuvé par le conseil d'administration :

administrateur
RAYMOND CYR

administrateur
BERNARD LAMARRE

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.—Suite
**PRODUITS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996	1995
	\$	\$
Produits		
Programmes d'animation	5 834 730	4 408 172
Moins : redevances à des tiers	485 730	293 720
	5 349 000	4 114 452
Stationnements quotidiens et mensuels	2 346 087	2 368 202
Concessions et droits en exclusivité	1 995 106	1 779 016
Intérêts	81 995	95 728
Subvention	123 055	
Autres	549 990	507 644
	10 445 233	8 865 042
Dépenses de fonctionnement		
Entretien de la propriété et location d'espace ..	4 113 387	4 197 849
Programmes d'animation	4 685 900	3 647 193
Administration	1 595 342	1 343 972
Communications	1 851 245	1 950 033
	12 245 874	11 139 047
Excédent des dépenses de fonctionnement		
sur les produits	1 800 641	2 274 005
Dépenses en capital (note 5)	493 275	1 342 640
Excédent des dépenses sur les produits	2 293 916	3 616 645
Produits destinés au Trésor		
du Canada	354 852	433 909
Montant à pourvoir pour l'exercice	2 648 768	4 050 554

**ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996	1995
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des dépenses de fonctionnements		
sur les produits	(1 800 641)	(2 274 005)
Diminution (augmentation) des débiteurs	(32 706)	30 855
Diminution (augmentation) des frais payés		
d'avance	389 904	(160 772)
Diminution des créditeurs	(337 181)	(1 076 974)
Diminution des produits perçus d'avance	(53 519)	(286 079)
Augmentation de la provision pour		
prestations de cessation d'emploi	8 864	38 942
	(1 825 279)	(3 728 033)
Activités d'investissement		
Dépenses en capital	(493 275)	(1 342 640)
Activités de financement		
Crédits parlementaires reçus	3 500 000	3 000 000
Remises au Trésor du		
Canada	(751 187)	(47 319)
	2 748 813	2 952 681
Encaisse		
Augmentation (diminution) de l'exercice	430 259	(2 117 992)
Solde au début de l'exercice	893 305	3 011 297
Solde à la fin de l'exercice	1 323 564	893 305

**COMPTE DU MINISTRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996	1995
	\$	\$
Solde excédentaire (déficitaire) au		
début de l'exercice	(840 155)	210 399
Montant à pourvoir pour l'exercice	(2 648 768)	(4 050 554)
	(3 488 923)	(3 840 155)
Crédits parlementaires reçus	3 500 000	3 000 000
Solde excédentaire (déficitaire) à la		
fin de l'exercice	11 077	(840 155)

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.—SuiteNOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996

1. Statut et activités

La Société du Vieux-Port de Montréal Inc., constituée le 26 novembre 1981 en vertu de la *Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral*, est une filiale à part entière de la Société immobilière du Canada limitée, laquelle est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Depuis le 1^{er} février 1982, en vertu d'une convention entre la Société et Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, la Société a le mandat de développer et de promouvoir le développement du territoire du Vieux-Port de Montréal et d'administrer, de gérer et d'entretenir les biens de Sa Majesté y situés. La Société exécute ce mandat au nom et pour le compte du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, qui conserve la propriété des immobilisations pour le bénéfice de Sa Majesté.

2. Conventions comptables importantes

a) Présentation des états financiers

Les états financiers présentent les opérations effectuées par la Société à titre d'agent et au nom du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

b) Montant à pourvoir

Les dépenses engagées par la Société, déduction faite des produits utilisés pour son fonctionnement, sont remboursables par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux par utilisation d'un crédit parlementaire.

L'écart entre les crédits parlementaires reçus et le montant à pourvoir est comptabilisé au compte du ministre.

c) Prestations de cessation d'emploi

Les employés de la Société ont droit à des prestations de cessation d'emploi comme le prévoit la politique de rémunération de la Société. Le coût de ces prestations est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

d) Produits

En vertu de la convention entre la Société et le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, les produits provenant directement de l'utilisation des immobilisations dont les titres sont détenus par le ministre sont destinés au Trésor du Canada et ils sont à remettre au receveur général du Canada. Les autres produits sont utilisés par la Société pour son fonctionnement.

e) Dépenses en capital

Les dépenses en capital comprennent les coûts qui augmentent de façon significative la valeur ou la durée de vie utile des biens administrés par la Société. Ces dépenses comprennent aussi les coûts de démolition de bâtiments. Les immobilisations ne sont pas présentées au bilan puisque le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux en conserve la propriété pour le bénéfice de Sa Majesté.

f) Régime d'épargne-retraite

La Société a établi un régime collectif d'épargne-retraite prévoyant l'établissement d'une fiducie unique auprès d'une société du secteur privé pour recevoir les contributions devant servir à assurer un revenu de retraite aux employés en vertu de régimes individuels enregistrés d'épargne-retraite. Les contributions sont entièrement à la charge des employés, la Société n'agissant qu'à titre d'agent et n'assumant aucune responsabilité à cet égard.

3. Montant dû au receveur général du Canada

	1996	1995
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	433 909	47 319
Produits destinés au Trésor du Canada		
Provenant des opérations		
Stationnements mensuels	262 022	322 762
Loyers	62 123	73 605
Autres	30 707	37 542
	354 852	433 909
	788 761	481 228
Remises	(751 187)	(47 319)
Solde à la fin de l'exercice	37 574	433 909

4. Capital-action

La Société est autorisée à émettre une seule action, laquelle doit être détenue en fiducie pour Sa Majesté du chef du Canada, et aucun transfert ne peut s'effectuer sans le consentement du gouverneur général en conseil. L'action autorisée a été émise en contrepartie de services rendus.

5. Dépenses en capital

Au cours de l'exercice, la Société a engagé des dépenses en capital totalisant 1,1 million de dollars, lesquelles furent réduites d'une somme d'environ 0,6 million de dollars résultant d'une révision d'estimations comptables et de recouvrements auprès de tiers de frais antérieurement imputés aux dépenses en capital.

6. Engagements

Au 31 mars 1996, les engagements s'établissaient à 1 856 688 \$ (1 458 082 \$ au 31 mars 1995).

7. Éventualités

À titre d'exploitant du programme Expotec/Imax, la Société s'est engagée à assumer le passif pouvant résulter d'un litige entre une corporation municipale et un fournisseur de services. Au 31 mars 1996, la Société estime ce passif éventuel à environ 2,0 millions de dollars. Le 11 novembre 1993, un jugement en faveur du fournisseur de services fut rendu par la Cour du Québec. Toutefois, cette cause fut portée en appel par la corporation municipale le 6 décembre 1993. La Société considère que cette poursuite n'est pas fondée et conséquemment aucune provision n'a été prise en compte.

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 MARS 1996—Fin

Dans le cours normal de ses activités, diverses réclamations ont été signifiées contre la Société.

La direction est d'avis que le règlement de ces éventualités n'entraînera pas de dette importante pour la Société. Tout déboursé pouvant découler d'une décision défavorable pour la Société sera imputé à l'exercice au cours duquel la Société serait effectivement tenue de payer.

8. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

9. Données cumulatives depuis le 26 novembre 1981

	Cumulatif au 31 mars 1995		Cumulatif au 31 mars 1996	
	\$	\$	\$	\$
Dépenses en capital	130 737 559	493 275	131 230 834	
Excédent des dépenses de fonctionnement sur les produits	31 410 596	1 800 641	33 211 237	
Produits destinés au Trésor du Canada	4 585 090	354 852	4 939 942	
Montant pourvu par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	166 733 245	2 648 768	169 382 013	

10. Ventilation des dépenses en capital cumulées

	Cumulatif au 31 mars 1995		Cumulatif au 31 mars 1996	
	(en milliers de dollars)			
Aménagements de terrains et plans d'eau	84 699	(372)	84 327	
Bâtiments	21 735	637	22 372	
Ponts	4 521		4 521	
Réfection des quais	7 955		7 955	
Mobiliers, mobiliers urbains et matériel	6 697	191	6 888	
Infrastructure et services publics	4 652	37	4 689	
Vestiges archéologiques	479		479	
	130 738	493	131 231	

11. Changement de présentation

Certains chiffres de l'exercice 1994-1995 ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée en 1995-1996.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société immobilière du Canada limitée ont été établis par la direction de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient des systèmes de présentation de l'information financière et de la gestion qui comprennent les contrôles appropriés de manière à fournir un degré raisonnable de certitude que les éléments d'actif de la Société sont protégés, à faciliter l'établissement d'informations financières pertinentes, fiables et présentées en temps opportun, et à veiller à ce que les opérations soient effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société.

S'il y a lieu, la direction se sert de son jugement pour faire les estimations nécessaires afin d'assurer une présentation équitable et uniforme de ces renseignements.

Le conseil d'administration est composé de quatre administrateurs, dont aucun n'est un employé de la Société. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et veille au rendement de la direction en matière de présentation de l'information financière. Un comité de vérification, nommé par le conseil d'administration de la Société, a examiné ces états avec la direction et le vérificateur et a présenté son rapport au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers.

Le vérificateur est chargé de vérifier les états financiers et il a établi un rapport à cet égard.

Toutes les autres données comprises dans le rapport annuel, qu'il s'agisse de données financières ou de données relatives à l'exploitation, sont identiques, dans les cas appropriés, à l'information des états financiers.

le président et premier dirigeant,
E. Buchholz

le vice-président, chef de la direction financière,
B. E. Richardson

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES
GOUVERNEMENTAUX

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société immobilière du Canada limitée au 31 mars 1996 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour les sept mois terminés à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour les sept mois terminés à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société et de ses filiales en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société et de ses filiales en propriété exclusive.

pour le vérificateur général du Canada
Wm. F. Radburn, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 3 juin 1996

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite

BILAN CONSOLIDÉ
 AU 31 MARS 1996 (note 1)
 (en milliers de dollars)

ACTIF	1996	PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	1996
Biens immobiliers		Passif	
Biens immobiliers productifs (note 4)	186 668	Emprunts hypothécaires (note 7)	60 191
Biens immobiliers en voie de mise en valeur (note 4)	27 448	Dette bancaire	3 335
Terrains détenus pour mise en valeur ou vente	123 009	Créditeurs et frais courus (note 11)	77 368
	<u>337 125</u>	Loyers payés d'avance et dépôts	1 799
Autres éléments d'actif		Impôt sur le revenu à payer	2 074
Encaisse et dépôts à court terme (note 5)	11 798		<u>144 767</u>
Débiteurs (note 6)	41 247	AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	
Frais payés d'avance et autres	4 729	Capital-actions (note 8)	
	<u>57 774</u>	Surplus d'apport (note 3)	249 617
		Bénéfices non répartis	515
			<u>250 132</u>
	<u>394 899</u>	Passif éventuel et engagements (notes 4 et 11)	
			<u>394 899</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil :

président du conseil d'administration

JON K. GRANT

comptable agréé

CHARLES PELLETIER

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES
NON RÉPARTIS**Pour les sept mois terminés le 31 mars 1996 (note 1)
(en milliers de dollars)

	1996
Produits	
Ventes de biens immobiliers	26 248
Location	24 180
Frais de gestion des ventes de biens immobiliers (note 13)	10 070
Attractions, aliments et boissons	12 894
Intérêts et autres	5 358
	<u>78 750</u>
Charges	
Coût des ventes de biens immobiliers	23 297
Frais d'activités de location	16 897
Frais liés aux attractions, aux aliments et aux boissons	13 335
Intérêts et autres frais financiers (notes 7, 11 et 13)	10 757
Frais généraux et administratifs	9 442
Amortissement	3 671
	<u>77 399</u>
Bénéfice net avant impôt	1 351
Impôt sur le revenu (note 9)	836
Bénéfice net	<u>515</u>
Bénéfices non répartis, début de la période	
Bénéfices non répartis, fin de la période	<u>515</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION
FINANCIÈRE**Pour les sept mois terminés le 31 mars 1996 (note 1)
(en milliers de dollars)

	1996
Activités d'exploitation	
Bénéfice net	515
Postes hors caisse :	
Amortissement	3 671
Récupération des frais immobiliers sur les ventes	23 297
Impôt sur le revenu reporté	(1 508)
	<u>25 975</u>
Changement net de l'actif et du passif d'exploitation	9 292
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation	<u>35 267</u>
Activités de financement	
Réduction des emprunts hypothécaires	(12 749)
Fonds affectés aux activités de financement	<u>(12 749)</u>
Activités d'investissement	
Acquisition d'actif net, y compris encaisse de 8 682 \$ (note 3)	(249 617)
Surplus d'apport provenant de l'acquisition de l'actif net (note 3)	249 617
Dépenses sur biens immobiliers	(22 737)
Fonds affectés aux activités d'investissement	<u>(22 737)</u>
Réduction de l'encaisse pendant la période	(219)
Encaisse, début de la période	
Rentrées de fonds (note 3)	8 682
Encaisse, fin de la période	<u>8 463</u>

L'encaisse comprend l'encaisse et les dépôts à court terme, déduction faite de la dette bancaire.

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 1996

1. Pouvoirs et activités de la Société

La Société immobilière du Canada limitée, une société d'État non mandataire, appelée à l'origine la Société immobilière des Travaux publics limitée, a été constituée en vertu de la *Loi des compagnies* en 1956 et a été prorogée en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales du Canada*, aujourd'hui appelée *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral. En 1979, elle a été ajoutée à l'annexe C de la *Loi sur l'administration financière*, aujourd'hui appelée la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, en 1984, elle a été énumérée comme société d'État mère dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La Société peut acquérir, gérer, améliorer, vendre, faire le commerce ou aliéner des biens meubles ou biens immobiliers et tous les droits y afférents. Jusqu'en 1995, on s'était servi de la Société pour détenir, en fiducie pour les ministères du gouvernement fédéral, certains intérêts locatifs dans deux biens immobiliers à Londres et deux biens immobiliers situés sur des réserves des Premières Nations au Canada. Les ministères assument le financement de ces baux.

En vertu de la *Loi sur la commercialisation du CN*, entrée en vigueur en juillet 1995, la Société a acquis, en date du 31 août 1995, toutes les actions de la Société immobilière du Canada CLC limitée («CLC») et de la Tour CN limitée («TCNL») (note 3).

Avant le 31 août 1995, la Société était inactive et n'avait que des éléments d'actif et un capital-actions minimaux. Par conséquent, les chiffres comparatifs au 31 mars 1995 et pour l'exercice terminé à cette date n'ont pas été présentés dans les états financiers consolidés ci-joints. En outre, les états des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour la période terminée le 31 mars 1996 ne reflètent les résultats d'exploitation et d'évolution de la situation financière qu'à partir de la date d'acquisition de la CLC et de la TCNL, le 31 août 1995.

Le principal objectif de la CLC est d'exécuter, par une gestion ordonnée et axée sur les pratiques commerciales, un programme de liquidation de biens immobiliers fédéraux excédentaires. Pour réaliser cet objectif, la CLC peut gérer, mettre en valeur et aliéner des biens immobiliers, soit à titre de propriétaire, soit à titre de mandataire du gouvernement fédéral. On prévoit que ce programme de liquidation s'échelonne sur plusieurs années.

La principale entreprise de la TCNL est l'exploitation de la Tour CN à Toronto (Ontario). Ses produits proviennent principalement de l'exploitation d'attractions et de services d'aliments et de boissons.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Généralités

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. En ce qui a trait aux activités immobilières, les conventions et normes comptables de divulgation de renseignements financiers sont également conformes, pour l'essentiel, aux recommandations de l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques, dont la Société est membre associé.

b) Consolidation

- i) La Société consolide les comptes de ses deux principales filiales en propriété exclusive, CLC et TCNL.
- ii) Les états financiers consolidés comprennent également la quote-part proportionnelle qu'a la Société dans toutes les coentreprises, constituées ou non en personnes morales, dans lesquelles la Société a une participation, dans la mesure de la participation de la Société dans leurs actif, passif, produits, charges et flux de trésorerie respectifs.

- iii) Les comptes des filiales secondaires de la Société sont exclus de la consolidation parce que la Société ne s'attend pas à obtenir d'avantages économiques futurs des ressources de ces filiales et parce qu'elle n'est pas exposée aux risques liés. Ces filiales non consolidées sont la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) inc., la Société de construction des musées du Canada inc. et la Société du Vieux-Port de Montréal inc.

La Société a une autre filiale, 3148131 Canada limitée, qui est actuellement inactive.

c) Constatation des produits

La Société constate ses produits comme suit :

i) Ventes de biens immobiliers

Lorsque la Société a rempli toutes les conditions importantes et qu'elle a reçu une mise de fonds suffisante en regard aux ressources financières de l'acheteur.

ii) Biens immobiliers productifs et en voie de mise en valeur

Lorsque le seuil de rentabilité du flux de trésorerie après le service de la dette est atteint, mais au plus tard un an après l'achèvement substantiel.

d) Biens immobiliers

- i) Les biens immobiliers productifs sont comptabilisés à leur coût moins l'amortissement cumulé et, s'ils sont destinés à être liquidés, à leur coût moins l'amortissement cumulé ou à leur valeur nette de réalisation, selon le moindre de ces montants.

- ii) Les biens immobiliers en voie de mise en valeur et les terrains détenus pour mise en valeur ou vente sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, selon le moindre de ces montants.

- iii) Avant la vente, la Société capitalise tous les frais directs de vente reportés liés aux biens immobiliers.

- iv) Lorsque des frais d'intérêts importants sont engagés relativement aux activités de mise en valeur, la Société les capitalise aux biens immobiliers.

e) Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux fondés sur la vie utile restante estimative des éléments d'actif, qui varie de 5 à 40 ans.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—SuiteNOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 1996—Suite

f) Évaluation des éléments d'actif

Pour établir des estimations des valeurs nettes de réalisation et des justes valeurs marchandes (note 3) pour ses biens immobiliers, la Société se fonde sur des hypothèses relatives aux rendements et aux perspectives applicables dans le secteur et les conditions commerciales et économiques générales qui ont cours et dont on prévoit le maintien. Les hypothèses qui sous-tendent les évaluations d'éléments d'actif sont limitées par la disponibilité de données comparables fiables et l'incertitude des prévisions relatives aux événements futurs.

Les biens immobiliers de la Société sont assujettis à divers lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. La Société a engagé—et s'attend à engager à l'avenir—des dépenses pour se conformer à ces lois et règlements. Lorsque les frais estimatifs sont raisonnablement déterminables, la Société considère ces frais pour établir des estimations de la juste valeur marchande de ses biens immobiliers, en se fondant sur les estimations de ces frais par la direction. Toutefois, ces estimations sont sujettes à changement en fonction des ententes conclues avec les autorités réglementaires, des modifications apportées aux lois et aux règlements, de l'utilisation ultime des biens immobiliers, et à mesure que de nouveaux renseignements deviennent disponibles.

En raison des hypothèses qui doivent être établies pour en arriver à des estimations de la juste valeur marchande, ces estimations, par nature, sont subjectives et ne résultent pas nécessairement en une détermination précise de la valeur des éléments d'actif.

g) Frais antérieurs à l'ouverture

Les frais engagés antérieurement à l'ouverture de nouvelles attractions et de restaurants sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

3. Acquisition d'éléments d'actif de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

À compter du 31 août 1995, la CLC et la TCNL ont acquis de leur société mère de l'époque, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada («CN»), un portefeuille de biens immobiliers et la Tour CN ainsi que les installations liées de divertissement et d'accueil, respectivement.

Par une série d'opérations subséquentes, prenant elles aussi effet le 31 août 1995, le ministre des Transports a transmis à la Société, sous forme d'apport, toutes les actions de la CLC et de la TCNL.

Voici un résumé de l'actif net acquis :

	CLC	TCNL	Total
(en milliers de dollars)			
Actif acquis			
Biens immobiliers	255 590	85 798	341 388
Autres éléments d'actif y compris			
l'encaisse de 8 682 \$	54 275	4 099	58 374
	309 865	89 897	399 762
Dette et autres obligations			
assumées	146 046	4 099	150 145
Actif net acquis	163 819	85 798	249 617

La Société a comptabilisé la somme de 249 617 000 \$ comme un surplus d'apport.

À compter du 31 août 1995, la Société a établi des valeurs comptables pour chacun des éléments d'actif immobiliers acquis et les dettes et autres obligations liées assumées en se fondant sur des estimations de la juste valeur marchande et en tenant compte du portefeuille de biens immobiliers dans son ensemble. La participation de la Société dans TCNL, y compris son principal élément d'actif, la Tour CN, est comptabilisée à une valeur comptable équivalente à la valeur comptable nette historique, laquelle était approximativement égale, à la date d'acquisition, à la juste valeur marchande estimative.

4. Biens immobiliers

a) Biens immobiliers productifs

Les biens immobiliers productifs de la Société comprennent la Tour CN, des centres commerciaux, des édifices à bureaux, des bâtiments industriels et des biens immobiliers à vocation mixte.

	(en milliers de dollars)
Terrains	46 800
Bâtiments	143 509
	190 309
Amortissement cumulé	3 641
	186 668

b) Biens immobiliers en voie de mise en valeur

Les biens immobiliers en voie de mise en valeur comprennent les projets de bureaux industriels en construction et les terrains résidentiels et industriels en voie d'aménagement.

	(en milliers de dollars)
Biens immobiliers productifs	9 865
Terrains	17 583
	27 448

Les engagements en capital au 31 mars 1996 totalisent 5 369 000 \$.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 1996—Suite

5. Encaisse et dépôts à court terme

Ce poste comprend des montants totalisant 4 180 000 \$ détenus en coentreprise et qui ne peuvent être imputés qu'à des éléments de passif en particulier ou qui ne seront à la disposition de la Société qu'à l'avenir.

6. Débiteurs

Ce poste comprend les éléments suivants :

	(en milliers de dollars)
Cession de loyers à recevoir	35 000
Autres débiteurs à long terme	2 333
Débiteurs d'exploitation	3 914
	<u>41 247</u>

- a) La Société a une créance en vertu d'un contrat de cession relativement aux loyers à recevoir, laquelle lui donne le droit de recevoir un revenu sous forme de loyer pendant la période se terminant en 2013. Au 31 mars 1996, la cession de loyers à recevoir d'un montant de 35 millions de dollars reflète les paiements estimatifs à recevoir pendant la durée de l'entente, déduction faite des intérêts implicites, comme suit :

Paiements estimatifs en vertu de la cession de loyers :

	(en milliers de dollars)
Exercices se terminant le 31 mars	
1997	4 388
1998	4 485
1999	4 570
2000	4 615
2001	4 758
Exercices ultérieurs	75 647
	<u>98 463</u>
Moins montants représentant l'intérêt implicite	63 463
	<u>35 000</u>

- b) Les autres débiteurs à long terme portent intérêt principalement au taux préférentiel majoré de 2 % et sont remboursables comme suit :

	(en milliers de dollars)
Exercices se terminant le 31 mars	
1997	528
1998	528
1999	792
2000	485
	<u>2 333</u>

7. Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires sont garantis par certains biens immobiliers de la Société et viennent à échéance selon le calendrier suivant :

	Taux fixe	Taux variable	Total
(en milliers de dollars)			
Exercices se terminant le 31 mars			
1997	134	23 000	23 134
1998	145		145
1999	157		157
2000	170		170
2001	184		184
Exercices ultérieurs	36 401		36 401
	<u>37 191</u>	<u>23 000</u>	<u>60 191</u>

L'intérêt est payable à un taux moyen annuel pondéré de 10,37 % pour les emprunts hypothécaires à taux fixe et au taux préférentiel majoré de 0,25 % sur les emprunts hypothécaires à taux variable.

Les intérêts engagés sur les emprunts hypothécaires s'élevaient à 3 502 000 \$ pour la période.

8. Capital-actions

La Société est autorisée à émettre trois actions qui ne peuvent être transférées à quiconque d'autre qu'une personne approuvée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Les trois actions autorisées ont été émises en contrepartie de services rendus et sont détenues en fiducie pour Sa Majesté du chef du Canada par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Une valeur symbolique a été attribuée aux trois actions émises de la Société.

9. Impôt sur le revenu

La Société est assujettie à l'impôt en vertu des lois fédérales et provinciales. La dépense d'impôt sur le revenu de la Société pour les sept mois terminés le 31 mars 1996 comprend l'impôt des grandes sociétés, d'un montant de 519 000 \$.

10. Régimes de retraite

Les employés de la CLC participent à un régime de retraite à cotisations déterminées en vertu duquel la Société et les employés font des cotisations égales au fonds de placement particulier choisi par chaque employé.

Les employés de la TCNL participent à un régime de retraite à prestations déterminées. Le régime fournit des pensions dont le montant est déterminé en fonction des meilleurs gains annuels moyens pendant 60 mois consécutifs de service ouvrant droit à pension et de la durée de ce service.

La dernière évaluation actuarielle du régime a été établie au 1^{er} janvier 1994, alors que l'actif et le passif actuariels du régime étaient de 1 184 000 \$ et de 987 000 \$, respectivement. L'actif et le passif actuariels estimés au 31 décembre 1995 étaient de 1 244 000 \$ et de 1 198 000 \$, respectivement, donnant lieu à un surplus estimatif de 46 000 \$.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite

 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 MARS 1996—Fin

11. Passif éventuel et engagements

- a) La Société a un engagement en vertu d'un contrat de garantie de revenu : elle est obligée de financer jusqu'à concurrence d'environ 13 millions de dollars par année, jusqu'en 2083. L'estimation de la Société de cette obligation est comprise dans les crédateurs et frais courus, et le montant connexe dépensé pendant les sept mois terminés le 31 mars 1996 est compris dans les intérêts et autres frais financiers.
- b) La Société a contracté d'autres engagements en vertu de baux d'exploitation pour des terrains et des édifices à bureaux pour des durées allant jusqu'à 96 ans, comportant les paiements de loyer minimaux suivants :

	(en milliers de dollars)
Exercices se terminant le 31 mars	
1997	1 267
1998	851
1999	873
2000	889
2001	727
Exercices ultérieurs	17 277
	<u>21 884</u>

- c) Des lettres de crédit totalisant 7 183 000 \$ étaient non réglées au 31 mars 1996.

12. Coentreprises

Les montants suivants, compris dans les états financiers consolidés, représentent la quote-part proportionnelle de la Société dans des coentreprises :

	(en milliers de dollars)
Actif	76 583
Passif	63 958
Produits	14 634
Charges	12 959
Bénéfice net	1 675
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation	15 845
Fonds affectés aux activités de financement	(12 749)
Fonds affectés aux activités d'investissement	(3 096)

La Société est éventuellement responsable pour les obligations de ses associés dans de telles coentreprises. Dans chaque cas, chacun des éléments d'actif de la coentreprise est disponible pour satisfaire à ces obligations.

13. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire étant le même. La Société conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

En plus des opérations entre apparentés divulguées ailleurs dans les présents états financiers, les opérations importantes conclues pendant la période étaient les suivantes :

- a) La Société a exécuté un programme spécial de dessaisissement de certains biens immobiliers appartenant au CN, une société d'État à l'époque, et s'est vue payer des honoraires de gestion sous forme de participation dans le produit de vente net.
- b) Est compris dans les crédateurs et frais courus un montant de 912 000 \$ à payer au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Cette dette est due en 2002, elle porte intérêt au taux de 7,24 % par année et l'intérêt engagé pendant la période totalisait 39 000 \$.
- c) La Société a obtenu gratuitement des services de vérification du Bureau du vérificateur général du Canada.

14. Information sectorielle

Les principales activités commerciales de la Société sont la gestion, la mise en valeur et la vente de biens immobiliers et les activités de divertissement et d'accueil de la Tour CN. Voici des renseignements complémentaires sur ces activités :

	Activités immo- bilières	Divertis- sment et accueil	Total
	(en milliers de dollars)		
Sept mois se terminés le 31 mars 1996			
Produits	63 425	15 325	78 750
Amortissement	1 625	2 046	3 671
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	3 580	(2 229)	1 351
Dépenses en immobilisations	17 044	5 693	22 737
Au 31 mars 1996			
Éléments d'actif sectoriels	302 886	92 013	394 899

15. Information sur les sociétés filiales non consolidées

La Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) inc. a cessé ses activités au 31 mars 1988. Toutefois, on n'a pas encore pris de décision quant à la dissolution officielle de la Société en attendant la résolution de certaines questions d'ordre juridique. Au 31 mars 1995, cette société, en milliers de dollars, avait un actif de 494 \$ et un passif de 291 \$; l'avoir du Canada s'élevait à 203 \$.

La Société de construction des musées du Canada inc. a transféré ses responsabilités pour des questions résiduelles relativement à la construction des deux musées au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. On prévoit que cette société sera dissoute d'ici un an. Au 31 mars 1995, cette société, en milliers de dollars, avait un actif de 2 140 \$ et un passif de 1 268 \$; l'avoir du Canada s'élevait à 872 \$.

La Société du Vieux-Port de Montréal inc. fait la promotion de la mise en valeur des terrains du Vieux-Port de Montréal et met en valeur, administre, gère et entretient des biens immobiliers de l'État à cet emplacement. On a demandé à cette société de présenter des rapports comme s'il s'agissait d'une société d'État mère. Au 31 mars 1995, cette société, en milliers de dollars, avait un actif de 2 049 \$ et un passif de 2 889 \$; l'avoir (déficit) du Canada s'élevait à (840) \$, avec un produit de 8 865 \$ et un excédent des charges d'exploitation sur les produits de 2 274 \$ pour l'exercice terminé à cette date.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES MUSÉES DU CANADA INC.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints de la Société de construction des musées du Canada Inc. relèvent de la direction et ils ont été approuvés par les membres du conseil d'administration de la Société. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et, lorsque cela est approprié, comprennent des sommes qui s'appuient sur les estimations et le jugement de la direction.

La direction a mis au point et tient des livres de comptes, des registres, des contrôles financiers et de gestion de même que des systèmes d'information. Les contrôles internes sont conçus de manière à fournir la certitude raisonnable que l'on produit des informations financières pertinentes et fiables, que les éléments d'actif sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société.

Le conseil d'administration se compose de trois administrateurs, et aucun n'est à l'emploi de la Société. Le conseil d'administration a la responsabilité d'examiner et d'approuver les états financiers, ainsi que de voir à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la communication de l'information financière. Le conseil est aussi chargé de se réunir avec la direction afin de discuter du processus de communication de l'information financière ainsi que des questions de vérification, de comptabilité et de rapports.

Le vérificateur indépendant, le vérificateur général du Canada, doit vérifier les opérations et les états financiers et faire rapport sur ceux-ci.

le président-directeur général
R. A. Quail

le trésorier et contrôleur
R. Plourde

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DÉSIGNÉ DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

J'ai vérifié le bilan de la Société de construction des musées du Canada Inc. au 31 mars 1996 et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1996 et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada
Wm. F. Radburn, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 28 juin 1996

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite**ANNEXE 1—Suite****SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES MUSÉES DU CANADA INC.—Suite**

BILAN AU 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
Encaisse et placements	42	2 134	Créditeurs et charges à payer	897	1 210
Débiteurs		6	Retenues des entrepreneurs à payer	22	58
Construction en cours (tableau)				919	1 268
			AVOIR DU CANADA (DÉFICIT)		
			Capital-actions (note 3)		
			Avoir (déficit) (note 4)	(877)	872
	42	2 140		42	2 140

Éventualités et réclamations (note 5).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil :

le président-directeur général
R. A. QUAIL

un administrateur
BRUCE LORIMER

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite

ANNEXE 1—Suite

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES MUSÉES DU CANADA INC—Suite

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Activités d'exploitation		
(Coûts) recouvrements de coûts de construction durant l'exercice (tableau)	(1 749)	796
Variation des éléments hors caisse et du passif		
Débiteurs	6	127
Créditeurs et charges à payer	(313)	263
Retenues des entrepreneurs à payer	(36)	(538)
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation	(2 092)	648
Augmentation (diminution) de l'encaisse et placements	(2 092)	648
Encaisse et placements au début de l'exercice ..	2 134	1 486
Encaisse et placements à la fin de l'exercice ...	42	2 134

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1996

1. Pouvoirs et activités

La Société a été constituée le 21 juin 1982 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* en tant que mandataire de Sa Majesté conformément à la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*, et elle a été nommée société d'État mère à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Jusqu'au 26 novembre 1991, les deux-tiers du capital-actions étaient détenus par la Société immobilière du Canada Limitée, également une société d'État mère, et un tiers par le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (autrefois Travaux publics), qui était chargé du contrôle sur la Société.

Le 26 novembre 1991, la sanction royale fut donnée au projet de loi C-8 faisant de la Société de construction des musées du Canada Inc. une filiale en propriété exclusive de la Société immobilière du Canada Limitée. Par conséquent, la part des actions détenue auparavant par le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a été cédée à la Société immobilière du Canada Limitée et la Société a été supprimée de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les affaires de la Société se limitent à la construction, dans la région de la capitale nationale, de bâtiments pour le Musée des beaux-arts du Canada (MBA) et le Musée canadien des civilisations (MCC), y compris l'acquisition, le contrôle, la gestion et l'aliénation des terrains nécessaires à la construction.

a) Situation de la Société

La Société travaille avec des fonctionnaires de TPSGC afin d'obtenir des sources de financement adéquates pour 1996-1997. La Société prendra aussi les mesures nécessaires pour céder les obligations qui lui restent à TPSGC. Une fois que cette cession aura eu lieu, la Société, de concert avec Justice Canada, examinera les moyens les plus rapides de dissoudre la Société de construction des musées du Canada Inc.

b) Financement

Depuis la constitution de la Société, le Conseil du Trésor a alloué des fonds pour la construction des musées totalisant 338,21 millions de dollars répartis comme suit :

	MBA	MCC	Total
	(en millions de dollars)		
Construction	121,85	161,16	283,01
Architectes et conseillers	14,30	26,20	40,50
	136,15	187,36	323,51
Frais d'administration	6,95	7,75	14,70
	143,10	195,11	338,21

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite**ANNEXE I—Suite****SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES MUSÉES DU CANADA INC.—Suite****NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

DU 31 MARS 1996—Fin

c) Cession de l'édifice du Musée des beaux-arts du Canada

Pendant l'exercice de 1988-1989, la garde et le contrôle de l'édifice du Musée des beaux-arts du Canada ont été remis par la Société à TPSGC. C'est pourquoi les comptes de construction en cours et de l'avoir ont été défalqués du coût net de la construction au 31 mars 1996, c'est-à-dire de 140,9 millions de dollars. Selon les modalités du protocole d'entente entre la Société et TPSGC, la Société a continué d'avoir la responsabilité de résoudre les réclamations non réglées de la construction et des experts-conseils au 30 juin 1992, date où toutes les questions non réglées ont été confiées à TPSGC.

d) Cession de l'édifice du Musée canadien des civilisations

Au cours de l'exercice de 1990-1991, la garde et le contrôle de l'édifice du Musée canadien des civilisations ont été remis par la Société à TPSGC. C'est pourquoi les comptes de construction en cours et de l'avoir ont été défalqués du coût net de la construction au 31 mars 1996, c'est-à-dire de 198,1 millions de dollars. Selon les modalités du protocole d'entente entre la Société et TPSGC, la Société a continué d'avoir la responsabilité de résoudre les réclamations non réglées de la construction et des experts-conseils au 30 juin 1992, date où toutes les questions non réglées ont été confiées à TPSGC.

2. Principales conventions comptables

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ci-joints présentent sur une base de comptabilité d'exercice, les coûts engagés par la Société de construction des musées. Ils ne présentent pas les coûts engagés par la Commission de la capitale nationale (CCN) pour les emplacements ou par les anciens Musées nationaux du Canada (MNC) pour la planification des locaux et les aménagements.

b) Capitalisation

Toutes les dépenses, y compris celles qui sont consacrées à l'évaluation des emplacements, à la conception, à la construction et à l'administration sont capitalisées dans le tableau des travaux de construction en cours. L'intérêt, les honoraires de gestion et les autres recettes sont crédités aux travaux de construction en cours. Les coûts sont imputés directement à chaque musée.

3. Capital-actions

La Société est autorisée à émettre trois actions à la valeur nominale d'un dollar, qui ne doivent pas être cédées sans l'approbation du gouverneur en conseil.

4. Avoir (déficit)

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Solde d'ouverture	872	76
Virement des (coûts) recouvrements nets de construction	(1 749)	796
Solde de clôture	(877)	872

5. Éventualités et réclamations

À la fin de l'exercice, une réclamation d'environ 400 000 \$ n'avait pas été réglée. La réclamation faisant l'objet d'un litige, un montant adéquat a été inclus dans ces états à titre de provision pour le règlement de cette réclamation.

6. Opérations entre apparentés

a) La Société a été facturée et a payé la somme de 49 000 \$ en 1995-1996 au titre des services reçus d'employés de TPSGC pour le règlement des réclamations d'entrepreneurs contre la Société. TPSGC a aussi engagé des dépenses additionnelles d'environ 75 000 \$ au titre des services que ses employés ont fournis à la Société pour le règlement des réclamations contre la Société en 1995-1996. De plus, TPSGC a payé un montant de 232 532 \$ à Revenu Canada en tant que partie d'une réclamation qu'un entrepreneur avait déposée contre la Société pour la construction du Musée canadien des civilisations.

b) La Société reçoit gratuitement des services de vérification, des services juridiques et certains services administratifs du Bureau du vérificateur général et du ministère de la Justice respectivement.

c) En plus des opérations entre apparentés déclarées ailleurs dans ces états financiers, la Société est apparentée, aux termes de la propriété en commun, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État constitués du gouvernement du Canada. La Société entreprend des opérations avec des entités dans le cours normal de ses affaires.

7. Frais d'administration

La Société a engagé les frais d'administration suivants qui ont été imputés uniquement au projet du Musée canadien des civilisations :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Services professionnels et spéciaux	152	124
Services gouvernementaux	49	197
Autres	3	2
	204	323

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—*Suite*ANNEXE 1—*Fin*SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES MUSÉES DU CANADA INC.—*Fin*

TABLEAU DE LA CONSTRUCTION EN COURS
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
 (en milliers de dollars)

	Musée des beaux-arts du Canada		Musée canadien des civilisations			Total				
	Solde		Solde		Solde		Solde		Solde	
	au 31 mars 1995	1996	au 31 mars 1996	au 31 mars 1995	1996	au 31 mars 1996	au 31 mars 1995	1996	au 31 mars 1996	1996
Coûts de la construction	114 036	146	114 182	145 645	1 498	147 143	259 681	1 644	261 325	
Paysagement	4 552		4 552	7 224		7 224	11 776		11 776	
Aménagement	7 046		7 046	29 609		29 609	36 655		36 655	
Architectes et conseillers	16 291		16 291	32 938		32 938	49 229		49 229	
Directeurs de construction	6 252		6 252	13 157		13 157	19 409		19 409	
	148 177	146	148 323	228 573	1 498	230 071	376 750	1 644	378 394	
Administration (note 7)	7 360		7 360	13 015	204	13 219	20 375	204	20 579	
	155 537	146	155 683	241 588	1 702	243 290	397 125	1 848	398 973	
Moins :										
Financement par les MNC	8 776		8 776	35 677		35 677	44 453		44 453	
Financement par la CCN	4 000		4 000	3 700		3 700	7 700		7 700	
Financement par TPSGC	597		597	2 287		2 287	2 884		2 884	
Revenus d'intérêts	1 419		1 419	3 385	99	3 484	4 804	99	4 903	
	14 792		14 792	45 049	99	45 148	59 841	99	59 940	
	140 745	146	140 891	196 539	1 603	198 142	337 284	1 749	339 033	
Cession du MBA et du MCC à TPSGC (notes 1c, 1d) et 4)	(140 745)	(146)	(140 891)	(196 539)	(1 603)	(198 142)	(337 284)	(1 749)	(339 033)	

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite**ANNEXE 2****SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA (VIEUX-PORT DE QUÉBEC) INC.****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

AU MINISTRE DÉSIGNÉ DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) inc. au 31 mars 1996. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans l'état financier. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, ce bilan présente fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1996 selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification du bilan ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi régissant les sociétés par actions* de régime fédéral et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 28 juin 1996

BILAN AU 31 MARS 1996

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
	\$	\$		\$	\$
Encaisse		3	Créiteur	1 750	1 750
Placement temporaire, au coût	9 936	9 442	Montant dû au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux (note 3)	9 106	8 615
Débiteurs (note 2)	484 865	484 865	Montant dû au receveur général du Canada	280 535	280 535
				291 391	290 900
			AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
			Capital-action (note 4)		
			Surplus d'apport	178 250	178 250
			Bénéfices réinvestis	25 160	25 160
	494 801	494 310		494 801	494 310

Approuvé par le conseil d'administration :

administrateur
ROSA MURNAGHAN

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Fin

ANNEXE 2—Fin

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA (VIEUX-PORT DE QUÉBEC) INC.—Fin

NOTES AFFÉRENTES AU BILAN

DU 31 MARS 1996

1. Statut et activités

La Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) inc., constituée le 9 avril 1981 en vertu de la *Loi régissant les sociétés par actions* de régime fédéral, est une filiale à part entière de la Société immobilière du Canada Limitée, laquelle est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le 1^{er} août 1981, en vertu d'une convention entre la Société et Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, la Société a eu le mandat de mettre en oeuvre, dans le territoire sous sa responsabilité, le plan directeur d'aménagement du Vieux-Port de Québec et d'administrer, gérer, promouvoir et exploiter ce territoire et ses aménagements. La Société a exécuté ce mandat au nom et pour le compte du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, qui conserve la propriété des immobilisations pour le bénéfice de Sa Majesté.

Du 9 février 1984 au 27 février 1986, la Société fut responsable, pour son propre compte, de l'administration, la conduite et la direction d'une parcelle de terrain et des améliorations y-dessus érigées. Cette propriété, transférée à certaines conditions par décret du gouverneur général en conseil le 9 février 1984, fut rétrocédée le 27 février 1986.

Le 26 mai 1988, par décret du gouverneur général en conseil, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux fut autorisé à mettre fin à ladite convention. Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux assume la conduite des affaires de la Société depuis le 1^{er} avril 1988.

En mars 1996, dans le cadre du processus d'approbation du plan d'entreprise de la société-mère, les ministres du Conseil du Trésor ont demandé que la Société immobilière du Canada Limitée et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) prennent les mesures nécessaires pour la dissolution de la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) inc., et que cette dernière ou TPSGC s'acquitte de toutes les obligations externes en cours et procède à la radiation de l'actif et du passif restants associés à la Société. Le gouverneur général en conseil a approuvé le plan d'entreprise de la société-mère conformément à la décision prise par le Conseil du Trésor.

2. Débiteurs

Les débiteurs comprennent les montants suivants :

	\$
Organisme de services publics	466 430
Autre.....	18 435
	<u>484 865</u>

La somme à recevoir d'un organisme de services publics est en regard de travaux d'aménagements spécifiques exécutés par la Société au cours de l'exercice 1982-1983. Le coût de ces travaux est recouvrable à la signature d'un protocole d'entente par la Société, la Société canadienne des ports et l'organisme. Le protocole d'entente, qui n'a pas encore été signé, prévoit la cession de certains privilèges par la Société et la Société canadienne des ports. La Société n'a pas encore décidé de céder les privilèges demandés par l'organisme. Il se pourrait que la Société ne puisse recouvrer ses coûts.

3. Montant dû au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

	1996	1995
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	8 615	8 200
Intérêts sur placement temporaire	491	415
Solde à la fin de l'exercice	<u>9 106</u>	<u>8 615</u>

4. Capital-action

La Société est autorisée à émettre une seule action, laquelle doit être détenue en fiducie pour Sa Majesté du chef du Canada, et aucun transfert ne peut s'effectuer sans le consentement du gouverneur général en conseil. L'action autorisée a été émise en contrepartie de services rendus.

5. Éventualités

La Société et la corporation Québec 1534-1984 ont signé un protocole général d'entente établissant les droits et obligations des parties en regard de la tenue des festivités qui eurent lieu en 1984, et de l'utilisation du territoire et des installations sous la juridiction de la Société. En vertu de ce protocole, la Société n'avait pas cédé le droit d'usage de la totalité du site, se réservant ainsi des locaux qu'elle pourrait louer à des fins commerciales. Des baux furent signés mais, vu le manque d'affluence des visiteurs, plusieurs furent modifiés, résiliés ou abandonnés. La Société a reçu des réclamations découlant de ces baux ainsi que d'autres activités. Ces réclamations représentaient environ 1,1 million de dollars au 31 mars 1996 (1,1 million de dollars au 31 mars 1995). Le cas échéant, les coûts relatifs au règlement de ces réclamations seraient assumés par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS

Les présents états financiers consolidés ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et qui sont appliqués de façon uniforme. Il incombe à la direction de veiller à ce que les données contenues dans ces états financiers soient présentées de façon intègre et objective. Les états financiers consolidés comprennent certains montants, tels les provisions pour pertes sur prêts et pour sinistres, qui sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. La direction veille également à l'exactitude de tous les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et, le cas échéant, à la concordance entre ces renseignements et les renseignements et données contenus dans les états financiers consolidés. Afin de s'acquitter de ces charges, la direction recourt à des systèmes et à des pratiques de vérification financière et gestionnelle qui lui permettent d'assurer, dans une large mesure, la fiabilité des renseignements financiers, la sauvegarde de l'actif et l'efficacité des opérations. La Société s'est dotée d'un service de vérification interne qui se charge, notamment, de l'examen suivi des contrôles internes et de leur mise en oeuvre.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les rapports financiers et les contrôles internes. Il confie cette tâche au comité de vérification du conseil, composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société. Le comité de vérification rencontre régulièrement les membres de la direction, les vérificateurs internes et les représentants du vérificateur général du Canada.

Le conseil d'administration est responsable de toutes les opérations entreprises par la Société. Les contrats qui, de l'avis du conseil d'administration, comportent des risques pour une période ou un montant dépassant ce à quoi la Société s'engagerait normalement peuvent être autorisés par le gouverneur général en conseil, si le Ministre les considère dans l'intérêt national. Le conseil d'administration joue un rôle prépondérant dans la gestion de ce programme, mais ses responsabilités se limitent à l'administration. Les fonds requis pour ces contrats sont versés par le Canada à la Société et les fonds recouverts sont remis au Canada, déduction faite des montants retenus pour couvrir les frais d'administration s'y rapportant. Les comptes administrés pour le Canada sont présentés à la note 16 afférente aux états financiers consolidés de la Société.

Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et formule une opinion sur les états financiers consolidés. Son rapport figure à la page suivante.

le président et chef de la direction,
Paul Labbé

le vice-président directeur et chef de la direction financière,
Roger Pruneau

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société pour l'expansion des exportations au 31 décembre 1995 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1995, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société et de sa filiale en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur l'expansion des exportations* et ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral et aux règlements administratifs de la Société et de sa filiale en propriété exclusive.

pour le vérificateur général du Canada,
Wm. F. Radburn, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 7 février 1996

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

 BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1995
 (en millions de dollars)

ACTIF	1995	1994	PASSIF	1995	1994
Placements (note 3)	1 225	911	Emprunts (note 11)		
Autres placements (note 4)	234	186	À court terme	2 032	1 447
Intérêts courus	19	20	À long terme	5 570	6 213
	1 478	1 117		7 602	7 660
Prêts à recevoir nets (notes 5, 6 et 7)	7 727	8 037	Intérêts courus	154	141
Intérêts et honoraires courus	159	160		7 756	7 801
	7 886	8 197			
			AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF ET REVENU REPORTÉ		
AUTRES			Comptes créditeurs	50	58
Indemnités recouvrables sur assurances (note 10)	20	13	Primes d'assurance reportées	15	18
Valeur non amortie de l'escompte à la souscription et des frais d'émission et autres éléments d'actif	44	48	Provision pour sinistres sur assurances et garanties (note 10)	181	149
	64	61	Revenu reporté au titre des prêts et autres crédits	253	258
				499	483
			Engagements sur prêts et assurances et garanties (notes 8 et 9)		
			AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
			Capital-actions (note 12)	851	813
			Bénéfices non répartis	322	278
				1 173	1 091
	9 428	9 375		9 428	9 375

Voir notes afférentes.

Approuvé par le conseil d'administration :

administrateur

W.R.C. BLUNDELL

vice-président directeur et chef de la direction financière

ROGER PRUNEAU

administrateur

PAUL LABBÉ

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES
NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en millions de dollars)

	1995	1994
Prêts		
Intérêts créditeurs	748	553
Mesures d'allègement de la dette (note 13)	11	151
Revenus d'honoraires	57	51
	816	755
Moins : provision pour pertes sur prêts	341	140
	475	615
Assurances		
Primes et revenus d'honoraires	74	51
Moins : provision pour sinistres sur assurances .	49	40
	25	11
Revenus de placements gagnés	75	38
	575	664
Intérêts débiteurs		
À long terme	414	388
À court terme	60	49
	474	437
Frais d'administration	57	56
	531	493
Bénéfice net	44	171
Bénéfices non répartis		
Au début de l'exercice	278	107
À la fin de l'exercice	322	278

Voir notes afférentes.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION
FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en millions de dollars)

	1995	1994
Exploitation		
Bénéfice net	44	171
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Provision pour pertes sur prêts	341	140
Provision pour sinistres sur assurances	49	40
Intérêts et honoraires courus	14	(89)
Autres variations	(25)	36
Encaisse provenant de l'exploitation	423	298
Prêts		
Versements sur prêts	(2 172)	(2 444)
Remboursements de prêts	2 114	1 672
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Augmentation nette		
du revenu reporté	(5)	19
Intérêts rééchelonnés	(131)	(189)
Intérêts sur prêts et frais contrepassés		(3)
Encaisse utilisée pour les prêts	(194)	(945)
Financement		
Émissions d'emprunts à long terme	556	1 518
Remboursements d'emprunts à long terme . . .	(42)	(1 891)
Diminution des emprunts à		
court terme	(408)	(114)
Émission de capital-actions	38	25
(Augmentation) diminution d'autres		
placements	(48)	10
Encaisse provenant du financement		
(utilisée pour le financement)	96	(452)
Augmentation (diminution)		
des placements	325	(1 099)
Incidence du taux de change sur		
le solde d'ouverture des placements	(11)	121
Placements		
Au début de l'exercice	911	1 889
À la fin de l'exercice	1 225	911

Voir notes afférentes.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1995

1. Mandat et activités de la Société

La Société pour l'expansion des exportations («la Société» ou la «SEE») a été créée le 1^{er} octobre 1969 par une loi du Parlement canadien, la *Loi sur l'expansion des exportations* («la Loi»), qui a été modifiée le 10 juin 1993. Mandataire de Sa Majesté du chef du Canada, la Société a pour objet de faciliter et d'accroître, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada et la capacité des entreprises canadiennes à se lancer dans ce commerce et à tirer parti des débouchés internationaux. La loi modifiée donne à la SEE la souplesse nécessaire pour envisager une gamme d'options plus vaste afin de répondre aux besoins des exportateurs canadiens et de ceux qui investissent à l'étranger. La Société relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre du Commerce international.

Le 1^{er} août 1995, la SEE a constitué en société Exinvest Inc. («la filiale»), en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral. Le gouvernement du Canada a injecté tous les fonds nécessaires à la création de cette filiale, dont l'exercice correspond à celui de la SEE. Au 31 décembre 1995, la filiale n'avait pas encore commencé ses opérations, mais ses états financiers ont été consolidés.

Ni la Société ni la filiale ne sont assujetties à la *Loi de l'impôt sur le revenu* en ce qui concerne leurs bénéficiaires.

La Loi impose un plafond à la Société sur ses programmes de dettes éventuelles. Elle précise que la Société peut assumer, en vertu des montants de principal dus à l'égard de tous les accords en cours, une dette éventuelle qui, à aucun moment, ne peut dépasser 15 milliards de dollars, montant égal à dix fois le capital autorisé de la Société. Au 31 décembre 1995, les engagements de la Société à cet égard s'établissaient à 7,9 milliards de dollars (contre 7,5 milliards en 1994).

Le paiement de tous les fonds empruntés par la SEE à titre de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et des intérêts correspondants, ainsi que du principal et des intérêts de tous les titres émis par la SEE, est imputé au Trésor du Canada et tiré sur le Trésor conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Aux termes de la Loi, le montant global des emprunts en cours de la Société ne doit pas dépasser quinze fois le total obtenu en additionnant le capital d'apport et les bénéfices non répartis de la Société, déterminés conformément aux états financiers vérifiés de l'exercice précédent. La limite d'emprunt est de 16,9 milliards de dollars (contre 13,8 milliards en 1994), et les emprunts effectivement contractés par la Société se sont élevés à 7,6 milliards de dollars (contre 7,7 milliards en 1994).

La Société conclut des opérations avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, ainsi qu'avec des sociétés d'État, dans le cours normal de ses affaires.

2. Résumé des principales conventions comptables

Placements

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés à leur coût. Les gains et les pertes sur ces placements ne sont portés au revenu qu'au moment où ils sont réalisés et où l'actif correspondant est supprimé du bilan. Les titres «à vendre» sont comptabilisés à la valeur du marché. Les gains et les pertes sur les placements comptabilisés à la valeur du marché sont inclus dans les revenus de placement gagnés.

Prêts à recevoir nets

Les prêts à recevoir bruts ont été réduits grâce à la provision pour pertes sur prêts et aux intérêts capitalisés non courus.

Intérêts créditeurs et revenus d'honoraires sur les prêts

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice jusqu'à ce que la direction estime qu'un prêt devrait être considéré comme prêt non productif. Par la suite, lorsqu'un prêt est considéré comme non productif, la Société passe une écriture de contrepassation des intérêts courus à la provision pour pertes sur prêts.

Les paiements d'intérêts à l'égard des prêts non productifs sont inscrits comme intérêts créditeurs sur réception.

Lorsqu'on a pu établir que les montants exigibles font l'objet de remboursements réguliers, normalement après trois ans, on reprend la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts capitalisés non courus antérieurement sont alors constatés sur la durée non écoulée du prêt.

Les honoraires sur les prêts sont normalement portés au revenu pendant les périodes de versement et de remboursement des prêts correspondants.

Mesures d'allègement de la dette

Conformément aux accords multilatéraux sur le service de la dette et la réduction de la dette conclus entre le gouvernement du Canada et certains emprunteurs souverains, la Société comptabilise comme intérêts créditeurs les montants que doit verser le gouvernement, y compris les intérêts découlant des accords sur le service de la dette et les intérêts capitalisés non courus antérieurement découlant des accords sur la réduction de la dette.

Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts est établie après examen de la possibilité du recouvrement de tous les prêts consentis à des emprunteurs commerciaux et souverains.

À la suite de l'examen de tous les prêts consentis à des emprunteurs commerciaux, la Société impute au revenu un montant suffisant spécialement destiné à couvrir les pertes éventuelles sur le portefeuille des prêts à recevoir commerciaux pour tenir compte de la moins-value du poste d'actif correspondant à ces prêts.

La Société constitue également une provision générale, fondée sur les meilleures estimations de la direction, quant aux pertes éventuelles sur le portefeuille des prêts à recevoir commerciaux et souverains pour lesquels aucune provision spéciale n'a été instituée.

Indemnités recouvrables sur assurances

Les indemnités recouvrables sur assurances sont comptabilisées à leur valeur de recouvrement estimative. Les gains ou pertes nets qui découlent des recouvrements sont portés au crédit ou au débit de la provision pour sinistres sur assurances et garanties, après réévaluation des estimations.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—SuiteNOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

Provision pour sinistres sur assurances et garanties

La provision pour sinistres sur assurances et garanties est établie à partir de l'examen actuariel des sinistres nets subis et des sinistres éventuels nets, et représente la valeur actuelle nette de la dette, fondée sur les meilleures estimations de la direction, en vertu des polices et des garanties en vigueur.

Primes d'assurance

Pour les polices d'assurance à court terme, les primes sont comptabilisées au revenu dès que la protection entre en vigueur. En ce qui concerne les autres polices d'assurance à l'exportation, les primes sont comptabilisées au revenu selon des méthodes qui reflètent généralement la part des risques assumés pendant la durée des polices. Les primes des accords de réassurance et les montants recouverts sur les sinistres subis sont comptabilisés comme réductions des postes respectifs de l'état des résultats et du bilan. Les primes non gagnées sur les polices d'assurance transférées aux réassureurs et les estimations des montants recouvrables auprès des réassureurs à l'égard des indemnités non versées sont déduites respectivement des primes reportées et des indemnités recouvrables.

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs comprennent les dépenses de couverture, les frais d'émission d'instruments financiers dérivés et l'amortissement linéaire, sur la durée de la dette s'y rapportant, de l'escompte à la souscription et des frais d'émission.

Conversion des devises

La Société couvre ses éléments d'actif et de passif en dollars américains sur l'ensemble de son portefeuille. Les risques nets associés aux fluctuations futures du taux de change du dollar américain sont attribuables à des décalages de trésorerie à court terme. La Société gère ses éléments d'actif et de passif libellés en dollars américains de façon à réduire ces risques nets. Les éléments d'actif et de passif en devises autres que le dollar américain font aussi normalement l'objet d'une couverture permettant de réduire les risques. Tous les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change quotidiens en vigueur pendant l'exercice.

Les gains et les pertes découlant de la conversion des soldes et des opérations en devises sont portés aux revenus de placements gagnés.

Autres instruments financiers

La Société est appelée à se servir d'une vaste gamme d'instruments financiers dérivés hors bilan, dont les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les options, les taux plafonds et planchers et les contrats à terme, afin de réduire les risques du marché et le loyer de l'argent.

Les gains ou pertes découlant des opérations de couverture sont reportés et comptabilisés au revenu pendant la vie restante de l'élément couvert. Les frais d'émission de ces instruments sont comptabilisés au poste des intérêts débiteurs.

Nouvelles normes comptables

Prêts douteux

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié le chapitre 3025 de son Manuel, qui traite des prêts douteux. La Société applique les nouvelles normes depuis le début de 1996. Un prêt est considéré comme douteux lorsque le prêteur n'est plus raisonnablement assuré de recouvrer la totalité du principal et des intérêts selon les modalités du prêt. La valeur comptable du prêt doit alors être ramenée à sa valeur de réalisation estimative, qui est mesurée par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus. Si les flux monétaires ne peuvent pas faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, le prix du marché observable pour le prêt peut être utilisé pour mesurer la valeur de réalisation estimative.

Depuis quelques années, la Société, pour établir la provision pour pertes sur prêts et par conséquent la valeur comptable de ses prêts non productifs, compare la valeur du marché de différents emprunts souverains, en tenant compte de ses antécédents en matière de flux de trésorerie et de la probabilité que ceux-ci se poursuivent. On prévoit qu'au terme d'une première évaluation des nouvelles normes, aucune modification importante ne devra être apportée aux prêts à recevoir nets pour respecter les nouvelles normes de l'ICCA sur les prêts douteux.

Instruments financiers

L'ICCA a également publié le chapitre 3860 de son Manuel, qui porte sur les instruments financiers assujettis à des normes, en vigueur à la SEE depuis le début de 1996. La SEE devra dorénavant divulguer les risques inhérents au crédit et aux taux d'intérêt ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Il est impossible de déterminer pour l'instant les répercussions que cette modifications aura sur le bilan au cours des prochains exercices; on sait cependant qu'elle ne touchera pas le bénéfice net.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

3. Placements

La Société maintient suffisamment de liquidités pour répondre à l'ensemble de ces besoins de fonctionnement, assurer la stabilité de son programme d'emprunts à court terme et atteindre ses objectifs. Elle maintient à cette fin les titres négociables dans le portefeuille des placements ou dans celui des titres «à vendre».

Les titres de placement comprennent les titres détenus pour fins de liquidités et les placements à long terme. Les titres «à vendre» ne sont détenus que pour une courte période de temps.

	Durée non écoulée jusqu'à l'échéance			1995	1994
	Moins d'un an	De un à trois ans	Plus de trois ans		
	(en millions de dollars)				
Encaisse et dépôts à court terme	599			599	284
Titres négociables					
Titres de placement ⁽¹⁾	147	197	92	436	463
Titres «à vendre»	118		72	190	164
Total	864	197	164	1 225	911

⁽¹⁾ La valeur du marché des titres de placement au 31 décembre 1995 s'élevait à 437 millions de dollars (contre 450 millions en 1994).

4. Autres placements

La Société détient des billets à ordre non négociables d'une valeur totale de 234 millions de dollars (contre 186 millions en 1994), émis par des sociétés d'État apparentées. Ces placements, qu'elle compte conserver jusqu'à échéance, ont été effectués durant le cours normal de ses activités, à une juste valeur et comptabilisés à leur coût.

5. Prêts à recevoir nets

Les échéances des prêts à recevoir se présentent comme suit :

	1995			1994		
	Fixe	Variable	Total	Fixe	Variable	Total
	(en millions de dollars)					
Prêts productifs :						
En souffrance	6	1	7	7	14	21
1995				522	875 ⁽¹⁾	1 397
1996	523	801	1 324	537	301	838
1997	526	460	986	448	323	771
1998	458	420	878	428	268	696
1999	401	392	793	363	246	609
2000	364	305	669	326	205	531
2001 et au-delà	1 820	1 538	3 358	1 394	1 046	2 440
Prêts productifs	4 098	3 917	8 015	4 025	3 278	7 303
Prêts non productifs	322	1 573	1 895	394	2 204	2 598
Total des prêts à recevoir bruts	4 420	5 490	9 910	4 419	5 482	9 901
Moins : intérêts capitalisés non courus sur les						
— Prêts non productifs (note 6)	2	663	665	5	749	754
— Prêts productifs ⁽²⁾		262	262		175	175
Total partiel	4 418	4 565	8 983	4 414	4 558	8 972
Moins : provision pour pertes sur prêts (note 7)			1 256			935
Prêts à recevoir nets			7 727			8 037

⁽¹⁾ Comprend un montant de 359 millions de dollars que doit le gouvernement du Canada au titre des mesures d'allègement de la dette.

⁽²⁾ Représente le solde non amorti couru pendant que le prêt était non productif.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 AU 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

Au 31 décembre 1995, les prêts productifs à recevoir avaient le rendement réel estimatif suivant :

	1995		1994	
	Solde à recevoir	Rendement réel	Solde à recevoir	Rendement réel
	\$	%	\$	%
	(en millions de dollars)			
Souverains ⁽¹⁾				
—À taux fixe	2 830	9,14	3 030	9,27
—À taux variable ⁽²⁾	2 286	7,24	2 047	6,32
Total partiel	5 116		5 077	
Commerciaux ⁽¹⁾				
—À taux fixe	1 268	9,47	995	9,12
—À taux variable ⁽²⁾	1 631	6,65	1 231	7,01
Total partiel	2 899		2 226	
Total des prêts productifs	8 015		7 303	

⁽¹⁾ Tous les rendements sont calculés selon la moyenne pondérée des soldes respectifs à recevoir.

⁽²⁾ Les taux d'intérêt variables sont représentés surtout par le LIBOR pour le dollar américain et le taux préférentiel pour le dollar canadien.

6. Prêts à recevoir non productifs

La Société a des prêts à recevoir bruts non productifs de 1 895 millions de dollars (contre 2 598 millions en 1994), dont 1 792 millions en prêts souverains (contre 2 508 millions en 1994) et 103 millions en prêts commerciaux (contre 90 millions en 1994). En 1995, les prêts non productifs au Brésil et à l'Argentine (1994—Pologne et Égypte) ont été rétablis en prêts productifs. Les concentrations les plus importantes des prêts non productifs s'établissent comme suit :

	1995			1994		
	Prêts à recevoir bruts	Intérêts capitalisés non courus*	Intérêts non courus	Prêts à recevoir bruts	Intérêts capitalisés non courus*	Intérêts non courus
	(en millions de dollars)					
Souverains						
Pérou	591	332	7	571	306	6
Cameroun	362	100	41	367	102	11
Brésil				442	48	53
Côte d'Ivoire	254	95	6	264	90	6
Russie	84	25	3			
Argentine				280	77	5
Gabon	78	10	4			
Autres	423	103	108	584	131	102
	1 792	665	169	2 508	754	183
Commerciaux						
Institutions financières	103		52	90		36
Total des prêts non productifs	1 895	665	221	2 598	754	219

*Montant compris dans les prêts à recevoir bruts.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

En 1995, les intérêts non courus pendant l'exercice sur les prêts non productifs se sont élevés à 174 millions de dollars (contre 185 millions en 1994). La Société a reçu, à l'égard des prêts désignés comme non productifs, des paiements de 116 millions de dollars (contre 79 millions en 1994), enregistrés comme intérêts créditeurs.

Les intérêts créditeurs les plus importants reçus des emprunteurs souverains s'établissent comme suit :

	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Brésil	65	20
Argentine	5	12
Égypte		11
Pérou.....	8	9
Gabon.....	9	8
Kenya.....	4	
Autres.....	25	19
Total	116	79

7. Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts s'établit comme suit :

	1995			1994		
	Prêts souverains	Prêts commerciaux	Total	Prêts souverains	Prêts commerciaux	Total
	(en millions de dollars)					
Provision générale	1 000	159	1 159	774	94	868
Provision spéciale		97	97		67	67
Total	1 000	256	1 256	774	161	935

En 1995, la Société a adopté un système de classification fondé sur des notations externes des pays pour établir la provision générale pour les prêts souverains productifs, et elle a augmenté les taux de la provision générale en conséquence afin de les aligner sur le système utilisé pour les prêts productifs commerciaux. De plus, elle compare ses prêts souverains non productifs à la valeur du marché d'emprunts souverains semblables, notamment les obligations Brady, lorsqu'elle établit la valeur comptable de ses prêts souverains non productifs. Elle tient compte également de ses antécédents et de ses prévisions en matière de flux de trésorerie, dans l'établissement d'une provision générale adéquate pour les prêts souverains non productifs. Par suite de ces changements, la provision pour pertes sur prêts a augmenté de 260 millions de dollars.

Au cours de l'exercice, les changements suivant ont été apportés à la provision pour pertes sur prêts :

	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Solde au début de l'exercice	935	751
Provision pour pertes sur prêts	341	140
Intérêts contrepassés sur prêts non productifs	(3)	(3)
Radiations		5
Recouvrements		42
Opérations de change	(17)	
Solde à la fin de l'exercice	1 256	935

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

8. Engagements sur prêts

Les engagements non versés relatifs à des conventions de prêts signées s'élèvent à 1 854 millions de dollars (contre 2 357 millions en 1994). La Société compte financer ces engagements aux alentours de leurs versements, généralement sur une période de trois ans, en émettant des titres de créance sur les marchés de capitaux internationaux à des taux d'intérêt commerciaux, et en augmentant le capital-actions. De façon générale, la Société s'efforce de faire correspondre les échéances et les devises de ses emprunts avec celles de ses prêts.

Les engagements non versés s'établissent comme suit :

	1995		1994	
	Solde- engag. non versés	Rende- ment réel	Solde- engag. non versés	Rende- ment réel
	\$	%/écart	\$	%/écart
	(en millions de dollars)			
Souverains ⁽¹⁾				
—À taux fixe	454	8,76	783	8,54
—À taux variable ⁽²⁾	227	+2,86	323	+2,56
Total partiel	681		1 106	
Commerciaux ⁽¹⁾				
—À taux fixe	116	8,72	189	8,79
—À taux variable ⁽²⁾	1 057	+1,01	1 062	+0,80
Total partiel	1 173		1 251	
Total	1 854		2 357	

(1) Tous les rendements sont calculés selon la moyenne pondérée des soldes respectifs des engagements non versés.

(2) Écarts des taux d'intérêt variables représentés surtout par le LIBOR pour le dollar américain.

9. Assurances et garanties

Les polices d'assurance en vigueur et les garanties en cours de la Société s'élèvent à 6 214 millions de dollars (contre 5 054 millions en 1994). Les échéances de ces polices et de ces garanties se présentent comme suit :

	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Assurances à court terme	4 000	2 896
Assurances à moyen terme		
1995		365
1996	430	327
1997	298	255
1998	113	77
1999	275	231
2000	84	242
2001 et au-delà	1 014	661
Total	6 214	5 054

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 AU 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

 La répartition géographique des engagements sur assurances
 les plus élevés s'établit comme suit :

	1995			1994		
	À court terme	À moyen terme	Total	À court terme	À moyen terme	Total
(en millions de dollars)						
Mexique	377	10	387	644	17	661
É.-U.	1 173	65	1 238	834	34	868
Turquie				67	285	352
Brésil	364	3	367	287	2	289
Malaisie				28	195	223
Japon	353	2	355			
Canada	147	207	354			
Autres	1 586	1 927	3 513	1 036	1 625	2 661
Total	4 000	2 214	6 214	2 896	2 158	5 054

 Les polices d'assurance en vigueur et les garanties en cours,
 qui s'élèvent à 6 214 millions de dollars (contre 5 054 millions
 en 1994), se répartissent comme suit :

	1995	1994
(en millions de dollars)		
Assurance-crédit	4 232	3 028
Assurance-caution de bonne fin	427	572
Assurance-cautionnement	204	148
Assurance pour les produits agricoles		
en vrac	123	313
Assurance-investissement à l'étranger	872	732
Garanties de prêts	356	261
Total	6 214	5 054

 Un montant de réassurance de 116 millions de dollars
 (contre 70 millions en 1994) a été déduit des polices d'assu-
 rance en vigueur.

**10. Indemnités recouvrables sur assurances et provision pour
 sinistres**

 En 1995, la Société a versé des indemnités sur assurances de
 28 millions de dollars (contre 47 millions en 1994), et a
 recouvré 8 millions de dollars (contre 38 millions en 1994).

 Du montant total de 28 millions de dollars versé en indem-
 nités, 96 % visaient le programme des assurances à court
 terme. La répartition géographique des indemnités les plus
 fortes est la suivante :

	1995		1994	
	Indem- nités régliées	Indem- nités recouvrées	Indem- nités régliées	Indem- nités recouvrées
(en millions de dollars)				
Iran			21	23
Algérie			7	
É.-U.	12	3	6	2
Cuba	2	2	5	12
Mexique	8	1	3	
Venezuela	3	1		
Canada	1			
Autres	2	1	5	1
Total	28	8	47	38

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 1995—Suite

Au cours de l'exercice, les changements suivants ont été apportés à la provision pour sinistres :

	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Solde au début de l'exercice	149	111
Provision pour sinistres sur assurances ...	49	40
Dépenses de recouvrement	(2)	(1)
Réévaluation des indemnités recouvrables	(13)	(5)
Opérations de change	(2)	4
Solde à la fin de l'exercice	181	149

11. Emprunts

La Société émet des titres de créance sur les marchés de capitaux du monde entier à des taux d'intérêt commerciaux. Elle émet également des titres à long terme libellés en dollars canadiens, en dollars américains et dans d'autres devises. Elle utilise les swaps de devises pour convertir les billets à taux fixe libellés en monnaie étrangère, notamment en dollars américains. Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour convertir les titres à taux fixe en titres à taux variable, liés principalement au LIBOR.

Les échéances des emprunts se présentent comme suit :

			1995	1994
	Taux fixe	Taux variable	Total	Total
(en millions de dollars)				
Moins de 12 mois :	273	1 759	2 032	1 447
1996				1 031
1997	270	491	761	512
1998	688	970	1 658	1 542
1999	751	68	819	842
2000	273	198	471	461
2001 et au-delà	520	1 341	1 861	1 825
Total	2 775	4 827	7 602	7 660
Rendement réel en 1995 ⁽¹⁾	7,16 %	5,4 %		
Rendement réel en 1994 ⁽¹⁾	7,47 %	5,32 %		

⁽¹⁾ Les contrats de swap sont pris en compte dans le calcul des rendements.

12. Capital-actions

Le capital-actions autorisé est de 1,5 milliard de dollars, soit 15 millions d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune. Le nombre d'actions émises et entièrement libérées est de 8,5 millions (contre 8,1 millions en 1994). Au cours de l'exercice, la Société a émis 380 000 actions (contre 250 000 en 1994).

13. Opérations entre apparentés

En sa qualité d'organisme de crédit à l'exportation et de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada, la Société bénéficie de la participation du Canada au Club de Paris. Sous les auspices de ce groupe international chargé de régler, sur le plan multilatéral, les difficultés de paiement des entités souveraines, des négociations débouchent sur des accords de rééchelonnement auxquels viennent s'ajouter des mesures imposées par le Fonds monétaire international pour alléger ces problèmes de remboursement.

Le gouvernement du Canada estime que la stratégie adoptée à l'égard de l'endettement international pourrait donner lieu à des ententes multilatérales d'allègement de la dette entre les gouvernements créditeurs afin de faciliter l'application des programmes officiels de redressement économique adoptés par certains pays débiteurs. Il s'est engagé à indemniser entièrement la Société pour toutes les conséquences financières qu'elle pourrait subir s'il participait à des accords portant sur le service de la dette ou sur la réduction de la dette.

La direction a pour principe de considérer les prêts souverains comme recouvrables à moins qu'il soient formellement répudiés par les pays débiteurs. Cependant, des retards indéfinis dans le remboursement du principal et le paiement des intérêts sont susceptibles de se produire.

En 1995, la Société a reçu 374 millions de dollars (contre 15 millions en 1994) du gouvernement du Canada au titre du remboursement du principal et du paiement des intérêts, et elle a constaté des revenus de 11 millions de dollars (contre 151 millions en 1994), conformément aux accords d'allègement de la dette.

14. Soldes en devises

La Société possède un actif et un passif considérables en dollars américains et dans d'autres devises. Compte tenu des contrats de change, l'équivalent en dollars canadiens s'établit comme suit :

	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Deutsche Marks		
Actif	443	333
Passif	591	469
Risques nets (Actif (Passif))	(148)	(136)
Taux de change pour 1 DM	0,9520	0,9053
Unités de compte européennes		
Actif	275	259
Passif	174	170
Risques nets (Actif (Passif))	101	89
Taux de change pour 1 UCE	1,7503	1,7191
Livres sterling		
Actif	153	52
Passif	149	52
Risques nets (Actif (Passif))	4	
Taux de change pour 1 £	2,1202	2,1961
Dollars américains		
Actif	7 289	7 428
Passif	7 140	7 361
Risques nets (Actif (Passif))	149	67
Taux de change pour 1 \$ US	1,3652	1,4028
Autres devises		
Actif	19	5
Passif	19	
Risques nets (Actif (Passif))		5

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1995—Fin

15. Instruments financiers comportant des risques hors bilan

Toute opération commerciale comporte nécessairement un risque de perte. Il peut s'agir de risques de crédit, par exemple lorsque l'un des deux parties à une opération ne respecte pas les modalités de l'entente, entraînant des pertes financières à l'autre partie, ou de risques inhérents au prix, par suite de fluctuations des taux de change ou des taux d'intérêt, ou encore de risques liés au marché.

La Société limite ses risques de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières bénéficiant d'une cote initiale de solvabilité A pour les crédits sur trois ans ou moins, et de AA pour les crédits supérieurs à trois ans. En outre, elle possède des politiques et des mécanismes internes pour les approbations de crédit, leur suivi et leur contrôle. Grâce à ses mécanismes de contrôle, la Société ne prévoit pas de contre-performance majeure de la part des institutions avec lesquelles elle traite.

La répartition des engagements auprès d'autres institutions à l'égard des postes hors bilan se présente comme suit :

	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Créance de qualité supérieure, > A.....	343	242
Créance de qualité moyenne, = A.....	84	107
Total	427	349

Afin de limiter les risques et de réduire ses coûts de financement, la Société a recours à des instruments de couverture et à des instruments financiers dérivés hors bilan. Les instruments financiers, principalement en dollars américains, comportant des montants de principal réel ou des montants nominaux de référence en cours au 31 décembre 1995, s'établissaient comme suit :

	1995	1994
	(en millions de dollars)	
Contrats de change	1 331	1 640
Swaps de devises	2 215	1 684
Swaps de taux d'intérêt	2 706	2 464
Options vendues, engagements jusqu'en 1998 (en \$ US)	350	350
Options achetées, venant à échéance en 1998 (en \$ US)	600	800
Contrats de garantie de taux d'intérêt	20	10

Les risques de crédit inhérents aux couvertures, aux instruments financiers dérivés (427 millions de dollars) et aux placements (1 225 millions de dollars) ne devraient pas dépasser 20 millions de dollars. En conséquence, la Société a établi une provision pour pertes sur créances de 20 millions de dollars (contre 13 millions en 1994), montant qui est compris dans les comptes créditeurs.

16. Comptes administrés pour le Canada

a) Aux termes de la Loi, la Société administre pour le Canada certains prêts et programmes de dettes éventuelles autorisés par le ministre du Commerce international avec l'assentiment du ministre des Finances, dont le Conseil d'administration n'assume la responsabilité que pour la gestion et l'administration. Ces comptes sont maintenus séparément des comptes de la Société et sont consolidés chaque année, au 31 mars, dans les états financiers du gouvernement du Canada, qui font l'objet d'un rapport distinct du vérificateur général du Canada. Les éléments d'actif administrés pour le Canada se sont élevés à 2 812 millions de dollars (contre 2 641 millions en 1994). Ils comportent essentiellement des prêts à recevoir et des intérêts et honoraires courus comptabilisés selon les conventions et les pratiques comptables établies par le gouvernement du Canada.

b) Limites statutaires, prêts et engagements sur prêts, et dettes éventuelles en vigueur

La Loi prévoit que les prêts et les engagements en cours avec des emprunteurs étrangers, et les responsabilités en vertu de contrats d'assurance et d'autres accords, ne peuvent dépasser 13 milliards de dollars sur les comptes administrés pour le Canada. La situation à l'égard de cette limite, déterminée conformément à la Loi, est de 4 296 millions de dollars (contre 4 134 millions en 1994).

c) La Société a reçu du gouvernement du Canada un remboursement de dépenses et de frais d'administration s'élevant à 16 millions de dollars (contre 14 millions en 1994).

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers et tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction et ils ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société. Les états financiers, qui comprennent aussi des chiffres fondés sur la meilleure estimation découlant de l'expérience et du jugement de la direction, ont été préparés avec soin, en fonction de l'importance relative des opérations et selon les principes comptables généralement reconnus.

La direction de la Société tient des livres et des documents comptables, de même que des systèmes de contrôle et d'information à des fins de gestion financière et administrative, qui sont conçus pour la production de renseignements financiers fiables et exacts en temps opportun. Ces contrôles permettent de garantir raisonnablement que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées avec économie et efficacité en vue de la réalisation des objectifs de la Société, que les opérations sont effectuées de façon efficace et que les transactions sont conformes à la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société.

Il incombe au vérificateur interne de la Société d'évaluer les systèmes, les méthodes et les pratiques de la Société. Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers de la Société et en fait un compte rendu à la Société Radio-Canada et au ministre désigné du Patrimoine canadien.

Le comité de vérification du conseil d'administration, qui comprend quatre personnes, dont aucune n'est membre de la direction, revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur général y afférent, et fait des recommandations au conseil d'administration à cet égard. Il supervise les activités de vérification interne et rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général du Canada pour discuter du processus d'établissement des rapports financiers ainsi que des questions concernant la vérification, la comptabilité et les rapports.

le président-directeur général,
Perrin Beatty

la première vice-présidente aux ressources,
Louise Tremblay

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA ET À LA MINISTRE DÉSIGNÉE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan de la Société Radio-Canada au 31 mars 1996 et les états des résultats et rapprochement en fonction du financement gouvernemental, du compte du fonds effectif et de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la radiodiffusion*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada
Wm. F. Radburn, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 14 juin 1996

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—Suite

BILAN AU 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

ACTIF	1996	1995	PASSIF	1996	1995
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements à court terme	181 055	58 608	Créditeurs et charges à payer	191 579	176 396
Débiteurs	108 620	103 392	Indemnités de vacances à payer	37 730	54 272
Émissions réalisées, en cours de production ou disponibles pour la vente	77 849	76 965	Indemnités de cessation d'emploi	153 293	36 074
Droits sur films et textes et autres frais payés d'avance	61 369	57 580	Intérêts courus sur le contrat de location-acquisition (note 11)	14 193	15 577
Impôt sur le revenu, reporté	18 858			396 795	282 319
	447 751	296 545	À long terme		
Immobilisations (note 7)	1 219 056	1 279 489	Indemnités de cessation d'emploi	66 684	104 093
Charges reportées et fonds commercial (note 8)	28 987	36 011	Charge de retraite reportée (note 10)	155 314	69 932
Autres	882	915	Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 11)	397 672	418 017
	1 248 925	1 316 415		619 670	592 042
			FONDS EFFECTIF		
	447 751	296 545	Compte du fonds effectif	680 211	738 599
	1 219 056	1 279 489		1 696 676	1 612 960
	28 987	36 011			
	882	915			
	1 248 925	1 316 415			
	1 696 676	1 612 960			

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

la première vice-présidente, ressources,
LOUISE TREMBLAY

Approuvé au nom du conseil d'administration :

un administrateur,
GUYLAINE SAUCIER

un administrateur,
ALAIN PARIS

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
ET RAPPROCHEMENT EN FONCTION DU FINANCEMENT
GOUVERNEMENTAL
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Revenus		
Crédit parlementaire d'exploitation (note 3 a))	918 229	951 358
Virement du crédit parlementaire d'immobilisations (note 3 a))	45 000	
Autres revenus, au net (note 4)	295 142	291 793
	<u>1 258 371</u>	<u>1 243 151</u>
Dépenses		
Activités de programmation — Télévision et radio	1 141 264	1 212 753
Distribution des services de télévision et radio	152 308	155 560
Administration nationale	22 085	28 625
Total des dépenses, avant compression des effectifs et impôts	1 315 657	1 396 938
Perte nette d'exploitation, avant compression des effectifs et impôts	(57 286)	(153 787)
Programme de compression des effectifs (note 5)	205 501	37 274
Crédit parlementaire pour le programme de compression des effectifs (note 3 a))	(106 025)	
Coûts nets de compression des effectifs	99 476	37 274
Total des dépenses, avant impôts	1 415 133	1 434 212
Perte nette d'exploitation, avant impôts	(156 762)	(191 061)
Provision pour l'impôt sur le revenu et l'impôt des grandes sociétés (note 6)		
Impôt courant	21 899	2 656
Impôt reporté	(18 858)	
	<u>3 041</u>	<u>2 656</u>
Perte nette d'exploitation pour l'exercice	(159 803)	(193 717)
Rapprochement en fonction du financement gouvernemental		
Déduire : postes nets ne nécessitant pas des fonds d'exploitation courants (note 3 b))	153 018	172 086
Déficit du fonds d'exploitation pour l'exercice	(6 785)	(21 631)
Excédent du fonds d'exploitation, début de l'exercice	356	21 987
(Déficit) excédent du fonds d'exploitation, fin de l'exercice	(6 429)	356

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DU COMPTE DU FONDS EFFECTIF
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Solde, début de l'exercice	738 599	756 822
Ajouter (déduire) :		
Crédits parlementaires (note 3 a))		
Immobilisations	97 415	138 494
Fonds de roulement	4 000	4 000
Virement d'avances au fonds effectif		33 000
Perte nette d'exploitation pour l'exercice	(159 803)	(193 717)
Solde, fin de l'exercice	<u>680 211</u>	<u>738 599</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—Suite

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Activités d'exploitation		
Perte nette d'exploitation pour l'exercice	(159 803)	(193 717)
Gain (perte) découlant de l'aliénation d'immobilisations	(2 611)	1 924
Postes hors caisse		
Amortissement des immobilisations	137 411	123 600
Dépréciation d'un placement		1 805
Amortissement des charges reportées et du fonds commercial	7 418	1 527
Indemnités de cessation d'emploi	(37 409)	(9 496)
Cotisation de retraite reportée	85 382	42 220
Variation nette des soldes du fonds de roulement hors encaisse et place- ments à court terme (note 12)	85 719	77 888
	116 107	45 751
Activités de financement		
Crédits parlementaires (note 3 a))		
Immobilisations	97 415	138 494
Fonds de roulement	4 000	4 000
Produits de l'aliénation des immobilisations et placement/financement provenant d'autres organismes	4 560	5 392
Obligations découlant de contrats de location-acquisition		2 403
	105 975	150 289
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(81 438)	(135 036)
Portion de capital des paiements de location-acquisition	(17 836)	(46)
Immeuble et équipement acquis en vertu de contrats de location-acquisition		(2 403)
Acquisition d'une entreprise de radiodiffusion ..		(10 500)
Charges reportées	(394)	(26 022)
Autres	33	(820)
	(99 635)	(174 827)
Augmentation de l'encaisse et des placements à court terme	122 447	21 213
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	58 608	37 395
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	181 055	58 608

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

1. Pouvoirs et objectif

La Société Radio-Canada a d'abord été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur la radiodiffusion* de 1936, puis maintenue en vertu des lois sur la radiodiffusion de 1958, 1968 et 1991. Elle est mandataire de Sa Majesté, et tout bien qu'elle acquiert devient la propriété de cette dernière.

À titre de radiodiffuseur public national, la Société Radio-Canada offre des services de radio et de télévision dans les deux langues officielles comportant une programmation qui est principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

2. Principales conventions comptables
a) Périmètre comptable

Les états financiers comprennent les comptes de la Société ainsi que sa quote-part des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses liés à des activités en coentreprise.

b) Crédits parlementaires

La Société est financée principalement par le gouvernement du Canada. Ses crédits parlementaires servent aux dépenses d'exploitation et sont comptabilisés comme revenus. Les crédits parlementaires pour les fonds d'immobilisations et de roulement sont portés au compte du fonds effectif.

c) Émissions réalisées, en cours de production ou disponibles pour la vente

Les émissions réalisées et en cours de production, ou disponibles pour la vente sont inscrites à leur valeur d'acquisition, laquelle comprend le coût du matériel et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'oeuvre et des frais généraux imputable aux émissions.

Les coûts des émissions sont imputés à l'exploitation lorsque les émissions sont diffusées, vendues ou jugées inutilisables.

d) Droits sur films et sur textes

La Société prend des engagements contractuels pour les droits de diffusion de films. Ces engagements figurent dans les comptes à titre de «droits sur films payés d'avance» à mesure que les paiements sont effectués selon les modalités de chaque contrat. Ces droits sont imputés à l'exploitation au moment de la diffusion des films ou lorsque ceux-ci sont jugés inutilisables.

e) Placements à court terme

Les placements à court terme, qui comprennent les dépôts bancaires, les billets et les bons du Trésor, sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, laquelle est presque équivalente à la valeur marchande.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996—Suite

f) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à leur valeur d'acquisition. Le coût des biens construits par la Société comprend les matériaux, les services d'ingénierie, les frais directs de main-d'oeuvre et les frais généraux qui s'y rapportent. Les immobilisations inscrites comme locations-acquisitions sont initialement inscrites selon la valeur actualisée des paiements minimaux de loyer au début du bail. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de taux basés sur la durée d'utilisation prévue des biens, comme suit :

—Immeubles	33 ans
—Équipement technique	
Émetteurs et pylônes	20 ans
Autres	10 ans
—Mobilier et matériel de bureau	10 ans
—Ordinateurs	5 ans
—Véhicules	5 ans

Les améliorations locatives sont capitalisées et amorties sur la durée restante du contrat de location (durée maximale de cinq ans). Les sommes relatives aux projets d'immobilisations en cours sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations lorsque le projet est achevé, et elles sont alors amorties conformément à la politique de la Société.

g) Charges reportées et fonds commercial

Les charges reportées engagées pour la mise au point des chaînes spécialisées et le fonds commercial issu de l'acquisition d'entreprises de radiodiffusion sont amortis sur une période de sept ans, qui est la durée normale d'une licence d'exploitation. Les charges reportées engagées par les coentreprises sont amorties sur une période de cinq ans. Les autres charges sont amorties sur la période de l'entente pertinente.

Le fonds commercial provenant de l'achat d'une entreprise de radiodiffusion est inscrit à sa valeur d'acquisition. Lorsque la valeur du fonds tombe sous sa valeur comptable et que cette baisse est considérée comme permanente, cette dernière est inscrite comme charge.

h) Coûts et obligations associés au régime de retraite

La Société souscrit à un régime de retraite à prestations déterminées qui offre diverses rentes de retraite fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière.

Le coût des prestations de retraite accumulées par les employés est déterminé au moyen d'une méthode de répartition fondée sur une évaluation actuarielle en vertu de laquelle les hausses salariales projetées, s'il y a lieu, sont attribuées au pro rata des années de service et imputées à l'exploitation au fur et à mesure que s'écoulent les années de service. Ce coût tient compte de l'hypothèse la plus probable retenue par la direction concernant le rendement prévu des placements de la Caisse de retraite, l'augmentation des salaires, le taux de mortalité des participants, le nombre de départs et l'âge de la retraite des participants. L'excédent constaté lors de l'introduction de la présente convention comptable, les rajustements découlant des modifications apportées au régime, les excédents et les déficits actuariels et les modifications dans les hypothèses sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

L'écart entre la charge de retraite accumulée et les cotisations patronales au régime de retraite constitue dans le bilan une charge reportée à long terme ou une charge de retraite reportée, selon le cas.

i) Autres avantages sociaux après la cessation d'emploi

En plus des prestations de retraite, la Société offre une assurance-vie à ses retraités. Les coûts de cette assurance sont comptabilisés tels qu'ils sont engagés par la Société au cours de la période de retraite.

j) Indemnités de cessation d'emploi et de vacances

Les indemnités de cessation d'emploi et de vacances sont comptabilisées au fur et à mesure que les dépenses s'accumulent selon les conditions d'emploi.

Les indemnités de cessation d'emploi sont calculées sur une base actuarielle en tenant compte des paiements prévus à venir, des probabilités de paiements et de l'écart d'actualisation à la date d'évaluation. La valeur actualisée du coût projeté est inscrite comme passif.

Les indemnités de vacances sont évaluées au prix coûtant selon les échelles salariales en vigueur à la fin de l'exercice pour toutes les indemnités de vacances inutilisées qui s'accumulent au crédit des employés.

3. Crédits parlementaires

a) Ventilation des crédits parlementaires approuvés et des paiements reçus par la Société durant l'exercice :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Crédits pour :		
Fonds d'exploitation		
—Fonds d'exploitation annuel	918 229	951 358
—Virement du fonds d'immobilisations	45 000	
	963 229	951 358
Financement pour le programme de compression des effectifs ⁽¹⁾	106 025	
Fonds d'immobilisations	142 415	138 494
—Moins : virement au fonds d'exploitation	45 000	
	97 415	138 494
Fonds de roulement	4 000	4 000
Virement d'avances du gouvernement au fonds effectif		33 000

⁽¹⁾ De ce montant, une somme totale de 50 millions de dollars a été reçue sous forme d'avance qui sera remboursée chaque année à partir de crédits futurs, avec intérêt, à compter de 1998-1999 et jusqu'à 2009-2010.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996—Suite

- b) Comme la Société reçoit une bonne partie de son financement sous forme de crédits parlementaires, elle gère ses activités d'exploitation en fonction du financement gouvernemental. Les dépenses réelles nécessitant des fonds d'exploitation courants constituent la mesure essentielle des besoins financiers en matière d'exploitation pour l'exercice.

Résumé des postes de rapprochement ne nécessitant ou ne produisant pas des fonds d'exploitation courants :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Amortissement des immobilisations . . .	137 411	123 600
Fonds commercial et autre	5 108	1 346
Postes liés aux immobilisations	(2 611)	1 924
Intérêt débiteur sur un contrat de location-acquisition	14 193	15 577
Dépréciation de placements		1 805
Indemnités de cessation d'emploi et de vacances	(53 951)	(13 124)
Impôt sur le revenu, reporté	(18 837)	22
Cotisation de retraite reportée	85 382	42 220
Coûts des stocks d'émissions	1 900	16 061
	<u>168 595</u>	<u>189 431</u>
Déduire : postes nets non compris dans l'état des résultats d'exploitation et nécessitant des fonds d'exploitation courants	15 577	17 345
	<u>153 018</u>	<u>172 086</u>

Les chiffres ci-dessus comprennent 6,3 millions de dollars (7,3 millions en 1995) pour des postes ne nécessitant pas des fonds d'exploitation courants et inclus dans les autres revenus nets, 129 millions (183,8 millions en 1995) pour des postes ne nécessitant pas des fonds d'exploitation courants avant prise en compte des coûts de compression des effectifs et des impôts, et 36,5 millions (crédit de 19,1 millions en 1995) pour les programmes de compression des effectifs.

4. Autres revenus, au net

Ce poste comprend les éléments suivants :

	1996			1995		
	Revenus	Dépenses	Montant net	Revenus	Dépenses	Montant net
	(en milliers de dollars)					
Publicité	305 508	44 041	261 467	296 774	41 764	255 010
Services spécialisés						
CBC Newsworld	51 173	51 814	(641)	52 676	53 117	(441)
Réseau de l'information (RDI)	27 500	27 908	(408)	6 323	5 903	420
Ventes d'émissions	13 598	12 043	1 555	12 016	8 864	3 152
RCI	10 080	16 448	(6 368)	16 357	18 367	(2 010)
Divers	56 321	16 784	39 537	42 297	6 635	35 662
Total	<u>464 180</u>	<u>169 038</u>	<u>295 142</u>	<u>426 443</u>	<u>134 650</u>	<u>291 793</u>

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996—Suite

Services spécialisés—CBC Newsworld et RDI

La Société exploite CBC Newsworld et RDI en vertu de conditions de licence qui exigent que la SRC rende compte des coûts et des revenus marginaux de ces entreprises. Conformément à ces conditions, la Société déclarera les résultats ci-dessus pour 1996 au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, à qui elle a déjà fourni les chiffres de 1995.

Au 31 mars 1996, l'excédent cumulatif net d'exploitation reporté pour financer des activités d'exercices à venir totalisait 0,6 million de dollars pour CBC Newsworld (1,2 million en 1995) et 12 000 dollars pour RDI (0,4 million en 1995). Ces activités font partie intégrante de l'exploitation de la Société.

RCI

RCI est exploité en vertu d'une entente avec le ministre des Affaires étrangères. En 1994-1995, la Société a recouvré la totalité des coûts directs relatifs au service. En 1995-1996, elle a accepté d'exploiter le service, malgré une importante diminution du financement.

5. Programmes de compression des effectifs

Au cours de l'exercice, la Société a accéléré ses efforts de réduction des coûts et a entrepris un programme important de compression des effectifs pour parer aux répercussions des réductions budgétaires annoncés par le gouvernement du Canada.

La compression des effectifs entraînera le départ d'employés au moyen de programmes d'incitation à la retraite et de licenciements.

Voici les meilleures estimations de la direction pour ce qui est des coûts relatifs au programme de compression des effectifs :

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Indemnités de cessation d'emploi et avantages spéciaux	99,350	33,274
Charge de retraite ⁽²⁾	94,909	4,000
Remplacements, mutations et frais de déplacements, autres	11,242	
	<u>205,501</u>	<u>37,274</u>
Rapprochement en fonction du financement gouvernemental		
Ajouter : dépenses non provisionnées inscrites annuellement en tant que partie intégrante des activités habituelles (exercices précédents) ⁽¹⁾	57,547	23,051
Moins : charge de retraite ⁽²⁾	(94,909)	(4,000)
Dépenses en fonction du financement gouvernemental	<u>168,139</u>	<u>56,325</u>

Les autres coûts de compression des effectifs qui ne peuvent pas être estimés de façon raisonnable seront inscrits au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Dans son budget de mars 1996, le gouvernement du Canada a annoncé une réduction additionnelle de 29,4 millions de dollars du budget de la Société à compter de l'exercice 1998-1999. Les coûts de compression des effectifs qui découlent de cette mesure supplémentaire sont en train d'être évalués et seront comptabilisés dans l'exercice à venir.

La Société a demandé l'aide du gouvernement du Canada pour financer les coûts du programme de compression des effectifs. Si la Société reçoit des fonds, elle les comptabilisera comme revenus.

⁽¹⁾ Indemnités de cessation d'emploi et de vacances inscrites annuellement comme devant être versées aux employés (charges à payer) en vertu de leurs conditions respectives d'emploi.

⁽²⁾ La charge de retraite reflète les répercussions de l'importante réduction de l'effectif de la Société—qui fait suite à la mise en oeuvre du programme de compression des effectifs—sur les coûts et obligations associés au régime de retraite de la SRC.

6. Impôt sur le revenu et impôt des grandes sociétés

En tant que société d'État visée par la partie LXXI du Règlement de l'impôt sur le revenu, la Société est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), mais pas aux impôts provinciaux sur le revenu pour ses propres activités.

La provision nette pour impôt de 3 millions de dollars (2,7 millions en 1995) établie pour la Société est la différence entre, d'une part, la provision pour l'impôt sur le revenu et l'impôt des grandes sociétés (21,9 millions) et, d'autre part, l'impôt sur le revenu reporté (18,9 millions).

La Société affiche des écarts temporaires nets de 161,4 millions de dollars (1995—179,6 millions) qui découlent des postes de revenus et de dépenses déclarés à des fins fiscales dans des périodes autres que comptables. Aucun avantage à ce titre n'a été pris en compte dans les états financiers. En général, ces écarts temporaires résultent de la comptabilisation des charges à payer au titre du régime de retraite et des indemnités de cessation d'emploi, ainsi que de la déduction pour amortissement du contrat de location-acquisition de longue durée, lorsque le financement de l'obligation contractuelle est prévu sur plusieurs années. La déduction pour amortissement n'est pas demandée pour les autres immobilisations, étant donné que la totalité du financement connexe est habituellement reçue au cours de l'exercice même de l'acquisition du bien.

7. Immobilisations

	1996		1995	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			
Terrains	35 941		35 941	36 131
Immeubles	345 390	176 974	168 416	164 920
Équipement technique	1 053 283	591 035	462 248	481 063
Mobilier, matériel de bureau et ordinateurs	71 775	38 969	32 806	35 788
Véhicules	27 879	16 800	11 079	12 219
Améliorations locatives	7 068	4 944	2 124	851
Biens en location-acquisition	510 999	45 984	465 015	482 341
Projets d'immobilisations en cours	41 427		41 427	66 176
	<u>2 093 762</u>	<u>874 706</u>	<u>1 219 056</u>	<u>1 279 489</u>

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—Suite

 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996—Suite

8. Charges reportées et fonds commercial

	1996		1995	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
(en milliers de dollars)				
Charges reportées				
CBC Newsworld	6 490	6 193	297	1 007
Réseau de l'information	5 243	572	4 671	4 849
Activités en coentreprise	2 839	620	2 219	2 664
Autres ententes	18 509	4 291	14 218	18 509
Fonds commercial	9 799	2 217	7 582	8 982
	<u>42 880</u>	<u>13 893</u>	<u>28 987</u>	<u>36 011</u>

9. Activités en coentreprise

La Société détient une participation nette de 6,1 millions de dollars (7,4 millions en 1995) dans des coentreprises qui sont comptabilisées sur la base de la consolidation proportionnelle.

10. Charge de retraite reportée

Les projections faites à partir de la dernière évaluation actuarielle établissent la valeur actualisée estimative des prestations constituées à 2 500,4 millions de dollars au 31 mars 1996 (2 357,5 millions en 1995), ce qui comprend une somme de 9 millions (11 millions en 1995) au titre des prestations de retraite non provisionnées. La valeur marchande de l'actif de la Caisse de retraite au 31 mars 1996 était de 2 562,4 millions de dollars (2 421,7 millions en 1995).

La charge de retraite reportée au 31 mars 1996, qui s'établit à 155,3 millions de dollars (69,9 millions en 1995), constitue la différence entre la charge de retraite cumulée et les cotisations patronales au régime de retraite. Cette hausse est principalement attribuable à la prise en compte immédiate dans la charge de retraite des cotisations supplémentaires à venir au régime de retraite qu'entraînera le programme de compression des effectifs (se reporter à la note 5).

11. Obligations en vertu de contrats de location-acquisition

a) Centre de radiodiffusion à Toronto

Les versements minimaux de location à venir et l'obligation découlant du bail du Centre de radiodiffusion s'établissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
1997	35 601
1998	37 541
1999	40 316
2000	43 699
2001	46 502
Par la suite ^(*)	1 045 457
Total des paiements minimaux futurs ^(*)	<u>1 249 116</u>
Déduire : intérêt imputé	<u>851 573</u>
Valeur actuelle des paiements minimaux en vertu de l'obligation de location-acquisition	397 543
Obligation d'intérêts courus	<u>14 193</u>
Obligation découlant du contrat de location-acquisition	<u>411 736</u>

^(*) Conformément à son intention, la direction a évalué les sommes globales payables aux termes du contrat de location-acquisition en fonction des taux d'intérêt considérés probables pour un tel financement amorti sur une période de 30 ans.

b) Autre

Au 31 mars, l'obligation de la Société découlant d'un contrat de location-acquisition autre que celui du Centre de radiodiffusion à Toronto s'établissait à 129 000 dollars.

12. Variation nette des soldes du fonds de roulement hors caisse

	1996	1995
(en milliers de dollars)		
Provenance (utilisation) des liquidités :		
Débiteurs	(5 228)	(16 017)
Émissions réalisées, en cours de production ou disponibles pour la vente	(884)	24 594
Droits sur films et textes et autres frais payés d'avance	(3 789)	19 961
Impôt sur le revenu, reporté	(18 858)	
Créditeurs et charges à payer	15 183	24 087
Portion à court terme des contrats de location-acquisition	2	(36)
Indemnités de vacances à payer	(16 542)	(3 628)
Indemnités de cessation d'emploi	117 219	30 695
Intérêts courus sur le contrat de location-acquisition	(1 384)	(1 768)
	<u>85 719</u>	<u>77 888</u>

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996—Fin

13. Engagements

a) Reliés aux émissions

Au 31 mars 1996, le total des engagements s'établissait à 269,1 millions de dollars, ce qui comprenait 196,2 millions pour les droits sur les émissions sportives et 72,9 millions pour les achats d'émissions, les droits sur films et les coproductions.

b) Contrats de location-exploitation

Les paiements annuels à venir relativement aux contrats de location-exploitation se présentaient comme suit :

	(en milliers de dollars)
1997	35 198
1998	33 033
1999	30 123
2000	25 528
2001	1 422
2002-2062	4 730
Total des paiements à venir	<u>130 034</u>

c) Activités en coentreprise

La part proportionnelle des engagements de la Société dans des activités en coentreprise totalisait 5,7 millions de dollars.

14. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, diverses revendications et poursuites ont été intentées contre la Société. La direction estime que la majorité de ces revendications ne sont pas importantes; pour les autres, le montant des pertes éventuelles, s'il y a lieu, ne peut être estimé. Si jamais de telles dépenses étaient engagées, elles seraient imputées à l'exercice.

15. Opérations entre entités apparentées

La Société est apparentée, en propriété commune, à d'autres ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien et, dans le cadre de l'exploitation courante, elle conclut des opérations avec ces entités, conformément à l'usage commercial habituel applicable à toutes les personnes et entreprises. Les opérations conclues avec le gouvernement du Canada sont décrites aux notes 3 et 4.

16. Dépendance économique

La Société est tributaire des crédits parlementaires. Sans eux, elle ne serait pas en mesure de satisfaire aux dispositions de son mandat. (Se reporter à la note 3 pour des précisions sur les revenus provenant du gouvernement).

17. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres de 1995 ont été reclassés, de façon à être conformes à la présentation du présent exercice.

VIA RAIL CANADA INC.

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la société est responsable de la préparation et de l'exactitude des états financiers présentés dans son rapport annuel. Ces états ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent nécessairement des montants déterminés d'après la meilleure appréciation que la direction pouvait avoir de la situation. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux des états financiers. La direction considère que les états présentent fidèlement la situation financière de la société, les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, la société applique des contrôles, des conventions et des méthodes comptables internes visant à assurer la fiabilité de l'information financière et la protection des biens. Les systèmes de contrôle interne et les livres sont soumis à l'examen des vérificateurs internes Samson Bélair Deloitte & Touche, société en nom collectif et, dans le cadre de la vérification des états financiers, à celui du vérificateur général du Canada et de Raymond, Chabot, Martin, Paré, société en nom collectif.

Le comité de vérification du conseil d'administration, se composant uniquement d'administrateurs externes, se réunit périodiquement avec les vérificateurs internes et externes et avec la direction pour examiner l'étendue de la vérification et pour évaluer les comptes rendus de vérification. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration, suite à une recommandation du comité de vérification.

le président-directeur général
T.W. Ivany

le vice-président, planification
et finances, et trésorier
J.R. Paquette

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de VIA Rail Canada Inc. au 31 décembre 1995 et les états des résultats, du rapprochement en fonction du financement de l'exploitation par le gouvernement du Canada, du surplus d'apport, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi régissant les sociétés par actions* de régime fédéral, aux articles et aux règlements administratifs de la société.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
société en nom collectif
comptables agréés

Montréal, Canada

L. Denis Desautels, FCA
le vérificateur général du Canada

Ottawa, Canada
le 16 février 1996

VIA RAIL CANADA INC.—*Suite*BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994		1995	1994
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse et dépôts à terme	9 256	8 406	Fournisseurs et charges à payer	105 952	102 917
Clients	5 995	9 758	Produits reportés	5 131	4 963
Avance sur contrat (note 5)	4 789	12 879		111 083	107 880
À recevoir du Gouvernement du Canada	83 335	78 928	Passif à long terme		
Stocks	18 730	18 568	Restructuration du réseau et		
	122 105	128 539	frais de réorganisation (note 7)	22 740	48 086
Actif à long terme			Autre	9 097	7 482
Encaisse réservée au renouvellement des actifs				31 837	55 568
(note 3)	23 072	12 518	Avoir de l'actionnaire		
Placement, au coût (note 4)	2 001	2 001	Capital-actions (note 8)	9 300	9 300
Immobilisations (note 6)	636 195	647 293	Surplus d'apport	683 064	682 559
	661 268	661 812	Déficit	(51 911)	(64 956)
				640 453	626 903
	783 373	790 351		783 373	790 351

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Pour le conseil :

administrateur et président du comité de vérification
HUGH K. SMITH, c.r.*administrateur et président du conseil*
MARC LEFRANÇOIS

VIA RAIL CANADA INC.—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Produits		
Voyageurs	163 403	163 590
Autres	11 571	12 838
	<u>174 974</u>	<u>176 428</u>
Charges		
Frais des services à la clientèle	229 471	239 312
Frais de la maintenance du matériel roulant	98 734	114 187
Frais de marketing et de ventes	25 390	26 276
Frais des services de soutien	36 142	48 855
Frais généraux et administratifs	7 256	8 926
Frais de réorganisation (note 7)	20 412	19 942
Taxes sur le capital	917	1 718
	<u>418 322</u>	<u>459 216</u>
	<u>243 348</u>	<u>282 788</u>
Financement d'exploitation par le Gouvernement du Canada (note 11)	255 779	292 900
Résultats avant amortissements	12 431	10 112
Amortissements	38 509	49 381
Résultats nets	<u>(26 078)</u>	<u>(39 269)</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DU RAPPROCHEMENT EN FONCTION DU
FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION
PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Résultats nets	(26 078)	(39 269)
Postes ne nécessitant pas de (fournissant des) fonds d'exploitation courants		
Amortissement et profits/pertes sur immobilisations	39 123	50 169
Recouvrement des frais de restructuration du réseau et de réorganisation	(13 023)	(10 851)
	<u>26 100</u>	<u>39 318</u>
Excédent du financement de l'exploitation de l'exercice	22	49

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DU SURPLUS D'APPORT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Solde au début de l'exercice	682 559	707 426
Financement en capital par le Gouvernement du Canada	39 628	25 302
Virement au déficit		
Transactions hors caisse sur les immobilisations (1993—49 299 \$)	(39 123)	(50 169)
Solde à la fin de l'exercice	<u>683 064</u>	<u>682 559</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DU DÉFICIT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Solde au début de l'exercice	64 956	75 856
Résultats nets	26 078	39 269
Virement provenant de surplus d'apport		
Transactions hors caisse sur les immobilisations (1993—49 299 \$)	(39 123)	(50 169)
Solde à la fin de l'exercice	<u>51 911</u>	<u>64 956</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

VIA RAIL CANADA INC.—Suite

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995
(en milliers de dollars)

	1995	1994
Encaisse provenant (utilisée pour) des activités d'exploitation		
Résultats nets	(26 078)	(39 269)
Éléments hors caisse imputés (crédités) aux résultats		
Amortissements des immobilisations	41 411	45 182
Profits/pertes sur radiations, mises au rancart et aliénations d'immobilisations	(2 288)	4 987
Amortissements des crédits d'impôt à l'investissement	(614)	(788)
Fluctuations des éléments hors caisse du fond de roulement	17 357	(18 569)
Restructuration du réseau et frais de réorganisation	(25 346)	(7 075)
Autre passif à long terme	2 228	(33)
	6 670	(15 565)
Encaisse provenant (utilisée pour) des activités de financement		
Financement en capital par le Gouvernement du Canada	39 628	25 302
À recevoir du Gouvernement du Canada	(12 376)	(4 802)
	27 252	20 500
Encaisse provenant (utilisée pour) des activités d'investissement		
Encaisse réservée au renouvellement des actifs	(10 554)	(3 018)
Acquisition d'immobilisations	(39 628)	(25 302)
Avance sur contrat	4 121	12 364
Produits de la vente d'immobilisations excédentaires	7 482	2 020
Fournisseurs et charges à payer reliés aux immobilisations	5 507	5 390
	(33 072)	(8 546)
Encaisse et dépôts à terme		
Augmentation (diminution) de l'exercice	850	(3 611)
Solde au début de l'exercice	8 406	12 017
Solde à la fin de l'exercice	9 256	8 406
Représenté par		
Encaisse	(3 331)	1 141
Dépôts à terme	12 587	7 265
	9 256	8 406

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1995

1. Pouvoirs et objectifs

VIA Rail Canada Inc. est une société d'État nommée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle fut constituée en 1977 en vertu de la *Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral*. La mission de la société est de gérer et de fournir au public des services ferroviaires voyageurs sécuritaires, efficaces, efficaces et économiques au Canada. Elle utilise l'infrastructure ferroviaire appartenant à d'autres sociétés de chemins de fer, qui assurent également le contrôle de la circulation des trains.

La société n'est pas mandataire de Sa Majesté. Elle est assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et à celles de certaines provinces.

2. Conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables suivies par la société se résument comme suit :

a) Financement par le gouvernement du Canada

Le financement de l'exploitation, qui est relié aux services, activités et autres opérations engagés par la société pour exploiter et administrer les services ferroviaires voyageurs au Canada, est comptabilisé à l'état des résultats. Ce montant représente la différence entre les charges et les produits, excluant les transactions hors caisse reliées aux immobilisations, certains frais reliés à la restructuration du réseau et aux réorganisations, et est basé sur un budget d'exploitation qui est approuvé chaque année par le gouvernement du Canada. Les résultats d'exploitation sont rapprochés au financement de l'exploitation dans l'état du rapprochement en fonction du financement de l'exploitation par le gouvernement du Canada.

Le financement pour couvrir les frais de la restructuration du réseau et des réorganisations est présenté à titre de recouvrement à l'état des résultats dans l'année des décaissements ou de règlement final avec les employés ou fournisseurs.

Le financement pour les dépenses en immobilisations est crédité au surplus d'apport en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Charges en vertu de contrats de service de trains

La société a conclu avec Canadien Pacifique Limitée un contrat de service de trains ainsi que d'autres contrats pour couvrir les frais d'utilisation des voies, du personnel ferroviaire, du contrôle de l'exploitation des trains et des services d'entretien du matériel roulant. Ces contrats sont entrés en vigueur le 15 janvier 1990. La société a aussi conclu avec les Chemins de fer nationaux du Canada un contrat de service de trains ainsi que d'autres contrats pour couvrir les services que lui fournit cette dernière, qui sont tous entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1989 et le seront jusqu'au 31 décembre 2008. Les charges qui en découlent ne sont pas assujetties à des redressements par l'Office national des transports.

VIA RAIL CANADA INC.—*Suite*NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1995—*Suite*

Antérieurement à ces contrats, la société était liée en vertu de contrats d'exploitation avec Canadien Pacifique Limitée et les Chemins de fer nationaux du Canada. Les termes de ces ententes sont encore en vigueur pour ce qui est de certaines gares et certains services auxiliaires qui ne sont pas encore inclus dans les nouvelles ententes distinctes. Les coûts qui découlent de ces contrats d'exploitation peuvent être redressés par l'Office national des transports à la suite de la révision des coûts réels engagés chaque année par les sociétés de chemins de fer en utilisant la méthode de détermination des coûts d'utilisation qui est approuvée par l'Office national des transports. Les charges pour les années 1989 à 1995 inclusivement n'ont pas encore été arrêtées.

Les charges découlant de ces contrats sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises des Chemins de fer nationaux du Canada et du Canadien Pacifique Limitée au début des opérations en 1978 furent enregistrées à leur valeur nette de transfert. Les additions subséquentes, incluant celles en vertu de contrats de location-acquisition, sont enregistrées au coût.

Les coûts de remise en état et de réfection du matériel roulant ainsi que les coûts associés aux améliorations des autres immobilisations sont capitalisés s'ils sont engagés dans le but d'améliorer la valeur des services ou de prolonger la durée d'utilisation de ces immobilisations, sinon les coûts sont imputés aux résultats d'exploitation lorsqu'ils sont engagés.

e) Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux permettant de répartir le coût des immobilisations, moins leur valeur résiduelle, sur leur durée estimative d'utilisation comme suit :

Matériel roulant	12 à 30 ans
Immeubles de maintenance	25 ans
Gares et installations	20 ans
Amélioration de l'infrastructure	5 à 38 ans
Améliorations locatives	5 à 20 ans
Machinerie et matériel	4 à 15 ans
Systèmes informatiques	3 ans
Autres actifs	7 à 10 ans

Les projets en voie de réalisation ainsi que le matériel roulant mis au rancart ne font pas l'objet d'un amortissement.

f) Contrats de location

Les immobilisations comptabilisées au titre de contrats de location-acquisition sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 20 ans, laquelle est représentative de leur durée de vie utile.

Les loyers payés en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés au résultat d'exploitation lorsqu'ils sont engagés.

g) Impôts sur le revenu

Le financement d'exploitation par le gouvernement du Canada est déterminé en fonction des besoins de la société. Pour cette raison, les impôts sur le revenu sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible puisqu'il existe une assurance raisonnable que tout impôt exigible dans les exercices à venir sera inclus dans la formule de remboursement acceptée par le gouvernement et qu'il sera récupéré à ce moment-là.

h) Crédits reportés

Les crédits d'impôt à l'investissement sont reportés et amortis sur la durée estimative d'utilisation des immobilisations en question. L'amortissement des crédits reportés est présenté en diminution de la charge d'amortissement des immobilisations. Les crédits d'avantages incitatifs de location sont amortis sur la durée des contrats de bail.

i) Régimes de retraite

La société souscrit à des régimes de retraite à prestations déterminées qui offrent à tous ses employés permanents des pensions fondées sur l'âge à la retraite, le nombre d'années de service et le salaire.

Les coûts assumés par la société sont déterminés par des évaluations actuarielles, lesquelles répartissent sur chaque exercice la portion engagée des prestations en fonction des montants prévus de rémunération des employés au moment où ils prendront leur retraite, au prorata de leurs années de service.

Les charges de retraite (note 10) comprennent le coût des prestations attribuables aux services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement de toutes dettes non provisionnées relatives aux prestations au titre des services passés et l'amortissement des gains et pertes actuariels. Ces amortissements sont calculés selon la méthode linéaire qui représente la moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés actifs de la société.

j) Indemnités de cessation d'emploi et avantages spéciaux

Les indemnités de cessation d'emploi et les avantages spéciaux conférés aux employés en vertu des conventions collectives et des programmes spéciaux sont imputés aux charges d'exploitation dans l'année où les coûts sont engagés.

3. Encaisse réservée au renouvellement des actifs

La société a été autorisée par le conseil du Trésor du gouvernement du Canada à constituer un fond réservé issue du produit de la vente ou de la location des actifs excédentaires pour financer de futurs projets d'immobilisations. La société prévoit utiliser cette encaisse pour payer de futures dépenses en immobilisations.

VIA RAIL CANADA INC.—*Suite*NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1995—*Suite*

4. Placement

La société détient 4.61 % des actions ordinaires de Railroad Association Insurance, Ltd. (R.A.I.L.) dans le but de maintenir un moyen de réassurance. La valeur comptable de ce placement selon les états financiers de R.A.I.L. au 30 novembre 1995 était de 9,3 millions de dollars (1994—8,9 millions de dollars).

5. Avance sur contrat

L'avance consentie vise le contrat de modernisation de 33 voitures en acier inoxydable par les Chemins de fer nationaux du Canada. Un trente-troisième de l'avance versée à cette société sera viré aux immobilisations au moment de la réception et de l'acceptation de chaque voiture.

6. Immobilisations

	1995			1994		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	(en millions de dollars)					
Terrains	3,3		3,3	4,7		4,7
Matériel roulant	529,7	227,5	302,2	530,8	214,6	316,2
Immeubles de maintenance	218,3	83,5	134,8	216,9	75,3	141,6
Gares et installations	27,2	8,7	18,5	27,7	7,4	20,3
Amélioration de l'infrastructure	94,7	23,3	71,4	94,7	20,8	73,9
Améliorations locatives	86,0	46,0	40,0	83,9	42,2	41,7
Machinerie et matériel	30,7	19,2	11,5	29,4	18,2	11,2
Systèmes informatiques	72,3	68,0	4,3	69,9	66,0	3,9
Autres actifs	21,1	18,7	2,4	23,3	20,6	2,7
	1 083,3	494,9	588,4	1 081,3	465,1	616,2
Projets en voie de réalisation			45,3			23,4
Matériel roulant mis au rancart (valeur de récupération)			2,5			3,6
Avance sur contrat						4,1
			636,2			647,3

Au 31 décembre 1995, la valeur brute des éléments d'actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition incluse ci-dessus s'élevait à 5,9 millions de dollars (1993—5,9 millions de dollars) et l'amortissement cumulé s'y rattachant se chiffrait à 3,9 millions de dollars (1994—3,7 millions de dollars).

Les projets en voie de réalisation portent principalement sur la modernisation du matériel roulant et sur les projets d'amélioration des gares.

7. Restructuration du réseau et frais de réorganisation

La société a engagé des coûts reliés à des plans approuvés de restructuration de son réseau de transport le 4 octobre 1989 ainsi qu'à des réorganisations. Les principales catégories de coûts reliées à ces plans sont :

- a) indemnités de cessation d'emploi et indemnités de garantie d'emploi régies par les conventions collectives, programmes spéciaux et décision d'arbitrage qui peuvent s'étendre sur plusieurs années;
- b) immobilisations retirées des opérations qui ont été dépréciées jusqu'à concurrence de leur valeur de récupération et dont la société est en train de se départir; et
- c) pénalités de résiliation de baux, perte de valeur du stock ainsi que d'autres coûts.

VIA RAIL CANADA INC.—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1995—Fin

Au 31 décembre 1995, une provision de 55,7 millions de dollars, dont 22,7 million de dollars sont présentés dans le passif à long terme, (1994—68,8 millions de dollars) a été enregistrée pour couvrir les paiements futurs de cette restructuration du réseau et de ces réorganisations.

8. Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Aux 31 décembre 1995 et 1994, 93 000 actions à 100 \$ l'action sont émises et complètement payées.

9. Engagements

a) Les charges de loyer futures minimales en vertu des contrats de location-exploitation ayant trait principalement à des immeubles, à du matériel et services informatiques sont les suivantes :

	(en millions de dollars)
1996	9,8
1997	6,2
1998	6,3
1999	6,7
2000	7,6
Exercices subséquents jusqu'en 2034	56,3
	<u>92,9</u>

b) Au 31 décembre 1995, les autres engagements de la société totalisaient 21,6 millions de dollars (1994—52,4 millions de dollars).

10. Régimes de retraite

Les dernières évaluations actuarielles des régimes de retraite ont été effectuées en date du 31 décembre 1993 par des actuaires externes, membres de l'Institut canadien des actuaires. Sur la base de ces évaluations et des extrapolations actuarielles pour 1994 et 1995, les avantages cumulés des régimes au 31 décembre 1995 s'élèvent à 825,0 millions de dollars. L'actif net disponible pour honorer ces engagements, évalué en fonction de la valeur marchande ajustée par des calculs actuariels à cette date, atteint 866,7 millions de dollars.

Basé sur la méthode identifiée dans la convention comptable des régimes de retraite (note 2 i)), la charge de retraite de 11,3 millions de dollars en 1995 (1994—8,0 millions de dollars) comprend l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés, ainsi que l'amortissement des pertes et des gains actuariels.

11. Opérations entre apparentés

Le gouvernement du Canada a autorisé, pour l'année 1995, 259,5 millions de dollars (1994—321,5 millions de dollars) au titre du financement de l'exploitation et 44,7 millions de dollars (1994—47,6 millions de dollars) au titre du financement des immobilisations. Les crédits utilisés par la société se sont établis comme suit :

	1995	1994
(en millions de dollars)		
Financement par le Gouvernement du Canada		
Exploitation	255,8	292,9
Capital	39,6	25,3
	<u>295,4</u>	<u>318,2</u>

Dans le cours normal des affaires, la société a transigé avec d'autres sociétés d'État comme suit :

	1995	1994
(en millions de dollars)		
Produits	8,6	6,7
Charges	62,3	71,0
Dépenses en		
immobilisations	24,5	19,3
Solde à payer à la fin		
de l'exercice		3,1

En plus de ces opérations entre entités apparentées et de celles déjà présentées dans les états financiers, la société est apparentée en propriété commune à tous les ministères et organismes du gouvernement du Canada. Les opérations ont été conclues dans le cours normal des affaires avec ces ministères et organismes et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toutes personnes et entreprises.

12. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, diverses réclamations et poursuites ont été intentées contre la société. La direction est d'avis que le règlement de ces litiges n'entraînera pas de dette importante pour la société en excédent des sommes déjà comptabilisées. Les montants qui pourraient éventuellement résulter du dénouement de ces incertitudes seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.